



ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD

RÉDIGÉ

Par MM. DEVAUX Père et Fils.



A LILLE

CHEZ L. QUARRÉ, LIBRAIRE, Grand'Place.

CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, Rue Impériale.

39me ANNÉE. — 1867.


BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

Le soleil entre au signe du Verseau. **JANVIER.** Les jours croissent d'une heure 3 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Mardi	CIRCONCISION.	7 56	4 12	3 23	1 29 soir	8 51	9 31
2 Mercr.	s Macaire	7 56	4 13	4 25 matin	2 3	9 40	10 12
3 Jeudi	ste Geneviève.	7 56	4 14	5 21	2 42	10 33	10 54
4 Vendr.	s Rigobert.	7 56	4 15	6 13	3 21	11 14	11 30
5 Samedi	s Siméon S.	7 55	4 16	7 1	4 16	11 49	0 0
6 DIM.	L'EPIPHANIE. **N.L**	7 55	4 17	7 45	5 11	0 5	0 23
7 Lundi	s Lucien, év.	7 55	4 18	8 24	6 10	0 34	0 55
8 Mardi	ste Adèle.	7 55	4 19	8 59	7 12	1 12	1 29
9 Mercr.	s Julien, m.	7 54	4 21	9 30	8 16	1 45	2 3
10 Jeudi	s Paul.	7 54	4 22	9 59	9 22	2 20	2 38
11 Vendr.	ste Palmyre.	7 53	4 23	10 26	10 30	2 57	3 17
12 Samedi	ste Césaire.	7 53	4 25	10 54	11 39	3 34	4 2
13 DIM.	Bapt. de N.S. **P.Q**	7 52	4 26	11 23	1 0	4 26	4 55
14 Lundi	s Hilaire, év.	7 52	4 27	11 54	0 50 matin	5 25	5 57
15 Mardi	s Nom de J.	7 51	4 29	0 30 soir	2 2	6 33	7 12
16 Mercr.	s Marcel, p.	7 50	4 30	1 13	3 13	7 51	8 29
17 Jeudi	s Antoine, év.	7 49	4 32	2 4	4 26	9 06	9 30
18 Vendr.	Ch s Pierre à Rom	7 49	4 33	3 3	5 32	10 10	10 38
19 Samedi	s Canut.	7 48	4 35	4 9	6 31	11 5	11 29
20 DIM.	s Sébastien. **P.L**	7 47	4 36	5 20	7 21	11 53	0 0
21 Lundi	ste Agnès, v.	7 46	4 38	6 31	8 3	0 17	0 40
22 Mardi	s Vincent.	7 45	4 59	7 45	8 39	1 2	1 25
23 Mercr.	s Alphonse.	7 44	4 41	8 57	9 10	1 46	2 8
24 Jeudi	ste Céline.	7 43	4 42	10 6	9 39	2 28	2 49
25 Vendr.	Conv. de s. P.	7 42	4 44	11 12	10 7	3 9	3 30
26 Samedi	s Polycarpe.	7 41	4 45	0 0	10 34	3 52	4 13
27 DIM.	s Jean Chr. **DQ**	7 39	4 47	0 15 matin	11 2	4 37	5 3
28 Lundi	Charlemagne.	7 38	4 49	1 16	11 32	5 30	6 0
29 Mardi	s Franç. de S.	7 37	4 50	2 15	0 5	6 35	7 13
30 Mercr.	ste Martine.	7 36	4 52	3 12	0 42 soir	7 53	8 32

Le soleil entre au signe des Poissons. **FÉVRIER.** Les jours croissent d'une heure 30 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Vendr.	s Ignace.	7 33	4 55	4 56 matin	2 10 soir	10 8	10 31
2 Samedi	PURIFICATION.	7 31	4 57	5 41	3 3	10 52	11 12
3 DIM.	s Blaise.	7 30	4 59	6 22	4 1	11 30	11 48
4 Lundi	s. André. **N L**	7 29	5 0	6 59	5 3	0 0	0 5
5 Mardi	ste Agathe.	7 27	5 2	7 32	6 7	0 22	0 38
6 Mercr.	ste Dorothée.	7 25	5 4	8 2	7 13	0 54	1 11
7 Jeudi	s Chryseuil.	7 24	5 5	8 30	8 21	1 23	1 44
8 Vendr.	s Jean de M.	7 23	5 7	8 58	9 31	2 2	2 19
9 Samedi	ste Appoline.	7 21	5 8	9 27	10 42	2 37	2 57
10 DIM.	ste Scholas t	7 20	5 10	9 58	11 53	3 16	3 37
11 Lundi	s Séverin, a.	7 18	5 12	10 33	0 0	4 0	4 25
12 Mardi	ste Eulalie. **P.Q**	7 16	5 13	11 12	1 4 matin	4 54	5 25
13 Mercr.	s Martinien	7 15	5 15	11 57	2 13	5 59	6 40
14 Jeudi	s Valentin.	7 13	5 17	0 50 soir	3 13	7 21	8 6
15 Vendr.	s. Faustin.	7 11	5 18	1 51	4 18	8 48	9 28
16 Samedi	ste Reinelde.	7 9	5 20	2 58	5 11	10 1	10 30
17 DIM.	SEPTUAGÉSIME.	7 8	5 22	4 9	5 56	10 58	11 22
18 Lundi	s Siméon. **P. L**	7 6	5 23	5 21	6 34	11 45	0 0
19 Mardi	ste Julienne.	7 4	5 25	6 33	7 8	0 7	0 28
20 Mercr.	s Eleuthère	7 2	5 27	7 44	7 38	0 49	1 8
21 Jeudi	s Pépin, duc.	7 0	5 28	8 53	8 6	1 27	1 45
22 Vendr.	Ch s. Pierre à A.	6 58	5 30	9 59	8 31	2 4	2 22
23 Samedi	Ste Isabelle.	6 57	5 31	11 2	9 2	2 40	2 58
24 DIM.	SEXAGÉSIME.	6 55	5 33	0 0	9 32	3 15	3 34
25 Lundi	s Adeltrude.	6 53	5 35	0 3 matin	10 4	3 54	4 14
26 Mardi	s Alexandre. **DQ**	6 51	5 36	1 1	10 39	4 57	5 3
27 Mercr.	s Léandre.	6 49	5 38	1 56	11 18	5 32	6 7
28 Jeudi	s Romain.	6 47	5 39	2 48	0 3 soir	6 48	7 32

Le soleil entre au signe du Bélier.	MARS.	Les jours croissent d'une heure 48 minutes.					
Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. m	s soir
1 Vendr.	s. Aubin, év.	6 45	5 41	3 35	0 54	8 17	8 58
2 Samedi	S. Simplice.	6 43	5 43	4 matin 17	1 soir 50	9 33	10 1
3 DIM.	QUINQUAGÉSIME.	6 41	5 44	4 55	2 50	10 26	10 47
4 Lundi	s. Casimir	6 39	5 46	5 30	3 53	11 7	11 54
5 Mardi	s. Théophile.	6 37	5 47	6 2	4 59	11 42	11 58
6 Mercr.	LES CENDRES. N. L.	6 35	5 49	6 32	6 7	0 0	0 15
7 Jeudi	s Thomas.	6 33	5 51	7 1	7 17	0 31	0 49
8 Vendr	s Jean de D.	6 31	5 52	7 31	8 29	1 5	1 23
9 Samedi	ste Françoise.	6 29	5 54	8 2	9 42	1 40	1 58
10 DIM.	QUADRAGÉSIME.	6 27	5 55	8 35	10 54	2 16	2 35
11 Lundi	s Euloge.	6 25	5 57	9 12	0 0	2 53	3 16
12 Mardi	s Grégoire.	6 23	5 58	9 55	0 matin 4	3 38	4 4
13 Mercr.	ste Kennoq. P. Q.	6 21	6 0	10 45	1 10	4 32	5 3
14 Jeudi	ste Mathilde.	6 19	6 1	11 42	2 11	5 40	6 21
15 Vendr.	s Longin. 4 T.	6 16	6 3	0 soir 45	3 5	7 7	7 54
16 Samedi	s Alexandre. 4 T.	6 14	6 4	1 53	3 52	8 39	9 19
17 DIM.	REMINISCERE.	6 12	6 6	3 3	4 32	9 53	10 22
18 Lundi	s Cyrille.	6 10	6 7	4 13	5 7	10 48	11 10
19 Mardi	s Joseph.	6 8	6 9	5 22	5 38	11 31	11 52
20 Mercr.	s Joachim. P. L.	6 6	6 10	6 31	6 6	0 0	0 11
21 Jeudi	s Benoît.	6 4	6 12	7 39	6 33	0 29	0 47
22 Vendr.	s Basile, mart.	6 2	6 13	8 45	7 1	1 4	1 21
23 Samedi	s Othon.	6 0	6 15	9 48	7 30	1 37	1 54
24 DIM.	OCULI.	5 58	6 18	10 48	8 1	2 11	2 27
25 Lundi	L'ANNONCIATION.	5 55	6 18	11 45	8 35	2 43	2 59
26 Mardi	s Ludger.	5 53	6 19	0 0	9 13	3 17	3 36
27 Mercr.	s Rupert.	5 51	6 21	0 matin 39	9 56	3 57	4 19
28 Jeudi	s Sixte, p. D. Q.	5 49	6 22	1 28	10 44	4 45	5 15
29 Vendr	s Prisque, m.	5 47	6 24	2 12	11 37	5 51	6 34
30 Samedi	s Jean Clim.	5 45	6 25	2 52	0 35	7 21	8 6
31 DIM.	LÆTARE.	5 43	6 27	3 23	1 soir 36	8 46	9 21

Le soleil entre au signe du Taureau.	AVRIL.	Les jours croissent d'une heure 39 minutes.					
Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Lundi	s Hugues.	5 41	6 28	4 matin 1	2 soir 40	9 49	10 12
2 Mardi	s Franç. de P.	5 39	6 30	4 31	3 47	10 33	10 53
3 Mercr.	s Richard.	5 37	6 31	5 0	4 57	11 11	11 29
4 Jeudi	s Isidore, év. N. L.	5 34	6 33	5 29	6 10	11 46	0 0
5 Vendr.	s Vincent F.	5 32	6 34	5 59	7 24	0 4	0 22
6 Samedi	s Célestin.	5 30	6 36	6 32	8 38	0 40	0 57
7 DIM.	LA PASSION.	5 28	6 37	7 9	9 52	1 17	1 35
8 Lundi	s Albert, év.	5 26	6 39	7 52	11 3	1 55	2 15
9 Mardi	s Marie, égypt.	5 24	6 40	8 41	0 0	2 37	2 59
10 Mercr.	s Macaire.	5 22	6 42	9 37	0 matin 7	3 24	3 51
11 Jeudi	s Léon, p. P. Q.	5 20	6 43	10 39	1 2	4 19	4 53
12 Vendr.	s Jules, pape.	5 18	6 45	11 45	1 50	5 30	6 12
13 Samedi	ste Herménegilde	5 16	6 46	0 soir 54	2 32	6 54	7 44
14 DIM.	LES RAMEAUX.	5 14	6 48	2 4	3 8	8 26	9 4
15 Lundi	ste Anastasie.	5 12	6 49	3 13	3 40	9 37	10 5
16 Mardi	s Druon, conf.	5 10	6 51	4 20	4 9	10 29	10 51
17 Mercr.	s Anicet pape.	5 8	6 52	5 26	4 36	11 11	11 30
18 Jeudi	SAINTE CÈNE P. L.	5 6	6 53	6 32	5 2	11 48	0 0
19 Vendr.	Mort de N.-S.	5 4	6 55	7 36	5 30	0 6	0 23
20 Samedi	s Sulpice.	5 2	6 56	8 38	6 0	0 40	0 55
21 DIM.	PAQUES.	5 0	6 58	9 37	6 33	1 12	1 28
22 Lundi	PAQUES.	4 59	6 59	10 32	7 9	1 43	2 0
23 Mardi	s Georges.	4 57	7 1	11 23	7 49	2 15	2 33
24 Mercr.	s Fidèle, mart.	4 55	7 2	0 0	8 35	2 50	3 7
25 Jeudi	s Marc, év.	4 53	7 4	0 matin 9	9 23	3 27	3 49
26 Vendr.	ss Clet et M.	4 51	7 5	0 50	10 21	4 12	4 40
27 Samedi	s Anthime D. Q.	4 49	7 7	1 27	11 20	5 11	5 48
28 DIM.	QUASIMODO.	4 48	7 8	2 0	0 soir 22	6 20	7 11
29 Lundi	s Pierre, m.	4 46	7 10	2 30	1 28	7 52	8 28
30 Mardi	ste Cath. de S.	4 44	7 11	2 59	2 36	9 1	9 29

MAI.

Le soleil entre au signe des Gémeaux. — Les jours croissent d'une heure 17 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Mercr.	ss Phil. et Jacq.	4 42	7 13	3 28 matin	3 47 soir	9 53	10 15
2 Jeudi	s Athanase.	4 41	7 14	3 27	5 0	10 36	10 56
3 Vendr.	Inv. ste Croix.	4 39	7 16	4 28	6 15	11 16	11 35
4 Samedi	ste Moniq. N. L.	4 37	7 17	5 3	7 31	11 54	0 0
5 DIM.	s Pie V, pape.	4 36	7 18	5 44	8 45	0 14	0 34
6 Lundi	s Jean à la P. L.	4 34	7 20	6 32	9 55	0 55	1 17
7 Mardi	s Stanislas.	4 33	7 21	7 27	10 57	1 38	2 1
8 Mercr.	s Juste.	4 31	7 23	8 29	11 49	2 24	2 49
9 Jeudi	Tr. s Nicolas.	4 29	7 24	9 36	0 0	3 14	3 43
10 Vendr.	s Antonin. P. Q.	4 28	7 25	10 45	0 33 matin	4 12	4 45
11 Samedi	s Mamert.	4 26	7 27	11 55	1 11	5 20	5 59
12 DIM.	s Nérée.	4 25	7 28	1 4 soir	1 44	6 41	7 22
13 Lundi	s Gervais.	4 24	7 30	2 12	2 13	8 1	8 37
14 Mardi	s Boniface.	4 22	7 31	3 18	2 40	9 10	9 38
15 Mercr.	s Pacôme.	4 21	7 32	4 23	3 7	10 3	10 23
16 Jeudi	s Honoré.	4 20	7 34	5 26	3 34	10 47	11 7
17 Vendr.	ste Restitude	4 18	7 35	6 28	4 2	11 24	11 43
18 Samedi	s Venant. P. L.	4 17	7 36	7 28	4 33	11 59	0 0
19 DIM.	s Pierre Cél.	4 16	7 37	8 25	5 8	0 16	0 32
20 Lundi	s Bernardin.	4 15	7 39	9 18	5 47	0 49	1 5
21 Mardi	s Valens.	4 13	7 40	10 6	6 30	1 22	1 37
22 Mercr.	ste Julie.	4 12	7 41	10 49	7 19	1 54	2 11
23 Jeudi	s Guilbert.	4 11	7 42	11 27	8 12	2 28	2 46
24 Vendr.	ste Jeanne.	4 10	7 43	0 0	9 9	3 5	3 25
25 Samedi	ste Marie P.	4 9	7 44	0 1 matin	10 9	3 48	4 13
26 DIM.	s. Quadrat. D. Q.	4 8	7 46	0 31	11 12	4 40	5 11
27 Lundi	Rogations.	4 7	7 47	0 59	0 18 soir	5 45	6 21
28 Mardi	s Germain	4 6	7 48	1 27	1 26	6 58	7 34
29 Mercr.	s Maximin.	4 6	7 49	1 55	2 35	8 7	8 30
30 Jeudi	ASCENSION.	4 5	7 50	2 25	3 47	9 9	9 36

JUIN.

Le soleil entre au signe de l'Écrevisse. — Les jours cr. de 18 m., j. 21 et déc. de 3 m. jusqu'au 30.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Samedi	s Pamphile.	4 3	7 52	3 35 matin	6 20 soir	10 47	11 8
2 DIM.	s Erasme. N. L.	4 3	7 53	4 18	7 34	11 31	11 58
3 Lundi	ste Clotilde.	4 2	7 54	5 10	8 42	0 0	0 16
4 Mardi	s Quirin.	4 1	7 55	6 10	9 41	0 38	1 1
5 Mercr.	s Boniface.	4 1	7 56	7 16	10 30	1 26	1 50
6 Jeudi	s Norbert.	4 0	7 57	8 27	11 11	2 14	2 40
7 Vendr.	s. Robert.	4 0	7 57	9 41	11 47	3 5	3 32
8 Samedi	s Médard, év.	3 59	7 58	10 54	0 0	4 1	4 30
9 DIM.	PENTECOT. P. Q.	3 59	7 59	0 4 soir	0 18 matin	5 3	5 37
10 Lundi	Pentecôte.	3 59	8 0	1 40	0 45	6 11	6 48
11 Mardi	s Barnabé.	3 58	8 0	2 14	1 11	7 24	7 58
12 Mercr.	s Basilide. 4 T.	3 58	8 1	3 18	1 38	8 31	9 2
13 Jeudi	s Antoine.	3 58	8 2	4 21	2 6	9 31	9 53
14 Vendr.	s Basile. 4 T.	3 58	8 2	5 22	2 36	10 19	10 41
15 Samedi	s Modeste. 4 T.	3 58	8 3	6 20	3 9	11 1	11 19
16 DIM.	La Trinité.	3 58	8 3	7 14	3 46	11 38	11 54
17 Lundi	s Avit, ab. P. L.	3 58	8 3	8 4	4 27	0 0	0 12
18 Mardi	ste Marine.	3 58	8 4	8 40	5 14	0 29	0 46
19 Mercr.	s Gervais.	3 58	8 4	9 29	6 6	1 2	1 19
20 Jeudi	Fête-Dieu	3 58	8 4	10 4	7 1	1 35	1 53
21 Vendr.	s Louis de Gonz.	3 58	8 5	10 35	7 59	2 10	2 27
22 Samedi	s Paulin, év.	3 58	8 5	11 4	9 0	2 46	3 5
23 DIM.	s. Liébert.	3 58	8 5	11 32	10 4	3 25	3 48
24 Lundi	Nat. s. Jean-Bap.	3 59	8 5	11 50	11 10	4 11	4 38
25 Mardi	Transl. s. Él. D. Q.	3 59	8 5	0 0	0 18 soir	5 6	5 37
26 Mercr.	ss Jean et P.	3 59	8 5	0 26 matin	1 28	6 9	6 43
27 Jeudi	Oct. Fête-Dieu.	4 0	8 5	0 56	2 40	7 18	7 53
28 Vendr.	s Léon II, p.	4 0	8 5	1 30	3 53	8 26	8 59
29 Samedi	ss Pierre et Paul.	4 1	8 5	2 9	5 7	9 2[illegible]	9 56
30 DIM.	s Martial.	4 1	8 5	2 55	6 18	10 23	10 49

Le soleil entre au signe du Lion.		**JUILLET.**				Les jours décroissent de 57 minutes.	
Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Lundi	s Rombaut. N. L.	4 2	8 5	3 49 matin	7 23 soir	11 13	11 38
2 Mardi	Visitation N.-D	4 3	8 4	4 52	8 19	0 0	0 2
3 Mercr.	ste Hyacinthe.	4 3	8 4	6 3	9 6	0 26	0 51
4 Jeudi	Transl. s. Martin.	4 4	8 4	7 18	9 45	1 15	1 39
5 Vendr.	s Agathon.	4 5	8 3	8 33	10 19	2 3	2 27
6 Samedi	ste Godelive.	4 5	8 3	9 47	10 49	2 52	3 15
7 DIM.	s Willebaud.	4 6	8 2	10 58	11 17	3 41	4 7
8 Lundi	s Procope. P. Q.	4 7	8 2	0 5 soir	11 44	4 34	5 2
9 Mardi	Martyrs de G.	4 8	8 1	1 10	0 0	5 32	6 2
10 Mercr.	ste Félicité.	4 9	8 1	2 13	0 11 matin	6 35	7 10
11 Jeudi	Transl. s Benoît.	4 10	8 0	3 14	0 40	7 46	8 21
12 Vendr.	s J. Gualbert.	4 11	7 59	4 13	1 12	8 53	9 23
13 Samedi	s Anaclet.	4 11	7 59	5 9	1 47	9 51	10 15
14 DIM.	s Bonaventure	4 12	7 58	6 0	2 27	10 38	10 59
15 Lundi.	s Henri II.	4 14	7 57	6 47	3 11	11 17	11 36
16 Mardi	N.-D. M.-C. P. L.	4 15	7 56	7 29	4 1	11 53	0 0
17 Mercr.	s Alexis, conf.	4 16	7 55	8 7	4 56	0 11	0 28
18 Jeudi	s Arnould.	4 17	7 54	8 41	5 54	0 45	1 1
19 Vendr.	s Vincent P.	4 18	7 53	9 11	6 55	1 13	1 34
20 Samedi	ste Marguerite	4 19	7 52	9 38	7 58	1 51	2 9
21 DIM.	s Praxède.	4 20	7 51	10 4	9 2	2 25	2 43
22 Lundi	ste Marie-M.	4 21	7 50	10 30	10 7	3 1	3 21
23 Mardi	s Apollinaire.	4 22	7 49	10 57	11 14	3 43	4 6
24 Mercr.	ste Christ. D. Q.	4 24	7 48	11 23	0 24 soir	4 30	4 58
25 Jeudi	s Jacques.	4 25	7 47	0 0	1 36	5 28	6 0
26 Vendr.	ste Anne.	4 26	7 46	0 4 matin	2 48	6 35	7 13
27 Samedi	ste Nathalie	4 27	7 44	0 46	3 58	7 51	8 28
28 DIM.	s Nazaire.	4 29	7 43	1 35	5 4	9 15	9 08
29 Lundi	ste Marthe.	4 30	7 42	2 33	6 3	10 8	10 36
30 Mardi	s Abdon	4 31	7 40	3 39	6 54	11 3	11 28
31 Merc.	s Ignace de L. N. L.	4 33	7 39	4 52	7 38	11 53	0 0

Le soleil entre au signe de la Vierge.		**AOUT.**				Les jours décroissent d'une heure 35 minutes.	
Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Jeudi	s Pierre-ès-l.	4 34	7 37	6 8 matin	8 16 soir	0 17	0 40
2 Vendr.	N.-D. des Ang.	4 35	7 36	7 23	8 49	1 2	1 26
3 Samedi	ste Lydie.	4 37	7 34	8 36	9 18	1 47	2 9
4 Dim.	s Dominique.	4 38	7 33	9 47	9 46	2 30	2 52
5 Lundi	ste Marie aux N.	4 39	7 31	10 55	10 14	3 13	3 35
6 Mardi	Transf. N.-S.	4 41	7 30	0 1 soir	10 43	3 53	4 21
7 Merc.	s Gaëtan. P. Q.	4 42	7 28	1 4	11 13	4 46	5 13
8 Jeudi	s Cyriaque.	4 43	7 27	2 5	11 47	5 44	6 16
9 Vendr.	s Romain.	4 45	7 25	3 2	0 0	6 53	7 30
10 Samedi	s Laurent.	4 46	7 23	3 55	0 35 matin	8 9	8 43
11 Dim.	ste Suzanne.	4 48	7 22	4 44	1 8	9 20	9 50
12 Lundi	ste Claire, abb	4 49	7 20	5 28	1 55	10 15	10 37
13 Mardi	s Hippolyte.	4 50	7 18	6 7	2 49	10 58	11 17
14 Merc.	s Eusèbe.	4 52	7 16	6 41	3 45	11 35	11 52
15 Jeudi	ASSOMPT. P. L.	4 53	7 15	7 12	4 45	0 0	0 8
16 Vend.	s Roch.	4 54	7 13	7 41	5 49	0 24	0 40
17 Samedi	s Carloman.	4 56	7 11	8 8	6 54	0 56	1 13
18 Dim.	ste Hélène.	4 57	7 9	8 35	8 0	1 20	1 45
19 Lundi	ste Thècle.	4 59	7 7	9 3	9 7	2 2	2 19
20 Mardi	s Bernard.	5 0	7 5	9 33	10 15	2 37	2 56
21 Merc.	ste Jeanne.	5 2	7 4	10 6	11 24	3 15	3 37
22 Jeudi	s. Gustave. D. Q.	5 3	7 2	10 44	0 34 soir	4 0	4 25
23 Vendr.	s Philippe.	5 4	7 0	11 28	1 43	4 55	5 27
24 Samedi	s Barthélemy.	5 6	6 58	0 0	2 49	6 3	6 44
25 Dim.	s Louis, roi.	5 7	6 56	0 20 matin	3 50	7 28	8 11
26 Lundi	s Zéphirin.	5 9	6 54	1 21	4 44	8 52	9 28
27 Mardi	s Césaire.	5 10	6 52	2 29	5 31	10 0	10 29
28 Merc.	s Augustin.	5 11	6 50	3 42	6 11	10 55	11 18
29 Jeudi	Décoll. s J-B N. L.	5 13	6 48	4 57	6 45	11 43	0 0
30 Vendr.	ste Rose	5 14	6 46	6 11	7 16	0 4	0 25
31 Sam.	s Raymond.	5 16	6 44	7 14	7 45	0 46	1 6

SEPTEMBRE.

Le soleil entre au signe de la Balance.

Les jours décroissent d'une heure 40 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Dim.	s Gilles.	5 17	6 42	8 35 (matin)	8 13 (soir)	1 16	1 45
2 Lundi	s Lazare, roi	5 19	6 40	9 44	8 42	2 5	2 23
3 Mardi	s Séraphin.	5 20	6 33	10 50	9 13	2 42	3 0
4 Merc.	ste Rosalie.	5 21	6 36	11 53	9 46	3 20	3 41
5 Jeudi	s Bertin. **P.Q.**	5 23	6 34	0 52 (soir)	10 23	4 2	4 25
6 Vendr.	s Eugène.	5 24	6 32	1 47	11 5	4 52	5 21
7 Samedi	ste Reine.	5 26	6 30	2 37	11 51	5 56	6 26
8 Dim.	Nativité N.-D	5 27	6 27	3 12	0 0	7 21	8 4
9 Lundi	s Omer, év.	5 29	6 25	4 3	0 41 (matin)	8 44	9 19
10 Mardi	s Nicolas de T.	5 30	6 23	4 40	1 35	9 49	10 12
11 Merc.	ste Vindiciane	5 31	6 21	5 13	2 35	10 33	10 52
12 Jeudi.	s Silvin.	5 33	6 19	5 43	3 37	11 10	11 27
13 Vendr.	s Aimé, évêq.	5 34	6 17	6 11	4 41	11 44	11 59
14 Samedi	Exalt. ste C. **P.L.**	5 36	6 15	6 39	5 47	0 0	0 16
15 Dim.	s Nicomède.	5 37	6 13	7 7	6 55	0 31	0 48
16 Lundi	s Cornil, p.	5 38	6 11	7 36	8 5	1 4	1 21
17 Mardi	s Lambert.	5 40	6 8	8 8	9 16	1 37	1 55
18 Merc.	ste Sophie. 4 T.	5 41	6 6	8 44	10 27	2 13	2 32
19 Jeudi	s Janvier.	5 43	6 4	9 26	11 35	3 52	3 13
20 Vendr.	s Eustache. 4 T.	5 44	6 2	10 15	0 41 (soir)	3 36	4 2
21 Samedi	s Mathieu. **D.Q**	5 46	6 0	11 12	1 42	4 32	5 5
22 Dim.	s Maurice.	5 47	5 53	0 0	2 37	5 45	6 21
23 Lundi	s Lin, p.	5 48	5 56	0 16 (matin)	3 25	7 15	8 2
24 Mardi	N.-D. de la M.	5 50	5 53	1 25	4 6	8 44	9 21
25 Mercr.	s Firmin. év.	5 51	5 51	2 37	4 42	9 52	10 19
26 Jeudi	ste Justine.	5 53	5 49	3 50	5 14	10 44	11 7
27 Vendr.	s Adolphe. . **N.L.**	5 54	5 47	5 8	5 43	11 27	11 47
28 Samedi	s Privat.	5 56	5 45	6 15	6 11	0 0	0 7
29 Dim.	Déd. s Michel.	5 57	5 43	7 24	6 40	0 25	0 44
30 Lundi	s Jérôme	5 59	5 41	8 34	7 11	1 1	1 19

OCTOBRE.

Le soleil entre au signe du Scorpion.

Les jours décroissent de une heure 44 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Mardi	ss Remi et Piat.	6 0	5 36	9 36 (matin)	7 44 (soir)	1 36	1 54
2 Mercr.	Anges gardiens	6 2	5 37	10 33	8 20	2 11	2 28
3 Jeudi	s Gérard.	6 3	5 34	11 36	8 59	2 46	3 4
4 Vendr.	s François.	6 4	5 32	0 29 (soir)	9 43	3 23	3 44
5 Samedi	s Placide. **P. Q.**	6 6	5 30	1 17	10 32	4 8	4 34
6 Dim.	s Bruno, conf.	6 7	5 28	2 0	11 27	5 5	5 43
7 Lundi	s Marc, pape.	6 9	5 26	2 38	0 0	6 26	7 13
8 Mardi	ste Brigitte	6 10	5 24	3 12	0 23 (matin)	7 58	8 37
9 Mercr.	s Ghislain.	6 12	5 22	3 43	1 23	9 10	9 33
10 Jeudi.	s Franç. de B	6 13	5 20	4 12	2 26	10 1	10 21
11 Vendr.	s Germain.	6 15	5 18	4 39	3 32	10 40	10 57
12 Samedi	s Evagre.	6 16	5 16	5 7	4 40	11 15	11 31
13 Dim.	s Edouard, roi **P.L.**	6 18	5 14	5 36	5 50	11 47	0 0
14 Lundi	s Calixte, pape	6 20	5 12	6 8	7 1	0 4	0 21
15 Mardi.	ste Thérèse.	6 21	5 10	6 44	8 13	0 38	0 55
16 Mercr.	s Donatien.	6 23	5 8	7 25	9 25	1 14	1 32
17 Jeudi	ste Hedwige.	6 24	5 6	8 12	10 35	1 52	2 12
18 Vendr.	s Luc, évang.	6 26	5 4	9 6	11 39	2 34	2 57
19 Samedi	s Pierre d'Alc.	6 27	5 2	10 7	0 36 (soir)	3 21	3 49
20 Dim.	s. Caprais. **D.Q**	6 29	5 0	11 14	1 25	4 19	4 55
21 Lundi	ste Ursule.	6 30	4 58	0 0	2 7	5 33	6 20
22 Mardi	s Sévère.	6 32	4 57	0 23 (matin)	2 43	7 6	7 51
23 Mercr.	s Séverin.	6 33	4 55	1 37	3 15	8 31	9 7
24 Jeudi	s Magloire.	6 35	4 53	2 48	3 45	9 38	10 4
25 Vendr.	ss Crépin et C.	6 37	4 51	3 53	4 13	10 23	10 49
26 Samedi	s Évariste.	6 38	4 49	5 7	4 41	11 8	11 28
27 Dim.	s Florentin. **N.L.**	6 40	4 47	6 15	5 10	11 46	0 0
28 Lundi	ss Simon et J.	6 41	4 45	7 21	5 41	0 3	2 14
29 Mardi	s Narcisse.	6 43	4 44	8 24	6 15	0 38	0 58
30 Mercr	s Lucain.	6 45	4 42	9 24	6 53	1 11	1 21

Le soleil entre au signe du Sagittaire.	**NOVEMBRE.**				Les jours décroissent de une heure 19 minutes.		
Jours.	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Vendr.	TOUSSAINT.	6 48	4 39	11 11 matin	8 23 soir	2 18	2 36
2 Samedi	LES TRÉPASSÉS	6 49	4 37	11 56	9 14	2 54	3 13
3 Dim.	s Hubert.	6 51	4 36	0 36 soir	10 9	3 34	3 58
4 Lundi	s Charles B. P Q	6 53	4 34	1 11	11 7	4 25	4 57
5 Mardi	ste Berthilde.	6 54	4 33	1 42	0 0	5 31	6 14
6 Mercr.	s Léonard.	6 56	4 31	2 11	0 8 matin	6 53	7 40
7 Jeudi	s Ernest. m.	6 57	4 29	2 39	1 12	8 16	8 48
8 Vendr.	Les 4 Couronnés.	6 59	4 28	3 7	2 19	9 16	9 41
9 Samedi	s Denis.	7 1	4 27	3 35	3 29	10 2	10 22
10 Dim.	s Juste.	7 3	4 25	4 5	4 40	10 41	11 0
11 Lundi	s Martin, év.	7 4	4 24	4 39	5 52	11 18	11 37
12 Mardi	s Liévin m. P. L.	7 5	4 22	5 18	7 5	11 55	0 0
13 Mercr.	s Homobon.	7 7	4 21	6 3	8 18	0 15	0 34
14 Jeudi	s Clémentin.	7 9	4 20	6 56	9 23	0 54	1 15
15 Vendr.	s Eugène.	7 10	4 19	7 57	10 31	1 36	1 59
16 Samedi	s Edmond.	7 12	4 17	9 4	11 24	2 22	2 47
17 Dim.	s Agnan.	7 13	4 16	10 14	0 9	3 12	3 41
18 Lundi	s Odon. D. Q.	7 15	4 15	11 26	0 47 soir	4 12	4 46
19 Mardi	ste Élisabeth.	7 17	4 14	0 0	1 20	5 23	6 3
20 Mercr.	s Félix de V.	7 18	4 13	0 38 matin	1 50	6 47	7 27
21 Jeudi	Présentat. N.-D.	7 19	4 12	1 49	2 18	8 6	8 41
22 Vendr.	ste Cécile.	7 21	4 11	2 58	2 45	9 12	9 40
23 Samedi	s Clément.	7 22	4 10	4 5	3 13	10 5	10 27
24 Dim.	s Florimond.	7 24	4 9	5 10	3 42	10 48	11 7
25 Lundi	ste Catherine.	7 25	4 8	6 13	4 14	11 25	11 44
26 Mardi	s Pierre. N. L.	7 27	4 8	7 14	4 49	0 0	0 0
27 Mercr.	s Maxime.	7 28	4 7	8 12	5 29	0 18	0 35
28 Jeudi	s Mansuet.	7 30	4 6	9 5	6 14	0 52	1 8
29 Vendr.	s Saturnin.	7 31	4 5	9 53	7 4	1 24	1 40
30 Samedi	s André.	7 32	4 5	10 35	7 58	1 58	2 14

Le soleil entre au signe du Capricorne.	**DÉCEMBRE.**				Les jours déc. de 20m. jusqu'au 20 et cr. de 2 m. j. 31		
Jours	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Dim.	AVENT.	7 34	4 4	11 12 matin	8 55 soir	2 32	2 51
2 Lundi	ste Bibiane.	7 35	4 4	11 45	9 55	3 10	3 31
3 Mardi	s François X.	7 36	4 3	0 15 soir	10 57	3 55	4 20
4 Mercr.	ste Barbe. v. P Q	7 37	4 3	0 43	0 0	4 48	5 20
5 Jeudi	s Sabas.	7 39	4 2	1 9	0 1 matin	5 56	6 33
6 Vendr.	s Nicolas év.	7 40	4 2	1 35	1 7	7 11	7 47
7 Samedi	s Ambroise.	7 41	4 2	2 3	2 15	8 20	8 50
8 Dim.	IMM. CONCEPT.	7 42	4 2	2 33	3 25	9 18	9 44
9 Lundi	ste Léocadie.	7 43	4 1	3 8	4 37	10 7	10 29
10 Mardi.	s Melchiade	7 44	4 1	3 50	5 51	10 50	11 12
11 Mercr.	s Damase, p. P. L.	7 45	4 1	4 40	7 4	11 34	11 54
12 Jeudi	ste Constance.	7 46	4 1	5 39	8 13	0 0	0 17
13 Vendr.	ste Luce.	7 47	4 1	6 46	9 14	0 40	1 2
14 Samedi	s Nicaise.	7 48	4 1	7 58	10 5	1 26	1 49
15 Dim.	s. Eusèbe.	7 49	4 2	9 12	10 47	2 13	2 39
16 Lundi	ste Adélaïde.	7 50	4 2	10 26	11 23	3 4	3 31
17 Mardi	ste Olympiade.	7 50	4 2	11 38	11 55	4 0	4 25
18 Mercr.	s Paul le s. D. Q	7 51	4 2	0 0	0 23 soir	5 2	5 37
19 Jeudi	s. Cyriaque.	7 52	4 3	0 48 matin	0 50	6 12	6 50
20 Vendr.	s Philogone. 4 T.	7 52	4 3	1 56	1 17	7 26	8 2
21 Samedi	s Thomas. 4 T	7 53	4 3	3 2	1 45	8 36	9 8
22 Dim.	s Flavien.	7 53	4 4	4 6	2 15	9 37	10 3
23 Lundi.	ste Victoire,	7 54	4 4	5 8	2 19	10 26	10 48
24 Mardi	s Tharsile	7 54	4 5	6 6	3 27	11 7	11 26
25 Mercr.	NOEL. N. L.	7 55	4 6	7 0	4 11	11 45	0 0
26 Jeudi	s Etienne, m.	7 55	4 6	7 50	4 59	0 2	0 20
27 Vendr	s Jean, évan.	7 55	4 7	8 34	5 51	0 36	0 52
28 Samedi	ss Innocents	7 56	4 8	9 13	6 47	1 9	1 25
29 DIM.	s Thomas de C	7 56	4 9	9 47	7 46	1 41	1 58
30 Lundi	s Sabin, mart.	7 56	4 10	10 17	8 57	2 14	2 31
31 Mardi	s Sylvestre.	7 56	4 10	10 45	9 49	2 50	3 8

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III (Charles-Louis), EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Né à Paris, le 20 avril 1808, du mariage de Louis-Napoléon, roi de Hollande, et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande; marié le 29 janvier 1853, à

EUGÉNIE, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826. De ce mariage:

NAPOLÉON-EUGÈNE-LOUIS-JEAN-JOSEPH, Prince Impérial, né à Paris, le 16 mars 1856.

MATHILDE-LOETITIA-WILHELMINE, cousine de l'Empereur, née le 27 mai 1820, mariée en 1841 au prince Anatole Demidoff de San Donato;

NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL, cousin de l'Empereur, né le 29 septembre 1822; marié le 30 janvier 1859, à

LOUISE-THÉRÈSE-MARIE-CLOTILDE, fille de Victor-Emmanuel II, roi de Sardaigne, née le 2 mars 1843. De ce mariage:

NAPOLÉON-VICTOR JÉROME-FRÉDÉRIC, né le 18 juillet 1862

NAPOLÉON-LOUIS-JOSEPH-JÉROME, né le 16 juillet 1864.

MAISON DE L'EMPEREUR.

Son Exc. M le maréchal Vaillant (G. ✠), sénateur, membre du conseil privé, *grand maréchal du palais*, *ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts*.

M. Gauthier (C. ✠), conseiller d'État, *secrétaire-général*.

GRANDE AUMÔNERIE.

Mgr Darboy (O. ✠), archevêque de Paris, sénateur, *grand aumônier*.

Mgr. Tirmarche, ✠, évêque d'Adras, *aumônier*.

M. l'abbé Laine, ✠, *vicaire-général*.

M. l'abbé Mullois, ✠, *premier chapelain*.

MM. l'abbé Versini, ✠, l'abbé Liabeuf, ✠, *chapelains ordinaires;* MM. l'abbé Ouin-la-Croix, ✠, *secrétaire-général*; l'abbé de Cuttoli, *maître des cérémonies de la chapelle;* l'abbé Allain, *prêtre sacristain de la chapelle*.

PALAIS.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant, (G. ✠), sénateur, membre du conseil privé, *grand maréchal du palais*.

M. le général de division Rolin (G. ✠), *adjudant-général du palais*.

MM. le baron de Montbrun (O. ✠); — le baron de Varaigne (O. ✠); — de Valabrègue de Lawœstine, ✠; — le baron Morio de l'Isle, ✠; *préfets du palais*.

2

M. le général comte Lepic (C. ✵), aide-de-camp de l'Empereur, *premier maréchal-des-logis, surintendant des palais impériaux.*

MM. le baron Émile Tascher de la Pagerie (O. ✵);—Oppermann (O. ✵), chef d'escadron en retraite, *maréchaux-des-logis.*

GOUVERNEMENT DU PALAIS.

Gouverneur des palais des Tuileries et du Louvre, M. le général Lechesne (G. O. ✵); — *du palais de Saint-Cloud*, M. le colonel Thiérion (C. ✵), député. *Commandants militaires : des Tuileries et du Louvre*, M. Sautereau (O. ✵), lieutenant-colonel; — *de l'Élysée*, M. le colonel Griffon (C. ✵); — *du Palais-Royal*, M. le général de brigade Deshorties de Beaulieu (G. O. ✵); — *de Saint-Cloud*, M. Dupont (C. ✵), capitaine de vaisseau, — *de Meudon*, M. le colonel Gaudo-Paquet (O. ✵); — *de Versailles*, M. le général de division Paté (G. O. ✵); – *de Trianon*, M. le colonel Quilico (C. ✵); — *de Rambouillet*, M. le général de brigade Besançon (C. ✵); — *de Fontainebleau*, M. le général de brigade de Polignac (C. ✵); — *de Strasbourg*, M. le colonel D'Hauteville (C. ✵); — *de Compiègne*, M. le colonel Becquey-Beaupré (O. ✵); — *de Pau*, M. le colonel Ibert (O. ✵).

SERVICE DE LA CHAMBRE.

S. Exc. M. le duc de Bassano (G. O. ✵), sénateur, *grand chambellan.*

M. le comte Baciocchi (G. O. ✵), surintendant des spectacles de la Cour, des théâtres impériaux, de la musique de la Chapelle et de la Chambre, *premier chambellan.*

MM. le duc de Tarente (O. ✵), député; le vicomte Olivier de Walsh, ✵; le marquis de Chaumont-Quitry, ✵; le marquis de Conégliano, ✵, député; le baron de Bulach, ✵; le vicomte de Laferrière (O. ✵); le vicomte G. d'Arjuzon; le marquis d'Havrincourt (O. ✵), député; le marquis de Trévise, ✵; le comte d'Ayguesvives, ✵, député; le vicomte du Manoir, *chambellans.*

CABINET PARTICULIER DE S. M. L'EMPEREUR.

M. Conti (C. ✵), conseiller d'État, secrétaire de l'Empereur, *chef du cabinet.*

M. Sacaley, (O. ✵), *sous-chef du cabinet.*

M. Pietri (Franceschini), ✵, *secrétaire particulier de l'Empereur.*

SERVICES DES DONS ET SECOURS.

M. le docteur Conneau (C. ✵), *directeur.*

ÉCUYERS.

M. le général Fleury (G. O. ✵), sénateur, aide de camp de l'Empereur, directeur-général des haras, *grand écuyer.*

MM. Davillier, Regnault de Saint-Jean d'Angely (O. ✵), *premier écuyer*; le baron de Bourgoing (O. ✵), le baron Lejeune, ✵, le comte de Castelbajac, ✵, le marquis de Caux, ✵, le prince Ponia-

towski, le comte du Bourg, Rainbeaux, *écuyers;* de Burgh, *écuyer honoraire.*

VÉNERIE.

M. le général de division prince de la Moskowa (C. ✻), sénateur, aide-de-camp de l'Empereur, *grand veneur.*

M. le général marquis de Toulongeon (C. ✻), aide-de-camp de l'Empereur, *premier veneur.*

N...., *commandant des chasses à tir.*

MM. le baron Lambert, ✻; le marquis de Latour-Maubourg (O. ✻), député, *lieutenants de vénerie.*

M. le baron de Lage (C. ✻), *lieutenant des chasses à tir.*

CÉRÉMONIES.

S. Exc. M. le duc de Cambacérès (G. O. ✻), sénateur, *grand maître des cérémonies.*

N..., *premier maître des cérémonies.*

MM. Feuillet de Conches (C. ✻), le baron de Lajus (O. ✻), *introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies.*

MM. le baron Sibuet, ✻, député, Bertora, ✻, *aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs.*

TRÉSORERIE.

M. Bure (O. ✻), *trésorier de la Couronne.*

M. Thélin, Charles (O. ✻), *trésorier de la Cassette.*

MUSIQUE DE LA CHAPELLE ET DE LA CHAMBRE.

M. Auber (G. O. ✻), membre de l'Institut, *directeur.*

SERVICE DE SANTÉ.

M. le docteur Conneau (C. ✻), *premier médecin de l'Empereur.*

MAISON MILITAIRE DE S. M. L'EMPEREUR.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant (G. ✻), ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, sénateur, membre du conseil privé, grand maréchal du palais, *commandant la Maison militaire.*

M. Rolin (G. ✻), général de division, *adjudant-général du palais.*

Aides-de-camp de l'Empereur : MM. le comte de Goyon (G. ✻), sénateur, général de division; de Failly (G. O. ✻), général de division; le comte de Montebello (G. ✻), général de division; Lebœuf, (G. O. ✻), général de division; Frossard (G. O. ✻). général de division; le baron de Béville (G. O. ✻), général de division; Jurien de La Gravière, (G.O. ✻), vice-amiral; le prince de la Moskowa, (C. ✻), général de division, sénateur; Fleury (G. O. ✻), idem, idem; de Waubert de Genlis (C. ✻), général de brigade; Castelnau (C. ✻), idem; le marquis de Toulongeon (C. ✻), idem; le comte Lepic (C. ✻), idem; le comte Reille (C. ✻), idem; Favé (O. ✻), idem; Pajol (C. ✻), idem.

Cabinet topographique de l'Empereur : M. le baron de Béville (C. ✻), général de division, aide-de-camp de l'Empereur, *chef du cabinet*

Officiers d'ordonnance de l'Empereur : MM. Stoffel, (O. ✻), chef d'escadron d'artillerie; Lamey, ✻, capitaine du génie; Lescot, ✻, capitaine de cavalerie; Rolin, ✻, idem d'état-major; Verchère de Reffye, ✻, idem d'artillerie; d'Escayrac de Lauture, ✻, capitaine d'infanterie; de Ligniville, ✻, idem; Castaigne, idem; de Chérizey, idem de cavalerie; Caffarel, idem d'état-major; Chambeau, ✻, idem d'infanterie.

ESCADRON DES CENT-GARDES A CHEVAL.

Colonel, commandant : M. Verly, (O. ✻).

GARDE IMPÉRIALE.

Commandant en chef, S. Exc. M. le maréchal Regnault de Saint-Jean-d'Angely (G. ✻), sénateur.

MAISON DE S. M. L'IMPÉRATRICE.

Grande-maîtresse de la maison de S. M., Mme la princesse d'Essling.

Dame d'honneur, Mme la duchesse de Bassano.

Dames du palais: Mmes la comtesse Gustave de Montebello; la vicomtesse Aguado; la baronne de Pierres; la marquise de Latour-Maubourg; la comtesse de Labédoyère; la comtesse de Lourmel; la comtesse de la Poëze; la comtesse de Rayneval; de Sancy (née Lefebvre-Desnouettes); de Saulcy; la baronne de Viry-Cohendier-Carette.

Premier chambellan, M. le duc Charles de Tascher de la Pagerie, (O. ✻), sénateur.

Chambellans, MM. le comte de Lézay-Marnézia (O. ✻), le marquis de Piennes, ✻, le comte de Cossé-Brissac, ✻.

Premier écuyer, M. le baron de Pierres (O. ✻), député.

Ecuyer, M. le marquis de Lagrange, ✻.

Secrétaire des commandements, M. Damas-Hinard (O. ✻).

MAISON DU PRINCE IMPÉRIAL.

M. Bachon (O. ✻), *écuyer.*

M. Barthez (O. ✻), *médecin.*

M. Monnier, *précepteur.*

Mme l'amirale Bruat, *gouvernante des enfants de France.*

CONSEIL PRIVÉ.

LL. EE.

MM. Achille Fould (G. ✻), sénateur, ancien ministre des finances;
Troplong (G. ✻), premier président de la Cour de cassation, président du sénat;
Baroche (G. ✻), sénateur, ministre de la justice et des cultes;
le duc de Persigny (G. ✻), sénateur;

MM. le maréchal Vaillant (G. ✻), sénateur, grand maréchal du palais, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts ;
le comte Colonna Walewski (G. ✻), président du Corps législ.;
Magne (G. ✻), sénateur ;
Drouyn de Lhuys (G. ✻), sénateur, ancien ministre des affaires étrangères.

CONSEIL DES MINISTRES.

LL. EE.

MM. Rouher (G. ✻), sénateur, *ministre d'État ;*
Baroche (G. ✻), sénateur, *ministre de la justice et des cultes ;*
le maréchal Vaillant (G. ✻), sénateur, grand maréchal du palais, *ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts ;*
le marquis de Chasseloup-Laubat (G. ✻), sénateur, *ministre de la marine et des colonies ;*
le marquis de Moustier (G.O. ✻), *ministre des affaires étrang.;*
Vuitry (G. O. ✻), *ministre présidant le Conseil d'Etat ;*
le marquis de La Valette (G. ✻), sénateur, *ministre de l'intérieur.*

Sénat.

Le Sénat est le gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. Aucune loi ne peut être promulguée avant de lui avoir été soumise. Le Sénat s'oppose à la promulgation : 1° des lois qui seraient contraires ou qui porteraient atteinte à la constitution, à la religion, à la morale, à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la propriété et aux principes de l'inamovibilité de la magistrature ; 2° de celles qui pourraient compromettre la défense du territoire. Le Sénat règle par un sénatus consulte : 1° la constitution des Colonies et de l'Algérie ; 2° tout ce qui n'a pas été prévu par la constitution et qui est nécessaire à sa marche ; 3° le sens des articles de la constitution qui donnent lieu à différentes interprétations. Ces sénatus-consultes sont soumis à la sanction de l'Empereur et promulgués par lui. Le Sénat maintient ou annule tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le gouvernement, ou dénoncés pour la même cause par les pétitions des citoyens. Le Sénat peut, dans un rapport adressé à l'Empereur, poser les bases d'un projet de loi d'un grand intérêt national. Il peut également proposer des modifications à la constitution. Si sa proposition est adoptée par le pouvoir exécutif, il y est statué par un sénatus-consulte. Néanmoins, est soumise au suffrage universel toute modification aux bases fondamentales de la constitution, telles qu'elles ont été posées dans la proclamation du 2 décembre 1851 et adoptées par le peuple français. En cas de dissolution du Corps législatif et jusqu'à une nouvelle convocation, le Sénat, sur la proposition de l'Empereur, pourvoit, par des mesures d'urgence, à tout ce qui est nécessaire à la marche du gouvernement. L'Empereur convoque et proroge le Sénat ; il fixe la durée de ses sessions par un décret. Les séances du Sénat ne sont pas publiques.

Le Sénat vote, tous les ans, à l'ouverture de la session, une adresse en réponse au discours de l'Empereur. Pendant la durée de la session, le Ministre d'État, le Ministre présidant le Conseil d'État et les membres de ce Corps, sont chargés de défendre devant le Sénat les projets de loi et les actes du Gouvernement. (Décret du 23 juin 1863.) Les débats des séances sont reproduits par la sténographie et insérés *in extenso* dans le journal officiel du lendemain. En outre, les comptes-rendus de ces séances, rédigés sous l'autorité du président du Sénat, sont mis chaque soir à la disposition des journaux. (Sénatus-consulte du 2 et décret du 3 février 1861.)

Le nombre des sénateurs nommés directement par l'Empereur ne peut excéder cent-cinquante. Le Sénat se compose : 1° des cardinaux, des maréchaux, des amiraux ; 2° des citoyens que l'Empereur juge convenable d'élever à la dignité de sénateur. Les sénateurs sont inamovibles et à vie. Une dotation annuelle et viagère de 30,000 fr. est affectée à la dignité de sénateur. Le président et les vice-présidents du Sénat sont nommés par l'Empereur et choisis parmi les sénateurs ; ils sont nommés pour un an.

BUREAU DU SÉNAT.

Président, S. Exc. M. Troplong (G. ✻), premier président de la Cour de cassation, membre du Conseil privé.
Premier vice-président, M. Boudet (G. ✻)
Vice-présidents, LL. EExc. MM. le maréchal comte Baraguey d'Hilliers (G. ✻); le maréchal Regnault de Saint-Jean d'Angely (G. ✻); MM. de Royer (G. O. ✻), Delangle (G. O. ✻).
Grand référendaire, M. Ferd. Barrot (G. ✻).
Secrétaire du Sénat, M. Chaix d'Est-Ange (C. ✻).

PRINCE DE LA FAMILLE IMPÉRIALE.

S. A. I. le général prince Napoléon (G. ✻).

PRINCES DE LA FAMILLE CIVILE DE L'EMPEREUR.

S. A. le prince Louis-Lucien Bonaparte (G. ✻).
S. A. le prince Lucien Murat (G. ✻).

SÉNATEURS DE DROIT.

LL. EEm. NN. SS. le cardinal de Bonald (C. ✻), archevêque de Lyon; le cardinal Mathieu (C. ✻), archevêque de Besançon, le cardinal Donnet (C. ✻), archevêque de Bordeaux ; le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry (C. ✻); le cardinal de Bonnechose (O. ✻), archevêque de Rouen.

LL. EExc. MM.

Vaillant (G. ✻), mar[al] de l'Empire, min[tre] de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.
Le maréchal comte Baraguey d'Hilliers (G. ✻).
Le maréchal comte Randon (G. ✻), ministre de la guerre.

Le maréchal Canrobert, François (G. ✻).
Le maréchal comte Regnault de St.-Jean d'Angely (G. ✻).
Le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta (G. ✻).
Le maréchal Niel (G. ✻).
Le maréchal Forey (G. ✻).
Le maréchal Bazaine (G. ✻).
L'amiral Rigault de Genouilly (G. ✻).
L'amiral Charner (G. ✻).

MM. MEMBRES.

Le général de division d'Allonville (G. O. ✻).
Le marquis d'Audiffret (G. O. ✻), président à la Cour des comptes.
Baciocchi (G. O. ✻).
Barbaroux (C. ✻).
Baroche (G. ✻), ministre de la Justice et des Cultes.
Le vicomte de Barral (C. ✻).
Barrot, Ferdinand (G. ✻), ancien ministre.
Barrot, Adolphe (G. ✻), ancien ambassadeur.
Le duc de Bassano (G. O. ✻).
Bauchart, Quentin (O. ✻), ancien conseiller d'État.
Le comte Hector de Béarn (G. O. ✻), ancien ministre plénipotentiaire.
Le comte de Beaumont (de la Somme) (C. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Béhic (G. ✻), ancien ministre des travaux publics.
Le marquis de Belbeuf (C. ✻), ancien premier président de la Cour d'appel de Lyon.
Berthier, Charles, prince de Wagram, ✻.
Blondel (C. ✻).
Boittelle (G. O. ✻), ancien préfet de police.
Bonjean (G. O. ✻).
Boinvilliers (C. ✻), ancien président de section au Conseil d'État.
Boudet (G. O. ✻), ancien ministre.
Bouët-Willaumez (G. O ✻), vice-amiral
Le comte J. Boulay (de la Meurthe) (G. O. ✻).
Le comte de Bourqueney (G. ✻), ministre plénipotentiaire.
Le baron Brénier (G. O. ✻).
Le duc de Cambacérès (G. O. ✻), ancien pair de France.
Le général Camou (G. ✻).
Carrelet (G. ✻), général de division, ancien commandant de la 1re division militaire.
Le comte de Casabianca (G. O. ✻), ancien ministre d'État.
Le vice-amiral Cécille (G. O. ✻).
De Chabrier (C. ✻), ancien conseiller à la cour des Comptes
Chaix d'Est-Ange (C. ✻), ancien conseiller d'État.
Le baron Chapuys de Montlaville (C. ✻), ancien préfet.
Le général de division Charron (G. ✻).

Le marquis de Chasseloup-Laubat (G. ✻), ministre de la marine et des colonies.
Le baron de Chassiron (C. ✻), ancien député.
Chevalier, Michel (G. O. ✻), membre de l'Institut.
H. Chevreau (G. O. ✻), préfet du Rhône.
Le comte François Clary (O. ✻).
Corta (C. ✻), ancien député.
Le général de division Cousin-Montauban, comte de Palikao (G. ✻).
Le marquis de Croix (O. ✻).
Darboy (O. ✻), archevêque de Paris.
Dariste (C. ✻).
Daumas (G. O.), général de division.
Comte de Lamarre (O. ✻).
Delangle (G. ✻), ancien premier président de la Cour impériale de Paris, ancien ministre de la justice.
Le 1er président Devienne (G. O. ✻).
Drouyn de Lhuys (G. ✻), ancien ministre des affaires étrangères.
Dumas (G. ✻), ancien ministre de l'agriculture et du commerce, membre de l'Institut.
Le baron Charles Dupin (G. O. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Élie de Beaumont (G. O. ✻), membre de l'Institut.
Le marquis d'Espeuilles, (O. ✻).
Favre, Ferdinand (C. ✻).
Le duc Fialin de Persigny (G. ✻), ancien ministre de l'Intérieur.
Le général de division, comte de Flahault (G. ✻), grand-chancelier de la Légion-d'Honneur.
Le général Fleury (G. O. ✻), grand écuyer.
Achille Fould (G. ✻), ministre des Finances.
Le marquis de Gabriac (O. ✻), ancien ministre plénipotentiaire.
Le général de division Gémeau (G. O. ✻).
Le comte Ch. de Germiny (G. O. ✻).
Le marquis Ernest de Girardin, (O. ✻), anc. membre de l'Assemblée législative.
Godelle (O. ✻), ancien président de section au conseil d'État.
Goulhot de Saint-Germain (C. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division comte de Goyon (G. ✻).
Le marquis de la Grange (Gironde) (G. O. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de Gricourt (O. ✻), chambellan de l'Empereur.
Le baron Grivel (G. ✻), vice-amiral.
Le baron Gros (G. ✻), ministre plénipotentiaire de France, à Londres.
Le comte Jules de Grossoles Flamarens (O. ✻).
Le général de division Guesvillers (G. ✻).

Le général de division marquis de Grouchy (G. ✻).
Le général de division comte Gudin (G. O ✻).
Le baron Haussmann (G. ✻), préfet de la Seine.
Le baron de Heeckeren (O. ✻).
Le général Herbillon (G. ✻).
His de Butenval (G. O. ✻), ancien ministre plénipotentiaire.
Hubert-Delisle (O. ✻), ancien gouverneur de la Réunion
Le général Husson (G. O. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte de Labédoyère, ✻, ancien député.
Lacaze (G. ✻), ancien conseiller d'Etat.
De Ladoucette (C. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le duc de la Force (O. ✻).
Le vicomte de la Guéronnière (C. ✻), ancien conseiller d'État.
Le général de division vicomte de la Hitte (G. ✻), ancien ministre des affaires étrangères, président du comité d'artillerie.
Le général de division de Ladmirault.
A. Laity (G. O. ✻), ancien préfet.
Le général de division marquis de Laplace (G. ✻).
Larabit (G. O. ✻), ancien député.
Le comte de Lariboisière (G. O. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général comte de la Ruë (G. ✻).
Le marquis de Lavallette (G. ✻), ancien ambassadeur, ministre de l'Intérieur.
Le général de division marquis de Lavœstine (G ✻), commandant des Invalides.
Lebrun (C. ✻), ancien pair, membre de l'Institut.
Lefebvre-Duruflé (G. O. ✻), ancien ministre des travaux publics.
Le comte Le Marois (O. ✻), ancien membre de l'Assemblée législ.
Le vice-amiral Le Prédour (G. O. ✻).
Le baron Le Roy de Boisaumarie (G. O. ✻), préfet de la Seine-Inférieure.
Leroy de Saint-Arnaud (C. ✻), ancien conseiller d'État.
Le comte de Lesseps (C. ✻), directeur des consulats et affaires commerciales, au ministère des affaires étrangères.
Le général de division Le Vasseur (G. O. ✻).
Leverrier (G. O. ✻), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de Lisle de Sivry, ancien ministre plénipotentiaire.
Le général de division Lyautey (G. O. ✻), membre du comité d'artillerie.
Magne (G. ✻), ancien ministre.
Mallet (G. O. ✻).
Le comte de Saint-Marsault, ancien préfet.
Vicomte de Martimprey (G. ✻), général de division,

De Maupas (G.O. ✻), ancien ministre, chargé de l'administration du département des Bouches-du-Rhône.
Le général Mellinet (G. ✻).
De Mentque (G. O. ✻), ancien préfet.
Mérimée (C. ✻), membre de l'Institut
De Mésonan (G. ✻).
Le comte Mimerel (G. O. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Mollard, général de division (G. O. ✻).
Monier de la Sizeranne (O. ✻).
Le duc de Montebello (G. ✻), ancien ambassadeur.
Le comte de Montebello (G. O. ✻), général de division.
Le général de division de Montréal (G. O. ✻).
Le duc de Mortemart (G. ✻), général de division.
Le général prince de la Moskowa (C. ✻).
S. A. le prince Lucien Murat (G. ✻).
Le comte de Nieuwerckerke (G.O. ✻), surintendant des Beaux-Arts.
Le duc de Padoue (G. ✻), ancien conseiller d'État, anc. ministre.
Persil (G. O. ✻), ancien ministre
Le pr. Poniatowski, Joseph-Michel-Xavier-François-Jean (G.O. ✻).
Le général de division baron Renault (G. ✻).
Reveil (C. ✻),
Le baron Paul de Richemont, ancien député (C. ✻).
Le vice-amiral Rigault de Genouilly (G. O. ✻).
Le général de division comte Roguet (G. O. ✻).
Rouher (G. ✻), ministre d'Etat.
Rouland (G. ✻), ancien ministre.
De Royer (G. O. ✻), ancien ministre.
Sainte-Beuve (C. ✻).
Le comte de Salignac Fénelon, anc. ministre plénipot. (G. O. ✻).
De Saulcy (C. ✻), membre de l'Institut.
Le général de division comte de Schramm (G. ✻), ancien ministre de la guerre, président du Comité d'infanterie.
Le comte de Ségur d'Aguesseau (O. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le cte Siméon (C. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Suin (C. ✻), ancien conseiller d'État.
Le vicomte de Suleau (C. ✻), ancien préfet.
Le duc Tascher de la Pagerie (O. ✻).
Amédée Thayer (O. ✻), membre de la Comm munic de la Seine.
Amédée Thierry (C. ✻).
Le général de division Thiry (G. O. ✻).
De Thorigny (C. ✻), ancien ministre.
Thouvenel (G. ✻), ancien ministre des affaires étrangères.
Tourangin (G. O. ✻), ancien conseiller d'État.
Le vice-amiral Tréhouart (G. ✻).

Le duc de Trévise (C. ✻).
Troplong (G. ✻), premier président de la Cour de cassation.
Le marquis de Turgot (G. ✻), ancien ministre des affaires étrangères.
Le baron de Varenne (C. ✻), ancien ministre plénipotentiaire.
Le duc de Vicence, ✻.
Villemain (C. ✻), ancien conseiller d'État.
Le baron de Vincent (C. ✻), ancien conseiller d'Etat.
Le général de division Vinoy (G. ✻).
De Vuillefroy (G. O. ✻).
Le général comte Waldener de Freundstein (G. O. ✻).

Corps législatif

Elu les 30 *mai et* 1er *juin* 1863, *en vertu du décret organique du* 7 *mai.*

L'élection a pour base la population. Il y a un député au Corps-Législatif à raison de trente-cinq mille électeurs; néanmoins, un député de plus est attribué à chacun des départements dans lesquels le nombre excédant des électeurs dépasse 17,500 (Sénatus-consulte du 27 mai 1857). Les députés sont élus par le suffrage universel, sans scrutin de liste; ils reçoivent une indemnité; ils sont nommés pour six ans. Le Corps législatif vote, tous les ans, à l'ouverture de la session, une adresse en réponse au discours de l'Empereur.—L'adresse est discutée en présence des Commissaires du Gouvernement, qui donnent toutes les explications nécessaires sur la politique intérieure et extérieure de l'Europe. (Décret du 24 novembre 1860).— Pendant la durée des sessions le Ministre d'État, le Ministre présidant le Conseil d'État et les membres de ce Corps, sont chargés de défendre devant la Chambre, les projets de loi et les actes du Gouvernement. (Décret du 23 juin 1863).

Le Corps législatif discute et vote les projets de loi et l'impôt. Tout amendement adopté par la commission chargée d'examiner un projet de loi est renvoyé, sans discussion, au Conseil-d'Etat, par le président du Corps législatif. Si l'amendement n'est pas adopté par le Conseil-d'Etat, il ne peut pas être soumis à la délibération du Corps législatif. Les comptes-rendus des séances du Corps législatif, rédigés par des secrétaires rédacteurs placés sous l'autorité du Président de l'assemblée, sont adressés chaque soir à tous les journaux. En outre les débats de chaque séance sont reproduits par la sténographie et insérés *in extenso* dans le journal officiel du lendemain. (Sénatus-consulte du 2 et décret des 2 et 3 février 1861.) — Le procès-verbal des séances est lu à l'assemblée; il constate seulement les opérations et les votes du Corps législatif. Les sessions ordinaires du Corps législatif durent trois mois; ses séances sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'il se forme en comité secret.

Le président et les vice-présidents du Corps législatif sont nommés par

l'Empereur, pour un an ; ils sont choisis parmi les députés. Les ministres ne peuvent être membres du Corps législatif. Aucune pétition ne peut être adressée au Corps législatif. En cas de dissolution, l'Empereur doit en convoquer un nouveau dans le délai de six mois.

Au jour de l'ouverture de la session, le Président, assisté des quatre plus jeunes membres présents qui remplissent les fonctions de secrétaires jusqu'à l'élection des six secrétaires définitifs, procède, par la voie du sort, à la division de l'assemblée en neuf bureaux. Les bureaux, ainsi formés, se renouvellent chaque mois par la voie du tirage au sort. Ils élisent leur président et leur secrétaire.

BUREAU DU CORPS LÉGISLATIF.

Président, S. Exc. M. le comte Walewski (G. ✱), membre du conseil privé.

Vice-presidents, MM. Schneider (G. O. ✱) : Alfred Leroux (O ✱)

Secrétaires, MM. Busson-Billault (O. ✱) ; S. Abbatucci, ✱ ; Darimon, ✱ ; Lafond de Saint-Maur, ✱ ; Thoinnet de la Turmelière, ✱ ; comte Welles de La Valette, ✱.

Questeurs, MM. Hébert (O. ✱) ; de Romeuf (C. ✱).

MEMBRES.

AIN. MM. le cte. Le Hon (O. ✱); Girod, ✱; Bodin (O. ✱).

AISNE. MM. Hébert (O. ✱); Malézieux ; Vilcocq, ✱; de Tillancourt.

ALLIER. MM. le baron de Veauce, ✱ ; Desmaroux de Gaulmin (O. ✱) ; Edouard Fould.

ALPES (Basses). M. le colonel Reguis (C. ✱).

ALPES (Hautes). M. Garnier.

ALPES-MARITIMES. MM. Lubonis (C. ✱) ; Masséna, duc de Rivoli, ✱.

ARDÈCHE. MM. le général d'Autheville (C. ✱) ; le comte de Rochemure, ✱; le marquis de la Tourrette, ✱.

ARDENNES. MM. de Montagnac, ✱; baron Eug. de Ladoucette, ✱, de Sibuet, ✱.

ARIÈGE. MM. Didier, ✱ ; Busson-Billault (O. ✱).

AUBE. MM. le vicomte de Rambourgt, le baron de Plancy, ✱.

AUDE. MM. Roques-Salvaza (C ✱) Peyrusse, ✱.

AVEYRON. MM. Girou de Buzareingues, ✱; Calvet-Rogniat, ✱; Chevalier, Aug. (O. ✱).

BOUCHES-DU RHÔNE. MM. Berryer; Bournat, ✱; le baron Laugier de Chartrouze, ✱; Marie.

CALVADOS. MM. Bertrand (O. ✱); Douesnel, ✱ ; le marquis de Colbert-Chabannais, ✱ ; Paulmier, ✱.

CANTAL. MM. de Parieu (O. ✱) ; Creuzet, ✱.

CHARENTE. MM. Gellibert des Séguins, ✱ ; Planat; André (O. ✱).

CHARENTE-INFÉR. MM. le bar. Vast-Vimeux, ✱; Bethmont; le b. Essachériaux, ✱; Roy de Loulay, ✱.

CHER. MM. le comte de Nesle, ✱; Guillaumin, ✱.

CORRÈZE. MM. Lafont de Saint-Mür, ✱ ; Mathieu, ✱.

CORSE. MM. S. Abbattucci, (O. ✱) ; Gavini, ✱.

Côte-d'Or. MM. Magnin; Marey-Monge, ✻; Rolle.
Côtes-du-Nord. MM. Glais-Bizoin; le comte de Champagny (Jérôme-Paul), (O. ✻); Le Gorrec, ✻; le comte de la Tour, ✻; le baron de Janzé.
Creuze. MM. Delamarre (C. ✻); Sallandrouze de La Mornaix (O. ✻).
Dordogne. MM. Dupont Paul. ✻; comte Boudet, ✻; Welles de La Valette, ✻; Taillefer, ✻.
Doubs. MM. le marquis de Conégliano, ✻, Latour du Moulin, (O. ✻).
Drôme. MM. Lacroix St.-Pierre, ✻; le marquis Luzy de Pélissac, (G.-O. ✻); Morin, ✻.
Eure. MM. le duc d'Albufera (O. ✻); Fouquet, ✻; le comte d'Arjuzon (O. ✻); Petit (O. ✻).
Eure-et-Loire. MM. le vicomte Reille (O. ✻); le général Lebreton (G.-O. ✻).
Finistère. MM. le comte du Couedic (O. ✻); Conseil, ✻; Dein, ✻; Bois-Viel.
Gard. MM. Talabot (C. ✻); Bravay; Fabre; André, Ed.
Garonne (Haute). MM. le comte d'Ayguesvives, ✻; le comte de Campaigno (O. ✻); Piccioni, ✻; Duplan (C. ✻).
Gers. MM. Belliard, ✻; le comte Fred. de Lagrange (O. ✻); Granier de Cassagnac (C. ✻).
Gironde. MM. Curé (O. ✻); baron Travot, ✻; Em. Pereire (C ✻); baron David (C. ✻); Arman (C. ✻).
Hérault. MM. Pagézy (O ✻); Roulleaux-Dugage (C. ✻); Cazelles (O. ✻).
Ille-et-Vilaine. MM. le marquis de Piré, ✻; le comte Caffarelli, ✻; de Dalmas (O. ✻); de la Guistière, ✻.
Indre. MM. Charlemagne (Raoul), ✻; Delavau (O. ✻).
Indre-et-Loire. MM. Gouin (O ✻) le marquis de Quinemont, ✻, Mame (O. ✻).
Isère. MM. Royer (O ✻); de Voize (O. ✻); Flocard de Mépieu, ✻; Faugier (O. ✻).
Jura. MM. E. Dalloz (O. ✻); le comte de Toulongeon, (O. ✻).
Landes. MM. de Guilloutet; comte Walewski (G. ✻).
Loir-et-Cher. MM. le vicomte Clary (C. ✻); Crosnier (C. ✻).
Loire. MM. F. Balay, ✻; Dorian; Bouchetal-Laroche, ✻; De chastelus, ✻.
Loire (Haute). MM. le marquis de Fay de Latour-Maubourg (O. ✻); de Romeuf (C. ✻).
Loire-Inférieure. MM. Thoinnet de la Turmélière, ✻; Lanjuinais ✻; Simon, ✻; A. Fleury (O. ✻).
Loiret. MM. Nogent-Saint-Laurent (O. ✻); le duc de Tarente (O. ✻); le vicomte de Grouchy (O. ✻).
Lot. MM le comte J. Murat (O ✻); Deltheil (O. ✻).
Lot-et-Garonne. MM. Noubel, ✻; vicomte de Richemont (O ✻); Dolfus (O. ✻).
Lozère. MM. le comte de Chambrun, ✻.
Maine-et-Loire. MM. Ségris (O. ✻); Berger; Louvet (C. ✻); le comte de Las Cases (O. ✻).
Manche. MM. Havin; de Saint-Germain (O. ✻); Brohyer de Littinière (O. ✻); le général Meslin (G.-O. ✻).
Marne. MM. Goerg; Perrier; Werlé (C. ✻).
Marne (Haute). MM. le baron

Lespérut, ✻; Chauchard (O. ✻).
MAYENNE. MM. Leclerc d'Osmonville (O. ✻); le baron Mercier (C. ✻); le baron de Pierres (O. ✻).
MEURTHE. MM. le vicomte Drouot, (O. ✻); le baron Buquet (O. ✻); Chevandier de Valdrôme (O. ✻)
MEUSE. MM. Millon, ✻; le baron de Benoist, ✻; Chadenet (O ✻).
MORBIHAN. MM. Thomas-Kercado, Le Mélorel de la Haichois, ✻; comte N. de Champagny, ✻.
MOSELLE. MM. le colonel Hennocque (C. ✻); de Wendel, ✻; le baron de Geiger (O. ✻).
NIÈVRE. MM. Boucaumont (O ✻); de Montjoyaux, ✻; le comte Le Peletier d'Aunay (O, ✻).
NORD. MM. Plichon, ✻; Kolb-Bernard, ✻; Des Rotours, ✻; Brame; Lambrecht; le marquis d'Havrincourt (O. ✻); Stiévenart-Béthune; Seydoux (O. ✻); Hamoir, ✻.
OISE. MM. le baron de Corberon, ✻; le vicomte de Plancy, ✻; Barrillon, ✻.
ORNE. MM. de Chasot, ✻; le baron de Mackau; le marquis de Torcy, ✻.
PAS-DE-CALAIS. MM. Piéron-Leroy; Delebecque (O. ✻); Pinart, ✻; Jourdain; Martel; Sens.
PUY-DE DÔME. MM. Mége, ✻; Girot-Pouzol; Christophle, ✻; du Miral (O. ✻); Andrieu, ✻.
PYRÉNÉES (Basses). MM. Larrabure (O. ✻); Chesnelong, ✻; Etcheverry, ✻.
PYRÉNÉES (Hautes). MM. A. Fould; Ach. Jubinal (O. ✻).
PYRÉNÉES-ORIENTALES. MM. Is. Pereire (O. ✻).
RHIN (Bas). MM. le baron de Bussières (O. ✻); Coulaux, ✻; le comte Hallez-Claparède, ✻; baron de Cœhorn, ✻.
RHIN (Haut). MM. Lefébure, ✻, Gros; le baron de Reinach, ✻; West (O ✻)
RHÔNE. MM. Hénon; J. Favre; Perras, ✻; Descours, (O. ✻); Terme, ✻.
SAÔNE (Haute). MM. le marquis d'Andelarre, ✻; le marquis de Grammont; le duc de Marmier, ✻.
SAÔNE-ET-LOIRE. MM. Schneider (G.O. ✻); J. Chagot, ✻; le baron de Chiseuil, ✻; Boutelier; comte de Barbantane, ✻.
SARTHE. MM. Haëntjens, ✻; Leret d'Aubigny (O. ✻); le marquis de Talhouet (O. ✻); le prince M. de Beauveau, ✻.
SAVOIE. MM. le comte de Boigne, ✻; Bérard.
SAVOIE (Haute) MM. Pissart, ✻; Bartholoni, ✻.
SEINE. MM. Carnot; Thiers (G.-O. ✻); Emile Ollivier; Ernest Picard: Garnier-Pagès; Guéroult; Darimon, ✻; J. Simon, ✻, Pelletan.
SEINE-INFÉRIEURE. MM. Pouyer-Quertier fils, ✻; Quesné, ✻, Corneille, ✻; Lédier, ✻, H. Barbet (G. O. ✻); Ancel, ✻.
SEINE-ET-MARNE MM. le baron de Beauverger (O. ✻); le comte de Jaucourt (O. ✻); Josseau, (O. ✻).
SEINE-ET-OISE. MM. le baron Caruel de St-Martin, ✻; Darblay junior (O. ✻); Dambry, ✻, Richard (Maurice).
SÈVRES (Deux). MM. F. David, ✻; Lasnonier (O. ✻); Ch. Le Roux, ✻.
SOMME. MM. Cosserat, ✻; Se-

néca (O. ✻); Conneau (C. ✻); de Morgan, ✻; Gressier, ✻.
TARN. MM. le général baron Gorsse (G. O. ✻); E. Pereire; Daguilhon (O. ✻).
TARN-ET-GARONNE. MM. le comte J. de la Motte, ✻; Belmontet (O. ✻).
VAR. MM. Lescuyer d'Attainville (O. ✻); le vicomte de Kerveguen.
VAUCLUSE. MM. Pamard (O. ✻); Millet (O. ✻).
VENDÉE. MM. le marquis de Ste-Hermine, ✻; Alf. Le Roux (C. ✻); le comte de la Poëze.
VIENNE. MM. de Beauchamp (O. ✻); de Soubeyran (O. ✻), Bourlon (O. ✻).
VIENNE. (Haute). MM. Arm. Noualhier, ✻; de St.-Paul (O. ✻).
VOSGES. MM. Buffet, ✻; Aymé (O. ✻); le baron de Ravinel, ✻.
YONNE. MM. Frémy (G. O. ✻); Javal (O. ✻); Le Comte, Eugène (O. ✻).

Conseil d'Etat.

FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTAT.

Le Conseil-d'État rédige les projets de loi et en soutient la discussion devant le Sénat et le Corps législatif. Il propose les décrets qui statuent 1° sur les affaires administratives dont l'examen lui est déféré par des dispositions législatives ou réglementaires; 2° sur le contentieux administratif; 3° sur les conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. Il est nécessairement appelé à donner son avis sur tous les décrets portant règlement d'administration publique ou qui doivent être rendus dans la forme de ces règlements. Il connaît des affaires de haute police administrative, à l'égard des fonctionnaires dont les actes sont déférés à sa connaissance par l'Empereur. Enfin, il donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'Empereur ou par les ministres.

Le Conseil-d'État est présidé par l'Empereur, et, en son absence, par le président du Conseil-d'État.

FORME DE PROCÉDER DU CONSEIL D'ÉTAT DANS LES MATIÈRES CONTENTIEUSES.

La section du contentieux est chargée de diriger l'instruction écrite et de préparer le rapport de toutes les affaires contentieuses, ainsi que des conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire; elle est composée de six conseillers d'État, y compris le président, et du nombre de maîtres de requêtes et d'auditeurs déterminé par le règlement. Elle ne peut délibérer si quatre au moins de ses membres, ayant voix délibérative, ne sont présents. Les maîtres des requêtes ont voix consultative dans toutes les affaires, et voix délibérative dans celles où ils sont rapporteurs. Les auditeurs ont voix consultative dans les affaires dont ils font le rapport.

Le rapport des affaires est fait au nom de la section, en séance publique de l'assemblée du Conseil-d'État délibérant au contentieux. Cette

assemblée est présidée par le président de la section du contentieux. Après le rapport, les avocats des parties sont admis à présenter des observations orales. Le commissaire du gouvernement donne ses conclusions dans chaque affaire. Les affaires pour lesquelles il n'y a pas eu constitution d'avocat ne sont portées en séance publique que si ce renvoi est demandé par l'un des conseillers d'État de la section ou par le commissaire du gouvernement auquel elles ont été préalablement communiquées et qui donne ses conclusions.

Les membres du Conseil-d'État ne peuvent participer aux délibérations relatives aux recours dirigés contre la décision d'un ministre, lorsque cette décision a été préparée par une délibération de la section à laquelle ils ont pris part.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTAT.

S. M. L'EMPEREUR.

S. A. I. le prince Napoléon (G. ✻).

Président, S. Exc. M. Vuitry (G. O. ✻), ministre présidant le Conseil d'État.
Vice-Présidents, MM. de Parieu (G. O. ✻); N...; N. ..
Président de la section de législation, justice et affaires étrangères, M. de Parieu (G. O. ✻), ancien ministre.
Président de la section des finances, de l'agriculture et du commerce, N....
Président de la section des travaux publics et des beaux-arts, N..., chargé de la présidence.
Président de la section de la guerre et de la marine, M. le général Allard (G.-O. ✻).
Président de la section du contentieux, N....
Président de la section de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Cultes, M. Duvergier.
Secrétaire-Général du Conseil d'Etat, M. de la Noue-Billault (O. ✻), ayant titre et rang de conseiller d'État.

Conseillers d'État.

MM.
Abattucci (O. ✻), ancien chef du cabinet du ministre de la Justice,
Baron Ambert (C. ✻).
Bataille (O. ✻), ancien maître des requêtes.
Bavoux (O. ✻).
Bayle-Mouillard (O. ✻).
Besson (G. O. ✻), ancien préfet.
Boilay (O. ✻), ancien secrétaire-général du conseil d'État.
Bréhier (O. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.

MM.
Boulatignier (C. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Baron de Bussière (O. ✻).
Chamblain (C. ✻), ancien Préfet.
Le comte de Chantériac (C. ✻), ancien député.
Chassaigne-Goyon (O. ✻).
Chassériau (O. ✻), ancien maître des requêtes.
Vicomte de Cormenin (C. ✻), anc. membre de l'Assemblée législ.
Cornudet (O. ✻), ancien conseiller d'État.
Le comte Dubois (O. ✻).
Flandin (C. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Gasc (O. ✻).
Gaslonde, ✻, ancien maître des requêtes.
Gaudin (C. ✻), ancien ministre plénipotentiaire.
Genteur (C. ✻), ancien Préfet.
Gomel, (O. ✻), ancien maître des requêtes.
Goupil, ✻, idem.
Heurtier (C. ✻).
Jahan (O. ✻).
Jolibois (O. ✻), ancien Préfet.
De Lavenay (O. ✻).
Le Play (C. ✻).
Lestiboudois (O. ✻), ancien maître des requêtes.
Loyer, (O. ✻).
Manceaux (O. ✻), anc. secrétaire-général du ministère de l'Intér.
Marchand (C. ✻).
E. Marchand (O. ✻).
Vicomte du Martroy (O. ✻), ancien maître des requêtes.
Merruau (O. ✻).
Migneret (G. O. ✻), ancien Préfet.
Pagès (O. ✻), ancien maître des requêtes.
Pascalis, ✻, ancien auditeur.
Pinard (O. ✻), ancien procureur général.
Baron Quinette (O. ✻), ancien ministre plénipotentiaire
Riché (O. ✻).
Le vicomte de Rougé (O. ✻), membre de l'Institut.
Le comte Treilhard (O. ✻), ancien directeur de la presse.
Vernier (O. ✻), ancien député.

Maîtres des requêtes de première classe.

MM.
Comte d'Argout, Gaston, ✻, ancien maître des requêtes.
Aubernon, ✻.
Aucoc, ✻.
Berger, Léon, ✻.
Du Berthier, ✻.

MM.
Bertier, ✻.
Baron de Bernon, ✻,
Le baron Cardon de Sandrans, ✻, ancien auditeur.
Vicomte de Casabianca, ✻.
De Chassiron (O. ✻), ancien attaché d'ambassade.
Crignon de Montigny, ✻.
François, ✻, ancien maître des requêtes de deuxième classe
Lhopital, ✻.
Ern-Leblanc, ✻, ancien lieutenant de vaisseau.
Louyer-Villermay, ✻, ancien maître des requêtes.
De Maupas, Paul, ✻, ancien procureur de la République.
Mesnard, ✻.
De Missiessy, ✻.
Vicomte Portalis, Ernest, ✻, ancien auditeur.
Comte de Ségur, Anatole, ✻, ancien préfet.

Maîtres des requêtes de deuxième classe.

MM.
Bartholony, ✻.
Bauchard, ✻.
Bayard, ✻.
Le comte de Belbœuf, ✻, ancien auditeur.
Boinvilliers, ✻.
Bordet, ✻, ancien auditeur.
Braun.
Baron Brincard, ✻.
Cottin, ✻, ancien auditeur.
David.
Ch. Fortoul, ✻, ancien chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique.
Fouquier, ✻, ancien conseiller de préfecture.
Hély d'Oissel, ✻.
Le Roy, ✻, ancien auditeur.
Marbeau, ✻.
Moreau, ✻.
Perret, ✻.
De Ravignan.
G. Rouher, ✻.
Taigny.

Auditeurs de première classe.

Par décret du 24 octobre 1860, leur nombre a été porté à 40.

MM. de Barthélémy; de Baulny; de Bellissen; Bérard de Chazelles, Bouard, ✻; Chauchat; Cordier; Cornudet; Danyau; Duchossoy; Fould; de Franqueville, ✻; Ginoux de Fermon; Grandidier, ✻; de Guigné, ✻; Jacquet; Joly de Bammeville; Jonglez de Ligne; Kratz, ✻; Lachenal, Lecomte; A. Legrand, ✻; Lefébure; le vicomte

de Luçay, ✻; Mage; de Meynard, ✻; Monnier; Plantier; vicomte de Rambuteau; Ramond; comte de Reverseaux; Roussigné, Savoye, ✻; de Vaufreland; Henry de Villeneuve; vicomte des Roys; de Voyer d'Argenson; de Vuillefroy; de Raynal; vic[te] de l'Aigle; Pastoureau; Thureau; Goupy; Leloup de Sancy; Genteur; Darcy.

Auditeurs de deuxième classe.

MM. d'Aigneaux; Artaud-Haussemann; Brame; de Benoist; B. de St-Laumer; Boselli; de Crouzac; Darrigan; Dutilleul; de Fredy; de Foville; Flourens; de Joinville; Ladoucette; Langlois; de Lartigue; Le Marchand; Morillot; Pélissier de Féligonde; Regnault de Savigny, ✻; de Richemoud; de Romeuf; de Rougé; Thierry; Vaïsse; de Vuillefroy; Thirria; Compaignon de Marchéville; Le Provost de Launay; Sanial du Fay; Gomel; Courte de la Goupillière; Geffrier; Burin des Roziers; Mayniel; Lestiboudois; Gastambide; Reboul-Deneyrol; Rogniat; de Laizer; Noël Desvergers; Join; Lambert; Brinquant, Darrigan.

SECTION DE LÉGISLATION, JUSTICE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. de Parieu (G.O. ✻), *président.* — *Conseillers d'État*, MM. Eug. Marchand; Bavoux; Gasc; Chassaigne-Goyon; Bayle-Mouillard; Manceaux; Riché; Pinard.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. François; du Berthier; vicomte Portalis; Mesnard.

Auditeurs, première classe, MM. de Barthélémy; Cordier. — Deuxième classe, MM. Pélissier de Féligonde, Le Marchant; Artaud-Haussemann; Mayniel.

SECTION DU CONTENTIEUX.

M. Marchand (C. ✻), *président.* — *Conseillers d'État*, MM. Boulatignier; vicomte de Martroy; Gaslonde; Pascalis.

CONSEILLERS D'ÉTAT DÉLIBÉRANT AU CONTENTIEUX.

Section de législation, justice et affaires étrangères.— MM. Gasc; Chassaigne-Goyon.

Section de l'intérieur. — MM. Gomel; Besson. — *Section des travaux publics, agriculture et commerce*, MM. le comte Dubois, (O. ✻); Gaudin (C. ✻) — *Section de la guerre et de la marine*, MM. Chassériau; Loyer. — *Section des finances*, MM. le baron Quinette; de Lavenay.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Aubernon; de Cardon de Sandrans; Lhôpital. — Deuxième classe, MM. de Belbœuf; Bayard; Perret; Brincard; David; Braun. — *Maîtres des requêtes faisant fonctions de commissaires du gouvernement au contentieux administratif*, MM. L'Hôpital, Aucoc, *de première classe*; comte de Belbeuf, *de deuxième classe.*

Auditeurs, première classe, MM. de Baulny; comte de Reverseaux; vicomte de Rambuteau; Joly de Bammeville; de Raynal; Thureau-Tangin; Duchaussoy; Bérard de Chézelles. Deuxième

classe, MM. Flourens; Cornudet; Fould; Leféburc; de Benoist; Thirria; Le Provost de Launay; Sanial du Fay; Gornel; Courte de la Goupillière; Burin des Roziers; Lestiboudois; Gastambide.

SECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. Duvergier, *président.* — *Conseillers d'Etat*, MM. Flandin; vicomte de Cormenin; de Chantérac; de Bussière, Bréhier; Gomel; Besson; Merruau; Genteur; comte Treilhard.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Berger; de Ségur; de Bernon; Bertier; de Casabianca. — Deuxième classe, MM. Fouquier; Marbeau; Bauchart; Cottin; de Ravignan.

Auditeurs, première classe, MM. Bouard; G. de Fermon; de Guigné; Henri de Villeneuve; Savoye; Roussigné; de Voyer d'Argenson; Pastoureau; Goupy; de Sancy; Genteur. — Deuxième classe, MM. A. Legrand; de Frédy; de Rougé; Vaïsse; de Romeuf; Lachenal; Dutilleul; de Marchéville.

SECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DES BEAUX ARTS.

M. Cornudet (O. ✻), *président.* — *Conseillers d'Etat*, MM. Heurtier; comte Dubois; de Rougé; Le Play; Boilay; Gaudin; Vernier; Jahan.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Leblanc. — Deuxième classe, MM. Boinvilliers; Leroy; Moreau; Taigny.

Auditeurs, première classe, MM. de Meynard; vicomte Dubois; Legrand; Cohen; de Vaufreland; Monnier; Grandidier; de Franqueville. — Deuxième classe, MM. Ramond; de Crouzac; Join-Lambert; Rogniat; Darrigan.

SECTION DE LA GUERRE ET DE LA MARINE.

M. le général Allard, *président.* — *Conseillers d'Etat*, MM. Chassériaux; Abbattucci; Loyer; Chamblain; Pagès; baron Ambert.

Maîtres des requêtes, première classe, M. de Chassiron; d'Argout; de Missiessy.

Auditeurs, première classe, MM. Kratz; Danyau; Plantier; vicomte des Roys. — Deuxième classe, MM. Mage; Lachenal; des Vergers; Brinquant.

SECTION DES FINANCES.

M. de Lavenay (O. ✻), *président.* — *Conseillers d'État*, MM. Cornudet; Quinette; Lestiboudois; Bataille; de Lavenay; Migneret; Goupil.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Louyer-Villermay; Crignon de Montigny; de Maupas. — Deuxième classe, MM. Fortoul; Bordet; Bartholony; Rouher; Hély d'Oissel.

Auditeurs, première classe, MM. le vicomte de Lucay; Petiet; Jacquet; Lecomte; Chauchat; Jonglez de Ligne; de l'Aigle; Darcy. — Deuxième classe, MM. de Joinville; Regnault de Savigny; de Bellissen; Thierry; de Vuillefroy; de Laizer.

Conseillers d'Etat en service ordinaire hors sections, **MM.** Barbier (C. ✳), directeur général des douanes et des contributions indirectes. — Alfred Blanche (O. ✳), secrétaire général de la préfecture de la Seine. — Le général Blondel (C. ✳), directeur au ministère de la guerre. — De Bosredon, secrétaire général du ministère de l'Intérieur. — De Boureuille (C. ✳), secrétaire général du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics — Darricau (G O. ✳), intendant général inspecteur, directeur de la comptabilité générale au ministère de la guerre. — Dupuy de Lome (G. O. ✳), directeur des constructions navales au ministère de la marine — De Franqueville (C. ✳), directeur général des ponts-et-chaussées et des chemins de fer. — Gautier (C. ✳), secrétaire général du ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts. — Guillemot (O. ✳), directeur général de la caisse d'amortissement et des dépôts et consignations. — Herbet (G. O. ✳), ministre plénipotentiaire, directeur des consulats au ministère des affaires étrangères. — De Janvry (C. ✳), secrétaire général du ministère des finances. — Le Normant (O. ✳), secrétaire général du ministère de la justice et des cultes. — De Marnas (O. ✳), procureur général près la cour impériale de Paris. — Ozenne (O. ✳), directeur du commerce extérieur au ministère du commerce. — Petetin (O. ✳), directeur de l'imprimerie impériale. — Ch. Robert, ✳, secrétaire général du ministère de l'Instruction publique. — Baron de Roujoux (C. ✳), chargé du contrôle central au ministère de la marine. — De Saint-Paul (C. ✳), directeur-général du personnel et du cabinet au ministère de l'Intérieur. — Vandal (C. ✳), directeur général des postes.

Bureau de l'assistance judiciaire près le Conseil d'Etat, MM. de Jouvencel, ✳, *présid.*; Dareste; Foller, ✳: Lebon; Levavasseur, ✳; Rigaud, ✳; de Saint-Malo; Caille, secrétaire de la section du contentieux, *secrétaire délégué*.

MINISTÈRES.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

S. Exc. M. Rouher (G. ✳), sénateur, *ministre*.

Cabinet du ministre, N..., *chef*. — Bureau du cabinet.— *Affaires réservées*.— *Insertions au Moniteur*. — *Personnel*, M. Giraudeau, *chef*. — Bureau du service législatif et de la comptabilité, M. Graziani, ✳, *chef*.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

S. Exc. M. Baroche (G. ✳), sénateur, membre du Conseil privé, *garde des sceaux, ministre*. — Cabinet du ministre, M. Goupy, auditeur au Conseil d'État, *chef*.

M. Lenormand (C. ✳), conseiller d'État, *secrétaire général*.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL. — *Surveillance générale de tout le travail du ministère de la justice, direction spéciale du personnel, discipline de la magistrature, Légion-d'Honneur, préséances, titres nobiliaires, droits de sceau, archives, etc.*

SOUS-DIRECTION DU PERSONNEL. — M. de Laigne, ✻, *sous directeur.* — 1er bureau. *Personnel des cours, tribunaux, etc.* — 2e bureau. *Personnel de la magistrature, etc., de l'Algérie et des Colonies.* — Bureau de la comptabilité et des pensions. — Bureau des archives et du service intérieur.

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU. — M. Greffier (O. ✻), *directeur.* — Bureau des matières civiles. — Bureau des naturalisations. — Changements et additions de noms. — Bureau du sceau. — Bureau du notariat. — Bureau des officiers ministériels.

DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRACES. — M. Babinet (O. ✻), *directeur.* — Bureau des affaires criminelles. — Bureau de la statistique. — Bureau des frais de justice. — Division des grâces.

Administration des cultes. — M. Hamille (O. ✻), *directeur.* — Bureau du secrétariat et des archives. — Bureau de la comptabilité des cultes.

1re DIVISION. — M. Tardif (O. ✻), *chef.* — 1er bureau : *personnel du clergé; police ecclésiastique; régime et contentieux des fabriques.* — 2e bureau : *congrégations religieuses; biens des fabriques; dons et legs.*

2e DIVISION. — M. de Lamotte, ✻, *chef.* — 1er bureau : *administration temporelle.* — 2e bureau : *travaux diocésains; subventions.*

SOUS-DIRECTION DES CULTES NON CATHOLIQUES. — M. Sayous, ✻, *sous-directeur.*

COMMISSION DES ARTS ET ÉDIFICES RELIGIEUX.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE. — M. A. Petetin (O. ✻), conseiller d'État, *directeur.* — Secrétariat général. *Correspondance générale; affaires réservées; archives; distributions d'ouvrages.*

SERVICE DES TRAVAUX. — Service du *Bulletin des Lois*, du *Moniteur des Communes* et du *Bulletin de la Cour de Cassation.* — Service de la comptabilité administrative. — Service de la comptabilité en matières et deniers. — Service du contrôle. — Service intérieur.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

S. Exc. M. le baron de Moustier (G. ✻), *ministre.* — Cabinet du ministre, M. le baron d'André (G. O. ✻), *chef.*

CABINET ET SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — Bureau du protocole : *exequatur, décorations, etc.* — Bureau du départ et de l'arrivée des correspondances.

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES. — M. le Marquis de Bammeville (G. O. ✻), *directeur.* — Sous-direction du Midi et de l'Orient, — du Nord, — de l'Amérique et de l'Indo-Chine, — du contentieux.

DIRECTION DES CONSULATS ET AFFAIRES COMMERCIALES. — M. Herbet (C. ✻), *directeur.* — Sous-direction du Midi et de l'Orient, — du Nord, — de l'Amérique et de l'Indo-Chine.

Direction des archives et de la chancellerie.—M. Cintrat (C. ✻), *direct.* — Sous-direction des archives.— Bureau de la chancellerie.

Direction des fonds et de la comptabilité.—M. de Billing (C. ✻), *directeur.*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

S. Exc. M. le marquis de La Valette (G. ✻), sénateur, *ministre.*

Direction générale du personnel et du cabinet. — M. de Saint-Paul (C. ✻), conseiller d'État, *directeur général.* — 1er bureau : *correspondance générale ; élections ; formation des bureaux des conseils généraux ; maires et adjoints ; suspension des conseils municipaux ; rapports périodiques des préfets et sous-préfets ; orphelinat du Prince Impérial.*

2e bureau : *personnel des préfets, sous-préfets et congés ; conférences administratives ; légion-d'honneur ; ordres étrangers ; médailles pour belles actions.*

3e bureau : *Presse parisienne. Examen ; Statistique ; abonnements, Moniteur des Communes.*

4e bureau : *Examen des journaux de l'étranger.*

5e bureau : *Presse départementale. Examen ; application des lois ; statistique ; autorisations, etc.*

Secrétariat-générale.— M. de Bosrédon, ✻, maître des requêtes au conseil d'État, *secrétaire-général.*

Division du secrétariat. — M. Normand, ✻, *chef.*— 1er bureau : *secrétariat.* — 2e bureau : *archives départementales, communales et hospitalières.*— 3e bureau : *établissements généraux de bienfaisance.* — 4e bureau : *sociétés de secours mutuels.*

Direction des prisons et des établissements pénitentiaires. — M. Dupuy, ✻, *chef.*— 1er bureau : *administration générale des prisons.* — 2e bureau : *administration financière des maisons centrales et établissements de jeunes détenus.*— 3e bureau : *administration financière des maisons d'arrêt, de justice et de correction.* — 4e bureau : *transfèrements.* — 5e bureau : *contrôle central des dépenses.*

Division de l'administration générale et départementale. — M. Durangel, ✻, *chef.* — 1er bureau : *administration générale, élections, gardes nationales, pensions.* — 2e bureau : *dépenses départementales.* — 3e bureau : *aliénés, enfants assistés, mendicité.*

Division de l'administration communale et hospitalière. — M. Edm. Blanc (O. ✻), *chef.* — 1er bureau : *administration et comptabilité des communes.*— 2e bureau : *contentieux des communes.* — 3e bureau : *voirie urbaine et vicinale.* — 4e bureau : *hospices communaux, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété.*

Division de la comptabilité. — M. le comte de Vedel, ✻, *chef.* — 1er bureau : *opérations et écritures centrales.* — 2e bureau : *ordonnancements.* — 3e bureau : *comptabilité départementale.*

Direction générale de la sûreté publique. — M. Piétri (C ✻), préfet de police, *chargé de la direction générale.*

DIVISION DE LA SURETÉ. — M. Eriau (O. ✻), *chef*. — 1er bureau : *correspondance politique*. — 2e bureau : *police spéciale ; réunions et associations, police des lieux publics, des étrangers et réfugiés, surveillance des libérés, extraditions, naturalisations, transports de corps, inhumations, transit d'armes et vente de poudres, événements divers*. — 3e bureau : *police administrative, émigration, loteries, passeports, secours de route, livrets, police de la chasse, recherches dans l'intérêt des familles, mendicité, vagabondage*.

DIVISION DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE. — M. Juillerat (O. ✻), *chef*. — 1er bureau : *imprimerie et librairie*. — 2e bureau : *propriété littéraire*.

Direction générale des lignes télégraphiques. — M. le vicomte Vougy (G. O. ✻), *directeur général*. — Cabinet du directeur général. — Section des dépêches. — Bureau du personnel. — Service du matériel et travaux. — Taxes.

MINISTÈRE DES FINANCES.

S. Exc. M. Rouher (G. ✻), sénateur, membre du conseil privé, *ministre*.

Cabinet du ministre, N..., *chef*.

Administration centrale du ministère. — DIRECTION DU PERSONNEL, M. Le Clercq (O. ✻), *directeur*.

Secrétariat général. — M. de Janvry (C. ✻), conseiller-d'État, *secrétaire-général*.

DIVISION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES. — M. Dufrayet, ✻, *sous-directeur*. — Bureau de l'inspection générale.

DIVISION DU CONTRÔLE DES ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES. — M. Grimpel (O. ✻), *sous-direct*. — 1er bureau : *enregistrement, domaines, forêts*. — 2e bureau : *douanes, contributions indirectes et tabacs*. — 3e bureau : *postes, contributions directes et monnaies*. — 4e bureau : *dépêches et contre-seing*.

DIVISION DE L'ORDONNANCEMENT, DE LA COMPTABILITÉ, DES ARCHIVES ET DU MATÉRIEL. — M. Favrot, ✻, *directeur*. — 1er bureau : *ordonnancement et comptabilité*. — 2e bureau : *matériel et service intérieur*. — 3e bureau : *archives et bibliothèques*. — 4e bureau : *service des bâtiments et conservation du mobilier*. — 5e bureau : *service militaire de l'hôtel*.

DIVISION DU CONTENTIEUX DES FINANCES. — M. Labeyrie (O. ✻), *chef de division*. — 1er bureau : *instruction des affaires contentieuses, règlement des frais dus aux officiers ministériels, prêts à l'industrie*. — 2e bureau : *actions judiciaires intentées ou défendues par le Trésor*. — 3e bureau : *examen et conservation des oppositions*.

DIRECTION DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS. — M. Sapia (O. ✻), *directeur*. — Bureau central : *surveillance des comptoirs d'escompte*. Section des ordonnances. — Bureau du service intérieur. — Bureau des écritures. — Bureau de statistique.

DIRECTION DE LA DETTE INSCRITE. — M. de Gouttes (O. ✵), *directeur*. — Bureau central. — Bureau du grand livre. — Bureau des transferts et mutations. — Bureau des pensions. — Bureau des cautionnements.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE. — M. de Roussy (O. ✵), *directeur général*. — Bureau central. — Bureau de la perception des contributions directes et de la comptabilité des percepteurs et receveurs des communes et établissements publics. — Bureau de la comptabilité des receveurs des finances. — Bureau de la comptabilité des payeurs et trésoriers coloniaux. — Bureau de la comptabilité des régies et administrations financières.

CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC. — Caisse centrale. — Bureau central et de comptabilité. — Bureaux de paiement de la dette publique.

DIVISION DU CONTRÔLE CENTRAL. — M. Tournus, ✵, *chef*. — 1er. bureau : contrôle de la gestion du caissier central. — 2e bureau : contrôle et visa des effets publics, des certificats de pensions et de secours, des cautionnements, etc.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

S. Exc. M. le maréchal Niel (G. ✵), sénateur, *ministre*. — Cabinet du ministre : M. le colonel Colson (C. ✵), *chef*.

1re DIRECTION. — PERSONNEL. — M. le général Castelneau (C. ✵), *directeur*. — 1er bureau : *correspondance générale, opérations militaires*. — 2e bureau : *états-majors; écoles militaires*. — 3e bureau : *recrutement*. — 4e bureau : *dotation de l'armée*. — 5e bureau : *justice militaire*. — 6e bureau : *infanterie*.

2e DIRECTION. — CAVALERIE ET GENDARMERIE. — M. le général comte de Vignolle (C. ✵), *directeur*. — 1er bureau : *cavalerie, remontes*. — 2e bureau : *gendarmerie*.

3e DIRECTION. — ARTILLERIE. — M. le général Susane (C. ✵), *directeur*. — 1er bureau : *personnel*. — 2e bureau : *matériel, comptabilité*.

4e DIRECTION. — GÉNIE. — M. le général vic. Dejean (C. ✵), *direct*. — 1er bureau : *personnel*. — 2e bureau : *matériel, comptabilité*.

5e DIRECTION. — ADMINISTRATION. — M. Robert (O. ✵), intendant militaire, *directeur*. — 1er bureau : *intendance, service de marche, transports, équipages militaires* — 2e bureau : *subsistances, chauffage*. — 3e bureau : *personnel des officiers de santé, hôpitaux militaires, hospices civils, infirmeries régimentaires, invalides*. — 4e bureau : *habillements, lits militaires, campements*. — 5e bureau : *solde, revues de comptabilité, administration intérieure des corps de toutes armes*.

6e DIRECTION. — DÉPÔT DE LA GUERRE. — M. le gén. Blondel (C. ✵), Cons. d'État, *directeur*. — 1er bureau : *géodésie, topographie, dessin et gravure*. — 2e bureau : *travaux historiques, statistiques, bibliothèques, etc*.

7e DIRECTION. — COMPTABILITÉ. — M. Darricau (G. O. ✵), Conseiller d'État, intendant-général-inspecteur, *directeur*. — 1er bureau :

contrôles des dépenses, contentieux, budgets généraux. — 2ᵉ bureau : *fonds ; ordonnances, comptes.* — 3ᵉ bureau : *comptes-matières.* — 4ᵉ bureau : *pensions, secours.* — 5ᵉ bureau : *service intérieur.* — 6ᵉ bureau : *lois, archives, décorations.*

SERVICE DE L'ALGÉRIE. — M. Tassin, *directeur.*

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

S. Exc. M. l'amiral Rigault de Genouilly (G. ✠), sénateur, *ministre.* — Cabinet du ministre, M. Chauchat, auditeur au conseil d'État, *chef.* — *Affaires de cabinet, aumôniers, légalisations, etc.*

1ʳᵉ DIRECTION. — M. le bar. Roussin (O. ✠), cap. de vaisseau, *dir.* — 1ᵉʳ bureau : *état-major de la flotte.* — 2ᵉ bureau : *mouvements.*

2ᵉ DIRECTION. — PERSONNEL. — M. Dieudonné (C. ✠), contre-amiral, *directeur.* — 1ᵉʳ bureau : *corps entretenus et agents divers.* — 2ᵉ bureau : *équipages de la flotte et justice maritime.* — 3ᵉ bureau : *troupes de la marine.*

3ᵉ DIRECTION. — SERVICES ADMINISTRATIFS. — M. Chabrié (C. ✠), commissaire-général de la marine, *directeur.* — 1ᵉʳ bureau : *inscription maritime.* — 2ᵉ bureau : *pêche et domanialité maritimes.* — 3ᵉ bureau : *solde, habillements et revues.* — 4ᵉ bureau : *subsistances, hôpitaux et chiourmes.*

4ᵉ DIRECTION. — MATÉRIEL. — M. Du Puy de Lôme (G. O. ✠), *directeur.* — 1ᵉʳ bureau : *constructions navales et travaux hydrauliques.* — 2ᵉ bureau : *approvisionnements généraux.*

5ᵉ DIRECTION. — ARTILLERIE. — M. le général Frébault (C. ✠), *directeur.* — 1ᵉʳ bureau : *bureau administratif.* — 2ᵉ bureau : *bureau technique.*

6ᵉ DIRECTION. — COLONIES. — M. Zœpfel (C. ✠), *directeur.* — — 1ᵉʳ bureau : *administration générale.* — 2ᵉ bureau : *administration intérieure.* — 3ᵉ bureau : *justice, régime pénitentiaire.* — 4ᵉ bureau : *finances, hôpitaux, vivres.*

7ᵉ DIRECTION. — COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — M. Delarbre (C ✠), *directeur.*

INVALIDES DE LA MARINE. — Bureau central des invalides et des pensions. — Bureau des prises, bris et naufrages, et du service des *gens de mer.*

CONTRÔLE CENTRAL des finances de la marine.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

S. Exc. M. V. Duruy (C. ✠), *ministre.*

CABINET DU MINISTRE : M. A. Duruy, *chef du cabinet* ; — *correspondance confidentielle, bourses impériales, etc.*

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL : M. Ch. Robert, (O. ✠), maître des requêtes au conseil d'Etat, *secrétaire-général.*

DIRECTION DU PERSONNEL. — M. Danton (O. ✠), *directeur.* — *Personnel du Conseil impérial de l'instruction publique, des inspecteurs généraux, recteurs, inspecteurs d'académie ; personnel des*

facultés, des écoles supérieures et préparatoires, des lycées et colléges; secours aux veuves ; légion d'honneur ; distinctions honorifiques.

1re DIVISION. — M. Petit, ✻, *chef.* — 1er bureau : *administration académique, instruction supérieure.* — 2e bureau : *matériel de l'instruction supérieure.*

2e DIVISION. — M. MOURIEZ, ✻, *chef.* — 1er bureau : *instruct. secondaire, bourses, discipline.* 2e bureau : *matériel de l'instruction second.*

3e DIVISION. — M. PILLET (O. ✻), *chef.* 1er bureau : *instruction primaire, personnel.* — 2e bureau : *matériel de l'instruction primaire.*

4e DIVISION. — M. Bellaguet, ✻, *chef.* — 1er bureau : *institut et bibliothèques publiques, écoles de l'État, bibliothèques impériales, journal des savants, voyages et missions scientifiques et littéraires.* — 2e bureau : *dépôt des livres, achat et répartition des ouvrages pour les bibliothèques scolaires.*

5e DIVISION. — ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES, ARCHIVES. — M. du Mesnil, ✻, *chef.* — 1er bureau *souscriptions, missions, école française d'Athènes, travaux historiques, établissements scientifiques et littéraires.* — 2e bureau : *procès-verbaux du Conseil impérial de l'instruction publique, archives, enregistrement des dépêches.*

6e DIVISION. — M. Jourdain (O. ✻), *chef.* — 1er bureau : *comptabilité.* — 2e bureau : *pensions de retraite.*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

S. Exc. M. de Forcade de la Roquette (G. O. ✻), *ministre* — Cabinet particulier. du ministre : M. Regnault de Savigny, auditeur au conseil d'État, *chef.*

M. de Boureuille (C. ✻), conseiller d'État, inspecteur-général des mines, *secrétaire-général.*

DIVISION DU SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — M. Dillé, ✻, *chef* — *Affaires qui ne ressortissent à aucun bureau.* — 2e bureau : *service central d'expéditions et d'autographies.*

DIVISION DU PERSONNEL. — M. Porée, ✻, *chef.* — 1er bureau : *nominations, promotions et mouvements.* — 2e bureau : *frais et indemnités, secours, pensions, contentieux.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — M. Marchand, ✻, *chef.* — 1er bureau : *opérations centrales et ordonnancements.* — 2e bureau : *comptabilité de l'agriculture et du commerce.* — 3e bureau : *comptabilité des ponts-et-chaussées et des mines, dépôt des cartes et plans, archives, nivellement général de la France.*

AGRICULTURE.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE FRANCE. — M. Legoyt, ✻, *chef de division.* — *Mouvement de la population, commissions de statistique, service statistique de la caisse des retraites pour la vieillesse. (calcul des tarifs et table de mortalité), examen des tarifs des compag. financ. autorisées.*

DIRECTION DE L'AGRICULTURE. — M. de Monny de Mornay (C. ✻), *directeur.* — 1er bureau : *enseignement agricole et vétérinaire.* — 2^e^

bureau : *encouragements à l'agriculture, secours, chambres d'agriculture, associations agricoles, concours d'animaux, desséchements, drainage, secours, etc.* — 3e bureau : *subsistances, mercuriales, importations et exportations des grains, foires et marchés, règlements de la boulangerie, boucherie, abattoirs, vente de comestibles.*

COMMERCE.

DIRECTION DU COMMERCE INTÉRIEUR. — M. Julien (O. ✻), *directeur.* — 1er bureau : *commerce, Bourses, chambres de commerce, caisses d'épargne, caisses des retraites pour la vieillesse, assurances, agents de change, courtiers.* — 2e bureau : *industrie, chambres consultat. des arts et manufactures, écoles industrielles, encouragem. à l'industrie, conseils de prud'hommes, brevets d'invention, livrets d'ouvriers, travail des enfants, conditions publiques, statistique industrielle.* — 3e bureau : *police sanitaire et industrielle, vérification des poids et mesures, vaccine, établissements dangereux ou insalubres, etc.*

DIRECTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR. — M. Ozenne (O. ✻), conseiller d'État, *directeur.* – 1er bureau : *législation et tarifs de douanes en France.* — 2e bureau : *législation, commerce et tarifs de douanes à l'étranger.* — 3e bureau : *mouvement général du commerce et de la navig.*

TRAVAUX PUBLICS.

Ponts-et-Chaussées et Chemins de fer. — M. de Franqueville (C. ✻), conseiller d'État, inspecteur-général des ponts-et-chaussées, *directeur général.*

DIVISION DES ROUTES ET PONTS. — M. Challot (O. ✻), *chef.* — 1er bureau : *routes impériales.* — 2e bureau : *routes départem. et police du roulage.*

DIVISION DE LA NAVIGATION. — M. Dumoustier (O. ✻), *chef.* — 1er bureau : *ports maritimes, canaux de navigation.* — 2e bureau : *rivières navigables et flottables.*

DIVISION DU SERVICE HYDRAULIQUE. — M. de Pistoye (O. ✻), *chef.* — 1er bureau : *usines et services divers.* — 2e bureau : *desséchements et services divers.*

Chemins de fer. — DIVISION DES CHEMINS DE FER. — M. Delorme (O. ✻), *chef.* — 1° Études et travaux, 1er bureau : *études et concessions.* — 2e bureau : *travaux.*

2° Exploitation, 1er bureau : *exploitation commerciale.* — 2e bureau : *exploitation technique.* — Bureau de la *statistique des chemins de fer.*

Mines. — DIVISION DES MINES ET USINES. — M. Jabineau (O. ✻), *chef.* — 1er bureau : *mines, eaux minérales, appareils à vapeur.* — 2e bureau : *usines métallurgiques, cartes géologiques et agronomiques.* — Service de la *statistique minérale.*

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant (G. ✻), sénateur, membre du

conseil privé, grand maréchal du palais, *ministre.* — Cabinet du ministre. M. Delacharme, ✻, *chef.*
M. Gauthier (C. ✻), conseiller d'État, *secrétaire général.*
1° **Services de la maison de l'Empereur.**— M. Brice, ✻, *chef.* — SECRÉTARIAT. — 1er bureau : *correspondance générale, personnel, secours, congés, pensions sur la liste civile, décorations, archives de la couronne.* — 2e bureau : *administration du mobilier de la couronne et des manufactures impériales.*
DIVISION DES BATIMENTS DE LA COURONNE. — M. Frémont, ✻, *chef.* — Bureau des bâtiments. — Inspection et contrôle.
DIVISION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE — M. de Montgeot (O. ✻), *chef.* — Bureau de l'ordonnancement. — Bureau de la comptabilité et des pensions.
DIVISION DES ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES. — M. Tisserand (O. ✻), *chef.*
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES DOMAINES ET FORÊTS. — M. Cetto (O. ✻), *administrateur général.* — Bureau central. — Bureau des forêts. — Bureau des domaines. — Bureau du contentieux.
Administration des établissements de la couronne. — DIRECTION GÉNÉRALE DES MUSÉES IMPÉRIAUX. — M. le comte de Nieuwerkerke (G. O ✻), de l'Académie des Beaux-Arts, sénateur, *surintendant des Beaux-Arts.*
M. Villot, Frédéric (O. ✻), *secrétaire général.*
Conservation des Musées impériaux de Paris, de Versailles et de St.-Germain. — Mobilier de la couronne. — Manufactures impériales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais. — Bibliothèque du Louvre. — Théâtre de l'Opéra. — Service des palais impériaux, bâtiments et domaines de la couronne.
2° **Services des Beaux-Arts.** — Bureau du personnel.
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES HARAS. — M. le général de division Fleury (G. O. ✻), sénateur, grand-écuyer, aide-de-camp de l'Empereur, *directeur général.* — 1er bureau : *personnel des haras et dépôts d'étalons, inspecteurs généraux, directeurs, surveillants, vétérinaires, règlements généraux de services, etc.* — 2e bureau : *remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière, achat et répartition des fonds d'encouragements, courses de chevaux; nomination des commissions de courses, examen des programmes et des procès-verbaux, écoles d'équitation et de dressage, primes, approbation d'étalons particuliers, concours, nomination des jurys, examen des programmes et comptes-rendus, etc., etc.*
DIRECTION DES BATIMENTS CIVILS. — M. de Cardaillac (O. ✻), *directeur.* — 1er bureau : *examen et rédaction des projets de construction, préparation des budgets, projets de lois, décrets, expropriations, pourvois devant le conseil d'Etat, conseil général des bâtiments civils, personnel des architectes, etc., etc.* — 2e bureau : *adjudication des travaux, rédaction des marchés et soumissions des entrepreneurs, examen des devis, etc.; examen des réclama-*

tions des entrepreneurs, etc., etc. — 3ᵉ bureau : *exécution, révision et comptabilité des travaux extraordinaires.*

SURINTENDANCE DES BEAUX-ARTS. — Bureaux des Beaux-Arts ; — des souscriptions ; — des monuments historiques.

SURINTENDANCE GÉNÉRALE DES THÉATRES. — M. le comte Baciocchi (C. ✻), premier chambellan de l'Empereur, *surintendant général.* — Bureau des théâtres. — Commission d'examen des ouvrages dramatiques. — Inspection des théâtres.

DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES DE L'EMPIRE. — M. le comte de Laborde (O. ✻), membre de l'Institut, *directeur général.* — Section du secrétariat. — Sections historique, — administrative, — législative et judiciaire.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

S. Exc. M. le général de division comte de Flahault (G. ✻), sénateur, *grand chancelier*, ayant rang de ministre.

M. le général Maizière (G. O. ✻), *secrétaire-général.*

Bureau du secrétariat-général : *personnel de l'Administration centrale, demandes d'admission et de promotion dans l'ordre, présentation de candidats, affaires disciplinaires, etc.*

DIVISION ADMINISTRATIVE. — 1ᵉʳ bureau : *Enregistrement des nominations, délivrance des brevets, constatation des droits aux traitements, décès des légionnaires, demandes d'accepter et porter des ordres étrangers.* — 2ᵉ bureau : *maisons impériales Napoléon.*

DIVISION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ. — 1ᵉʳ bureau : *admission aux traitements des décorés de la Légion-d'Honneur et de la Médaille militaire, arrérages.* — 2ᵉ bureau : *comptabilité générale, affaires contentieuses.* — 3ᵉ bureau : *secours viagers aux anciens militaires de la République et du premier Empire.*

ADMINISTRATION DES REVENUS PUBLICS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — M. Chouri (O. ✻), *directeur-général.*

ENREGISTREMENT ET DOMAINES. — M. Roy (O. ✻), *directeur général.*

DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Barbier (G. O. ✻), conseiller d'Etat, *directeur-général.*

MANUFACTURES DE L'ÉTAT. — M. Rolland (C. ✻), *directeur-général.*

POSTES. — Vandal (C. ✻), conseiller d'État, *directeur-général.*

FORÊTS. — M. Laydeker (O. ✻), *directeur-général.*

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

S. Exc. M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta (G. ✻), sénateur, *gouverneur-général.*

M. de l'Admirault (G. O. ✻), général de division, *sous-gouverneur.*

M. Faré, ✻, maître des requêtes au Conseil d'Etat, *secrétaire-général du gouvernement général de l'Algérie.*

TABLEAU DES PRÉFECTURES ET ÉVÊCHÉS DE FRANCE.

…arte-…nts.	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
.	Bourg.	De Saint-Pulgent, ✱.	De Langalerie, ✱.	Belley.
.	Laon.	Ferrand, (O. ✱).	Dours. (O. ✱)	Soissons.
.	Moulins.	Baron Servatius, ✱.	De Dreux-Brézé.	Moulins.
(B.).	Digne	Falcon du Cimier, ✱.	Meirieu, ✱.	Digne.
(H.)	Gap.	Le Peintre, ✱.	Bernadou, ✱.	Gap.
-Marit.	Nice.	Gavini, (C. ✱) m. d. r. ens. ext.	Sola (O. ✱).	Nice.
…he.	Privas.	Le baron de Farincourt.	Delcuzy, ✱.	Viviers.
…nes.	Mézières	Le vicomte Tiburce Foy (C. ✱)	. . . .	Reims (Marne).
…e.	Foix.	De la Rousselière (O. ✱).	Bélaval, ✱.	Pamiers.
.	Troyes.	Salles, (O. ✱(.	Ravinet, ✱.	Troyes.
.	Carcassonne	Magnien, ✱.	De la Bouillerie, ✱.	Carcassonne.
…ron.	Rhodez.	Isoard (O. ✱).	Delalle (O. ✱).	Rodez.
…hes-du-…ône.	Marseille.	Levert (O. ✱).	CHALANDON (O. ✱)	AIX, Arles et Embrun.
			Place.	Marseille.
…dos.	Caen.	Le Provost de Launay (O. ✱).	Didiot, ✱.	Bayeux.
…al.	Aurillac.	Conrad, ✱.	De Pompignac, ✱.	Saint-Flour.
…ente.	Angoulême.	Péconnet (✱).	Cousseau, ✱.	Angoulême.
…ente-Inf.	La Rochelle.	Lemasson (O. ✱).	Thomas.	La Rochelle.
.	Bourges.	Paulze d'Ivoy (O. ✱).	La Tour-d'Auverg. ✱	BOURGES.
…ze.	Tulle.	L. de Saint-Pierre, (O. ✱).	Berteaud, ✱.	Tulle.
….	Ajaccio.	Géry (O. ✱).	Casanelli-d'Istria.	Ajaccio.
…d'Or.	Dijon.	Le baron Jeanin (O. ✱).	Rivet (O. ✱).	Dijon.
…-du-N.	Saint-Brieuc	Demanche, (O. ✱).	David, ✱.	Saint-Brieuc.
…se.	Guéret.	Le baron de Tharbeau, ✱.	. . . .	Limoges (Vienne-Haute.)
…ogne.	Périgueux.	Girard de Villesaison (C. ✱).	Dabert.	Périgueux.
…s.	Besançon.	D'Arnoux (O. ✱).	S. E. LE CARDINAL MATTHIEU (C. ✱)	BESANÇON et Haute-Saone.
…ie.	Valence.	Bar. de Montour, ✱, cons. d'Ét.	Gueullette.	Valence.
	Évreux.	Janvier de la Motte (O. ✱).	Devoucoux, ✱.	Évreux.
-et-Loir.	Chartres.	Le comte de Charnailles (O. ✱)	Regnault, ✱.	Chartres.
…tère.	Quimper.	Le baron Richard (O. ✱).	Sergent (O. ✱).	Quimper.
.	Nîmes.	Boffinton (O. ✱).	Plantier, ✱.	Nîmes.
…nne (H.)	Toulouse.	Le b. Pougeard-Dulimbert (C ✱)	DESPREZ ✱.	TOULOUSE et Narbonne.
.	Auch.	Labrousse, ✱.	DELAMARE, ✱.	AUCH.
…ade.	Bordeaux.	Comte de Bouville (O. ✱).	S. E. LE CARDINAL DONNET (C. ✱).	BORDEAUX.
…ult.	Montpellier.	Garnier (O. ✱).	Le Courtier (O. ✱).	Montpellier.
…t-Villain.	Rennes.	J. Lefebvre, ✱.	BROSSAYS (O. ✱).	RENNES.
….	Châteauroux	A. de Laire, ✱.	. . . .	Bourges (Cher).
…-et-Loir.	Tours.	Sohier (O. ✱).	GUIBERT, (O. ✱).	TOURS.
….	Grenoble.	Pastoureau (C. ✱).	Ginoulhiac, ✱.	Grenoble.
.	Lons-le-Saul	Nau de Beauregard (O. ✱).	Nogret, ✱.	Saint-Claude.
…es.	Mont-de-Mar	Le baron de Vougy, (O. ✱).	Epivent, ✱.	Aire.
…et-Cher.	Blois.	De Soubeyran (C. ✱).	Pallu du Parc, ✱.	Blois.
….	St.-Etienne.	Castaing (C. ✱).	. . . .	Lyon (Rhône).
… (Haute)	Le Puy.	Démonts (O ✱).	Lebreton.	Le Puy.
…-Infér.	Nantes.	Bourlon de Rouvre (C. ✱).	Jaquemet, ✱.	Nantes.
…t.	Orléans	Dureau (O. ✱).	Dupanloup (O. ✱).	Orléans.
	Cahors.	De Pebeyre, ✱.	Gimardias.	Cahors.
…t-Garon.	Agen.	Féart (C. ✱).	De Vesins, ✱.	Agen
…re.	Mende.	Menche de Loisnes, ✱	Foulquier, ✱.	Mende.
…e-et-Loir	Angers.	Poriquet (O. ✱).	Angebault, ✱.	Angers.
…che.	Saint-Lô.	Levainville (C. ✱).	Bravard, ✱.	Coutances.
…e	*Châlons.*	*Amelin (O. ✱).*	LANDRIOT, ✱.	REIMS (Arr. Reims et Ar…
			Meignan.	Châlons.

Départements.	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.	DIOCÈSI
		MM.	NN. SS.	
Marne (H)	Chaumont.	Grachet, ✻.	Guerrin.	Langres.
Mayenne.	Laval.	Bergognié, ✻.	Wicart (O. ✻).	Laval:
Meurthe.	Nancy.	Podevin (O ✻).	Foulon-	Nancy.
Meuse.	Bar-le-Duc.	Bélurgey de Grandville (C.✻)	Hacquard.	Verdun.
Morbihan.	Vannes.	Reneufve, ✻.	Becel.	Vannes.
Moselle.	Metz.	P. Odent, (O. ✻).	Dupont des Loges.	Metz.
Nièvre.	Nevers.	Le comte de Callac, ✻.	Forcade, ✻.	Nevers.
Nord.	Lille.	Mouzard-Sencier (C.✻)	RÉGNIER (O. ✻).	CAMBRA
Oise.	Beauvais.	Chevreau, Léon (O. ✻).	Gignoux, ✻.	Beauvais.
Orne.	Alençon.	Lerat de Magnitot (C. ✻).	Rousselet (O. ✻).	Séez.
Pas-de-Calais	Arras.	Paillard (O. ✻).	Lequette.	Arras.
Puy-de-Dôme	Clermont-F.	Gimet (O. ✻).	Féron (O. ✻).	Clermont.
Pyrénées (B).	Pau.	Guillaume d'Auribeau (C. ✻).	Lacroix (O. ✻).	Bayonne.
Pyrénées (H).	Tarbes.	De Vallavielle, ✻.	Laurence, ✻.	Tarbes.
Pyrénées-Or.	Perpignan.	Lapeine (O. ✻).	Ramadié.	Perpignan.
Rhin (Bas).	Strasbourg.	Le baron Pron (C. ✻).	Rœss, ✻.	Strasbourg
Rhin (Haut).	Colmar.	Ponsard (C. ✻).		
Rhône.	Lyon.	H. Chevreau, (G O.✻) sénateur	S. E. LE CARDINAL DE BONALD (C.✻)	LYON et V
Saône (H.)	Vesoul.	Dubois de Jancigny, ✻.	....	Besançon (I
Saône-et-Loir	Mâcon.	Marlière, ✻.	De Marguerye (O,✻)	Autun.
Sarthe.	Le Mans.	Le vicomte Malher, ✻.	Fillion, ✻.	Le Mans.
Savoie	Chambéry.	De Lassus St.-Géniès (O. ✻.)	S. E. LE CARDINAL BILLIET (C. ✻).	CHAMBE
			Vibert (O. ✻).	Maurienne.
			Turinaz (O. ✻).	Tarentaise.
Savoie (H).	Annecy.	Le vicomte de Gauville, (O.✻)	Magnin, ✻.	Annecy.
Seine.	PARIS.	Haussman (G. ✻), sénateur. Piétri (C.✻), préfet de police.	DARBOY. (O. ✻).	PARIS.
Seine-Infér.	Rouen.	Le baron Le Roy (G.O.✻), sén.	DE BONNECHOSE (O ✻	ROUEN.
Sein.-et-Marn	Melun.	Vicomte de Vésins, ✻.	Allou, ✻.	Meaux.
Seine-et-Oise.	Versailles.	Boselli (C. ✻).	Mabile, ✻.	Versailles.
Sèvres (Deux)	Niort.	Lorette (O. ✻).	Pie.	Poitiers (Vi et Deux-S
Somme.	Amiens.	Cornuau, cons. d'État (C. ✻).	Boudinet, ✻	Amiens.
Tarn.	Alby.	Tezenas, ✻.	LYONNET (O. ✻)	ALBY.
Tarn-et-Gar.	Montauban.	Soumain, ✻.	Doney.	Montauban
Var.	Draguignan.	Montois (O. ✻).	Jordany, ✻.	Fréjus et To
Vaucluse.	Avignon.	Bohat, ✻.	Dubreuil, ✻.	AVIGNON
Vendée.	Napoléon-V.	De Fonbrune, ✻.	Colet, ✻.	Luçon.
Vienne.	Poitiers.	Tourangin, (O. ✻.)	Pie.	Poitiers (Vi et Deux-S
Vienne (H).	Limoges	Boby de la Chapelle (O. ✻).	Fruchaud, ✻.	Limoges.
Vosges.	Épinal.	Le marquis de Fleury, ✻.	Caverot, ✻.	Saint-Dié.
Yonne.	Auxerre.	Tarbé des Sablons, ✻.	JOLLY, ✻.	SENS et Au

Administration départementale de l'Algérie.

Département d'Alger, M. Poignant (O. ✻), préfet; — département d'Oran, M. de Brosselart (O préfet; — département de Constantine, M. de Tourtain du Manoir, ✻, préfet.

Évêchés des Colonies, suffragants de l'archevêché de Bordea

Saint-Denis. (Ile de la Réunion Afrique.) Mgr. Maupoint, ✻

Basse-Terre. (Guadeloupe, Antilles.) Mgr. Boutonnet,

St-Pierre et Port-de-France. (Martinique, Antilles.) J. Mounicq

Évêchés d'Algérie, suffragants de l'archevêché d'Alger.

Archevêque d'Alger, Mgr. LAVIGERIE, ✻.

Évêque d'Oran, *Mgr.* Callot. | Evêque de Constantine, Mgr de Las Cas

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

ANCIENS PRÉFETS.

Le département a eu successivement pour Préfets :

M. JOUBERT, ex-constituant, nommé à la création, et, depuis, commissaire-général des relations commerciales en Hollande.

M. DIEUDONNÉ, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunat, nommé le 3 pluviose an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendemiaire an XIV.

M. DE POMMEREUL, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et, depuis, conseiller d'Etat, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. DUPLANTIER, baron de l'Empire, officier de la Légion d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1805, décédé à Paris le 6 février 1814.

M. le comte BEUGNOT a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller d'Etat en mission.

M. le baron SIMÉON, grand officier de la Légion-d'Honnenr, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'Etat.

M. DUPONT-DELEPORTE, maître des requêtes au conseil d'Etat, nommé le 22 mars 1815.

M. DUPLEIX DE MÉZY, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller d'Etat, directeur-général des postes.

M. le comte DE RÉMUSAT, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. DE MURAT, conseiller d'Etat, commandeur de la Légion d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. le vicomte Alban DE VILLENEUVE-BARGEMONT, conseiller d'Etat, officier de la Légion d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828, depuis député du Nord

M. le vicomte DE VILLERS DU TERRAGE, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830, depuis pair de France.

M le baron MÉCHIN, conseiller-d'État, membre de la Chambre des députés, ancien prefet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte DE SAINT-AIGNAN, conseiller-d'État. officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839, depuis conseiller-d'État en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice DUVAL, pair de France, conseiller-d'État, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. ANTHONY-THOURET, commissaire du Gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. DELESCLUSE et D. PILLETTE ont administré le département, le premier comme commissaire général de la République, le second comme commissaire adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. DURANT-ST.-AMAND, auparavant maire du 7e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, ensuite préfet de la Creuse, de l'Hérault et de Vaucluse, décédé en 1864.

DAVID, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. VAÏSSE, commandeur de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849, ensuite ministre de l'Intérieur, conseiller-d'État et sénateur, décédé en 1864.

M. BESSON, grand-officier des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, nommé le 17 mars 1851, auparavant préfet des départements du Jura, de Maine-et-Loire et de la Haute Garonne, depuis préfet des Bouches-du-Rhône et conseiller-d'État.

M. COLLET-MEYGRET, commandeur des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, grand'croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique, nommé le 30 juin 1857, auparavant préfet et directeur général de la sûreté publique.

M. VALLON (Paul-Louis-Marie-Athanase-Léonnar), grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, officier de l'Instruction publique, auparavant préfet de Maine-et-Loire, nommé le 20 octobre 1857, décédé en fonctions le 5 novembre 1865.

M. PIÉTRI, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 novembre 1865, auparavant préfet de l'Hérault, depuis, préfet de police.

PRÉFECTURE.

M. L. Sencier, commandeur de l'ordre impérial de la Legion-d'Honneur, nommé le 19 février 1866, *Préfet*.

Le Préfet est seul chargé de l'administration : il fait exécuter les lois et arrêtés du Gouvernement ; il surveille toutes les parties de l'administration publique.

M. le Préfet donne ses audiences tous les jours, de une heure à trois heures.
Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Aux termes de la loi du 28 pluviôse, an VIII, le secrétaire-général est chargé de la signature des expéditions et de la garde des papiers. Le décret du 29 décembre 1854 dispose que le secrétaire-général pourra, indépendamment des fonctions qui lui sont conférées par les lois et règlements, être chargé d'une partie de l'administration départementale, par délégation et sous la direction du Préfet.

M. de la Jonquière, ✻, *secrétaire-général*.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. le Préfet, *président ;* Cleenewerck de Crayencour, *vice-président* ; Derbigny ; des Rotours ; de Grenier.
MM. Defontaine, ✻ ✠, ancien magistrat, conseiller général ; Chombart, avocat, conseiller général, *membres suppléants*.

Ministère public : M. Jonglez de Ligne, auditeur de 1re classe au conseil d'État, commissaire du Gouvernement.

Le Conseil de Préfecture prononce sur les demandes à fin de décharge ou de réduction des contributions directes, sur les difficultés entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration concernant le sens et l'exécution de leurs marchés, sur les demandes en dommages et intérêts procédant du fait des entrepreneurs et non de l'administration, sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des ouvrages publics, sur les difficultés en matière de grande voirie, sur les autorisations de plaider, demandées par les communes, sur le contentieux des domaines nationaux, sur certaines difficultés en matière d'élections. En général, les Conseils de Préfecture sont les tribunaux de première instance de la justice administrative. Lorsque le Préfet assiste au Conseil, il préside ; en cas de partage, sa voix est prépondérante.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure. Le mercredi est généralement consacré aux séances publiques.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être préalablement déposées en double expédition et enregistrées au secrétariat, ou adressées à M. le Préfet, qui en ordonne le dépôt et l'enregistrement.

Un décret impérial du 30 décembre 1862 dispose : qu'à l'avenir les audiences des Conseils de Préfecture, statuant sur les affaires contentieuses, seront publiques. — Après le rapport fait sur chaque affaire par un des conseillers, les parties pourront présenter leurs observations, soit en personne, soit par mandataire. — Le secrétaire-général remplira les fonctions de commissaire du Gouvernement. — Il y aura, auprès de chaque Conseil, un secrétaire-greffier, nommé par le Préfet et choisi parmi les employés de la Préfecture. — Les comptes des receveurs des communes et des établissements de bienfaisance ne seront pas jugés en séance publique.

GREFFE. M. Lecocq, *secrétaire greffier du conseil de préfecture.*

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Le *Conseil général* du département s'assemble chaque année. L'époque et la durée de ses réunions sont déterminées par le Gouvernement; l'Empereur nomme, parmi ses membres, le président, les vice-présidents et les secrétaires. Le Conseil général fait la répartition des contributions directes entre les arrondissements, il statue sur les demandes en réduction de contingent formées par les communes et préalablement soumises au Conseil d'arrondissement; il détermine dans les limites de la loi, le nombre des centimes additionnels dont l'imposition est demandée pour les dépenses du département; il entend le compte annuel que le Préfet rend de l'emploi des centimes additionnels qui ont été destinés à ces dépenses; il exprime son opinion sur l'état et les besoins du département et l'adresse au Ministre de l'intérieur.

Le nombre des membres du Conseil général est de 60, un par canton, et se répartit comme suit entre les sept arrondissements, savoir : Dunkerque, 7; Hazebrouck, 7 ; Lille, 16 ; Cambrai, 7; Avesnes, 10 ; Douai, 6 ; Valenciennes, 7.

Le Conseil est composé comme suit :

Bergues,	MM.	Joos, ✲, négociant et maire à Bergues.
Bourbourg,		De Coussemaker, ✲ ✠ ✲, juge à Lille.
Dunkerque-Est,		De Clebsattel, ✲, avocat à Dunkerque.
Dunkerque-O.,		A. Carlier, ✲, président du tribunal de commerce.

	MM.
Gravelines,	Le Camus (O. ✻), chef de bataillon du génie, en retraite, à Calais.
Hondschoote,	Cuel (O. ✻), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, en retraite, à Dunkerque.
Wormhoudt,	Morael, ✻, docteur en médecine à Wormhondt
Bailleul-Nord-E.,	Béhaghel, Louis, ✠, propriétaire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.,	Plichon, ✻ ✠ ✠, avocat, député, à Bailleul.
Cassel,	Béhaghel, Louis, ✻, propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	Deschodt, Joseph, juge à Hazebrouck.
Hazebrouck-S.,	Cleenewerck, ✻, propriétaire à Hazebrouck.
Merville,	Duquenne, ✻, maire de La Gorgue.
Steenvoorde,	Beck, juge-de-paix à Steenvoorde.
Armentières,	Dansette, ✻, manufact. et maire à Armentières.
La Bassée,	Chombart, Louis, avocat à Lille.
Cysoing,	Brame, Jules, député à Hem.
Haubourdin,	le comte d'Hespel, propriét. et maire à Wavrin.
Lannoy,	C. Descat, ✻, apprêteur de tissus et adjoint, à Roubaix.
Lille Centre,	Godefroy, médecin à Lille.
Lille Nord-Est,	Kuhlmann (O. ✻ ✠), président de la chambre de commerce à Lille.
Lille-Ouest,	Victor Saint-Léger, filateur de lin à Lille.
Lille-Sud-Est,	Morisson, docteur en médecine à Lille.
Lille-Sud-Ouest,	Mourmant, ✻, raffin. de sucre et adjoint à Lille.
Pont-à-Marcq,	Desmoutier, Ernest, cultivat. à Mons-en-Pévèle.
Quesnoy-sur-D.,	Desrousseaux, Louis, ✻ ✠ ✠, notaire à Lille.
Roubaix,	le c^te Mimerel (G.-O. ✻—✠ ✠), sén. à Roubaix.
Seclin,	Collette, Louis, ✻, ancien notaire à Seclin.
Tourcoing-Nord,	Defontaine, Ed., ✻ ✠, propriétaire à Marquette-lez-Lille.
Tourcoing-Sud,	J. Leurent, docteur en médecine à Tourcoing.
Cambrai-Est.	Stiévenard-Béthune, prepriétaire, député et maire à Etrun.
Cambrai-Ouest,	Leleu, Prosper, cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	Telliez, propriétaire et maire à Carnières.
Clary,	le comte E. Martin (du Nord), propriétaire à Paris.
Le Câteau,	Seydoux, Ch. (O. ✻), propriétaire, député, à Paris.
Marcoing,	Crépin, ✻, cultivateur et maire à Noyelles.
Solesmes,	Macarez, fabricant de sucre à Capelle.
Avesnes-Nord,	De Colnet, Louis, propriétaire à Dompierre.
Avesnes-Sud,	Mailliet, ✻, banquier, président de la société d'agriculture à Avesnes.
Bavai,	le baron Butron de la Torre, maire à St-Vaast.
Berlaimont,	Paul, Charles, ✻, premier président à Douai.

	MM.
Landrecies,	Marie Soufflet, propriétaire.
Maubeuge,	De Carnières (C. ✻), conseiller à la cour de cassation.
Le Quesnoy-Est,	Douay-Macarez, propriétaire au Quesnoy.
Le Quesnoy O.,	le baron de l'Épine, ✻, propriétaire au Quesnoy.
Solre le-Château,	Rouez, fab. de tissus et maire à Solre-le-Château.
Trélon,	N.....
Arleux,	le marquis d'Aoust, ✻ ✠ ✠, maire de Cuincy.
Douai-Nord,	Maurice, ✻, avocat, propriétaire à Douai
Douai-Ouest,	Danel, Paul (O. ✻), président honoraire de chambre à la cour impériale de Douai.
Douai-Sud,	Choque, Emmanuel, ✻, à Douai.
Marchiennes,	le baron de Bouteville, propriétaire à Hornaing
Orchies,	des Rotours, ✻, député, à Avelin.
St-Amaud, riv. d.	Lécuyer, ✻, président honoraire du tribunal civil de Valenciennes, maire à Saint-Saulve.
St-Amand, riv. g.	le comte Dubois (O. ✻), conseiller d'Etat à Paris.
Bouchain,	Lebret, ✻, associé des mines d'Anzin, à Denain.
Condé,	Renard, Louis, ✻, maître de verreries à Fresnes
Valenciennes-E.,	Lemaire (O. ✻), membre de l'Institut, à Paris.
Valenciennes-N.,	Lefebvre, ✻, banquier, président de la chambre de commerce, à Valenciennes.
Valenciennes-S.,	Boulanger, Emile, ✻, juge à Valenciennes.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1853, le Conseil général, dans sa session de 1853, a divisé les cantons du département en trois séries, pour le renouvellement partiel de ses membres et le renouvellement des membres des Conseils d'arrondissement.

Le 22 octobre suivant, M. le Préfet, en Conseil de Préfecture, a procédé au tirage au sort des séries pour régler l'ordre de renouvellement.

Par suite de ce tirage au sort, les séries se composent comme suit :

Conseil général. *Première série* : Maubeuge, Le Quesnoy-Est, Trélon, Carnières, Marcoing, Douai-Ouest, Orchies, Dunkerque-Est, Hondschoote, Wormhoudt, Cassel, Merville, La Bassée, Lille-Centre, Lille Sud-Est, Quesnoy-sur-Deûle, Tourcoing-Nord, Saint-Amand (rive droite), Valenciennes-Nord et Valenciennes-Sud. — *Deuxième série* : Avesnes-Nord, Bavai, Berlaimont, Cam-

brai-Est, Clary, Solesmes, Arleux, Douai-Sud, Bergues, Dunkerque-Ouest, Bailleul-Nord-Est, Hazebrouck-Nord, Steenvoorde, Armentières, Haubourdin, Lille-Nord-Est, Lille-Sud-Ouest, Roubaix, Bouchain et Saint-Amand (rive gauche). — *Troisième série* : Avesnes-Sud, Landrecies, Solre-le-Château, le Quesnoy-Ouest, Cambrai-Ouest, Le Câteau, Douai-Nord, Marchiennes, Bourbourg, Gravelines, Bailleul Sud-Ouest, Hazebrouck-Sud, Cysoing, Lannoy, Lille-Ouest, Pont-à-Marcq, Seclin, Tourcoing-Sud, Condé, Valenciennes-Est.

Ces trois séries ont été successivement renouvelées en 1858, 1861 et 1864.

La seconde sortie de la 1re série aura lieu en 1867.

Les séries pour les Conseils d'arrondissement sont indiquées ci-après :

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les pièces adressées au Préfet doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez les concierges de l'hôtel ou des bureaux de la Préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visas, légalisations ou demandes de passe-ports qui peuvent être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET, N..., *chef du cabinet.*

M. Lecocq, commis de 2e classe, *attaché.*

Première division. — M. Lober, *chef de division.* — BUREAU DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ, MM. Laurent, *chef de bureau*; Defrenne, *commis de 1re classe*; Verdier, *commis de 2e classe*; Breton, *commis de 4e classe.*

FINANCES. — ATTRIBUTIONS. — Contributions directes ; — répartement et sous-répartement ; — jugement des réclamations ; — emploi des fonds de non-valeurs ; — nominations des percepteurs ; — cadastre parcellaire. ═ Contributions indirectes : — droits sur les boissons ; — droits d'entrée ; — culture du tabac ; — droits de vérification des poids et mesures. ═ Octrois municipaux ; — personnel et administration ; ═ douanes ; — saisies dans l'intérieur ; — autorisation de former des établissements dans les lignes. ═ Communes : — administration et comptabilité ; — règlement des budgets ; — apurement des comptes ; — administration

des biens et des bois communaux ; — parcours et vaine-pâture ; — nomination des receveurs municipaux. = Fabrique des églises : — administration des biens ; — donations, legs et fondations religieuses. = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état-civil. = Formation des budgets départementaux.

Comptabilité. — Attributions. — Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales ; — traitements des juges, des ministres du culte, etc. ; — frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels des dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

Bureau des domaines et hospices. — MM. Dubois, *chef de bureau* ; Didier, *commis de 2e classe* ; Demade, *commis de 4e classe*.

Attributions. — Domaines ; — affaires contentieuses ; — ventes de biens ; — ventes d'objets mobiliers ; — révélations ; — successions dévolues à l'État ; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public ; — correspondance ; — cautionnements ; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts ; — délimitation ; — droits d'usage ; — aliénations ; — ventes de coupes ; — défrichements. = Hospices ; — bureaux de bienfaisance ; — monts-de-piété ; — contentieux ; — régie des biens ; — administration ; — comptabilité ; — règlement des budgets ; — apurement des comptes ; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés ; — administration ; — comptabilité. = Caisses d'épargne ; — organisation. = Loteries de bienfaisance.

Deuxième division. — M. Druez, *chef de division*. — Bureau du secrétariat-général. MM. Bernard, *chef de bureau ;* Breton, *commis de 1re classe ;* Plumecocq, *idem ;* Plouvier, *commis de 2e classe ;* Cocquillier, *commis de 2e classe* ; Petit, *commis de 4e classe*.

Attributions. — Clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du ***Bulletin des lois et des Actes administratifs de la Préfecture*** ; — visas et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative ; — congés des fonctionnaires ; — délégations ; — cérémonies religieuses et fêtes publiques ; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies ; — journaux et écrits périodiques ; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention. = Mouvement de la population. = Naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution

des lois sur les élections et sur le jury ; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances ; — police de la boulangerie. = Agriculture. Amélioration des chevaux ; — foires, marchés. = Sociétés savantes ; — beaux-arts. = Monuments historiques ; = archives ; = commerce ; — industrie ; — travail des enfants dans les manufactures. = Ecole des arts et métiers ; — écoles polytechnique et militaire ; — école navale ; — école des mineurs. = Tribunaux de commerce ; — chambres de commerce ; — chambres consultatives des arts et manufactures ; — conseils de prud'hommes. = Instruction publique ; — lycées et colléges communaux ; — collation de bourses ; — école normale ; — écoles primaires ; — salles d'asile ; — institutions des sourds-muets et des aveugles. = Cultes ; — congrégations religieuses. = Art de guérir ; — écoles de médecine ; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes ; — vaccine ; — épidémies ; — eaux thermales ; — médecine vétérinaire ; — école vétérinaire d'Alfort. = Recrutement de l'armée ; — affaires militaires. = Inscription maritime. = Garde nationale. = Pompiers.

Bureau de police. — MM. Vincent, *chef de bureau;* Lerouge, *commis de* 1re *classe;* Torck, *commis de* 3e *classe.*

Attributions. Police générale, municipale et rurale ; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. = Prisons ; — maison centrale de force et de correction ; — maisons de justice, d'arrêt et de correction ; — dépôts de sûreté. = Règlements de police. = Crimes, délits, événements, incendies = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Débits de boissons. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. = Passeports à l'étranger ; — passeports gratuits ; — passeports avec secours de route ; — permis de chasse ; — louveterie. = Echenillage. = Départs d'ouvriers pour l'Afrique ; = transports d'armes et de poudre. = Belles actions, traits de courage et de dévoûment.

Troisième division. — M. Devaux, ✻, *chef de division.* — Bureau des travaux publics. — MM. Bailleul, *chef de bureau ;* Lefebvre, *chef de bureau;* Mallebrancq, *commis de* 1re *classe;* Landrieu, *idem;* Decourchelle, *idem;* Ducro, *commis de* 2e *classe* ; Prévost, *commis de* 3e *classe.*

Attributions. Routes impériales et départementales. = Chemins de fer. = Navigation ; — rivières et canaux navigables ; — ports maritimes. = Desséchements. = Moulins à eau et usines ; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie ; — police ; — roulage ; — barrières de dégel ; — alignements ; — amendes, etc. ;

— personnel du service des ponts-et-chaussées. = Bacs et bateaux ; droits de navigation ; — péages ; — concessions ; = expropriations pour cause d'utilité publique. = Concessions de mines et usines ; — traitement des substances minéralogiques, — police et surveillance des exploitations ; — redevances fixes et proportionnelles ; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables, — police et entretien. = Établissements insalubres et incommodes ; — formation ; — contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparation et entretien des chemins vicinaux ; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie : chemins non grandes routes, voirie urbaine, confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; — examen des projets, surveillance et règlement des travaux ; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — poursuites des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires ; = exécution du traité des limites de la frontière. = Messageries ; — correspondance ; — exécution des règlements relatifs à la visite des voitures publiques.

Bureau de l'instruction primaire. — MM. Prestat, *secrétaire de l'inspection;* Bouchez, Peltier et Caille, *commis.*

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Desplanques, *archiviste;* Masurel, *chef de bureau;* Delmotte, Losfeld, *employés.*

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. le secrétaire-gén. de la Préfecture, *présid.;* le comte Mimerel, (G. O. ✻), sénateur, membre du Conseil général ; Jules Brame, député, membre du Conseil général ; Ed. Defontaine, ✻, ✠, ancien président du tribunal, membre du Conseil général ; Desplanques, archiviste du département, *secrétaire.*

Imprimeur de la Préfecture, M. L. Danel, à Lille, rue Impériale.

Huissier de la Préfecture, le sieur Palliez. — *Huissier du conseil de Préfecture*, le sieur Delannoy. — *Concierge de l'hôtel*, le sieur Godard. — *Concierge des bureaux*, le sieur Delesalle

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (1).

Les Conseils d'arrondissement s'assemblent deux fois par an aux époques fixées par le Gouvernement. Les présidents et secrétaires sont nommés, pour chaque année, par le Préfet; ces conseils délibèrent sur les réclamations auxquelles donnent lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes et sur les demandes en réduction formées par les communes. Ils répartissent entre elles les contributions et donnent leur avis sur les divers objets d'intérêt local.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-Préfet, M. le vicomte de Jessaint, ✠ ✠; *secrétaire*, M. Deckmyn.

Conseil d'arrondissement.

*Bergues,	MM.	Hilst, d. méd., et maire à Armsbouts-Cappel.
*Bourbourg,		Demeunynck, ✠, doct.-med. à Bourbourg.
**Dunkerque-Est,		Beck, propriétaire à Dunkerque.
**Dunkerque-O.,		Verley, ✠, prés. du trib. civil à Dunkerque.
—		Mahieu (Henri), maire de Cappel.
—		Bourdon, négociant, membre de la Chambre de commerce, à Dunkerque.
*Gravelines,		Wanwormhoudt, rentier à Gravelines
*Hondschoote,		Goudaert, notaire à Hondschoote.
**Wormhoudt,		Bergerot, propr. et maire à Esquelbecq.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-Préfet, M. Renard, *secrétaire*, M. Verheyleweyen.

Conseil d'arrondissement.

**Bailleul N.-E.	MM.	Bieswal, propriétaire à Bailleul.
—		Plouvier, notaire et adjoint à Steenwerck.
*Bailleul-Sud-O.,		H. de Coussemacker, propriétaire à Bailleul.
**Cassel,		Desmyttère, propriétaire et maire à Cassel.
*Hazebrouck-N.,		Lespagnol, prés. du trib. civ. à Hazebrouck.
*Hazebrouck-S.,		Claudorez, cultiv. et maire à Morbecque.
*Merville,		Hennion-Delebecque, notaire et maire à Estaires.
** —		Verhaeghe, ✠, propriétaire à Merville.
*Steenvoorde,		Deschodt, propr. et maire à Terdeghem.

(1) Les séries pour le renouvellement des conseils d'arrondissement sont indiquées : la première par une astérisque et la seconde par une double astérisque — La seconde a été renouvelée en 1864, et la première le sera en 1867.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement

*Armentières,	MM.	Castrique, propriétaire à Armentières.
**Cysoing,		Le comte de Brigode de Kemlandt, maire de Camphin-en-Pévèle.
**Haubourdin,		Billon, docteur en médecine, maire de Loos.
**La Bassée,		Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies.
**Lannoy.		Telliez, substit. du Procureur imp. à Lille.
*Lille-Centre,		Ladureau, avocat à Lille.
*Lille-Nord-Est,		Legrand, Géry, hommé de lettres, à Lille.
*Lille-Ouest,		Mercier, courtier de commerce à Lille.
*Lille-Sud-Est,		Lefebvre, cultivateur à Lille (Fives).
*Lille-Sud-O.,		Paul Lepercq, filateur à Lille.
**Pont-à-Marcq,		Vallois (Louis), propr,. cultivateur et maire à Mons-en-Pévèle.
**Quesnoy-sur-D.		Lambin, notaire et maire à Comines.
**Roubaix,		J. Lefebvre, fabricant à Roubaix.
**Seclin,		Van der Straeten-Descat, maire à Vendeville.
*Tourcoing-N.,		Rousselle-Defontaine, ✠, maire de Tourcoing.
*Tourcoing-S.,		Ducrocq, notaire et maire à Marcq-en-Barœul

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. le comte de Hogendorp, ✠; *secrétaire*, M. Devaux

Conseil d'arrondissement.

*Cambrai-Est,	MM.	Leroy, ✠, ancien notaire à Cambrai.
*Cambrai-Ouest,		Monier, propr à Aubencheul-au-Bac
*Carnières,		Bricout-Ledieu, adjoint à Carnières.
**Clary,		Vatin, propriétaire à Haucourt.
* —		Beauchard, propriétaire et maire de Ligny.
*Le Câteau,		Seydoux, A., (O. ✠), man. et maire au Câteau.
* —		Carlier, médecin au Câteau.
**Marcoing,		Millet-Bricout, cult. et nég. à Bantouzelle.
**Solesmes,		Decaux, juge-de-paix à Solesmes.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-Préfet, M. Richebé, ✠, *secrétaire*, M. Postiaux.

Conseil d'arrondissement.

**Avesnes-N.;	MM. Devise, propriétaire à Saint-Hilaire.
**Avesnes-Sud,	Gustave Paul.
**Bavai,	Coulmon, propriétaire et maire à Bavai.
**Berlaimont,	Emont, notaire à Berlaimont.
*Landrecies,	Dequesnes, maire de Landrecies.
*Le Quesnoy-Est,	Lefebvre-Douay, propr. au Quesnoy.
*Le Quesnoy-O.,	Manesse, cultivateur et propr. à Frasnoy.
**Maubeuge,	Walrand, notaire à Maubeuge.
*Solre-le-Chât.,	Georges, Eugène, propr. à Solre-le-Château.
*Trélon,	Delloue, filateur a Fourmies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. le baron de St-Priest, ✻; *secrétaire*, M. Parsy.

Conseil d'arrondissement.

**Arleux,	MM. Cany, négociant et maire à Arleux.
*Douai-Nord,	Lequien, ✻, docteur en médecine à Douai.
* —	Honoré, ✻, ancien maire à Douai.
*Douai-Ouest,	Luce, maire à Courchelettes.
* —	De Guerne, ✻, cons. à la Cour imp. à Douai
*Douai-Sud.	Fiévet, ✻, fabricant et maire à Masny.
**Marchiennes,	Morelle, cultivateur et maire à Somain.
** —	Théry, notaire à Marchiennes.
**Orchies,	Josson-Mullié, brasseur et maire à Orchies.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. Boyer; *secrétaire*, M. Charrier.

Conseil d'arrondissement.

*Bouchain,	MM. Deslinsel, ✻, fabricant et maire à Denain.
* —	Bouchez, ancien notaire à Bouchain.
*Condé,	Renard, fils, industriel à Fresnes.
*St-Amand r. d.,	Baligand, propriétaire à Mortagne.
* — rive g.,	Nicolle, ancien maire à St.-Amand.
**Valenciennes-E.,	Bracq, ✻, propr. et maire à Valenciennes.
**Valenciennes-N.,	Quillacq, maire à Anzin.
** —	Blanquet, ✻, fabricant et maire à Famars.
**Valenciennes-S.	Maniez, propriétaire.

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS IMPÉRIAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Personnel.

Le service des Ponts-et-Chaussées est divisé en 18 arrondissements d'inspection.

Le 2e arrondissement comprend le service ordinaire du département du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise et les services spéciaux de la navigation de la Belgique sur Paris, des ports de Dunkerque, de Gravelines, de Calais et de Boulogne, du Chemin de fer du Nord et de ses embranchements.

Inspecteur général du 2e arrondissement, M. Kleitz.

SERVICE DES ROUTES ET DES IRRIGATIONS ET DES DESSÉCHEMENTS.

MM. Lemaître, ✻, *ingénieur en chef du département*, à Lille; Menche de Loisne, ✻, à Lille; Larivierre, ✻, à Dunkerque; Lermoyez, ✻, à Cambrai; Bertin, ✻, à Douai; Drouets, à Avesnes; Staincq, à Valenciennes, *ingénieurs ordinaires*.

Conducteurs embrigadés. — *Conducteurs principaux*, MM. Dubrulle, à Douai; Dorchies, Éloi, à Lille. — *Conducteurs de 1re classe*, MM. Landremont, à Douai; Flament, Langangne, à Lille, Chaponnière, à Cambrai; Bonneau, à Avesnes; Szmurlo, à Lille; Monchovet, à Valenciennes; Dorchies, Louis, à Lille. — *Conducteurs de 2e classe* : MM. Chantraine, à Orchies; Daigremont, à Dunkerque; Daillier, à Lille; Deregnaucourt, à Hazebrouck; Hacard, à Valenciennes; Mary, à Avesnes. — *Conducteurs de 3e classe* : MM. Legendre, à Lille; Delhaye, à Cambrai; Catelot, à Avesnes; Annoot, à Cassel; Parsy, à Valenciennes; Petit, à Dunkerque; Foucart, à Douai; Wallerand, à Valenciennes; Alavoine, à Lille; Passage, à Avesnes. — *Conducteurs de 4e classe* : MM. Villette, à Dunkerque; Drouets, à Avesnes; Verlinde, à Dunkerque; Lallemand, au Câteau; Heughebart, à Lille; Caroulle, à Dunkerque; Coupey, à Lille; Macaigne, J., à Cambrai; Lefêvre, à Valenciennes; N...

Conducteurs auxiliaires : MM. Hennet, à Douai; Tortrard, à Avesnes; Camberlin, à Avesnes; Groniez, à Dunkerque; Wardavoir, à Lille; Vitrant, à Valenciennes; N....

Employés secondaires : MM. Carette, Robin, Ingelrans, à Lille; Denis, à Valenciennes; Cailleau, à Cambrai; Robin, Henri, à Lille; Decisy, à Cambrai; Devrez, Faure, à Lille; Plichart, à Avesnes; Annibert, à Dunkerque; Lesne, à Valenciennes; Langelé, à Lille; Herouard, à Cambrai; Lejeune, à Lille.

SERVICE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

MM. Pelaud, ✵, *ingén. en chef*, à Lille; Menche de Loisne, ✵, à Lille; Larivierre, ✵, à Dunkerque; Bertin, ✵, à Douai; Drouets, à Avesnes.

Conducteurs embrigadés de 2e classe : MM. Cuvelier, à Dunkerque; Macaigne, Valéry, à Armentières.— *De 3e classe* : M. Pons, à Douai. — *De 4e classe* : MM. Vanriscotte, Defernez, Bauthereau, à Lille.

Employés secondaires : MM. Mallez, Vandevelde, à Dunkerque; Secq, à Armentières; Deregnaucourt (Arthur), à Lille, Muller, à Douai.

SERVICE SPÉCIAL DU CANAL DE ROUBAIX, DE LA HAUTE ET DE LA BASSE-DEULE.

MM. Pelaud, ✵, *ingénieur en chef;* Flamant, *ingénieur ordinaire*, à Lille.

Conducteurs embrigadés : MM. Coyaux, Duruit, Moraux, *de 4e cldsse.*

Employés secondaires de 1re classe : MM. Deniau, Vitrant, Léopold, Mallet.

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION DE LA BELGIQUE VERS PARIS.

Direction du service : M. Raillard, ✵, *ingénieur en chef*, à St-Quentin; MM. Lardé, *conducteur embrigadé de 1re classe;* Boutigny, *idem de 2e classe;* Godebski, Cousin, Plessier, *employés secondaires de 1re classe;* Belin, *idem*, *de 2e classe.*

Première section du canal de St.-Quentin, entre Cambrai et l'écluse de Lesdins, Escaut et canal de Mons à Condé : M. Lermoyez, ✵, *ingénieur ordinaire*, à Cambrai; MM. Huré, *conducteur embrigadé de 1re classe*, à Condé; Daudré, *idem de 1re classe*, à Riqueval; Hérouard, *idem de 2e classe*, à Cambrai; Hurier, *idem de 3e classe*, à Valenciennes; Véret, *idem de 4e classe*, à Cambrai.—*Employés secondaires de 1re classe :* MM. Bertheloot et Dubus, Godin, à Cambrai.— *De 2e classe :* M. Pétiau, à Valenciennes.

Sambre française canalisée et canal de jonction de la Sambre à l'Oise (service du contrôle) : MM. Drouets, *ingénieur ordinaire*, à Avesnes; Lattérade, ✵, *idem*, à St-Quentin; Malézieux père, *conducteur embrigadé de 1re classe*, à Nauroy (Aisne); Mary, *idem de 3e classe*, à Avesnes; Goursault, *employé secondaire de 1re classe*, à Avesnes.

SERVICE DES PORTS MARITIMES DE COMMERCE.

Service général : MM. Pelaud, ✻, *ingénieur en chef*, à Lille; Haeuw, *conducteur embrigadé de 3e classe*, *chef du bureau*, à Dunkerque; Gauthier, *employé secondaire de 1re classe*, idem.

Service des ports de Dunkerque et de Gravelines: MM. Plocq, ✻, *ingénieur ordinaire*, à Dunkerque; Maréchal, ✻, *conducteur principal*, idem; Brandt, *conducteur embrigadé de 2e classe:* Pauwels, *idem*, idem; Caroulle, *idem de 3e classe*, à Gravelines; Gauthier, *idem*, à Dunkerque; Leduc, *idem*, idem; Debacker, Em., *idem de 4e classe*, idem; Bataille, *conducteur auxiliaire*, idem; Truck, *idem*, idem; Debacker, Ed., *idem*, idem.

Employé secondaire de 1re classe : MM. Dieuset, Melling, Verva, Liébaert, Haeuw, Féver, à Dunkerque; Lacour, à Gravelines.

Employé secondaire de 2e classe : M. Decreus, à Dunkerque.

Employés second. de 3e cl. : MM. Baelen, Verlinde, à Dunkerque.

Officiers de port : MM. Conseil, ✻, en disponibilité, Petyt, *capitaine de port de 2e classe, chef de service ;* D'Eudeville, *lieutenant de 2e classe;* Christiaens, *maître de port de 1re classe*, à Dunkerque; Tresca, *maître de port de 2e classe ;* Decreus, *idem de 3e classe*; Boone, *idem de 4e classe*, à Dunkerque; Bommelaer, *maître de port de 1re classe*, à Gravelines.

Officiers et équipages des feux flottants de la rade de Dunkerque : MM. Vittevronghel, *capitaine*; Versmée, *idem*; Richarson, *second*; Guilleser, *idem*; Couvreur, *idem*; Fay, *maître d'équipage*; Marquette, *idem*.

NAVIGATION A VAPEUR.

La Commission de surveillance des bateaux à vapeur qui naviguent sur mer, établie à Dunkerque, conformément à l'ordonnance royale du 22 mai 1843, est composée comme suit :

MM. Pelaud, ✻, ingénieur en chef des ports maritimes, *président;* Plocq, ✻, ingénieur ordinaire des ports de Dunkerque et de Gravelines, *secrétaire;* Larivierre, ✻, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Dunkerque; Conseil, ✻, capitaine de port en disponibilité, à Dunkerque; Fournier (O. ✻), commissaire de l'inscription maritime; Caron, ✻, ancien chef des pilotes à terre, enseigne de vaisseau en retraite; Terquem, professeur d'hydrographie; Petyt, capitaine de port; Rouillé, chef des pilotes à terre; Pauwels, conducteur des ponts-et-chaussées, *secrétaire-adjoint*.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

SYNDICAT DE LA MARINE DU NORD A CONDÉ, autorisé par arrêté de M. le Préfet du Nord, du 20 septembre 1861. Il a pour objet de défendre et de soutenir l'industrie des transports par eau dans le nord de la France et en Belgique. — Aux termes des statuts de l'associa-

tion, peuvent faire partie du syndicat, les gérants ou délégués des sociétés d'assurances contre les risques de la navigation, les constructeurs de bateaux, les entrepreneurs de transports par eau, et de traction des bateaux, les compagnies houillères et les principaux industriels intéressés à la prospérité de la navigation intérieure dans le Nord de la France et en Belgique.

BUREAU : MM. Defline, constructeur de bateaux à Condé, *président*; Wattiaux, Myrtil, constructeur de bateaux, à Condé, *secrétaire-trésorier*.

SERVICE DE LA VOIRIE MUNICIPALE A LILLE.

M. Masquelez, ✻, *ingénieur des ponts-et-chaussées, directeur du service.*

Chemins de fer.

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER DU NORD.

MM. Diday, (O ✻), ingénieur en chef des mines, boulevard St.-Germain, 73, à Paris; Brame, ✻, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, à Paris; Cléry, ✻, ingénieur ordinaire des mines, idem; Debray, conducteur embrigadé, à Lille.

Inspecteur de l'exploitation commerciale : MM. le baron de Condé (O. ✻), inspecteur principal, rue Saint-Honoré, 211, à Paris; Marie, inspecteur particulier, à Paris.

SERVICE DE CONTRÔLE DES TRAVAUX DES EMBRANCHEMENTS.

MM. Mahyer, ✻, ingénieur en chef (102, rue de Grenelle-St.-Germain), à Paris; Staincq, ingénieur ordinaire, à Valenciennes, chargé des embranchements de Ferrière-la-Grande, de Bully-Grenay au canal d'Aire à La Bassée, de Denain à Lourches, du chemin de fer de Valenciennes à Achette, et de l'embranchement de Saint-Amand à Valenciennes; Monchovet et Walleraud, *conducteurs;* — Quaisain, ✻, ingénieur ordinaire, à Saint Omer, chargé de la ligne de Lens à Hazebrouck et autres embranchements des Sociétés houillères à l'ouest de Lens; Rué, conducteur embrigadé à La Bassée; — Bertin, ✻, ingénieur ordinaire à Douai, chargé de l'embranchement de Lille à Saint-Amand; Chantraine, conducteur à Orchies; — Drouets, ingénieur ordinaire, à Avesnes, chargé de l'embranchement d'Achette à Hirson; Prosper Drouets, *conducteur;* Fiévet, *employé secondaire*; — Larivierre, ✻, ingénieur ordinaire, à Dunkerque, chargé du chemin de fer de Dunkerque à Furnes; Daigremont, *conducteur;* — Menche de Loisne, ✻, ingénieur ordinaire à Lille, chargé des chemins de fer de Lille à Tournai et de Lille à La Bassée; Langangne et Alavoine, *conducteurs.*

SERVICE DE CONTRÔLE DES LIGNES SPÉCIALES D'ANZIN A SOMAIN ET D'ANICHE A SOMAIN.

MM. De Clerck, ingénieur faisant fonctions d'ingénieur en chef des mines à Valenciennes; Voisin, ingénieur ordinaire des mines, idem.

SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMINS DE FER DU NORD. — MM. Grégoire, commissaire de 1re. classe, à Lille; Gourdin, ✻, idem de 3e classe, idem; Hédouin, idem de 1re. classe, en disponibilité; Gagnebin, ✻, de 4e classe, à Valenciennes; Rabany, ✻, idem de 4e classe, à Douai; Marty (O. ✻), idem de 2e classe, à Dunkerque; Gravelle, ✻, idem de 4e classe, à Maubeuge; Bouffe, idem de 3e classe, à Hazebrouck; Stevenin, ✻, idem de 4e classe, à Cambrai.

CHEMIN DE FER D'ANZIN A SOMAIN. M. Médard, commissaire de 3e classe, à Anzin.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Ingénieurs de la Compagnie.

MM. Petiet (O. ✻), ingénieur, chef du service d'exploitation et du matériel, rue de Dunkerque, 28, à Paris; Couche, ✻, ingénieur en chef, chargé des travaux et de la surveillance, à Paris; Boucher, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé de l'entretien de la voie; Alquié, ✻, ingénieur du matériel et de la voie, à Paris.

DESSÉCHEMENTS. — ASSOCIATIONS SYNDICALES.

MOERES. — *Commission administrative.* — MM. Delaroïere, ancien maire de Bergues, *président*; Beck, Boutté, Thélu, Hovelt Em. -- *Conducteur*, M. Beelkens, aux Moëres; *percepteur*, M Mahieu, à Dunkerque.

WAETERINGUES. Les terres dites waeteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est réglée par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque Sa superficie est de 9,186 hectares

1*re section.* — *Commission administrative.* — MM. Vandenba-

.vière, *président;* Demarle-Catrice, Caron-Couvreur, Hamerel, Geersen-Picquart. — *Conducteur*, M. H. Vercoustre, à Bourbourg; *percepteur*, M. Demarle fils, à Gravelines; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

Deuxième section. — Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

2e *section.* — *Commission administrative.* — MM. le docteur Hilst, *président;* Belle, Hamerel, Geersen. *Secrétaire*, M. Mahieu; *Conducteur*, M. Vercoustre fils, à Bourbourg; *percepteur*, M. Dufossé, à Bourbourg; *aide-secrétaire*, M. Vercoustre fils.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

3e *section.* — *Commission administrative.* — MM. Demeerzemaker, ✻, *président;* A. Carlier, ✻, Decroocq, Bellenger, Dantu, ✻. *Conducteur*, M. H. Hagron, à Bergues; *percepteur*, M. Dehaese, à Bergues; *secrétaire*, M. Dehaese.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

4e *section.* — *Commission administrative.* — MM. Vandewalle, Louis, *président*; Deblock, Dewaele, Le Bleu (Ezéchiel), Goudaert. — *Conducteur*, M. Durand, ✻; *percepteur*, M. Debaeque, à Bergues; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

MARAIS DE LA HAUTE-DEULE. — *Agence administrative.* — MM. Léon Lefort, propriétaire à Bauvin, *directeur;* le comte d'Hespel, propriétaire et maire à Wavrin, *directeur-adjoint;* Bonte, propriétaire à Haubourdin; Descamps, filateur à Lille; Ange Descamps, propriétaire à Sequedin; Duverdyn, propriétaire à Haubourdin, *membres;* Cazier, maire d'Emmerin, Paillart, propriétaire à Loos; Dibos, ✻, propriétaire à Don, *membres suppléants.*

Syndicat d'entretien institué par décret impérial du 17 *février* 1866.

MM. Lefort, propriétaire à Bauvin, *directeur;* le comte d'Hespel, maire de Wavrin; Ang Descamps, propriétaire à Lille; Auguste Lenglart, idem, à Lomme; Delannoy, maire d'Annœullin, *syndic*; E. d'Hespel, maire d'Haubourdin; François Barrois, propriétaire à Lille; Legrain, maire de Provin, *syndics suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret impérial du 27 *décembre* 1858, *en vertu du titre X de la loi du* 16 *septembre* 1807.

MM. Mourmant, ✻, adjoint au maire de Lille; Baratte, maire de Templeuve; Frémont (O. ✻), lieutenant-colonel du génie en

retraite ; Coisne, propriétaire à Lomme ; Delesalle, propriétaire et maire à Beaucamps ; Messéan, idem, idem, à Boisgrenier ; N...

PRÉS DUHEM. — *Syndicat d'entretien.* — Autorisé par décret du 9 avril 1856, constitué par arrêté préfectoral du 23 août 1856. — MM. Castrique, ancien notaire, *directeur;* Rogeau-Planque, *directeur-adjoint ;* Ramery-Loire, *syndic ;* Ch. Deleplanque et P. Lelong, *syndics suppléants.*

VALLÉE DE LA SCARPE. — Cette association est administrée par une commission syndicale unique composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement. — *Commission administrative.* M. le baron de Bouteville, *président-directeur;* Dumont, à Douai ; André, à Nivelle ; Lambrecht, député, à Montigny ; Caudrelier, à Pecquencourt ; Lenclud, à Hasnon, Baligand, à Mortagne. — *Percepteurs.* Le service est confié à MM. les percepteurs des contributions directes des communes de la vallée ; *receveur-payeur,* M. Carton, percepteur à Somain ; *conducteur,* M. Lefebvre, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT. — *Commission administrative.* — MM. Renard, ✠, à Fresnes, *président :* Pureur, brasseur, à Condé ; Gilmant, à Thivencelles ; Defernez, à Hergnies ; Pisson, à Vicq. — *Conducteur,* M. Brunelat ; *percepteur,* M. Mayeur ; *secrétaire,* M. Guiot, A.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY. — *Commission administrative.*— MM. Merlin de Beaugrenier, *président ;* Hautcœur, cultivateur, à Bruay ; Dubois-Jenart, idem, à Anzin ; Ruffin, propriétaire, idem ; Miroux, à Bruay. — *Percepteur,* M. Cauvez, à Bruay.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE. — La Société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association.—*Commission administrative.* — MM. Pringal, à Château-l'Abbaye, *président :* Fouret, Désiré ; Robert, Modeste ; Fouret, Jean-Baptiste, père ; Baligand, Auguste. — *Percepteur,* M. Delsart, à Saint-Amand.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE. — Le syndicat est composé de cinq membres élus par les intéressés. — *Syndicat,* MM. Baligand, *directeur;* Deveaux, Louis, à Flines-lez-Mortagne ; Defernez aîné, à Flines ; Dufrénoy, idem, *syndics ;* Lemer, à Bruille ; Hornez, à Maulde ; Roseau, à Lecelles, *syndics-suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret du 9 *octobre* 1854. — MM. Baligand, maire de Mortagne, *président ;* Desprez, maire de Château-l'Abbaye, *secrétaire ;* André, adjoint au maire de Bruille ; Decobecq, cultivateur ; Courouble, idem ; Donnez, idem ; Loiseau, notaire à Mortagne.

MARAIS DE BOURLAIN ET DE TRITH-SAINT-LEGER. — Ce desséchement a été institué par arrêté de M. le Préfet, du 3 février 1864. — *Syndicat,* MM. Maurice, *directeur ;* Deslinsel, Cuvelier, Dele-

court-Dubois, Thellier de Poncheville, Douchy (Jules), Dufour, *syndics;* Allard-Girard, Peniaux, Bury aîné, *syndics suppléants.*

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés. — *Commission administrative du syndicat de la rive droite.* MM. Bachy, maire de Maroilles, *président;* le baron de l'Épine, ✻ Dequesne (Valéry), Largillère-Naveaux, Mary (Alfred), *membres.* — *Conducteur*, M. Mary (Hector).

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Applincourt, *président,* à Locquignol; Boutteaux, Boulenger, Sury, Becquet, *membres.*

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis : l'un siégeant à Berlaimont pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Laval, Berlaimont, Aulnoye, Aimeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, Saint-Remy-Mal-Bâti et Hautmont; l'autre dont le siége est à Maubeuge, pour les terrains existants de l'aval de l'église d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevant, Boussois, Rocq, Marpent et Jeumont. Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de trois membres et de cinq suppléants élus par les propriétaires.

Syndicat de Berlaimont. MM. N..., *directeur;* Mercier, propriétaire à Berlaimont, *directeur-adjoint;* Lucq, maire à Pont-sur-Sambre; Toussaint, propriétaire à Douai; Witrant, propriétaire à Leval, *syndics;* Grand (Pierre), propriétaire à Pont sur-Sambre; N..., N..., *syndics-suppléants.*

Syndicat de Maubeuge. MM. Horrie H., ancien juge-de-paix, *directeur;* Deharveng-Colson, *directeur-adjoint*; Walrand, notaire; Labbé, propriétaire à Maubeuge; N..., *syndics*; Poulet, de Jeumont; Huvenoit, de Rousies; Fissiau, d'Assevent, *syndics-suppléants.*

VALLÉE DE LA NAVILLE. — Un décret impérial du 6 mai 1854 a concédé à une réunion de propriétaires le desséchement des terres marécageuses situées dans la vallée de la Naville, entre Denain et Bouchain.

L'association est régie par un syndicat d'entretien institué le 16 août 1859 et composé comme suit :

MM. Lebret, ✻, associé de la Compagnie des mines d'Anzin, *directeur;* Mathieu, directeur des mines de Douchy; le maire de Neuville-sur-l'Escaut; Coquelle, maire de Mastaing; Risbourg, maire de Rœulx, *syndics;* A. Delinsel, propriétaire à Denain; C. Fauville, cultivateur à Neuville, *syndics-suppléants. Receveur,* M. Minne, percepteur à Bouchain; *conducteur,* N...

VALLÉE DE LA VERGNE. — *Agence administrative.* MM. Défernez,

directeur; Capillon, *directeur-adjoint;* Pouille, *syndic;* Dupriez, Lemer et Haubourdin, *syndics-suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret du 6 *juin* 1857. MM. Bonnier, juge-de-paix à Condé; Vitrant, agent voyer principal à Valenciennes; Prud'homme, géomètre à Vieux-Condé; Défernez (J.-B.), cultivateur à Hergnies; Décourt-Fournier, adjoint à Vieux-Condé; Milescamps (F.), propriétaire à Hergnies; Devaux (Louis), propriétaire à Flines-lez-Mortagne; *receveur,* M. le percepteur de Condé.

COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES.

VALLÉE DE LA BASSE-DEULE ET DE LA LYS. — Un arrêté préfectoral du 24 mai 1854, a réuni en association syndicale, les propriétaires intéressés à l'entretien et à l'amélioration des ruisseaux de la Longue-Marque, de la becque du Pont-d'Or, du Chien et de la becque de Comines.

L'association est régie par un syndicat composé comme suit :

MM. le maire de Quesnoy-sur-Deûle, *directeur;* de la Chaussée propriétaire à Lille; Quecq (Arthur), idem, idem; comte de Melun idem, idem; de Norguet, idem, idem, *membres;* Lambelin, propriétaire et cultivateur; Fauvarque, distillateur, *membres suppléants.* — *Receveur,* M. Devemy.

SOLRE ET CANAL DE BOURGOGNE. — Par arrêté du 19 février 1855, un syndicat a été organisé pour l'entretien et le curage de ces cours d'eau. Sont membres du syndicat :

MM. Bever, *directeur;* le Maire de Solre; Sohier, Preux, Cowez, *membres*

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. De Clercq, ingénieur, faisant fonctions d'ingénieur en chef, à Valenciennes.— *Ingénieurs ordinaires des mines,* M. Veisin, à Valenciennes; Le Verrier, à Lille. — *Gardes-mines,* MM. Canelle, à Valenciennes; Soyez, à Lille.

AGENTS-VOYERS

Chargés du service des chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires.

Agent-voyer en chef du département, M. Romain, ✻, à Lille. — *Agent-voyer en chef en disponibilité,* M. Dubois. — *Agent-voyer en chef honoraire,* M. Marquette.

Arrondissement de Lille. MM. Soudant, agent-voyer principal; Delarre, Cadet de Beaupré, agents-voyers de 3e classe, à Lille; Bar, agent-voyer de 3e classe, à Haubourdin; Ségard, idem de 3e classe, à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Lebleu, agent-voyer principal

à Dunkerque ; Jougleux, agent-voyer ordinaire de 3e classe, à Bergues ; Ternant, idem de 3e classe, à Bourbourg.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. Duchâtel, agent-voyer principal, à Hazebrouck ; Meurant, agent-voyer ordinaire de 2e classe, à Bailleul ; Masse, idem de 3e classe, à Cassel.

Arrondissement de Cambrai. MM. Bruyelle, agent-voyer principal, à Cambrai ; Lambert, agent-voyer ordinaire de 3e classe, à Cambrai ; Vasseur, idem de 3e classe, à Solesmes ; Delhaye, idem de 2e classe, au Câteau

Arrondissement d'Avesnes. MM. Dagalier, agent-voyer principal, à Avesnes ; Delasalle, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, au Quesnoy ; Jougleux, idem de 3e classe, à Maubeuge ; Ringuet, idem de 3e classe, à Avesnes.

Arrondissement de Douai. MM. Baelde, agent-voyer principal, à Douai ; Lefèvre-Malet, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, à Douai ; Degravier, idem de 3e classe, à Marchiennes.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Vitrant, agent-voyer principal, à Valenciennes ; Renard, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, à Denain ; Fruleux, idem de 1re classe, à Saint-Amand.

Commission départementale des bâtiments civils.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a organisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette Commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût et en ce qui concerne la solidité des constructions, le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la Commission. MM. le Préfet, *président ;* de Melun, membre du conseil municipal, *vice-président ;* Marteau, architecte du département, *secrétaire ;* Kuhlmann (O. ✻), membre du Conseil général ; Leconte, ✻, doyen-curé de Saint-Maurice, à Lille ; Aernout, doyen-curé de Sainte-Catherine, à Lille ; Menche de Loisne, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille ; Marquette, agent-voyer en chef honoraire, à Lille ; Benvignat, architecte à Lille ; Dewarlez, architecte à Roubaix ; Leroy, architecte à Lille ; Vandenberghe, idem idem ; Mourcou, idem idem ; Bernot, directeur de l'école professionnelle, à Lille ; Mottez, ✻, ancien directeur de l'école primaire supérieure, à Lille ; Devaux, ✻, chef de la division des travaux publics de la préfecture.

ARCHITECTE DU DÉPARTEMENT.

M. Marteau, à Lille.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Des lignes télégraphiques électriques relient à Paris tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement et un grand nombre d'autres villes importantes.

Le siége de l'Administration des lignes télégraphiques est à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 103, où toutes les lignes aboutissent.

L'inspection de Lille comprend tous les bureaux et toutes les lignes situés dans le département du Nord.

Directeur général de l'administration, M. de Vougy (G. O. ✻), rue de Grenelle-Saint-Germain, 103, à Paris. — *Inspecteur du département du Nord*, M. Devémy, ✻, rue de Béthune, 51. — *Directeur des transmissions, à Lille*, M. Spitz, rue de l'Hôpital-Militaire, 41. — *Chef de station* (hôtel des postes, rue Marais), M. Gallet. — *Commis principaux*, MM. de Brémoy et de Chauveron. — *Employé chef du service au bureau de la gare*, M. Pépin.

BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Il existe à Lille trois bureaux :
1° Rue de l'Hôpital-Militaire, 41, (bureau central) ;
2° Hôtel des postes, rue Marais, (succursale) ;
3° Rue de Tournai, 21, (succursale).

STATIONS DU DÉPARTEMENT : *Dunkerque*, M. Tracol, *chef de station ; Gravelines*, M. Léon Dégravier, *employé chargé du service ; Roubaix*, M. Crépin, *chef de station ; Tourcoing*, M. Canuel, *idem ; Hazebrouck*, M. A. Degravier, *employé chargé du service ; Douai*, M. Napie, *chef de station ; Cambrai*, M. Legon, *idem ; Valenciennes*, M. Degond, *idem ; Maubeuge*, M. Boudon, *idem ; Avesnes*, M. Gruson, *employé chargé du service ; Fourmies*, M. Capron, *idem*.

BUREAUX MUNICIPAUX.

Bailleul, Bavay, Bourbourg, Condé, Halluin, Merville, Saint-Amand, Sains, Seclin, Solesmes, Solre-le-Château.

BUREAUX SÉMAPHORIQUES.

Dunkerque (Sém.), Gravelines (Sém.), et Uxem (Sém.-Zuydcoote).

Gares du département ouvertes à la télégraphie privée :

Bergues, Bouchain, Busigny, Caudry, Don, Somain, Hautmont, Iwuy, Landrecies, Lourches, Le Câteau.

Les bureaux de Lille sont ouverts tous les jours sans exception, depuis sept heures du matin, en été, et depuis huit heures en hiver, jusqu'à neuf heures du soir. Le bureau central ne ferme qu'à minuit

Il est permis à toutes personnes de correspondre au moyen du télégraphe, par l'entremise des fonctionnaires de l'Administration des lignes télégraphiques ou des agents délégués par elle.

L'Administration peut toujours exiger que l'expéditeur d'une dépêche établisse son identité.

La transmission de la correspondance télégraphique privée est toujours subordonnée aux besoins du service de l'Etat; les dépêches officielles ont donc la priorité sur celles des particuliers.

Les dépêches doivent être écrites lisiblement et signées par l'expéditeur. Tout interligne, renvoi, rature ou surcharge doit être approuvé par lui ou par son représentant.

L'adresse doit être rédigée de manière à ne laisser aucun doute; il est donc important qu'elle comprenne le nom et le numéro de la rue ou d'autres indications de nature à assurer la remise.

L'emploi des chiffres ou des lettres secrètes est autorisé dans la correspondance privée; mais les dépêches de cette nature sont soumises à la formalité de la recommandation. Sera considérée comme dépêche secrète et soumise à la double taxe, toute dépêche qui ne sera pas composée en langage ordinaire et intelligible.

COMPTE DES MOTS. — Tout ce que l'expéditeur a inscrit sur la minute pour être transmis entre dans le compte des mots. Toutefois, le nom du bureau de départ, la date, l'heure et la minute du dépôt, sont transmis d'office et inscrits sur la copie remise au destinataire.

Ces indications ne sont pas taxées, à moins que l'expéditeur ne les fasse figurer dans le corps de la dépêche.

Dans les dépêches intérieures, les mots composés formant à ce titre, un article séparé du dictionnaire de l'Académie, comme aujourd'hui, après-demain, contre-ordre, ne sont comptés que pour un mot.

Les noms de rue, de commune, de département, quel que soit d'ailleurs le nombre de termes qui les exprime, ne sont comptés que pour un mot dans le corps de la dépêche comme dans l'adresse. Les noms géographiques, les noms de familles formés de plusieurs mots, les indications relatives au numéro des habitations sont comptés pour le nombre de mots employés à les exprimer.

Tout caractère isolé, lettre ou chiffre, compte pour un mot.

Les nombres écrits en chiffres sont comptés pour autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédant. Les virgules qui séparent les chiffres, les barres de division, son comptées pour un chiffre.

Les soulignés sont comptés pour deux mots.

DÉPÊCHES RECOMMANDÉES. — Lorsqu'une dépêche est recommandée, le bureau de destination transmet par la voie télégraphique, à l'expéditeur

même la reproduction intégrale de la copie envoyée au destinataire, suivie de la double indication de l'heure précise de la remise et de la personne entre les mains de laquelle cette remise a eu lieu. Si la remise n'a pu être effectuée, ce double avis est remplacé par l'indication des circonstances qui se sont opposées à la remise; et par les renseignements nécessaires pour que l'expéditeur puisse faire suivre sa dépêche s'il y a lieu.

La taxe de recommandation est égale à celle de la dépêche.

La recommandation est obligatoire pour les dépêches composées en chiffres ou en lettres secrètes.

Dans le service international, la recommandation est accompagnée de priviléges exclusifs. L'expéditeur d'une dépêche recommandée reçoit, comme il est dit plus haut, une dépêche de retour suivie de l'heure de la remise au destinataire; il peut affranchir les frais de transport de la dépêche au-delà du bureau d'arrivée; enfin il a *seul* droit au remboursement de la taxe dans le cas de retard ou d'altération.

Dans la correspondance intérieure l'expéditeur peut demander l'accusé de réception de sa dépêche. La taxe en est fixée au prix d'une dépêche simple.

DÉPÊCHES A FAIRE SUIVRE. — Le public et l'administration sont autorisés à faire suivre les dépêches.

Lorsqu'une dépêche porte la mention : *faire suivre*, sans autre indication, le bureau de destination, après l'avoir présentée à l'adresse indiquée, la réexpédie immédiatement s'il y a lieu à la nouvelle adresse désignée au domicile du destinataire. Cette réexpédition ne peut se faire que dans les limites de l'Etat auquel le bureau d'arrivée appartient. Si aucune indication n'est fournie à l'adresse indiquée, la dépêche est gardée en dépôt.

Si la mention *faire suivre* est accompagnée d'adresses successives, la dépêche est successivement transmise à chacune des destinations indiquées jusqu'à la dernière s'il y a lieu.

L'expéditeur acquitte la taxe de la dépêche jusqu'au premier bureau, mais toutes les taxes auxquelles ont donné lieu les réexpéditions sont recouvrées sur le destinataire.

Quand une dépêche a plusieurs destinataires, il est perçu 50 cent. par chaque destinataire en sus du premier.

PORT AU-DELA DES LIGNES. — Les dépêches adressées à domicile ou poste restante hors de la localité desservie par le bureau télégraphique sont, suivant la demande de l'expéditeur, envoyées immédiatement à leur destination par la poste ou par un moyen plus rapide si l'administration du bureau destinataire en dispose.

Dans le service intérieur, l'expéditeur doit toujours acquitter les frais spéciaux de poste ou d'exprès. Les frais de chargement sont de 40 cent. ou de 30 cent. en cas de poste restante. Pour l'exprès on perçoit 1 fr. pour le premier kilomètre et 50 cent. pour les suivants.

Les dispositions pénales relatives au transport des lettres en contravention ne sont pas applicables à ceux qui transportent les télégrammes que *les expéditeurs envoient aux bureaux télégraphiques*, et les télégrammes que ces bureaux font remettre aux destinataires.

Les dépêches internationales non recommandées, à envoyer par la poste au-delà du bureau d'arrivée, sont jetées dans les boîtes aux lettres sans être affranchies. Les frais d'exprès auxquels ont donné lieu les dépêches non recommandées sont recouvrés sur le destinataire, aucune taxe complémentaire n'étant perçue par le bureau d'origine.

Les frais d'exprès à recouvrer sur le destinataire d'une dépêche venant de l'étranger sont de 3 francs dans le rayon de 15 kilomètres; mais au-delà, ces frais sont les mêmes que pour les dépêches intérieures.

Les dépêches recommandées envoyées par la poste ou à déposer poste restante sont affranchies comme lettre chargée. Le bureau d'origine perçoit les taxes supplémentaires suivantes: 50 cent. par dépêche à envoyer par la poste dans les limites de l'État qui fait l'expédition; un franc par dépêche à envoyer hors de ces limites mais sur le continent; 2 fr. 50 cent. par dépêche à envoyer hors l'Europe.

RECTIFICATIONS. — Le destinataire d'une dépêche ordinaire ou recommandée peut demander la rectification des passages qui lui paraissent douteux et il acquitte alors: 1° le prix d'une dépêche simple pour la demande; 2° le prix d'une dépêche calculé suivant la longueur du passage à répéter. Ces taxes sont remboursées si la répétition montre que le service télégraphique avait dénaturé le sens de la dépêche; dans ce cas, le bureau d'arrivée opère le remboursement d'office.

Lorsque l'expéditeur désire que la remise n'ait lieu qu'entre les mains du destinataire, il doit le mentionner dans l'adresse.

RÉPONSES PAYÉES. — La personne qui se présente pour expédier une réponse payée doit exhiber la copie authentique de la dépêche qui en fait mention. Toute réponse présentée après le délai de huit jours est considérée et traitée comme une nouvelle dépêche.

COPIES PAYÉES. — Les expéditeurs ou destinataires d'une dépêche peuvent seuls en demander copie; ils paient en ce cas un droit de 50 cent. pour lequel il est délivré une quittance à souche.

REMBOURSEMENTS. — La taxe de toute dépêche dont la transmission n'a pu être effectuée est remboursée à l'expéditeur. Dans le service international, la taxe des dépêches recommandées seulement peut être remboursée pour retards notables ou graves erreurs de transmission.

Dans le service intérieur les remboursements de taxe pour cause d'erreur ou de retards peuvent être effectués pour toute espèce de dépêches. La demande doit en être faite à l'Administration.

Les remboursements se rapportant à des réponses payées d'avance ou à des accusés de réception qui n'auraient pas été transmis dans un délai de quinze jours, ainsi que ceux relatifs à des excédants d'arrhes

ou à des sommes perçues en trop par erreur de taxation, peuvent être effectués d'office.

DÉPÊCHES MARITIMES. — Depuis le 15 novembre 1866 des dépêches privées peuvent être échangées entre les navires en mer et les postes électro-sémaphoriques ou électriques de la France ou de l'Algérie.

La taxe d'une dépêche à destination de navires en mer est payée par l'expéditeur au départ.

La taxe due pour une dépêche provenant d'un navire en mer est acquittée par le destinataire contre la remise de la dépêche. En cas de refus l'Administration a son recours contre l'expéditeur.

Est réduite à 20 cent. par kilomètre la taxe à percevoir du public pour les frais d'exprès afférents aux dépêches reçues de navires en mer, et qui sont envoyées directement à destination par les sémaphores sans emprunter la voie télégraphique.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique.

Le chef d'un bureau télégraphique peut, dans l'intérêt de l'ordre public et des bonnes mœurs, refuser de transmettre les dépêches.

L'Administration des lignes télégraphiques est autorisée à faire vendre, au prix de 25 cent., 50 cent., 1 fr. et 2 fr., des timbres spéciaux dont l'apposition sur une dépêche en opèrera l'affranchissement. (Loi du 13 juin 1866).

Quand une dépêche sera revêtue d'un timbre insuffisant, le destinataire devra acquitter : 1° l'excédant de taxe dû au trésor ; 2° une surtaxe fixe de 50 centimes.

En cas de refus, la dépêche est mise au rebut. La loi du 16 octobre 1849 est applicable à l'usage, à la vente ou à la tentative de vente des timbres-dépêches dans les cas prévus et punis par ladite loi.

Des règlements d'administration publique détermineront ce qui est relatif à la fabrication, à la vente et à l'emploi des timbres-dépêches.

Le prix des dépêches télégraphiques transmises au moyen des appareils autographiques est fixé à 20 cent. par chaque centimètre carré.

La surface destinée à recevoir la dépêche doit avoir au moins trente centimètres carrés.

Le prix des papiers spéciaux propres aux transmissions autographiques est fixé à 10 cent. la feuille quelle, qu'en soit la dimension.

TARIFS.

DÉPÊCHE SIMPLE DE UN A VINGT MOTS,

Adresse et signature comprises :

Entre deux bureaux du même département, 1 fr.
Pour le reste de l'empire (la Corse exceptée), 2 fr.
D'un bureau de l'empire à un bureau corse, 3 fr.
Pour l'Algérie ou la Tunisie, 8 fr.

ETRANGER.

Grand duché de Bade... Bavière .... Belgique............. Luxembourg (grand duché de) Prusse occidentale ..... Suisse.............. Wurtemberg et Hohenzollern	3 fr. »
Espagne............. Italie .... Pays-Bas .... Prusse orientale.......	4 »
Etats-Romains........ Portugal.............	5 »

Autriche.. .... Hanovre............. Mecklembourg - Shwérin (grand duché de) .... Saxe (royaume de).....	6 fr. »
Danemark	8 »
Suède...............	8 50
Grèce............... Turquie d'Europe......	10 »
Norwège............. Russie d'Europe	10 50
Russie (région du Caucase)	13 50
Russie d'Asie (1re région).	18 50
Id. (2e région).	26 50
Amérique............	257 50

Moitié en sus des taxes ci-dessus pour chaque dizaine de mots, ou fraction de dizaine, au-dessus de vingt.

SERVICES DE SANTÉ.

Épidémies.

Des médecins nommés par le Ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques; ce sont :

MM. Lemaire, à Dunkerque; Prévost, à Hazebrouck; Brigandat, ✻, à Lille; Chantreuil, à Cambrai; Contesse, à Etrœungt; Bagneris fils, à Douai; Manouvriez, ✻, à Valenciennes.

Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du Président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL CENTRAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT

MM. le préfet, *président ;* Frémont (O. ✻), colonel du génie en retraite, *vice-président ;* Pilat, docteur en médecine, *secrétaire ;* Brigandat, ✻, docteur en médecine; Kuhlmann (O. ✻), chimiste; Pommeret, médecin-vétérinaire; Delezenne, ✻, pharmacien; Demesmay, ✻, agronome; Cazeneuve, ✻, directeur de l'école de médecine; Joire, docteur en médecine; Meurein, pharmacien; Garreau, ✻, docteur en médecine; Violette, (O. ✻), directeur de la raffinerie impériale de salpêtre; Chrestien, docteur en médecine; Lemaître, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Menneboo, ✻, docteur en médecine, *vice président;* Faucon, idem, *secrétaire;* Duriau, idem; Lemaire, idem; Zandyck, idem; Leroy, pharmacien; Dessurne, ancien élève de l'École polytechnique; Develle, architecte; Thélu fils, pharmacien; Plocq, ✻, ingénieur du port; Thurin, docteur en médecine; Coolen, médecin-vétérinaire.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président ;* Thibaut, docteur en médecine, adjoint à Hazebrouck, *vice-président ;* Debaecker, pharmacien, idem, *secrétaire;* Prévost fils, docteur en médecine, à Hazebrouck; Kien (O. A.), maire d'Hazebrouck, Baelde, vétérinaire, à Cassel; Deschodt, membre du Conseil général, à Hazebrouck ; le maire de

Bailleul; Lobbedez, vétérinaire à Hazebrouck; Vandamme fils, pharmacien, à Bailleul, Decool, docteur en médecine, à Hazebrouck; Binaut, docteur en médecine, à Merville; Claudorez, président de la Société d'Agriculture d'Hazebrouck.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Hardy, docteur en médecine, à Cambrai; Chantreuil, médecin des épidémies; de Baralle, architecte; Brunelle, docteur en médecine; Boileux, pharmacien; Senez, idem; Banse, vétérinaire; Lermoyez, ✱, ingénieur des ponts-et-chaussées; Monier, ingénieur civil, Lallier, négociant; Honoré, procureur impérial; Brabant, maire de Cambrai.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Eliet, docteur en médecine, à Avesnes, *vice-président;* Caverne, pharmacien, *secrétaire;* Triffet, docteur en médecine, à Avesnes; Desmazure, idem, à Dourlers: Carlier, garde du génie en retraite, à Avesnes; Lemoyne, pharmacien, à Avesnes; Bachy, idem, à Maroilles, Delflache, vétérinaire, à Avesnes; Herbecq, officier de santé, à Avesnes; Fiévet, architecte, à Avesnes; Lubin, docteur en médecine, à Avesnes; De Colnet, conseiller général, à Dompierre.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Lequien, ✱, docteur en médecine, *vice-président;* Duhem, idem; Bagnéris fils, docteur en médecine; Vasse aîné, professeur de sciences, au lycée; Billet, industriel, à Cantin; Delplanque, vétérinaire, Faucheux, docteur en médecine; Thurin, propriétaire; Evrard, chimiste; Wautiez, vérificateur des poids et mesures; Lemaire, propriétaire; Frey, pharmacien.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Marbotin, ✱, docteur en médecine, *vice-président;* Pesier, chimiste; Huart, vétérinaire; Manouvriez, ✱, docteur en médecine; Boca, fabricant d'huile; Boudousquié, (O ✱), ex-ingénieur en chef des mines; Dutouquet, architecte; Dutemple, fabricant de sucre; Morin, Edmond, ancien pharmacien; Bracq, ✱, maire de Valenciennes; Lejeal, docteur en médecine, idem; Bachelet, ✱, idem.

Commissions cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet, du 25 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848 formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

Inspection de la Salubrité.

Par arrêté du 6 juin 1859, M. le Préfet a établi un service spécial d'inspection de la salubrité publique dans le département. Ce service, créé comme moyen de conseil, de surveillance et de contrôle, a pour principal but d'assurer l'exécution des conditions imposées aux propriétaires des établissements industriels classés comme dangereux, incommodes ou insalubres, et soumis à l'autorisation de l'administration; de veiller au maintien des dispositions prises pour l'accomplissement de ces conditions et, surtout d'éclairer les industriels sur la marche qu'ils ont à suivre pour l'exécution des mesures qui leur sont prescrites.

Inspecteur de la salubrité. M. Meurein, chimiste, membre du conseil central d'hygiène du département, à Lille.

Police de la pharmacie.

Un décret impérial du 23 mars 1859 a réglé le mode à suivre à l'avenir pour l'inspection des officines des pharmaciens et des magasins des droguistes et épiciers, en exécution de la loi du 21 germinal an XI.

Par un arrêté du 6 juillet suivant, M. le Préfet a nommé inspecteurs de la pharmacie les membres ci-après désignés des conseils d'hygiène et de salubrité.

Arrondissement de Lille. MM. Brigandat, ✻, docteur en médecine, professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille; Garreau, ✻, docteur en médecine, professeur de pharmacie et de toxicologie à la même école; Delezenne, ✻, pharmacien à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Faucon, docteur en médecine, à Dunkerque; Leroy, pharmacien, idem; Thélu, idem, idem.

Arrondissement d'Hazebrouck MM. Prévost, Emile, docteur en médecine, à Hazebrouck; Debaecker, Louis, pharmacien, idem; Vandamme, idem, à Bailleul.

Arrondissement de Cambrai. MM. Brunelle, docteur en médecine à Cambrai; Boileux, pharmacien, idem; Senez, idem, idem.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Lubin, docteur en médecine à Avesnes; Caverne, pharmacien à Avesnes; Lemoine, idem, idem.

Arrondissement de Douai. MM. Lequien, ✻, docteur en médecine à Douai; Vasse, chimiste, idem; Lemaire, pharmacien, idem.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Marbotin, ✻, docteur en médecine à Valenciennes; Manouvriez, ✻, idem, idem; Pesier, chimiste, idem.

Police sanitaire des ports.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composée comme suit :

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Dunkerque, *vice-président;* le commandant de la place; le directeur des douanes; le commissaire chargé du service maritime; Beck, membre du Conseil municipal; Meneboo, ✻, membre du Conseil d'hygiène; Lemaire, idem; Choquet, membre de la Chambre de commerce *secrétaire.*

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 *décembre* 1850: MM. Duval, capitaine des douanes, *agent principal*, à Dunkerque; Delemotte, lieutenant des douanes, *agent ordinaire*, idem; Dardenne, idem, *idem;* Reveillon, idem, *idem;* Romby, idem, *agent ordinaire*, à Gravelines.

Vaccine.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président;* Cleenewerck de Crayencour, vice-président du Conseil de Préfecture, *vice-président;* le maire de Lille; le vice-président de la Commission administrative des hospices de Lille; Aernout, archiprêtre, curé de Sainte-Catherine; Ollier, pasteur protestant; Ed. Defontaine, ✻ ✠, conseiller général; le vice-président du bureau de bienfaisance; Joire, docteur en médecine; Pucelle, ✻, docteur en médecine; Cazeneuve, ✻, idem; Chrestien, idem; Rey, idem, *secrétaire* et conservateur du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Beck, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Dunkerque; le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque; Meneboo, ✻, docteur en médecine, à Dunkerque; Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Lespagnol, membre du Conseil d'arrondissement; le maire d'Hazebrouck; le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck; Salomé, doyen-curé d'Ha-

zebrouck; Decool, docteur en médecine à Hazebrouck; Prévost fils, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Cambrai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai; Leroy, conseiller d'arrondissement; Hannois, docteur en médecine; Lorquin, idem; Chantreuil, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Devise, conseiller d'arrondissement; le maire d'Avesnes; le plus ancien curé, Triffet, docteur-médecin, à Avesnelles; Lubin, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité,* à Avesnes.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Lequien, ✻, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Douai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai: Faucheux, docteur en médecine; Gelez fils, idem; Bagnéris, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Valenciennes; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance; Marbotin, ✻, docteur en médecine, à Valenciennes; Manouvriez, ✻, *secrétaire du Comité.*

Eaux et boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situe à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ 3 kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom, 10 de Valenciennes et 16 de Tournai.

Cet établissement possède quatre sources: La Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné, la Petite Fontaine et la Fontaine de l'Evêque d'Arras. La température des eaux et des boues est de 20 à 24 degrés Réaumur.

Les thermes de Saint-Amand sont concédés à M. le docteur Charpentier, et ont reçu des améliorations notables, tant au point de vue matériel que sous le rapport de l'application des moyens de traitement.

Inspecteur de l'établissement, M. Marbotin, ✻, docteur en médecine à Valenciennes.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de neuf, savoir : une maison de justice à Douai, près la Cour d'assises ; six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle, une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, et une maison correctionnelle départementale aussi à Loos.

Par les soins de l'administration, des Frères de l'Institut de Saint Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

Commissions des Prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une Cour impériale, et, dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur impérial sont de droit membres des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. Dessurne, *vice-président;* Harcourt, propriétaire ; Zandyck, docteur en médecine ; Willems, avocat ; Lucas, juge ; Decarpentry, propriétaire ; Lefebvre, avocat, *secrétaire.*

HAZEBROUCK. MM. Lespagnol, *vice-président ;* le Maire d'Hazebrouck ; Ruyssen, Bloeme, Salomé, doyen-curé ; Massiet du Biest, juge-de-paix.

LILLE. MM. le comte de Melun, ✠, *vice-président;* Dujardin, ancien notaire, *secrétaire;* Aernout, archiprêtre, doyen de Sainte-Catherine ; Ed. Reynart, ✻ ; Durrieux-Forret, propriétaire, le vice-président du bureau de bienfaisance ; le baron Meunier, ✻, conseiller municipal.

CAMBRAI. MM. Renard, juge-suppléant ; Vallée, vicaire-général, Lestoquoy, juge-de-paix; de Liénard, propriétaire, Wallerand, ✻.

AVESNES. MM. Flament-Fleury ; Mailliet, ✻, Cabaret, ✻, Guillemin, Pasqual, Renotte, Caverne.

DOUAI. MM. Rossignol, conseiller à la Cour impériale, *vice-prési-*

dent : Lenglet, conseiller à la Cour impériale ; baron Frédéric de Guerne ; Bottin, conseiller à la cour impériale ; Desmarets, conseiller municipal ; Nutly, juge-de-paix, *secrétaire.*

VALENCIENNES. MM. le sous-préfet, *président ;* Pesier, *vice-président :* Ern. Boulan, propriétaire ; Collet, avocat ; Giart, juge-suppléant au Tribunal de Commerce ; Guilmart, *secrétaire.*

Médecins des Prisons.

Douai (maison de justice), MM. Maugin, médecin, et Bagnéris, chirurgien ; Dunkerque, M. Lemaire ; Hazebrouck, Decool ; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Brigandat, ✱ ; Cambrai, M. Hardy ; Avesnes, M. Herbecq ; Valenciennes, M. Manouvriez, ✱.

Aumôniers des Prisons.

Douai, M. Huyser ; Dunkerque, M. Loviny ; Hazebrouck, M. Despicht ; Lille, M. Sterkeman ; Cambrai, M. Wallard ; Avesnes, M. Dekerchieter ; Valenciennes, M. Delannoy.

Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du Préfet, président, du premier président de la Cour impériale, du procureur-général, du président du Tribunal civil de Lille, du procureur impérial, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, au nombre de 1,600, dont 1,350 adultes et 250 enfants, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main d'œuvre, enfin sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission, nommés par M. le Ministre de l'intérieur, sont :

MM. le comte Mimerel (G. O. ✱), Kuhlmann (O. ✱), membres du Conseil général ; Billon, maire de Loos.

Administrateurs. MM. Saillard, ✱, *directeur ;* Marquet, *sous-directeur ;* Guilmot, de Junneman, *inspecteurs ;* Agnius, *agent-comptable ;* Lyoen, *greffier ;* Flament et Simoens, *aumôniers ;* le docteur Gramaccini, ✱, *médecin ;* Billon, ✱, docteur en médecine,

chirurgien; Turbelin, *pharmacien;* Bailleul fils, *instituteur;* Contamine, Hervieu, Doirat, Bordier, *commis aux écritures;* Vidal, *garde-magasin;* Bailleul, *chef des cultures;* Dournel, *gardien-chef.*

M. Marteau, *architecte de la maison centrale.*

Colonie agricole de St.-Bernard, à Séquedin.

Cet établissement reçoit pour leur donner une éducation morale et professionnelle les jeunes détenus ayant à subir un emprisonnement de plus d'un an.

Administrateurs. MM. L'Orza dit Lourse, *directeur;* Roussel, *greffier-comptable;* Bailleul, *agent responsable;* Péron, *chef des cultures;* Faure, *teneur de livres;* Bailleul fils, *instituteur;* Duranel, *commis auxiliaire.*

Commission de surveillance. MM. le chanoine Lemahieu, *président;* Lallier, ✻, vice-président du tribunal de Lille; le comte d'Hespel, conseiller général; Desrousseaux, ✻, ✠, ✠, idem, Derbigny, conseiller de Préfecture; Ed. Reynart, ✻, propriétaire.

Monastère du Bon-Pasteur.

Etablissement d'éducation correctionnelle pour les filles.

Cette œuvre a pour but l'amélioration morale et religieuse des femmes et des filles qui veulent quitter le désordre et passer avec avantage les années de surveillance qu'elles ont à subir.

Le nombre de détenues est d'environ 200 par an.

Supérieure, Dame Marie des Anges Levoyer.
Aumônier, M. Vendeville.
Médecin, M. Binaut.

Colonie agricole de Guermanez.

Etablissement d'éducation correctionnelle pour les jeunes garçons.

Cette maison, autorisée par M. le Ministre de l'intérieur en 1855, reçoit les enfants condamnés, et a pour but de les former aux travaux agricoles ou aux professions qui s'y rattachent. Un aumônier les instruit dans les préceptes de la religion et de la morale, et un instituteur leur procure l'instruction élémentaire.

Commission de surveillance. — MM. le chanoine Lemahieu, *président;* le comte Octave d'Hespel, conseiller général; Derbigny, conseiller de préfecture; Desrousseaux, ✻, ✠, ✠, conseiller général; Lallier, ✻, vice-président du tribunal de Lille; Reynart, ✻; propriétaire.

Directeur. — M. le docteur Faucher.

ORGANISATION MUNICIPALE.

Les *Conseils municipaux* se composent :

De 10 membres dans les communes de :		500	habitants,
12	—	501	à 1,500,
16	—	1,501	à 2,500,
21	—	2,501	à 3,500,
23	—	3.501	à 10,000,
27	—	10,001	à 30,000,
30	—	30,001	à 40,000,
32	—	40,001	à 50,000,
34	—	50,001	à 60,000,
36	—	60,001	et au-dessus.

Les Conseils municipaux se renouvellent intégralement tous les cinq ans.

Les conseillers municipaux sont élus par l'assemblée des électeurs communaux, qui comprend tous les citoyens âgés de 21 ans, ayant depuis six mois leur habitation dans la commune. Sont éligibles les citoyens âgés de 25 ans.

Les *Maires et Adjoints* sont nommés par l'Empereur dans les chefs-lieux de département, arrondissement, canton et dans les communes de 3,000 âmes et au-dessus ; ils sont nommés par le Préfet dans les autres communes. Les Conseils municipaux se réunissent quatre fois par an, au commencement des mois de février, mai, août et novembre. Chaque session peut durer 10 jours. Le Maire préside le Conseil municipal ; en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint le remplace. Un Conseil municipal ne peut valablement délibérer, s'il n'y a au moins la moitié des membres présents.

Les Conseils municipaux ont été intégralement renouvelés en 1865, conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet 1852.

Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composition de ces conseils, dans l'ordre du nombre des suffrages obtenus par leurs membres,

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE. *Maire,* M. J. Delelis. — *Adjoints*, MM. G. Lemaire, A. Lefebvre. — *Conseil municipal*, MM. G. Malo, A. Petyt, B. Morel, A. Carlier, Hamoir, Bourdon, Choquet, Coquelin, Beck, Willems, Dubuisson, Belle, Lebleu, Cottet, Verleye, Coffyn, Dessurne, Deman, D'Arras, Sapelier, Fichaux, Duriau, Hecquet, Champeaux.

Secrétaire de la mairie, M. Caux.

BERGUES. *Maire*, M. L. Joos, ✻. — *Adjoints*, MM. A. Guilbert, Guilbert-Léonce. — *Conseil municipal*, MM. Delport, Demeunynck, Michiels, de Staplande, J. Claeys, Vendenbroucke, L. Claeys, Vernaelde, Vermullen, Leceuche, Devaecke, Debaese, Ciéren, Bastaert, Beirnaert, Demol, Pareydt, N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Carpentier.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK. *Maire*, M. Kien, Alf. (O. A.) — *Adjoints*, MM. Houvenaghel (Louis), Bogaert. — *Conseil municipal*, MM. Deberdt, Deschodt, Claudorez, Donckele, Prévost, Thibaut, Houvenaghel, Massiet du Biest, Bogaert, Morice, Kien, Decapol, Smagghe, Guermonprez, Bernast, Deblock, Delbecq, Vandamme, Schmidt, Plancke, Dausse, Cleenewerck, ✻, Vandewalle. — *Secrétaire de la mairie*, M. Corsin.

BAILLEUL. *Maire*, M. L. Lotthé. — *Adjoints*, MM. Salomé, Venière. — *Conseil municipal*, MM. Cauwelier, Lotthé, Van Merris, D., Van Merris, B., Béhaghel, Ild. Plichon, Declercq, Heusele, Lebleu, Flahault, H., Flahault, Ev., P. Béhaghel, Salomé, de Coussemaker, Max., Hennion, Waultre, Venière, H. de Coussemaker, Bieswal, Vanlerberghe, Hié, N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Hopsomer.

CASSEL. *Maire*, M. Desmyttère. — *Adjoints*, MM. Chevalier, Dehandschoewerker. — *Conseil municipal*, MM. Béhaghel, ✻, Vanbever, Leroy, de Smydt (C. ✻), Vantroyen, Wackernie, Windriff, Vernimmen, Paresys, Samsoen, Colpaert, Delabaere, Bosquillon de Jenlis, Ryckewaert, Maraut, Losson, Quarez, Wyts, Martin, Malot. — *Secrétaire de la mairie*, M. Pastoors, Al.

ESTAIRES. *Maire*, M. Hennion. — *Adjoints*, MM. Deroy, Ducatez-Degrave. — *Conseil municipal*, MM. Loridan, Bonduel, Delbecq, Breuvart, Duflos, Roche, Singer, Fénart, Depecker, Hameau, Rohart, Gruson, Degroote, Taffin-Peuvion, Gamelin, Hernu, Degruson, Ed., Grave, N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Beau.

MERVILLE. *Maire*, M. Duhamel. — *Adjoints*, MM. Lefebvre, Gombert-Dupont. — *Conseil municipal*, MM. Arnould H. Verhaeghe, Lefebvre, Delassus, Bécu, Lutun, Grillet, Clarisse, Delebarre, Cappon, Bridelance, Duhamel, Deroo, Degruson, Vanhove, Pruvost, Gombert, Courty, Senellart, Lesage, N..., N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Guy.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE. *Maire*, M. Flamen, ✻, — *Adjoints*, MM. Delattre (✻ ✻), Mourmant, ✻, Descat, ✻, Violette (O. ✻), J. Defontaine, ✻ ✠ ✠, Th. Barrois.— *Conseil municipal*, MM. Desbonnets, V. Delgutte, Meurein, A. Bonte, Questroy, Delmar, Werquin, G. Delesalle, Bouchée, Debièvre, Castelein, Godefroy, le baron Meunier, ✻, Catel, Morisson, Dequoy, Masure, de Melun, ✠, Pajot, G. Testelin, Gentil, Duchange, Soins, Humbert, Dupont, Caulier, Ch. Crespel, Mercier, — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Grodée.

ARMENTIÈRES. *Maire*, M. Dansette-Leblon, ✻. — *Adjoints*, MM. Pouchain-Boutry, Pouchain Victor. — *Conseil municipal*, MM. Pouchain, V., Butin, ✻, Cary, Mahieu, Descamps, Reynaert, Lescornez, Castrique, Rogeau, Pouchain-Boutry, Dansette, ✻, Desmazières, Breuvart, Six, Bouchez, Dutilleul, Parent, Duhot, Salmon, Lacherez, Morival, Cotteaux, Vermeulen, Fauquembergue, Loridan, Tahon. — *Secrétaire de la mairie*, M. Augris.

COMINES. *Maire*, M. Lambin. — *Adjoints*, MM. Desbonnets, Ignace Lambin. — *Conseil municipal*, MM. L. Capelle, Desprez, L. Lambin, Desbonnets, Gaudron, Lesaffre, Cuvelier-Pagès, Delporte, L. Hassebroucq, Lecomte, Goeman, Flament, Ghesquière, Catteau-Béghin, Cardon, Froidure, Delebecque, Lauwick, Caullié, Ig. Lambin, Meurillon, Gondrexon, Salembié — *Secrétaire de la mairie*, M. Paul Desprez

ROUBAIX. *Maire*, M. Ernoult-Bayart, ✻, — *Adjoints*, MM. J. Lagache, ✻, C. Descat, ✻, Renaux-Lemesre.— *Conseil municipal*, MM. P. Parent, Tiers-Bonte, fils, Pollet-Desquiens, G. Lefebvre, P. Catteau, Ach. Wibaux, Ferret-Duthoit, E. Hannart, J.-B. Ducatteau, E. Frasez, L. Watine, L. Eeckman, Dellebecq-Desfontaines, A. Prouvost, L. Voreux, Moteley-Sonville, Ach. Dewarlez, Motte-Bossut, ✻, Létocart-Duvillier, J.-B. Duburcq, Toulemonde-Nollet, Sioen-Fin, A. Delahoutre, Ch. Bourbier, F. Duthoit, Dubar-Ferrier, D. Salembier, H. Ternynck. — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Brun-Lavainne.

SECLIN. *Maire*, M. Duriez. — *Adjoints*, MM. Desmazières-Delannoy, Pinte. — *Conseil municipal*, MM. Lagache, Desclöquemant, Pinte, Desurmont, Dujardin, Fr., Fournier, Dujardin, Fl., Mollet, Delahaye, Monchy, Cormorant, Méreaux, Dujardin, Louis, Raoust, Desmazières, Henry, Labbé, Prache, Collette,

Flinois, Duriez, Dupire, Delattre. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delacourt.

TOURCOING. *Maire*, M. Roussel-Defontaine, ✻. — *Adjoints*, MM. J. Leblan, D. Debuchy, V. Dervaux. — *Conseil municipal*, MM. A. Delahaye, J. Leblan, Roussel-Defontaine, ✻, A. Delmazure, Desurmont-Desurmont, D. Debuchy, Duvillier-Delattre, Ph. Motte, E. Masurel, Ch. Meurillon, Flipo Van Oost, Six-Lerouge, Ed. Flipo, F. Lepoutre, Caulliez-Cateaux, Herbaux-Tibeauts, Ed. Monnier, Lorthiois-Desplanques, Jourdain-Défontaine, Dervaux-Wetzel, Ch. Wattinne, Taffin, Plouvier, Hassebroucq, Vandebeulque, Darras-Lemaire, Leurent, Leserre, L. Destombes, Pouchain.— *Secrétaire en chef de la mairie*, M. O. Devaux.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI. *Maire*, M. Brabant, ✻.—*Adjoints*, MM. Ed. Boittelle, ✻, Brulley de la Brunière. — *Conseil municipal*, MM. Brabant, Ed. Boittelle, ✻, Brulley de la Brunière, J.-B. Danquigny, Is. Danquigny, Bricout, de Liénard, Duchange, Wallerand, Mallet, Quinchon, Maréchal, Dutemple, Dron, Moreau, Bricout-Molet, Fontaine, Queulain, Brunelle, Pierson, Roth, Lallier, Cirier, Boone, Crinon, Parsy, Pagniez. — *Secrétaire de la mairie*, M. Houzé.

LE CATEAU. *Maire*, M. Seydoux (Auguste), (O. ✻).—*Adjoints*, MM. Ponsin, Lozé. — *Conseil municipal*, MM. Petit, Carlier, Truffot, Debuyser, de Lafons, Basquin, Cassine, Hallette, Maréchal, Deveau, Ponsin-Bonnaire, Cottiaux, Fiévet, Dumesnil, Regnaudin, Collery, Devouge, Degoix, Sautier, Richard, Flayelle. — *Secrétaire de la mairie*, M. Collart.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MAUBEUGE. *Maire*, M. Walrand. — *Adjoints*, MM. Deladrière, N... — *Conseil municipal*, MM. Deladrière, de Mauraige, Ouverlaux, Walrand, Sculfort, Lucq, Hamoir, Dubois, Autier-Carion, Rousseau; Meurice, Autier-Desenfans, Halgrin, Deharveng, Ansieau, Jean, Quivy, Bayart, Labbé, Houdart, Trétant, Février, Deharveng-Colson. — *Secrétaire de la mairie*, M. Cobert.

AVESNES. *Maire*, M. Caverne, — *Adjoints*, MM. Cabaret. ✻, Herbecq. — *Conseil municipal*, MM. Liezard, Evrard, Flament, Guillemin, Mariscal, Gossart, George, Renotte, Paul, Gauchet, Aubry, Lecompte, Davoine, Mailliet, ✻, Arnould, Passage, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Lemire.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Maire*, M. Asselin, ✻.— *Adjoints*, MM. Vasse, Béharelle. — *Conseil municipal*, MM. Lebanneur, Hayez, Corne, Vasse, Bagnéris, Locoge, Asselin, ✻, de Bailliencourt, Evrard, Merlin, Lequien, ✻, Chappuy, Maurice, ✻, Fleury, Druon, Dupont, Béharelle, Deloffre, Robaut, Scrive, Demesières, Bailey, Bottin, Coppin, Choquet, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Th. Bilbaut.

Orchies. *Maire*, M. Leper, — *Adjoints*, MM. Darrambide, Lubrez. — *Conseil municipal*, MM. Caby, Delegrange, Dorchies, Piérart, Bricquet, Dedeuxville, Labaussois, Delettrez, Darrambide, Hego-Bulteau, Bocquet, Naveau, Leper, Delemer, Lubrez, Lemaire, Sablon, Bernard, Louvez, Defontaine, Lubrez, Leroux, Regnier. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delegrange.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Maire*, M. Bracq Dabancourt, ✻. — *Adjoints*, MM. Pesier, Boca. — *Conseil municipal*, MM. Boulanger, ✻, Canonne, ✻, Girard, Bultot, Dutemple, Deruesne, Bracq, ✻, Em. Lefebvre, ✻, de Warenghien, ✻ ✠, Pesier, A. Lefebvre, Maillart (C. ✻), Rhoné, Giard, Lebacqz, Manesse, Derombies (O. ✻ ✠), Boca, Marbotin, ✻, Noel-Lefebvre, Chavatte, Renotte-Rombaux, Blondeau, Gauthier, Holaind, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Lamy, père.

Condé. *Maire*, M. Carlier. — *Adjoints*, MM. Miroir, Pureur. — *Conseil municipal*, MM. Pureur, Haubourdin, Houzéz, Waternau, Caudron, Carlier, Lefebvre, Mention, Wattiau, Dapsence, Maquet, Martel, Tacquet, Demarez, Decrouez, Petit, Charles, Duhot, Glorieux, Miroir, Raverdy, N... N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Petit.

Saint-Amand. *Maire*, M. de Monchaux. — *Adjoints*, MM. Barbieux, Bouchart-Sterlin. — *Conseil municipal*, MM. Bouchart-Sterlin, André, Lemer, Plichon, Mottez, Barbieux, Basiez, Davaine, Waché, de Moncheaux, Lecœuvre, Vérez, Monnier, Tournois, Prévost, Wibault, Bruneau, Dufrenne, Robert, Goudemant, Mouy, Lorthioir, Devaux, Julien-Sterlin, Raviart, Huyne, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Lorthioir.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après :

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
s ...NES.	de l'arrond.t	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
'urt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lesne.	Cormont.	Bourdon.
t.	V.	Bouchain.	Bouchain	Coez-Scribe.	Coez.	Lespagnol.
	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Hersoy.	Désir.	Jonet.
	D.	Orchies	Orchies.	Quique.	Bouly.	Ghesquier.
les-Mar.	L.	Seclin.	Seclin.	Collette.	Lhomme.	Apourcheaux.
	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Dauchy.	Joly.	Wattelier.
pret.	A.	Bavai.	Bavai.	Pauquet.	Carlier.	Cailliez.
s.	D.	Douai-N.	Douai.	Delmer.	Lenglin.	N.....
.	D.	Douai-S.	Douai.	Patoux, Ad ✲	J Leroy; Champenoy	Lecocq.
pes.	L.	Lannoy.	Lille	Le Vte de Clercy.	Dutronquoy	Gahide.
t.	C.	Marcoing.	Masnières	Panien.	Goubet.	Cacan.
llin.	L	Seclin:	Carvin	Delannoy.	Debarge ; Denoullet.	Laurent.
	A.	Trélon.	Trélon.	Hansénius.	Bachelart; Lecoyez.	Leblon.
ig.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Havez J. B ✲	Dufay.	Bonduelle.
	V.	Valenciennes.-N.	Bureau.	Quillacq.	Boucher; Boisseau.	Delattre
.	D.	Arleux.	Douai.	Cany, P.-Jos.	Lepeuple Louis.	Quiquempoix.
-Cappel	Dk	Bergues	Bergues.	Hilst.	Wemaere Louis.	Thorez.
ières.	L.	Armentières.	Bureau.	Dansette. ✲	J.-B. Pouchain; V. Pouchain.	Moreau,
.	H.	Cassel.	Cassel.	Verhille.	Barbier.	Verstraet.
	V.	Valenciennes.-S.	Valenciennes.	D'haussy.	Leduc.	Canchon.
	L.	Lannoy.	Lille.	Renold.	Lamblin.	Dillies.
at.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Fissiaux.	Brasseur. François.	Wastin.
s.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Corman.	Ochin.	Demarescaux.
ul-au-B	C.	Cambrai-O	Cambrai.	Fontaine.	Banard.	Legrand.
court.	D.	Douai-S.	Douai.	Busset.	Hendron.	Lefrancq.
.	L.	La Bassée	Fournes.	Leroy.	Dassonville.	Duburcq.
au-Bac	D.	Arleux.	Douai.	Carpentier.	Dumont	Pihen.
	V.	Valenciennés.-N.	Anzin.	Maillard.	Lemoine.	Collet.
	D.	Douai-O	Douai.	Moguez.	Dupuis.	Marcotte.
	D.	Orchies.	Orchies.	Leleu.	Regnier.	Apourcheaux.
ourt.	C.	Clary.	Clary.	Nicolas, C.	Basquin.	V. Inchy.
ies.	A.	Bavai.	Bavai	Henneld'Audignis	Jonart.	V. Bavai.
.	V.	Valenciennes.-S.	Valenciennes.	Miroux.	Cachera.	Dervaux.
e.	A	Berlaimont.	Barlaimont.	Leclercq.	Courtin.	V. Aymeries.
	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq.	Des Rolours, ✲	Jacquart.	Barbieux Broutin
les	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Maillet	Bucquoy, Auguste.	Deloffre.
s.	A.	Avesnes.	Bureau.	Caverne.	Cabaret ✲; Herbecq	Denis.
e-Sec.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Despinoy.	Bricout.	Leinglin.
ux-Aub.	C.	Carnières.	Cambrai.	Derieux.	Glay-Tacq ; Lemaire	Joly.
t.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Tellier.	Courbet.	Deligne.
es.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Mary.	Petoux.	Oblin.
.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	Ternant.	Dujardin.	Portier.
	L.	Cysoing.	Cysoing	Damide.	Devienne.	Boitiau.
.	H.	Bailleul.	Bureau.	Lotthé	Salomé; Venière	Dehaene-Racquaert. Dament; Revel. Plaëtevoët.

...ableau, dressé par ordre alphabétique des communes, peut servir de table pour les re-
...ans le tableau statistique par cantons, inséré ci-après, dans la seconde partie de l'An-

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.		Maires.	Adjoints	Ministre du culte
Baisieux.	L.	Lannoy.	Cysoing	N...	N..	Deberckei
Baives.	A.	Trélon.	Trélon.	Hancart, Eug	Rombouts.	Dehu.
Bambecque.	Dk	Hondschoote.	Wormhoudt.	Vanbockstaele.	Yvoz.	Puppinck.
Banteux.	C.	Marcoing.	Masnières.	Tellier.	Cousin.	N...
Bantigny.	C.	Cambrai-O	Cambrai.	Balique.	Ruchon.	Ployart.
Bantouzelle.	C.	Marcoing.	Masnières.	Bancourt.	Waxin.	Dubéquet.
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Mercier.	Bosquet.	V. Avesn[illegible]
Baudegnies.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Boez.	Caffiau.	Trannois.
Bauvin.	L.	Seclin.	Carvin.	Lemaire.	Bottelle.	Méplaux.
Bavai.	A.	Bavai.	Bureau.	Coulmon.	Ravaux, fils.	Libert.
Bavinckhove.	H.	Cassel.	Cassel.	Pierens.	Vandenbilke.	Deman.
Bazuel.	C	Le Câteau.	Le Câteau.	Meresse.	Besse.	Pronier.
Beaucamps	L	Haubourdin	Haubourdin.	Prémesque.	Desbonnets.	Delfortrie.
Beaufort.	A.	Maubeuge	Maubeuge.	Leconte.	Renaux.	Marchand.
Beaumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Mériaux.	Thieuleux.	V. Inchy.
Beaurain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Caillaux.	Delsarte.	Lamour.
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	Landrecies.	Gaillard.	Contesse.	Mutte.
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Plancq.	Berlemont.	Denis.
Beauvois.	C.	Carnières.	Caudry.	Senez.	Mairesse.	Remy
Bellaing.	V.	Valencienn-N	Valenciennes.	Horin	Dupont.	Crauck.
Bellignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Lequipart	Lerat.	Jourdain.
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Boise.	Hanze.	Dubois.
Bergues.	Dk	Bergues	Bureau	Joos ✠	Guileert A; Guilbert L.	Delautre.
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	Bureau.	Emond.	Mercier; Morean	Berteaux.
Bermerain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Poulain.	Crépin.	Griffon.
Bermeries.	A.	Bavai.	Bavai.	Glineur.	Carlier.	V. Amfr[illegible]
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Levaillant.	Demessine, Augustin	Moreau.
Bersillies	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Derbaix.	Manfroy.	V. Villers-[illegible]
Berthen.	H.	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Petitprez.	Chirouter.	Vermesch.
Bertry.	C	Clary.	Clary.	Lansiaux.	Laforge, Griffart	Druesnes.
Béthencourt.	C.	Carnières.	Caudry	Longatte	Bracq.	Bourgeois.
Bettignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Lemaire, fils.	Adam.	V. Cognie[illegible]
Bettrechies.	A.	Bavai.	Bavai.	Godin.	Ribeaucourt.	Locquet.
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes	Hazard	Deresme	V Sars-Pot[illegible]
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	Anzin	Guisgand.	Lécailliez.	Manouvri[illegible]
Beuvry.	D.	Orchies.	Orchies.	Roger.	Bosquelle.	Comond
Bévillers.	C.	Carnières.	Caudry.	Ledieu.	Dupont.	Honoré.
Bierne.	Dk	Bergues.	Bergues.	Meezemaecker.	Vanacker.	Walbron.
Bissezeele.	Dk	Bergues.	Bergues.	Caenens.	Vaesken.	Boddaert.
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Legrand.	Bouchez.	Champea[illegible]
Blécourt.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Rousseau	Villette, Louis.	Bineau
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Decanter.	Delfly.	Duverlie.
Boeseghem.	H.	Hazebrouck.-S.	Hazebrouck.	Demaret.	Delbende.	Becker.
Bois-Grenier.	L.	Armentières.	Armentières.	Messéan.	Prin.	Deleflie
Bollezele.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Cortyl.	Peenaert.	Leturgie
Bondues.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing.	Lamblin.	Desbonnet; Leroux.	Delemer.

NOMS des ...MUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
é.	H.	Hazebrouck.-S.	Hazebrouck.	Soots.	Meerssmann.	Cappelaere.
:hain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Risbourg.	Galand.	Grau.
ogne.	A.	Avesnes-Sud	Avesnes.	Baudry.	Flament.	Ricourt. L.
ourg-Camp	Dk	Bourbourg.	Bureau.	Belle.	Fonteyne.	V. Bourbourg. V.
ourg-Ville.	Dk	Bourbourg.	Bureau.	Demeunyuck.	Deschodt	Hooft.
rghelles.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Foutry.	Lecocq.	Lothé.
rsies.	C.	Marcoing.	Masnières.	Deleau.	Lequette.	Roget.
sbecques.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dalle-Facon	Catry.	Duez
sies.	A.	Landrecies.	Landrecies	Collet.	Pruvot	Lemaire
signies.	A.	Solre le-Chât.	Maubeuge.	Henry.	Bouset.	Herbonnez.
signies.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Hennocq.	Dubois.	V Brillon.
ssières.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Riche.	Stiévenard.	Valet.
ssières.	C.	Carnières.	Cambrai.	Senez.	Lengrand.	Detourmignies.
ssois.	A.	Mabeuge.	Maubeuge.	Durieu.	Moulin.	Wastin.
vignies.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Marecaux.	Fontenier.	Leconte.
vines.	L.	Cysoing.	Cysoing	Desmarescaux	Deffontaines	Roget.
stre.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Vallez.	Debuisson.	Questroy.
on.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Remy.	Lecœuvre.	Desix
ickerque.	Dk	Bourbourg	Bourbourg.	Vitse.	Wandewalle.	Capèle
teele.	Dk	Wormhoudt	Watten.	Dehaene.	Permandt.	Plouvier
ay	V.	Valencien.-N.	Anzin.	Hautcœur.	Mention, Chevalier.	Dauchy.
e les-March.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Lemaire.	Herbage, J.-B.	Quéva.
e-St-Amand	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand	Lemer.	André.	Villiers
némont.	D.	Arleux.	Douai.	Bodvin	Tantart.	Decrouez.
.	A.	Le Quesnoy.-O.	Le Quesnoy.	Héniau.	Gumez.	Sergent.
nicourt.	D.	Arleux.	Douai.	Ladrière.	Taté.	Bussière.
igny.	C.	Clary.	Clary.	Croisette.	Chalenton, Cattet	Crépin.
sscheure.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Drieux.	Cavry.
stre.	H.	Hazebr.-Nord	Hazebrouck.	Deberdt.	Baelen.	Goris.
noncle.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Lefebvre.	Mériaux	Maseaux.
ibrai.	C.	Cambrai.	Bureau.	Brabant.	Ed. Boittelle, ✱ Brulley de la Brun.	Desrousseaux (Piquet.
phin-en-Car.	L.	Seclin.	Carvin	Grauwin	Hennart.	Ducatillon.
phin-en-Pév.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Cte de Brig. Keml	Cretin.	Delannoy.
taing.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Bocquet.	Raux.	Ficheux.
tin.	D.	Arleux.	Douai.	Brachelet.	Leblond.	Douay.
pel.	Dk	Dunkerque-O	Bergues.	Mahieu.	Dewaele	V. Armb. C
elle.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Macarez.	Mériau.	V. Escarmain
inghem.	L.	Armentières.	Lille.	Delepierre.	Delaval.	V. Lomme.
pelle.	L	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Druon	Fretin, Gilbert.	Galand.
ellebrouck.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Mahieu.	Geersen.	Vanneufville.
nières.	C.	Carnières.	Cambrai.	Telliez.	Lemahieu.	Brunet.
nin.	L.	Seclin.	Seclin.	Ledoux	Desprez.	Dorchies.
tignies.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Lambert.	Prissette.	Duhem.
sel	H.	Cassel.	Bureau.	Desmyttère.	Chevalier; Dehandschoewercker	Duriez.
illon.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Druon.	Bricout; Fleuru.	Bécar.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte.
Catteniéres.	C.	Carnières.	Carnières.	Dumont, Alex.	Crinon.	Vassart.
Caudry.	C.	Clary.	Bureau.	Fontaine	N...	Brassart.
Caullery.	C.	Clary.	Clary.	Dolez.	Estevez.	Dayez.
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Bricout.	Dhordain.	Denimal.
Cerfontaine.	A,	Maubeuge	Maubeuge	Mabille.	Hermant.	V. Rousies
Chappelle-d'Arm.	L.	Armentières	Armentières.	Deron.	Six; Lemesre.	Serleys.
Château-l'Abbaye	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand.	Camberlin.	Jouveneaux.	Vaillant.
Chemy.	L.	Seclin.	Seclin.	Deleval	Planque.	Defief.
Chéreng.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Duquennoy.	Castel.	Leroy.
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin.	Gibon.	V. Obrechi
Clary.	C.	Clary.	Bureau.	Millot-Pilloy.	Bourlet; Decupère..	Coulmon.
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Payen.	Bever.	Cauliez.
Cobrieux.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Carpentier	Grulois.	Boissart.
Colleret.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Renon.	Demanez.	Lécuyer.
Comines.	L	Quesnoy-s-D.	Bureau.	Lambin, Q.	Desbonnets; Lambin.	Reniez; Dervau
Condé	V	Condé.	Bureau.	Carlier.	Pureur; Miroir.	Croquez.
Coudekerque.	Dk	Dunkerque-E	Bergues.	Lebecque.	Passée.	Danes.
Coudekerque-Br.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Daullé.	Grujon.	V. Dunkerq
Courchelettes	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Luce, ✲	Fournier.	V. Lambres
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Martin, Fr	Blanpain	Genain.
Coutiches.	D.	Orchies.	Orchies.	Defrance.	Deregnaucourt.	Galtier de Laimagnac
Craywick.	Dk	Gravelines.	Gravelines.	Geersen	Delattre.	Dedrye.
Crespin.	V.	Condé.	Condé.	Giraud.	Vairon.	Courtecuisse
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	Masnières.	Roth.	Drain.	Despretz.
Crochte.	Dk	Bergues	Bergues.	Cooren.	Drain.	Declerck.
Croix.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Sommain.	Hollande.	Bottiaux.
Croix.	L.	Roubaix.	Lille.	Beaucarne-Leroux	Lepers; Brulois.	Labey
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Marq. d'Aoust ✲	Godin.	Lamorisse.
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Stiévenard	Durieux.	Herbet.
Cuvillers	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Germe.	Dupas.	V. Bantigny
Cysoing.	L.	Cysoing.	Bureau.	Delinselle.	Delerue; Toussaint.	Herrengt.
Damousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Leroy.	Durant.	Dauchy
Dechy.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart.	Ducatillon.	Lécuyer.
Dehéries.	C.	Clary.	Clary.	Trufet.	Huart.	V. Malincou
Denain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Crespin.	Gouvion; Douai	Lecocq.
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s-D.	Quesnoy-s-D	Vandermersch, A.	Vandermersch-Paret	Lavechin.
Dimechaux.	A.	Solre-le Chât.	Solre-le-Chât.	Lefrancq.	Buguin.	V. Dimont
Dimont	A.	Solre-le Chât.	Solre-le Chât.	Gobled.	Farineaux.	Cossart.
Doignies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Boulanger	Caudrillier.	Lecerf.
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord	Avesnes.	Lecohier.	Lahanier.	Dupont
Douai.	D.	Douai.	Bureau.	Asselin, ✲.	Vasse; Béharelle	Voir au chapit des cultes.
Douchy.	V.	Bouchain	Bouchain	Rigaut.	Béra.	Decottignies
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord	Avesnes	Debruge.	Demoulin	Denis.
Dringham.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Desmidt.	Maegherman	Flahaut.

NOMS			BUREAU	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrondis.t	du CANTON.	ds poste duquel chaque commune dépend	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
nkerque.	Dk	Dunkerque.	Bureau	Delelis.	Lemaire; Lefebvre.	Delaeter; Leeigiter et Duvilliers
olinghem.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck	Deman.	Dumont.	Bollingier.
aillon.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Brevet.	Masnin.	Muguez.
:les.	A.	Solre le-Chât.	Solre-le-Chât.	Colson.	Gobled.	V. Solrinnes.
laibes.	A.	Maubeuge.	Marchiennes.	Cuisset.	François.	Poulet.
nelin.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	De Preseau.	Fiévet.	V. St.-Remi-Ch.
:ke.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Gilloots.	Houvenaghel.	Maes.
ncourt.	C.	Clary.	Clary.	Duprez.	Sury.	Villette.
esmes.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Parée.	Hongne.	Michel.
ıerchicourt	V	Bouchain.	Bouchain.	Rémy, Ph.	Rémy, Ad.	V. Aniche.
merin	L	Haubourdin.	Haubourdin.	Cazier.	Castel, fils.	Desplanques.
glefontaine	A.	LeQuesnoy-E	Le Quesnoy.	Michaux.	Douay.	Pierchon.
glos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin	Delangre.	Bailleux.	Laumondays.
etières-en-W.	L.	Haubourdin.	Fournes.	Lelong.	Descamps.	Mullet.
nevelin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Lecouffe.	Coisne.	Colliot.
e-Sauvage.	A.	Trélon.	Trélon.	Culhiat-Du Fresne	Quenée.	Testelin.
chin.	D.	Arleux.	Douai	Risbourg.	Devred.	Delcambre.
inghem	Dk	Bergues.	Bergues.	Meneboo.	Pidou.	Leturgie.
ninghem-le-S.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Lallemant.	Henneron.	V. Hallennes.
ninghem-Lys.	L.	Armentières.	Armentières.	Fauquenoy.	Pollet.	Delbecque.
re.	D	Marchiennes.	Douai.	Delin.	Macarez.	Locquet.
carmain.	C.	Solesmes	Solesmes.	Devaux.	Fosse.	Roland.
caudain.	V	Bouchain.	Denain.	Cartigny.	Cauliez A; Cauliez J.	Tison.
andœuvres.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Belgrand.	Meurant.	Sevrez.
caupont.	V.	Condé.	Condé.	Serret.	Alglave.	Noclercq.
cobecques.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Mathelin	Fortrie.	V·Radinghem
nes.	C.	Clary.	Clary.	Boniface.	Lefebvre.	Hutin
quelbecq.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Bergerot.	Schottey.	Paëile.
querchin.	D.	Douai-O.	Douai.	Sébert.	Wacheux.	Charlet
taires.	H.	Merville.	Bureau.	Hennion, L.	Deroy, Ducatez-Degrave.	Ducroquet. Hutin.
tourmel.	C.	Carnières.	Cambrai.	Leduc.	Hutin.	
trées.	D.	Arleux.	Douai.	Fauveaux.	Delbart	Montaigne.
h.	A.	Le'Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Gravelle.	Valin.	Sergent.
rœungt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Maton.	Delaroque.	Laurent.
rœux.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Cheval.	Breucq.	Baligand.
run.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Stiévenard.	Boulet.	Dewez.
vars.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Monscourt.	Dieulot.	Delebecque.
ches.	L.	Lille-S.-E.	Lille.	Roussel.	Deletête.; Bocquet.	Quenot; Gahide.
mars.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Blanquet.	Delobel.	Duvinage.
umont.	D.	Orchies.	Orchies.	Jacquart.	Cuisinier	Brienne.
vril.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Daussy	Hautecœur.	Leclercq.
chin.	D.	Arleux.	Douai.	Ladrière.	Fauqueux.	Chalant.
ignies.	A.	Bavai.	Maubeuge.	Moreau.	Charles.	Duriez.

NOMS des COMMUNES	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte
Felleries	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Leblond.	Wallerand.	Becar.
Fenain	D.	Marchiennes.	Somain.	Dewalle.	Leclercq.	Dupont.
Férin.	D.	Douai-S.	Douai.	Couppé.	Bertrand.	Busin
Féron.	A.	Trélon.	Fourmies.	Goutierre.	D'Arcy.	Denès.
Ferrière-la-Grande	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Durant.	Herbecq.	Legrand.
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Jenot.	Lecat, Firmin.	Crouzet.
Flaumont et Waud	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Dupont.	Flacon.	Delahouttre.
Flers.	L.	Lannoy.	Lille.	Crespel.	Delebecque; Masquelier	Lefebvre.
Flers.	D.	Douai-O.	Douai.	Marquette.	Carlier.	Cailliez.
Flesquières.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Crapez.	Basquin.	Lemay.
Flêtre.	H.	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Vanuxem.	Gantois.	Réant.
Flines-lez-Mortag.	V.	St.-Amand. r. d.	Saint-Amand	Defernez.	Cateaux.	Remy.
Flines-lez-Raches.	D.	Douai-N.	Douai.	Coulmont.	Larose; Mouchon.	Jacquart.
Floursies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Alex. Renon.	Aug. Rencn	V Semousies
Floyon.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Estoclet.	Marche.	Bottiaux.
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Gille, Am.	Gille, Ant.	Faidherbe.
Fontaine-au-Pire	C.	Carnières.	Caudry.	Demaël.	Lenotte, Franç.	Vitoux.
Fontaine-Not-D.	C.	Cambrai-O	Cambrai	Lavalard, Jh.	Panien.	Delemer.
Forenville.	C.	Cambrai-E.	Cambrai	Banse, Fidèle	Banse, Dominique.	VSeranvillers
Forest.	L.	Lannoy.	Lille.	Roman, Louis	Caby, Louis	Vandebeuque
Forest.	A.	Landrecies.	Landrecies	Boulenger.	Dupont.	Laurent.
Fourmies.	A.	Trélon.	Bureau.	Bousis.	Legrand;Foucomprez	Soufflet.
Fournes.	L.	La Bassée.	Distribution	Desbonnets.	Coustenoble	Bauduin.
Frasnoy.	A	LeQuesnoy-O	Le Quesnoy.	De l'Epine.	Gérin.	Ployart.
Frelinghien.	L.	Armentières.	Armentières.	Legourmand.	Destombes.	Daubresse.
Fresnes.	V.	Condé.	Condé.	Renard, L. ✠	Maréchal;Guyot	Taffin.
Fressies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Remy.	Guilbert.	Dernoncourt.
Fressin	D.	Arleux.	Douai.	Lanvin.	Desprès.	Deleplanque.
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Lemesre.	Chuffart	Delannoy.
Fromelles.	L.	La Bassée	Fournes.	Leuridan.	Dumetz.	Delangre.
Genech.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq	Debouvry.	Joffroy.	Dhalluin.
Ghissignies.	A.	LeQuesnoy-E	Le Quesnoy.	Deroubaix.	Lobry.	Hannoire.
Ghyvelde.	Dk	Hondschoote.	Dunkerque.	Mormentin.	Deswarte.	Verhaeghe.
Glageon.	A.	Trélon.	Trélon.	Brihaye.	Degaigne.	Dazin.
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Staes.	Tillie, Jean-Franç.	Legrain.
Gœulzin	D.	Arleux.	Douai.	D'Heursel.	Branque.	Delcroix.
Gognies-Chaussée.	A.	Maubeuge.	Maubeuge	Darche.	Vignolle.	Bart.
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Carpentier.	Payen; Brasseur	Thomas
Gondecourt.	L.	Seclin.	Seclin.	Marquant Couvr.	Delebecque.	Caulier.
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	Masnières.	Anselin.	Humblot.	Leveillé.
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	Marcoing.	Dupuich.	Leroy; Tordeux.	Vermont
Grande-Synthe	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Codron.	Cabaret.	Deduystche.
Gravelines.	Dk	Gravelines.	Bureau.	Leroy-Angois	Demarle; Noël.	Landsheere.
Gruson.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Libert.	Coppenolle.	Verdavaine.

NOMS. des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Guesnain.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart.	Poulet.	Reytier.
Gussignies.	A.	Bavai.	Bavai.	De Fourmestraulx	Sirjacq.	Despratz.
Hallennes-l-Haub.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Prémesque ☼	Choquet Dumez.	Becuwe.
Halluin	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Lemaitre.	Dansette; Phalempin	Blicq.
Hamel.	D.	Arleux.	Douai.	Cambray.	Remy.	Forest.
Hantay.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Mortelecque.	Pollet, Ignace.	Pionnié.
Hardifort.	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen	Verryser.	Dewaine.
Hargnies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Lasne.	Carlier.	Pouille.
Hasnon.	V.	St.-Amand. r. d.	Saint-Amand.	Lenclud.	Petit-Pier, Poivain.	Delesalle.
Haspres.	V	Bouchain.	Bouchain.	Caullet.	Ledieu; Mercier.	Dubois.
Haubourdin.	L.	Haubourdin.	Bureau.	Ed. d'Hespel.	Butin; Rose.	Ravaux.
Haucourt.	C.	Clary.	Clary.	Happe.	Richez.	Desplanques.
Haulchin.	V.	Valencien.-S.	Denain.	Mocq, Fr.	Lefebvre.	Bécar.
Haussy.	C.	Solesmes	Solesmes.	Delgrange.	Bisiau; Tondeur	Cudot.
Haut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Pierart.	Autier.	V. Avesnes.
Hautmont	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gillet, L.	Gillet, D; Couture	Blanchart.
Haveluy	V.	Bouchain	Denain.	Sorreau.	Caron.	Pierchon.
Haverskerque	H.	Merville.	Bureau.	Delassus.	Blondel.	Verbecque.
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Cousin.	N...	Devred.
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	Bureau.	Kien, A.	Honvenaghe; Bogaert	Salomé.
Hecq.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Guyot.	Lozé.	Bury.
Hélesmes.	V.	Bouchain.	Denain	Cartigny.	Lecomte.	Delgorge.
Hellemmes	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Ghesquières.	Salembier.	Vanacker.
Hem.	L.	Lannoy.	Lannoy	Leuridan, Hri	Franchomme; Braquaval.	Deltour.
Hem-Lenglet	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tribou.	Pavot	Tartulier.
Hergnies.	V.	Condé.	Condé.	Defernez, C.	Defernez; Lemer	Becquet.
Herlies.	L.	La Bassée.	Fournes	Chombart.	Riddez.	Canyn.
Hérin.	V.	Valencien.-S	Valenciennes.	Sauvage.	Gourdin.	Defrance.
Herrin.	L.	Seclin.	Seclin	Queva.	Durot.	Dubois.
Herzeele.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Outters-Hilst.	Declunder.	Decraemer.
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	Solre le-Chât	Drugmanne.	Charlet, Cyp.	Bottiaux.
Holque.	Dk	Bourbourg.	Watten	Lardeur.	Canleers.	Deruywe.
Hondeghem.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Declerck.	Spanneut.	Serleys.
Hondschoote.	Dk	Hondschoote.	Bureau.	Goudaert.	Zoëte; Bollengier	Vitse
Hon-Hergies.	A.	Bavai.	Bavai.	Lerat.	François.	Lelong.
Honnechy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cotteaux.	Afchain, Bataille	Jaclin.
Honnecourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Waxin, Th.	Waxin, Pierre.	Manet.
Hordain.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Caudemont.	Dieulot.	Leclercq.
Hornaing.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Copin.	Bridoux.	Hanne.
Houdain.	A.	Bavai	Bavai.	Sohier.	Carlot.	Dennetieres.
Houplin.	L.	Seclin.	Seclin.	Heddebault.	Rouzé.	Decottigniès.
Houplines.	L.	Armentières.	Armentières.	Briait.	Brame; Villers.	Chocqueel.
Houtkerque.	H	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Vantielcke.	Goussen.	Strobbel.
Hoymille.	Dk	Bergues.	Bergues.	Dewaele.	Vernaelde.	V. Bergues.
Illies.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Leroy.	Rigaut	Lecomte.

7

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Inchy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Gabet.	Preux.	Leduc.
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Quelain.	Mascaux; Panien	Garçon.
Jenlain.	A	LeQuesnoy-O	Le Quesnoy.	Gravez.	Pétoux.	Crepin.
Jeumont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge	Poulet.	Bachelart	Montay.
Jolimetz.	A.	LeQuesnoy-E	Le Quesnoy.	Sénéchal	Dutrieux.	Lanselle.
Killem.	Dk	Hondschoots	Hondschoote.	Debreuw.	Lelieur.	Lesecq.
La Bassée.	L.	La Bassée.	Bureau.	Masure.	Bècle; Dillies.	Gérin.
La Flamengrie.	A.	Bavai	Bavai.	Crasquin.	Mirland.	Clochez.
La Gorgue.	H.	Merville	Estaires.	Duquenne ✵	Joye; Marsy.	Masse.
La Groise.	C.	Le Câteau	Le Câteau.	Godfrin.	Denise.	Menet.
Lallaing.	D.	Douai-N.	Douai.	Lambrecht.	Herbeaux.	Lefebvre.
La Longueville.	A.	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Lotteau.	Delvallée.
Lambersart.	L.	Lille-O.	Lille.	Lelong.	Delecourt.	Desplanques.
La Magdeleine.	L.	Lille-C.	Lille.	Dupont.	Meurice; Leclercq.	Blanquart.
Lambres.	D.	Douai-O.	Douai.	Tarlier.	Silvain.	Rocquet.
Landas	D.	Orchies.	Orchies.	Dupire.	Duhem.	Debailleul.
Landrecies.	A.	Landrecies.	Bureau.	Dequesnes.	Bonnaire; N...	Blondel.
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Mazingue.	Hochin.	Delbore.
Lannoy.	L.	Lannoy.	Bureau.	Deffrennes.	Decottignies.	Delahaye.
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Contesse.	Balasse.	Lacomblez
Lauwin-Plancque	D.	Douai-O.	Douai.	Le Sergent-d'Hendecourt.	Cauchy.	Claisse.
Le Câteau.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Seydoux(O✵)	Ponsin; Lozé.	Wallez.
Lecelles.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Monnier.	Legrand.	Lécardez
Lécluse.	D.	Arleux.	Douai.	Branque.	Leclerc.	Richez.
Lederzeele.	Dk	Wormhoudt.	Watten.	Debroucker.	Devynck.	Legrain; Dezeur.
Ledringhem.	Dk	Wormhoudt	Wormhoudt.	Vanhoucke.	Senaeme.	Lameyse.
Leers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Salembier.	Delannoy; Deltombe.	Drubay.
Leffrinckhouchke	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Wemaere.	Deswarte.	Monsterlet.
Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Carlier.	Lutun.	Cornil.
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	Bureau.	Prévost.	Beauvais; Goffart.	Lotte.
Lesdain.	C.	Marcoing.	Masnières.	N...	N...	Dehaisne.
Le Grand-Fayt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Collet.	Berlemont.	Dhinaut.
Les Moëres.	Dk	Hondschoote.	Bergues.	Mallengier.	Paris, J. M	Decherf.
Le Petit-Fayt	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Wargnies.	Gosse.	Dardenne.
Lesquin.	L.	Seclin.	Lille.	Marchand-Lefebv.	Chuffart.	Talfer.
Leval	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Duquesne.	Carion.	Ketten.
Lewarde.	D.	Douai-S.	Douai.	Lasnes.	Simon.	Mascret.
Lezennes.	I.	Lille-S.-E.	Lille.	Baudoux.	Descamps.	Legrand.
Les Fontaines	A.	Solre-le-Chât	Solre-le-Chât.	Pagniez.	Delhaye.	Prévost.
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Lhomme, fils	Caniot.	Coppée.
Lieu St.-Amand.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Fauville.	Valengin.	Lécuyer.
Ligny.	C.	Clary.	Clary	Bauchard	Leduc.	Wallez.
Ligny.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	DeGarsignies	Foucart.	V. Beaucamps

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte.
Lille.	L.	Lille.	Bureau.	Richebé (C✲)	Delattre, ✲; Mourmant✲; Flamen ✲; Descat ✲; Violette, (O✲); J. Defontaine; Th. Barrois.	Voir au chapitre des cultes.
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge	Maubeuge.	Vincent.	Colson, Adolphe	Tellier.
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dhalluin.	Clarisse, Destombes.	Guichard.
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Applencourt L	Renard.	Lesnes.
Loffre.	D.	Douai-S.	Douai.	Caron.	Blanchard.	V. Montigny.
Lomme.	L.	Haubourdin.	Lille.	Becquart.	Delattre; Bailleux.	Havez.
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D.	Lille.	Lesage.	Destombes.	Meurillon
Looberghe.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg	Meezemaecker.	Bogaert.	Leps.
Loon.	Dk	Gravelines.	Gravelines.	Vendenbavière.	Fetel.	Mispelaere.
Loos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Billon.	Bonte ; Rogier.	Dienne.
Lourches	V.	Bouchain.	Denain.	Mathieu	Cartry ; Blondel	Wallard
Louvignies-Bavai	A.	Bavai.	Bavai.	Mandron.	Deghaye.	V. Bavai.
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Wattremez.	Bruneau-Millot.	Dubois.
Louvil.	L.	Cysoing	Cysoing.	Mouque.	Olivier Duponchelle.	Delmer.
Louvroil.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Michaux, Fr.	Duvivier.	Delannoy.
Lynde.	H	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Degroote.	Dufour.	Verstavel.
Lys lez-Lannoy.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Delannoy.	Hespel.	Chrétien.
Maing.	V.	Valencien-S.	Valenciennes.	Ledieu-Cacheux.	Plichon	Garçon.
Mairieux.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Blavier.	Manfroy.	Godry.
Malincourt.	C.	Clary.	Clary.	Décaudin	Dessenne.	Hebert.
Marbaix.	A.	Avesnes-S	Avesnes.	Balligand.	Pecqueur.	Clavier.
Marchiennes-Cam	D.	Marchiennes.	Bureau.	Dussart.	Villain.	V. Rieulay.
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	Piédanna.	De Rivière; Leclercq	Roussel.
Marcoing.	C.	Marcoing.	Bureau.	Mallet.	Dufrenois.	Leriche.
Marcq.	D.	Arleux.	Douai.	Wiart.	Delécolle.	V. Marquette
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	Lille.	Ducrocq.	Despature; Delesalle.	Guillemot; Lotten.
Mardyck.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Clément.	Longueval.	Franchois ; (Debavelaere.
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Jacquesmart	Fremaut.	Martin.
Maretz.	C.	Clary.	Clary.	Taisne.	Lefebvre ; N....	Mucherie.
Marly.	V.	Valencien-E.	Valenciennes.	Pentin d. Tancrède	Mambré.	Dubus.
Maroilles.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Bachy.	Briatte.	Desruelles
Marpent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Hennequart.	Bureau.	Boniface
Marquette.	L.	Lille-O.	Lille.	Hennart.	Desreumeaux.	Dethoor.
Marquette.	V	Bouchain.	Bouchain.	Tribou.	Cachera.	Lemaire.
Marquillies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart, ✲.	Brunel.	Millescamps.
Masnières	C	Marcoing.	Bureau.	Saussoy.	Gautier.	Pollet.
Masny.	D.	Douai-S.	Douai.	Fiévet, ✲	Herbage.	Tavaux.
Mastaing.	V	Bouchain.	Bouchain.	C. Coquelle.	Foulon.	Coupé.
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	Bureau.	Walrand.	Deladrière; N...	Babeur.
Maulde.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Hornez-Watteau.	Bont	Gonez.
Maurois.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Taine.	Lemaire.	Batteur.
Mazinghien.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Polliart.	Gosset.	Wyar.
Mecquignies.	A.	Bavai.	Bavai	Prevost.	Carlier	Loyez.

NOMS des communes.	NOMS de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Bruneau.	Hanne.	Fromentel
Merkeghem.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Schallier.	Alloy.	Sapelier
Merris.	H.	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Hennebel.	Delebecq	Debaudt
Merville.	H.	Merville.	Bureau.	Duhamel.	Lefebvre; Gombert.	Legrain
Meteren.	H	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Deswarte.	Becuwe; Bacrot.	Ruckebusseh.
Millam.	Dk	Bourbourg.	Watten	Porteman.	Desmidt.	Baillieu.
Millonfosse.	V.	St.Amand. r. g.	Saint-Amand.	Lecocq.	Debrabant.	V. Hasnon.
Mœuvres.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Foulon, Phil.	Foulon, Siméon.	Lecœuvre
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Courtin.	Lescailliez.	Laurent.
Monchaux.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Dupas.	Blary.	Cattelain.
Moncheaux.	L.	Pont-à-Marcq	Douai.	Durieux, père	Lagache.	Demarescaux
Monchecourt.	D.	Arleux	Douai.	Dartenay.	Dupas	Brunet.
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Delemar.	Dewas.	Derode
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Vallois.	Boutry	Deregnaucourt.
Montay.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Feret, Ferdin	Dupont.	Mériaux.
Montigny	C.	Clary.	Clary.	Millot.	Galièque	Lequien.
Montigny.	D.	Douai-S.	Douai.	Dovillers.	Legrand.	Wantiez.
Montrécourt.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Marchand.	Tétar.	Petit.
Morbecque.	H.	HazebrouckS	Hezebrouck.	Claudorez.	Seriez; Mascret.	Marckant; Facon.
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Bonnel.	Lesage.	V. Tilloy.
Mortagne.	V.	St.-Amand. r. d.	Saint-Amand	Baligand-Cochin.	Morivalle-Wibaut.	Dewatine.
Mouchin.	L.	Cysoing.	Orchies.	Bulteau.	Choteau.	Deleporte.
Moustiers.	A	Trélon.	Trélon	Berteaux.	Hancart.	Menet.
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing	Bourgois.	Six; Lefebvre.	Deleruyelle
Naves.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Soyez.	Charlet.	Bury.
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	Estaires.	Petitprez.	Leroy.	Cousin.
Neuf-Mesnil.	A.	Bavai.	Maubeuge.	Coquelet.	Prevot.	Schacht.
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Delannoy.	Trouillet.	Delvigne
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Ghestem.	Dewitte; Biscop.	Prince.
Neuville-St.-Remy.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Ledoux.	Petit.	Ducatez.
Neuville-sur-l'Esc.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Carlier.	Fauville.	Sapelier
Neuvilly	C.	Le Câteau.	Le Câteau	Ledieu, Alf.	Ledieu, Aug.	Dapvril.
Nieppe.	H	Bailleul-N-E	Armentières.	De Messange.	Romon ; N...	Cornette
Niergnies.	C	Cambrai-E.	Cambrai.	Courbet	Masclet.	Quintin de (Kercadio.
Nivelle.	V.	St.-Amand. r g.	Saint-Amand.	André.	Monnier.	Ficheux
Nomain.	D.	Orchies	Orchies.	Delinselle.	Capelle.	Demarescaux
Noordpeene.	H.	Cassel	Cassel.	Duvet.	Haeuw.	Devas.
Noyelles.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	Belot, Nicolas	Lescaillez.	Ramon.
Noyelles	C.	Marcoing.	Marcoing.	Crépin, ✻.	Cureur	Mazingue.
Noyelles.	L.	Seclin.	Seclin.	Debuchy.	Chivoret	Rigaux.
Noyelles-sur-Selle	V	Bouchain.	Bachant.	Meurisse.	Morelle.	Desilve.
Obies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hottelart.	Delmotte.	Selliez
Obrechies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Baudart.	Harlet.	Bottiaux
Ochtezeele.	H.	Cassel.	Cassel.	Piérens.	Outerleys.	Delautre.

NOMS			BUREAU	NOMS DES		
des OMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	de poste duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte
omez.	V.	Condé.	Condé.	Bocquet. Hip.	Bocquet, A.	Macheraut.
ain.	A.	Trélon	Trélon.	Blaise.	Divry.	Dupont.
y.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Mambré.	Pluchart.	V. Hérin.
naing.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Lhotellerié.	Mochez; Anne.	This.
st-Cappel.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Geeraert.	Vermesch.	Florisoone.
chies.	D.	Orchies.	Bureau.	Lepez.	Darrambide; Lubrez.	Cudot
;	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Pamart.	Bouchez.	Ghyselynck.
inval.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Lucas.	Dupire.	Pruvost.
ricourt.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Dubois	Lefebvre.	Averlant.
dezeele.	H	Steenvoorde.	Cassel.	Blaevoet, J-B	Decroock.	Spanneut.
elaëre.	H	Cassel.	Cassel.	Faes.	Dutailly.	Judes.
llencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tétar.	Delmotte.	Delagarde
quencourt.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Caudrelier.	Ladent.	Jaclin.
enchies.	L.	Quesnoy-s.-D	Lille	Pollet.	Delfortrie, Louis	Darras.
onne.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Durant.	Delval.	Segon.
e-Forêt-de-R.	V.	St.-Amand. r. d.	Saint-Amand	Leleu	Pillion.	V. Aubry.
ite-Synthe.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Capon.	Bayard.	Delaeter.
lempin.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Dillies	Pipelart.	Duthoit.
gam.	Dk	Bergues.	Bergues.	Decroocq.	Arnouts.	Houvenaghel
x.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Dreumont.	Joveniaux	Griffon.
nmereuil.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Sellier.	Cloez.	Doby.
t-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq	Bureau.	Six.	Fl. Bulteau.	Dujardin
-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Lucq.	Delhaye.	Wallez.
elles.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Carton.	Dutrieux.	V. Villereau.
delles	H.	Hazebr.-Sud.	Hazebrouck.	L. Legillon.	Villette.	Senamе.
mesques.	L.	Armentières.	Lille.	Lemesre.	Lecat.	Boone.
seau.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Dassonville.	Bury.	Brasselet
ux-au-Bois	A.	Landrecies.	Landrecies.	Boulmont.	Dépret.	Humez.
ux-au-Sart	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Tacq.	Dehove.	Malaquin.
ches.	A.	Landrecies.	Landrecies	Burlion.	Largillière.	Cambreleng.
uvy.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Hermant.	Haudegon.	Jaclin.
ville.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Crépin, Ch-P.	Laude.	Lecompte.
vin.	L.	Seclin.	Carvin	Defrance.	Grard.	Wenis.
ëdypre.	Dk	Bergues.	Bergues.	Debavelaere.	Dousselaere.	Hamez.
roube.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Cazin.	Faidherbe	Lambelin
renaing.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Lecompt.	Huloux.	Mutel.
noy-s.-Deûle.	L.	Quesnoy-s-D	Bureau	Dhalluin.	Fauvarque; Poullier	Plouy.
évelon.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Boisse.	Lefrancq.	V. Aibes.
évrechain	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes	Boulangé.	Lenglet.	Sémoulins.
évy.	C.	Carnières.	Caudry.	Canonne.	Deladœuille; Davoine	Dauwerchain
hes.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Montagne.	Denisse.	Gadenne.
inghem.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Galloo.	Defives.	Delebarre.
llencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Desvignes.	Normand.	V. Sailly
beaucourt.	D.	Douai-Ouest	Douai.	Deregnaucourt.	Guiselin.	Agache.
isars.	A.	Trélon.	Trélon.	Plottaux.	Thiébaux-Willame.	Anselot.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Raismes.	V	St.-Amand. r. d.	Valenciennes.	Leroy.	Monouvrier; Raux.	Rogie.
Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Vasseur.	Moreau.	Houssoy.
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord	Avesnes.	Rousseau.	Naveau.	Locqueneux.
Recquignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Bernard.	Lienard.	Dubuisset.
Renescure.	H.	Hazebrouck.	Hazebrouck.	Dupuis.	Stoven.	Kerkove.
Reumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Devigne	Legrand.	Blas.
Rexpoëde.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Deprez.	Masselis.	Delaugre.
Ribécourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Leriche.	Debut.	Cattelain.
Rieulay.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Vilain.	Gambier.	Becquart.
Rieux.	C.	Carnières.	Cambrai.	Doise.	Mairesse.	Bresson.
Robersart.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pauplaire.	Legrand.	Baligand.
Rœulx.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Risbourg, Ed	Risbourg, J.-B.	Cornil.
Rombies et March.	V.	Valenc.-Est	Valenciennes.	Delcroix-Mallet.	Debiève.	Bourlet.
Romeries.	C	Solesmes.	Solesmes.	Douay.	Lesne.	Poretz.
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est	Lille.	Cochet.	Lefebvre.	Delsart.
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Labbe.	Catteau; Vienne.	Delehaye.
Roost-Warendin.	D.	Douai-Ouest	Douai.	Bernard.	Caudrelier.	Gillis.
Rosendaël (Le)	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Schodduyn	Ponseel.	Wyckaert.
Rosult.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand	Duflos.	Petit.	Petit.
Roubaix.	L.	Roubaix.	Bureau.	Ernoult-Bayart ✱	Lagache, ✱; Descat, ✱; Renaux.	Maës; Herrengt. Gantois.
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Guyot.	Huin.	V. Englefontaine.
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	Douai	Becquet deMégille	Debève.	Wilmant.
Rousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Huvenoit.	Cuisset.	Delcambre.
Rouvignies.	V	Valenc.-Sud.	Denain.	Landrieu.	Tison.	V, Prouvy.
Rubrouck.	H.	Cassel.	Cassel.	Hondermarcq.	Bustreel.	Dewaele.
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Lobelle.	Bruyère.	Demont.
Rumegies	V.	St.-Amand. r. g.	Saint-Amand.	Liermain.	Wilmont.	Langrand.
Rumilly.	C.	Marcoing	Cambrai.	Lantiez.	Manniez.	Ségard.
Sailly.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lucas.	Laude.	Lecomte.
Sailly.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Rouzé.	Bouchery.	Delvallée.
Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Pollet.	Delebarre.	Deleporte.
Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	Fournes.	Romon.	Conia-Cousin.	Brassart.
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Maufroid.	Fosset.	Echevin.
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	Bureau.	De Monchaux	Barbieux-Bouchart.	Joffrain.
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	Lille.	Lesaffre.	Hazebrouck.	Varlet.
St.-Aubert.	C.	Carnières.	Cambrai.	Mascaux.	Canonne; Leriche	Villain.
St.-Aubin.	A	Avesnes-N.	Avesnes.	Erreaux.	Williot.	Prévost.
St.-Aybert.	V.	Condé.	Condé.	Saintenois.	Thomas	V, Crespin.
St.-Benin.	C.	Le Câteau.	Câteau	Millot.	Gosset.	Gosselet.
St-Georges.	Dk	Gravelines.	Gravelines.	Louf.	Wasca.	Fockenberghe; (Revel.
St.-Hilaire.	A	Avesnes-N.	Avesnes.	Bronchart	Lernould.	Berthier.
St.-Hilaire.	C.	Carnières.	Caudry.	Defaux-Méresse.	Defaux-Brulant.	Becart.
St.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N-E	Bailleul.	Lebleu.	Naye.	Plaetevoet.
Ste-Marie-Cappel.	H.	Cassel.	Cassel.	Dequydt.	Beun.	Bernast.
St.-Martin.	C.	Solesmes	Solesmes.	Douay	Boursier.	Lecuppre.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
-Momelin.	Dk	Bourbourg.	Watten.	Castier.	Degraeve.	Cieren.
Pierre-Brouck.	Dk	Bourbourg	Bourbourg.	François.	Louf.	Lefever.
-Python.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Robert-Bracq	Cardon.	Jeanlebœuf.
Remy-Chauss.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.
Remy-m-bâti.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Drapier.	Carnoy.	Brogniet.
-Saulve.	V.	Valenc.-Nord	Valenciennes.	Lécuyer. ✻	Jacqmarcq.	Carette.
-Souplet.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Monchicourt.	Cloest; Millot.	Barbier.
Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Serein.	Debruyne.	Pauwels.
-Vaast.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Caillaux.	Jacquemart.	Loquet.
-Waast.	A	Bavai.	Bavai.	DeButron,b.de l T	Cauchies	Delhaye.
esches.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Boulangé.	Lasne.	Malaquin.
omé.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Danel.	Dubrulle.	Degruson.
néon.	D	Orchies.	Orchies.	Delcroix.	Brohon.	Fleurquin.
icourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Rodriguez.	Delsaux.	V, Blécourt.
ites.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Bernard, Félix	Coustenoble.	Dewaele.
et Rosières.	V.	St.-Amand. r. g.	Saint-Amand	Dubois-Martin.	Doby.	Cauderlier.
s-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	Avesnes.	Imbert.	Dupont	Collet.
segnies.	A	Berlaimont.	Berlaimont.	Flament.	Delmarle.	Dumoulin
iltain.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Hamoir, ✻.	Carlier.	Mariage.
ilzoir	C	Solesmes.	Solesmes.	Mériaux.	Macaux.	Plouvier
ourg.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Lengrand.	Descamps.	Plouvier.
lin.	L	Seclin.	Bureau.	Duriez.	Desmazière; Pinte.	Plaëtevoët.
rigny.	C.	Clary.	Clary.	Choain.	Villard	Dhalluin.
ieries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Caullery.	Leclerc,	Duquesne.
iousies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wagnier, C.	Waniez, fils.	Laurette.
meries.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Wallerand.	Bruyère,	Delebarre.
uedin.	L.	Haubourdin	Haubourdin.	Salomé.	Becquart,	Lefer..
invillers.	C.	Carnières.	Cambrai.	De Valicourt, A.	Taisne,	Dubus.
:us.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Justice.	Cousyn,	Cornette.
	D.	Douai-N.	Douai	Anache.	Brabant; Dupont	Dumet.
k.	Dk	Bergues.	Bergues.	Meesemacker	Poublanc.	Blomme.
ismes.	C.	Solesmes.	Bureau.	Carlier.	Menard; Rappe.	Roussel.
-le-Château.	A.	Solre-le-Chât	Bureau.	Rouez.	Bever; Leroy,	Agache.
innes.	A.	Solre-le-Chât	Solre-le-Chât	Planard.	Dassonville.	Briolet.
iain.	D.	Marchiennes.	Douai.	Helbecque	Bataille;Dangremont	Carpentier.
maing.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dupont.	Haussy.	Coutet.
cker.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Wemaere, Ed	Vandewalle.	Deschodt.
ile.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Fovez.	Declerck.	Polart.
nbecque	H.	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Coubronne.	Deschodt.	Delattre.
ine.	Dk	Bergues.	Bergues.	Dumont.	Dehaene.	Vangraesscheppe.
nvoorde.	H.	Steenvoorde.	Bureau	Heem.	Klein; Dewitte,	Pauwels; (Vandevelde
nwerck	H.	Bailleul-N-E.	Bailleul.	Plouvier.	Hennion; Weillaert.	Lefrançois.
izeele.	H.	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Bouquet.	Deswarte.	Desmedt.
ières-en-T.	A.	Avesnes N.	Avesnes.	Wittrant, Fl.	Witrant, L.	Boutrouille.
iières-sur-H.	A.	Bavai.	Bavai.	Brasseur.	Auquier,	Millot.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Templemars.	L.	Seclin.	Seclin.	Dassonville.	Gossart.	Lefebvre.
Templeuve.	L.	Cysoing	Pont-à-Marcq	Baratte.	Ricourt; Crombez.	Lancelle.
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Deschodt.	Boone.	Merlin.
Téteghem.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Daullé.	Janssen-Benynck.	Deschildt.
Thiant.	V.	Valencienn-S	Denain	Mariage.	Bertout.	Dutriez.
Thiennes.	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Cattoire.	Vicart.	Pruvot.
Thivencelles.	V.	Condé.	Condé.	Gilmant.	Mayeur.	Gravelaine.
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Denneulin.	Martinache.	Dorlencourt.
Thun.	V.	St.-Amand, r. g.	Saint-Amand	Raviart.	Hourdeaux.	Rousseau.
Thun-Lévêque	C.	Cambrai-E	Cambrai.	Boniface.	Deledique.	Desmons
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Grenet.	Bertin.	Courtin.
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Leleu.	Lefebvre	V. Neuville-s.-R.
Tilloy.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Debrabant	Hemez.	V. Brillon.
Toufflers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Deleplanque.	Cimetière.	Dehuy.
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	Bureau.	Roussel - Defontaine ✵	J. Leblan; Debuchy; Dervaux.	Simon; Deregnaucourt.
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Moreaux.	Dennel.	Dumotier.
Trélon.	A.	Trélon.	Bureau.	Stocquelet.	Cuvillier.	Larsonneur.
Tressin.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Delahaye.	Mullié.	V. Ascq.
Trith-S-Léger	V.	Valencienn -S	Valenciennes.	Maurice.	Dupas; Gouvion	Dupont; Delerue.
Troisvilles.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cardon.	Bayard.	Tilmant.
Uxem.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Steen.	Daverou,	Ducornetz.
Valenciennes.	V	Valenciennes.	Bureau.	Bracq-Dabancourt ✵	Pesier; Boca.	V. au chapitre des cultes.
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Mathieu.	Bara.	Bultez.
Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Bisiaux.	Druesne, Pierre.	Caullier.
Vendeville.	L.	Seclin.	Lille.	Van der Straeten	Dubray.	V. Lesquin.
Verchain et Maug,.	V.	Valencienn-S	Valenciennes	Bailleux.	Quarez.	Dhainaut.
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s-D	Quesnoy-s-D	Ghestem.	Mélisse.	Drumez.
Vertain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dubois,	Bauduin.	Delcroix.
Vicq.	V.	Condé.	Condé.	Pisson-Verchain.	Deleau, ✵.	Bisiaux.
Viesly.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Vallez,	Bruyelle; Vitrant	Dumoulin.
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S-O.	Estaires.	Petitprez.	Taffin; Bouquet.	Dekeister.
Vieux-Condé.	V.	Condé.	Condé.	Castiau,	Decout; Dupas.	Musin.
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Minaire,	Blanchard.	V. Boussières
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gérard, Pierre	Henry.	Dorlencourt.
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Laurent,	Fromont.	Huart.
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux	Douai.	Grivillers.	Delval, Henri.	V Monchecour
Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	Marchiennes	Remy de Campeau	Broutin.	V. Somain.
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	Cambrai.	Denoyelle, P	Denoyelle, A.	Rousseaux.
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	Masnières.	Bedu, L.-J.	Dubois.	Broux,
Villers-Outréau.	C.	Clary.	Le Catelet.	Simon,	Passet; Estevez.	Quiquempoix.
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	Masnières.	Lourdel,	Farez.	Rogie.
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Carlier, P.	Carlier, J.-B.	Barbet.
Villers-sir-Nicole.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Tellier,	Pronier.	Dubrulle.
Volkerinckhove.	Dk	Wormhoudt.	Watten.	Devynck	Marquis.	Werkein.

NOMS			BUREAU	NOMS DES		
des MMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	de poste duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
l.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Lenoir,	Deregnaucourt.	Venreust.
ıagnies.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Vallois, Et.	L. Vallois.	Delahaye.
incourt	C.	Clary.	Bureau.	Lamouret.	Mailliez, Joseph	N...
lers.	A.	Trélon.	Trélon.	Paul.	Demon.	Hannoteau.
lers.	V.	Valencienn-N	Valenciennes	Bertaux.	Merlaux, Chevaillier.	Cambreleng.
m-Cappel.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Dassonville.	Rauwel.	Salomé.
nbaix.	C.	Carnières.	Cambrai.	Delacourt,	Désormais.	Bulteau.
nbrechies.	L.	Lille-O.	Lille.	V.te Obert, ✠	Duquesnoy; Béhague	Saint-Léger
lignies et H.	D.	Marchiennes.	Marchiennes	Dumont.	Cauvez.	Vallez.
ınehain.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Hovine.	Pollet.	Loviuy.
ɲies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy O	Le Quesnoy.	Dervaux.	N...	Carlier.
ɲies-le-Petit.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Colmant, Fer.	Bruyère.	Dernoncourt.
rhem.	Dk	Hondschoote.	Bergues.	Galle.	Vermersch.	Baudens.
ınêton-Bas	L.	Quesnoy-s-D	Carnières.	Delebecque.	Cardon-Coutelle	V. Deûlémont
ınêton-Sud	L.	Quesnoy-s-D	Carnières.	Ghestem.	E Delebecque.	V. Deûlémont
es-au-Bac.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Steux.	Gobert.	Mullier.
ıquehal.	L.	Roubaix.	Lille.	Brulois.	Gros; Lepers.	Lambelin.
ten.	Dk	Bourbourg.	Bureau.	Deleflie, ✠.	Vanderhaeghe.	Loviny.
ıtignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Hubinet.	Evrard.	V. Damousies
tignies.	L.	Seclin.	Seclin.	Hocedez	Waymel, J.-B.	Geeraert.
trelos.	L.	Roubaix.	Roubaix	Pollet.	Béghin; Dhalluin	Seingier.
ech in-s.-D.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Delinsel.	Cheminais.	V. Denain.
echain-s.-F.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Bracq.	Dolet.	Lavechain.
rin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Cte O d'Hespel	Menu; Liénard.	Dereu.
iers.	D.	Douai-N	Douai.	Leboucq de Castro	Cliquet.	Bonvarlet.
aers-Cappel.	H.	Cassel	Cassel.	Looten	Reumaux.	Vanderbauwede.
vick-Sud.	L.	Quesnoy-s-D	Comines.	Billiard.	Vaneslande; Desprez	Roussel.
it-Cappel.	Dk	Bergues.	Bergues.	Delylle.	Macke.	Vanbever.
res.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Lezie.	Dumoulin.
ɲnehies.	A.	Trélon.	Fourmies.	Demorgny.	Piéton.	Lebon.
lems.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Boutemy.	Mulliez.	Pluchart.
lies.	A.	Trélon.	Trélon.	Cuisset, F.	Cuisset, B...	V. Liessies
ınezeele.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Verriele.	Bocket.	Hilst.
rmhoudt	Dk	Wormhoudt.	Bureau.	Dehaene.	Bêle; Beudart.	Caillie.
lverdinghe	Dk	Bourbourg.	Watten.	Drieux.	Cloet.	Porreye.
lder.	Dk	Bergues.	Bergues.	Lammens.	Denys.	Cortyl.
ers-Cappel.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt	Franchois.	Ardaens, père.	Serlooten
nezeele.	H.	Cassel.	Cassel.	Vandaele.	Declerck.	Vancostenoble.
tcoote.	Dk	Dunkerque-E	Dunkesque.	Adam	Fonteyne.	V. Ghyvelde.
tpeene	H	Cassel.	Cassel.	Franchois.	Desmondt.	Salomé

COMPTABILITÉ COMMUNALE.

Etat des communes dont les revenus excèdent 20,000 *francs, et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux, et du personnel de leurs receveurs.*

Dunkerque, M. A. Nosten; Bergues, M. Deschamps; Gravelines, M. Dhaisnes; Hazebrouck, M. Vanhoucke; Bailleul, M. Coulier; Estaires, M. Bossu; Merville, M. Barizel; Lille, M. Leclercq; Armentières, M. Dernoncourt; Roubaix, M. Salembier; Tourcoing; M. Debuigne; Cambrai, M. Delattre; Le Câteau, M. Delhay; Avesnes, M. Michaux; Landrecies, M. Descamps; Maubeuge, M. Levecque fils; Douai, M. Parsy; Orchies, M. Delegrange, Condé, M. Douchement; Saint-Amand, M. Duvez; Valenciennes; M. Caffiaux.

OCTROIS.

État des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés (1).

Bergues, MM. Deconinck, p. ch. — Bourbourg-Ville, M. Boin, r. c. — Bourbourg-Campagne, M. Cocquillier, r. c. — Coudekerque-Branche, M. Goffeen, r. c. — Dunkerque, MM. Dalinval, p. ch., J. Dalinval, r. c. — Gravelines, M. Deblaecker, r. c.—Hondschoote, M. Debril, r. c. — Bailleul, MM. Freson, p. ch.; Deheere, r. c. — Cassel, M. Ballet, r. c — Estaires, MM. Dambrin, p. ch.; Fenard-Desmon, r. c. — Hazebrouck, MM. Legrand, p. ch.; Lamotte, r. c. — La Gorgue, M. Marsy, r. c. — Merville, MM. Boudville, p. ch.; — Carrez, r. c. — Morbecque, M. Castrique, r. c. — Steenvoorde, M. Deneuville, r. c. — Vieux-Berquin, M. Ingelrans, r. c. — Annœullin, M. Panckouke, r. c. — Armentières, MM. Camblin, p. ch; Vanoye, r. c. — La Bassée, M. Bailly, r. c. — Comines, M. Plamont, r. c. — Halluin, M. Noyelle, r. c. — Haubourdin, M. Leclercq, r. c. — Lannoy, M. Page, r. c. — Lille, M. Bernard, p. ch. — Thévenin, r. c. — Quesnoy-sur-Deûle, M. Dutoit, r. c. — Roubaix, MM. Roche, p. ch.; Fresnoy, r. c. — Seclin, M. Olivier r. c. — Tourcoing, MM. Lapersonne, p. ch.; Lemaire, r. c. — Cambrai, MM. Delplanque, p. ch.; Joliet, r. c. — Le Câteau, MM. Dubois, p. ch.; Tasbille, r. c — Solesmes, M. Canonne, r. c. — Avesnes, MM. Dubois, p. ch.; Noyon et Barbier, r. c. —Bavai, MM. Lemaire, p. ch., Lambert, r. c. — Landrecies, MM. Séraut, chargé du contrôle administratif; Degay, r. c. — Maubeuge, MM. Bierent, p. ch.; Perein, r. c. — Le Quesnoy, MM. Collot, p. ch.; Tessier, r. c. — Solre-le-Château, M. Tellier-Corneille, r. c. — Aniche, M. Laloux, r. c. — Douai, MM. Mason, p. ch.; Durut, r. c. — Orchies, M. Delegrange, r. c. — Anzin,

(1) Explication des abréviations contenues dans le présent article: p. ch. (préposé chef); r. c. (receveur central).

M. Coderlier, r. c. — Saint-Amand, M. Roquet, r. c. — Condé, MM. G. Petit, p. ch., Verchain, r. c. — Fresnes, M. Touchebœuf, r. c. — Lourches, M. Jonglet, r. c. — Valenciennes, MM. Vanhœstenberghe, p. ch.; Leclerc, r. c. — Vieux-Condé, M. Décout, r. c. — Denain, MM. Delhaye, p. ch.; Boilly, r. c.

GARDE NATIONALE.

Les seules parties de la garde nationale organisées dans le département sont les corps spéciaux d'artillerie existant à Lille et à Valenciennes.

LILLE. — Bataillon d'artillerie réorganisé par arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 28 février 1853. L'origine de ce corps remonte à l'année 1483. — *Commandant*, M. Saint-Léger (O. ✻).

VALENCIENNES. — Compagnie aussi très-ancienne, réorganisée par arrêté ministériel du 26 septembre 1853. — *Commandant*, N...

Sapeurs-Pompiers.

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers municipaux soldés. — *Commandant*, M. Darras, ✻.

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux. Nous donnons dans la deuxième partie de cet Annuaire le résumé de l'effectif de ces divers corps.

COMMISSARIATS DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE CANTONAUX CONSTITUÉS CONFORMÉMENT AU DÉCRET DU 28 MARS 1852.

Arrondissement de Dunkerque.

Cantons. Bergues, MM. Champeaux; Bourbourg, Dhaisne; Dunkerque (deux cantons), Vallée, *commissaire central;* Dunkerque-Ouest, Venière; Gravelines, Boullay-Bonneville; Hondschoote, Courmont; Wormhoudt, Palmart.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Cantons : Bailleul, MM. Joland; Cassel, Van Bambeke; Hazebrouck, Legrand; Suffroy-Bihoré, *à Merville;* Depuydt, *à Estaires;* Steenvoorde, Depasse.

Arrondissement de Lille.

Cantons : Armentières, MM. Wernert; La Bassée, Legrand; Cysoing, N...; Haubourdin, Delessue; Lannoy, Labroy; Lille (5 cantons), *commissaire central,* Gaillardon; 1er arrond., Mathon; 2e arrondiss., Taillefer; 3e arrondiss., Mornave; 4e arrondiss., Besson; 5e arrondiss. (quartier de Wazemmes), Descorps; 6e arrond. (quartier des Moulins), Jean; 7e arrondiss., Richard; 8e arrond., Hacquin; 9e arrondissement, Cadot; Pont-à-Marcq, Dallennes;

Quesnoy-sur-Deûle, Girard, *à Comines;* Roubaix, Wallet, *commissaire central;* Gasser, *à Roubaix;* Aigoin, *idem;* Chrissement, *à Wattrelos;* Seclin, George; Tourcoing (2 cantons), Cor, ✻, *commissaire central;* Tourcoing-Sud, Misselot, *à Tourcoing;* Tourcoing-Nord, Ferrassin, *à Halluin.*

Arrondissemeut de Cambrai.

Cantons: Cambrai, M. Richard, *commissaire central;* Laporte-Raynal; Clary, Défossez; Le Câteau, Collet; Marcoing, Six, *à Masnières;* Solesmes, Roger.

Arrondissement d'Avesnes.

Cantons: Avesnes, MM. Guilluy; Bavai, Piart; Landrecies, Ménagé; Maubeuge, N...; Le Quesnoy, Beaurepaire; Solre-le-Château, Denis; Trélon, Requière, *à Fourmies.*

Arrondissement de Douai.

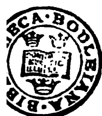
Cantons: Douai, MM. Thieffry, *commissaire central,* Broyer; Marchiennes, Depuydt, *à Somain;* Orchies, Boursier; Arleux, Herbage.

Arrondissement de Valenciennes.

Cantons: Saint-Amand, MM. Frelin; Bouchain, Correaux, *à Denain;* Condé, Honoré; Valenciennes, Rouessard, *commissaire central;* Jullemiez, *à Valenciennes;* Durand, *à Anzin.*

Commissaires spéciaux aux stations de chemin de fer et à la frontière.

Valenciennes, MM. Callier de Saint-Apollin; Tourcoing, Harivel; Jeumont, Dumarest; Maubange, Meulnaer; Baisieux, Stevenodt; Dunkerque, Baras.



ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Hospices et Hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux, savoir : cinq hospices généraux, huit hôpitaux de malades, deux hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins; cinq hospices pour les malades et les vieillards; treize hospices pour les vieillards et les orphelins; treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux

indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtement et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel de l'Administration des Hospices et des Bureaux de Bienfaisance. (1)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. — *Hospices.* MM. Vandewalle, Mollet, ✻, Beck, Delval, Thélu. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Vanthielt, *receveur*, *économe-comptable ;* J. Mine, *secrétaire.*

Bergues.—*Hospices.* MM. Delautre, Pluvier, Demazière, Delport, Herwyn. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Bastaert, Pluvier, Delautre, Vernaelde, Verenocke.—MM. Cousyn, *receveur;* Lenglet, *économe-comptable;* Cousyn, *secrétaire de l'hospice ;* A. Guilbert, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bourbourg. — *Hospice.* MM. Blavoet, Deschodt, Legaigneur, Vandenbroucque, Bondu — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Courdain, *receveur;* Dammarez, *secrétaire-économe.*

Gravelines. — *Hospice.* MM. Demarle, Torris, Jeannin, Lansheere, Caroulle. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Legoulon-Denêve, Loosdregt, Legoulon-Butez, Lecointe, N...

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck.—*Hospices.* MM. Deschodt, Donckele, Houvenaghel Louis, Vandewalle, Quenson.—*Bureau de bienfaisance.* MM. Vandewalle, Verheylewegen, Huyghe, Van Ighelandt.—MM. Halinck, *receveur;* Strack, *secrétaire-économe-comptable des hospices;* Paresyz, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bailleul.— *Hospices.* MM. Béhaghel, L., Cortyl, Vanmerris, de Coussemaker, M. N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Poupaert, de Coussemaker, Freson, Béhaghel, P., Salomé. — MM. Hopsomer, Ch., *receveur;* Bubbe, *économe-comptable;* Depup, *secrétaire.*

Cassel. — *Hospices.* MM. Wyts, Dehandschoewerker, Ch. Leroy, Wackernie, Vanbever, Busschart. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Leroy, Martin, Chevalier; Dehandschoewerker ; Wyts. — MM. Dekystpotter, *receveur et secrétaire ;* Pastoors, *économe-comptable.*

Estaires. — *Hospice.* MM. Degruson, Taffin, Ducatez, Hennion, Vermersch. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Kieken, Priem, Guéquière, Degruson, Taffin. — MM. Bossu, *receveur;* Beau, *secrétaire*

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600, nous n'indiquons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

La Gorgue. — *Hospice.* MM. Joye, Mary, Revel, Claudorez, Cattoir. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Gailly, Bodel, Lerouge, Leroy, A. Duquenne. — MM. Marsy, *secrétaire;* Vermersch, *receveur.*

Merville. — *Hospice.* MM. Deroïde, Delassus, Degruson, Duhamel, Lefebvre Deroide. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Duhamel, Ch., Vanuxem, J.; Arnould, Verhaeghe. — MM. Barizel, *receveur;* Mattelin, *secrétaire de l'hospice;* Duhamel, Ch., *secrétaire du Bureau de bienfaisance.*

Steenbecque. — *Hospice.* MM. Luchie, Looten, Deram, Beudant, Durand. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Deschodt, Facqueur, Devalkenaere, Compagnon, Deroo. — MM. Iserby, *receveur;* Coubronne, *économe-secrétaire.*

Steenvoorde. — *Hospice.* MM. Haeu, Dejonghe, Beck, Klein, Merchier. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Vanderlynden, Legrand. Parent, Dewitte, Parmentier. — M. Baillieul, *receveur-économe-comptable* et *secrétaire.*

Steenwerck. — *Hospice.* MM. Lefrançois, Touquet, Chieus, Lebleu, Quagebeur. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dutilleul, Penin, Delangre, Decherf, Lys. — MM. Bonnet, *receveur;* Chieus, *secrétaire-économe.*

Vieux Berquin. — *Hospice.* MM. Taffin, Traisnel, Lagersie, Petitprez, Dekeister. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dennequin, Vanwaetermeulen, Roussel, Taffin, Lemire. — MM. Lecœuche, *receveur;* Ingelrans, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. — *Hospices et Bureau de Bienfaisance.* MM. G. Bernard, Desmedt, Pajot, Durieux-Forret, Scrive, A. Lemaire, Cresson, Robbe (O. ✻)., Saint-Leger, Chombart, Tellier.

MM. Rigal, *receveur;* Ducatez, *économe-comptable de l'Hospice-Général;* Dumoutier, *économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur;* Mallet, *économe-comptable des hospices Gantois, des Vieux-Hommes et de Stappaert;* Dupire, *secrétaire de la commission des hospices;* Landas, *secrétaire du bureau de bienfaisance*

Armentières. — *Hospices.* MM. Castrique, Woussen, Musin-Lespagnol, Hadou, Coisne. — *Bureau de bienfaisance.* — Les mêmes. — M. Marcotte, *receveur, secrétaire et économe-comptable.*

Bondues. — *Hospices.* MM. Dervaux, Delemer, Lebrun, Delecourt, Dumont. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lebrun, Hassebroucq, Procureur, Pollet, Hellin.

La Bassée. *Hospice.* MM. Tison, Cordier, Larsonneur, Largent, Poissonnier. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Denis, Graffigne, Bavière, Hennebelle, Duchatel, —M. Barrault, *receveur*, *économe-comptable et secrétaire.*

Comines. *Hospices.* MM. Catteau-Béghin, Goeman, Hassebroucq, Froidure, Delbecque. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Devos, Flament, Gaudron-Cuvelier, Lesaffre, Desmazières. —MM. Durand, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfiasance;* Capelle, *économe de l'hospice et secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

Halluin. *Hospice.* MM. Lemaître, Ed., Danset, Phalempin, Lemaire. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lemaître, Despret, Levecque, Dhalluin, Drouart.

Haubourdin. *Hospice.* MM. Derbigny, Testelin, Venot, Rose, Bonte, Schouther. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Testelin, Dô, H., Wanoverbecq, Buisine, Tonnelle. — M. Lefebvre, *receveur.*

Linselles. *Hospice.* MM. Ducatteau, Destombes, Guichard, Delannoy, N...— *Bureau de bienfaisance.* MM. Chombart, Destombes-Derain, Ducatteau, Ghesquière-Delecourt, N.... — M. Fiévet, *receveur.*

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice.* MM. Lambelin, Ghesquier, Plouy, Benoit, Lesaffre. —*Bureau de bienfaisance.* MM. Benoit, Coisne, Pouillier, Lambelin, Gadenne.

Roubaix. *Hospices.* MM. Motte-Duthoit, Renaux-Lemerre, L. Watine, Requillart-Desaint, N.... —*Bureau de bienfaisance.* MM. Réquillart, Lepoutre-Parent, J. Lagache, ☼, L. Screpel, Dellebecq-Desfontaines. — MM. Leconte fils, *receveur;* Vincre, *économe-comptable de l'hôpital et de l'hospice;* Cottigny, *secrétaire de l'hospice;* L. Crombé, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Seclin. *Hospice.* MM. Collette, Guillemaud, Claeys, Demeestère, Bocquet. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dujardin, Olivier, Dubois, Herbaux, Pionnié. — M. Delacourt, *secrétaire du bureau de bienfaisance et de l'hospice*, M. Mullier, *receveur-économe.*

Tourcoing. *Hospices.* MM. Ch. Wattine, L. Jonglez-Wattel, Hassebroucq, Desurmont-Desurmont, F. Masurel. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Motet, Lorthiois, Duvillier-Duriez, Nollet, G. Desurmont fils. — MM. Debuigne, *receveur et secrétaire;* Vanderputte, *économe-comptable.*

Wambrechies. *Hospice.* MM. St.-Léger, Guérin, Cabry, Desbonnets, Duquesnoy, N...—*Bureau de bienfaisance.* MM. Butin, St.-Léger, Dhalluin, Cardon, Mulié. —M. Hochart, *receveur de l'hospice;* M. Butin, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Wattrelos. *Hospice.* MM. Droulers, Mulliez, Dhalluin, Béghin, Dupire. — *Bureau de bienfaisance* MM. Jubaru-Duquesnoy, Leuridan, Grimonprez, Delerue, Leclercq. — MM. Lezaire, *économe-secrétaire;* Bataille, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospice.* MM. Lallier, de Liénard, de la Brunière, Mallez-Mallez, Déjardin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Boittelle, ✻, Piquet, de Liénard, Renard, Wacquez. — Bruyelle, *receveur;* Manniez, *économe-comptable;* Wilbert, *secrétaire.*

Le Câteau. *Hôpital-Paturle,* MM. Seydoux, (O. ✻), maire, *président;* de la Fons, Basquin, Godard, Rousseaux, Cottiau. — Delhay, *receveur.*—*Bureau de bienfaisance.* MM. Boudart, Piettre, Ponsin-Bonnaire, Flayelle, Lavandier, — M. Delhay, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. H. George, Cabaret, ✻, Evrard, Beaumont, Pasqual; A. Postiaux, *économe-comptable et secrétaire.* — *Bureau de bienfaisance.* MM. Collinet, Renotte, N... N... N... — MM. Michaux aîné, *receveur;* Postiaux, *économe-comptable et secrétaire.*

Landrecies. *Hospices.* MM. Béthune, Bonnaire, Stiévez, Carton, Morcrette.—*Bureau de bienfaisance.* MM. Bonnaire-Pavot, Marsy, Vendois, Meurice, Lemaire. – MM. Descamps, *receveur;* Merlin, *économe-comptable;* Madoulé, *secrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Halgrin, de Carnières, Deharveng, Dubois. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Guilain, Labbé, Deharveng, Demeure, N... — MM. Lucq, *receveur;* Dubut, *secrétaire;* Deligne, *économe-comptable.*

Le Quesnoy. *Hospices.* MM. Carion, Piette, Goffart, Mésange, Dupont.—*Bureau de bienfaisance.* MM. Hubert, Rigolet, Bertrand, Legrain, Prélat. — MM. Vallet, *receveur;* Vandamme, *secrétaire;* Collot, *économe.*

Solre-le-Château. *Hospice.* MM. P. Michaux, Bernard, Declemy Hanoteau, Lamelin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Baligant Lamelin, Bernard, Barthélemy, Balicq.—M. Bever, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Danel (O. ✻), Preux (O. ✻), Duhem, le comte d'Esclaibes, avocat. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Petit, ✻, Cuvelle, le comte de Guerne, ✻, Serval (O. ✻), Drouart de Lezey, conseiller à la Cour impériale, Danniaux, idem. —MM. Lacombe, *receveur;* Dubois, *économe-comptable;* Dubray, *secrétaire.*

Lallain. *Hospice.* MM. Lefebvre, Morel, Manard, Wacquez-Noël, Vion-Herbaux, F., Parent, Houseaux. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Houseaux, Williate, Boulant, Herbaux, Wacquez.

Orchies. *Hospice.* MM. Lahaussois; Sablon, Bernard, Cordonnier, Hego-Bulteau. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes — M. Guilbert, J., *receveur-secrétaire et économe-comptable.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices*. MM. Desfontaines de Preux, Deruesne, Delcourt-Dubois, Le Hardy du Marais, Girard. — *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes. — MM. Bouton, *receveur;* Leflan, *secrétaire des hospices*; Caudron, *secrétaire du bureau de bienfaisance;* Vassart, *économe des hospices*.

St.-Amand. *Hospices*. MM. Bouchart, Plichon, Waché, Basiez, Barbieux.— *Bureau de bienfaisance*. MM. Waché, Plichon, Basiez, Mériaux, Hédon. — M. Desailly, *receveur-secrétaire* et *économe*.

Condé. *Hospice*. MM. Pureur, Lefebvre, Martel, N..., N....— *Bureau de bienfaisanee*. Les mêmes.— MM. Douchement, *receveur;* Richard, *économe*.

Asiles publics d'aliénés.

Ces établissements sont régis par la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance réglementaire du 18 décembre 1839.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes en démence.

Commission de surveillance. MM. Dansette, ✵, membre du Conseil général et maire d'Armentières, Cary, Cerf, Pouchain-Boutry, Jeanson. — *Directeur*, M. Delàir; *aumônier*, M. Bèle; *médecin*, M. Butin, ✵; *médecin-adjoint*, M. le docteur Lagarosse; *receveur*, M. Musin-Lespagnol; *économe*, M. Laleu.

BAILLEUL.

L'asile de Bailleul est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. Béhaghel, conseiller général, *président;* Bacquaert, doyen-curé de St-Vaast; Lotthé, maire de Bailleul; Dumez, doct. en médecine; Becue. — *Directeur*, M. Leblond; *médecin en chef*, M. le docteur Brou; *aumônier*, M. Cheroutre; *receveur*, M. Flahault; *économe*, M. Hourier.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics d'Armentières et de Bailleul, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Commission de surveillance. MM. Chombart, conseiller général; le curé de Marquette; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine; V. Delgutte, conseiller municipal de Lille; Lebleu, propriétaire, conseiller d'arrondissement, à Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

Directeur, M. Léonce Roulet; *médecin en chef*, M. le docteur Vanverts; *médecin-adjoint*, M. Soyer.

Monts-de-Piété.

Il existe dans le département six monts-de-piété placés à Lille, Dunkerque, Bergues, Cambrai, Douai et Valenciennes.

Le droit perçu pour intérêts et frais est de 9 p. $^{0}/_{0}$ à Lille, 14 à Dunkerque, 8 à Bergues et 12 à Cambrai, Valenciennes et Douai.

PERSONNEL.

LILLE. *Commission administrative*, MM. Catel-Béghin, Meurein, Houzé de l'Aulnoit, avocat, Paul Bernard, Jules Lefebvre. — *Directeur*, M. Fockedey ; *contrôleur*, M. Masurel.

Le mont-de-piété de Lille a remis en exercice la fondation Masurel, anciennement instituée pour le prêt gratuit. Tous les prêts au-dessous de 30 fr. sont faits sans intérêt, lorsque les emprunteurs s'adressent directement au mont-de-piété.

DUNKERQUE. *Commission administrative*, MM. le maire, *président*; Hamoir, *vice-président;* Dessurne, Vandewalle, Mollet ✻, Delval, Decarpentry. — *Directeur*, M. Hovelt.

Les autres monts-de-piété sont régis par les commissions des hospices.

BERGUES. *Directeur*, M. Guilbert.

CAMBRAI. *Directeur*, M. Sapelier; *contrôleur*, M. Wilbert.

DOUAI. *Directeur*, M. Houssin.

VALENCIENNES. *Directeur*, M. Hourdequin; *contr*, M. Caudron.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des Comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Al. Bouly de Lesdain, Willems fils, Regodt. — A Hazebrouck, MM. Ruyssen, Kien, Vandewalle. — A Lille, MM. Delannoy, Théry, N... — A Cambrai, MM. Cirier, Déjardin, Delattre. — A Avesnes, MM. Mary, Guillemin, Manesse. — A Douai, MM. Dupont, Pellieux, Talon. — A Valenciennes, MM. Deruesnes, Girard, Didier.

Caisses d'Épargne.

Il existe dans le département du Nord vingt-six caisses d'épargne, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Roubaix, une à Tourcoing, une à Avesnes, une à Hazebrouck, une à Bergues, une à Armentières, une à Bailleul, une à Estaires, une à Merville, une à Comines, une à Cassel, une à La Bassée, une à Bourbourg, une à Steenvoorde, une à Solesmes une à Iwuy, une à Landrecies, une à Gravelines, une au Câteau, et une à Clary.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et 1er novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835; 1er décembre 1841, 13 octobre 1842, 31 janvier et 17 avril 1843, et par décrets des 8 novembre 1850, 24 juillet 1851, 7 août 1852, 8 sep-

tembre 1853, 20 et 23 octobre 1858, 10 novembre 1855, 25 mars 1857, 6 juillet 1860, 17 novembre 1862, et 16 juillet 1863.

Des succursales de la caisse de Valenciennes sont établies à Condé, Saint-Amand, Denain et Bouchain. Des succursales de la caisse de Douai sont installées à Orchies et à Marchiennes; des succursales de la caisse de Dunkerque, à Wormhoudt et à Esquelbecq; des succursales de la caisse d'Avesnes, à Landrecies, Fourmies, Trélon et Maroilles; des succursales de la caisse de Lille, à Haubourdin, Quesnoy-sur-Deûle et Seclin.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM Petyt, *président;* Morel Agie ✻, *vice-président;* Dessurne aîné, *secrétaire;* A. Dessurne, *secrétaire-adjoint;* Chaveron, négociant; Cailliez, rentier; Caron, ✻, capitaine au long cours; Verleye ✻, président du tribunal; Vandewalle, propriétaire; d'Arras, ancien notaire; Lefebvre, avocat; Hecquet, négociant; G. Lemaire, avocat; G. Féron, négociant; Gaspard, avocat; Hubert, propriétaire; Collet, fils, négociant; E. Lemaire; Alf. Petyt; Didier; *trésorier,* M. Gombert.

BERGUES. MM. le Maire, *président;* Herwyn, *vice-président;* Michiels, Meneboo, J. Pluvier, Dekester, Guilbert, Vernaelde, Claeys, A. Cousyn, Delport, Descamps, Vanhoucke, Hagron, Vandenbroucke, Verenocke; *trésorier,* Gilent.

BOURBOURG. MM. Demeunynck, ✻, maire, *président;* Bondu, *vice-président;* Legaigneur, *secrétaire;* Decarpentry, O. Belle; Bourgois, Deschodt, Milliez, Blaevoet, F. Vercoustre, Jwens-Collin, Simonis de Dudezeele, Belle, Ed. Waguet, Schallier, Geersen, *trésorier,* M. Joos.

GRAVELINES. MM. Leroy, maire, *président;* Salomé, *vice-président;* Poirrion, Demarle, Martin, Decarpentry, Merlen, Lesur, Noël, Hautefeuille, Torris, Vanwormhoudt, Leurette, Jannin, Weens, Waguet.

HAZEBROUCK. MM. Kien, maire, *président;* Schmit, *vice-président;* Bloeme, notaire; Deschodt, juge; Donckele, propriétaire; Leleu, avoué; Vandewalle, D., propriétaire; Loingeville; Vandewalle (Edouard); Houvenaghel; Massiet du Biest; Guermonprez; Decool, Verheylewegen, Ruyssen, Vanhoucke; *trésorier,* M. Deroo.

BAILLEUL. MM. le maire, *président;* Dehaene, doyen de Saint-Amand; Bacquaert, idem, de Saint-Vaast; Behaghel, L, cons. général; Behaghel, H.; Flahaut, Hub; Flahaut, Evar.; Bieswal, Behaghel, percept.; de Coussemaker, propr.; Cortyl, propr,; Vandewalle, cons. municipal; Perrier; Liefoughe; Lecœuche.

CASSEL. MM. Desmyttère, maire, *président;* Béhaghel, *vice-prés.;* Windrif, *secrét.;* Dehandschœwercker, A.; Chevalier, Dutroy, ✻, Leroy, Wackernie, Vantroyen, Quarez, Deswartes, Morael, Delebaere, Dekytspotter, Roussel, Martin; *trésorier,* M. Pastoors.

ESTAIRES. MM. Hennion, maire, *président;* Minche (Théodore),

Bossu-Revel, Courdent-Duflos, Vermerch, Hennion-Duflos, Taffin-Peuvion, Degruson, Taffin, A., Ducatez-Degrave, Bonduel, Gamelin Delpierre, Duflos, Roche, Werquin-Nottelle; *trésorier,* M. Beau.

MERVILLE. MM. Duhamel, Ph., maire, *président;* Clarisse-Piat, *vice-président;* Bridelance, ✻, *secrétaire;* Delassus-Vanderberghe, Barizel, receveur municipal; Delassus, brasseur; Verhaeghe-Duquenne, notaire; Arnould, commissaire-priseur; Vanuxem, Justin, Degruson, P., Dambrine, Grillet-Desante, Courty-Allouchery, Pruvost-Smague, Deroo-Lustre, Lancelle-Decourchelle; *trésorier,* M. Guy.

STEENVOORDE. MM. Heem, maire, *président;* Beck, juge-de-paix, *vice-président;* Vercamer, notaire, *secrétaire;* Klein, adjoint; Verheke, négociant; Haeu, propriétaire; Dewitte, idem; Neuwe, idem; Parmentier, bras., Legrand, greffier de justice de paix; Serlooten, brasseur; Merchier, propriétaire; Mortier, raffineur de sel; Haeu-Dekester, cultivateur; Muylle, propriétaire; Decarpentry, brasseur; *trésorier,* M. Baillieul.

LILLE. MM. le maire de Lille, *président;* de Vogelsang, *vice-président;* Durieux-Forret, *secrétaire*; Remy-Meurice, F. Defontaine, Desmedt-Wallaert, Tripier-Durieux, E. Desrousseaux, A. Quecq. — M. Dartois, *trésorier*

ARMENTIÈRES. MM. le maire d'Armentières, *président;* Castrique, *vice-président;* Jeanson, Demazières, Dutilleul, Pouchain-Boutry, Woussen-Castrique, Descamps-Cochet, Clarisse-Béghin, Fauqemberghe, Salmon, A., L. Baron, Lacherez-Dewilde, Dernoncourt, Marcotte, Duhot; *trésorier,* M. Hallot.

COMINES. MM. le maire de Comines, *président;* Goeman, Froidure fils, Gondrexon, Hassebroucq (Liévin), Ghesquière-Herbaux, Hassebroucq-Lambin, le baron Pagès, Parent, Salembié, Lauwick, Devos, Vandewynkele, Catteau (Ch.), Delbecque, Lecomte, *secrétaire ;* Plamont, *trésorier.*

LA BASSÉE. MM. le maire, *président;* Deleplanque, Cordier père, Grenier, Cousin, Hennebelle, Leroy, Dilly, Playoust, Macron, Dhennin, Lefebvre, Poissonnier; Leleux, *trésorier.*

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, *président;* Delefosse, *vice-président;* Dujardin, Réquillart-Screpel, Screpel, L. Watine, Réquillart-Désaint, Lepoutre, Parent, Duhamel-Lefebvre, Eeckmann, Wibaux, Ch. Bourbière, Ach. Delattre; *trésorier,* M. Laignel.

TOURCOING. MM. le maire, *président;* Hassebroucq, *vice-président;* Nollet, Motte, Leurent, Lemaire-Réquillart, Lorthiois-Peenaert Desurmont-Motte, Mathon, Nollet, Tiberghien-Duvillier, Caulliez-Cateaux, Debuchy, Desurmont-Desurmont; Flipo-Desurmont, *trésorier*, M. Deberripon.

CAMBRAI. MM. le maire de Cambrai, *président;* Bernard-Guéry, idem; Duvivier, architecte; Brunelle, médecin; Delannoy, Hattu;

Flavigny-Vallez, *membres élus par les fondateurs;* six conseillers municipaux à tour de rôle; *trésorier,* M. Delattre.

LE CATEAU MM. Seydoux, ✻, maire, *président;* Deveau, ✻, Lozé-Morcette, Ponsin-Bonnaire, Boudart, Fiévet fils, Flayelle-Ternant, Lavandier-Lestoquoy, Pénart, notaire ; Charles Ponsin; *trésorier*, M. Vitasse.

AVESNES. MM. le maire, *président;* Caverne, *vice-président;* Evrard, juge-de-paix, *idem;* George, juge-de-paix; Beaumont, banquier; Bevière-Fleury, propriétaire; Flobert, Henri; Flament; Renotte; Delflache, artiste vétérinaire; Guillemin, avocat; Davoine, propriétaire; G. Paul; Cabaret Fréd., ✻; Delbecq, Gossart, Collinet; *trésorier*, M. Fosset; *trésorier-adjoint*, M. Dubois.

MAUBEUGE. MM. le maire, *président;* Quivy, *vice-président;* Bayart, *secrétaire;* Deharveng, *secrétaire-adjoint;* Sculfort, de Lagorce, Riche, Philippe, Février-Guillemart, Autier, Emm., Dubois, Houzé, Houdart; *trésorier,* M. Levecque.

DOUAI. MM. Danel (O. ✻), ancien président de chambre à la cour impériale, *président;* Leroy, propriétaire, *secrétaire;* Landry, propriétaire; Allard, idem; Danniaux, conseiller à la cour; de Bailliencourt, notaire; le baron de Guerne, propriétaire; de Warenghien, ✻, conseiller à la cour; Lagarde, idem; Legentil, propriétaire; Nutly, juge-de-paix; Preux (O. ✻), premier président honoraire à la cour impériale; Bommart, avocat, ancien maire de Douai; Cuvelle, greffier en chef de la cour impériale; de Maingoval, idem; Bonnaire, propriétaire; Cartier, ✻, garde d'artillerie; Thomassin; Leboucq de Ternas, propriétaire; Waternau, idem; Galand, idem; de Guémy, idem; Demazure, ✻, officier supérieur en retraite; *trésorier,* M. Vadot.

VALENCIENNES MM. Desruesne, *président;* Desfontaines de Preux, *vice-président;* Didiez, avocat, *secrétaire;* Boulan, Ch.; Pesier, Viel, Hourdequin, Lusardy, propriétaire; Boulan, Ern.; Devillers, Guillemant, Paillot, Wargny, Prignet, Courtin; *trésorier,* M. Verchain.

Caisse de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'État, une caisse de retraites pour la vieillesse. Elle a été ouverte dans le département le 31 juin 1851. Les versements sont reçus par le receveur général, à Lille, et par les receveurs particuliers des finances dans les arrondissements.

Sociétés de secours mutuels.

Les sociétés de secours mutuels sont régies par la loi du 15 juillet 1850 et par décret du 14 juin 1851.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

Les sociétés instituées comme établissements publics dans le département sont les suivantes :

COMMUNES.	DATES des autorisations	NOMS des présidents.
	Arrondissement de Lille.	MM.
Annappes (Ste-Anne).	31 décembre 1853.	Rivelois.
Annappes. (St-V.-de-P.)	24 décembre 1853	Delemazure.
Annappes (Saint-Roch).	24 septembre 1863.	Pau.
Annappes (St-Joseph).	21 novembre 1866.	N...
Annappes (St-Pierre).	24 novembre 1866.	N...
St André (St-André).	30 avril 1860.	Dubois.
Annœulin (St-Martin).	21 décembre 1859.	Debarge.
Armentières (St-Hubert)	10 février 1853.	Dansette, ✠, maire.
Armentières (Employés)	9 avril 1866.	Pouchain-Boutry.
Ascq (Bon-Pasteur).	2 décembre 1853.	Testelin.
Aubers (St-Vaast).	23 novembre 1855	Ed. Venet.
Avelin.	31 décembre 1852.	Deleplanque.
Avelin (St-Vincent).	24 février 1855.	Diéval.
Baisieux (St-Martin).	8 juin 1866.	Deffontaine.
Bauvin.	14 juin 1866.	N....
Bois-Grenier (St.J.-Bte.)	20 juin 1859.	Desplanque.
Bondues (St-Waast).	2 juin 1853.	Delemer.
Bousbecques (St-Martin)	1 septembre 1855.	Catry-Dalle.
Bouvines (St-Pierre).	9 janvier 1855.	Deffontaines.
Chemy.	14 juillet 1864.	Dufour.
Chéreng.	29 juin 1863.	Piat.
Comines.	30 juillet 1853.	Lambin, fils.
Croix (St-Martin).	29 octobre 1858.	Lepers.
Cysoing (St-Calixte).	14 juin 1854.	Montenuis.
Deulémont.	10 janvier 1855.	Vandermersch.
Emmerin (St-Barthél.).	6 février 1861.	Cazier.
Ennetières-en-Weppes.	9 mars 1864.	Lelong.
Ennevelin (St-Quentin).	17 août 1855.	Havez.
Erquinghem-Lys (St-M.)	1 juillet 1858.	Feutrie.
Escobecques.	12 septembre 1863.	Fortrie.
Faches (la Prévoyante).	3 mars 1856.	Bajeux.
Forest (St-Jean-Bapt.).	20 janvier 1853.	Roman, maire.
Frelinghien (le Funquer)	7 décembre 1852.	Lotigier.
Frelinghien (le Bourg).	9 août 1853.	Le Gourmand, maire.
Gondecourt (St-Roch).	11 mars 1857.	Caigner-Cuvelier.
Gondecourt (Ste. Barbe).	17 mai 1859.	Berte.
Gondecourt (la Probité).	7 février 1863.	Flament.
Gruson.	7 mars 1864,	Rouzé.
Halluin (la Prévoyante)	28 octobre 1853.	Demeestère, ✠.
Hantay.	16 août 1854.	Mortelecque.
Haubourdin (St-Jean-B.)	16 avril 1853.	Derbigny
Hellemmes (St-Ghislain)	30 avril 1855.	Gambier.
Houplin.	6 mars 1863.	Bonnet.
Houplines (St-Roch).	13 avril 1866.	Durohart.
Illies.	4 décembre 1864.	Rigaut.
La Bassée.	14 juin 1855.	Beele.
La Chapelle d'Arment.	12 juin 1855.	Deron.
La Madeleine (Ste-M.-M.)	21 juin 1859.	Desmazières.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Lambersart (St. Nicolas)	5 septembre 1852.	Bailly.
Lambersart (Canteleu).	15 octobre 1855.	Béharel.
Lannoy (St-Philippe).	14 octobre 1854.	Deffrennes-Delcourt.
Le Maisnil.	31 décembre 1863.	Bartier.
Lesquin.	21 mars 1864.	Taffin.
Lezennes (Ste-Barbe).	14 février 1861.	Baudoux.
Lezennes (St.-Joseph).	23 janvier 1864.	Perus.
Lille (Soc. des artistes).	5 février 1855.	Renard (O. ✻).
Lille (Société protest.)	15 décembre 1854.	Ollier.
Lille (N.-D. de Lille).	25 janvier 1855.	Comte de Melun.
Lille (la Prévoyance).	21 janvier 1856.	Vandeweghe.
Lille.—Fives (St.-Luc)	18 juillet 1857.	Pluym; .
Lille. — Moulins-Lille. Saint-Roch.	24 février 1854.	Guichard.
Lille.—Wazemmes (la Prévoyance).	10 février 1853.	Mourmant, ✻.
Lille (Association des Médecins du Nord).	21 juin 1859.	Le Dr Cazeneuve, ✻.
Lille (Société typogra)	22 août 1861.	Danel.
Lille (Soc. deprévoyance des pharm. du Nord)	4 septembre 1862.	Lotar, père.
Lille (Association des Comptables).	12 mai 1863.	Wallaert.
Lille (Cercle des Voyageurs).	24 novembre 1863.	J. Brame.
Lille (Instituteurs et institutces du dép. du N.)	8 mars 1864.	Jarry.
Lille (Amis de la Prév.)	25 novembre 1865.	Vlaisloir.
Lille (Sculpteurs).	19 mars 1866.	Jailloux.
Lille (Emp. du ch. de fer)	24 mai 1866.	Lemoine.
Linselles (St-Médard).	13 janvier 1858.	Demarcq.
Lomme (Saint-Eloi).	13 mars 1856.	Tripier-Jonglez.
Lomme (St-Hubert).	20 septembre 1855.	Ducrocq.
Lomme (Saint-Martin).	10 juillet 1858.	Waymel.
Lompret (St-Joseph).	29 avril 1859.	Verdier.
Loos (St.-Lucien).	1 octobre 1853.	Betmann.
Lys-lez-Lannoy.	16 décembre 1863.	Delannoy.
Marcq-en-B. (St-Jean).	3 mars 1856.	Ducrocq.
Marquette (St.-Louis).	29 avril 1857.	Lemay.
Mons-en-B. (St.-Joseph)	20 juillet 1857.	Bernard.
Neuville-en-F. (S-Quirin)	6 juillet 1857.	Lotte.
Pérenchies (St-Mathias)	30 août 1858.	Pollet.
Phalemphin.	3 février 1855.	Thérin.
Prémesq. (St-Laurent)	25 mai 1856.	Lambain.
Quesnoy-sur-Deûle.	6 novembre 1852.	Vienne.
Quesnoy-sur-D. (S-V.)	25 juillet 1861.	Gruson.
Radinghem (St-Joseph).	12 juin 1855.	Galloo.
Roncq (Saint-Piat).	6 février 1855.	Labbe.
Roubaix (Ste.-Famille).	13 août 1864.	Ployette.
Salomé.	24 février 1855.	Lecreux.
Seclin (St-Hubert).	5 juillet 1855.	Fournier

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Seclin (Anc. militaires)	31 décembre 1861,	Delespaul.
Seclin (Saint-Joseph).	13 mars 1862.	Lesaffre.
Seclin (St.-Valentin).	2 août 1864.	Raoust.
Seclin (Anc. et j. Milit.)	20 octobre 1864.	Vilerval.
Sequedin.	23 février 1865.	Becquart.
Templeuve (Soc. Frat.)	20 février 1861.	Cocheteux.
Toufflers (St-Pierre)	29 février 1859.	Deleplanque.
Tourcoing (S-Napoléon)	25 mai 1856.	Rousselle-Caulliez.
Tourcoing (St-V-de-P.).	15 février 1858.	Cadeau.
Tourcoing (St-Nicolas).	15 mai 1861.	Vanaverbecq.
Tourcoing (St-Martin).	15 mai 1861.	Dassonville.
Tourcoing (St-Barthél.)	16 octobre 1861.	Leblan.
Tourcoing (Fidèl.-Amis)	24 mai 1862.	Bouche.
Tourcoing (St-V-de-P.)	22 juillet 1863.	Desurmont.
Tourcoing (l'Un. labor.)	25 juillet 1863.	Poulet.
Tourcoing (St-Jules).	21 octobre 1864	Delerue.
Tourcoing (St-Honoré).	5 avril 1866.	Sioen.
Tourcoing (St-Ignace).	12 avril 1866.	Appréderis.
Tourcoing (St-Eloi).	10 septembre 1866.	Catelle.
Tourcoing (St-Benjamin)	21 novembre 1866.	N...
Tressin (St-Pierre).	8 mai 1855.	Marchand.
Vendeville (St-Joseph).	23 juin 1858.	Buisine.
Verlinghem (St-Chrys.)	1 mai 1854.	Mélisse.
Wambrec. (S.-V-de-P)	6 février 1854.	Vicomte Obert, ✻.
Wattrelos (St-Vital).	9 septembre 1853.	Callens.
Willems (St-V.-de-P.).	25 mai 1855.	Truffaut
Arrondissement de Dunkerque.		
Dunkerque (St-Michel).	18 février 1854.	Desplanques.
Dunkerque. (N.-D. des Dunes).	2 juin 1854.	Carlier, ✻.
Dunkerque (V. de Dk.).	28 septembre 1855.	Delelis, Jules.
Dunkerque (St-Eloi).	29 janvier 1864.	Gilbert.
Esquelbecq.	29 janvier 1856.	Bergerot.
Arrondissement d'Hazebrouck.		
Bailleul (anc. militair.)	24 novembre 1854.	Behaghel.
Bailleul (les vrais amis).	14 mai 1857.	Decreus.
Bailleul (St-Joseph).	5 novembre 1864.	Thélie.
Cassel.	23 septembre 1854.	Desmyttère.
Estaires (St-V.-de-Paul)	6 décembre 1854.	Deroy, Alexandre.
Estaires (Anc. militair)	16 septembre 1859.	Breuvart.
La Gorgue.	30 août 1854.	Duquenne, ✻.
Hazebrouck.	7 mars 1853.	Cleenewerck, ✻.
Hazebrouck (anc. mil.)	10 août 1858.	Kien.
Merville.	16 avril 1853.	Duhamel.
Merville (Anc. militair).	24 mars 1859.	Danel-Delebecq.
Merville (St-Jean.)	19 décembre 1864.	Guy.
Morbecque (anc. mil.)	24 mars 1859.	Claudorez.
Nieppe.	18 avril 1855.	Delangre
Nieppe (anc. militaires)	28 mars 1863.	Tahon.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Noordpeene.	12 mai 1863	Debaecker.
Neuf-Berquin.	11 juillet 1863.	Debarge.
Steenvoorde.	29 décembre 1855.	Beck.
Steenwerck	14 avril 1854.	Plouvier.
Steenwerck (anc. mil.).	11 janvier 1865.	Haverland.
Vieux-Berquin.	24 février 1855.	Taffin.
Arrondissement de Douai.		
Douai (société générale)	7 mars 1853.	Maurice, ✡,
Féchain (St-Waast).	16 février 1861.	Ladrierre.
Flines-lez-Raches.	8 octobre 1854.	Coulmont.
Lécluse.	3 janvier 1855.	Branque.
Marchiennes.	25 avril 1855.	Piédanna.
Pecquencourt.	7 février 1865.	Caudrelier.
Raimbeaucourt.	8 janvier 1855.	Dapvril.
Sin	10 janvier 1859.	Wagon.
Arrondissement de Valenciennes.		
Anzin.	19 juillet 1858.	Jénart.
Anzin (ouvriers min.)	7 février 1866.	Legrand.
Denain (ouvriers min.)	24 janvier 1866.	Dréville.
Condé.	26 juin 1854.	Pureur.
Raismes.	9 septembre 1853.	Leroy. Ed.
Saultain.	6 mars 1853.	Hamoir, Gustave.
Saint-Amand.	19 mai 1855.	De Moncheaux.
Vieux-Condé (St-Eloi).	14 août 1854.	Dervaux, Louis-Philippe.
Valenciennes. (Union valenciennoise)	8 septembre 1853.	Cellier.
Valenciennes. (soc. gén. de prév.)	8 septembre 1853.	Prignet.
Valenciennes (St-Eloi).	6 avril 1857.	Meurs, François.
Valenciennes. (L'Union fraternelle.)	9 juin 1857.	Lefebvre J.-B.
Valenciennes (Tailleurs d'habits).	18 juin 1859.	Noël.
Valenciennes(Canon.b.)	19 décembre 1864.	Maillard.
Arrondissement de Cambrai.		
Cambrai. (Ass. des ouvr. mal.)	7 mars 1857.	Brabant.
Cambrai (voyag. et emp. de commer. de l'arr.)	9 décembre 1864.	Roth.
Le Câteau.	22 avril 1864.	Seydoux (O. ✡).
Maretz.	1[er] août 1865.	Taisne Victor.
Trois-Villes.	22 juin 1855.	Rigaut.
Arrondissement d'Avesnes.		
Cousolre (soc. mut).	25 juillet 1860.	Herbecq.
Fourmies.	28 octobre 1865	Foucamprez.
Le Quesnoy (secours m.)	21 novembre 1861.	Piette.
Wargnies-le-Grand.	10 avril 1861.	Dervaux.

Sociétés de charité maternelle.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, en 1817, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant, celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants, toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente honoraire, Mme Sencier.
Présidente, Mme Briansiaux-Bigo.
Vice-présidente honoraire, Mme Ch. Verley.
Vice-Présidentes, Mmes de la Serre, H. Scrive, Blondeau-Herlin.
Secrétaire, Mme Gentil-Descamps.
Trésorier, M. Desmottes, ancien Notaire.
Dame pour la confection des vêtements, Mlle Desjardins.

Dames honoraires.

Pour l'ancien Lille. Mmes Blondeau-Piat, Demesmay, Vve Ch. Crespel, Descamps-Crespel, Huot, Lahousse, Droulers-Vernier, Gustave Descat-Leleux, C. Descat-Leleux, Groulois-Lanvin, Regnault-Flamen, Jonglez-Hovelacque, Bernot-Richebé, Decoster-Droulers, Decroix-Duquenne, Tilloy-Casteleyn, Loncke, Meurisse, Rose, Vandamme-Buisine, Descamps-Groulois, Clainpanain, J. Casteleyn, Mlles Legrand, Mmes de Grimbry, J. de Vicq, Ach. Wallaert, de la Phalecque. Mille-Mimerel, Lemaire-Raoust, Murville, Akermann, Em. Verstraete, Delesalle-Desmedt, Auguste Lemoinier, Blanquart-Evrard, Mlle Théry, Mmes Catoire, Bigo-Danel, Farnèse-Favarque, Desgrigny, Ant. Rousseau, Virnot-Lethierry, Boutry-Van Isselstein, E. Brame, Mlles Delangre, Clara Béghin, Mmes Humbert, Robillon, J.-B. Fauchille, Ch. Crespel-Tilloy, de Germiny, Catel-Béghin, F. Crespel, Godefroy, H. Kolb, Vandamme-Meurisse, Kiener, Fr. Debuchy, Henri Barrois fils, Huet, Scrive-Bigo, Aronio de Romblay, Tilloy-Reumont, J. Schoutten, Ch. Huet, veuve Moreau, E. Delesalle, A. Delesalle, Decoster-Verley, E. Des Rotours, Marchant, Toussin-Delaoutre, Lallier, Rouzé-Huet, veuve J. Desrousseaux, Lefebvre, de Madre de Norguet, Kolb-Bernard, Schotsmans, Ch. Fauchille, Six, Florin, Bergerot, Gonnet, Morisson, Castelain, Bacquet. Renouard, Hovelacque-Maby, Ate Scrive, Félix Le Roy, Art. Gentil, F. Bernard, Bigo-Vanderhaeghen, Vve Agache, A. Descamps, H Labbe, Maquet-Verstraeten, Bernard-Rouzé, de Melun.

Pour la section de Wazemmes. Mmes Decoster, Comère, Holbecq, Delcourt-Malfait, L. Faure, Marcotte, H. Faure, Paul Lepercq, J. Lefebvre, Ach. Lefebvre, Caron, Lécroart, Merveille, Léonard, Delcourt-Meurisse, Scrive-Loyer, de la Jonquière.

Pour la section des Moulins. Mmes Gilsclon, Ph. Bériot, Denniel-Bériot, Gennevoise-Lefebvre, Lammens, Dequoy, Lefebvre-Coustenoble, A. Wallaert, Garreau, Legavrian, Coevoet, Em. Wallaert, Lefebvre, Pouillier-Longhaye.

Pour la section d'Esquermes. Mmes la Prieure du couvent des Bernardines, Crépy-Dubus, Vermersch, Louis Mallet, Wakernie, Mlle Billet, Aug. Mallet, Bailleul.

Pour la section de Fives. Mmes Ve Barrois-Demesmay, G. Barrois, Brabant-Hette, Bériot, J. Cuvelier, Deblon-Bertin, Castel, Mlle O. Richebé, Mmes Bériot-Boone, Pauris-Humbert, Van de Heghe.

Pour la section de St.-Maurice. Mmes veuve Cox, Edm. Cox, Van Troyen, Cazeneuve, Lammens.

Dames administrantes.

Pour l'ancien Lille. Mmes J. Mathon, Henri Scrive, Viseur-Waymel, Mlle Dumon, Mmes A. Longhaye, Henri Barrois, Valdelièvre, Dehau-Deleruyelle, Théry-Leclercq, Vannière-Smet, de Baillieu, Fauchille, Houzé de l'Aulnoit, Th. Cuvelier, Mlle Huret, Mmes Dépret-Béghin, Emile Scrive, Théry-Dumon, Desmed-Faucheur, Pajot, Ad. Mas, Verley-Charvet, Leroy, Alf. Labbe, Pauris-Defontaine, veuve L. Pauris, Rousselle, C. Mas, Rouzé-Duthoit, Fauchille-Prévost, Lepée, J. Leblan, L. Delannoy, Desmedt-Wallaert, Léonard Danel, Charvet-Barrois, Blondeau-Herlin, A. de Norguet, Ch. Verley fils, Mennessier, Gamonet, de la Serre, Ed. Crépy, Deblock, Ridez-Delemer, Vanderstraeten, Dubois-Charvet, Leroy-Crépeaux, veuve Leboucq, J. Verstraeten.

Pour la section de Wazemmes. Mmes Mourmant, Loyer, Ch. Faucheur, Frémeaux, Faucheur-Deledicque, Lenoël, Lepercq-Deledicque, Richter, C. Sarrazin, Waymel, Ch. Lepercq-Mourmant, Dubreucq, Lefort.

Pour la section de Moulins-Lille. Mmes F. Bériot, V. Olivier, Mlle Cliquennois, Mmes Mamet, Coëvoët, Alph. Montagne, C. Bériot.

Pour la section d'Esquermes. Mmes de Genevières, Bigo-Tilloy, Braquaval, Delannoy.

Pour la section de Fives. Mmes Th. Barrois, Brabant-Dupont, Boutry-Droulers, Pérus-Bériot, Rose, Boucherie.

Pour la section de Saint-Maurice. Mmes Langlart-Barrois, Steverlynck-Delecroix, F. Cuvelier.

VALENCIENNES.

Un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 15 novembre 1848, a autorisé l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente, Mme de Warenghien; *secrétaire*, Mme Michaux; *conseillères*, Mmes Roquin, Miot; *trésorière*, Mme Dubois.

Œuvre de la Crèche, à Dunkerque.

Présidente, Mme la vicomtesse de Jessaint; *vice-présidente*, Mme J. Delelis; *secrétaire*, Mme Zandyck; *vice-secrétaire*, Mme Lebleu; *trésorière*, Mme Rolland.

Société charitable de la Miséricorde, à Bergues.

Cette association a pour but de venir au secours des femmes en couches et des pauvres honteux. Elle est administrée par le Conseil de direction composée de la manière suivante, savoir :

Mmes Desnich, *directrice* ; de Staplande, *trésorière* ; Mlle Galloo, *secrétaire*.

Société charitable de St-François-Régis, à Lille.

Cette société, autorisée par arrêté du Préfet, du 18 octobre 1849, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs, et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composée de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recom mandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai.

Cette société a pour but de construire des maisons et de les louer aux ouvriers aux plus bas prix possible.

Président, M. Maurice, ✻, ancien maire.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août suivant ont réorganisé les services de l'enseignement public.

La France est divisée en dix-huit circonscriptions académiques.

ACADEMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai comprend cinq départements, qui sont : l'Aisne, les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur, M. Fleury ✻ (O. I.); *inspecteurs*, MM. Vasse (O. I.), à Douai; Calisti, ✻, à Laon; Jarry (O. A.), à Lille; Bertrand (O. I.), à Amiens; Maucourt (O. A), à Arras; Bourgeois (O. A), à Mézières; *secrétaire de l'académie*, M. Clochez (O. I.).

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Membres de droit. Le Recteur, *président;* les inspecteurs d'Académie de la circonscription, les doyens des Facultés, les directeurs

des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du ressort.

Membres nommés. Mgr Régnier (O. ✻), archevêque de Cambrai; Mgr Parisis (O. ✻), évêque d'Arras; MM. Devismes, pasteur protestant, à St Amand-les-Eaux; Paul ✻, premier président de la cour impériale de Douai; Pinart (O. ✻), procureur-général près la cour de Douai; Sencier (C. ✻), préfet du Nord; Asselin, maire de Douai.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

FACULTÉ DE DROIT DE DOUAI.

La Faculté de droit de Douai a été créée par décret impérial du 28 avril 1865. Ce nouvel établissement d'enseignement supérieur inauguré à Douai, le 16 novembre 1865, sous la présidence de M. Giraud, inspecteur-général de l'ordre du droit, a réuni la première année 186 élèves et a compté 208 inscriptions en 1866.

M. Blondel, *doyen de la Faculté; professeurs,* MM. Blondel, *code Napoléon* (1re chaire); Talon, *droit commercial;* Mabire, *code Napoléon* (2e chaire); Accarrias, *droit romain* (1re chaire); Worms *procédure civile;* Jouen, *droit administratif;* de Folleville, *code Napoléon* (3e chaire); Garsonnet, *droit romain* (2e chaire); *secrétaire agent-comptable,* M. Morel.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE.

Tous les cours de la Faculté des sciences sont publics et gratuits, à l'exception de ceux de l'enseignement pratique. Chaque auditeur, en effet, moyennant une rétribution annuelle de 200 fr. environ, tous frais compris, peut être admis à répéter les expériences principales des cours publics. Il y a par semaine quatre manipulations en chimie, en physique, en histoire naturelle et en mécanique. Ces manipulations sont dirigées dans les laboratoires de la Faculté, par les professeurs qui les font accompagner de conférences spéciales et développées. — Les collections et les laboratoires de la Faculté sont très-remarquables; ses amphithéâtres peuvent contenir plus de 300 personnes.

MM. Girardin (O. ✻), doyen, *professeur de chimie;* Gripon, *professeur de physique;* Guiraudet, *professeur de mathématiques pures et appliquées;* Dareste, *prof. d'hist. naturelle;* Violette, *prof. adjoint de chimie; professeur de minéralogie et de géologie*, M. Gosselet.

Cours publics annexés à la Faculté: = *hygiène,* M. le doct. Houzé de l'Aulnoit; = *droit commercial*, M. Aimé Houzé de l'Aulnoit, avocat, = *économie politique,* M. Telliez, *juge au tribunal de Lille.*

Cours annexes de la Faculté.

Histoire, M. Chon, ✻, professeur au lycée; *littérature,* M. Colincamp, ✻, professeur à la Faculté des lettres de Douai.

Secrétaire de la Faculté, M. Tancrez.

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI.

MM. Abel Desjardins, ✻, doyen (O. I.), *professeur d'histoire;*

Courdaveaux, *professeur de littérature ancienne* ; Colincamp, ✻, *professeur de littérature française* ; Tissandier, chargé du *cours de philosophie* ; Hillebrand, *professeur de littérature étrangère* ; Sauvage, *secrétaire de la Faculté*.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Directeur, M. Cazeneuve, ✻, docteur en médecine, professeur de clinique médicale.

Professeurs titulaires, Physiologie, M. Houzé de l'Aulnoit. — Pathologie médicale, M. Pilat. — Pathologie chirurgicale et médecine opératoire, M. Morisson. — Clinique médicale, M. Cazeneuve, ✻. — Clinique chirurgicale, M. Parise. — Accouchements, maladies des femmes et des enfants, M. Binaut. — Matière médicale, M. Wannebroucq. — Pharmacie, toxicologie, manipulations, M. Garreau, ✻. — Anatomie, M. Joire. — Histoire naturelle médicale, M. Dhuicque.

Professeurs suppléants, MM. Chrestien, Lotar.

Chef des travaux anatomiques, M. Petit.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

LYCÉE DE DOUAI.

Bureau d'administration, MM. Vasse (O. I.), inspecteur d'académie, *président*; Baron de St-Priest, ✻, sous-préfet ; Maurice, ✻, conseiller général; Dupont ✻, président de chambre à la cour impériale de Douai ; Héroguer, grand-doyen, curé de Saint-Pierre ; Asselin, maire de Douai ; baron de Warenghien, ✻, conseiller à la cour impériale ; Demasur (O. ✻), lieut.-colonel en retraite, le proviseur du Lycée.

Administration, MM. Duchet, *proviseur* ; Lecœur, *censeur* ; Fournet, ✻, (O. I.), *aumônier* ; Souriau, *économe* ; Lamarre, fils, 1er *commis d'économat* ; Lenglin, *commis aux écritures*.

Professeurs. Philosophie, M. Ollé Laprune ; rhétorique, M. Moy; mathématiques spéciales, M. Painvin, ✻ (O. I.) ; physique, M. Offret, (O. I.) ; histoire, M. Simonnot ; mathématiques pures et appliquées, M. Petit Jean, M. Rousselin et M. Laigle. — *Professeur adjoint de physique*, M. Fiévet ; *professeur adjoint de mathématiques*, M. Ricourt. — *Seconde*, M. Nicolas ; *troisième*, M. Carré ; *quatrième*, M. Lafoscade ; *cinquième*, M. Vasticar ; *sixième*, M. Lamarre ; *septième*, M. Bercq ; *huitième*, M. Cousin ; langue anglaise, M. Thumerel ; langue allemande, M. Kotzustski. — *Surveillants généraux*, MM. Cantain et Petain.

Maîtres répétiteurs, 1re classe, MM. Pointelin, Coubronne ; 2e classe, MM. Boissart, Dessenou, Marchal, Leys, Meunier.

Maîtres répétiteurs auxiliaires, MM. Charlier, Couvelaire, Buys, Grivaux.

Aspirants répétiteurs, MM. Delplanque, Cingel, Meilheurat, Poirier, Buridant, Lozé, Richez, Delsart.

Maître des travaux graphiques, M. Malet, ✻. — *Maître de chant*, M. Noury. — *Maître de dessin*, M. Chevalier. — *Maître d'écriture*. M. Flament.— *Médecin*, M. Maugin. — *Chirurgien*, M. Gelez fils. — *Maître de gymnastique*, M. Deleplace.

LYCÉE DE LILLE.

Bureau d'administration, MM. Jarry, inspecteur d'académie, *président;* Sencier (C. ✻), Préfet du Nord; Flamen, ✻, maire de Lille; Kirch, proviseur du Lycée; Dufresne (O. ✻), président du tribunal civil; Delerue, juge-de-paix; Desrousseaux, ✻, ✠, ✠, conseiller général; Cazeneuve, ✻, directeur de l'Ecole de médecine ; Violette (O. ✻), directeur de la raffinerie des salpêtres; Aernout, grand doyen de Sainte-Catherine.

Administration. MM. Kirch, *proviseur;* Husson, *censeur;* Bertrand, *aumônier;* Détape, *économe;* Combes, *premier commis d'économat;* Bracg, *deuxième commis*.

Professeurs. Professeur de mathématiques spéciales, M. Diguet; philosophie, M. Joly; rhétorique, M. Mossot; physique, M. Humbert; histoire, M. Chon (✻ O. I.); mathématiques pures, M. Baillart; professeur adjoint de mathématiques, M. Dave; professeur adjoint de physique, M. Schmeltz. — *Seconde*, M. Lhomme, *troisième*, M. Carpentier; *quatrième*, M. Magnier; *cinquième*, M. Bouvart; *sixième*, M. Renard; *septième*, M. Hébert; *huitième*, M Cottet; *Cours préparatoires aux professions commerciales et industrielles*. Littérature et histoire, M. Wocquier; mathématiques, MM. Dave et Basselart; chimie, histoire naturelle, manipulations chimiques, M. Schmeltz; écriture commerciale, M. Tilmant.—*Cours préparatoire à la division élémentaire*, MM. Deltour et Berruet; *maître de langue anglaise*, M. Guesnon ; *maître de langue allemande*, M. Meyer; *surveillant général*, M. Rossi; *maîtres répétiteurs*, MM. Frœlich, Beugnon, Brunier, Mercier, Masset, Legrand, Muller, Adam, Willox, Berruet, Villaret, Patin; *maître de travaux graphiques*, M. Vandenberg; *maître de dessin*, M. Rondeau; *maître de chant*, M. Darcq; *maître d'écriture*, M. Berruet; *médecin*, M. Houzé de l'Aulnoit; *maître de gymnastique*, M. Madurel.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration, MM. Dansette, ✻, maire, *président;* Moreau, curé; Castrique, ancien notaire, Butin, ✻, médecin, Cary, conseiller municipal. — M. A. Bouvart (O. I.), *principal*.

Professeurs: MM. Boudringhin, *régent de mathématiques;* Cosserat, *régent de physique;* Paulier, *régent de troisième et quatrième;* Rémant, *régent de cinquième et sixième;* L. Bouvart, *régent de septième et huitième;* Berker, *maître de dessin linéaire et d'arithmétique*. — *Maîtres de français et d'études:* MM. Helleboid, Sys, Dequeker; *maître d'anglais*, M. Remant.

COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration, MM. Ph.Motte, Simon, doyen de N.-D.; Caulliez-Catteau, cons. municipal.— M. l'abbé Leblanc, *principal.*

Professeurs, MM. Fichaux, *régent de philosophie;* l'abbé Joseph Deltour, *régent de rhétorique;* Delplanque, *chargé de la seconde;* Playoust, *chargé de la troisième;* Lefebvre, *régent de quatrième;* Delsaut, *régent de cinquième;* l'abbé C. Deltour, *régent de sixième;* l'abbé Ducoulombier, *régent de septième;* l'abbé Jules Deltour, *régent de huitième; physique et chimie*, Jaudeau; Paillard, *régent de mathématiques supérieures;* Tellier, *régent de mathématiques élémentaires;* les abbés Fichaux, Leplat, Marécaux, Fauvergues, *chargés de l'enseignement de la langue anglaise.*

Maîtres d'études, MM. les abbés Harbonnier, Lecomte, Bouillet, Capelle, Delfolie, Dupont. — *Econome*, M. l'abbé Cornille.

Classe primaire supérieure annexée, M. l'abbé Leplat, *dir.; classe élémentaire*, MM. les abbés Marécaux, Fauverghe, Dupuis, *profes.*

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Bureau d'administration, M. le vicomte de Jessaint, ✻ ✠, sous-préfet, *présid.;* Delelis, maire; Cuel, (O. ✻), ingénieur en chef en retraite; Carlier, ✻, négoc.; Verleye ✻, présid. du tribunal civil; de Clebsattel, ✻, cons.-général. — M. Ribeire (O. I.), *principal.*

Professeurs: MM. Delègue, *régent de philosophie;* Epinay, *régent de rhétorique;* Studler, *régent de mathématiques supérieures;* Charlier et Gambiez, *régents de mathématiques;* Guthlin, *régent de seconde*; Duwez, *régent de troisième;* Callais, *régent de quatrième;* Burlot, *régent de cinquième;* Devos, *régent de sixième;* N..., *régent de septième;* N..., *régent de huitième;* Short, *professeur d'anglais.*

Directeur de l'école professionnelle annexée, M. Quiquet (O. A.); MM. Pinet, Laurent, *maît.;* Herpreck, *maît. d'écriture*, Dumont, *id*

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration, MM. Renard, sous-préfet, *président;* Kien, Alf. (O. A.), maire; Thibaut, adjoint; Vandewalle, propriétaire, Massiet du Biest, *secrétaire*; C. Thooris, *principal et régent de rhétorique;* l'abbé Desodt, *aumônier.*

Professeurs, MM. Monnier, Souillart, Ridoux, Henneron, Evrard, Bacq, Bersch, Merecher.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration, MM. le maire, *présid.;* Bacquaert, *curé;* Behaghel, Plichon, ✻, dép, Dumez, N...— l'abbé Pruvost, *princip.*

Professeurs: MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde;* Courcy, *de mathématiques;* Dorédonville *de troisième et de quatrième*, *et chargé des mathématiques;* Voizard, *de cinquième*, *de sixième;* Collet, *de septième*, Sion, *de huitième;* Chateiliez, *chargé de la classe élémentaire;* Monier, *chargé du cours profes-*

sionnel ; Pladys, *chargé de la classe préparatoire ;* Debacke, Gauman, Boitelle, *maîtres d'études ;* Chéroutre, *chargé du cours d'anglais et d'allemand ;* Swynghedauw, *chargé du cours de dessin et d'architecture.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration, MM. Desmyttère, maire, *président ;* Dehandschoewercker, Aimé ; Chevalier, Wackernie, Desmidt (C. ✻) — M. Lefebvre, *principal.*

Professeurs : MM. le principal, *régent de quatrième et de cinquième et du cours supérieur de français ;* Pillot, *régent de sixième et de septième ;* Cavé, *professeur des deuxième et troisième cours de français ;* Decerf, *professeur de huitième et du cours préparatoire.*

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration, MM. Hennion, maire, *président ;* Deroy, médecin ; Degruson, propriétaire ; H. Hennion, Taffin-Péuvion. — M. Delplanque, *principal, chargé de la septième et de la huitième.*

Professeurs, MM. *Le principal, chargé de la seconde, de la troisième et de la quatrième ;* Labaere, *régent de cinquième et sixième ;* Giraud, *régent de mathématiques ;* Labbé, *régent du cours de français ;* Dhaleine, *chargé de la classe des commençants.*

MM. Dassonville, N..., *maîtres d'études.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration, MM. Le comte de Hogendorp, ✻, sous-préfet, *président ;* Brabant, maire; Maréchal père, de Liénard, le président du tribunal civil ; A. Leroy. — M. Baisier, (O. I.), *principal ;* M. Richard, *aumônier.*

Professeurs, MM. Laforest, *régent de philosophie ;* Vanwtberghe, (O. I.), *régent de mathématiques supérieures ;* Vermeille, *régent de physique ;* Fournaud, *régent de mathématiques élémentaires ;* Cappelle (O. A.), *régent de rhétorique ;* Kieffer, *régent de seconde,* Pruvost, *régent de troisième ;* Ausécache, *régent de quatrième :* Lefebvre, *régent de cinquième ;* Cousin, *régent de sixième ;* Davoine, *régent de septième ;* N..., *régent de huitième ;* Jeautrel, *maître de langue française pour l'enseignement communal ;* Ribaut, Bartier, *maîtres élémentaires de français ;* Hombert, *professeur de langues vivantes.*

Surveillant-général, M. Pillot.

Maîtres d'études : MM. Tavernier, Drugbert, Martin.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration, MM. Seydoux, maire, ✻, *président ;* Cassine, docteur-médecin ; Pénart, notaire; Dumesnil, imprimeur; Flavigny. — M. Louvet, *principal, chargé de la troisième et de la quatrième.*

Professeurs, MM. Bricout, *régent de cinquième et de sixième ;*

Vrau, *régent de septième et de huitième*; Francq, *régent de mathématiques ;* Bricout, Francq, Lhomme, *professeurs de l'école primaire supérieure annexée*; Thery et Pruvout, *maîtres de l'école primaire élémentaire.*

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration, MM. Le maire, *président ;* Viroux, Malfait, Mary, Pasqual, A. — M. Clarck (O. A.), *principal.*

Professeurs. MM. Vandepitte (O. A.), *régent de troisième et de quatrième;* Roussel, *régent de cinquième et de sixième ;* Davigo, *régent de mathématiques* ; Hervotte, *régent de septième et de huitième.*

Maîtres d'études, MM. Fosset, *directeur de l'école primaire supérieure annexée*; Bassez, *profess.-adj.*; Collombet, *maître d'études.*

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président* ; Février, Hamoir, député; Autier-Carion, Ouverlaux.— M. Bleunard (O.A.), *principal* ; M. l'abbé Mortreux, *aumônier.*

Professeurs, MM. Berriot, *philosophie et histoire;* Morel, *rhétorique et seconde ;* Vaillant, *troisième et quatrième ;* Fageot, *cinquième et sixième;* Marrot, *septième et huitième ;* Marix, *mathématiques ;* Guy, *physique* ; Marozowski, *maître de langues vivantes.*

Maîtres d'études, MM. Vaux, Dehorter, Cadet, Line.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration, MM. Prevost, ✻, maire, *président ;* Piette, juge-de-paix ; Lefranc, notaire ; Beauvois, adjoint ; Mesange, juge-de-paix ; Duchemin (O. ✻), commandant du génie en retraite. — M. Wicquot, *principal* ; M. l'abbé Testelin, *aumônier.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde;* Déjardin, *régent de troisième et de quatrième* ; Potier, *régent de cinquième et de sixième;* Gaudefroy, *régent de septième et de huitième* ; Lemaire, *régent de mathématiques et de sciences physiques.* — *Maîtres d'études*, MM. Pisson, Leroy, Genez et Tirlemont.

Ecole professionnelle, N... — *Ecole primaire*, M. Pisson. — *Ecole élémentaire*, MM. Leroy et Genez.

Professeurs : *de langue anglaise*, M. Gaudefroy ; *de dessin*, M. Lefebvre ; *de musique*, M. Despagne ; *de gymnastique*, M. Hazard.

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président* ; Dumont-Pluchart, Beauvois, Dupont (O. A.); Regnard, Defontaine, doyen de Saint-Nicolas. — M. Cromback (O. I.), *principal.* — M. Lehoucq, *aumônier.*

Professeurs, MM. Ledien, *régent de philosophie ;* Nicolet (O. A.), *régent de physique et de chimie ;* Farez, *professeur d'histoire naturelle ;* Delvallée, Girot et Marizis, *régents de mathématiques;* Chabrier, *régent de rhétorique ;* N..., *régent de seconde;* Thierot, *régent de troisième ;* Cons, *régent d'histoire ;* Duburcq, *régent*

de quatrième; Lecomte, *régent de cinquième*; Caillole, *régent de sixième;* Petit, *régent de septième;* Lebeau, *chargé de la huitième*, *maître de langue anglaise;* Paillier, *maître élémentaire*; Mohr, *maître de langue allemande.*

Maîtres d'études, NN...

Enseignement spécial, *Maître*, Mélot.

Ecriture, M. Mélot; *chant*, M. Bataille; *gymnastique*, M. Desbonnet.

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration, MM. de Moncheaux, maire, *président*; Dupont, juge-de-paix; Waché, idem.; Mottez, négociant, Barbieux. — M. Robitaille, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *faisant les classes de quatrième et de cinquième;* Toulet, *régent de sixième et de septième*, Cosserat fils, *régent de huitième.*

MM. Bara, *régent de français*; Mériaux, *idem*; *maître de dessin*, M. Alker.

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration, MM. Carlier, maire, *président ;* Pureur, adjoint; Miroir, idem; Houzé, Petit, Raverdy, Wattiau. — M. Lesage, *principal.*

Professeurs, MM. Guilbert, *chargé de la quatrième et de la cinquième*; N..., *chargé de la sixième et de la septième*; Maniez, *régent de huitième et d'un cours de français.*

Professeur de dessin, M. Rossy. — *École professionnelle*, M. Paquier, *directeur.* — *Régent de mathématiques*, M. Lesage. — *Régent de physique*, M. Bailly.

Maître d'études, M. Lallement.

M. Gosset, *directeur de l'école primaire*; *professeur de musique vocale*, M. Descamps.

COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES CANDIDATS AUX BOURSES DANS LES LYCÉES ET LES COLLÉGES ET AU PRYTANÉE IMPÉRIAL MILITAIRE.

MM. l'Inspecteur d'Académie, *président ;* Kirch, proviseur du lycée de Lille; Chon ✻, professeur, idem; Carpentier, idem, idem.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les attributions de ce conseil s'appliquent aux établissements libres d'enseignement secondaire et aux établissements d'enseignement primaire.

MM. le Préfet, *président*; Jarry, inspecteur d'académie; Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. Vallée, vicaire-général; Ollier, pasteur protestant; Vente, ✻, procureur impérial; Tournier, juge au tribunal civil; Mourmant, ✻, membre du Conseil général; Deschodt, membre du Conseil général; Grimon (✻ O. A.), inspecteur de l'instruction primaire; Defontaine, E., ✻, membre du Conseil

général, *secrétaire*; Van der Straeten-Descat (O. A.), Conseiller d'arrondissement.

Inspection départementale de l'instruction publique.

Etablissements libres d'enseignement secondaire, établissements d'instruction primaire.

M. Jarry, *inspecteur d'académie.* — MM. Prestat, *commis d'inspection;* Bouchez, Peltier et Caille, *employés.*

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

ROUBAIX (Institution Notre-Dame-des-Victoires). — MM. Dayez, *supérieur. Professeurs*, Mouton, Delannoy, Corbier, Feuillet, Samain, Delgorge, Wirth, Laisney, Caille, Frémault, Goeman, Richard.

DOUAI (Institution Saint-Jean). — MM. Destombes, *supérieur; Professeurs*, Hautcœur, Dehaisne, Deraismes, Delahaye, Mortreux, D'Henry, Gombert, Huart, Richard, Chabé, Dubus, Labis, Cloche, Loubert.

SOLESMES (Institution Sainte-Marie). — MM. Destombes, *supérieur. Professeurs*, Carpentier, Felmy, Cauest, Deldicque, Vaille, Cloche, Claisse, Herbaux.

VALENCIENNES (Institution Notre-Dame). — MM. Lasnes, *supérieur. Professeurs*, Dumon, Mangé, Cappliez, Helle, Julien, Lecœuvre, Denimal, Valin, Caudron, Ducâmp, Ducatteau, Delille, Savary.

SAINT-AMAND (Institution Notre-Dame-des-Anges). — MM. Sainsoillier, *supérieur. Professeurs*, Carlier, Bécuwe, Lenain, Poupart, Dransart, Moreaux, Panien, Dussart.

BAVAI (Institution de l'Assomption). — MM. Mortier, *supérieur. Professeurs*, Fournier, Veys, Aernout, Roisin, Parent, Delannoy, Desprets, Maufroid, Robaux.

HAZEBROUCK (Institution Saint-François) — MM. Dehaëne, *supérieur;* Baron, *sous-supérieur. Professeurs*, Lacroix, Debusschère, Boute, Héban. Waremghem, Reumaux, Sockeel, Chastelain, Delassus, Thibaut, Marchal, Lecart.

MARCQ-EN-BARŒUL. — MM. Crèvecœur, *supérieur;* Lassé, Hollebecque et Cambier, *directeurs;* Bracquart, *économe. Professeurs*, Binaut, Leleux, Becquet, Brousse, Moilleron, Reniez, Depotter, Gravelaine, Delaroyère, Deheurle. Dimiez, Thelliez, De Ligondès, Galisset, Nottin, Crocquefer, Désert, Marquillies, Georges, Barbez, Brousse.

LILLE (Institution Saint-Joseph). MM. Dennel, *supérieur;* Hélin, *directeur. Professeurs*, Sockeel, Meesemaeker, Serrurier, Mille, Courquin, Drez, De Baecque, Carnel, Bouvart, Lehembre, Lamant, Hennion, Mouchy, Vandromme, Decaestecker, Egot, Leleux.

Bergues (Institution Saint-Winoc). — MM. Brande, *supérieur*. Deseille, *directeur*. *Professeurs*, Riquier, Hermant, Pruvot, Flajeollet, Pelis, Meesemaecker, Duchossoy.

Dunkerque. (Institution Notre-Dame-des-Dunes). — MM. Durant, *directeur*. *Professeurs*, Bertein, Duquesnoy, Dourleux, Debenne, Durant (H.), Gourdin, Flahault, Bulteel, Lenoir, Delannoy, Manouvrier, Papegay.

Gravelines (Institution Saint-Joseph). — MM. Debusschère, *directeur*. *Professeurs*, Hénotelle, Denys, Scratton, Isoré.

INSTITUTIONS LAÏQUES.

Arrondissement de Lille. MM. Preys, à Lille, Van Hende, id.; Mercier, id.; Sellier, id.; Foissey, id.; Van Eerdewegh, à Roubaix.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Lépollart, à Dunkerque; Ordioni, à Gravelines.

Arrondissement de Cambrai. M. Dumont, à Cambrai.

Arrondissement d'Avesnes. M. Lefrancq, à Landrecies.

Arrondissement de Douai. MM. Faure, à Douai; Lesens, à Somain.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Gruson, à Valenciennes; Nonclercq, id.; Bébin, id.; Beguin, à Denain.

COMMISSION D'EXAMEN DES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, *président;* Kirsch, proviseur du lycée impérial de Lille; Chon ✱, professeur, id.; l'abbé Dennel, chef d'institution libre; l'abbé Guilmot, N..., N...

ÉCOLE IMPÉRIALE DES ARTS INDUSTRIELS ET DES MINES.

Cette École, établissement de l'État, subventionné par la ville de Lille, est placée sous la surveillance des autorités instituées par la loi du 15 mars 1850, et d'une commission administrative nommée par le Ministre. Elle prépare aux professions commerciales, par l'étude des opérations de négoce, de la comptabilité et du droit commercial, aux carrières industrielles, par l'étude des matières employées dans l'industrie; aux services administratifs où l'étude des mathématiques appliquées est exigée, comme dans le service des ponts-et-chaussées, des chemins de fer et de la télégraphie; et plus spécialement aux arts mécaniques, en donnant aux jeunes gens qui la fréquentent, avec l'habitude des travaux manuels, une instrnction théorique et pratique qui les rend aptes à entrer dans les ateliers, les usines, les fabriques, à devenir promptement contre-maîtres, directeurs de travaux, entrepreneurs, constructeurs, etc. — L'enseignement religieux est donné sous la direction de M. le doyen de Saint-Maurice. L'enseignement scientifique et les manipulations ont lieu sous la direction et avec le concours des professeurs de la Faculté des sciences. Un archi-

tecte enseigne l'art de bâtir. Des conférences ont lieu au musée industriel, par les soins du professeur de chimie. Des praticiens sont chargés des travaux d'atelier.

Commission de surveillance. MM. De la Jonquière, ✻, secrétaire-général de la Préfecture ; Girardin (O. ✻), Leconte, ✻, doyen curé de St.-Maurice ; Kuhlmann (O. ✻), Frémont (O. ✻), Wallaert, Ed. Scrive, Bernot, *secrétaire.*

Directeur, M. Bernot.

Professeurs. — *Instruction religieuse,* M. l'abbé Bourgeois.— *Exploitation des mines*, M. Le Verrier. ingénieur des mines. — *Construction des machines*, M. Boire. -- *Filature et tissage,* M. Sée, ingénieur civil. — *Chimie industrielle et agricole*, M. V. Meurein, chimiste. — *Dessin industriel et des travaux d'ateliers*, M. Caen. — *Algèbre et calcul infinitésimal*, M. Cochez. — *Géométrie élémentaire, descriptive, analytique*, M. Grégoire. — *Langues vivantes et Comptabilité*, M. Boileux. — *Hygiène industrielle,* M. Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine. — *Cours annexé des maîtres mineurs*, M. Hermant. ingénieur civil.

COURS DE CHAUFFEURS.

Ce cours, annexé à l'école professionnelle par les soins de la Société Impériale des Sciences de Lille, est dirigé par un membre de ladite société. — Les séances ont lieu tous les vendredis, à huit heures et demie du soir.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. Vasse, inspecteur d'académie à Douai ; l'abbé Héroguer, curé-doyen de St.-Pierre ; Descamps, inspecteur de l'instruction primaire de l'arrondissement de Douai ; Hilaire, directeur de l'école normale primaire de Douai.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

MM. Bafaleur, archiprêtre, doyen-curé de la Madeleine, à Lille, *président ;* Brigandat, ✻, docteur en médecine ; Carpentier ; Bernot, directeur de l'école professionnelle ; l'abbé Dennel, directeur du collége libre de Saint-Joseph ; Humbert, professeur au lycée ; Grimon (✻ O. A.), inspecteur primaire, *secrétaire.* MM. Ollier, pasteur protestant ; Danel, ✻, *membres-adjoints.* Mme. Wallaert-Crépy, Mlle. Gamonet, *dames-adjointes.*

Commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asiles.

MM. Jarry, inspecteur d'académie, *président ;* Bafaleur ; Mme Wallaert-Crépy et Mlle Gamonet, Répelin, professeur au lycée, M. Grimon (✻ O. A.), inspecteur primaire, *secrétaire ;*

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Bonvoisin (O. A.), pour l'arrondissement de Dunkerque; Maury, pour l'arrondissement d'Hazebrouck; Grimon (✻,O. A.), pour l'arrondissement de Lille; Choquet (O. I.), pour l'arrondissement de Cambrai; Chevalier (O. I.), pour l'arrondissement d'Avesnes; Descamps (O. A.), pour l'arrondissement de Douai; Tricottet (O. A.), pour l'arrondissement de Valenciennes.

École normale primaire du département,

Établie à Douai.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

MM. Maurice, ✻, conseiller général, *président;* le comte de Guerne, ✻, conseiller à la cour impériale; Héroguer, grand-doyen, curé de St.-Pierre; Vasse aîné, ancien professeur; Drouart de Lezey, conseiller à la cour impériale.

MM. Hilaire, *directeur;* l'abbé Leclercq, *aumônier;* Dupont, Dubus, Leclercq, *maîtres-adjoints;* Lamote, *directeur de l'école primaire annexée;* Gabriel, *maître de chant*; Vauban, *professeur d'orgue;* Boulanger, *maître d'horticulture;* Faucheux, *médecin*; Gelez fils, *chirurgien.*

Le nombre des élèves-maîtres est de 60 : 43 boursiers, 11 demi-boursiers du département et 6 pensionnaires libres.

DÉLÉGUÉS CANTONAUX

CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES. MM. Delaeter, curé; Delaroière, propriétaire; Guilbert, propriétaire; Vernaelde, id.; Delport, notaire; Vandeper; Houvenaghel, curé; Dantu, propr.

CANTON DE BOURBOURG. MM. Vercoustre, receveur de l'enregistrement; Bondu, propriétaire; Legaigneur, propr.; Deleflie, officier de santé; Hooft, doyen; Demeunynck, maire; Bellanger, propr.; Decarpentry, juge-de-paix; Lefebvre, curé.

CANTON DE DUNKERQUE (Est). MM. Delaeter, doyen; Lefebvre, avocat; Willems; Verleye, président, Duriau, médecin; Decarpentry, propr.; Baillart, juge-de-paix; Bouly de Lesdain, avocat; Zandyck, médecin.

CANTON DE DUNKERQUE (Ouest). MM. N... ; Choussy, juge-de-paix; Cavrois, propr.; Delacourt, idem; Bonvarlet, négociant; Mollet, ✻; V. Derode, négociant.

CANTON DE GRAVELINES. MM. Lansbeere, doyen, Fétel, cultivateur; Loosdreght, notaire; Wacquet, négociant; Wanwormhoudt, juge-de-paix; Martin, vérificateur des douanes.

CANTON D'HONDSCHOOTE. MM. Vitse, doyen; l'abbé Hemelsdaël; Debil, pharmacien; Duvet, juge-de-paix; Gondaert, maire; Vercamer.

CANTON DE WORMHOUDT. MM. Caille, doyen; Morael, percepteur; Bergerot, maire; Vandenkerkhove, propr.; Debruyne, notaire; Franchois, propr.; Vernimmen, juge-de-paix.

Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTON DE BAILLEUL (Nord-Est). MM. Béhaghel, conseiller général; Bacquaert, doyen; Hindré, juge-de-paix; Lefrançois, curé.

CANTON DE BAILLEUL (Ouest). MM. Deswarte, juge-de-paix; Dehaene, doyen; Béhaghel, percepteur; Plouvier, conseiller d'arrondissement; Lotthé, maire.

CANTON DE CASSEL. MM. Desmysttère, maire; Duriez, doyen, Smagghe, juge-de-paix; Dehandschoewerker, notaire; l'abbé Aernout, Chevalier, djaoint; Morael, notaire; Debaecker, propr.

CANTON D'HAZEBROUCK (Nord). MM. Salomé, doyen; Deschodt, conseiller général; Bogaert, notaire; Leleu, avoué; Kien, idem; de la Serre, propr.

CANTON D'HAZEBROUCK (Sud). MM. Markant, doyen; Lespagnol, président du tribunal; Maisset du Biest, juge-de-paix; Houvenaghel, adjoint; de La Grange, propr.

CANTON DE MERVILLE. MM. Legrand, doyen; Duquenne, ✻, maire; Arnould, juge-de-paix; Duhamel.

CANTON DE STEENVOORDE. MM. Pauwels, doyen; Beck, juge-de-paix; Heem, maire.

Arrondissement de Lille.

CANTON DE LILLE (Centre). MM. Bafaleur, doyen; Houzé de l'Aulnoit, avocat; N...

CANTON DE LILLE (Nord-Est). MM. Delerue (O. A.), juge-de-paix; Dorémieux, ✻, prop.; Van der Straeten-Descat, prop.; Lecomte, ✻, doyen; Dehau-Deleruelle, propriétaire; N...

CANTON DE LILLE (Ouest). MM. Aernout, doyen; de Caulaincourt, propriétaire; le comte de Melun; Delannoy, doyen.

CANTON DE LILLE (Sud-Est). MM. Honoré, doyen; G. Bernard, négociant; N ...

CANTON DE LILLE (Sud-Ouest). MM. Decottignies, doyen; Broudehoux, propriétaire; de Genevières, propriétaire; Remy-Meurisse, idem; Massenod, avocat; Théry, ancien profess.; Grangirard, propriétaire.

CANTON D'ARMENTIÈRES. MM. Serleys, curé de La Chapelle; Cerf, percepteur; Dansette, ✻, maire; Lesage, juge-de-paix; Janson, ancien pharmacien; Castrique, ancien notaire; Debruyn, notaire.

CANTON DE LA BASSÉE. MM. Chombart, conseiller général; Chom-

bart, maire ; Gérin, doyen ; Rose, notaire ; Ybert, ancien maire ; Playoust, juge-de-paix.

CANTON DE CYSOING. MM. Montenuis, juge-de-paix; Cocheteux-Hennesier ; Lancelle, doyen ; Delerue, adjoint ; Herrengt, curé ; Delinselle, maire.

CANTON D'HAUBOURDIN. MM. Derbigny, conseiller de Préfecture; D'Hespel, maire ; Ravaux, doyen ; Billon, maire ; de Garsignies, propriétaire ; Josson, notaire ; Tierce, juge-de-paix.

CANTON DE LANNOY. MM. J. Brame, député ; Defrennes-Delerue, industriel ; Defrenne-Delecourt, maire ; Chretien, curé ; Gahide, curé ; Deberkem, curé ; Ch. Delerue, propr.; Arthur Gentil, idem; Broutin, juge-de-paix.

CANTON DE PONT-A-MARCQ. MM. Ernest Desmoutiers, conseiller général ; Delescluse, juge-de-paix ; Dujardin, curé ; Des Rotours, ✻, député ; E. Des Rotours, conseiller de préfecture ; Mantoulet, percepteur.

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE. MM. Reniez, doyen ; Fauvarque, adjoint ; Desplanques, juge-de-paix ; Meurillon, notaire ; Desreumaux-Cailleret, fabricant.

CANTON DE ROUBAIX. MM. Maes, doyen ; l'abbé Gonthier, Grimonprez-Bossut, fabricant ; Motte, filateur ; Ernoult-Bayart, ✻, maire ; Bonnier, juge-de-paix ; Herrengt, doyen ; Prouvost.

CANTON DE SECLIN. MM. Collette, ✻, conseiller général ; Cayet, juge-de-paix ; Plaetvoet, doyen ; Taffin-Peuvion, fabricant ; Guillemand, Leleux-Laden, Lefort, fabricant ; Van der Straeten-Descat, conseiller d'arrondissement.

CANTON DE TOURCOING (Nord). MM. Simon, doyen ; Labbe, maire; Dathis, juge-de-paix ; Lecat, maire.

CANTON DE TOURCOING (Sud). MM. Deregnaucourt, doyen ; Leblan, adjoint, Duchochois, juge-de-paix ; Laurent, conseiller général, Ducrocq, conseiller d'arrondissement.

Arrondissement de Cambrai.

CANTON DE CAMBRAI (Est). MM. Piquet, archiprêtre ; Lestoquoy, juge-de-paix : Belgrand, propr.; A. de Baralle, architecte ; Stiévenard, propr., conseiller général.

CANTON DE CAMBRAI (Ouest). MM. Desrousseaux, doyen ; Lancelle, juge-de-paix ; Bonnel, maire ; Tribou, officier de santé ; Bouchez, vérificateur des poids et mesures ; l'abbé Cailleau ; Roth, banquier.

CANTON DE CARNIÈRES. MM. Bouly, juge-de-paix ; Rousseau, curé; Brunet, doyen-curé ; Longatte, maire ; Villain, propr.; Cattelain, idem ; Dauverchain, curé.

CANTON DU CATEAU. MM. Wauters, juge-de-paix ; Vallez, doyen ; Flayelle, notaire ; Godfrain, maire ; Denise, adjoint ; Flayelle-Ternant, négociant.

CANTON DE CLARY. MM. Coulmont, doyen; Millot, maire; Vatin, conseiller d'arrondissement; Decuupère, notaire; Bauchard, maire; Mucherie, curé.

CANTON DE MARCOING. MM. Pollet, curé; Leroy, adjoint, Boulanger, propriétaire; Millet, idem; Leriche, curé; Ségard, curé; Savary, juge-de-paix; Crépin, conseiller général.

CANTON DE SOLESMES. MM. Decaux, juge-de-paix; Lobry, maire; Plouvier, curé; Ratte-Béra, négociant; Roussel, doyen; Denis, propriétaire.

Arrondissement d'Avesnes.

CANTON D'AVESNES (Nord). MM. Denis, doyen; George, juge-de-paix; de Colnet, conseiller général, Demoulin, notaire; George, propr.; Wéry, rentier, à St-Hilaire.

CANTON D'AVESNES (Sud). MM. Couronne, avoué; Antoine, ancien notaire; Joffrain, propr.,; Laurent, doyen-curé; Evrard, juge-de-paix; Emond, propr.

CANTON DE BAVAI. MM. Libert, doyen-curé; Delhaye, ancien notaire; baron de Molambaix, propriétaire; François, idem; Regnier, juge-de-paix; Coulmon, maire; Levent fils, cultivateur.

CANTON DE BERLAIMONT. MM. Saucourt, juge-de-paix, Wallez, curé; Bertaux, doyen-curé; Emond, notaire, Piérard, receveur de l'enregistrement.

CANTON DE LANDRECIES. MM. Prouvost, doyen-curé; Meurisse, licencié en droit; Gabet, propr.; Azambre, notaire; Béthune, juge-de-paix.

CANTON DE MAUBEUGE. MM. Babeur, doyen-curé; Lemaire fils, propr.; Legrand, desservant; Ouverlaux, notaire; Lucq, receveur de l'hospice; Renaux, propr.; Renon, adjoint; Meurisse, prop.; Quenot, officier retraité; Braure, juge-de-paix.

CANTON DU QUESNOY (Est). MM. Lotte, doyen-curé; Fremin-Dusartel fils, propr.; Mésange, juge-de-paix; Rigolet, id.; Piette, juge-de-paix; Legrain, notaire.

CANTON DU QUESNOY (Ouest). MM. Thomas, doyen-curé; de l'Épine, propriétaire et maire; de l'Épine, Ferdinand; Wicquot, principal du collége; Desenfans, notaire.

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Thieuleux, cultivat.; Lomme, maire; Magy-Magy, négociant; Agache, doyen-curé; Declemy, propr.; Ledoux, juge-de-paix.

CANTON DE TRÉLON. MM. Larsonneur, doyen-curé; Delloue, conseiller d'arrondissement; Bernaille, médecin; Stocquelet, maire; Devouge, notaire; Bourgeois, juge-de-paix; Lebègue, filateur.

Arrondissement de Douai.

CANTON D'ARLEUX. MM. Luiset, juge-de-paix; Quicampoix, doyen; Baucq, maire; Lolliot, ancien maire; Pennequin, notaire; N...

CANTON DE DOUAI (Nord). MM. Héroguer, grand-doyen ; Théry, juge-de-paix ; Waché, notaire ; Coulmont, proprr.; Lequien, ✻, docteur en médecine ; Asselin, maire.

CANTON DE DOUAI (Ouest). MM. Dubrulle, prop.; Bataille, doyen; Bernard fils. prop.; Nutly, juge-de-paix.

CANTON DE DOUAI (Sud). MM. Lefebvre, doyen ; de la Phalecque, propr.; Fiévet, ✻, maire; Vuillemin, directeur des mines d'Aniche; Desprets, juge-de-paix.

CANTON DE MARCHIENNES. MM. Baucq, propriét. ; Desmazières, juge-de-paix ; Dupont, curé ; baron de Bouteville, conseiller général ; Tailliar, percepteur; Debonte, notaire; Lambrecht, député; Rousselle, doyen-curé.

CANTON D'ORCHIES. MM. Cudot, doyen-curé; Girard de St-Gérand, juge-de-paix ; Cuvelier, propr., Gamonet, notaire; Warocquiez, idem ; Appourchaux, curé; Caille, docteur en médecine; N...

Arrondissement de Valenciennes.

CANTON DE VALENCIENNES (Est). MM. Pique, ✻, doyen; Verdavaine, maire ; Millet, juge-de-paix; Florent, propriétaire, Plouvier, curé; Tacquet, raffineur ; Crombact, principal.

CANTON DE VALENCIENNES (Nord). MM. de Warenghien, président du tribunal; Dubois, Henri, négociant; Collet, curé ; Lavechin ; cultivateur; Hautcœur, Aug., cultivateur ; Boulan, propr.; Charamond, juge-de-paix.

CANTON DE VALENCIENNES (Sud). MM. Defontaine, doyen; Boulan fils; Paillard, juge-de-paix; Lesens, industriel; Mariage, maire ; Baillieux, idem.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive droite). MM. Joffrain, doyen; Barbieux, notaire; Baligand, maire; Dupont, juge-de-paix; Ewbanck, propriétaire.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive gauche). MM. Waché, juge-de-paix; Hennocq, cultivateur; Demoncheaux, maire; Gambart; Lekardez, doyen.

CANTON DE BOUCHAIN. MM. Grau, doyen; Gouvion-Deroy, cultivateur; Cartigny, négociant; Mathieu, directeur des mines de Douchy; Bouchez, idem; de Maingoval, propr.; Fauville, cultivat.; Nutly, juge-de-paix ; Courtin, cultivateur; Wrelle, meunier.

CANTON DE CONDÉ. MM. Houcke, juge-de-paix, Croquey, doyen; Defontaine, Victor, rentier ; Waternau ; Taffin, curé ; Carlier, maire.

Institution de Sourds-Muets et de jeunes Aveugles à Lille.

Cet établissement forme deux maisons : l'une pour les garçons, au faubourg de Fives; l'autre, pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance: MM. Flamen, ✻, maire, *président;* Verley, ✻, *vice-président;* Leconte, ✻, doyen-curé de Saint-Maurice, *trésorier;* Oscar de Brigode; Théodore Aronio; F. Dehau, N. ..; N...

Directeurs des Sourds-Muets, les Frères de Saint-Gabriel.

Directrices des Sourdes-Muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 37,500 fr. pour l'entretien de 7 bourses et de 23 demi-bourses de jeunes aveugles, et de 28 bourses et 50 demi-bourses de sourds-muets.

CULTES.

La population du département du Nord est presque exclusivement catholique. Il existe, dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme aujourd'hui, avec cinq communes belges qui en faisaient partie en 1802, un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VIe siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, Mgr. Réné-François Régnier (O. ✻), né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque d'Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai, le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, MM. Philippe, Henri-Joseph; Bernard, Charles; Vallée, Adrien, *agréés par le gouvernement;* Leleu, Jean-Baptiste; Bonce, Benoît-Félicien; Sudre, Augustin, *vicaires-généraux honoraires.*

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis

neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général;* Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire;* Marchaisse, *secrétaire particulier.*

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Philippe, vicaire-général, *official;* Leleu, vicaire-général, *vice-official;* Bury, chanoine, *promoteur;* Delefortrie, chanoine honoraire, *greffier.*

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Laval, précédemment vicaire-général de Cambrai; S. E. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen; Mgr. Desprez, archevêque de Toulouse, ancien doyen-curé de Notre-Dame, à Roubaix; Mgr. Fruchaud, évêque de Limoges, ancien vicaire-général honoraire de Cambrai.

Chanoines titulaires, MM. Bonce, Dupont, Duprez, Piquet, Debord, Leleu, Bury, Cailliau, Delefortrie, Desforges.

Chanoines honoraires. MM. Delautre, ancien vicaire-général; Giraud, idem; Desrousseaux; Lagatie, ancien chanoine titulaire; Martin, Denis, Aernout, Héroguer, Dehaëne, Reniez, Wicart, Thénard, Deregnaucourt, Maes, Defontaine, Bafaleur, Lemahieu, Larsonneur, Simon, F. Lefebvre, Lotte, Ravaux, Cappelle, Honoré, Leconte, ✱, Bouillon, Monnier, Dehaene, Babeur, Legrand.

Diacre du chapitre, M. Lesage; *sous-diacre,* N...

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. — BUREAU ADMINISTRATIF.

Président, Mgr. l'archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Dupont, chanoine, *trésorier;* Duprez, chanoine, *secrétaire;* Sudre, supérieur du grand séminaire; Monniez, supérieur du petit séminaire; Teissandier, économe du grand séminaire; Massart, économe du petit séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Sudre.

Professeurs, MM. Monteil, Wénès, Antier, Guillaume, Planteblat.

Econome, M. Teissandier.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Monnier.

Directeur, M. Massart.

Professeurs, MM. Meurisse, Toupet, Courtois, Joland, Delnatte, Lecœuvre, Plet, Ducarne, Ghyselynck, Baratte, Cliquennois.

Econome, M. Rigaut.

Surveillants. — Grande division. MM. Manier, Hutin. — *Petite division.* MM. Daubresse, Turpin.

Architecte des édifices diocésains, M. de Baralle, à Cambrai.

DIVISION DU DIOCÈSE.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtrés, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux archiprêtrés, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux archiprêtrés, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois archiprêtrés, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les archiprêtrés sont subdivisés en autant de décanats qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Dunkerque-Ouest, de Lille-Ouest, de Quesnoy-sur-Deûle et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton	d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure, à	Morbecque.
»	de Cysoing,	»	Templeuve.
»	de Pont-à-Marcq,	»	Mons-en-Pévèle.
»	de Saint-Amand, (rive gauche)	»	Lecelles.
»	d'Avesnes-Sud,	»	Etrœungt.
»	de Quesnoy-Ouest,	»	Gommegnies.

Ces soixante-quatre décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent soixante-douze succursales.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallée, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Picquet, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Cambrai-Est (Notre-Dame), M. Piquet, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Cambrai-Ouest (Saint-Géry), MM. Desrousseaux, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Le Câteau, MM. Wallez, *doyen;* Leduc, curé d'Inchy, *vice-doyen.* — Carnières, MM. Brunet, *doyen;* Bresson, curé de Rieux, *doyen honoraire;* Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen.* — Clary, MM. Coulmon, *doyen;* Quiquempois, curé de Villers-Outréaux, *vice-doyen.* — Marcoing, MM. Leriche, *doyen;* Lecerf, curé de Doignies, *vice-doyen.* — Solesmes, MM. Rousselle, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Héroguer, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Douai-Sud (Notre-Dame), MM. Lefebvre, *doyen;* Lecocq, curé d'Aniches, *vice-doyen.* — Douai-Nord (Saint-Pierre), MM. Héroguer, *doyen;* Lefebvre, curé de Lallaing, *vice-doyen.* — Douai-Ouest (Saint-Jacques), MM. Bataille, *doyen;* Lamorisse, curé de Cuincy, *vice-doyen.* — Arleux, MM. Quiquempois, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Orchies, MM. Cudot, *doyen;* Desmarescaux, curé de Nomain, *vice-doyen.* — Marchiennes, MM. Rousselle, *doyen;* Carpentier, curé de Somain, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Aernout, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Armentières, MM. Moreau, *doyen;* N... *vice-doyen.* — La Bassée, MM. Gérin, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Haubourdin, MM. Ravaux, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Lille-Ouest (Sainte-Catherine), Aernout, *doyen.* — Lille Ouest (Saint-André), M. Delannoy, *doyen.* — Lille-Ouest (Saint-Etienne), Decottignies, *doyen.* — Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle), MM. Deregnaucourt, *doyen;* Dujardin, curé à Pont-à-Marcq, *vice doyen.* — Seclin, MM. Plaetvoet, *doyen;* Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen.* — Cysoing (Templeuve), MM. Lancelle, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Bafaleur, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Comines, M. Renier, *doyen.* — Lannoy, MM. Delahaye, *doyen;* Gahide, curé d'Annappes, *vice-doyen.* — Lille-Nord-Est (Saint-Maurice), M. Leconte, ✻, *doyen.* — Lille-Centre (La Madeleine), M. Bafaleur, *doyen.* — Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur), M. Honoré, *doyen.* — Quesnoy-sur-Deûle, M. Plouy, *doyen.* — Roubaix (Saint-Martin), MM. Maes, *doyen;* Direz, curé de Croix, *vice-doyen.* — Roubaix (Notre-Dame), M. Herrengt, *doyen* — Tourcoing-Sud (Saint Christophe), M. Deregnaucourt, *doyen.* — Tourcoing-Nord (Notre-Dame), MM. Simon, *doyen;* Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen*

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. Leleu, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Dunkerque-Est (Saint-Éloi), M. Delaeter, *doyen.* — Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste), M. Duvillier, *doyen.* — Dunkerque (Saint-Martin), M. Loetgieter, *doyen.* — Bergues, MM. Delautre, *doyen;* Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen.* — Gravelines, M. Landsheere, *doyen.* — Hondschoote, MM. Vitse *doyen;* N..., *vice doyen.* — Wormhoudt, MM. Caillé, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Bourbourg, MM. Hooft, *doyen;* Lips, curé de Looberghe, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Legrand, Alexandre, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Hazebrouck-Nord (Hazebrouck), MM. Salomé, *doyen;* Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen.* — Hazebrouck-Sud (Morbecque), MM. Markant, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast), MM. Bacquaert, *doyen;* Plaetvoet, curé de Saint-Jans-Cappel, *vice-doyen.* — Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand), MM. Dehaene, *doyen;* Deboudt, curé de Merris, *vice-doyen.* — Cassel, MM. Duriez, *doyen;* Vanderbauwede, curé de Wemars-Cappel, *vice-doyen.* — Steenvoorde, MM. Pauwels, *doyen;* Maës, curé d'Eecke, *vice-doyen.* — Merville, MM. Legrand, *doyen;* Ducroquet, curé d'Estaires, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, Henri, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Prouvost, Gaspard-Aimé, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Bouchain, MM. Grau, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas), MM. Defontaine, *doyen;* Garçon, curé de Maing, *vice-doyen.* — Valenciennes-Est (Notre-Dame), MM. Prouvost, *doyen;* This, curé d'Onnaing, *vice-doyen.* — Valenciennes-Nord (Saint-Géry), MM. Capelle, *doyen;* Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen.* — Condé, MM. Croquey, *doyen;* Taffin, curé de Fresnes, *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand), MM. Joffrain, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive gauche (Lecelles), MM. Lécardez, *doyen;* Petit, curé de Rosult, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Avesnes-Nord (Avesnes), MM. Denis, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Avesnes-Sud (Étrœungt), MM. Laurent, *doyen;* Delattre, curé de Floyon, *vice-doyen.* — Landrecies, MM. Blondel, *doyen;* Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen.* — Solre-

le-Château, MM. Agache, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Trélon, MM. Larsonneur, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Babeur, Charles-François, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Bavai, MM. Libert, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Berlaimont, MM. Berteaud, *doyen;* Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen.* — Maubeuge, MM. Babeur, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy), MM. Lotte, *doyen;* Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies), MM. Thomas, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Lille (Esquermes)	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Roubaix	Carmelites	Instruction des jeunes filles.
Tourcoing	Sœurs de N.-D. des Anges	Instruction des jeunes filles.
Cambrai	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades. — Noviciat et maison mère.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades et Instruction des jeunes filles.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Dames de la Sainte-Union	Idem.
Douai	Sœurs carmélites	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Saint-Saulve	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.
Valenciennes	Sœurs de St.-Joseph	Instruction des jeunes filles soin des malades.

2 • SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté	OBJET de l'institution.
Cambrai..	Cambrai, hôp. St.-Julien	Sœurs de l'O. de S-Aug	Soin des malades.
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.).	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris...	Cambr. (h. Vanderburch)	Idem.............	Soin, inst. des j. filles.
St.-Laurent (Vendée).	Cambrai............	Filles de la Sageese..	Salle d'asile.
Esquermes	Cambrai.......	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
St-Sauv.-l. V	Abancourt.	Sœurs des écoles chr.	Instr. des jennes filles.
Douai. ..	Avesnes-lez-Aubert....	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Sauveur	Banteux............	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
St-Sauveur	Bantouzelle	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens. .	Beauvois	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Amiens. .	Boursies............	Idem....	Idem.
Amiens . .	Boussières	Idem.............	Idem.
Paris....	Briastre	Fille de la Charité .	Idem.
St-Sauveur.	Cagnoncles..........	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens..	Cantaing.	Sœurs de la Ste-Famill.	Instr. des jeunes filles
Amiens. .	Carnières...........	Idem............	Idem.
Douai.. .	Caudry.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Cambrai..	Crèvecœur......... .	Sœurs de St-Augustin	Idem.
Amiens. .	Doignies...........	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens. .	Escaudœuvres........	Idem............	Idem.
Rennes . .	Escaudœuvres.........	Petites-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai...	Etrun	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens. .	Fontaine-Notre-Dame..	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
St-Sauveur	Fontaine-au-Pire	Sœurs des écoles chrét	Idem.
Amiens..	Gouzeaucourt.........	Sœurs de la Ste-Famil.	Idem.
Douai...	Haussy.............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Amiens. .	Honnecourt..........	Sœurs de la Ste.-Fam	Idem.
Douai.. .	Iwuy.............	Dames de la Ste Union	Idem.
St-Laurent	Le Câteau.	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Cambrai.	Le Câteau.	Augustines	Soin des malades.
Amiens..	Marcoing	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Paris ...	Maretz....	Filles de la Charité..	Idem.
Amiens. .	Masnières....... ...	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Douai ...	Maurois..	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent	Neuville-St-Remy	Filles de la Sagesse .	Idem.
St-Laurent	Paillencourt.	Idem...	Idem.
Amiens. .	Quiévy.............	Sœurs de la Providence	Idem.
St-Sauveur	Romeries	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Douai...	Saint-Aubert	Idem.......... ..	Idem.
St-Sauveur	Saint-Hilaire.........	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Avesnes..	Saint-Souplet.........	Dames de la Ste.-Uuion	Idem.
Douai. ..	Saint-Waast	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai. ..	Saulzoir............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Le Câteau.	Solesmes...........	Congrégation de N.-D.	Idem.
Amiens..	Troisvilles..........	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai ...	Vendegies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. ..	Viesly.............	Idem.............	Idem.
Paris....	Douai (Hospice-Général)	Filles de la Charité...	Soin des vieil. et enf.
Paris, ...	Douai...............	Idem.............	Secours à domicile.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille	Aix...	Religieuses francisc..	Secours à Domicile.
Paris....	Aniche............ .	Filles de la Charité.	Pensionnat, asile, soins des malades.
Douai....	Aniche.............	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Amiens..	Auchy.............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Lille. ...	Auchy.............	S. N-D. de la Treille.	Idem.
Douai...	Bouvignies..........	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Angers..	Cantin.............	S. de la ch. de Ste-M.	Idem.
Douai....	Cuincy.....	Idem...............	Idem.
Douai...	Dechy.............	Idem.............	Idem.
Douai...	Ecaillon............	Idem..	Idem.
Angers...	Erchin..	S. de la ch. de Ste-M	Idem.
Amiens..	Erre..............	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Cambrai..	Fenain.......	Augustines..........	Idem.
Douai ...	Flers	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Flines lez-Raches	Dames de Flines.....	Idem.
Anglet...	Fressain...........	Servantes de Marie ...	Idem.
Douai...	Gœulzin............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Poitiers .	Hornaing...........	Sœurs de St-André..	Idem.
Angers...	Lallaing...	S. de la ch. de Ste-M.	Idem.
Douai. ..	Lambres............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Lauwin-Planque......	Idem............	Idem.
Amiens..	Lécluse......... ...	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai ...	Marchiennes.........	Dames de la Ste.-Union	Idem
Portieux .	Nomain.	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux.	Orchies	Idem..............	Idem.
Lille....	Orchies (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des mal. et vieill.
Douai. ..	Pecquencourt	Dames de la Ste-Union	Instr des jeunes filles.
Douai...	Roost-Warendin......	Idem.	Idem.
Douai. ..	Sin...............	Idem..............	Idem.
Paris....	Somain.	Filles de la Charité..	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Portieux.	Somain............	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Douai. ..	Vred	Dames de la Ste-Union	Idem.
S-Laurent (Vendée).	Warlaing	Filles de la Sagesse. .	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Lille (h. de Stappaert) .	Idem..............	Soin des enfants.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem..............	Secours aux ind. mal.
Paris....	Lille...............	Sœurs de Bon-Secours	Soin des mal. en ville
Lille. ...	Lille (Hospice Général)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Cambrai.	Lille (hôp. St.-Sauveur)	Augustines.........	Soin des malades.
Cambrai..	Lille (hosp. Ganthois).	Idem.......	Soin des vieilles femm.
Angers..	Lille...............	Dames du Bon-Pasteur	Pens. de filles repenties
St-Laurent	Lille...............	Filles de la Sagesse...	Inst. de sourdes-muett.
S-Laurent	Lille..............	Idem............ .	Salles d'asiles.
Paris ...	Lille	Dames de St-Maur ..	Inst. des jeunes filles.
Rennes .	Lille.....	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Paris....	Annappes............	Filles de la Charité...	Soin des vieillards.
Paris. ..	Armentières....	Filles de la Charité..	Soin des vieillards et Instr. des jeunes filles.
Paris ...	Armentières	Dames de St-Maur...	Instr. des jeunes filles.
Lille	Armentières Campagne .	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.

Chef-lieu de la congrég.°	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Amiens..	Aubers.............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Avelin	Dames de la Ste Union	Idem.
Douai...	Baisieux............	Dames de la Ste Union	Idem.
Lille....	Beaucamps..........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai....	Bersée.	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai ...	Bondues.	Idem.............	Idem.
Lille....	Bondues (Hospice) ...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai ...	Bousbecques..........	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai. ..	Camphin...........	Idem.......... ...	Idem.
Douai...	Capelle.......	Idem	Idem.
Lille....	Comines............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Cambrai..	Comines (Hopital).....	Augustines........ .	Soin des malades.
Douai...	Croix..............	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Douai...	Cysoing............	Idem............	Idem.
Lille....	Deûlémont...........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Ennetières.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai ...	Erquinghem..	Idem.............	Idem.
Douai...	Faches.	Idem.............	Idem.
Douai....	Fives.....	Idem.	Idem.
Douai. ..	Flers.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Argentan.	Fournes............	Dames de l'éduc. chr.	Idem.
Lille....	Frelinghien..........	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Douai...	Fretin.............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Genech.............	Dames Franciscaines .	Idem.
St-Laurent	Hallum.............	Filles de la Sagesse.	Idem.
St Laurent	Haubourdin.........	Filles de la Sagesse.	Idem.
Lille....	Hellemmes.	Dames Franciscaines.	Idem.
Douai...	Hem...............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. ...	Herlies.............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai ...	La Bassée..........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. ...	La Bassée (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Poitiers..	La Madeleine	Sœurs de St-André...	Instr. des jeunes filles
Lille....	Lambersart..	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai...	Lannoy.	Dames de la Ste-Union.	Idem.
Douai..	Leers...............	Idem.............	Idem.
Lille. ...	Lesquin.	Dames Franciscaines..	Idem.
Lille....	Linselles...........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens.	Lomme.	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Lompret	Idem.............	Idem.
Argentan	Loos..............	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
Angers ..	Loos..............	Dames du Bon-Pasteur.	Soin des orphelins.
Paris....	Loos...............	Filles de la Charité. .	Soin des malades.
Lille	Lys	Dames Franciscaines .	Idem.
Douai. ..	Marcq-en-Barœul.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Marquette	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Lille....	Mons-en-Barœul.	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai...	Mons-en-Pévèle.......	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Moulins-Lille....... ..	Dames Franciscaines.	Idem.
Douai...	Neuville-en-Ferrain ..	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. ..	Pont-à-Marcq.	Idem.............	Idem.
Lille.....	Provin.............	Dames Franciscaines..	Idem.
Paris....	Quesnoy-sur-Deûle.....	Filles de la Charité...	Idem.
Avesnes..	Roncq..............	Sœurs de la Providence	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Lille....	Roubaix (Hospice)....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille.. .	Roubaix (Hôpital)....	Filles de l'Enf. Jésus.	Soin des malades.
Douai..	Roubaix.........	Dames de la Ste Union	Instr. des jeunes filles.
St-Laurent	Roubaix............	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Paris....	Roubaix..........	Sœurs de Bonsecours.	Soin des malades.
Paris....	Roubaix............	Filles de la Charité. .	Maison de Secours.
Rennes. .	Roubaix...........	Petites Sœurs des pauv.	Soins des vieillards.
Lille....	Sailly	Filles de l'Enf-Jésus..	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Sainghin-en-Mélantois .	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent	Santes.............	Filles de la Sagesse. .	Salles d'asile.
Cambrai.	Seclin (hospice)......	Augustines........	Soin des malades.
Rouen...	Seclin	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Templeuve	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris....	Tourcoing...........	Filles de la Charité..	Secours à domicile
Avesnes..	Tourcoing..........	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soins des vieill.
Douai...	Tourcoing	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille	Tourcoing (hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai. ..	Tourmignies.........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Verlinghem..........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Wambrechies.........	Idem............	Idem.
Rouen...	Wambrechies.........	Sœurs de la Providence	Soin des vieillards.
Lille.....	Wasquehal...........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Inst. des jeunes filles.
Lille ...	Wattrelos	Idem.............	Idem.
Douai...	Wavrin	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux .	Lille (Wazemmes).....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai ..	Lille (Wazemmes).....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille. ...	Lille (Wazemmes) . .	Sœurs de N. D. de la T.	Idem.
Lille....	Wervicq	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des malades.
Paris....	Willems............	Filles de la Charité..	Instr. des jeunes filles
Lille	Dunkerque (Hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. et visite des m.
Lille....	Dunkerque (m.on de ch.)	Idem.............	Soin des vieill. et enf.
Amiens. .	Dunkerque..........	Dames de Louvencourt	Secours à domicile.
Rouen. .	Dunkerque.	Sœurs de la Providence	Inst. des jeunes filles.
Douai...	Dunkerque	Dames de la Ste-Union	Soin des malades.
Paris....	Bergues (hospice).....	Filles de la Charité...	Idem.
Douai...	Bergues	Dames de la Ste Union	Instr. des jeunes filles.
Lille. ...	Bourbourg (hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards, etc.
Lille. ..	Gravelines..........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Id. et inst. jeunes filles
Douai...	Esquelbecq..........	Dames de la Ste.-Union	Hospice et asile.
Lille ..	Hondschoote.........	Filles de l'Enf-Jésus..	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Lederzeele..........	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Le Rosendaël........	Idem..............	Idem.
Douai. .	Looberghe...........	Idem.	Idem.
Douai...	Petite-Synthe	Idem..............	Idem.
Douai..	Téteghem.	Idem	Idem.
Amiens.	Watten	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai. ..	Hazebrouck.........	Sœurs de S-Vinc. de P.	Idem.
Paris. ...	Hazebrouck (Hospice)..	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards
Douai...	Arnèke	Sœurs de la Ste-Famille	Inst. des jeunes filles.
Lille. ...	Bailleul (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Bailleul	Filles de l'Enf.-Jésus .	Inst. des jeunes filles
Paris....	Bailleul............	Dames de St.-Maur..	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai...	Caëstre............	Dames de la Ste.-Union.	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Cassel............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille	Cassel (Hospice).......	Idem............	Soin des vieill. et enf.
Douai...	Doulieu.............	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Estaires.............	Filles de la Charité...	Soin des orphelins.
Douai...	Estaires.............	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Godewaersvelde.......	Filles de l'Enfant-J..	Idem.
Douai...	Hondeghem..........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai . .	Houtkerque.........	Idem............	Idem.
Douai....	La Gorgue	Idem............	Idem.
Lille....	Merville	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Merville............	Idem............	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Morbecque	Filles de l'Enfant-J..	Idem
Amiens..	Morbecq. (la-Motte-au-B.)	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai ...	Neuf-Berquin.........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. ..	Nieppe.............	Idem............	Idem.
Douai ...	Oudezeele...........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. ..	Renescure...........	Idem............	Idem
Lille	Steenbecque..........	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Lille....	Steenvoorde (hospice). .	Idem............	Soin des vieill. et malad.
Lille....	Steenvoorde.	Idem............	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Steenwerck	Idem............	Idem.
Lille	Steenwerck.	Idem............	Soin des vieillards.
Amiens..	Vieux-Berquin........	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille....	Vieux-Berquin........	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des vieillards.
Avesnes..	Valenciennes........	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Valenciennes.........	Filles de la Charité ..	Sec. à dom. idem.
St-Laurent	Valenciennes.........	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Lille....	Abscon.............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Avesnes..	Anzin	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris....	Anzin.............	Filles de la Charité ..	Soins des malades.
Paris....	Aubry..............	Idem............	Inst. des jeunes filles.
Amiens..	Aulnoy............	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Amiens..	Avesnes le-Sec.......	Idem............	Idem.
Amiens..	Bellaing............	Idem............	Idem.
Amiens..	Beuvrages	Idem............	Idem.
Douai...	Bouchain............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Brillon.............	Idem............	Idem.
Douai ..	Bruay..............	Idem............	Idem.
Lille....	Condé.............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Denain.............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris ...	Denain	Filles de la Charité. .	Soin des malades.
Douai ...	Douchy............	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai ...	Famars............	Idem............	Idem.
Douai...	Flines.............	Idem............	Idem.
Lille....	Fresnes............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens..	Haveluy...........	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai ...	Hergnies	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai. ..	Hérin.	Idem............	Idem
Douai. .	Lecelles............	Idem............	Idem.
Douai. ..	Mastaing...........	Idem............	Idem.
Douai...	Maing	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes .	Maulde............	Sœurs de la Providence	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES. où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai. .	Moncheaux	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Portieux.	Mortagne...........	Sœurs de laSte-Famille	Idem.
Amiens .	Nivelles...........	Idem.............	Idem.
Lille....	N.-D.-au-Bois..	Filles de l'Enfant-Jésus	Idem.
Douai ...	Noyelles sur Selles.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille....	Onnaing	Filles de l'Enfant.-Jés.	Idem.
Lille....	Quaroube.......... .	Idem.............	Idem.
Amiens ..	Raismes	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Avesnes..	Saint-Amand.	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Sars-et-Rosières	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Saultain	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai. ..	Sebourg......... ...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. .	Thiant.	Idem..............	Idem.
Douai. ..	Thivencelles	Idem..............	Idem.
Douai. ..	Trith-St.-Léger.	Idem.	Idem.
Cambrai.	Aymeries	Augustines..........	Idem.
Avesnes.	Anor.	Sœurs de la Providence.	Idem.
Avesnes..	Avesnelles	Idem.............	Idem.
Avesnes..	Bavai.............	Idem	Idem.
Douai. .	Baudegnies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes.	Bellignies...........	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille. ...	Bousies.............	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes..	Cartignies	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Cousolre....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Engle-Fontaine.......	Idem............	Idem.
Douai.. .	Eppe-Sauvage........	Idem........ ..	Idem.
Avesnes..	Etrœungt.	Sœurs de laProvidence	Idem.
Lille....	Forest.	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes..	Fourmies.......... .	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai....	Frasnoy...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes. .	Glageon	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Gommegnies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. .	Hargnies.	Idem.......	Idem.
Avesnes .	Landrecies..........	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes .	Le Quesnoy.........	Idem.............	Idem.
Paris....	Le Quesnoy.........	Filles de la Charité...	Idem.
Lille.....	Le Quesnoy (hospice) ..	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soins des vieill. et orph
Avesnes..	Leval..............	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Avesnes .	Marbaix.......	Idem........... ..	Idem.
Lille. ...	Mareshes........	Filles de l'Enf.-Jésus. .	Idem.
Avesnes .	Maubeuge.	Sœurs de la Providence	Soins des vieill. et instr
St-Sauveur	Moustiers...........	Sœurs des écoles chrét.	Instr. des jeunes filles
Avesnes .	Ohain..............	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai.. .	Pont-sur-Sambre......	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille	Preux-au-Bois	Filles de l'Enf-Jésus.	Idem.
Angers ..	Recquignies.........	Sœurs de la Charité.	Idem.
Lille. ...	Robersart.	Filles de l'enfant Jés.	Idem.
Douai....	Ruesnes...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Sains..............	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai. ..	Solre-le-Château......	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux. .	Trélon.............	Sœurs de la Providence.	Idem.
Lille....	Vendegies-au-Bois.....	Filles de l'Enfant-Jésus	Idem
Douai. .	Wargnies-le-Petit.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes. .	Wignehies..........	Sœurs de la Providence	Idem

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est peu considérable dans le département.

Il existe une église consistoriale à Lille, et cinq oratoires à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs : MM. Ollier et Clarke, à Lille; Lebrat, à Roubaix; Vesson, à Dunkerque; Lequeux, à Quiévy; Vivien, à Walincourt; Daigremont, à Inchy; Devisme, Casimir, à SaintAmand.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et à Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant, M. Lœvensohn.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à onze heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le jeudi de chaque semaine, et, en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que les affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les lundis et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR IMPÉRIALE.

Premier Président, M. Paul, ✻. — *Premier Président honoraire*, M. Preux (O. ✻). — *Présidents*, MM. Binet, ✻, Dupont (O. ✻), Cahier, ✻, Demeyer, ✻. — *Présidents honoraires*, MM. Petit, ✻, Tailliar, ✻, Danel (O. ✻).

Conseillers, MM. De Warenghien, ✵; Vanderwallen, ✵; Devinck, ✵; De Guerne, ✵; Daman; Courtin, ✵; Bottin ✵; Danniaux; Decaudaveine, ✵; Fiévet; Bertauld; Drouart de Lezey; Rossignol; Duhem; Hazard; De La Gorce; Gautier, ✵; Pagart; Desmoutiers; Lefrançois, Parmentier, Bottieau; Dehayes de Marcèpe; Jorel. — *Conseillers honoraires*, MM. Dubrulle, ✵; Le Bihan, ✵, Minart, ✵; Lagarde, ✵; Lenglet.

Parquet. — *Procureur général impérial*, M. Morcrette, ✵. — *Premier avocat général*, M. Carpentier. — MM. Preux et Bagneris, *avocats généraux*. — *Substituts pour le service du parquet*, MM. Mengin de Bionval; Gimelle.

Greffe. — *Greffier en chef*, M. Cuvelle. — *Commis-greffiers assermentés*, MM. Debonte, Dupuis, Lenglin, Brontin et Bourriot.

Liste de service et composition des chambres pendant l'année judiciaire commencée le 1er novembre 1866.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier Président, M. Paul, ✵; *président*, M. Dupont, (O. ✵); *Conseillers*, MM. de Warenghien, ✵; de Guerne, ✵; de Caudaveine, ✵; Fiévet; Bertauld; Hazard; de la Gorce; de Marcère.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Binet, ✵; *Conseillers*, MM. Vanderwallen, ✵; Daman, Bottin, ✵; Drouart de Lezy, Rossignol, Duhem, Pagart, Desmoutiers, Parmentier.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Cahier, ✵; *Conseillers*, MM. Bertauld, Bottieau, de Marcère.

CHAMBRE DES APPELS EN POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Demayer, ✵; *Conseillers*, MM. Devinck, Courtin, ✵, Danniaux, Gautier, Lefrançois, Bottieau, Jorel.

Avocats à la cour impériale, MM. Tallon, Pellieux, Dupont père, d'Esclaibes, Coquelin, Flamant, Clavon, Delebecque, Merlin; Ed. Lemaire, Legrand, Demarquette, de Beaulieu, Rossignol, Maurice, Dubois, Jules; Honoré, Alfred; Hattu, Lavoix, Bommart, Fliniaux, Tarlier, Dalbertanson, Bommier, Dupont fils, Choque, Mention, Corne, Dubois, Emile, Goffart, Rousseau, Blondel, Jouan, Savary, Pagniez, Leclercq, Lequien.

Avocats admis au stage, MM. de Muyssart, Josson, Regnault, Champeaux, Watelle, Dubus, Tournier, Ponticourt, Bottin, Mascaux, Théry, Engrand, Hindré, Salomé, Bavière, Allaert, Proyart, Chopin, Chevau, Force, Tartus, Gheerbrant, Doresmieulx, Buttram, Taisne.

Avoués près de la Cour, MM. Debeaumont, Estabel, Villette, Poncelet, Dussalian, Gennevoise, Remoleux dit d'Artois, Andrieu, Faglin.

Huissiers-audienciers, MM. Pinsart, Delgrange, Delaporte, Colart, Deladeuille, Demont.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles et aux criées; et les samedis aux affaires correctionnelles. Les référés ont lieu devant le président, les mercredis à onze heures.

Président, M. Verleye, ✻. — *Président honoraire*, M. de Lesdain. – *Juges*, MM. Enlard de Guémy, juge d'instruction; Verdelet, Lucas; *Juge suppléant*, M. Hovelt. — *Procureur impérial*, M. Doë de Maindreville. — *Substitut*, M. Depoutre.— *Greffier*, M. Dejaeghère. — *Commis-Greffiers*, MM. Guitton et Vandevelde.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. G. Lemaire; Laurent Lemaire, Willems, *bâtonnier;* de Lesdain, Schadet, Lefebvre, Regodt.

Avoués, MM. Hovelt, Quenez, Duchateau, Liem, Lebleu, Dumont, Thiéry.

Huissiers, MM. Vollaeys, Delahaye, Vianne, Duchatel, Destombes et Barbier, à Dunkerque; Seggers, Sterkman, à Bergues; Baron, à Bourbourg; Vandershuys, à Gravelines; Ryngaert, à Hondschoote; Marchand, à Rexpoëde; Cassella, à Watten; Debryver, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON — DUNKERQUE-EST. — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*. M. Baillart, ✻; *Suppléants*, MM. Hovelt et Lefebvre. *Greffier*, M. Demaegt. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST. — Il réunit quatre communes. outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Choussy. *Suppléants*, MM. de Clebsattel, ✻, et Willems. *Greffier*, M. Cleys. *Huissier-audiencier*, M. Vianne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Hovelt, Montigny, Debaëque, Choquet, Delval, Deman.

Commissaires-priseurs, MM. Demilleville et Ruyssen.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à 10 heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Palynck.

3e CANTON. — BERGUES. — Il est composé de treize communes *Juge-de-paix*, M. Vandeper. *Suppléants*, MM. Lececuche et Goutier. *Greffier*, M. Isoré. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Delport, Guilbert, Dequeker, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Kicken.

4e CANTON. — BOURBOURG. — Il réunit treize communes. *Juge-de-paix*, M. Descarpentry. *Suppléants*, MM. Deschodt et Bondu. *Greffier*, M. Boin. *Huissier-audiencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Bogaert, Schalier, à Bourbourg.

5e CANTON. — GRAVELINES. — Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Wanwormhoudt. *Suppléants*, MM. Demarle et Loosdregt. *Greffier*, M. Bellon. *Huissier-audiencier*, M. Vandersluys.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Loosdregt, à Gravelines.

6e CANTON. — HONDSCHOOTE. — Il est composé de huit communes. *Juge-de-paix*, M. Duvet. *Suppléants*, MM. Goudaert père et Vercamer. *Greffier*, M. Zoëte. *Huissier-audiencier*, M. Ringaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Boudewel, Vanderheyde, à Hondschoote; Déprez, à Rexpoëde.

7e CANTON. — WORMHOUDT. — Il est composé de dix communes. *Juge-de paix*, M. Vernimmen. *Suppléants*, MM. Dehaëne et Debreyne. *Greffier*, M. de Lylle, *Huissier-audiencier*, M. Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; Cortyl, à Bollezeele; Devey, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis sont destinés aux affaires civiles, les samedis aux affaires civiles et commerciales. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, et les mercredis pour les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Lespagnol. — *Juges*, MM. Quenson, juge d'instruction, Deschodt. — *Juges suppléants*, MM. Kien, Delambre. — *Procureur impérial*, M. Hibon. — *Substitut*, M. Beck. — *Greffier*, M. Olivier. — *Commis-greffier*, M. Vanderputte.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Grévin, Alfred Kien, Deblock.

Avoués, MM. Ruyssen, Leleu, Taverne, N...

Huissiers, MM. Tersen, Frison, Debert, Paresys, à Hazebrouck ; Herry, à Bailleul; Lynde, à Cassel; Jourdain, Lassure, à Steenvoorde; Lancry, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD. — Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal, *Suppléant*, M. Deberdt. *Greffier*, M. Legrand. *Huissiers-audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD. — Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Massiet du Biest. *Suppléant*, M. Leleu. *Greffier*, M. Ryssen. *Huissier-audiencier*, M. Tersen.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Bloeme, Carlier, à Hazebrouck ; Roussel, à Renescure; Devos, à Wallon-Cappel ; Toursel, à Caestre; Deram, à Steenbecque.

Commissaire-priseur, M. Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Waryn.

3e CANTON. — BAILLEUL NORD-EST. — Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Hindré. *Suppléants*, MM. Declercq et Lotthé. *Greffier*, M. Séname. *Huissier-audiencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4e CANTON. — BAILLEUL SUD-OUEST. — Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge de-paix*, M. Deswarte. *Suppléants*, MM. Leurs et H. de Coussemaker. *Greffier*, M. Lovigny. *Huissier-audiencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Leroy, Lhotté, Declercq, à Bailleul ; Gokelaere, à Nieppe ; Plouvier, à Steenwerck ; Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaire-priseur, M. Becuwe.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaut-Hubert.

5e CANTON. — CASSEL. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Smagghe. *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker et Desmyttère. *Greffier*, M. Paresys. *Huissier-audiencier*, M. Lynde.

Jours d'audience : Les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures ; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Moraël et Delabaëre, à Cassel ; Bogaert, à Rubrouck.

6e CANTON. — MERVILLE. — Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Arnould, à Merville. *Suppléants*, MM. Duquenne, ✻, et Verhaeghe, ✻. *Greffier*, M. Vanuxem, à Merville. *Huissier-audiencier*, M. Lancry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Legrand, à Merville ; Hennion, Bonduel, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Ducatez, à Merville ; Menche, à Estaires

7e CANTON. — STEENVOORDE. — Il réunit cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Beck. *Suppléants*, MM. Hem et Vercamer. *Greffier*, M. Legrand ; *Huissier-audiencier*, M. Jourdain.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vercamer et Hem, à Steenvoode, Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
de l'arrondissement de Lille.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure après midi, les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles : les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Dufresne (O. ✻). — *Vice-président*, M. Lallier, ✻. — *Juges*, MM. Tournier, de Coussemaker, ✻ ✠ ✠, Telliez. *Juges d'instruction*, MM. Artaud, ✻, Le Roy. — *Juges suppléants*, MM. Desrousseaux, ✻ ✠ ✠, Brielman, Delannoy, De Valroger. — *Procureur impérial*, M. Vente, ✻. — *Substituts*, MM. Lefebvre, Poux-Franklin. — *Juge suppléant attaché au parquet*, M. De Valroger. — *Attaché au parquet*, M. Remy, avocat, docteur en droit. — *Secrétaire du Parquet*, M. Ledieu. — *Greffier*. M. Roussel. — *Commis-greffiers*, MM. Macron, Jourdain, Bouclet, Delerue, N.... — *Interprète judiciaire*, M. Conraets.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Brielman, Delannoy, Théry, Chombard, Houzé de l'Aulnoit, Compagnon, Ovigneur, Labbe, Bayart, Grillet, Legrand (Pierre), Théry, Gustave; Werquin, Philippe, Desante, Loingeville, Coquelle, Vanlaer, Delemer, Pottier.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Gruloy, Hector Lefebvre, Blondeau, Chon, Domarles, Gustave Lefebvre, Remy, Castelain, Ducrocq, Copin, Deledicque.

Avoués, MM. Samin, Ed. Desrousseaux, Hurtrel, Lefrancq, Gennevoise, Bulteau, Blondeau, Paquet.

Huissiers, MM. Mas, Doutreligne, Desante, Huart, Pannier, Broutin, Desante jeune, Vanhove, Lécutiez, Doutreligne jeune, Tiprez, Spriet, Jacob, à Lille; Doutreligne, à Lannoy; Fruchart, à Armentières; Lys, à Haubourdin; Létendart, à Pont-à-Marcq; Lemar, à Quesnoy; Bonnaire, à La Bassée; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix; Dupont, à Seclin; Loiseau, à Cysoing; Boutemy et Leclercq, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — LILLE-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Delerue. *Suppléants*, M. Pajot, Dubus. *Greffier*, M. Lequenne, *Huissier-audiencier*, M. Huart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2e CANTON. — LILLE-CENTRE. — Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin, *Suppléants*, MM. Carlier et Desrousseaux, Edouard-Victor. *Greffier*, N... *Huissier-audiencier*, M. Pannier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3e CANTON. — LILLE-SUD-EST. — Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bougenier. *Suppléants*, MM. Deledicque et N.... *Greffier*, M. Becquart. *Huissier-audiencier*, M. Doutreligne jeune.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST. — Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lejosne, *Suppléants*, MM. Mas, Théry. *Greffier*, M. Leborgne. *Huissier-audiencier*, M. Vanhove.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5e CANTON. — LILLE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Parel. *Suppléant*, MM. Loingeville, N.... *Greffier*, M. Wannoschot. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille, MM. Mas, Pajot, Defontaine ✠ ✠, J. Danel, Courmont, Lebigre, Meunier, ✱, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Dujardin, Leclercq, Werquin, J. Lefebvre, Piat, Boutemy, Em. Lefebvre, à Lille ; Herbout, Cochez, à Ronchin ; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs, MM. Drion, Pajot, Delfosse, Cottignies, Jude, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Guidacioli

6e CANTON. — ARMENTIÈRES. — Il est composé de sept communes, *Juges-de-paix*, M. Lesage. *Suppléants*, MM. Butin ✱ et Dansette, ✱, *Greffier*, M. Samyn. *Huissier-audiencier*, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Desmazières, Debruyn, à Armentières; Houzé, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Quintrel, à Armentières.

7e CANTON. — CYSOING. — Il réunit quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Montenuis. *Suppléants*, MM. Delinselle et Delerue, à Cysoing. *Greffier*, M. Fourment. *Huissier-audiencier*, M. Loiseau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Delinselle, à Cysoing; Bommart, à Templeuve.

8e CANTON. — HAUBOURDIN. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Tierce. *Suppléant*, MM. Duverdyn et Rose. *Greffier*, M. Spanneut. *Huissier-audiencier*, M. Lis

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Venot, à Haubourdin; Josson, à Lomme; Galloo, à Radinghem; Menu, à Wavrin.

9e CANTON. — LA BASSÉE. — Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. Playoust. *Suppléant*, MM. Ybert et Leroy. *Greffier*, M. Béghin. *Huissier-audiencier*, M. Bonnaire.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée. MM. Cousin, Rose, à La Bassée; Deron, à Aubers; Delassus, à Fournes.

10e CANTON. — LANNOY. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Broutin, à Lannoy. *Suppléants*, MM. Deffrennes et Delerue. *Greffier*, M. Marquette. *Huissier-audiencier*, M. Doutreligne.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Valenduez, à Lannoy; Reuflet, à Ascq.

11e CANTON. — PONT-A-MARCQ. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Delecluse. *Suppléants*, MM. Bruneau et Josson. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Létendart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, MM. Defrenne, à Pont-à-Marcq; Cousin, à Phalempin.

12e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE. — Il se compose de neuf communes *Juge-de-paix*, M. Desplanques. *Suppléants*, MM. Fauvarque et Ghesquier. *Greffier*, M. Wauquier. *Huissier-audiencier*, M. Lemar.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle, MM. D'Halluin, à Quesnoy, Lambin, Meurillon, à Comines.

13e CANTON. — ROUBAIX. — Il est composé de quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Bonnier. *Suppléants*, MM. Cottigny et Lanvin. *Greffier*, M. Taquet. *Huissiers-audienciers*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, dix heures.

Notaires du canton de Roubaix, MM. Cottigny, Duchange, Duthoit, à Roubaix.
Commissaire-priseur, M. Roussel.

14e CANTON. — SECLIN. — Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Cayet. *Suppléants*, MM. Collette fils et Cottignies. *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier-audiencier*, M. Dupont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Baratte, à Seclin.

15e CANTON. — TOURCOING-NORD. — Il est composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dathis, *Suppléants*, MM. Deroubaix et Hassebroucq. *Greffier*, M. Vanaverbecq. *Huissier-audiencier*, M. Leclercq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à neuf heures.

16e CANTON. — TOURCOING-SUD. — Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duchochois. *Suppléants*, MM. Rousselle-Caulliez et Jourdain-Defontaine. *Greffier*, M. Farvaque. *Huissier-audiencier*, M. Boutemy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Debœuf, Delahaye, Delepoulle, à Tourcoing ; D'halluin, à Linselles; Labbé, à Roncq ; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.
Commissaire-priseur, M. Delahaye.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, les premier et troisième jeudis de chaque mois, à neuf heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

de l'arrondissement de Cambrai.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine, à dix heures.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; à dix heures.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Tabary. *Juge d'instruction*, M. Bonnel. *Juges*, MM Quecq, Asselin. *Juges suppléants*, MM. Renard, Dutemple, Prioux. *Procureur impérial*, M. Honoré. *Substitut*, M. Lorel. *Greffier*, M. Dourlez. *Commis-greffiers*, MM. Belot et Rivière.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin, jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Pley, ✵, Dutemple, Cirier, Lefranc, Quentin, Delattre, Hattu, Delambre, Christian; Delattre, Léonce ; Lancelle et Nochez.

Avocats stagiaires, MM. Germe, Lavoix fils, Druesnes.

Avoués, MM. Hourie, Rondeau, Glinel, Lavoix, Berna, Doyen, Lecat.

Huissier, MM. Boudry dit Damau, Doudecame, Herlin, Bommier fils, Bertin, Leboucq, Muguet, Mailliard, à Cambrai ; Pierrin, à Carnières; Hautecœur, Picart fils, au Câteau ; Lesne, à Clary; Gonthier, à Marcoing; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — CAMBRAI-EST. — Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lestoquoy. *Suppléants*, MM. Cirier et de la Brunière, *Greffier*, M. Fliniaux. *Huissiers-audienciers*, M. Boudry, Muguet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

2e CANTON. — CAMBRAI-OUEST. — Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lancelle. *Suppléants*, MM. Déjardin et Delattre. *Greffier*, M. Masson. *Huissiers-audienciers*, MM. Bertin, Leboucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Brulley de la Brunière, Lemaire, Savary, Wacquez, Basquin, Ledoux, Cattelin, Lantiez, Millot, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Chemet et Castelain, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3e CANTON. — CARNIÈRES. — Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, M. Bouly. *Suppléants*, MM. Tellier et Bricout. *Greffier*, M. Lansiaux. *Huissier-audiencier*, M. Piérin, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures : elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Bisiaux, à Avesnes-lez-Aubert, Coroënne, à Quiévy.

4e CANTON. — LE CATEAU. — Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Wauters. *Suppléants*, MM. Sartiaux et Cardon *Greffier*, M. Delevar. *Huissiers-audienciers*, MM. Hautecœur et Picart fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau, MM. Henri Flayelle, Basquin, Penart, Hector-Flayelle, au Câteau ; Basquin, à Câtillon.

5e CANTON. — CLARY. — Il contient dix-sept communes. *Juge-de-paix*, M. N... *Suppléants*, MM. Blanchard et Decuupère *Greffier*, M. Galiègue. *Huissiers-audienciers*, MM. Lesne et Pruvost.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt ; Décupère, à Clary ; Baisier, à Caudry.

6e CANTON. — MARCOING. — Il comprend vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Savary. *Suppléants*, MM. Trocmez et N... *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audiencier*, M. Gonthier.

Jours d'audience : tous les mardis à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing. MM. Soualle, à Flesquières : Dupuich, à Gouzeaucourt.

7e CANTON. — SOLESMES. — Il contient le bourg de ce nom et seize communes. *Juge-de-paix*, M. Decaux. *Suppléants*, MM. Lempereur et Mesnard-Payen. *Greffier*, M. Decaux. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Lempereur et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Avesnes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à cinq heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles ; les jeudis, aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc. ; les vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Hannoye. — *Juges*, MM. Flamen, Delefosse et Clément. *Juge d'instruction*, M. Clément. *Juge suppléant*, M. Barbier. — *Procureur impérial*, M. Desticker. — *Substitut*, M. De la Gorce — *Greffier*, M. Carniaux. — *Commis-greffiers*, MM. Roques et Hazard.—*Expéditionnaires*, MM. Dubois et Fistebergh.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi ; et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Delaville, Mary, Pillion, Lebeau, Guillemin, Manesse, Pasqual, Canquelain, Evrard, Legrand, Matra et Chevalier.

Avoués, MM. Pécart, Paul, Caffiery, Couronne, Gauchet, Passage, Dupont.

Huissiers, MM. Cardon, Adam, Lequime, Bernard et Courtin. à Avesnes, Friard, à Berlaimont ; Ringuet, Lobry, à Landrecies ; Deghaye, Lermuzeaux, Mehaux, à Maubeuge ; Duchâteaux, Lenclud, Bocquet, Dugimont, au Quesnoy ; Baudson, à Solre-le-Château ; Passage, Mercier, à Trélon ; Pagniez et Quillot, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — AVESNES-NORD. — Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Georges.

Suppléants, MM. Gauchet et Pasqual. *Greffier*, M. Farce.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis à dix heures.

2ᵉ CANTON. — AVESNES-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Evrard. *Suppléant*, MM. Couronne, Manesse. *Greffier*, M. Lefebvre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Baudry, Pierart, Dupont, Mutiaux et Sponi, à Avesnes ; Lecompte, à Dourlers, Cottéreaux, à Etrœungt ; Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les Juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Pillion.

3ᵉ CANTON. — BAVAI. — Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Régnier. *Suppléants*, MM. Coulmont et Crappez. *Greffier*, M. Erouart. *Huissiers-audienciers*, MM. Pagniez et Quillot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Gravis, Payen, Dupas.

4ᵉ CANTON. — BERLAIMONT. — Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Saucourt. *Suppléants*, MM. Paul et Emond. *Greffier*, M. Taulet. *Huissier-audiencier*, M. Friard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Eliez et Emond, à Berlaimont.

5ᵉ CANTON. — LANDRECIES. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Béthune. *Suppléants*, MM. Bonnaire, Desquesnes. *Greffier*, M. Madoulé-Lavice. *Huissiers-audienciers*, MM. Ringuet et Lobry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Stiévez, Meurice, Caniot, à Landrecies, Azambre, à Maroilles.

6ᵉ CANTON. — LE QUESNOY-EST. — Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Piette.

Suppléants, MM. Dupont et Fremin du Sartel. *Greffier*, M. Carion, *Huissiers-audienciers*, MM. Duchâteau, Bocquet, Lenclud, Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

7ᵉ CANTON. — LE QUESNOY-OUEST. — Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Mésange. *Suppléants*, MM. Rigolet et Lefranc. *Greffier*, M. Loiseau. *Huissiers-audienciers*, MM. Bocquet, Duchâteau, Dugimont, Lenclud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Goffart, Lefranc et Legrain, au Quesnoy ; Lustremant, à Jenlain ; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures, il est présidé alternativement pendant un trimestre par l'un des juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Spital, Léopold.

8ᵉ CANTON. — MAUBEUGE. — Il est composé de vingt-huit communes. *Juge de-paix*, M. Braure. *Suppléants*, MM. Ouverlaux et Deharveng. *Greffier*, M. Lesné. *Huissiers-audienciers*, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Mehaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Walrand, Ouverlaux, Bottieau et Herbecq, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9ᵉ CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Ledoux. *Suppléant*, M. Rouez. *Greffier*, M. Baligant. *Huissier-audiencier*, M. Baudson.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Déclemy, Lecomte, à Solre-le-Château.

10ᵉ CANTON. — TRÉLON. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Bourgeois. *Suppléants*, MM. Hanoteau et N... *Greffier*, M. Loones. *Huissiers-audienciers*, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Macaigne, à Trélon; Azambre, à Fourmies; Devouge, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Douai.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures du matin et finissent à deux heures. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et affaires commerciales ; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Deusy. — *Juges*, MM. Dorlencourt, *juge d'instruction*, Dubrulle, Gentil. — *Juges suppléants*, MM. Lemaire, Maurice, Bommart. — *Procureur impérial*, M. Sauvage. — *Substitut*, M. Francoville. — *Greffier*, M. Coppin. — *Commis greffiers*. MM. Vallée, Dubron fils.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la Cour impériale.

Avoués, MM. Vigneron, Boniface, Desplanque, Deltombe.

Huissiers, MM. Delgrangé, Campion, Montaigne, Pinsart, Caplain, Delaporte, Deladeuille, Colart, Domont, à Douai; Vasseur, à Arleux; Meunier et Brayelle, à Marchiennes; Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — DOUAI-NORD. — Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Théry. *Suppléants*, MM. Duclerfays et Legrand. *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audiencier*, M. Delaporte.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2e CANTON. — DOUAI-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Déprès. *Suppléants*, MM. Lagache et Proyart. *Greffier*, M. Wantiez. *Huissier-audiencier*, M. Colart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3e CANTON. — DOUAI-OUEST. — Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nutly. *Suppléants*, M. Huret, et Lavoix. *Greffier*, M. Jovenet. *Huissier-audiencier*, M. Delgrange

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Druon, Proyart, Gambart, Moreau, de Bailliencourt dit Courcol, Bruneau, Waché, Cardon, Monier, Trinquet, Grimbert.

Commissaires-priseurs, MM. Taffin, Hulot, Ducatelle, à Douai

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Greffier du tribunal, M. Lebrun, Eugène, à Douai.

4e CANTON. — ARLEUX. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Potier, à Arleux. *Suppléants*, MM. Pennequin et Favier. *Greffier*, M. Peugniez, à Arleux. *Huissier-audiencier*, M. Vasseur.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Lepeuple fils, Pennequin, à Arleux.

5e CANTON. — MARCHIENNES. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*. M. Demazières. *Suppléants*, MM. Théry et Debonte. *Greffier*, M. Fourot. *Huissier-audiencier*, M. Meunier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Théry et Debonte, à Marchiennes.

6e CANTON. — ORCHIES. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. N... *Suppléants*, MM. Josson et Cuvelier. *Greffier*, M. Dépret. *Huissier-audiencier*, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Dubus, Cuvelier, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
de l'arrondissement de Valenciennes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles, et après celles-ci le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureaux ouverts et des ventes judiciaires, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts.

Les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. de Warenghien, ✻, ✠. *Juges*, MM. Boulanger, ✻, Dupont, ✠. Maniez, juge d'instruction; *Juges suppléants*, MM. Deruesne, J. Guillemart. *Procureur impérial*, M. Armand. *Substitut*, M. Bultot. *Greffier*, M. Malicorne. *Commis-greffier*. MM. Lebeau, Lejag.

Président honoraire, M. Lecuyer, ✻, ✠.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption.

Avocats, MM. Dubus, *bâtonnier*; Regnard, Deruesne, Girard, Foucart, Collet, Didier, Henri Thellier, Alfred Girard, Doutriaux, Lejeal, Thellier de Poncheville; M. Sabès, *avocat stagiaire*.

Avoués, MM. Devillers, Libert, Podevin, Le Barbier, Wintrebert, Delsart.

Huissiers, MM. Leflan, syndic; Cochinart, Léchelle, Bourse, Bulté, Chartier, Tétar, Lussigny, Vasseur, N... à Valenciennes; Avis, Tétar, à Bouchain; Marchand, à Condé; Desmons, Bouriez, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — VALENCIENNES-NORD. — Il est composé de huit communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Charamond. *Suppléants*, MM. Gamblon et Boulan. *Greffier*, M. Baboma. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2e CANTON. — VALENCIENNES-EST. — Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Millet. *Suppléants*, MM. Paillard et Deromby. *Greffier*, M. Godon. *Huissier-audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3e CANTON. — VALENCIENNES-SUD. — Il réunit quatorze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Tamboise. *Suppléants*, MM. Girard et Collet. *Greffier*, M. Squalard. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Beauvois, Gamblon, Alglave, Lefebvre, Paillard, Bultot, Baudrain, Deltombe, Herbert, Delcourt, Mabille, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, Pillion, Hannoire, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Delgrange.

4e CANTON. — BOUCHAIN. — Il est composé de vingt-et-une communes. *Juge-de-paix*, M. Nutly, ✻, à Bouchain. *Suppléants*, MM. Bouchez, Cogé. *Greffier*, M. Ghienne, à Bouchain. *Huissiers-audienciers*, MM. Avis et Tétar.

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Duverger, Daix, à Bouchain ;

5e CANTON. — CONDÉ. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Houcke. *Suppléants*, MM. Waterneau, Martel, à Condé. *Greffier*, M. Richard. *Huissier-audiencier*, M. Marchand.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Martel, Carlier, Mention, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé fils, à Condé.

6e CANTON. — SAINT-AMAND (rive droite de la Scarpe). — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dupont. *Suppléants*, MM. Lemer, Barbieux, *Greffier*, M. Copin. *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Bourriez

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, a dix heures.

7e CANTON. — SAINT-AMAND (rive gauche de la Scarpe). — Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Waché. *Suppléants*, MM. Hédon et Davainne. *Greffier*, M. Joly. *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons ot Bourriez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Loiseau, à Mortagne ; Herbert, Baligand, Davainne, Barbieux, Vérez, à Saint-Amand.

Commissaire-priseur, M. Bouillaux, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemaire. *Commis-Greffier*, M. Dupire.

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Aux termes de la loi du 22 janvier 1851, l'admission à l'assistance judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont composés comme suit :

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

MM. Preux (O. ✻), premier président honoraire à la Cour impériale, *président ;* Petit, ✻, président honoraire à la Cour impériale ; Rey, vérificateur de l'enregistrement ; Leroy, ancien avocat ; Dupont, avocat ; Villette, avoué.

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

M. Dézon, vérificateur de l'enregistrement; Beck, ancien notaire; de Lesdain, avocat; Hovelt, avoué; Lefebvre, avocat.

TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK.

MM. Behaghel, vérificateur de l'enregistrement; Bloeme, notaire; Kien, avocat; Vandewalle, ancien magistrat, Bogaert, notaire.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

MM. Théry père, avocat, *président;* Cleenewerck de Crayencour, vice-président du conseil de préfecture; Desmaretz, vérificateur de l'enregistrement; Labbe, avocat; Samin, avoué; Roussel, *secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE CAMBRAI.

MM. Leroy, notaire; Dutemple, avocat; Collet, vérificateur l'enregistrement; Renard, ancien avocat; Hourie, avoué.

TRIBUNAL CIVIL D'AVESNES.

MM. Mary, avocat, *président;* Isid.Lebeau, avocat, Paul, avoué; Davoine, ancien notreaire; N..., vérificateur de l'enregistrement; Carniaux, *greffier-secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES.

MM. Thellier de Poncheville père, *président*; Boca, ancien magistrat; Devillers, avoué; Mitenne, vérificateur de l'enregistrement; Malicorne, greffier, *secrétaire.*

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 22 août 1848 relatif à l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes; ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. A. Petyt, — *Juges*, MM. Beck, Fréd.; Govard, Féron, Didier, Hamoir. — *Juges suppléants*, MM. Vancauwemberghe Broquant, Lavergne, Coquelle, Gourdin. — *Greffier*, M. Gasteau; *commis-greffier*, M. Dodanthun.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. E. Delesalle. — *Juges*, MM. L. Danel, Kiener, Bernard, Barrois. — *Juges suppléants*, MM. Labbe, Mas, Bruyère. J. Leblanc. — *Greffier*, M. Blondeau; *commis-greffier*, M. L. Capon.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Mallet-Mallet. — *Juges*, MM. Parsy, Meurisse, Chapellier. — *Juges-suppléants*, MM. Fontaine, Pagniez-Delloye, E. Soyez, Moraux, Parent. — *Greffier*, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Canonne. — *Juges*, MM. Delame, Manesse, Pesier, Dutemple. — *Juges suppléants*, MM. Em.; Wargny; Carlier, Viel, Barbet-Secret. — *Greffier*, M. Dècle.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

Lille. — *Président*, M. Descat-Leleux, ✻; *vice-président*, M. Faucheur-Deledicque. — *Patrons*, MM. Druez, Descamps-Crespel, Meurisse, Delesalle, P. Leblanc, A. Thiriez, O. Baudon. — *Ouvriers*, MM. Brunin, Fiévet, Millécamps, Dhellain, Leperre, Meurisse, Em.; Tribourdeau.

Roubaix. — *Président*, M. Defrenne, ✻; *vice-président*, M. Watine, Louis. — *Patrons*, MM. Duhamel, Duthilleul-Lorthiois, Duburcq, L., Wattine, Ferrier, Dillies. — *Ouvriers*, MM. Martin, Clarisse, Lainé, Lerouge, Franchomme, Lécluse.

Tourcoing. — *Président*, M. Bernard, Louis; *vice-président*, M. Delmasure. — *Patrons*, MM. Duprez, Darras-Lemaire, Dervaux-Couvreur, Didry, Lorthiois-Peenaert, Leserre, Lehoucq fils, Louis Duhamel. — *Ouvriers*, MM. Delahaye, Jouvenel, Corman, Dervaux, Aim. Rigonier, Catteau, Hus, Louis Lecomte.

Armentières. — *Président*, M. Fauquembergue; *vice-président*, M. Reynaert. — *Patrons*, MM. Pouchain, Victor; Bouchez, Descamps, Salmon, Léturgie, Leclercq. — *Ouvriers*, MM. Bague, Caulier, Louis Ribeire, Ficherolles, Bourck, Longeville.

Valenciennes. — *Président*, M. Marquis; *vice-président*, M. Raux. — *Patrons*, MM. Renotte, Flament, Meurs, Costé, Cloin, Buisine, Lamorici. — *Ouvriers*, MM. Prignet, Hecquet, Couvreur, Coutelier, Hocque, Villard.

Douai. — *Président*, M. Dubrulle-Plet; *vice-président*, M. Bailey. — *Patrons*, MM. Demezières, Dubourg-Broux, Beauvois,

Jupin, Détrain, Hayez. — *Ouvriers*, MM. Hocq, Barre, Bodelet, Lucas, Duterque, Gorez.

CAMBRAI. — *Président*, M. Hattu; *vice-président*, M. Pierson. — *Patrons*, MM. Bassuyau, Carier, Quersin aîné, Vinchon, Delannoy, Goubet, Cambay. — *Ouvriers*, MM. Beaudumont, Hennino, Pruvost, Caffiaux.

LE CATEAU. — *Président*, M. Ponsin; *vice-président*, M. Dutrieux. — *Patrons*, MM Crépin, Collart, Brunlet, N..., N..., N.. . — *Ouvriers*, MM. Barbet, Dutrieux, Dervallée, Deroncourt, Lussiez, Leclercq.

HALLUIN. — *Président*, M. Danset, Emile; *vice-président*, M. Phalempin. — *Patrons*, MM. Leduc-Danset, C. Castelain, Dumont, Desprez. — *Ouvriers*, MM. L. Danset, Beuque, D. Castelain, Nollet.

ORGANISATION MILITAIRE.

3e DIVISION. MILITAIRE.

La division ayant pour chef-lieu Lille, porte le N° 3, et comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA 3e DIVISION MILITAIRE.

M. Genestel de Planhol (G. O. ✻), *général de division command. la division.*

M. Thiroux, capitaine d'état-major, *aide de camp.*

M. Fèvre (O. ✻), lieutenant-colonel, *chef d'état-major de la 3e division.*

M. Grandjean, ✻, chef d'escadron d'état-major.

MM. Clément, ✻, Tamajo. capitaines d'état-major.

M. Leleux, ✻, capitaine, *secrétaire-archiviste de la division.*

PREMIÈRE SUBDIVISION.

M. Desaint de Marthille (C. ✻), *général de brigade commandant la première subdivision*, à Lille. — M. Emery, *lieutenant, officier d'ordonnance.*

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE. — M. Desmaretz de Beaurains (O. ✠), colonel, *commandant la place.*

M. Chabal (O. ✠), capitaine, *commandant la citadelle;* M. Fournier (O ✠), *major de place.*

MM. Robert ✠, Rey, ✠, Cravin, ✠, Varros ✠, capitaines, *adjudants de place;* Favalelli, ✠, lieutenant, *archiviste;* Labessade, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DE DOUAI ET FORT-DE-SCARPE. — M. Porion (C. ✠), colonel, *commandant la place;* MM. Lallemant, ✠, Cottin, ✠, *adjudants de place;* Diriais, lieutenant, *adjudant de place;* Lavirotte, ✠, sous-lieutenant, *archiviste.*

PLACE DE CAMBRAI. — M. Frémicourt, (C. ✠), colonel, *commandant la place;* MM. Poindrelle, ✠, capitaine, *adjudant de place;* Chabalet, ✠, lieutenant, *idem.*

PLACE DE VALENCIENNES.—M. Deslandes (C. ✠), colonel, *commandant la place;* MM. Courtois, ✠, capitaine, Maurel, ✠, idem, Poupart, ✠, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT-LOUIS. — M. Roudière (O. ✠), colonel, *commandant la place;* MM. Bongard, ✠, capitaine, *adjudant de place;* Payart, lieutenant, *idem;* Cattier, ✠, lieut., *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE MAUBEUGE. – M. Courbier (O. ✠), lieutenant-colonel, *commandant de place;* Charousset, ✠, capitaine, *adjudant de place*

PLACE DE BOUCHAIN. — M. Haignière, capitaine, *commandant la place.*

PLACE DE CONDÉ. — M. Tacussel (O. ✠), chef de bataillon, *commandant la place.*

PLACE DU QUESNOY. — M. Galle ✠, chef d'escadron, *commandant la place.*

PLACE D'AVESNES. — M. Mallia (O. ✠), major, *idem.*

PLACE DE LANDRECIES. — M. Doyen, (O. ✠), chef de batail. *idem.*

PLACE DE BERGUES ET FORT-FRANÇAIS. — M. Péré, ✠, capitaine, *idem.*

PLACE DE GRAVELINES. — M. Gérard, ✠, chef de bat., *idem.*

ARTILLERIE.

M. Michel (O. ✠), général de brigade, *commandant l'artillerie de la 3ᵉ division militaire;* M. Audoy, ✠, capitaine en 1ᵉʳ, *aide-de-camp*, à Douai.

ECOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI.—Hugon, (O. ✠.), lieutenant-colonel, chef d'état-major de l'artillerie de la 3ᵉ division, *directeur de l'école;* MM. Merklein (O. ✠), *professeur de sciences appliquées;* Malet (O. ✠), *professeur de dessin et de fortifications;* Schaller, lieutenant,

adjoint aux professeurs; Duprez, ✻, *garde principal d'artillerie, agent spécial,* Plichon, ✻, garde de 1re classe, *garde du polygone.*

Fonderie de Douai. — M. Bertout, ✻, chef d'escadrun, *directeur,* MM. Louchard, ✻, capitaine de 1re classe, *sous-directeur;* Rousseau, capitaine en 2e, *adjoint;* Petelle, idem, *idem;* Himmelspach, *garde principal d'artillerie;* Doy, *garde de* 1re *classe;* Cartier, *contrôleur à la fonderie;* Desforges, *idem;* Lang, ouvrier d'Etat, *adjoint aux chefs ouvriers.*

Direction de l'artillerie de Douai. — M. de Metz, (O. ✻,) colonel, *directeur,* à Douai; Demarest (O. ✻), lieutenant-colonel, *sous-directeur;* MM. Liénard, ✻, chef d'escadron, *commandant l'artillerie,* à Lille; Gueneau de Mussy, idem, *idem,* à Valenciennes, Spy, ✻, capitaine en 1er, *adjoint au commandant de l'artillerie,* à Lille; Roussel, ✻, idem en 2e, *chargé du service des armes et du harnachement,* à Douai; Blet, ✻, idem, *commandant l'artillerie* à Cambrai; N..., idem, *idem,* à Landrecies; Rufin, capitaine en 2e; Caillard, idem, en résidence fixe, à Douai; Champeaux, ✻, Malaroix, Boudet, *gardes-principaux,* à Douai; Hardy, Cantineau, Savournin, *gardes de* 1re *classe,* à Douai; Lebon, *idem,* à Bouchain; Escallier, ✻, *idem,* à Condé; Coursin, *garde de* 2e *classe,* à Landrecies; Dusseaut, ✻, *idem,* à Lille; Canoville, ✻, *idem,* à Maubeuge; Leblond, *idem,* à Cambrai; Monbailly, *idem,* au Quesnoy; Jaquard, *idem,* à Avesnes; Desséré, *idem,* à Valenciennes: Lachaume, Devailly, Ricq, Pennetot, Lyonnet, *idem,* à Douai, Jonville, *idem,* à Lille.—MM. N... *contrôleur de* 1re *classe,* à la douane de Jeumont; N..., *idem de* 2e *classe,* à la douane de Valenciennes; Dubessy, N.... à la douane de Lille. — MM. Bailly, Desrameaux, Berthaut, Hurtz, Fontaine, Klein, Aniquot, N... *ouvriers d'État,* à Douai.

Direction de l'artillerie de Saint-Omer. MM. Deparis, ✻, capitaine en 1er, *commandant l'artillerie,* à Dunkerque; N..., capitaine, *idem,* à Bergues; N..., *idem,* à Gravelines; Gunther, *garde de* 1re *classe,* à Bergues; Gard, *gardien de batterie de* 1re *classe,* à Dunkerque; Renaud, Mathieu, *idem,* à Gravelines; Pellé, *garde de* 2e *classe,* à Dunkerque.

GÉNIE.

5e DIRECTION. — LILLE.

M. N..., colonel, *directeur des fortifications;* M. Boulenger, *garde,* au fort Saint-Sauveur.

Place de Lille. M. Jahan (O. ✻), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* MM. Tessier, ✻, Faugeron, ✻, Atteleyn ✻, Duthilleux, ✻, Dorp, Saubinet, Courtois, *capitaines;* Lerouge, Abraham,

Mériaux, Pironneau, ✻, Chrétien, ✻, Vahé, Mervant, ✻, Rigault, *gardes.*

PLACE DE DOUAI. MM. Merlin, (O ✻), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Drouin, ✻, capitaine ; MM. Malart, Flambert, Joly, *gardes.*

PLACES DE VALENCIENNES ET DE BOUCHAIN. MM. Barillon (O ✻), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Kœbler *capitaine;* MM. Vanoy, Laurent, N... *gardes,* à Valenciennes; Guerlot, ✻, *garde,* à Bouchain ; Normand, *garde,* au Quesnoy.

PLACE DE CONDÉ. — M. Saint-Quentin, ✻, capitaine, *ingénieur en chef;* M. Nadeau ✻, *garde.*

PLACE DE CAMBRAI. M. Asse, ✻, chef de bataillon, *ingénieur en chef*; MM. Richard, Paquier, Dhédin, *gardes.*

PLACE D'AVESNES. — M. Peltier, ✻, capitaine, *ingénieur en chef;* MM. Gaigne, Ferlat, ✻, *gardes.*

PLACES DE MAUBEUGE ET DE LANDRECIES. M. Gauché-Chaumont, ✻, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* MM. Rhumeau et Houard, *gardes*, à Maubeuge; M. Caron, ✻, *idem,* à Landrecies.

DIRECTION DE SAINT-OMER.

PLACE DE DUNKERQUE. MM. Goury, (O, ✻). chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Barbary, ✻, Darnault, ✻, *capitaines de 1re classe*, MM. Girardot, ✻, Salomez, Volbondt, Bachmann, *gardes.*

PLACE DE BERGUES. M. Renoncourt, ✻, *garde principal de 2e classe.*

PLACE DE GRAVELINES. M. Noël, ✻, capitaine, *ingénieur en chef;* M. Chassang, *garde de 1re classe.*

CONSEILS DE GUERRE DE LA 3e DIVISION.

1er *Conseil.* — MM. Richard, ✻, capitaine en retraite, *commissaire impérial;* Faure, capitaine, *substitut;* Pietri, *greffier.*

2e *Conseil.* — MM. Malin, (O ✻), chef de bataillon en retraite, *commissaire impérial;* Rigail, ✻, capitaine, *substitut;* Lemaréchal, ✻, capitaine en retraite, *rapporteur;* Cretenier, lieutenant, *substitut;* Pithon, ✻, *greffier.*

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM. de Soye (C. ✻, C. ✠ Saint-Grégoire-le-Grand), *intendant militaire de la 3e division,* à Lille; Milson, ✻, *sous-intendant de* 1re *classe*, à Lille; Moyse, ✻, *sous-intendant de 2e classe*, à Lille ; Baratier, *adjoint de* 2e *classe;* Méry, ✻, *sous-intendant de 2e classe,* à Douai ; N..., *sous-intendant militaire,* à Cambrai; Saunier, ✻, *sous-intendant militaire de* 2e *classe,* à Valenciennes; Iratsoquy, *adjoint de* 1re *classe,* à Dunkerque; Richard, *adjoint de* 1re *classe,* à Maubeuge; Borbal-Crombet, *officier d'ad-*

ministration de 1re *classe, chef des bureaux de l'intendance de la* 3e *division militaire*, à Lille ; Peltier, *officier d'administration*, *idem*; Bompy, *adjudant d'administration en* 1er, Normain, Desmoulins, Lannes dit Lenné, Badoz, Alfonsi *adjudants d'administration en* 2e, à Lille; Coespel, *adjudant d'administration en* 2e, à Valenciennes; Doffe, *idem*, à Dunkerque; Sallard, *adjudant d'administration en* 1er, à Douai; Gandin, *idem*, à Cambrai; Emard, *idem en* 1er, à Maubeuge.

PLACE DE LILLE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Fenin (O. ✻), *médecin principal de* 1re *classe;* Raoult-Deslongchamps, ✻, *médecin major de* 1re *classe;* Cocud, ✻, *idem;* Raimond, *médecin aide-major de* 1re *classe;* Dulierre-Boyer ✻, *pharmacien-major;* D'huicque, *pharmacien aide-major de* 1re *classe;* Clarisse, *aumônier de* 2e *classe;* Durford de la Broye, ✻, *officier d'administration comptable de* 1re *classe;* Faure, *adjudant d'administration en* 1er; Portier, *idem en* 2e; Bigorne, *idem;* Vicongue.

PLACE DE VALENCIENNES. — HOPITAL MILITAIRE.

Officiers de santé. MM. Varlet, ✻, *médecin principal de* 2e *classe;* Bachelet, ✻, *pharmacien-major de* 1re *classe;* Clarisse, *aumônier de* 4e *classe;* Malaret, ✻, *officier d'administration comptable de* 1re *classe;* Billotte, *adjudant d'administration en second*.

PLACE DE CAMBRAI. — HOPITAL MILITAIRE.

Officiers de santé. MM. Ladureau, ✻, *médecin major de* 1re *classe;* Crévaux, *médecin aide-major de* 1re *classe;* Desmidt, *aumônier de* 4e *classe:* Rossin, *officier d'administration comptable de* 2e *classe*; Tombe, *officier d'administration en premier*; Clément, *idem en second*.

PLACE DE DUNKERQUE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Vézien, ✻, *médecin major de* 1re *classe;* Joliclerc, *idem, aide-major de* 2e *classe;* Danyaud, *pharmacien-major de* 1re *classe;* Campagnie, *aumônier de* 4e *classe;* Laput, ✻, *officier d'administration comptable de* 2e *classe*.

PLACE DE MAUBEUGE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Adam, *pharmacien-major de* 2e *classe;* Bouchez, *aumônier de* 4e *classe;* Guérard, ✻, *officier d'administration comptable de* 1re *classe;* Mayer, *adjudant d'administration en* 2e.

HABILLEMENT ET CAMPEMENT.

MM. Thorel, ✻, *officier d'administration de 1re classe*, comptable du magasin d'habillement, à Lille; Jacque, *adjudant d'administration en 2e*, *idem*.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Moindron, ✻, *officier d'administration de 1re classe*, comptable des vivres et fourrages, *idem;* Grégory. *idem*. *idem*, à Cambrai; Cayrol, *idem*, *idem*, à Douai; Lacombe, *idem de 2e classe*, à Maubeuge; Goy, *idem*, *idem*, à Dunkerque; Santelli, ✻, *officier d'administration comptable;* Bucan, *adjudant d'administration en 1er*; St-Ernest, Guillemot, *adjudants en 2e*, à Lille.

Service du chauffage. MM. Leconte-Dnfour *entrepreneur de la 3e division*, à Arras; Bernaert, *préposé*, à Lille.

Service des lits militaires. MM. Paquin, *agent du service pour la 3e division*, à Lille; Lamaille, *préposé*, à Lille; Delécluse, *idem*, à Dunkerque; Monard, *idem*, à Cambrai; Navarre, *idem*, à Valenciennes; Charpillon, *idem*, à Douai; Delecluse, *idem*, à Maubeuge.

Service des tranports de la guerre. M. Delgutte, *agent principal préposé*, à Lille.

GENDARMERIE IMPÉRIALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24e légion, dont le chef-lieu est à Arras.

Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

M. Dupleix, ✻, *chef d'escadron commandant*, à Lille; MM. Riff, ✻, *capitaine*, à Lille; Lacrose, *lieutenant-trésorier*, idem; Faure, ✻, *capitaine*, à Douai; Joullié, *capitaine*, à Dunkerque; Duphil, *capitaine*, à Hazebrouck; Pol, ✻, *capitaine*, à Cambrai; de Montreuil, *lieutenant*, à Avesnes; Peuchet, ✻, *capitaine*, à Valenciennes; Moucheront, ✻, *lieutenant*, *commandant la 2e section de l'arrondissement de Lille*, à Roubaix; Bastien, *maréchal-des-logis*, *adjoint au trésorier*, à Lille; Genty, *maréchal-des-logis chef*, commandant les brigades de Lille.

La compagnie du département du Nord est composée de 54 brigades, dont 38 à cheval et 16 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

	COMMANDANTS.
Une à cheval à Dunkerque.. MM.	Folton, *maréchal-des-logis*.
Une à pied, id......	Guillon, *brigadier*.
Une à cheval à Bergues....	Blanquart, *idem*.
Une id. à Gravelines..	Millet, *brigadier*.
Une à pied à Hondschoote..	Rolo, *idem*.
Une id. à Wormhoudt...	Lecaille, *idem*.

Une à pied à Watten......	MM. Dubuche, *brigadier.*
Une id. à Hazebrouck...	Bertin, *maréchal-des-logis,*
Une à cheval à Bailleul....	Delaunay, *brigadier médaillé.*
Une id. à Cassel......	Huguet, *maréchal-des-logis*
Une à pied à Merville......	Deloffre, *idem.*
Une id. à Steenvoode ..	Guilemand, *brigadier.*
Trois à cheval à Lille......	Genty *maréch.-des-logis-chef.*
	Chotin, *brigadier.*
Une à pied à Lille.......	Flamant, *maréchal-des-logis,*
	Renaud, *brigadier.*
Une id. à Lannoy.....	Bouché, *idem.*
Une id. à Seclin......	Tellier, *idem.*
Une à cheval à Roubaix....	Aubert, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Pont-à-Marcq.	Amasse, *idem.*
Une id. à Armentières..	Fauvet, *brigadier.*
Une id. à Fournes....	Bour, *idem.*
Une à pied à Tourcoing....	Ducat, *maréch.-des-logis, mé.*
Une id. à Cysoing......	Bachelet, *brigadier.*
Une à cheval à Quesnoy-s-D.	Morlet, *idem.*
Deux id. à Cambrai....	Martin, *maréchal-des-logis*
	Boulet, *brigadier.*
Une à à Carnières.....	Dupont, *idem.*
Une id. au Câteau.....	Carpentier, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Clary.......	Debriennes, *brigadier.*
Une id. à Solesmes....	Boucly, *idem.*
Une id. à Masnières...	Ditte, *idem.*
Une id. à Avesnes.....	Pécheux, *maréchal-des-logis.*
Une à cheval à Berlaimont..	Foulon, *brigadier.*
Une à pied à Maubeuge....	Corroyette, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Trélon.......	Descarpentries, *brigadier.*
Une id. à Landrecies...	Darsonville, *idem, médaillé.*
Une id. au Quesnoy....	Chapelynck, *idem.*
Une id. à Bavai........	Damien, *idem.*
Une id. à Solre-le-Chât..	Galopin, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Hautmont....	N...
Deux à cheval à Douai.....	Semain, *maréchal-des-logis.*
	Boisse, *brigadier.*
Une à pied à Douai......	Fache, *idem.*
Une à cheval à Orchies....	Guyot, *idem.*
Une à pied à Marchiennes..	Lehmann, *idem.*
Une id à Aniche ..	Ducanael, *idem.*
Une à cheval à Aubigny-au-B.	Dureigne, *idem.*
Une id. à Valenciennes..	Godard, ✻, *mar.-d-logis, méd.*
Une à pied à Valenciennes..	Grave, *brigadier.*
Une id. à Denain.......	Demory, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Bouchain.....	Houin, *brigadier.*

Une à pied à Condé.......	MM. Tourtois, *brigadier*.
Une à cheval à St.-Amand..	Delemer, ✱, *maréchal-des-logis*.
Une à pied à Anzin........	Pol, *brigadier*.
Une id. à Cysoing......	N...

MARINE ET COLONIES.

PREMIER ARRONDISSEMENT MARITIME.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Le littoral du sous-arrondissement de Dunkerque est limité au nord par la frontière belge, et au sud par la ligne du Haut-But. — Il comprend quatre quartiers, savoir : Dunkerque, Calais, Boulogne, Saint-Valery-sur-Somme.

Le littoral du quartier de Dunkerque est limité au nord par la frontiere belge, et au sud par l'extrémité ouest de la commune d'Oye (Pas-de-Calais).

État nominatif des officiers militaires et civils de l'administration de la Marine, employés dans les ports de Dunkerque et de Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM. Malassis, (O. ✱), commissaire de la marine de première classe, *chef du service de la marine au port et sous-arrondissement de Dunkerque*; Honoré, ✱, sous-commissaire de première classe, *chargé des détails administratifs*; Fournier, P., sous-commissaire de deuxième classe, *chargé de l'inscription maritime*; Wood, commis aux écritures de 1re classe, *chargé du bureau central des invalides*, Quiquet, commis aux écritures de 3e classe; Cattoën, idem de 4e classe; Lacour, Ribieu, ✱, idem; Ricot, *trésorier des invalides de la marine*; Terquem, *professeur d'hydrographie*; Meneboo, ✱, *médecin civil, chargé du service de santé de la marine;* Le Bihan, *syndic des gens de mer de 1re classe*; Prompt, ✱, lieutenant de vaisseau, *chargé de la direction du mouvement du port*.

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM. Salomez, *commis aux écriture de 1re classe chargé de l'inscription maritime;* Torris, *préposé du trésorier des invalides*; Debaecker, *inspecteur des pêches*; Delahaye, *syndic des gens de mer*.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

SERVICE DES RECETTES.

Trésorier-payeur général du département du Nord, M. Akermann (O. ✻), à Lille. *Fondé de pouvoirs*, M. V. Crouan.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. de Montaignac, à Dunkerque ; Delalleau, à Hazebrouck ; Berard, à Cambrai ; Monnayeur, à Avesnes ; de Chataux, ✻, à Douai ; comte Ledochowski, à Valenciennes.

PERCEPTEURS.

Tableau des circonscriptions de perception

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Constituées conformément à la décision ministérielle du 23 *mai* 1850.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms. (1)	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
		ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.			
4	BERGUES. (2) Armbouts-Cappel Bierne Hoymille	Vanhous✻✻✻	4	BOURBOURG-VILLE Bourbourg-camp. Brouckerque Spycker	Courdain, Charles
			1	DUNKERQUE	Rouvière, Pierre.
5	BOLLEZEELE Broxeele Lederzeele Merckeghem Volckerinckove	Dujardin, Louis.	4	GRAVELINES Craywick St.-Georges Loon	Dhaines Jules.

(1) Le montant des contributions de chaque commune est porté au tableau statistique qui se trouve commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.

(2) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perception.

Nombre (left)	COMMUNES composant chaque réunion — Noms	NOMS des titulaires	Nombre (right)	COMMUNES composant chaque réunion — Noms	NOMS des titulaires
3	HONDSCHOOTE, Killem, Moëres (les)	Dabbadie, Jean.	4	REXPOEDE, Bambecque, Oost-Cappel, Warhem	Bastien.
4	LOOBERGHE, Capellebroucq, Dringham, S.-Pierrebroucq	Baude, Emile.	7	TETEGHEM, Coudekerque-Br., Coudekerque-Vil., Ghyvelde, Leffrinckoucke, Uxem, Rosendael., Zuydcoote	Dubus, Célestin.
4	PETITE-SYNTHE, Armbouts-Cappel.-Cappel ou seulemnet Cappel., Mardyck, Grande Synthe	Hovelt, Hippolyte.	5	WATTEN, Holque, Millam, St.-Momelin, Wulverdinghe	Cumont, Ch.
5	PITGAM, Bissezeele, Crochte, Eringhem, Steene	Wytz.	5	WORMHOUDT, Esquelbecq, Herzeele, Ledringhem, Zeggers-Cappel	Dissard.
4	QUAEDYPRE, Socx, West-Cappel, Wylder	Behagle, Aug.-Ars.			

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Nombre (left)	Noms	NOMS des titulaires	Nombre (right)	Noms	NOMS des titulaires
6	ARNÊKE, Buysscheure, Noordpeene, Ochtezeele, Rubrouck, Zermezeele	Facon, Emile.	7	EBBLINGHEM, Blaringhem, Lynde, Renescure, Sercus, Staple, Wallon-Cappel	Deberdt, César.
2	BAILLEUL, Saint Jans-Cappel.	Pierre Béhaghel.	2	ESTAIRES, La Gorgue	Dumont, Victor-C.
7	CASSEL, Bavinchove, Hardifort, Ste.-Marie Cappel, Oxelaëre, Wemaers-Cappel, Zuytpeene	Rolland, Louis.	5	EECKE, Boeschêpe, Godewaersvelde, St.-Sylvestre-Capp., Terdeghem	Debrock, Jean.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
6	Hazebrouck Borre Caëstre Hondeghem Pradelles Strazeele	Viellescazes, Jean.
5	Météren Berthen Flêtre Merris Vieux-Berquin	Lecœuche, Charl.
3	Merville Haverskerque Neuf-Berquin	Behaghel, Émile.
4	Morbecque Boeseghem Steenbecque Thiennes	Iserby, Louis.
2	Nieppe Steenwerck	Bonnet, J.-B.
4	Steenvoorde Houtkerque Oudezeele Winnezeele	Damiens, Jean-B.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
4	Annappes Ascq Flers Forest	Tacquet, Henri.
8	Annœullin Allennes-lez-Marais Bauvin Camphin-en-Carembault Carnin Chemy Herrin Provin	Panckoucke, Léon.
3	Armentières Chapelle-d'Ar. (la) Erquinghem-Lys Bois-Grenier.	Cerf, Jules.
6	Baisieux Anstaing Chéreng Gruson Tressin Willems	Rennait, Charles.
5	Bassée (la) Hantay Illies Marquillies Salomé	Barault dit Roullon
5	Comines Deûlémont Warnêton-Bas Warnêton Sud Wervick-Sud	Durand, Eugène.
3	Croix Wasquehal Wattrelos	Bataille, Jacques.
7	Cysoing Bourghelles Bouvines Camphin-en-Pévèle Péronne Sainghin-en-Mélantois Wannehain	Foutry, (O. ✻)

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
6	Ennetières-en-Weppes	Planchenault, Ém.
	Englos	
	Erquinghem-le-Sec	
	Escobecques	
	Maisnil (le)	
	Radinghem	
6	Fournes	André, Louis.
	Aubers	
	Fromelles	
	Herlies	
	Sainghin-en-Weppes	
	Wicres	
5	Halluin	Fievet, Waldemar.
	Bousbecques	
	Roncq	
	Linselles	
	Neuville-en-Ferrain	
5	Haubourdin	Lefevre, Bernard.
	Hallennes-lez-Haubourdin	
	Lomme	
	Loos	
	Sequedin	
4	Houplines	Bourgeois, Désiré.
	Capinghem	
	Frelinghien	
	Prémesque	
6	Lannoy	Guary, André.
	Hem	
	Leers	
	Lys	
	Sailly	
	Toufflers	
	Lille 1 division	De St.-Marceau.
	Lille 2e division	Rafelis de Broves.
	Lille 3e division	Ed. Chevalier.
	Lille 4e division	Badin.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms	NOMS des titulaires.
	Lille ext.-muros :	
7	Lille (Fgs de Fives et de St-Maurice)	Dibos, Armand, ✱
	Faches	
	Hellemmes	
	Lezennes	
	Madeleine (la)	
	Mons-en-Barœul	
	Ronchin	
3	Marcq-en-Barœul	Follet, Félix.
	Bondues	
	Mouveaux	
8	Mons-en-Pévèle	Chardot, L.-E.
	Bersée	
	La Neuville	
	Moncheaux	
	Ostricourt	
	Phalempin	
	Thumeries	
	Wahagnies	
7	Pont-à-Marcq	Mantoulet, Hipp.
	Attiches	
	Avelin	
	Ennevelin	
	Fretin	
	Mérignies	
	Tourmignies	
4	Quesnoy sur-D.	Cuvelier, Pierre.
	Lompret	
	Pérenchies	
	Verlinghem	
1	Roubaix	Galloni d'Istria.
4	Saint-André	Hochart, Alexandr…
	Lambersart	
	Marquette	
	Wambrechies	
5	Santes	Bommart, Émile-E
	Beaucamps	
	Emmerin.	
	Ligny	
	Wavrin	

COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
LIN	Delannoy.	1	TOURCOING	Devemy, Théod.
decourt		5	WATTIGNIES	Vasseur Théophile.
plin			Lesquin	
PLEUVE	Lejariel, Augustin.		Noyelles	
ny			Templemars	
pelle			Vendeville	
rieux				
ech				
vil				
chin				

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
NCOURT	Béhague, Louis.	5	CATEAU (LE)	Génédor, Pierre.
court			Montay	
encheul-au-Bac			Saint Benin	
illers			Saint-Souplet	
tigny			Pommereuil	
sies		5	CATILLON	Liegey, Charles.
n-Lenglet			Basuel	
lencourt			La Groise	
court			Mazinghien	
SNES-LEZ-AUB.	Bonnay, Clovis.		Ors	
évy		6	CAUROIR	Delcleve.
ux			Awoingt	
nt-Aubert			Cagnoncles	
nt-Hilaire			Forenville	
ers-en-Cauchies			Naves	
UVOIS	Mallet de Chauny.		Niergnies	
hencourt		5	CLARY	Thévenot, Simon.
illers			Bertry	
ssières			Busigny	
taine-au-Pire			Marest	
			Montigny	
BRAI	Delesalle, Antoine.	7	GOUZEAUCOURT	Fleurynck, Jean.
OURMEL	Rennuit, Victor.		Banteux	
tenières			Bantouzelle	
nières			Gonnelieu	
anvillers			Honnecourt	
mbaix			Villers-Guislain	
			Villers-Plouich	

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
5	HAUSSY Montrecourt Saulzoir Saint-Waast Vertain	Delpature, Hector.
7	IWUY Escaudœuvres Estrun Eswars Ramillies Thun-Lévêque Thun-St.-Martin	Libert, Emile
6	LIGNY Audencourt Caudry Caullery Esnes Haucourt	Maubec, Pierre.
7	MASNIÈRES Crevecœur Flesquières Lesdain Marcoing Ribecourt Rumilly	Dumotiez, Th. fils.
6	MOEUVRES Anneux Boursies Cantaing Deignies Moyelles-sur-l'Escaut	Foulon, Benjamin.
8	NEUVILLE-St.-REMY Fontaine-N.-D. Haynecourt Morenchies Proville Raillencourt Sailly Tilloy.	Midy, Émile.
6	SOLESMES Beaurain Briastre Saint-Python. Romeries Viesly	Perret, Edmond. ✵
7	INCHY Beaumont Honnechy Troisvilles Maurois Neuvilly Reumont	Delannoy, Victor.
6	Vendegies-sur-Ecaillon Bermerain Capelle Escarmain Saint-Martin Sommaing	Royaux, Auguste.
6	WALINCOURT Deheries Elincourt Malincourt Selvigny Villers-Outréaux	Enaux, Sébastien.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
7	Avesnes, Avesnelles, Bas-Lieu, Dompierre, Flaumont-Waudrechies, Haut-Lieu, Saint-Hilaire	Bévenot, Eugène.
7	Bavai, Ardignies, Houdain, Honhergies, Louvignies-Bavai, Mecquignies, Obies	Alavoine, Hector.
8	Beaufort, Damousies, Eclaibes, Ferrière-la-Petite, Limont-Fontaine, Obrechies, Saint-Remy-Mal-Bâti, Wattignies	Dupont, Louis.
8	Berlaimont, Aulnoye, Aymeries, Leval, Monceau-S.-Waast, Noyelles, St-Remy-Chaussée, Sassegnies	Boyer, M.-Louis.
6	Cartignies, Beaurepaire, Boulogne, Fayt-le-Grand, Fayt-le-Petit, Marbaix	Bris, Eugène.
7	Colleret, Cerfontaine, Jeumont, Marpent, Quiévelon, Recquignies, Rousies	emise.
5	Cousolre, Aibes, Berelles, Bousignies, Estrud	Druart, Alphonse.
5	Dourlers, Beugnies, Floursies, Saint-Aubin, Semousies	Devise.
8	Englefontaine, Hecq, Locquignol, Neuville, Poix, Raucourt, Salesches, Vendegies-au-Bois	Renon.
6	Eppe-Sauvage, Baives, Liessies, Moustier, Wallers, Willies	Lebleu, Benoît.
3	Etrœungt, Floyon, Larouillies	Carré.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
4	FOURMIES Anor Féron Wignehies	Robert, Jean.
7	GOMMEGNIES Bry Eth Frasnoy Preux-au-Sart Wargnies-le-Grand Wargnies-le Petit	Delerue.
4	LA LONGUEVILLE Feignies Neuf-Mesnil Taisnières-sur-Hon	Stocquelet.
7	LANDRECIES Bousies Croix Fontaine-au-Bois Forest Preux-au-Bois Robersart	Baltard, Eugène.
7	LE QUESNOY Baudegnies Ghissignies Jolimetz Louvignies-Quesnoy Potelle Villereau	Dupont, Louis.
4	MAROILLES Favril Prisches Taisnières-en-Thierache	Passage, Charles-H.
6	MAUBEUGE Assevent Boussois Ferrière-la-Grande Hautmont Louvroil	Latimier-du-Clézieux.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulair
6	PONT-SUR-SAMBRE Bachant Boussières Ecuelin Hargnies Vieux-Mesnil	Looten, Cha
5	SAINS Felleries Ramousies Semeries Rainsars	Salomé, Mél
7	SAINT-WAAST Amfroipret Bellignies Bermeries Bettrechies Flamengrie (la) Gussignies	Clochez, Alf
10	SOLRE-LE-CHATEAU Beaurieux Choisies Clerfayts Dimechaux Dimont Eccles Lez-Fontaines Sars-Poteries Solrinnes	Balicq, Jules
3	TRÉLON Glageon Ohain	Dehorter, L
6	VILLERS POL Jenlain Maresches Orsinval Ruesnes Sepmeries	François, D
7	VILLERS-SIRE-NIC. Bersillies Bettignies Elesmes Gognies-Chaussée Mairieux Vieux-Rengt	Feret, Adol

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

[COM]MUNES [composant] chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
[...]EUX, [...]ulzin, [...]itin, [...]rées, [...]luse, [...]nel, [...]némont	Trentesaux, J.-A-J.
[...]INICOURT, [...]hin, [...]ers-au-Tertre, [...]ichecourt, [...]ssin, [...]rcq, [...]oigny-au-Bac, [...]hain	Deroubaix, Ed.
[...]NCY, [...]oy, [...]rs, [...]iwin-Planque, [...]uerchin, [...]ircheleltes, [...]abres	Cantel.
[...]I	Denabrif, Charles.
[...]IDAS, [...]ivry, [...]nain, [...]néon	Renau, François.
[...]VARDE, [...]che, [...]erchicourt, [...]illes, [...]fre, [...]iny, [...]tigny	Roussel, Henri.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
5	MARCHIENNES-VILLE, Alnes, Bouvignies, Tilloy, Wandignies	Tronsens.
4	ORCHIES, Auchy, Coutiches, Faumont	Guilbert, Jules.
5	PECQUENCOURT, Bruille, Marchiennes-Campagne, Rieulay, Vred	Varlet, Léon.
6	RACHES, Anhiers, Flines, Lallaing, Raimbeaucourt, Roost-Warendin	Dislère, Augustin.
6	SIN, Dechy, Férin, Guesnain, Roucourt, Waziers	Ch. Colin.
5	SOMAIN, Erre, Fenain, Hornaing, Villers-Campeau	Carton, Célestin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
7	ANZIN Aubry Bellaing Beuvrages Bruay Saint-Saulve Wallers	Rennuit, Carlos.
7	BOUCHAIN Emerchicourt Hordain Marquette Mastaing Wasnes-au-Bac Wavrechain-sous-Faulx	Minne, Amaury.
5	CONDÉ Hergnies Saint-Aybert Thivencelles Vieux-Condé	Famery, Nicolas.
7	DENAIN Abscon Escaudain Haveluy Hélesmes Rœulx Wavrechain-sous-Denain	Abbatucci, Jean.
7	DOUCHY Avesnes-le-Sec Haspres Lieu-Saint-Amand Lourches Neuville Noyelles	Lambert, Henri.
7	FAMARS Artres Aulnoy Maing Monchaux Querenaing Verchain-Maugré	Dumulz, Louis.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
5	FRESNES Crespin Escaupont Odomez Vicq	Panckoucl
6	LECELLES Maulde Nivelles Rumegies Rosult Thun	Baligand,
5	MARLY Curgies Préseau Saultain Sebourg	Filz, Philip
5	ONNAING Etrœux Quaroube Quiévrechain Rombies	Perrot de Tl
7	RAISMES Bruille St-Amand Château-l'Abbaye Flines-lez-Mortagne Hasnon Mortagne Petite forêt de Raismes	Lemaire, S
7	ROUVIGNIES Haulchin Hérin Oisy Prouvy Thiant Trith-Saint-Léger	Chalenton,
5	SAINT-AMAND Bousignies. Brillon Millonfosse. Sars-et-Rosières	Derquenne
1	VALENCIENNES	Sarrazin, I

Percepteurs surnuméraires. MM. Prestat; Demeyer, Coppens, Dewalle; Vanamondel, Dorigny; Bécart; Decool; Theys.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

L'Administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 350,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des douze directions de première classe : elle produit annuellement plus de 12 millions, son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur. M. Dorlan, à Lille. — *Premier commis de la direction*. M. Lefebvre, de 1re classe. — *Inspecteur de 2e classe*, M. Regnauldin, à Lille. — *Vérificateurs*. MM. Collet, de 3e classe, à Cambrai; Desmarets, de 2e classe, à Lille; Le Camus, de 3e classe, à Lille; Rey, de 1re classe, à Douai; Dézon, de 2e classe, à Dunkerque; Béhaghel, de 2e classe, à Hazebrouck; Mitenne, de 3e classe, à Valenciennes; Maisan, de 3e classe, à Avesnes. — *Contrôleurs :* MM. Morillot et Basuyau, à Lille. — *Garde-magasin, contrôleur du timbre*, M. Boyeldieu. — *Receveur du timbre extraordinaire*, M. Sarlat, à la direction.

Nota. Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est pas indiquée.

Il existe, indépendamment des trois bureaux d'enregistrement et de succession chargés de vendre du papier timbré, trois débits spéciaux de timbre, ouverts à toute heure, un, Grand'Place, N° 58, un autre, rue de Paris, N° 104, et un troisième, rue de Lille (section de Wazemmes), à Lille. Il y en a aussi un à Dunkerque, un autre à Roubaix, un autre à Fourmies, un autre à Douai, un à Tourcoing, un à Valenciennes.

Nota. Il y a en outre maintenant dans le département 72 débitants de tabacs chargés de la vente du timbre.

BUREAUX DES RECEVEURS DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Dunkerque. — Bergues, M. Demol, Bourbourg, M. Pecquet; Dunkerque, enregistrement, M. Bernard; domaines et actes judiciaires, M. Brunaud-Desjardins; hypothèques, M. Barrière; Gravelines, M. Louchard; Hondschoote, M. Ackein, Wormhoud, M. Grard.

Arrondissement d'Hazebrouck. — Bailleul, M. Bonnière; Cassel, M. Malot; Hazebrouck, enregistrement et domaines, M. Théry; hypothèques, M. Lambert; Merville, M. Lamer; Steenvoorde, M. Lenglet.

Arrondissement de Lille. — Armentières, M. Faucheux; Cysoing, M. Duval; Haubourdin, M. Morel; La Bassée, M. Joly; Lannoy, M. Ravisé; Lille, enregistrement et timbre, M. Houillon; successions et timbre, M. Bélime; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Granjond; hypothèques, M. Dovalle; Pont-à-Marcq, M. Tonneau; Quesnoy-sur-Deûle, M. Delatte; Roubaix, M. Sy; Seclin, M. Estienne-Colleville; Tourcoing (pour les deux cantons), M. Anne Deschamps.

Arrondissement de Cambrai. — Cambrai, enregistrement et timbre, M. Mayaud; actes judiciaires, domaines et timbre, M. Brasseur; hypothèques, M. Delcamp; Carnières, M. Souffron; Clary, M. Picart; Le Câteau, M. Lourdet; Marcoing, M. Monbrun; Solesmes, M. Fauville.

Arrondissement d'Avesnes. — Avesnes, enregistrement, domaines et timbre, M. Messin; hypothèques, M. Yves; Bavai, M. Le Moüel; Berlaimont, M. Piérart; Landrecies, M. Carton; Le Quesnoy, M. Gleyze; Maubeuge, M. Pouillaude de Carnières; Solre-le-Château, M. Dufraigne; Trélon, M. Cuvelier.

Arrondissement de Douai. — Arleux, M. David; Douai, enregistrement et timbre, M. Wavrin; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Rehoussin; hypothèques, M. Catusse; Marchiennes, M. Béthune; Orchies, M. Loriot.

Arrondissement de Valenciennes. — Bouchain, M. Fourré; Condé, M. Dubois; Saint-Amand (pour les deux cantons), M. Couturier; Valenciennes, enregistrement et timbre, M. Vial; domaine, timbre et actes judiciaires, M. Caboche; hypothèques, M. Faure.

Surnuméraires, MM. Pottier, à Avesnes; B. Gleyze, de Clerfayt à Douai; Lambert, à Dunkerque; Bonnière à Lille; Arsac, à Cambrai; Crépin, à Hazebrouck; Lefebvre, à Valenciennes.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction des contributions directes du Nord est une des treize directions de première classe, et se compose ainsi :

Directeur, M. H. Renard (O. ✻), rue du Pont-Neuf, à Lille.

Inspecteurs, MM. Gérodias et Girodet, à Lille.

Commis principal de la direction, M. Charmeil, à Lille.

Contrôleurs principaux de 1re *classe*, MM. Guerre, à Lille; Duchastelet, à Dunkerque; Muset, à Cambrai.

Contrôleurs principaux de 2e *classe*, MM. Bouschet, à Roubaix; Willemin, à Tourcoing; Chonez, à Lille; Buffel, à Douai; Peignian, à Valenciennes; Moreau, à Maubeuge.

Contrôleurs de première classe, MM. Menu, à Valenciennes;

Lelièvre, Béhaghel, Cornée, à Lille; Joly de Sailly, à Douai; Bertrand, à Valenciennes.

Contrôleurs de deuxième classe, MM. Daubigny, à Hazebrouck; Toulet, à Cambrai; Lessens, à Avesnes; Chartier, au Cateau; Vermersch, à Cassel.

Contrôleur de troisième classe, M. Massy, au Quesnoy

Surnuméraires, MM. Saint-Quentin, Gérodias, Lepezel.

Aspirant surnuméraire, M. Rigollet.

CADASTRE.

M. J. Ponsot, *géomètre en chef par intérim*, à Lille.

N..., *géomètre triangulateur*.

MM. Durand, Leblanc (Charles), Desroches, Leblanc (Pierre), Tacquet, Thibaut, Raviard, Mathieu, Gérard, *géomètres de 1re classe*.

SERVICES DES DOUANES, DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET DES SUCRES.

Par décret en date du 27 décembre 1851, le service des contributions indirectes a été réuni à l'administration des douanes.

Il a été créé une troisième direction dont le siége est à Lille.

Le département du Nord est donc ainsi divisé en trois directions ; la direction de Lille comprend l'inspection d'Armentières, celle de Lille et celle d'Orchies ; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Berthof; la direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1), et une partie de celui de Douai. Elle touche, sur une étendue de 18 myriamètres, aux frontières de la Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Lille, et de l'autre par celle de Charleville.

La direction de Lille comprend trois inspections de ligne, trois principalités et neuf capitaineries.

La direction de Dunkerque est divisée en deux inspections de ligne, deux principalités et six capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de trois inspections de ligne, d'une sous-inspection, de cinq principalités et de douze capitaineries.

(1) Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies, qui appartiennent à la direction de Charleville.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE LILLE.

M. Leroy, ✻, *directeur*, à Lille.

Bureaux de la direction. — *Douanes*, MM. Hugon, 1*er commis*; Duhem, 2e *commis*; Leroy, 3e *commis*; Le Bouhèlec, *commis attaché*; Guilbert et Challier, *surnuméraires*.

Contributions indirectes, MM. Merchez, 1*er commis*; Cormon, 2e *commis*; Delebecque, 3e *commis*; Hampelen, *surnuméraire*.

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Sacaze, *inspecteur*.

Service des bureaux. — MM. Hébert, *receveur principal*; Sauguet, *vérificateur de* 2e *classe*; *commis principal de* 2e *classe*, M. Deman; *commis de* 1re *classe* : M. Wattin; *commis de* 2e *classe*, M. Buissart.

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières. — Seau. MM. Platelle, *receveur*; Chartier, *commis.* — Pont-de-Nieppe, MM. Derudder, *receveur*; Verny, *commis.* — Houplines, M. Salomé, *receveur.* — Bizet, M. Laude, *receveur.* — Pont-Rouge, MM. Baranger, *receveur*; Recht, *commis.* — Deûlémont, MM. Henrion, *receveur*; Raverdy, *commis.*—Pont-de-Warnêton, M. Dru, *receveur.* — Comines, MM. Chouffe, *receveur*; Caille, *commis.* — Werwicq, MM. Champagne, *receveur*; Delemotte, *commis.*

Service actif. — CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES. MM. Panier, *capitaine*, à Armentières; Choffat, *lieutenant*, à Houplines; Eissendeck *idem*, à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines, Frelinghien et Funquereaux.

CAPITAINERIE DE COMINES. — M. Delobel, *capitaine*, à Comines; Lalou, *lieutenant*, à Werwicq; Hibon, *idem*, à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnêton, Comines, Werwicq, Bousbecques et Linselles.

CAPITAINERIE DE RUE DE LA LYS. — MM. Degency, *capitaine*, Rue de la Lys; Lecomte, *lieutenant*, à Wez-Macquart; Poignet, *idem*, à la Croix-de-Boc.

Cette capitainerie comprend les brigades de Verriers, Croix-de-Boc, Rue de la Lys, Sailly, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

MM. Lecoutre de Beauvais, *inspecteur principal* ; Astier, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE LILLE. MM. Rogier, *receveur principal* ; Blouet et Smet-Jamar, *contrôleurs.* — *Vérificateurs*, MM. Sinsoilliez, Guéricy, Clazer, Orange, Cornille et Langevin. — *Commis principaux de 1re classe*, MM. Tesmoingt, Millot, Minon, Linglet, de Ste-Valière, Chellonneix et St-Quentin. — *Commis principaux de 2e classe*, MM. Huet, Lecomte et Leblanc. — *Commis de 1re classe*, M. Lecoutre de Beauvais. — *Garde-magasin*, M. Delvas.

Bureaux particuliers de la principialité de Lille. — Halluin, MM. Woirhaye, *receveur*; Grandin, *vérificateur de 2e classe*; Charreyron, *commis de 1re classe.* — Riscontout. MM. De Rolin, *receveur*; Fosset, *commis de 1re classe.* — La Marlière. M. de Launoy, *receveur.* — Le Touquet. M. Grimoult, *receveur.* — Tourcoing. M. Desmier, *sous-inspecteur*; Vandeville, *receveur*; Delaunoy et Le François, *vérificateurs ;* Chuquet et Deligny, *commis-principaux.* — Roubaix, MM. Vandeville, *receveur ;* Copin et de St-Amour, *vérificateurs*; Bonnet et Framezelle, *commis.* — Wattrelos. MM. Basset, *receveur ;* Boyer, *vérificateur*; Capelier, *commis.* — Leers, MM. Desmidt, *receveur*; Rousse, *commis.* — Toufflers. MM. Delaporte, *receveur*; Allex, *commis.* — Baisieux (station). MM. Collin, *sous-inspecteur sédentaire ;* Morin de La Pillière, *receveur*; Battistini, *vérificateur de* 1re *classe* ; De l'Eglise, *idem*, *de 1re classe*; Gourdin, *commis de* 1re *classe.* — Baisieux (route). MM. Glenisson, *receveur*; Leroux, *commis.* — *Entrepôt réel de Douai* MM. Dorigny, *contrôleur-receveur*; Osmont et Hibon, *vérificateurs*; Serouge, *commis de 1re classe*; Gosselin, *garde-magasin.* — Loos (fabrique de soude). MM. André, *commis principal*; Demasur, *commis de 1re classe ;* Ricquier et Rivet, *commis de 2e classe.* — La Madeleine (fabrique de soude). MM. Dugard et Roux-Fouillet, *commis principaux* ; Rousselle et Baudelet, *commis.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE TOURCOING. MM. Vernet, *capitaine*, à Tourcoing ; Legris, *lieutenant*, à Tourcoing (ville) ; Fourcy, *lieutenant*, à Tourcoing (station) ; Ogée, *lieutenant*, à Roncq; Corsin, *lieutenant*, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont, Roubaix (ville) et Roubaix (station).

CAPITAINERIE DE CHÉRENG. MM. Cocquelet, *capitaine*, à Chéreng; Bilouet, *lieutenant*, à Lannoy; Pion, *lieutenant*, à Baisieux (route) et Bernard, *lieutenant à Baisieux*, (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin, Baisieux (route) et Baisieux(station).

CAPITAINERIE DE LILLE. MM. Leroy, *capitaine*, à Lille; Dubois, *lieutenant*, à Marcq-en-Barœul; Vasseur, *lieutenant*, à Mons-en-Barœul.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, de Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Flers.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Roche, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE MOUCHIN. MM. Maupin, *receveur principal;* Guilbert, *vérificateur ;* Fécheroulle, *commis de* 1re *classe*.

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies : Wannehain, M. Geneau, *receveur*. — Aniches (fabrique de soude), M. Blondel, *commis principal*; M. Cotin, *commis de 1re classe*; MM. Henne et Steffenone, *commis de 2e classe*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE PONT-A-MARCQ. — N..., *capitaine*; à Pont-à-Marcq; Dequeker, *lieutenant* à Peronne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Sainghin, Péronne, Lesquin, Ennetières, Templeuve, Pont-à-Marcq.

CAPITAINERIE DE MOUCHIN. — MM. Cuirot, *capitaine*, à Mouchin, Prévost, *lieutenant*, à Cysoing; Delarue, *lieutenant*, à Nomain.

Cette capitainerie comprend les brigades de Wannehain, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain et Aix.

CAPITAINERIE D'ORCHIES. — MM. Caffier, *capitaine*, à Orchies; Salmon, *lieutenant*, à Cappelle; Vernez, *lieutenant* à Rouvignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Capelle, Auchy, Bersée, Orchies, Beuvry, Court-au-Bois, Coutiches et Bouvignies.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Digeaux, à Lille.

Receveur principal, M. Du Gard, à Lille.

Commis de la recette principale, MM. Ducourthial, 1er *commis*; Mallet, Boullet, Chocqueel, *commis*; Richez, *surnuméraire*. —

Entreposeur des tabacs, M. Boudville, à Lille. — *Sous-inspecteur sédentaire*, M. Gueugniaud, à Lille. — *Contrôleurs*, MM. Couppey, Tabourin, Labbe, à Lille. — *Receveurs particuliers*, MM. Dethoor (Lille), Soulier (quartier de Wazemmes) et Germain (quartier des Moulins). — *Receveur de navigation*. M. Ouda (quartier de Wazemmes La Barre). — *Contrôleur de la garantie*, M. Ferrey, à Lille.

RÉSIDENCE D'ARMENTIÈRES. *Contrôleur*, M. Enou; *receveur particulier sédentaire*, M. Vuillermoz. — RÉSIDENCE DE ROUBAIX. *Contrôleur*, M. Testut; *receveur particulier sédentaire*, M. Ruyssen. — RÉSIDENCE DE LA BASSÉE. *Receveur particulier sédentaire*, M. Bailly — RÉSIDENCE DE SECLIN. *Receveur particulier sédentaire*, M. Croin. — RÉSIDENCE DE TOURCOING. *Contrôleur*. M. de Geslin; *Receveur particulier sédentaire*, M. Dethoor.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Kerst, à Douai.

Receveur principal entreposeur, M. Meunier, à Douai.

Commis de la recette principale, MM. Barnetche, 1er *commis*; Boullet, 2e *commis*; Vauthy, *surnuméraire*. — *Contrôleur*, M. Dusan. — *Receveurs particuliers sédentaires*, MM. Faguet de Champcourt, à Raches; Cartier, à Marchiennes; Villette, à Arleux. — *Receveurs de navigation*, MM. Molliard, à Auby; Donzel, à Douai.

SERVICE DES SUCRES.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Laine, à Lille. — *Contrôleurs*, MM. Dehau, à Lille; Deny, à Fournes; Galland, à Pont-à-Marcq; Létocart, à Seclin.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. La Garde, à Douai; *contrôleurs*, MM. Rigollet, à Douai; Doublat, à Marchiennes; Hausselle, à Cantin.

ENTREPÔT DES SUCRES DE LILLE.

Contrôleur, M. Boullet; *receveur partic. buraliste*, M. Goirand.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE DUNKERQUE.

M. Letourneur, ✻, ✠ C., *directeur*.

Bureaux de la direction. — DOUANES. — MM. Thouillaud, *premier commis*; Guillet, *second idem*; Belgueul, *troisième idem*; Levillain, *commis attaché*; Muotz et Gombert, *surnuméraires*.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — MM. Lefebvre, *premier commis* ; Frédrick, *deuxième idem* ; Dupont, *surnuméraire.*

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. l'Hôte, *inspecteur divisionnaire* ; Isambert, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux.— PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.— M. Mayan, *receveur principal.*

M. Demanche, *sous-inspecteur sédentaire.*

M. Perret, *idem.*

Contrôleurs, MM. Mathorez, Paris, Bouly de Lesdain et Evrard. — *Vérificateurs*, MM. Bouvy, Delattre, Blanc, Simon, Leclercq, Buhot, Doué, Carion, Cheffre, Courtois, Hyart et Cardock. — *Commis principaux*, MM. Malingre, Caron, Tortel (Henri), Bourdon, Collet, Angois, Tortel (Edouard), Thévenet. — *Commis*, MM. Herbart, Salemon, Baes, Bénédetti, Vanderwallen, Pierens et Debaecque. — *Gardes-magasins*, MM. Hyver et Demersseman.

Receveurs particuliers de la principalité de Dunkerque. — Gravelines, MM. Rincheval, *receveur;* Doyelle, *vérificateur;* Ghyvelde, MM. Danctoville, *receveur;* Hénot, *commis.* — Labrouskstraete, M. Potier, *receveur.* — Oost-Cappel, MM. Choquet, *receveur;* Bossaert, *commis.*— Hondschoote, MM. Lefèvre, *receveur;* Collet, *commis.*

Service actif.—CAPITAINERIE DE DUNKERQUE. MM. Duval, *capitaine,* à Dunkerque; Dardenne, *lieutenant,* à Dunkerque; Delemotte, *idem.* à Dunkerque. Réveillon, *idem,* à Dunkerque, Romby, *idem,* à Mardyck.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Mardyck et Dunkerque.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE. MM. Morin, *capitaine,* à Hondschoote; Monart, *lieutenant,* à Ghyvelde; Lory, *idem,* à Rexpoëde; Page, *idem,* à l'Etoile.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Mœrkerque, Labroukstraete, l'Etoile, Killemlinde, Oost-Capel, la Krustraete, Rexpoede et Hondschoote.

CAPITAINERIE DE BERGUES. — MM. Foigne, *capitaine,* à Bergues, Mignonet, *lieutenant,* à Teteghem; Baude, *idem,* à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Bergues, Bissert, Wormhoudt, Rosendael, Tente-Verte et Esquelbecq.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. de Rancourt, *inspecteur.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK. MM. Deseille, *receveur principal*, Strack et Petit, *commis.*

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck. — Houtkerque. M. Hubrecht, *receveur.* — Steenvoorde, MM. Cocquelet, *receveur;* Vinchon, *commis.* — Boeschèpe. M. Vanheeger, *receveur.* — Schaexhen, M. Fontaine, *receveur.* — Bailleul, MM. Pla, *receveur ;* Gorsas, *commis principal :* Olivier, *commis.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE STEENVOORDE. MM. Lory, *capitaine*, à Steenvoorde; Tesmoingt, *lieutenant*, à Houtkerque; Degiganon, *idem*, à Godewaersvelde.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Winnezèele, Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde et Godewaersvelde.

CAPITAINERIE DE MÉTEREN. MM. Sauvage, *capitaine*, à Méteren; Chevalier, *lieutenant*, à Berthen; Bimon, *idem*, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthen, Schaexhen, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK. — MM. Boville, *capitaine*, à Hazebrouck; Pocholle, *lieutenant*, à Strazeele; Hibon, *idem*, à La Cornette.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, la Cornette, l'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caestre, Strazeele, Outtersteene et Vieux-Berquin.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Inspecteur, M. le Tribot, à Dunkerque

Receveur principal, entreposeur des tabacs, M. Durant, à Dunkerque ; *commis*, MM. Fontaine et Debouzi, à Dunkerque. — *Receveur particulier sédentaire*, à Dunkerque, M. Spillieux.

Contrôleurs de ville, MM. Degrave et Richard. — *Contrôleur de garantie*, M. Bisserie, à Dunkerque. — *Commis de 1re classe*, MM. Boissonnet, Roissard, Geffroy, Bellais, Mélan, Daullé ; *de 2e cl.*, MM. Couturier, Coët, Murie, Gugelot, Boudry, Barbaste. — *Surnuméraires*, MM. Petyt, Doué et N.... — *Receveur de navigation*, à Dunkerque, M. Sevin ; *surveillant de navigation*, M. Meurs. — *Receveurs-buralistes*, MM. Lamarre et Sauvage.

BANLIEUE DE DUNKERQUE. — *Receveur*, M. Dufau ; *commis principal de 2e classe*, M. Duchez. — Service des distilleries. — *Commis de 1re classe*, MM. Petetin et Claeyssen ; *de 2e classe*, M. Beauchet ; *de 3e classe*, M. Chalve.

RÉSIDENCE DE COUDEKERQUE-BRANCHE. — Service des sucres. — *Commis principal de 2e classe*, M. Monhée ; *commis de 3e classe*, M. Vincent ; *préposé sédentaire de 1re classe*, M. Bouclet.

RÉSIDENCE DE BERGUES. *Contrôleur*, M. Bureau ; *receveur particulier sédentaire*, M. Hennart; *commis de 2e classe*, MM. Bouquet, Wiscart ; *de 3e classe*, MM. Mathorez et Delacroix ; *receveur buraliste de navigation*, M. Marbais, à Bergues.— RÉSIDENCE DE STEENE. Service des sucres. *Commis principal de 1re classe*, M. Appourchaux ; *commis de 2e classe*, M. Personnat ; *préposés sédentaires de 1re classe*, MM. Dollet et Lordez. — RÉSIDENCE DE BOURBOURG. *Receveur particulier sédentaire*, M. Brulley ; *commis principal chef de service*, M. Chapey ; *commis de deuxième classe*, M. Cavry ; *receveur buraliste de navigation*, M. Janssoone. — RÉSIDENCE DE WATTEN. *Receveur particulier sédentaire*, M. Jouveneau ; *commis principal*, *chef de service*, M. Bufquin ; *commis de deuxième classe*, M. Salle.

RECETTE AMBULANTE DE WORMHOUDT. *Receveur*, M. Vanstrazeele ; *commis principal de deuxième classe*, M. Taverne de St.-Antoine, *receveur buraliste*, M. Beaucertain. — RECETTE AMBULANTE D'HONDSCHOOTE. *Receveur*, M. Collin ; *commis principal de deuxième classe*, M. Taverne de St.-Antoine ; *receveur buraliste*, M. Deman. — RECETTE AMBULANTE DE GRAVELINES. *Receveur*, M. Le Bret; *commis principal de deuxième classe*, M. Rooryck ; *receveur buraliste*, M. Deblacker.—RÉSIDENCE DE CRAYWICK. Service des sucres. *Commis principal de 1re classe*, *chef de service*, M. Vasseur ; *commis de 3e classe*, M. Claerebout ; *préposé sédentaire*, M. Meunier.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Inspecteur, M. Flamant, à Hazebrouck ; *receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Devos, à Hazebrouck ; *commis*, M. Becquart ; *surnuméraire*, M. Delbecque, à Hazebrouck ; *contrôleur*, M. Maury, à Hazebrouck ; *commis de 2e classe*, MM. Hourdé et Verhaeghe ; *idem de 3e classe*, MM. Vanbremeersch et Decoopman ; *surnuméraire*, M. Verhaeghe.

RÉSIDENCE DE BAILLEUL. *Receveur particulier sédentaire*, M. Parsy ; *contrôleur*, M. Morin ; *commis de 2e classe*, MM. Hovaer et Bouchet ; *idem de 3e classe*, MM. Naudeau et Coppens.

RECETTE AMBULANTE DE CASSEL. *Receveur*, M. Borde ; *commis principal de 2e classe*, M. Carré ; *receveur buraliste*, M. Ballet. — RECETTE AMBULANTE DE MERVILLE. *Receveur*, M. Lemarchand ; *commis principal de 2e classe*, M. Trousson ; *receveur, buraliste*, M. Cédé. — RECETTE AMBULANTE DE STEENVOORDE. *Receveur*, M. Coppens ; *commis principal de 2e classe*, M. Guillaume ; *receveur buraliste*, M. Deneuville. — RECETTE AMBULANTE DE BOESEGHEM. *Receveur*, M. Chevresson ; *commis principal de 2e classe*, M. Leroux ; *receveur buraliste*, M. Bigotte. — RECETTE AMBULANTE DE NOORDPEENE. *Receveur*, M. Dupont ; *commis principal de 2^e classe*, M. Chorin ; *receveur buraliste*, M. Claerbout. — RECETTE AMBULANTE D'ESTAIRES. *Receveur*, M. Dupont ; *commis principal de 2e classe*, M. Busschaert ; *Receveur buraliste*, M. Roch.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE VALENCIENNES.

M. Van Cassel, ✻, *directeur*.

Bureaux de la direction. — DOUANES. MM. Dany, *premier commis*; Gréterin, *deuxième idem*; Brienne, *troisième idem*. MM. Mélot, Lavie, *commis attachés*. MM. Gounot, Lien et Gripon, *surnumraires*.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. MM. Génin, *premier commis*; Lajoie, *deuxième idem*; Laporte, *troisième idem*; Devallée, *quatrième idem*.

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Condé.

Inspecteur, M. Ricordy.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ. — MM. Fournier, *receveur principal*, à Condé; Margaine, *sous-inspecteur*, idem; Hencart, Lebrun, *vérificateurs de 1re classe*; Jacquet, *idem de 2e classe*; Penaud, *commis principal de 1re classe*; Pirolle, Ruffin, *commis de 1re classe*.

Mortagne, M. Bocquillet, *receveur*; Nortier, *vérificateur de 3e classe*; Dremaux, *commis*. — Hergnies, M. Ekelsbeke, *receveur*. — Vieux-Condé, M. Jaugeon, *receveur*. — Le Coq, MM. Paravicini, *receveur;* Poulainc, *commis*.

Rumegies, MM. Gobin, *receveur*; Faudacq, *commis*.— Maulde, MM. Cordon, *receveur;* Filliat, *commis*.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Valenciennes.

Inspecteur, M. Thibault.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES. MM. Gounot, *receveur principal;* Faton, *sous-inspecteur*; Longrais, *contrôleur;* Ponchau, Teiteix, de Bonnet de Viller et Bunot, *vérificateurs de 1re classe*; Ganne et Lefebvre, *commis principaux de 1re classe*; Buyssens, Lepidi, *commis principaux de 2e classe*; Bize, *commis de 1re classe*.

Blanc-Misseron, MM. de Valensart, *receveur;* Quès, *vérificateur de 3e classe*; Honoré, Ravel, *commis*. — Marchipont, M. Bouchez, *receveur*. — Sebourg, M. Courteville, *receveur*.

Crespin, M. Demarbaix, *receveur*. — St.-Vaast, M. Drapier, *receveur*. — Bry, *receveur*, M. Valin. — Eth, *receveur*, M. Gosselin.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Feignies et à Jeumont.

M. Josset, *inspecteur*, à Maubeuge.

PRINCIPALITÉ DE FEIGNIES. MM. Louette, *receveur principal*, à Feignies; Huentz, *sous-inspecteur;* L'hôte, Meurisse, *vérificateurs de 1re classe*, Bellon, *vérificateur de 2e classe*; Guiomar, *commis principal de 1re cl.;* Sbarbaro, *commis principal de 2e cl.*; Capé, Herbecq, *commis de 2e classe*, à Feignies.

Bellignies, MM. Pichoir, *receveur*. — Hergies, M. Le Buhotel, *receveur*. — Hon, M. Mercier, *receveur*. — Malplaquet, M. Doste, *receveur*. — Gognies-Chaussée, M. Venet, *receveur*.

PRINCIPALITÉ DE JEUMONT. MM. Rousset de Pomaret, *receveur principal;* Faucheur, *sous-inspecteur*; Nortier, *contrôleur*; Deman, de St-Martin-Beyrie, Vandaele, Michaud, *vérificateurs de 1re classe*; Honoré, Grosgurin, *vérificateurs de 2e classe;* Dumont, Hiéblot, Bonnefoy, Débette, *commis principaux de 1re classe;* Schillinger, Gérard, *commis de 1re classe;* Ravaux, Mariage, *commis de 2e classe*.

Bettignies, MM. Rolier, *receveur*; Villers-sire-Nicole, M. Lemoine, *receveur*. — Vieux-Rengt, M. St-Quentin, *receveur*. — Hautmont (soudes), M. Mineur, *commis principal de 1re cl.*; Aubry, *commis de 1re classe;* Dupeire, Pierquet, *commis de 2e classe*.

INSPECTION D'AVESNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Avesnes.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES. MM. Willemin, *inspecteur*; Pyanet, *receveur principal;* Lécuyer, *commis principal de deuxième classe*.

Cousolre, MM. Defontaine, *receveur;* Laplace, *commis*. — Hestrud, M. Fauconnier, *receveur*. — Solre-le-Château, MM. Rognion, *receveur*. — Clairfayts, M. Loth, *receveur*. — Eppe-Sauvage, M. Lecerf, *receveur*. — Trélon, M. de Varènes, *receveur*. — Ohain, MM. Bouteleux, *receveur*; Loth (Gustave), *commis*.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Service actif. — CAPITAINERIE DE LECELLES. — MM. Gérard, *capitaine*, à Lecelles, Lefevre, *lieutenant*, à Saméon; Lesrel, *lieutenant*, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, St-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON. MM. Petit, *capitaine*, à Hasnon; Germain, *lieutenant*, à Tilloy; Gaillard, *lieutenant*, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AU-BOIS. MM. Landon, *capitaine*, à Notre-Dame-au-Bois; Dineur, *lieutenant*, à Bruille; Colmant, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Fresnes, Château-l'Abbaye et du Coq.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE D'HONNAING. MM. Louvel, *capitaine*, à Onnaing, Beuzard, *lieutenant*, à Blanc-Misseron; Perrin, *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Marchipont, Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Thivencelles.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES. MM. Lomenil, *capitaine*, à Valenciennes; Jacquart, *lieutenant*, à Valenciennes (station); Ridon, *lieutenant*, à Anzin; Coupard, *lieutenant*, à Vendegies-sur-Ecaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT. MM. Cousin, *capitaine*, à Wargnies-le-Petit; Paris, *lieutenant*, à St.-Vaast; Moucheront, *lieutenant*, à Wargnies-le-Petit.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE. MM. Gréterin, *capitaine*, à La

Longueville ; Desbordes, *lieutenant*, à Bavai ; Dubray, *lieutenant*, à Feignies (station) ; Mathieu, *lieutenant*, à Feignies (village).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies (station), Feignies (village) et Lalongueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ. MM. Landousie, *capitaine*, à Jolimetz; Pécheux, *lieutenant*, à Berlaimont ; Bruyère, *lieutenant*, au Quesnoy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol, Berlaimont et Pont-sur-Sambre.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE. MM. Blutel, *capitaine*, à Maubeuge ; Aubert, *lieutenant*, à Villers-sire-Nicole ; Robert, *lieutenant*, à Cerfontaine ; Sindely, *lieutenant*, à Jeumont (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-Sire-Nicole, Vieux-Rengt, Jeumont (ligne), Colleret, Maubeuge, Cerfontaine, Jeumont (station), Hautmont (station).

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Vallette, *capitaine*, à Solre-le-Château ; Lalou, *lieutenant*, à Hestrud ; Canneaux, *lieutenant*, à Dimechaux.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clerfayts, Dimechaux, Solre-le-Château, Cousolre, Damousies et Fellerles.

CAPITAINERIE DE GLAGEON. MM. Sant, *capitaine*, à Glageon ; Bertholet, ✠, *lieutenant*, à Trélon ; Mathieu, *lieutenant*, à Liessies.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ohain, Trélon, Liessies, Sains, Glageon et Willies.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES. MM. Collart, *capitaine*, à Avesnelles ; Mondelli, *lieutenant*, à Dompierre ; Beaudet, *lieutenant*, à Étrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Avesnes, Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt, Larouillies et Saint-Hilaire.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

SERVICE SPÉCIAL DES SUCRES.

MM. Danican-Philidor, *inspecteur*, à Valenciennes ; de Percy, *sous-inspecteur divisionnaire*, à Cambrai.—*Contrôleurs*, MM. Louis et de Villereau, à Valenciennes ; Fallague, à Onnaing ; Couplet, à Bouchain ; Duvivier, à Cambrai ; Ferrière, à Denain ; Chardenal, à Saint-Amand ; Beaujeu, à Famars ; Couturier, au Quesnoy ; Taviaux, à Solesmes.

SERVICE GÉNÉRAL.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Inspecteur, M. Bourey; *sous-inspecteur*, M. de Lestang, à Valenciennes; *receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Curmer; *premier commis de la recette principale*, M. Tanton; *deuxième id.*, M. Guillaume; *troisième id.*, M. Bélenfant; *contrôleurs*, MM. Gavan et Lucas, à Valenciennes; *receveur de navigation*, M. Demogue, à Valenciennes; *contrôleur de garantie*, M. Lucas, à Valenciennes; *receveur particulier*, M. Peignot.

RÉSIDENCE D'ANZIN. *Contrôleur*, M. Hellein; *receveur particulier sédentaire*, M. Lucas. — RÉSIDENCE DE SAINT-AMAND. *Contrôleur*, M. Gaffet, *receveur particulier sédentaire*, M. Borry. — RÉSIDENCE DE CONDÉ. *Contrôleur*, M. Sausverd; *receveur particulier sédentaire*, M. de Monmoton; *receveur de navigation*, M. Leveuf. — — RÉSIDENCE DE FRESNES. *Receveur particulier et de navigation*, M. Toucheboeuf. — RÉSIDENCE DE DENAIN. *Contrôleur*. M. Seigne; *receveur particulier sédentaire*, M. Danthon; *receveur de navigation*, M. Thiriet. — RÉSIDENCE D'ONNAING. *Receveur particulier sédentaire*, M. Duquesne.— RÉSIDENCE DE VIEUX-CONDÉ. *Receveur de navigation*, M. Lesix. — RÉSIDENCE DE BOUCHAIN. *Receveur ambulant*, M. Thibault. — RÉSIDENCE DE DOUCHY. *Receveur ambulant*, M. Degrave. — RÉSIDENCE D'ESCAUDAIN. *Receveur ambulant*, M. Callau. — RÉSIDENCE DE MAING. *Receveur ambulant*, M. Brugnon. — RÉSIDENCE DE MARLY. *Receveur ambulant*, M. Gouëre. — RÉSIDENCE DE MORTAGNE. *Receveur ambulant*, M. Lannoy.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Inspecteur, M. Letocart, à Avesnes; *sous-inspecteur*, M. Biard, idem. *Receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Morisot, idem. *Premier commis*, M. Brondel; *deuxième idem*, M. Lemire. *Contrôleur*, M. Galopin, à Maubeuge. *Receveurs particuliers sédentaires*, MM. Hazard, à Maubeuge; Prioux, à Landrecies. *Receveurs ambulants*, MM. Delahaye, à Avesnes; Jan et Delcourt, au Quesnoy; Laby, à Solre-le-Château; Georges, à Bavai; Godard, à Berlaimont; Gérard, à Trélon; Delanchy, à Maroilles; Hecquet, à Jeumont; Lepine, à Hautmont.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI,

Inspecteur, M. de Commines de Marsilly, à Cambrai. *Sous-inspecteur*, M. Dupuich. *Receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Maës, à Cambrai. *1er commis*, M. Parisel; *2e idem*, M. Carlier. *Contrôleur de ville*, M. Huguier, à Cambrai. *Receveur de navigation*,

M. Arbinet, à Cambrai. *Receveurs particuliers,* MM. Monget, à Cambrai, Bailleul, au Câteau; *Receveurs ambulants*, MM. Coupois, à Cambrai; Terrien, à Carnières; Seguin, au Câteau; Galy, à Clary; Hublé, à Gouzeaucourt; Desert, à Iwuy; Dhaussy, à Masnières, Largillière, à Solesmes; Girardin, à Walincourt.

DIRECTION GÉNÉRALE DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT.

Un décret du 12 mars 1860 a séparé l'administration des tabacs qu'un arrêté du Gouvernement, en 1848, avait réunie à celle des contributions indirectes et a institué une direction générale des tabacs et des directeurs dépanementaux. Par suite de cette décision, Lille est devenue chef-lieu d'une direction qui comprend la manufacture de Lille, le magasin de transit de Dunkerque, les magasins et la culture du département du Nord.

Un décret postérieur du 9 novembre 1865, a ajouté aux attibutions, de la Direction générale des Tabacs la fabrication des poudres de chasse, de mine et de commerce, ainsi que le raffinage des salpêtres pour former une administration unique sous la dénomination de *Direction générale* des manufactures de l'Etat.

DIRECTION DES TABACS DE LILLE.

Le département du Nord est autorisé, pour 1866, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures de l'Etat, 1,000 hectares de terre, non compris le cinquième en excédant toléré par l'article 193 de la loi du 26 avril 1816.

Ces 1,000 hectares devront procurer une quantité de 2,800,000 kilogrammes detabac.

MANUFACTURE.

Personnel de l'établissement.

Directeur des tabacs, M. Drouet d'Aubigny, ✻, à Lille. — *Ingénieur intérimaire de la manufacture*, M. Brunet. — *Sous-ingénieur*, M. Tannery. — *Contrôleur*, M. Décocq. — *Garde-magasin*, M. Lesueur.

Bureaux.—MM. Ricouard, *premier commis;* Labitte, *deuxième commis;* Durigneux, *commis de 1re classe*; Lebeau, Lemasson, *commis de 2e classe*; Canet et Dardenne, *commis de 3e classe*; Chatenet, *commis de 4e classe;* Thomas, *surnuméraire.*

MAGASINS DE TRANSIT DE DUNKERQUE.

Entreposeur, M. Méchin, à Dunkerque.
Contrôleur de magasin, M. Louet, idem.

CULTURE DU NORD.

Inspecteur, M. Mourgues, à Lille ; *commis de l'inspection*, M. Robin.

MAGASINS DE LILLE.

Magasin N° 1. — *Entreposeur*, M. Mérel ; *contrôleur de magasin*, M. Poignant ; *commis aux écritures*, M. Iégo ; *contrôleur de culture*, M. Olive.

Magasin N° 2. — *Entreposeur*, M. Héron ; *contrôleur de magasin*, M. Mallard ; *commis aux écritures*, M. Crespel ; *contrôleur de culture*, M. Halouchery.

MAGASIN DE MERVILLE.

Entreposeur, M. Daudé, à Merville ; *contrôleur de magasin*, M. Guillou, à Merville ; *contrôleur de culture*, M. Planiol, à Merville.

RAFFINERIE IMPÉRIALE DES SALPÊTRES DE LILLE.

Directeur, M. Violette, Henri, (O. ✱). — *Ingénieur*, N... — *Garde-magasin*, M. Baratte. — *Commis*, M. Lanchon. — *Maître raffineur*, M. Ménagé. — *Maître raffineur-adjoint*, M. Libert.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,442 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 19,650 hectares appartiennent à l'État, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares ; la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares ; la forêt de Saint-Amand, de 3,400 hectares ; la forêt de Phalempin, de 900 hectares ; le grand bois l'Évêque, de 900 hectares ; la forêt de Fourmies, de 900 hectares ; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares ; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares ; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares ; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

La France est divisée en trente-cinq conservations forestières, y compris celles de Chambéry et de Nice.

La septième conservation est celle d'Amiens, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Béraud, à Amiens.

MM. Bécourt, *garde-général sédentaire*, *secrétaire de la conservation*; Roisin, *brigadier sédentaire*, *chargé de la comptabilité*; Jolly de Sailly, *brigadier-sédentaire*, Leroy, *garde-sédentaire*; Cotte, *commis*.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. Lyon, *inspecteur*, *chef de service*, à Lille; Sorreau, *brigadier-sédentaire*, *attaché à l'inspection*; d'Arbois de Jubainville, *sous-inspecteur*, à Valenciennes; de Pelet, *garde général*, à Hazebrouck.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondiss. d'Avesnes et de Cambrai.

MM. Bouvart, *inspecteur*, *chef de service*, au Quesnoy; Pintiaux, *garde-sédentaire*, *attaché à l'inspection*; Dambrun, *sous-inspecteur*, au Quesnoy; Carpentier, *garde général*, à Landrecies; Manceaux, *garde général adjoint*, *chargé de l'intérim du cantonnement de Trélon*; Cotte, *garde général adjoint*, à Locquignol.



POSTE AUX LETTRES (1).

DIRECTION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL. M. Chapuis, ✻, *directeur des postes et relais du département*, à Lille.

Contrôleur, M. Dericault.

MM. Louvart de Pontlevoy, *premier commis de direction*; Chassaigne, *deuxième commis*, *idem*; Cyry, *troisième commis*.

Brigadiers-facteurs. MM. Dutoit et Willems.

Il y a dans le département du Nord soixante-dix-neuf bureaux de postes aux lettres : neuf bureaux composés, soixante-cinq bureaux simples et onze distributions. L'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du receveur de chaque bureau.

BUREAUX COMPOSÉS. Lille. MM. de la Motterouge, *receveur princip.*;

(1) Un décret impérial en date du 27 novembre 1864, inséré au *Moniteur* du 11 décembre suivant, décide que les *Inspecteurs* s'appelleront désormais *Directeurs*; les *Directeurs comptables*, *Receveurs principaux*; les *Directeurs* prendront le nom de *Receveurs*.

Lescaux, Granger, *commis principaux; — receveuses des bureaux supplémentaires:* Mme Herbage, quartier de Moulins-Lille; Mme Asbroucq, quartier de Wazemmes.—Avesnes, M. Lorentz, *receveur.* — Cambrai, MM. Rousseau, *idem;* Bernage, *commis principal.* — Douai, MM. de Beaune, *receveur;* Bourroux, *commis principal.* — Dunkerque, MM. Robinet, *receveur*; Deriége, *commis principal.* — Maubeuge, M. Morel, *receveur.* — Roubaix, M. Veilhan, *receveur.* — Tourcoing, M. Noël, *receveur.* — Valenciennes, M. Louf, *idem*; M. Boys, *commis principal.*

Bureaux simples. Aniche, Mme Eloy; Anzin, Mlle Aubertin; Arleux, M. Poillo; Armentières, M. Houde; Bailleul, M. Dehaisnes; La Bassée, M. Watier; Bavai, Mme Salles; Bergues, Mme François; Berlaimont, Mlle Poullard; Bouchain, M. Chanudet; Bourbourg, Mlle Desjardins; Busigny, Mme Belin; Carnières, Mme Boubay; Cassel, Mlle Felhoen; Le Cateau, M. Campion; Catillon, Mlle Wuillot; Caudry, Mme Legrand; Clary, Mlle Tourasse; Comines, Mme Hanguillart; Condé, Mlle Bossel; Crespin, Mlle Cartier; Cousolre, Mlle Lemoisne; Cysoing, Mlle Bauvin; Denain, M. Dufour; Esquelbecq, Mlle Mahistre; Estaires, M. Duretz; Etrœungt, Mlle Godbille; Fourmies, Mlle Sévené; Fournes, Mlle Tancrez; Gouzeaucourt, Mme Devaux; Gravelines, Mme Veillot; Halluin, Mme Wallard; Haubourdin, Mme veuve Lamour; Hautmont, Mlle Delaporte; Hazebrouck, M. Piettre; Hondschoote, Mlle Chassaing; Iwuy, Mlle Dehaisnes; Jeumont, M. Disneur, ✻; Landrecies, Mlle Richez; Lannoy, Mme Simon; Lourches, Mlle Nicolet; Marchiennes, Mme Baillet; Marcq-en-Barœul, Mlle Duchet; Maroilles, Mlle Barthélemy; Masnières, Mme veuve Mollien; Merville, Mme Barthès; Onnaing, Mme Mahistre; Orchies, Mlle Royer; Pont à-Marcq, Mlle Huguier; Quesnoy-sur-Deûle, Mlle Dubuisson; Le Quesnoy, M. Cat; Raches, Mme Dumay; Raismes, Mme Legrand; St.-Amand, M. Daussy; Seclin, Mme Bocquet; Solre-le-Château, Mme veuve Lenglé; Solesmes, Mlle Marlierre; Somain, M. Mio; Steenvoorde, Mme veuve Duvet; Trélon, Mme Balasse, Walincourt, Mlle Cornillot; Watten, Mme Caron; Wormhoudt, Mme Cabotse.

Bureaux de distribution. Ascq, Mme Ve Werquin; Beugnies, M. Lelong; Fresnes, M. Daussy; Loos, M. Bodou; Mortagne, Mlle Lebrun; Renescure, M. Cohet; Sains, M. Georges; Steenwerck, Mlle Marin; Templeuve, Mme Pottier; Trith St.-Léger, Mlle Dubrulle; Wignehies, Mlle Berthollet.

Préposés dans les gares des chemins de fer. MM. Laporte, à Lille; Seigneur, à Busigny; Courtin, à Cambrai; Cendro, à Douai; Logié, à Hazebrouck; Moreau, à Somain; Lejeune, à Valenciennes.

FRANCHISES POSTALES.

Jouissent de la franchise illimitée par lettres fermées pour toute l'étendue de l'Empire : S. M. l'Empereur, S. M. l'Impératrice, S. A. I. le prince Napoléon, S. A. la princesse Mathilde, S. A. I. la princesse Marie-Clotilde Napoléon, le directeur général des postes, la Gouvernante des Enfants de France, le ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, le surintendant-général des théâtres, idem, des beaux-arts.

Pour toutes les correspondances qui leur sont adressées : l'Empereur. l'Impératrice, le prince Napoléon, la princesse Mathilde, la princesse Marie-Clotilde Napoléon ; le prince Lucien Murat.

La dame d'honneur de S. A. I. Mme la princesse Marie-Clotilde Napoléon, le Ministre d'Etat, les aides-de-camp de l'Empereur, de service : les secrétaires du cabinet de l'Empereur, le commandant militaire de la maison de l'Empereur, le gouverneur général des palais impériaux, le premier aumônier de la maison de l'Empereur, le grand maréchal du palais, le grand chambellan, le grand écuyer, le grand veneur, le grand maître des cérémonies, le secrétaire des commandements de l'Impératrice, le grand maître de la maison de l'Impératrice, le chevalier d'honneur de S. A. I. Mme la princesse Mathilde, la Gouvernante des enfants de France; les membres du conseil-privé.

Le président du Sénat, le président du Corps législatif, le grand référendaire du Sénat, le grand chancelier de la Légion-d'Honneur, les ministres secrétaires d'Etat à départements ministériels, le président du Conseil d'Etat, le vice-président du Conseil d'Etat, le président du contentieux du Conseil d'Etat, le premier président et le procureur-général de la Cour de cassation; le premier président et le procureur-général de la Cour des comptes, le commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine, le commandant de la 1re division militaire, le commandant de Paris et du département de la Seine, le préfet de police, le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines, le directeur du personnel au ministère de la guerre, le directeur de l'administration des forêts, le directeur de l administration des douanes et des contributions indirectes, le directeur de l'administration des manufactures de l'Etat, le directeur de l'administration des postes, le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, le directeur général des cultes, le secrétaire général du Conseil d'Etat, le président de la commission d'enquête des tabacs, le commissaire de l'Empereur, près la commission d'indemnité des colons de Saint-Domingue, le secrétaire général de la même commission, le directeur général des lignes télégraphiques, le directeur du service des dons et secours de la maison de l'Empereur.

TAXE DES LETTRES.

Nous avons inséré, il y a neuf ans, dans notre recueil, les notions générales sur les taxes dont l'administration des postes frappe les lettres privées, les papiers d'affaires, gravures, prospectus, journaux, etc., circulant dans Paris, dans l'intérieur de l'Empire, ou à destination des colonies françaises. Pour consulter ces tarifs, se reporter à la page 193 et suivantes de l'Annuaire de 1858. Il n'y a eu de changements depuis cette époque que ceux relatifs au poids des lettres, qui sont trop importants pour que nous ne croyions pas devoir les indiquer ci-après :

1er TARIF.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste, y compris les directions situées en Corse et en Algérie.

Indication du poids.	Lettres affranchies.	Lettres non affranchies.
	fr. c.	fr. c.
Au-dessous de 10 gr. jusqu'à 10 gr. inclus.	0 20	0 30
Au-dessus de 10 gr. jusqu'à 20 gr. inclus	0 40	0 60
Au-dessus de 20 gr. jusq. 100 gr. inclus.	0 80	1 20
Au-dessus de 100 gr jusq. 200 gr. inclus.	1 60	2 40
Au-dessus de 200 gr. jusq. 300 gr. inclus.	2 40	3 60

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant, 80 cent. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchiss.

2e TARIF.

Taxe des lettres d'une direction de poste pour une distribution relevant de cette direction et réciproquement, et des lettres d'une commune pour une autre commune du même arrondissement postal.

Indication du poids.	Lettres affran chies.	Lettres non affran chies.
	fr. c.	fr. c.
Jusqu'à 10 gr. inclus.	0 10	0 15
De 10 à 20 gr. id.	0 20	0 30
De 20 à 100 gr. id.	0 40	0 60
De 100 à 200 gr. id.	0 80	1 20

Et ainsi de suite, en ajoutant par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant, 40 cent. en cas d'affranchissement et 60 c. en cas de non-affranchissement.

3e TARIF.

Taxe des lettres d'une commune pour la même commune (Paris excepté).

Indication du poids.	Lettres affranchies et non affranchies
	fr. c.
Jusqu'à 15 gr. exclus.	0 10
De 15 gr. à 30 gr. exc.	0 20
De 30 idem à 60 idem	0 30
De 60 idem à 90 idem	0 40
De 90 idem à 120 idem	0 50

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent. par chaque 30 gr. ou fraction de 30 gr. excédant.

Comme suite aux indications précédentes, nous croyons devoir donner ci-après les dernières instructions de l'Administration des postes sur les valeurs cotées et déclarées.

Valeurs déclarées.

L'expéditeur qui veut s'assurer en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées dans une lettre *chargée*, doit faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 francs; elle est portée en toutes lettres à l'angle gauche supérieur de la suscription de l'enveloppe et énonce en francs et centimes le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même sans rature ni surcharge.

Une lettre chargée, contenant des valeurs déclarées, est passible, en outre du port de la lettre et du droit fixe de chargement, d'un droit de 10 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés.

Valeurs cotées.

Les valeurs cotées sont des objets précieux de petite dimension. L'estimation ne peut être inférieure à 30 francs ni supérieure à 1,000 francs. Elles paient 1 p. °/₀ de la valeur estimée à partir du 1er janvier 1863. (Loi du 2 juillet 1862.)

Indépendamment du droit de 1 p. °/₀, l'expéditeur doit acquitter un droit de timbre de 20 centimes pour la reconnaissance qui lui est donnée.

Les valeurs cotées sont renfermées, en présence des directeurs, dans des boîtes ou étuis ayant au plus 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur. Les objets réunis à la boîte ne doivent pas dépasser le poids de 300 grammes. En cas de perte, l'Administration tient compte du montant de l'estimation.

Articles d'argent.

La poste se charge, moyennant un droit de 1 p. °/₀ depuis le 1er janvier 1863 (loi du 2 juillet 1862), du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux ayants droit dans tous les bureaux de l'Empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus pour les armées françaises en pays étrangers, pour les militaires et marins employés dans les colonies françaises ou sur les bâtiments de l'État, et pour les transportés à Cayenne. Les mandats sont payés aux caisses des payeurs des armées, des trésoriers coloniaux et des receveurs des postes à l'étranger.

Des envois d'argent peuvent également être reçus à destination de la Belgique, de l'Italie et de la Suisse, jusqu'à concurrence de 200 frencs, dans certains bureaux de France et d'algérie. Les mandats, dits internationaux, sont transmissibles par voie d'endossement. La nomenclature des bureaux français et italiens autorisés à émettre et à payer des mandats franco-italiens ou franco-suisses existe dans toutes les recettes et distributions. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 10 francs, les mandats supportent, outre le droit de 1 p. °/₀, un droit de timbre de 20 centimes (loi du 8 juin 1864). Tous les distributeurs en France sont autorisés à émettre et à payer des mandats d'articles d'argent pour des sommes de 50 francs et au-dessous. Les bénéficiaires des mandats, en France, peuvent en faire toucher le montant dans un bureau de poste choisi par eux, sur acquit

préalable et sans être obligés de s'y présenter eux-mêmes, à la condition d'y déposer une demande, dressée suivant la forme qui leur sera indiquée et contenant leur signature dûment légalisée.

Dans le département du Nord, toutes les distributions de postes, moins celle de Renescure et de Beugnies, sont autorisées à émettre et à payer des mandats pour des sommes de 50 fr. et au-dessous.

Nota. L'expéditeur d'une lettre chargée contenant ou non des valeurs déclarées ou celui d'un chargement de valeurs cotées peut demander, au moment où il dépose l'un ou l'autre de ces objets, qu'il lui soit donné avis de sa remise au destinataire. A cet effet, il paie d'avance pour l'affranchissement de l'avis un droit de poste de 10 centimes.

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Henry, *vérificateur;* Boone, *premier vérificateur adjoint;* Delavenne, *deuxième vérificateur adjoint ;* N..., *troisième idem;* à Lille; Dawint, *vérificateur*, à Dunkerque; Sire-Delahaye, *idem*, à Hazebronck; Boucher, *idem*, à Cambrai; Girod, *idem*, à Avesnes; Wantier, *idem*, à Douai; Loriaux, *idem*, à Valenciennes.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Commission historique du département du Nord.

Cette Commission, instituée par arrêté de M. le Préfet, du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-deux membres et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

M. de Saint-Aignan (O. ✻), ancien préfet du Nord, à Paris, fondateur de la Commission; De Saulcy, sénateur, membre de l'Institut; Paillard, préfet du Pas-de-Calais; l'abbé Cochet, correspondant de l'Institut, à Dieppe.

Bureau: MM. De Coussemaker, ✻, ✠, ✠, correspondant de l'Institut, *président;* le comte de Melun, ✠, *vice-président*; Chon, ✻, professeur d'histoire à la Faculté des sciences, *secrétaire-général;* Ch. Vincent, chef de bureau à la préfecture, *secrétaire-archiviste.*

Membres résidants.

MM. Benvignat, architecte; Blanquart-Evrard, ✻, propriétaire, photographe; l'abbé Carnel; Colas, professeur à l'école de pein-

ture; David, ancien magistrat; De Caulaincourt, prop.; Deligne, Jules, professeur; De la Phalecque, propriétaire; De Norguet, propriétaire; Desplanques, archiviste du département; Marteau, architecte du département; Grimon, ✻, inspecteur de l'instruction primaire; Van Hende, chef d'institution; Verly, architecte.

Membres titulaires non résidants.

MM. Brun-Lavainne, secrétaire en chef de la mairie de Roubaix, ancien membre résidant; l'abbé Dervaux, à Comines; Th, Leuridant, bibliothécaire de la ville de Roubaix, Roussel-Defontaine, ✻, maire de Tourcoing.

Sous-Comité de l'arrondissemeat d'Avesnes.

MM. Cabaret, ✻, ancien receveur particulier des finances, à Avesnes, président; Caverne, Eliacin, pharmacien à Avesnes, secrétaire; Fiévet, architecte, à Avesnes; Michaux, ancien secrétaire de la sous-préfecture d'Avesnes; Baron de la Torre, membre du Conseil général, maire de St Waast.

Sous-Comité de l'arrondissement de Cambrai.

MM. Wilbert, président de la société d'émulation, à Cambrai, président; A. Durieu, professeur de dessin, secrétaire; De Baralle, architecte à Cambrai; Bruyelle, propriétaire à Cambrai; Delattre, receveur municipal, à Cambrai; Lefebvre, dit Faber, professeur.

Sous-Comité de l'arrondissement de Douai.

MM. Tailliar, ✻, conseiller à la Cour impériale de Douai, président; Brassart, Félix, avocat, secrétaire; Asselin, maire de Douai; Cahier, ✻, président à la Cour impériale de Douai; l'abbé Dehaine, sous-bibliothécaire-archiviste de la ville; Preux, avocat-général à la Cour de Douai; le baron de Bouteville, conseiller-général à Honnaing.

Sous-Comité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM. Derode, négociant à Dunkerque, ancien membre résidant, président; Bergerot, maire d'Esquelbecq, membre du conseil d'arrondissement de Dunkerque, secrétaire; Bonvarlet fils, négociant à Dunkerque; Cousyn, Louis, avocat, à Dunkerque; Delaroiere, ancien maire de Bergues; Demeunynk, ✻, docteur en médecine, à Bourbourg; Develle, architecte à Dunkerque; Vercoustre, conducteur de waeteringues, à Bourbourg.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM. Deschodt, membre du Conseil général, président; Denaecker, ancien juge-de-paix, propriét., à Noordpeene, secrétaire; Arnould Detournai, à Estaires; De Smyttère, maire à Cassel; Deberdt, César, percepteur, Verheylewigen, secrétaire de la sous-préfecture.

Sous-Comité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM. Grar, Edouard, ✻, président de la Société d'agriculture, à Valenciennes, président ; Martin, Adolphe, secrétaire-général de la société impériale des sciences, secrétaire ; Cellier, membre de la commission des archives ; Grimault, architecte à Valenciennes ; Lelièvre, ✻, ancien capitaine du génie, à Valenciennes ; Hédouin, commissaire de surveillance au chemin de fer du Nord, à Valenciennes.

Correspondants hors du département.

MM. Beaussire, profess. à la Faculté des lettres de Poitiers, ancien membre résidant; Boca, Louis, archiviste à Amiens; Bollaert, ✻ ingénieur à Lens (Pas-de-Calais); de Ste-Suzanne, ✻, sous-préfet, à Sceaux ; Bouly, Eugène, homme de lettres, à Paris ; Carlier, à Paris ; Dancoisne, notaire, à Hénin-Liétard ; de Courmaceul, ancien juge-de-paix, à St-Amand, imprim., à Nantes ; de Fontenay, président de la Société-Eduenne, à Autun ; de Girardot, (le baron) O. ✻, secrétaire-général de la Préfecture de la Loire Inférieure, à Nantes ; de Godefroy de Menilglaise, ✻, propr. à Paris ; de La Frémoire, ingénieur des ponts et-chaussées à Saint-Quentin; de Linas, ✻, propr., à Arras ; Didron aîné, directeur des annales archéologiques à Paris ; de Rosny, Lucien, membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris ; de Smyttère, ancien médecin en chef de l'asile d'aliénées de Lille, à Auxerre ; J. Lefebvre, ✻, ✠, préfet d'Ille-et-Vilaine ; Robert (O. ✻), intend. milit., directeur au ministère de la guerre, à Paris ; Vincent, membre de l'Institut, à Paris.

Correspondants à l'étranger.

MM. de Roisin (le baron) propriétaire à Bonn (Allemagne), ancien membre résidant ; Don Castellanos de Losada, président de l'Institut historique de Madrid.

Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, établie à Douai.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799 ; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts, établie le 22 février 1800 ; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1er octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829 ; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois ; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai ; MM. le premier président de la Cour impériale ; le procureur-général impérial ; le préfet du département du Nord ; le sous-préfet de l'arrondissement de Douai ; le maire de la ville de Douai ; le général commandant la division ; le

général commandant le département; le général commandant l'école d'artillerie; le colonel commandant la place de Douai; le président du tribunal de première instance; le procureur impérial; le recteur de l'Académie de Douai; les doyens des Facultés.

Membres honoraires nommés par la Société.

MM. Daix-Deshayes, propriétaire; Quenson, ✻, président honoraire du Tribunal de St.-Omer; Preux (O. ✻), premier président honoraire de la cour impériale; Bagneris père, docteur en médecine; Danel, (O. ✻), membre du conseil général et président honoraire à la Cour impériale; Plazanet, ✻, colonel du génie en retraite; Lagarde, ✻, conseiller à la Cour impériale; Tailliar, ✻, président honoraire à la Cour impériale; Lequien, ✻, docteur en médecine; Dubois, ✻, ancien sous-intendant militaire; Bigant, ✻, ancien magistrat, Corne, ancien représentant; Foucques de Wagnonville, propriétaire; Bourlet, ancien aumônier; Cahier, ✻, président à la Cour impériale; Vasse, ancien professeur de physique au lycée; Nutly, juge-de-paix; Bagneris, fils, docteur en médecine, de Maingoval, propriétaire.

Fonctionnaires de la Société.

MM. Corne père, *président;* Maurice, ✻, *premier vice-président:* Fleury, *deuxième vice-président;* Preux fils, *secrétaire*; Mangin *premier secrétaire-adjoint*, Corne fils, *deuxième secrétaire-adjoint;* le comte De Guerne, ✻, *économe;* Paix, *trésorier*; Brassart, *conservateur des jardins et archiviste.*

Membres résidants.

MM. Minart, ✻, conseiller à la Cour impériale; Thomassin, propriétaire; Fiévet, conseiller à la Cour impériale; Delplanque, médecin vétérinaire; Paix, négociant; comte de Guerne, ✻, conseiller à la Cour impériale; Dupont, avocat à la Cour impériale; Petit, ✻, président honoraire à la Cour impériale; Mercklein, ✻, professeur de sciences à l'école d'artillerie; Talon, avocat à la Cour impériale; Meurant, architecte; Thurin, propriétaire; baron Fréd. de Guerne, propriétaire; Asselin, maire de Douai; Leroy, Emile, avocat, ancien maire; Delannoy, docteur en médecine; Courtin, ✻, conseiller à la Cour impériale; Butruille, négociant; Offret, professeur de physique au lycée; Dehaisnes, professeur à l'institution Saint-Jean; Tarlier, propriétaire; Preux, avocat général; Luce, propriétaire; Maurice, Léon, avocat; Ricour, professeur de mathématiques au lycée; Maugin, docteur en médecine; Maurice père, ✻, ancien maire; R. de Bailliencourt, propriétaire; Duchet, proviseur du lycée; Evrard, chimiste; Corne, fils, avocat; Moy, professeur au Lycée; Gentil, juge; Francoville, substitut du procureur impérial; Laigle, professeur au lycée.

Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

BUREAU : MM. Benvignat, *président ;* Guiraudet, *vice-président* ; Gripon, *secrétaire-général* ; Van Hende, *secrétaire de correspondance* ; Bachy, *trésorier* ; de Norguet, *bibliothécaire*.

Membres honoraires.

MM. le général commandant la division ; le Préfet du département du Nord ; le Maire de Lille ; Moulas, littérateur.

Membres de droit.

MM. Le Recteur de l'Academie; l'Inspecteur d'Académie, à Lille.

Membres résidants.

MM. Verly, architecte ; Kulhmann (O. ✻), chimiste, correspondant de l'Institut; Danel, ✻, propriétaire; Benvignat, architecte : Testelin, docteur en médecine ; Cazeneuve, ✻, docteur en médecine ; Delerue (O.A.), juge-de-paix ; Bachy, propriétaire ; Chon, ✻, professeur d'histoire ; Chrestien, docteur en médecine ; Corenwinder, chimiste-agronome : Lavainne, professeur de musique; Dupuis, avocat ; Parise, professeur à l'école de médecine ; Lamy, ✻, professeur à l'école centrale des manufactures ; Deligne, homme de lettres ; Blanquart-Evrard, ✻, imprimeur photographe ; Colas, peintre ; Violette (O. ✻), directeur de la raffinerie impériale des salpêtres ; Garreau, ✻, professeur àl'école de médecine ; Girardin, (O. ✻), doyen de la Faculté des sciences ; Meurein, inspecteur de salubrité ; Cox, ✻, manufacturier ; Paeile, ✻, bibliothécaire de la ville ; Violette, Ch. (O. A.), professeur à la Faculté ; Mathias (✻, ✠), ingénieur de la traction au chemin de fer du Nord ; de Melun, ✠, propriétaire ; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine ; Van Hende, chef d'institution ; Cannissié, homme de lettres ; Guiraudet, professeur à la Faculté des sciences ; De Coussemacker (✻, ✻, ✠), juge ; Dareste, professeur à la Faculté des sciences ; le baron Meunier, ✻, conseiller municipal ; Houzé de l'Aulnoit, avocat ; De Norguet, propriétaire ; Lethierry, entomologiste ; Lemaître, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées du départ. ; Vandenberghe, architecte ; Leuridan, bibliothécaire à Roubaix ; Kuhlmann fils, chimiste ; Desplanques, archiviste ; Menche de Loisne, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées ; Reynart, ✻, conservateur du musée ; Gosselet, professeur à la Faculté ; Roussel-Defontaine, ✻, maire de Tourcoing ; Gripon, professeur à la Faculté ; Mossot, professeur au lycée.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Violette (O. ✻), Corenwinder ; Bachy, à Fives ; Kuhlmann (O. ✻) ; Meurein ; Girardin (O. ✻).

Société centrale de Médecine du département, à Lille.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'Intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but : 1° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leurs progrès ; 2° de veiller au maintien de la dignité de la profession ; 3° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière de la ville et des campagnes, le mercredi de chaque semaine, de trois à quatre heures de l'après-midi.

BUREAU POUR 1867. MM. Parise, docteur en médecine, *président ;* Meurein, *vice président ;* Rey, *secrétaire-général ;* Huidier, *secrétaire des consultations gratuites ;* Baggio, *bibliothécaire ;* Lotar, *trésorier.*

Membres honoraires.

MM. Lestiboudois (O. ✻), conseiller d'état ; Despinoy, pharmacien ; Simon, idem.

Membres titulaires résidants.

MM. Baggio, Brequin, Binaut, Cappelle, Castelain, Cazeneuve ✻, Charles, Chrestien, Daubresse, Delage, Dewaele, Dujardin, Godefroy, Houzé de l'Aulnoit, Huidier, Joire, Lotar, Masurel, Meurein, Morisson, Olivier, fils, Parise, Petit, Pilat, Pommeret, Pucelle, ✻ ; Rey, Six, Testelin, Vanverts, Vanpeteghem et Wannebroucq.

Membres titulaires non résidants.

MM. Dupont, ✻, Bourgois, Legentil, Dassonville, Windriff.

Société médicale de Douai.

Cette association, fondée en 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances le premier lundi de chaque mois.

BUREAU : MM. Faucheux, docteur en médecine, *président* ; Maugin, idem, *secrétaire* ; Frey, idem, *trésorier* ; Léonardi, idem, *archiviste.* — *Membres* MM. Duhem, docteur en médecine ; Fontaine, idem ; Watelle, idem ; Bagnéris fils, idem ; Gelez fils, idem ; Maugin, idem ; Deleplanque, vétérinaire ; Bagnéris, père. — *Membre honoraire,* M. Lequien, ✻, docteur en médecine.

Société d'émulation de Cambrai.

Cette société, formée le 16 novembre 1805, et autorisée par décision de M. le Ministre de l'Intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts,

et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

BUREAU : MM. Wilbert, *président;* Renard, *vice-président* ; Lefebvre, *secrétaire*; Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste*; Lestoquoy, *trésorier.*

Membres honoraires.

Mgr. l'archevêque de Cambrai, MM. Sencier, (C. ✻), préfet du Nord; Fleury ✻, recteur de l'Académie; Brabant, maire de Cambrai.

Membres résidants.

MM. Berger, ancien directeur de l'école de dessin; Abel Berger, directeur de la même école; Boucher, bibliothécaire de la ville; Bruyelle, receveur des hospices; Carion, rédacteur en chef de *l'Emancipateur*; Crépin, agriculteur; de Baralle, architecte; Durieux, professeur de dessin; Dutemple, avocat; Hardy, docteur-médecin; Houzé, secrétaire de la mairie; Lefebvre, régent au collége; Leleu, agriculteur; Roth, négociant; Renard, avocat; comte Charles de Vendegis; Wilbert, avocat, secrétaire des hospices et du bureau de bienfaisance; Lestoquoy, juge-de-paix; Evrard, ✻, ingénieur civil; Hattu, avocat.

Société des Amis des Arts, à Douai.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. Asselin, maire, *président*; Wattelle, *vice-président*; l'abbé Dehaisne, *secrétaire*; Cellier, *secrétaire-adjoint*; Wavrin, *idem.* N..., *trésorier.* — MM. Houdouart, R. de Baillencourt, Pouëll, Gallant, Al. de la Grange, Wavrin, *administrateurs.* — MM. le comte de Guerne, ✻, E. Desmarest, Lequien, ✻, J. Maurice, *membres honoraires.*

Société des Amis de l'Industrie, à Douai.

La société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par le Préfet le 19 du même mois.

MM. Asselin, maire, *président*; Lequien, ✻, *vice-président*; Thorez-Corbitt, *secrétaire*; le comte de Guerne, ✻, conseiller à la Cour impériale; Petit, ✻, président honoraire à la Cour impériale; Robaut (Félix), propriétaire.

Société impériale d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement actuel a été approuvé

par M. le Préfet, le 27 décembre 1851, conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

BUREAU. MM. Grar, Ed., ✱, *président*; Defontaine, *premier vice-président*; V. Bultot, *deuxième idem*; Martin, Ad., *secrétaire-général*; Tardieu, *secrétaire-adjoint*; Cellier, *archiviste*; Lefebvre, *trésorier*; Lecat, *bibliothécaire*.

Membres honoraires résidants.

MM. le sous-préfet de l'arrondissement, le maire de Valenciennes, Boulanger, ✱, juge au tribunal civil; Deffaux, receveur municipal à Valenciennes; Pétiaux, architecte; Pesier, chimiste.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM. Grar, Ed., ✱, à Valenciennes; Huart, médecin-vétérinaire, idem; Cheval-Bonaventure, cultivateur à Etrœux; Delanoue, membre de la société géologique de France, à Vicoigne; Delgrange, à Saint-Saulve: Martin, Ad., homme de lettres à Valenciennes; Stiévenart, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine de Paris; Bouton, receveur de l'hospice; Defontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, à Valenciennes; Cromback, principal du collége, idem; Caffiaux, professeur de rhétorique au collége, idem; Cellier, rédacteur du *Courrier du Nord*, idem; Collet, avocat, idem; de Bracquemont, ✱, ingénieur-directeur des mines de houille de Vicoigne; Hamoir, Gustave, cultivateur, fabricant de sucre, à Saultain; Courtin, percepteur à Valenciennes: Monchicourt, Achille, industriel à Marly; Bultot, substitut du procureur impérial; Castiaux, fabricant de sucre, à Vieux-Condé; Mariage, fabricant de sucre, à Thiant; Tardieu, ingénieur civil; Fournier, employé des mines d'Anzin; Dervaux, ingénieur civil et manufacturier à Condé; Marquis, pharmacien à Valenciennes; Lecat, négociant, idem; Louise, professeur de seconde au collége, idem; Boulan, suppléant de juge-de-paix, idem; Normand, directeur de l'Ecole primaire, idem.

Association lilloise

pour l'encouragement des lettres et des arts dans le département du Nord.

Cette association, autorisée par un arrêté du Préfet, du 17 septembre 1836, compte un grand nombre de membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres et les arts, des moyens de réunion et d'études, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragements; de leur créer un public et des occasions de se produire; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettent les moyens de l'associa-

tion ; de les aider dans leurs travaux, de leur donner elle-même ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses membres, son salon, où les principales revues religieuses, littéraires et artistiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'art dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, soit des artistes habitant le département; elle décerne, d'après les annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages de littérature ou d'art adressés à l'association. Elle s'occupe de la propagation du chant dans les écoles.

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION.

MM. le comte de Melun, ✠, propriétaire, *président*; Kolb-Bernard, ✲, *vice-président* : de Vogelsang; *idem*; Fockedey, *secrétaire général*; H. Pajot fils, *trésorier*; de la Chaussée; Arnold; Ch. Huet; Frappé fils, J. Philippe fils; Fiévet-Laurent; G. Constant; L. Lefebvre.

Société dunkerquoise

pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Cette société, fondée en février 1861, a été autorisée par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, le 19 août suivant.

BUREAU. MM. Derode, *président*; Terquem, ✲, *vice-président*; Guttslin, *secrétaire-perpétuel*; Epinay, *secrétaire-adjoint*; Bonvarlet, *archiviste*; Allart, négociant, *trésorier.*

M. Delelis, ✲, maire de Dunkerque, *président honoraire.*

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants. MM. Alard, banquier; Bernaert, banquier; Bonvarlet fils, négociant; Bonvoisin, inspecteur primaire; Boutoille, principal du collége; Carlier, Am., ✲, négociant; Conseil, ✲, ancien capitaine de port; Cousin, ancien magistrat; de Clebsattel, ✲, conseiller-général; Delaeter, doyen-curé; Delelis, maire; Derode (Victor); Desmit, prof. de peinture; Develle, architecte de la ville; Duriau, docteur en médecine; Epinay, professeur de rhétorique; Everhaert, avocat; Habaer, ancien professeur; Lhote, inspecteur principal des douanes; Robinet, receveur des postes; Güthlin, professeur de seconde au collége; Hovelt, notaire; Mollet, ✲, ancien maire; Muotz, propriétaire; Nys-Boudin, propriétaire; Ploeq, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées; Quiquet, directeur du cours professionnel; Studler, professeur au collége; Terquem, professeur d'hydrographie; Zandyck, docteur en médecine.

Membres titulaires non résidants. MM. Bergerot, à Esquelbecq;

Herwyn, propriétaire à Bergues ; Lebeau, propriétaire, à Wormhoudt; Vernaelde, conseiller municipal, à Bergues; Morael, ✱, docteur en médecine à Wormhoudt; Lernout, docteur en médecine à Wormhoudt ; Outters, achitecte à Bergues.

Comité flamand de France.

Le Comité flamand de France, fondé à Dunkerque le 10 avril 1855, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'instruction publique a autorisé le Comité a se constituer définitivement et a approuvé ses statuts.

Bureau. MM. de Coussemaker (✱, ✱, ✱), *président* ; Victor Derode, *vice-président* ; l'abbé Carnel, *secrétaire* ; A. Bonvarlet, *idem* ; Ch. Verly, *trésorier*.

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

Bureau. MM. Cabaret, ✱, *président ;* Michaux, *vice-président* ; Caverne, *secrétaire*; Hannoye, *trésorier* ; Gossart, *bibliothécaire-archiviste.*

Membres résidants, MM. Bevière, propriétaire ; Cabaret, ✱ ; Caverne, pharmacien ; Michaux, receveur municipal ; Chevalier, inspecteur primaire; Colinet (Cyr) ; Fiévet, architecte ; Hannoye, propriétaire ; Tordeux, filateur; Viroux, imprimeur; Pauquet, propriétaire; Gossart aîné, négociant; le comte de Mérode, propriétaire ; de Coluet, idem; Bourgeois, juge-de-paix ; Ledoux, capitaine du génie ; Dagalier, agent-voyer principal ; Guillemin, architecte; Richebé, ✱, sous-préfet ; Hardelin, ingénieur du chemin de fer ; Yves, conservateur des hypothèques ; Messin, receveur de l'enregistrement, Barbier, juge suppléant.

Société d'horticulture du département du Nord.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le Préfet, *président d'honneur* ; Tripiez-Jonglez, *président* : Lemoinier, *vice-président*, Paillart, *trésorier.*

Conseil d'administration. MM. Aldebert (Amand), horticulteur ; Bernard (Paul), propriétaire ; Cousin, idem ; Danel, ✱, idem ; Descamps, Ed , idem ; de Vogelsang, idem ; Dibos, ✱, idem ; Du-

bus, négociant; Grodée, secrétaire en chef de la mairie; Groulois, propriétaire; Legentil, idem; Schlacter, horticulteur; Vanderhelle, propriétaire.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Leur nombre est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche de 35,469 volumes imprimés et de 515 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle; les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses; cette collection a été formée, peu de temps après la révolution, des livres provenant de la collégiale de Saint-Pierre et des abbayes de Loos, de Phalempin, de Marquette et de Cysoing.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi; les dimanches, jusqu'à une heure seulement.

Elle est également ouverte de sept à neuf heures du soir, excepté les dimanches et fêtes, et pendant le mois d'août.

C'est la bibliothèque du département la plus fréquentée; plus de 50 lecteurs y vont journellement compulser ses nombreux ouvrages.

MM. Paeile, ✠, *bibliothécaire*; Gailliez, *sous-bibliothécaire*; Magot, *sous-bibliothécaire-adjoint*; Huez, *garçon de salle*.

Commission de surveillance. MM. Violette (O. ✲), adjoint, *président*; Paillart, propriétaire; Girardin (O. ✲), doyen de la Faculté; de Coussemaker, ✲, ✲, ✠, juge; Godefrin, propriétaire; Arthur Quecq d'Henripret; Van der Straeten, (O. A.), conseiller d'arrondissement; Paeile, ✠, *secrétaire*.

BIBLIOTHÈQUE DE ROUBAIX.

Cette bibliothèque, instituée le 1er février 1856, est ouverte au public tous les jours, savoir : les dimanches et fêtes, de dix heures à une heure, les mardis, jeudis et samedis de neuf heures à midi et les six jours de la semaine, de quatre à neuf heures du soir. Elle contient environ 6,000 volumes imprimés et 30 manuscrits, dont 3 livres d'heures du XVe siècle, d'une richesse remarquable. Le nombre quotidien des lecteurs est de 18.

Bibliothécaire, M. Th. Leuridan.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui, après celles de Douai et de Lille, la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 33,767; les manuscrits forment un total de 1,230 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte De Baralle. —Cette bibliothèque a été formée, à l'époque de la révolution, au moyen des collections des couvents supprimés.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *président*; de Liénard, Houzé.

Bibliothécaire, M. Bouchez.

Ouverture : tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix heures à midi et de deux à quatre heures. Ce dépôt est peu fréquenté; c'est à peine si 4 ou 6 lecteurs s'y rendent journellement.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 37,479 volumes, dont 970 manuscrits; parmi ces derniers il en est de fort précieux; au nombre des imprimés on remarque quelques éditions très-anciennes. Elle a été fondée en 1767.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, de trois heures de l'après-midi jusqu'à six, dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver; 10 lecteurs environ la fréquentent par jour.

Bibliothécaire, M. Estabel-Luce; *bibliothécaire-adjoint*, M. l'abbé Dehaisne.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal; elle est ouverte tous les jours, le matin, de dix heures à une heure, et le soir, de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés; elle renferme 21,000 volumes et 654 manuscrits formant 869 volumes. Elle est fréquentée journellement, en moyenne, par 15 lecteurs.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Gambart; *inspecteur*, M. Caffiaux.

Bibliothèque et musée Benezech annexés à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 4,045 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 7,000 volumes et 34 manuscrits. Il a été fondé, en 1740, par l'historien Faulconnier, qui légua à la ville sa bibliothèque comprenant 3,000 volumes.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance. MM. le maire, *président;* A. Philippe, propriétaire; Caux, secrétaire de la mairie.

Bibliothécaire, M. L. Caux.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Cateau n'existe que depuis 1835. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes de particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097. Cette bibliothèque est ouverte les dimanches et les jeudis, de neuf heures du matin à six heures du soir.

Commission de surveillance. MM. de Lafons, Cassine, Maréchal. — *Conservateur,* N...

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 1,170 volumes, a été établie dans cette ville, en 1843, par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé, en 1832, ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,336 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir; elle est fréquentée en moyenne par 12 lecteurs.

Conservateur, N...; M. Fosset, *adjoint.*

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

1,419 volumes imprimés et 10 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours non fériés, de dix heures à midi et de deux à quatre ou à cinq heures, en hiver ou en été.

Bibliothécaire, M. Lorthioir.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,293 volumes, dont 36 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc.

Il est ouvert à ceux qui en font la demande à la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, a été créée en 1845. Elle contient 4,143 volumes dont 10 manuscrits

Ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures (les dimanches et fêtes exceptés), elle reçoit environ 11 lecteurs par jour; des ouvrages sont donnés en ville pour un temps déterminé. Un médailler a été ajouté, en 1859, à cette bibliothèque.

Conservateur, M. Joos, Parfait.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales, aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers, littérature classique, etc, etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai, Valenciennes et Roubaix.

LILLE. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1795, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus, à plusieurs époques, de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés par école, dans six grandes salles, à la Mairie, et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynard, ✻.

Commission de surveillance. MM. Reynard, ✻ *président*, ; Benvignat, *vice-président;* Grodée; Herlin, Auguste; Colas, professeur de peinture; Blanquart-Evrard, ✻, photographe, H. Fockedey; Houdoy; L. Sauvaige

MUSÉE WICAR.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une Commission prise dans le sein de la société des sciences et dont voici la composition:

MM. Benvignat, architecte, président ; Colas, professeur à l'Académie ; A. Herlin, J. Houdoy, Houzé de l'Aulnoit, Aimé, Ed. Reynart, ✻, L. Sauvaige.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes.

Ce musée a été transféré, en 1856, dans les vastes locaux de la Faculté des sciences.

Commission de surveillance. MM. Violette, (O, ✻), adjoint, président ; le doyen de la Faculté ; le président de la Société des sciences ; Dareste de la Chavanne, professeur à la Faculté des sciences ; Chrestien ; de Norguet.

Conservateur des collections. M. Dareste de la Chavanne, professeur à la Faculté.

MUSÉE DES MÉDAILLES.

Ce musée s'est formé de dons successifs. Il possède une belle suite de monnaies romaines.

A cette collection sont annexées des copies de camées, des armes antiques et divers débris des monuments anciens.

La société des sciences, chargée de la surveillance de ce musée, a délégué à cet effet :

MM. de Coussemaker, ✻, ✻, ✠, *président* ; Van Hende, Benvignat, de Melun ; H. Bernard ; Chon, ✻, C. Gaudelet.

MUSÉE MOILLET.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une Commission spéciale, composée comme suit :

MM. Ch. Bachy, *président ;* Chrestien, docteur en médecine ; de Norguet, propriétaire.

MUSÉE TECHNOLOGIQUE.

Ce musée, dont on doit rapporter la première idée à M. le docteur Gosselet, a été organisé par la société impériale des sciences qui en a fait l'ouverture le 3 août 1856. Il présente déjà de précieux et nombreux spécimens à l'aide desquels on peut suivre les différentes phases par lesquelles doivent passer, avant d'être livrés à la consommation, les produits des diverses industries qu'il renferme.

Commission chargée de la surveillance et du classement. MM. Girardin, (O. ✻), *président ;* Bachy ; Ch. Violette ; Bernot Chrétien.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

MM. de Coussemaeker, ✻, ✻, ✠, *président ;* Benvignat, archi-

tecte; H. Bernard; Chon, ✻, professeur à la faculté; Gaudelet; comte de Melun; Van Hende.

MUSÉE CÉRAMIQUE.

Commission d'organisation et de surveillance. MM. J. Houdoy, *président*; de Vicq; Ed. Reynart, ✻; C. Vanderhelle; Van der Straeten, (O. A.), conseiller d'arrondissement.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829; mais sa formation a surtout été déterminée en 1835, par un don considérable de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inaugurée le 27 juin 1841; il est ouvert les dimanches et fêtes, de midi à quatre heures de relevée, et les jeudis, de deux à cinq heures.

Commission du musée. MM. le maire, *président de droit;* A. Philippe, *vice-président*; Gaspard fils, *secrétaire*; Schoutheer fils; Develle; Dagneau; Cuel (O. ✻); Duthoit fils; Ponchez fils; Fr. Darras; Lambert; L. Caux; G. Hubert; E. de Forcade, *conservateur.*

BAILLEUL.

Il existe à Bailleul les premiers éléments d'un musée, dûs à M. Benoît-Armand de Puydt, qui a légué, à sa ville natale, outre sa fortune, un nombre assez notable d'objets d'art, tableaux et antiquités.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre. Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-plantes de Paris. Il existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur préparateur, M. Potier, Louis.

Commission générale. — MM. le maire de Douai, *président;* Cahier, ✻, président de chambre à la cour impériale *vice-président*; Watelle, *secrétaire-général*; Gelez fils, *secrétaire-adjoint.*

Section de la bibliothèque et des médailles, MM. Corne, propriétaire, *président;* Parmentier, conseiller à la cour; Moutée, docteur en médecine, *secrétaire;* Duhem, docteur-médecin; Minart, conseiller; Taillar, ✻, président de chambre honoraire; le comte de Guerne, ✻, conseiller; Rossignol, idem; Moutée, docteur ès-lettres, Estabel-Luce, Clavon, avocat, *bibliothécaire;* l'abbé Dehaisne, *bibliothécaire-adjoint.*

Section d'archéologie et des médailles. MM. Cahier, ✻, *président;* Preux, *secrétaire;* de la Phalecque, avocat; de Warenghien, ✻, conseiller; Delannoy, pharmacien; Dubrulle fils, architecte; R. de Baillencourt; Thomassin; Asselin, propriétaire.

Section d'histoire naturelle. MM. de Guerne, ✻, propriétaire, *président;* L. Maurice, *secrétaire;* Gelez fils, *secrétaire-adjoint;* Delplanque, vétérinaire; Desmarets, Emile, avocat; Tesse, docteur; Potier, Anatole; Vasse, professeur de physique; Watelle, docteur; Foulon.

M. Potiez fils, *conservateur préparateur* pour l'histoire naturelle et *conservateur* pour l'archéologie.

Membres honoraires. MM. Pons, Serval (O. ✻), lieutenant de vaisseau; Demont, propriétaire.

CAMBRAI.

Cette ville possède un musée, inauguré le 14 octobre 1846, qui renferme des tableaux, des statues en marbre, quelques bas-reliefs, des médailles anciennes, des collections d'oiseaux et de coquillages.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *président;* Evrard, ✻, ingénieur civil; Berger père, professeur de dessin; Bruyelle, receveur des hospices; le comte de Vendegies; Dufrenoy, Ed.; Flayelle-Motte.

VALENCIENNES.

Les musées de Valenciennes sont composés de belles galeries de peinture, de sculpture et de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Cet établissement est placé sous la direction d'une Commission. Les membres de cette Commission sont les mêmes que pour l'académie de peinture.

MM. de Warenghien, *vice-président;* Ewbank, *secrétaire;* E. Pesier, chimiste, Charles Courtin, naturaliste; Ed. Hamoir, de St.-Ouen; Edwin; Dutouquet, Prignet; Cellier; Deccles; Courtin.

Conservateur, M. Courtin, Albert.

ROUBAIX.

MUSÉE INDUSTRIEL.

Cet établissement, organisé en février 1856, est destiné à conserver tout ce qui intéresse l'industrie locale.

Il contient actuellement, entr'autres curiosités spéciales : 1° treize carnets où sont placés chronologiquement les échantillons de tissus déposés, depuis 1835, aux archives du conseil des prud'hommes, par les fabricants de Roubaix, pour constituer la propriété exclusive des dessins de leur invention ; 2° les éléments pour former d'autres collections de tissus antérieurs à [illegible]; 3° vingt carnets d'échantillons de nouveautés pour robes et pantalons provenant des diverses fabriques de France, que le musée se procure par voie d'abonnement, et qu'on peut consulter tous les jours; 4° un carnet d'échantillons de tissus étrangers.

Conservateur, M. Th. Leuridan.

MUSÉE ARTISTIQUE (CRÉÉ EN NOVEMBRE 1860.)

Cette collection naissante renferme 16 tableaux, des bustes, des bas-reliefs, 2500 pièces de monnaie, médaillons et jetons, quelques restes archéologiques des anciens établissements religieux et charitables de la ville, enfin des groupes d'oiseaux, de minéraux et autres objets d'intérêt local.

Conservateur. M. Th. Leuridan.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du Jardin-des-Plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes ou exotiques.

Conservateur, M. Brassart.

THÉATRES.

Il en existe dans six grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a deux théâtres desservis, l'un par une troupe sédentaire qui joue l'opéra, l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame, le second aussi desservi par une troupe sédentaire qui joue la comédie, le vaudeville et les opérettes.

Depuis le mois de juillet 1864 il n'y a plus de directeurs privilégiés, un décret de 1863, faisant de la direction des théâtres une industrie libre.

Douai et Roubaix ont leurs théâtres desservis par des troupes sédentaires.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, donnent des représentations à l'aide de troupes ambulantes.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

Lille.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Origine de l'École. En 1733, un cercle d'amateurs de musique s'établit à Lille et prit le titre de *Société du grand Concert*, sous les auspices du maréchal de Boufflers. Quarante-quatre ans après, en 1777,

une réorganisation fut reconnue nécessaire et une réunion d'abonnés plaça la société sous le patronage du Prince de Soubise. C'est à cette époque qu'il fut arrêté que douze demoiselles recevraient gratuitement l'instruction musicale donnée par des professeurs rétribués au compte de la société. Les succès obtenus à diverses époques firent naître, en 1801, la pensée d'annexer une école académique à la société du Concert. Le nombre des élèves fut fixé à douze; ils reçurent un uniforme et durent s'engager à chanter dans les réunions de l'association. Une gratification de 24 francs était décernée à l'élève qui avait chanté le mieux et fait le plus de progrès pendant l'année. En 1802 et en 1810, l'Ecole fit de pressantes instances auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation de prendre le titre de *Conservatoire secondaire de Paris*. Ce vœu ne fut pas exaucé alors, mais, en 1816, l'école fut réorganisée comme établissement communal, en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, et, en 1820, elle obtint de faire porter la livrée du roi aux gens attachés à son service; enfin, en 1827, une ordonnance royale nomma l'École de Lille succursale du Conservatoire de Paris. En 1852, l'administration de l'établissement, qui avait été exercée depuis 1816 par une Commission formée sous la présidence du maire, fut confiée, par décision ministérielle, à un directeur spécial, et la commission administrative de l'école fut convertie en commission de patronage et de surveillance.

L'Académie impériale de Lille donne l'instruction gratuite de la musique à cent élèves des deux sexes et a produit un grand nombre de sujets distingués.

Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Commission de patronage et de surveillance, MM. le maire, *président*; Danel, ✻, *vice-président*; F. Crespel, E. Desrousseaux, Théry, Th. Herlin.

ADMINISTRATION. *Directeur*, M. Magnien; *secrétaire-archiviste*, M. Winter.

ENSEIGNEMENT. *Professeurs*. Chant. Classe de chant et de vocalisation (demoiselles), Mlle Beauclair. Classe de chant (hommes), M. Boulanger. Solfége. Pour les demoiselles : 1re classe. M. Delannoy; 2e classe, M. Bar. Pour les garçons : 1re classe. M. L. Delannoy; 2e classe, M. Darcq. Classe d'harmonie, M. V. Delannoy. Classe chorale pour adultes, M. Larsonneur. Piano, 1re classe, M. Lavainne; 2e classe, Mlles. Platel, Meyronnet et Robinson. Violon, M. Paul Martin. Violoncelle, clarinette et basson, M. Baumann. Flûte et hautbois, M. Herman. Cor, M. Vauchelet, Cornet à pistons et trompette, M. Sinsoilliez.

Classes communales annexées. Classe élémentaire. (Demoiselles), Mlle. Marie Magnien; (garçons), M. E. Bourelle.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. le maire, *président*; Reynart, ✻; Benvignat, architecte; Barrois, manufacturier; Herlin, négociant; Marteau, architecte; comte de Melun, ✠, propriétaire; Menche de Loisne, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées; Grodée, secrétaire en chef de la mairie; Verly, architecte.

Peinture, M. Colas, *directeur*.

Dessin de la figure et modèle. MM. Colas, *professeur*; Rondeau, *professeur en second.*

Plastique. M. Rondeau, *professeur.*

Ecole d'architecture. M. Contamine, *professeur.*

Cours de perspective linéaire. M. Vanriscotte, *professeur.*

Anatomie appliquée aux arts du dessin, M. Houzé de l'Aulnoit, *professeur.*

Géométrie et mécanique appliquées aux arts, M. Granofski, *professeur.*

Coupe des pierres, application à la géométrie descriptive, M. Granofski, *professeur.*

Dessin géométrique et levé de machines, M. Granofski, *professeur.*

Dessin linéaire, M. Vanriscotte, *professeur.*

ÉCOLE D'ÉQUITATION DE LILLE. — *Commission de surveillance*; MM. Descamps-Crespel, Debuchy, Gentil, Pommeret, vétérinaire, Steverlynck-Mallet.

Directeur du manége, M. Ruelens, Ferdinand.

Roubaix.

ÉCOLE DE DESSIN (fondée en 1833).

L'enseignement comprend : le dessin de la figure, le dessin d'ornement et le dessin de fabrique de tissus, le dessin linéaire et des cours d'architecture.

Commission de surveillance, MM. C. Descat, ✻, *vice-président*, A. Dewarlez; H. Scrépel, Ed. Ferrier, Sioen-Pin

Professeurs, MM. Mils, *cours de peinture*; Letombe, *dessin de tête et de mise en carte*; Godey, *dessin linéaire, architecture*; Faidherbe, *professeur de mathématiques.*

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Commission de surveillance.* MM. Brun-Lavainne, *président*; J. Lagache, ✻, *vice-président*; P. Parent, Ch. Wattel et Louis Voreux.

Directeur, M. V. Delannoy.

Professeurs. Solfége (hommes), M. Victor Delannoy; solfége (demoiselles), Mme. Seynaeve; chant d'ensemble, M. Julien Catteau; clarinette, flûte, hautbois et basson, M. Lebacqz; violon, M. Julien Catteau; instruments de cuivre, M. D. Catteau et Sjamar; petits instruments de cuivre, M. Heinewetter.

Tourcoing.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission administrative*. MM. le maire, *président*; F. Defontaine, *président honoraire;* J. Leblan, *vice-président*; V. Dervaux; Caulliez-Cateaux, conseiller municipal; J. Mathon, Cadeau, docteur en médecine; Sioen, docteur en médecine.

Dessin et peinture, M. Chérier, *professeur*.

Architecture. M. Maillard, *professeur*.

Musique vocale et instrumentale, M. Stappen, *professeur-directeur*. *Professeurs-adjoints*, MM. Boissière, de Prins, Nugens.

Dunkerque.

ÉCOLE DE MATHÉMATIQUES ET D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, *professeur*.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin*, MM. le maire, *président*; Bourdon, négociant; Dagneau fils, négociant; Philippe, idem; Verquelle, idem.

Professeurs. Architecture, M. Flamant; dessin et peinture, MM. Dubuisson et Desmit.

Bailleul.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Cet établissement a été fondé par M. de Puydt, en son vivant greffier de la justice de paix du canton de Bailleul-Nord-Est. L'enseignement comprend le dessin de la figure, de l'ornement, le dessin linéaire, la peinture et l'architecture.

Commission d'administration, MM. le maire, *président;* Béhaghel, conseiller général; Plichon, Ild.; Stoppelgast, conseiller d'arrondissement; Van Merris, Alloo, Crocs, Durie, Bacquart, P. Behaghel.

Professeur, M. Swynghedauw.

Cambrai.

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Administrateurs;* MM. de la Brunière, adjoint, *président*; de Liénard, Pagniez-Delloye, Evrard, ✻, Petit, Ch.

Professeurs, MM. Tingry, professeur de violon; Duez, professeur de violon et violoncelle; Crême, professeur de clarinette; Briffault, professeur d'instruments de cuivre; Dienne, professeur de solfége; Duez, chargé du cours des adultes.

ACADÉMIE DE DESSIN. *Commission de surveillance*, MM. le maire, *président*; Maréchal, *vice-président*; Foulon, rentier; Dufrenois, ancien directeur du comptoir d'escompte; Flayelle, négociant; le comte de Vendegies; — *directeur*, M. Berger fils; *professeur*, M. Berger père.

ACADÉMIE DE PEINTURE, SCULPTURE ET DESSIN LINÉAIRE. *Commission de surveillance*, MM. de Baralle père, architecte; Evrard Cléomède, ✻, de Baralle fils, architecte ; professeur, N....

Maubeuge.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE. M. le maire, *président*; M. Bailiand, *directeur*.

Douai.

Commission des écoles académiques, M. le maire, *président*.

SECTION DES BEAUX-ARTS. MM. de la Phalecque, *vice-président*; Meurant, architecte de la ville, *secrétaire* ; Robaut fils, propriétaire; Giroux, raffineur; Ricourt, professeur au lycée; Antoine, chef de bataillon du génie; R. de Bailliencourt, propriétaire.

SECTION DE MUSIQUE. MM. Nutly, *vice-président* ; E. Desmarets. avocat, *secrétaire*; Landry, Campion, Thomassin, propriétaire.

Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts. M. Malet fils, *professeur*.

École d'architecture, M. Malet fils, *professeur* ; M. Pèpe, *professeur-adjoint*.

École de dessin, M. Petit; *professeur-adjoint*, M. Cellier.

École de modelure, M. Potiez, Louis.

ÉCOLE DE MUSIQUE. MM. François, professeur de violoncelle; Dehahaye, professeur de solfége (cours supérieur); Hochet, professeur de solfége (garçons); Mme. Copin, idem (demoiselles); MM. Helbecque, professeur de flûte; Dubus aîné, professeur de hautbois; Lefranc, professeur de violon; Hochet, idem, adjoint; Decarpentrie, professeur de clarinette; Demoulier, professeur de basson et d'ophicléide.

Cours de demoiselles. Mme. Copin, professeur de piano; Mlle Sarrazin, idem; Mlle Martinache, professeur de solfége.

Valenciennes.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président*; de Warenghien, *vice-président*; Ewbanck, *secrétaire*; Ed. Hamoir, Ch. Courtin, de Saint-Ouen, Hédouin, Dutouquet, Prignet, Cellier, Verdavainne, Courtin, Alb.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins de l'école, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Housez, professeur de dessin et de peinture Fache, professeur de sculpture, modelure et ornements; Pétiaux, professeur d'architecture; Petiaux, Auguste, professeur-adjoint de peinture et sculpture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. MM. Nicolet, *professeur de physique*; Pesier, *professeur de chimie*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. *Membres administrateurs*, MM. le maire, *président*; Teinturier, *vice-président*; Girard, *secrétaire*; Lefebvre fils, Perriquet, Durieux, Delame, Carlier.

Professeurs, MM. de Cornillon, solfége et violon; Mohr, clarinette; Hilario, flûte et hautbois; Duez, violoncelle; Lagrange, cor et cornet à pistons; de Cornillon, vocalisation et classe d'ensemble; Mangin, piano.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS, DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs. A Lille, MM. Danel, Louis. ✠; Lefort, Léonard Danel, Reboux, Danel-Bigo, Lefebvre, Horemans, Leleux, Destigny, Béhague, Mme Ducatteau, Wilmot, Mme Castiaux, Petit, Ve Castiaux, Degans. — A Armentières, M. Cado. — A Roubaix M. Reboux, Ve Béghin, Lesguillon, Florin. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq, Lefrançois. — A Dunkerque, MM. Lorenzo, Ve. Kien, Belval. — A Bergues, M. Focqueur. — A Hazebrouck, M. Guermonprez. — A Bailleul, M. Vanneufville. — A Cambrai, MM. Simon, Carion, Régnier. — Au Câteau, M. Lempereur. — A Avesnes, MM. Carton, Dubois, Poulet. — A Bavai, M. Jouglet. — A Maubeuge, MM. Burgnies, Ve. Levecque. — A Douai, Ve. Ceret-Carpentier, MM. Wartelle, Dechristé, Crépin, Duthillœul. — A, Orchies, M. Détré. — A Valenciennes, MM. Henry, Prignet. — A Saint-Amand, M. Raviart. — A Anzin, M. Dugour.

Imprimeurs-Lithographes. A Lille, MM. Leterme, Danel-Bigo, Reboux, Leclercq, Lefebvre, Choquet, Horemans, Danel Léonard, Mme. Bayart, MM. Dubois, Boldoduc, Hutin, Delahaye, Schœller, Wannebrouck, Tribout, Ghemar, Petit, Bayard, Jules; Choquet, Paul; Bauchet, J. Lefort, Ve. Blocquel, Laloux, Dubois, Potié, Prat, Bossus. — A Roubaix, MM. Reboux, Ve. Béghin, Hazebrouck, Florin, Lesguillon, Gravelle. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq, Lefrançois. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, M. Butin. — A Bergues, M. Sifantus-Maes. — A Dunkerque, MM. Brasseur, Belval. — A Hazebrouck, M. Guermonprez. — A Cambrai, MM. Simon, Jean; Simon, Henri; Deligne. — Au Câteau, MM. Terrin, Lempereur. — A Avesnes, MM. Dubois, Poulet. — A Bavai, M. Jouglez. — A Fourmies, MM. Buissart, Cazeaux. — A Landrecies, M. Deloffre. — A Maubeuge, M. Beugnies. — A Trélon, M. Rousseau. — A Douai, MM. Mortreux, Robaut, Legros, Crépin, Wartelle, Duthillœul. — A Saint-Amand, M. Raviart. — A Anzin, M. Dugour. — A Valenciennes, MM. Giart, Torrez, Prignet fils, Hénry.

Imprimeurs en taille-douce. A Lille, MM. Hutin, Leterme, Schœller, Tribout.

Libraires. A Lille, MM. Lefort, Dlle. Fremaux, Laurent fils,

Reboux, Danel-Bigo, Druart, Horremans, Béghin, Paisaye, Leleu, Dufour, Labitte, Rousselle, Wilmot, Billaux, Danel, Dubois, Leleux, Boldoduc, Quarrez, Minart, Guillot, Langlet, Cufay, Béhague, Cambray, Hutin, Martin (Dlle), Ducatteau (Dame), Arnold (Dlle), Robbe, Fourment, Destigny, Courtois, Bauchet, (Réné); Couttenier, Ghémar, Vallet, Blocquel (Ve), Garemin, Petit, Mouque, Devriendt, Ve. Blasor, Bailliez, Ve. Castiaux, Deben, Choquet, Caron, Bergès, Potié. — Annœullin, MM. Couvreur, Beghin, — A Armentières, M. Cado, Cado (Dlle), Ve. Nollent. — A La Bassée, Mme Bailly, M. Cambiez. — A Comines, M. Butin. — A Haubourdin, Mme Schoutheer. — A Roubaix, Mme Béghin, MM. Reboux, Catteau, Lesguillon, Florin, Plouvier, Martel (Dlle), Hazebrouck. — A Seclin, M. Delacourt. — A Tourcoing, MM. Mathon, Lepers, Vanaverbecq, Lefrançois. — A Dunkerque, M. Gillet, Lalou (Dlle), MM. Lecocq, Maillart, Théry (Dame), André. Brasseur, Bacquet, Marteel (Dlle), Vandenbussche, Dame Demaret, MM. Ricquer, Liénard, Duhan, Belval, Mme Custaert. — A Bergues, MM. Barbès, Debever, Coudeville (Ve). — A Bollezeele, MM. Devulder, Paccou. — A Bourbourg, M. Vandenbroucq. — A Gravelines, MM. Dauchel, Lebon, Parisis. — A Hondschoote, M. Hennegraeve. — A Rexpoëde, M. Marchand. — A Wormhoudt, M. Cavry. — A Bailleul, MM. Schercousse, Baelde, Vanneufville, Fihay, — A Cassel, M. Lion, Dominicus (Ve), Vandamme (Dlle), Boedt (Ve). — A Estaires, MM. Roussel, Dufour. — A Hazebrouck, MM. Réant fils, Guermonprez, Gobrecht (Dame), Barbez. — A Merville, MM. Wantier, Ve. Delepierre. — A Steenwerck, M. Plouvier. — A Cambrai, MM. Hattu, Simon, Deligne, Bonnier, Baladier, Dewitter (Dame), Dubus, Lécluselle, Carion. — Au Câteau, MM. Lempereur, Terrin (Dlle.), Vaille. — A Solesmes, M. Tramblin, Gambiez (Ve). — A Avesnes, MM. Michaux, Vandepitte (Dame), Dubois. A Bavai, M. Jouglez, Bouchez (Ve). — A Berlaimont, Dlle Hallez. — A Etrœungt, Dlle Crevelle. — A Fourmies, MM. Buissart, Legrand, Depauw. — A Gommegnies, Dlle Jouglez. — A Landrecies, MM. Deloffre, Capillier, Péchiet. — A Maroilles, Ve Bévenot. — A Maubeuge, Dlle Virlet, MM. Delgorge, Beugnies, Ve Levecque — Au Quesnoy, Mme Bellain, Beaugrand (Dlle), MM. Dauverchain, Carlier, Brasselet. — A Solre-le-Château, M. Delattre. — A Trélon, MM. Rousseau, Tricot. — A Douai, MM. Foucart, Vinois, Lafoscade, Céret-Carpentier (Ve), Madoux, Robaut, Crépin, Dame Cuelenaere, Bonnart, Marlière, Bressole, Dubourg, Tilloy, Laigle. — A Orchies, M. Dubois, — A Somain, M. Mio. — A Saint-Amand, MM. Raviart, Druon, Brassier. — A Anzin, M. Dugour. — A Bouchain, Santo (Dlle). — A Condé, M. Descamps, Sauvage (Dame). — A Denain, MM Daudin, Cambay. — A Valenciennes, MM. Giard, Ségard, Désert, Binois, Dame Blary, Prignet, Henry, Lemaître, Marlière.

INSPECTION DE LA LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE.

A Lille, M. Druez, *inspecteur de 1re classe;* à Valenciennes, M. Dubouys, *id. de 2e classe;* à Dunkerque, M. Dessurne, *id. de 4e classe.*

ÉCRITS PÉRIODIQUES

Publiés dans le département du Nord.

JOURNAUX POLITIQUES :

VILLES où paraissent les JOURNAUX.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS du Propriétaire ou du Gérant,	du Rédacteur en chef,	de l'Imprimeur.
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.			
Lille. . . .	L'Écho du Nord.	Leleux, gér. .	Leleux . .	Leleux.
Idem. . . .	Le Mémorial de Lille et du Nord de la France. . .	Mériaux. . .	Esparbié. .	Destigny.
Idem. . . .	Le Propagateur du Nord et du Pas de-Calais . . .	H. Lefebvre .	H. Lefebvre.	Lefebvre-Ducrocq.
Idem . . .	Journal de Lille, affiches et annonces du département du Nord.	L. Danel. .	. . . . . .	L. Danel.
Tourcoing .	L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix.	Mathon . . .	Mathon. . .	Mathon.
Roubaix . .	Le Journal de Roubaix. .	Reboux . . .	Reboux. . .	Reboux.
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.			
Valenciennes	Le Courrier du Nord. . .	Henry. . . .	Cellier. . .	Henry.
Idem. . . .	L'Écho de la Frontière. .	Boulan frère et Lemaire. .	Lemaire . .	Prignet
Idem. . . .	L'Impartial du Nord. . .	Prignet . . .	Prignet . .	Idem.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.			
Dunkerque .	L'Autorité	Ve Kien . .	Habar. . . .	Ve. Kien.
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.			
Douai. . .	L'Indépendant.	P. Adam. . .	P. Adam. .	Vve. Adam.
Idem. . . .	Le Courrier Douaisien . .	Vve. Céret et Lacquement.	Lacquement .	Vve. Céret.
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.			
Cambrai . .	L'Émancipateur.	Carion (Louis)	Carion (L.).	Carion (L.)
Idem. . . .	La Gazette de Cambrai. .	Renoud . . .	Renoud . .	Renier, Bontteau
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.			
Hazebrouck.	L'Indicateur d'Hazebrouck	Guermonprez	Guermonprez	Guermonprez
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.			
Avesnes . . .	L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes. . .	Viroux . . .	Dubois. . .	Dubois.

JOURNAUX NON POLITIQUES.

ARRONDISSEMENTS.	VILLES.	TITRES ET SOUS-TITRES.	NOMS des PROPR.-GÉRANTS.	NOMS des IMPRIMEURS.
Lille. . . .	Lille . . .	L'Écho de Lille.	Petit	Petit.
Idem. . . .	Idem. . . .	Le Courrier populaire . .	Massart . . .	Degans . . . .
Idem. . . .	Idem. . . .	L'Indicateur du Nord . .	Idem. . . .	Idem. . . .
Idem. . . .	Idem. . . .	L'Abeille Lilloise	Mme. Bayart.	Mme Bayart
Idem. . . .	Idem. . . .	L'Écho de Roubaix. . . .	Lesguillon. .	Lesguillon.
Idem. . . .	Idem. . . .	L'Indicateur général de Roubaix	Idem	Idem.
Idem. . . .	Tourcoing. .	L'Industriel de Tourcoing.	Lefrançois . .	Lefrançois.
Dunkerque.	Bergues. .	Journal de Bergues . . .	Focqueur, aîné	Focqueur.
Idem. . . .	Dunkerque.	Le Pilote dunkerquois . .	Vve D'Hubert.	V^e D'Hubert.
Hazebrouck.	Bailleul. .	La Bailleuloise	Vanneufville .	Vaneufville.
Idem. . . .	Idem. . . .	L'Industrie du Nord et du Pas-de-Calais.	Crépin. . . .	Crépin.
Idem. . . .	Idem. . . .	Journal d'Orchies. . . .	Crépin. . . .	Crépin.
Idem. . . .	Idem. . . .	L'Écho de l'Industrie. . .	Crépin. . . .	Crépin.
Idem. . . .	Idem. . . .	Le Courrier Artésien. . .		
Cambrai. . .	Le Câteau. .	Le Journal du Câteau et du département du Nord. .	Lempereur. .	Lempereur.
Idem. . . .	Cambrai. .	L'Industriel.	Morcrette . .	Simon.
Avesnes . .	Avesnes. . .	Le Glaneur, Feuille d'affiches de l'arr. d'Avesnes.	Carton. . . .	Carton.
Idem. . . .	Idem. . . .	Le Nouvelliste d'Avesnes.		

Par arrêté en date du 6 décembre 1866, M. le Préfet du Nord a décidé que les annonces judiciaires exigées par les lois pour la validité de la publicité des procédures ou des contrats seront insérées, pendant l'année 1867, à peine de nullité, dans les journaux ci-après désignés :

Pour l'arrondissement de Lille, le *Mémorial de Lille*; pour l'arrondissement d'Avesnes, l'*Observateur d'Avesnes;* pour l'arrondissement de Cambrai, la *Gazette de Cambrai*; pour l'arrondissement de Douai, l'*Indépendant*; pour l'arrondissement de Dunkerque, l'*Autorité*; pour l'arrondissement d'Hazebrouck, l'*Indicateur d'Hazebrouck*; pour l'arrondissement de Valenciennes, le *Courrier du Nord* et l'*Impartial du Nord*

Le tarif des annonces judiciaires est fixé à 20 centimes la ligne de 34 lettres. Le coût du N° justificatif est fixé à 50 centimes.

Les gérants des journaux d'arrondissement sont tenus de faire insérer à leurs frais et au prix du tarif, dans le *Mémorial de Lille,* un extrait sommaire de chacune de leurs annonces judiciaires.

AGRICULTURE.

CHAMBRES CONSULTATIVES.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852, portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture, dont les membres seront nommés par le Préfet.

Les chambres consultatives d'agriculture sont composés d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu du département par le Préfet, et dans les autres arrondissements par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 19 février 1862, procédé à la réorganisation des chambres consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Cuel (O. ✻), conseiller général, *vice-président*; Vercoustre, *secrétaire*; Vercoustre, propriétaire, à Bourbourg, Dufour, cultivateur, à Brouckerque; Vandercolme, ✻, propriétaire et agriculteur, à Dunkerque; Cardock, cultivat., à Petite-Synthe; Dewaele, maire d'Hoymille; Coolen, médecin vétérinaire à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Cappon, propriétaire à Mer ville, *vice-président*; Deberdt, propriétaire, *secrétaire*; Dequidt, cultivateur et propriétaire à Sainte-Marie-Cappel; Seigier-Legris, agriculteur à Steenwerck; Claudorez, idem, à Hazebrouck; Duquenne, ✻, conseiller général, maire de La Gorgue; Beck, juge-de-paix à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. Des Rotours, ✻, député, conseiller général et maire à Avelin, *vice-président*; Beaucarne-Leroux, cultivateur et maire à Croix, *secrétaire*; Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies; Demesmay, ✻, cultivateur à Templeuve; Lallemant, cultivateur et maire, à Erquinghem-le-Sec; Kuhlmann (O. ✻), fabricant de produits chimiques, à La Madeleine, correspondant de l'Institut; Messéan, cultivateur et maire, à Bois-Grenier; O'Delant, proprétaire à Hellemmes; Brame, député, membre du Conseil général du département; Lefebvre, cultivateur à Lille; Deleplanque, cnltivateur à Loos; Bonduelle fils, cultivateur à Bousbecque; Lecat-Butin, ✻, cultivateur à Bondues; Ed. Defontaine, ✻, ✠, conseiller général à Marquette; Heddebault, cultivateur à Houplin; Fauvarque, adjoint au maire et cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Monier, cultivateur à Auben-

cheul-au-Bac, *vice-président*; Boulanger, cultivateur et maire à Doignies; Raoult, cultivateur et maire à Iwuy; Leleu, idem, à Tilloy; Seydoux (O. ✻), maire du Câteau; Bauchart, cultivateur et maire à Ligny; Telliez, cultivateur et maire, à Carnières.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Darche ✻, maire de Gognies-Chaussée, *vice-président;* De Colnet, conseiller général à Dompierre; Delhaye, propriétaire et ancien notaire à Bavai; Douai-Macarez, propriétaire et cultivateur à Ghissignies; Bever, cultivateur à Solre-le-Château; Mary, agriculteur à Aymeries; Godart-Desmarest, ✻, ancien député, à Trélon; Dequesne, conseiller d'arrondissement, à Landrecies; Manesse, conseiller d'arrondissement à Frasnoy; Postiaux, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Billet, cultivateur et fabricant de sucre à Cantin, *vice-président*; Vasse, professeur au lycée, *secrétaire*; Bernard fils, cultivateur à Roost-Warendin; Fiévet, cultivateur et maire à Masny; Morelle, id. à Somain; N...

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. M. Hamoir, ✻; cultivateur à Saultain; Davaine-Nicole, propriétaire et agriculteur à Saint-Amand; Gouvion-Deroy, ✻, agriculteur à Denain; Blanquet, cultivateur et maire à Famars; de Monchaux, propriétaire à Saint-Amand; Mariage, maire à Thiant.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE. (1)

DUNKERQUE.

La société d'agriculture de Dunkerque comprend les cinq cantons de Dunkerque Est et Ouest, de Bergues, de Wormhoudt et d'Hondschoote

BUREAU. MM. Cuel (O. ✻), ingénieur en chef en retraite, *président*; Harcourt, *trésorier*; Bessat, *secrétaire.*

Membres résidants. — Canton de Dunkerque-Est. MM. Vandercolme, ✻, *vice-président*; Carlier, ✻, président du tribunal de commerce; Nys, propriétaire à Dunkerque; Delelis, maire de Dunkerque; de Causans, propriétaire, idem; Debavelaere, cultivateur à Coudekerque-Branche; Foubel, cultivateur à Teteghem; Caudilier, propriétaire à Dunkerque; Bigorne, idem; Steen, maire à Uxem; Walkens, médecin, idem; Lebecque-Gomel; Romain-Daullé, maire à Teteghem; Debavelaere, cultivateur à Teteghem; Wemaere, cultivateur à Leffrinckhoucke.

Canton de Dunkerque-Ouest. M. Mahieu fils, *vice-président*; Plock, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées; Hubert aîné, pro-

(1) Les sociétés savantes qui s'occupent en même temps d'agriculture sont inscrites au chapitre *Sciences et Arts.*

priétaire à Dunkerque; Gaspard père, idem, idem; Gaspard fils, docteur en droit, idem; Cardock, cultivateur à Petite-Synthe; Clément, idem à Grande-Synthe; Maegherman, maire à Petite-Synthe; Coquillier, cultivateur à Grande-Synthe.

Canton de Bergues. MM. N..., *vice-président*; Waemaere, cultivateur à Armboutscappel; Courtroy, fabricant à Steene; Vanhove, cultivateur à Pitgam; Herrewyn, percepteur à Bergues; Demazure, à Bergues; Gerrsen, vétérinaire, idem; Demeesemaker, propriétaire, idem; Ryssen, cultivateur à Socx; Coudeville, cultivateur à Bierne; Meezemaker, idem, idem; Duewel, cultivateur à West-Cappel; Lelieur, cultivateur à Quaëdypre; de Breyne, idem, idem; Janssens-Benynck, idem, idem; Dousselaere, idem, idem; Dewaele, idem à Pitgam; Decrocq, idem, idem; Debaecque, homme de lettres à Bergues; Boutten, cultivateur à Armsbouts-Cappel; Verhille, propriétaire, idem; Dewaele, cultivateur à Hoymille; Demeesemaker fils, propriétaire à Bergues; Miksels, médecin à Quaedypre.

Canton de Wormhoudt. MM. Vandenkerkhove, *vice-prés.*, à Volkerinckove, Vanhoutte, cultivateur à Herzeele; Houtters, id., idem; Bergerot, maire à Esquelbecq; Sapelier, cultvateur à Zeggers-Cappel; Blanquaert, idem, idem; Marcotte, idem, idem; Deseize, idem, à Wormhoudt; Denielle, idem, idem; Dehaële, idem, idem; Liévin, Ate, à Wormhoudt.

Canton d'Hondschoote. MM. Regodt, *vice-président*, aux Moëres; Danotte, cultivateur à Killem; Wemaere, idem à Rexpoëde; Dewaële, idem, idem; Vandaele, idem à Warhem; Bollingier, idem, idem; Vandenbavière, idem, à Bambecque; Vandermeersch, id., à Hondschoote; Lelieur, idem, idem; Coppens, idem, idem.

Membres résidants hors de la circonscription. MM. Hamereel, cultivateur à Spycker; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg; Bortier, proprétaire à Ghistelle, près Furnes; Landron, cultivateur à Brouckerque.

BOURBOURG.

La société de Bourbourg comprend les cantons de Bourbourg et de Gravelines.

Bureau. MM. Demeunynck, ✻, maire de Bourbourg, *président*; Vandenbavière, cultivateur à Loon, *vice-président*; Vercoustre, conducteur de la 2e. section des Waeteringues, *secrétaire*; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg, *secrétaire-adjoint*; Deschodt, propriétaire, *trésorier-bibliothécaire*.

Membres honoraires. MM. Vanwormhoudt, conseiller d'arrond., à Gravelines.

Membres titulaires.—Canton de Bourbourg. NM. De Coussemaker, ✻, ✻, ✠, conseiller général, à Bourbourg; Lysensoone,

horloger, idem ; Verspieren, négociant, idem, Delecourt, pépiniériste, idem ; Porquet-Dourin, cultivateur, idem ; Duytsche-Gresset, idem ; Belle, Ed., cultivateur, idem ; Vercoustre, Vict., idem, idem, idem ; Ryckevaert, idem, idem ; Duytsche, idem, idem ; Desmidt, idem, idem ; Waguet, idem, idem ; Meesemacker, idem, idem ; Dereudre-Dehorter, idem, idem ; Macrez-Louf, idem, idem ; Deherrypon, idem, idem ; Louf, idem, idem ; Dufour, idem, à Brouckerque ; Francke, idem ; Landron, idem, idem ; Vitse, idem, idem ; Dambre, idem, idem ; Mahieu, idem, à Cappellebrouck ; Ponceel, idem à Holque ; Ghys, idem, idem ; Meesemacker, idem, idem ; Déricke, idem, idem ; Deram, idem, idem ; Landron, Désiré, idem, idem ; Bellangé, idem, idem ; Haeuw, idem, à Looberghe ; Bogaert, idem, idem ; Wemaere, maire à Spicker ; Senaene, J., cultivateur, idem ; Senaene, B., idem, idem ; François, idem, à Saint-Pierrebrouck ; Porteman, idem, à Millam ; Ponceel, idem, idem ; Vanderhaeghe fils, à Saint-Pierrebrouck ; Massemim, idem, à Watten ; Landron, idem, à Looberghe ; François-Jules, idem, à Saint-Pierrebrouck.

Canton de Gravelines. MM. Vanwormhoudt, entrepreneur et cultivateur à Gravelines ; Geersen, idem, à Craywick ; Desmidt, idem, Fétel, cultivateur, à Loon ; Caron, idem, idem ; Fétel-Longueval, idem, idem ; Hubert, idem, idem ; Fournier, idem, idem ; Backeroot, idem, idem ; Stevenodt, adjoint à Loon ; Devos, cultivateur, idem ; Louf, Pierre, à Saint-Georges ; Louf, David, idem, idem ; Belle, Diomède, idem, à Loon.

HAZEBROUCK.

Bureau. MM. Claudorez, *président* ; Deschodt, *vice-président*, Deberdt, *secrétaire* ; Margerin, *trésorier*. — M. le sous-préfet ; M. Cappon, à Merville, *présidents honoraires*.

Membres. MM. Senellart-Pannier, à Merville ; Cleenewerck, ✱, conseiller général ; Villette, à Pradelle ; Joie, à La Gorgue ; Barois ; idem ; Dequidt, à Ste.-Marie-Cappel ; Bouillez-Verhaeghe, à Merville ; Cappon, idem ; Beck, à Steenvoorde ; Schrevere, à Zuydtpeene ; Lutun, à Merville ; Mooreel, à Ecke ; Deschodt, à Hazebrouck ; Duquenne, ✱, à La Gorgue ; Demeersseman, à Borre ; Loridan-Hullebert, à Estaires ; Vandaele, à Zermeezeele ; Claudorez, à Morbecque ; Rohart, à Estaires ; Lespagnol, idem ; Bieswal, idem ; Debaecker, idem ; Guermonprez, idem ; Houvenaghel, idem ; Omaere, Louis, idem ; H. Omaere, idem ; Joetts, idem ; de la Serre, à Renescure ; Carlier, à Steenbecque ; Hadout, à Merville ; Cattoir-Flahaut, à La Gorgue ; Vandenbussche, à Arnêke ; Decanter, à Steenvoorde ; Deroo, cultivateur à Merville ; Lerouge, à Estaires ; Gombert-Dupont, à Merville ; Houvenaghel, à Hazebrouck ; Cousin, idem ; Deboudt, idem ; Léturgie, à Cassel ;

Bouquet, à Vieux-Berquin; Bouquet à Winnezeele; Chevalier à Cassel; Castel, à Steenbecque; Carlier, à Hazebrouck; Deberdt, à Caestre; Duvet, à Noordpeene; Decke, à Vieux-Berquin; Demey, à Hazebrouck; Deram, à Steenbecque; Degroote, à Lynde; Dellebecq, à Hazebrouck; Decapol, idem; Deroo, idem; Dezeure, à Wallon-Cappel; Danel, à Haverskerque; Deram, à Caestre; Delebaere, à Vieux-Berquin; Averaere, à Borre; Facqueur, à Staple, Kien, à Hazebrouck; Leroy, à Cassel; Lenoir, à Choques; Lardeur, à Steenvoorde; Mille, à Renescure; Poitevin, à Vieux-Berquin; Podevin, idem; Pierens, à Bavinchove; Petitprez, à Neuf-Berquin; Questu, à Hondeghem; Roussel, à Renescure; Sockeel, à Winnezeele; Sys, à Hazebrouck; Tresnel, à Strazeele; Verhiele, à Winnezeele; Vandewalle, à Hazebrouck; Verhaylewe-ghem, idem; Vangraspchepe, idem; Verbaere à Hondeghem; Willaert, à Strazeele.

BAILLEUL.

Bailleul. MM. Behaghel, conseiller général, *président;* Lotthé, maire, *vice-président*; Salomé, *secrétaire-trésorier.*

Membres résidants. MM. De Coussemaker, Henri; Declercq; De Coussemaker, Maximilien; David; Dumetz, docteur en médecine; Deswarte; E. Flahaut; Vandewalle, Henri; Hopsomer H.; H. Lotthé; Decherf; Van Merris, D.; Van Merris, B.; Gantois; Buns; Baelde; Olivier; Savoye; Becuwe; Bieswal; A. Deswarte; Hindré; Venière; Béhaghel, P.; Cortyl de Wytshove; Hié; Salomé; Verbaere; Lourdel; Vancostenoble; Sohier; Wallaert; Vanpouille, A. Vancostenoble; Boddaert; Delalleau; Coisne; Deswaerte; Becuwe, P.; Deman; Vanuxem; Savage; Hennebelle; Savaete; Lebleu; Vermersch; Bécue; Petitprez, Verstaevel; Vandewalle; De Messange; Coquelaere; Delangre; Plouvier; Hennion; Charlet; Lebleu J.-B.; Petitpré; Labis; Lagersie; Père; Vanacker; Vanbambecque; Decanter; Decanter fils; Singier.

LILLE. — COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT

Créé par arrêté du Préfet du 22 *août* 1853.

Ce comice est composé de 5 membres honoraires, de 292 membres titulaires et de 30 membres correspondants.

Membres honoraires. MM. le Préfet du Nord, *président*; le secrétaire-général de la Préfecture; le maire de Lille; J. Lefebvre (O. ✻), *président honoraire*; le général commandant la division.

Bureau. MM. Heddebault, cultivateur, *président*; Ern. Desmoutiers, Meurein, *vice-présidents*; Lethierry, *secrétaire-général;* de Norguet, *secrétaire-adjoint*; Defontaine, F., propriétaire, *bibliothécaire-archiviste*; Fromont, *bibliothécaire-adjoint*; Tripier-Durieux, idem, *trésorier.*

AVESNES.

Bureau. MM. Mailliet aîné, *président*; Tordeux, E, *vice-président*; Caverne fils, *secrétaire*; Fosset, *secrétaire-adjoint*; Delflache, *trésorier*; Bourgeois, *bibliothécaire;* Mailliart, *biblioth.-adjoint.*

Membres. MM. Tordeux, filateur à Avesnelles; Legrand, Th., filateur à Fourmies; Azambre, propriétaire à Avesnes; Hennet, à Bavai; Mary, propriétaire à Aymeries; Lelong, maître de postes à Avesnes; Douai-Macarez, fabricant de sucre à Ghissignies; Dequesnes, maire à Landrecies; Godard-Desmarest, ✻, ancien député, à Trélon; Wagnier fils, idem, à Semousies; Waquier, idem, à Dourlers; Hédon, idem, à Cartignies; de l'Epine, ✻, conseiller général, au Quesnoy; de l'Epine fils, propriétaire, idem; Blanchard, propriétaire à Baslieu; Evrard, juge-de-paix à Avesnes; de Colnet, propriétaire à Dompierre; Juniet, propriétaire à St.-Hilaire; Letorel, idem, à Trélon; Legrand, propriétaire à Fourmies; Hiroux, idem, à Sains; Collart fils, à Baslieu; Hulin, propriétaire à Cartignies; Bevière-St.-Fleury, idem, à Avesnes; Bourgeois, juge-de-paix, à Trélon; de Préseau, propriétaire à Avesnes; F. Motte, idem, à Landrecies; Dineux-Havée, id. à Avesnes; Dubreucq, cultivateur à Wargnies-le-Grand; Compagnie, propriétaire à Landrecies; Hubert, banquier, idem; Lelong, à Landrecies; Bricart, propriétaire à Boulogne; Bricart, Emile, idem, idem; Couppé-Brillet, négociant à Dourlers; Brochet, ingénieur civil, à Landrecies; Viroux, propriétaire à Avesnes; Renaux, meunier à Floursies; Bachy, pharmacien à Maroilles; Brulin, instituteur, idem; Dumoulin, notaire à Dourlers; Ansieau, brasseur à Trélon; Dubois-Viroux, imprimeur à Avesnes; Cuvillier, adjoint à Trélon; Coquelet, filateur à Fourmies; Defontaine, instituteur, idem; Malengreaux, propriétaire à Trélon; Hostelet, propriétaire, idem; le comte H. de Nédonchel, idem, à Jolimetz; Blanchard, propriétaire à Baslieu; Lefebvre, propriétaire à Saint-Hilaire; Lamendin, à Baslieu; Devaux, propriétaire à St.-Hilaire; Bonnaire, brasseur à Landrecies; Samain, propriétaire à Cartignies; Fremin du Sartel, idem à Potelle; Laurent, idem à Villereau; Boulanger, brasseur à Forest; Lenain, maire à Prisches; Burlion, propriétaire à Prisches; Boussus, filateur, à Wignehies; Herbecq-Piéton, idem, idem; Azambre, notaire, à Maroilles; Clavon, idem, à Fourmies; Calot, instituteur à Glageon; le comte Werner de Mérode, propriétaire à Trélon; Lion, propriétaire à Féron; Lenain, idem, à Glageon; Mailliet, A., propriétaire à Avesnelles; Mercier, Valery, maire à Bas-Lieu; Hanoteau, propriétaire à Ohain; Bonnechere, filateur à Wignehies; Chevalier, inspecteur primaire à Avesnes; Pauplaire, maire à Robérsart; Hiolin, propriétaire à Favril; Meurant, propriétaire à Bas-Lieu;

Hecquet, idem, à Avesnes; Decaux, propriétaire à Glageon; Pailla, A., propriétaire à Trélon; Blanchart, idem, à Bas-Lieu; Gilles, maire à Fontaine-au-Bois.

MAUBEUGE.

Bureau. MM. le maire de Maubeuge, *président honoraire*; Walrand, notaire, *président*; Deroisin, propriétaire, ex-agriculteur, à Recquignies, *vice-président*; Bailliant, marchand, à Maubeuge, *secrétaire*; Levecque, receveur municipal, à Maubeuge, *trésorier*; de la Torre, conseiller-général, maire à Saint-Vaast, président du comice de Bavai; Coulmon, conseiller d'arrondissement, à Bavai, vice-président du Comice de Bavai; Bever, notaire à Solre-le-Château, président du comice de ce canton; Rouez, conseiller-général et maire à Solre-le-Château, vice-président de ce comice.

VALENCIENNES.

Comices agricoles de l'arrondissement.

VALENCIENNES. — *Agriculture*, M. Bultot, ✻, *président;* Huart, *vice-président*; — *horticulture*, M. Courtin, *vice-président;* M Normand, *secrétaire.*

CONDÉ. — M. Bonnier, juge-de-paix, *président*; M. St-Quentin, *secrétaire.*

SAINT-AMAND. — M. Chotteau, *président*: M. Waché, Séraphin, *secrétaire.*

DENAIN.— M. Deslinsel, ✻, *président*; M. Gouvion, J., *secrétaire.*

CAMBRAI

Bureau. MM. L. Crepin, ✻, membre du conseil général, *président*; Seydoux, (O ✻), maire du Câteau; Leleu, membre du Conseil général, *vice-président*; Evrard, ingénieur civil, *secrétaire-général*; Ch. Roth, conseiller municipal, *secrétaire*; Millot, notaire, *trésorier*

Nombre des membres, 540

Haras.

Le département possède 39 étalons concourant à la reproduction d'une manière utile, dont 9 concédés gratuitement à des cultivateurs, 18 achetés et revendus à prix réduits à des éleveurs pour les consacrer au service de la monte et 17 primés par le département.

Cette organisation paraît répondre convenablement aux besoins locaux et aux convenances des éleveurs.

Des fonds sont affectés depuis plusieurs années au budget départemental, à l'amélioration de la race chevaline et le Conseil général a inscrit au budget de 1867 un crédit de 8,000 fr. pour achat et revente d'étalons départementaux, outre un autre crédit de 3,000 fr. pour concours d'étalons de l'industrie privée.

Art vétérinaire.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 67, qui se répartissent par arrondissement, savoir :

Dunkerque, 4 ; Hazebrouck, 5 ; Lille, 9 ; Cambrai, 17 ; Avesnes 17 ; Douai, 3 ; Valenciennes, 12.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin-vétéraine, à Lille.
Secrétaire, M. Delplanque, idem, à Arras.

Drainage.

Le service du drainage est placé, depuis le 1er janvier 1859, dans les attributions de MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

La loi du 17 juillet 1856, sur le drainage, dispose qu'une somme de cent millions est affectée à des prêts destinés à faciliter les opérations du drainage. Ces prêts sont remboursables en 25 ans, par annuités comprenant l'amortissement du capital et l'intérêt calculé à 4 p. °/₀. — Un décret du 21 septembre 1858 a déterminé la forme et l'instruction des demandes de prêts, et les conditions de ces prêts.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Ces chambres ont été renouvelées périodiquement par voie d'élection, conformément aux dispositions des décrets des 3 septembre 1851 et 30 août 1852. Elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE. MM. le Préfet, *président d'honneur* ; Kuhlmann (O. ✻), *président* ; Verley, ✻, *vice-président ;* Wattine-Bossut, Loyer, ✻, Scrive-Bigo, ✻, Descat-Leleux, ✻, Bonte, Vanderhagen, Bernard, Delesalle, ✻, Descamps, Decroix, V. Saint-Léger, Derode, A. Longhaye, Blondeau.

Membres correspondants. MM. Wallerand, ✻, *dans l'arrondissement de Cambrai ;* Patoux, ✻, Giroud, *dans l'arrondissement de Douai.— Secrétaire de la Chambre*, M. Blondeau.

DUNKERQUE. — MM. Morel-Agie, ✻, *président* ; Zoz. Choquet, *trésorier* ; A. Carlier, ✻, Becq, Choquet, Hector Féron, ✻, Lefebvre, Vaucauwenberghe, Petyt, Broquant, Bourdon. — *Secrétaire de la Chambre*, M. E. Delbeke.

VALENCIENNES. MM. E. Lefebvre, ✻, *président* ; Blanquet, ✻, maire de Famars ; Canonne, ✻, président du tribunal de commerce ; Quillacq, maire d'Anzin ; Bracq, ✻, maire de Valenciennes ; Boca-Gellé, Hamoir, A. ; Renard, ✻, maire de Fresnes

Membres correspondants dans l'arrondissement d'Avesnes, MM. Hamoir, Réné, maître de forges, à Maubeuge; Lucq aîné, à Maubeuge; Clavon, filateur de Fourmies; Dumont, maître de forges, à Ferrière-la-Grande. — *Secrétaire de la Chambre*, M. E. Bouton.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Cinq chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing, à Roubaix, à Cambrai, à Avesnes et à Douai. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING. MM. Desurmont-Desurmont, *président;* Ch. Jonglez, Herbaux-Tibeauts, Scalabre-Delcour, Lorthiois-Desplanques, Em. Leplat, Duvillier-Duriez; F. Masurel, J. Leurent, Ch. Flipo, Lucien, Nollet, Jourdain-Defontaine; *secrétaire*, M. Leurent.

ROUBAIX. MM. Paul Defrenne ✻, *président;* C. Descat, ✻, Réquillart-Screpel, Delfosse-Motte, Wattinne-Bossut, Scrépel, Jean-Baptiste; Louis Lefebvre, F. Roussel, Toulemonde-Nollet, A. Boissière, J. Delattre, L. Eeckman; *secrétaire*, M. Delfosse.

CAMBRAI. MM. Wallerand, ✻, *président*; Petit-Courtin, ✻, J. Brabant, A. Lallier, Bertrand, Cornaille, Chappellier, Pierson, Seydoux, Philippe; Wiart-Pinquet, Meuard-Réal, Hallette; *secrétaire*, M. Cornaille-Leroy.

AVESNES MM. Mailliet, ✻, *président*; Rouez. Godard-Desmarest, ✻, Coquelet, R. Hamoir, Sculfort, Herbecq, George, Crapez, Clavon, Hazard; *secrétaire*, M. Tordeux.

DOUAI. MM. Vuillemin, *président*; Hanotte, *vice-président*; Fiévet, ✻, à Masny; Cuillier, à Douai; Butruille, idem; Boulanger, Bacley, idem; Patoux, ✻, à Aniche; Paix, à Douai; Schotsmans, idem; Picot, à Somain; *secrétaire*, M. Dupont.

ARMENTIÈRES. — Par décret impérial du 24 novembre 1866, une Chambre consultative des Arts et Manufactures est créée dans cette ville.

BUREAUX DE CONDITIONNEMENT DES SOIES ET LAINES.

ROUBAIX. Un décret du 31 août 1858 a autorisé la ville de Roubaix à ouvrir un bureau de conditionnement de soies et laines.

Commission de surveillance. MM. C. Descat, ✻, J. Lagache, ✻, P. Parent, conseillers municipaux; Delfosse, A. Mimerel fils, ✻, membres de la chambre consultative des arts et manufactures.
Directeur, M. A. Musin.

TOURCOING. Le bureau de Tourcoing a été autorisé par décret du 11 février 1863, et a été inauguré le 5 novembre de la même année.

Commission de surveillance. MM. Desurmont-Desurmont, H. Deroubaix, Leplat-Desnoulet, Lorthioir-Desplanques, Fr. Masurel.
Directeur, M. Dubrulle.

BUREAU DE PESAGE POUR LES MATIÈRES TEXTILES.

Institué à Roubaix, par arrêt préfectoral du 27 août 1858.

Directeur-comptable, M. A. Musin.

Inspection du travail des enfants dans les manufactures.

Inspecteur spécial du département, M. Dupont.

COMMISSIONS D'INSPECTION.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. le Préfet (C. ✻), *président*; De Melun, conseiller-général, *vice-président*; Durieux-Forret, *secrétaire*; Dupont, inspecteur; Malfait, propriétaire; Caux, vérificateur des poids et mesures; Ed. Defontaine, ✻, ancien président du tribunal civil; Fr. Defontaine, propriétaire; De Caulaincourt, propriétaire; de Germiny, propriétaire, Jonglez-Deligne, propr.; Vandercuyssen fils, idem; Bulteau, brasseur. à Pont-à-Marcq; Six, tanneur, idem; Decottignies, commerçant, idem; Briffault, cultiv, à Flers; Deledeuille, officier de santé, à Haubourdin; Leclercq-Grandel, propriétaire, à Lille; Brasme, rentier à Haubourdin; Auffray, capitaine en retraite, idem; Lecomte, propriétaire, à Moulins-Lille; Denniel, idem; Jeanson, anc. pharmacien, à Armentières; Prevost, conseiller municipal, à Templeuve; Lefebvre-Crombez, négociant, à Tourcoing; Célarier, ancien commissaire-priseur, à Loos; Billon, docteur en médecine, idem; Billet, marchand, à Halluin; Demeestère, ✻, propriétaire, idem; Dujardin, propriétaire, à Roubaix; Prouvost, propriétaire, idem; Dubar-Delespaul, négociant, idem; Delahaye, pharmacien, à Seclin; Messéan, ex-percepteur, à Comines; Masnou, avocat, à Lille; Derbigny, conseiller de préfecture, propriétaire, à Haubourdin; Duverdyn, propriétaire, id.; Bonte, idem, idem; Flamen-Charvet, propriétaire, à Lille, Brulois, idem, à Roubaix; Delemer-Peuvion, idem, à Lille; Lepercq, brasseur, à Quesnoy-sur-Deûle; Ollivier-Charvet, propriétaire, à Lille; Henry, docteur en médecine, à Seclin; Dujardin, rentier, idem; Quecq, avocat, à Lille; Taillar fils, propriétaire, idem; Honoré, idem, à Marcq-en-Barœul; Poullet-Brunel, idem, idem; Gruez, capitaine de Douanes en retraite, à Wambrechies; Butin, pépiniériste, idem; Delputte, fabricant, à Tourcoing; Beaudoux, ancien notaire, à Phalempin; Pipelart, marchand, idem; Brulois, cultivateur, à Wasquehal; Selosse, idem, idem; Mille, propriétaire, à Lille; Mourcou, idem, à Lille; Guichard-Evrard, idem; Rouzé, propriétaire à Willems; Rameau, propriétaire, à Templeuve; Lefebvre, propriétaire, à Hellemmes; Houzé de l'Aulnoit, avocat à Lille; Dupire-Duponchel, propriét., à

Roubaix; Ducourouble, idem, à Lille; Jules Lefebvre, propriétaire, idem; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine, à Lille; Ployette, propriétaire, idem; Dorémieux, ✻, ancien vice-président du Bureau de Bienfaisance, idem; Dechin, rentier, à Lille; Gennevoise, avoué, idem; Romont, propriétaire, idem, Collet, professeur, idem; Chombart, avocat, idem; Delerue, propriétaire, à Ascq; Garreau, professeur à la Faculté; Lorthioir, propriétaire; baron B. Pagès, idem; Capelle, cultivateur; Desmazières, marchand; Herbaux, propriétaire, à Comines; Delespaul, propriétaire, à Lille; C. Desurmont, à Tourcoing; Duprez, idem.; Welcomme-Calens, idem; Lepers, adjoint, à Croix; Chrestien, docteur en médecine, à Lille; D'halluin, maire, à Quesnoy-sur-Deûle; Gamonet, propriétaire, à Lille; Dervaux-Louage, idem, à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Delaeter, doyen-curé de St.-Eloi à Dunkerque; Morel, conseiller municipal, idem; Meneboo, ✻, docteur en médecine, id.; Bonvoisin, inspecteur primaire, id.; Deleflie, maire de Watten; Hilst, id., à Armbouts-Cappel; Favié, receveur d'enregistrement à Hondschoote.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Béhaghel, membre du conseil-général, à Bailleul; Arnould, négociant à Merville; Delassus, idem, idem.

ARRONDISSEMEMT DE CAMBRAI. MM. Toussaint-Lallier, négociant à Cambrai; Eraux-Chantreuil, marchand de draps, au Câteau; Sartiaux, propriét., id.; Desrousseaux, curé de Saint-Géry; Stiévenard, propriétaire; Bouchez, vérificateur des poids et mesures; idem; Crépin, conseiller gén., ✻, à Noyelles; Boulanger, conseiller d'arrondissement, à Doignies; Ségard, curé, à Rumilly; Sorlin, prop., à Banteux; Delafons, id., au Câteau; Flayelle, notaire, id.; Collery, cultivateur, id.; Rousseau-Charlet, négociant au Câteau.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Wery, propriétaire à St-Hilaire: Darcy, père, id., à Sains; Girod, vérificateur des poids et mesures; Maillard, prop., à Etrœungt; Marsy, pharmacien, à Landrecies; Philippe, brasseur, à Maubeuge; de Lagorce, prop., id.; Mathieu, médecin, à Hautmont; Marchant, prop., à Maubeuge; Baillon-Pluchart, prop., au Quesnoy; Lustremant, médecin, à Wargnies-le-Petit; Carlier fils, prop., à Villers-Pol; Lefebvre-Douay, prop., au Quesnoy; Couvez, marchant de bois, à Solre-le-Château; Divry, notaire, à Fourmies; Delloue, prop., à Anor; Delhaye, ancien notaire, à Bavai; De Colnet, conseiller général, à Dompierre; Bernaille, maire, à Anor.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Wautiez, vérificateur des poids et mesures; Boutique, avoué, à Douai; Imbert de la Phalecque, avocat, idem; Lavoix, ancien receveur municipal, idem; Desuède, propriétaire, idem; Branque, maire, à Lécluse; baron de Bouteville,

conseiller général, à Hornaing ; Piédanna, médecin, à Marchiennes; Danniaux, conseiller à la cour ; Desprez, juge-de-paix ; Descamps, inspecteur primaire ; Caille, docteur en médecine ; Lavoir, propriétaire ; Em. Dubois. avocat.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. MM. Lemer, maire, à Bruille-St.-Amand ; Deslinsel, ✻ maire, à Denain ; Loriaux, vérificateur des poids et mesures, à Valenciennes ; Renard, ✻, membre du conseil général, à Fresnes ; Bouchez, conseiller d'arrondissement, à Bouchain ; Deslinsel, propriétaire, à Onnaing ; de Monchaux, contrôleur, à Valenciennes ; Barbieux, notaire, à St.-Amand ; Bouchelet, maire, à Lourches ; Morelle, idem, à Haspres ; Waterneau, médecin ; Castiaux, maire, à Vieux-Condé ; Bracq, ✻, idem, à Valenciennes ; Trancrède fils, idem, à Marly ; Lecuyer, ✻, idem, à Saint-Saulve ; Manouvrier, médecin, à Valenciennes ; Courtin, propriétaire à Valenciennes ; Dutouquet, architecte, idem ; David, sous-inspecteur des enfants assistés.

BANQUE DE FRANCE. — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la banque de Lille à la banque de France.

SUCCURSALE DE LILLE. *Directeur*, M. Verley, ✻ ; *administrateurs*, MM. Bernard, Henri ; Bernard, Théodore ; G. Delesalle ; A. Descamps ; François Gihoul ; Huet-Colombier ; A. Scalbert ; E. Verstraete ; A. Wallaert ; *censeurs*, MM. Marracci ; Pollet ; Crespel-Tilloy.

SUCCURSALE DE VALENCIENNES. *Directeur*, M. Delcourt-Dubois, (✠ St. G.) ; *administrateurs*, MM. Piérard ; Dupont ; Lefebvre ; Dècle ; Hollande ; Ewbanck ; Bracq-d'Abancourt, ✻, Hamoir ; Harpignies père ; *censeurs*, MM. Canonne, ✻ ; Lebret, ✻ ; Blanquet, ✻ ; *caissier*, M. Richard de Servoule ; *comptables*, MM. Bourriot et Bourbon.

SUCCURSALE DE DUNKERQUE. *Etablie par décret du 13 juin* 1855.— *Directeur*, M. Coffyn ; *administrateurs*, MM. Beck père ; Thierry ; Vancauwemberghe ; Collet-Taverne ; Z. Chocquet ; Bonvarlet ; *censeurs*, MM. Carlier, A., ✻ ; Féron, ✻ ; de Cleebsattel, ✻ ; *caissier*, M. Hernu ; *comptable*, M. Fournier.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

Société anonyme autorisée par décret impérial du 10 *mai* 1854.

Directeur, M. Kiener ; *caissier*, M. Grimbel ; *conseil d'administration*, MM. Catel-Béghin, Derode, P. ; Descat-Leleux, ✻ ; Droulers, ✻, Gentil, Arthur ; Grandel-Parvillez ; Groulois ; Honnorat ; Kuhlmann (O. ✻), Loncke-Maccartan ; Noyelle ; Scrive ; *censeurs*, MM. Richebé (O. ✻), Maracci, Vanderhagen, Alex.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord, elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE. *Agents de change courtiers*. MM. L. Deman, *syndic*; Spiers, *premier adjoint*; Leroy, *deuxième adjoint*; Lefebvre, Alibert, Sauvage, Vandercolme, Debaecker, Plaideau, Hans-Birck, Sapelier, Sergent.

BOURSE DE LILLE. *Agents de change*. MM. Verbiest, Liagre, Prat, Fevez.

Il y avait en outre dix courtiers de commerce qui ont cessé leurs fonctions.

BOURSE DE DOUAI. *Agents de change*. MM. Pouille, *syndic*; Maure, *secrétaire-trésorier*; Campion, Cambier, Dumortier, Jeannin, Pochet, Pennequin.

BOURSE DE VALENCIENNES. Il doit y avoir six agents de change; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.

DUNKERQUE. MM. Bonvarlet, consul de Danemarck et de Hanovre; Bourdon, consul de Prusse; Allard, consul des Pays-Bas; Cousin, vice-consul des Pays-Bas; Morel-Agie, consul de Hambourg, de Brême, de Lubeck, et vice-consul des États-Unis d'Amérique; Thierry, consul de Suède et de Norwège; Jodocius aîné, vice-consul de Portugal; Dewulf, consul de Belgique; Plaideau aîné, consul d'Autriche; Foort, délégué consulaire d'Italie et vice-consul d'Espagne; E. Darras, consul de Mecklembourg; Féron, vice-consul du Brésil et du Mexique; Norman-Pringle, consul d'Angleterre; Vanderest, consul de la Confédération-Argentine; L. Debaecque, vice-consul de Russie; Collet, consul de la république de Vénézuela; G. Beck, consul d'Oldenbourg.

LILLE. MM. Decock, consul de Belgique; Alwin Staar, consul de Saxe-Weimar-Eisenach; Urb. Rouvière, consul de Portugal, vice-consul d'Espagne; F. Favarcq, consul d'Italie; F. Defontaine, consul des Pays-Bas.

VALENCIENNES. M. Edouard Ewbanck, consul de Belgique.

GRAVELINES. M. Demarle, vice-consul de Suède et de Norwège.

TOURCOING. M. Sioen, consul de Belgique.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Un décret du 1er juillet 1852 a établi dans chaque canton une commission de statistique chargée de remplir et de tenir à jour pour les communes de la circonscription cantonale, deux tableaux de renseignements sur les faits statistiques dont il importe que le Gouvernement ait la connaissance annuelle et sur ceux qui, par leur nature, ne peuvent être utilement recueillis que tous les cinq ans. Les membres des commissions sont nommés par le Préfet. Dans les villes chefs-lieux de département ou d'arrondissement comprenant plusieurs cantons, il n'y a qu'une seule commission. Les Préfets et Sous-Préfets sont présidents de droit des commissions établies dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement. Les autres commissions ont un président nommé par le Préfet. Chaque commission peut élire un ou plusieurs secrétaires-archivistes.

Les commissions cantonales de statistiques du département du Nord sont composées comme suit :

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Cantons de Lille. MM. le Préfet du Nord, *président* ; le maire de Lille, *vice-président* ; Bernard, négociant ; Kuhlmann, id. ; Honoré, doyen-curé ; Aernouts, id. ; Leconte, ✻, id. ; Bafaleur, idem ; Renard, (O. ✻), directeur des contributions ; Leroy, direct. des douanes ; Bourdon, ancien juge ; Lejosne, juge-de-paix ; Dancoisne, ancien id. ; Bougenier, id. ; Delerue, id. ; Cazeneuve, docteur-méd., Bernot, dir. de l'école prof. ; Verley, dir. de la b. ; Marteau, architecte ; Marquette, agent-voyer chef hon. ; Brigandat, docteur ; Cleenewerck de Crayencour, v.-prés. du cons. de préf. ; Binaut, doct. ; Desrousseaux, anc. notaire ; Deledicque, not. ; Delannoy, avocat ; Théry, avocat ; Degrimonpont-Vernier, fil. ; Delesalle, idem ; Longhaye, nég. ; Scrive, fabricant ; Dorémieux, propriét. ; Machu père, fabricant ; Mas, nég. ; Verstraete, id. ; Charvet, id., Toussin, fil. ; Steverlinck-Mallet, nég. ; Bernard. id. ; Danel, imp. ; Ricouart, entrep. ; Steverlinck-Desmons, fil. ; Daumas, nég. ; Courbon, filateur ; Calaisse, négociant ; Fays, propriétaire ; Derode, prop. ; Séon, vétérinaire ; Delefosse, av. : Werquin, propr. ; Bacq, idem ; Defontaine, id. ; Obert, id. ; Sénéchal-Ovigneur, id. ; Venot-Cazier, id. ; Hautbois, méd. ; Frappé-Leloir, cult. ; Richebé, prop. ; Bachy, prop. ; Castel, fab. ; O'Delant, filat. ; Montaigne, id. ; Bajeux, cultivat. ; Bigo-Tilloy, fabricant ; Houvenaghel, propriét. ; Vanlaton, curé ; Mourmant, adjoint ; Loyer, propriétaire ; Herlemont, curé ; Lefebvre, fab. ; Olivier, docteur ; Lesaffre, maire ; Gadenne, cult. ; Picavet, id. ; Cornille, id. ; Masquelier, id ; Hochart, percept. ; Desmazières-Maquet, prop. ; Defives, ferm. ; Bailly, pép. ;

Salembier, maire; Leroy, adj.; Claies, cult.; Danset, man.; Vte. Obert, maire; St.-Léger, curé; Delos, cult.; Pollet, id.; Catry, prop.; Desbonnets, cult.; Morelle, maire; Panckoucke, percept.; Dubuisset, cult.; Lefebvre, maire, Baudoux, cult.

Cantons d'Armentières. MM. le maire d'Armentières, *président:* Pouchain-Boutry, adj.; Rogeau, cult.; Jeanson, anc. ph.; Cerf, perc.; Bouvart, princ.; Dernoncourt, rec. mun.; Musin-Lespagnol, écon.; Briait, maire; Brame, adjoint; Decoster, sec. de la m.; Villers, maire; Decherf, adj.; Duhem, maire; Deron, cult.; Samyn, sec. de m.; Roussel, cult.; Delobel, id.; Pollet, maire; Denoyelle, cult.; Legourmand, maire; Delannoy, brass.; Wicart, march.; Messéan, maire; Prin, adj.

Cantons de La Bassée. MM. le maire de La Bassée, *président*; Ybert, méd; Leleux, rent.; Denabrif père, id.; Costement, géom.; Cousin, not.; Duchâteau, inst.; Lesage, vét.; Lestarquit, cult.; Béghin, id.; Dilly, id.; Marsy, id.; Denis, id.; Lefebvre, id.; Degruson, curé; Lemaire, cult.; Nepveu, cult.; Barbry, fab.; Danel, id.; Dubrulle, cult.; Chombart, maire; Brunelle, adj.; Cogez, fab.; Desurmont, prop.; Haage, cult.; Boulogne, id.; Chombard, maire; Chombard, cult.; Lezie, id.; Caudrelier, curé; Romon, maire; Brassart, curé; Lallemand, cult.; Conia, cult.; Méplaux, id.; Lecocq, id.; Pionnier, id.; Delfosse, rentier; Waymel, id.; Dutilleul, not.; Denis, pharmac.; Lys, méd.; Boidin, prop.; Catteaux, id.; Tilloy, fab.; Sauvage, march.; Ridez, cult.; Chombart, maire; Delgrange, perc.; Adam, cult.; Canyn, curé; Carré, cult.; Lefebvre, id.; Pannequin, curé; Cordonnier, maire; Brasme, cult.; Leroy-Leroy, fab.; Féron, méd.; Derom, not.; Adam, cult.; Leclercq, id.; Piquet, brass.; Appourchaux, cabar.; Leclercq, cult.; Leroy-Dubois, maire; Rigaut, cult.; Delemazure, id.; Rigaut, id.; Delerue, id.; Desnoulet, inst.; Becquet, cult.; Bonnel, id.; Vincent, id.; Lemaire, id.; Gruson, id.; Delangre, curé; Leclercq-Mortelecque, maire; Delecourt, cult.; Pionnier, curé; Pollet, cult.; Duchatelet, inst.; Mortelecque, marchand; Houde, dir. de poste; Beghin, greff. de just.-de-paix; Playoust, juge-de-paix; Leroy, rec. m.; Morel, rec. enreg.; Dufossé, inst.; Boulinguez, id.; Fardel, prof.; Triquez, id.; Legrand, c. de p.; Bacle, adj.; Danisset, cult.; Chombart, cons. gén.

Canton de Cysoing. MM. le maire à Cysoing, *président;* Brame, cons. gén.; Monteuuis, j.-de-p.; Delerue, adj.; Rousselle, curé; Legentil, adj.; Desmons, brass.; Lefebvre, cult.; Druon, maire; Dauchy, cult.; Maigret, id.; Huin, maire; Carpentier, secrét.; Foutry, maire; Lecocq, cult.; Deffontaine, adj.; Thierrie, cult.; Cretin, adj.; Mulle, cult.; Carpentier, id.; Dufresnoy, id.; Caby, id.; Mouque, id.; Castel, id.; Lefebvre, maire; Dutilleul, cult.;

Pollet, maire; Pollet, cult.; Pollet, B., id.; Baratte, maire; Lancelle, doyen-c.; Delannoy, ex-percept.; Cocheteux, fab.; Demesmay, agron.; Wartel, adj.; Hovine, maire.

Canton d'Haubourdin. MM le maire d'Haubourdin, *président;* Ravaux, doyen-curé; Tierce, juge-de-paix; Derbigny, conseiller de préfecture; Thomas, rec. de l'enr.; Labbe, arpenteur; Delesalle, maire; Delfortry, curé; Cazier, maire; Desplanques, curé; Cazier, Ed., propriétaire; Lutun, cult.; Lelong, maire; Picavet, J.-B.; Descamps Le Nory; Sauvage, L.; Lefebvre, Jules; Hochart, id.; Bécuwe, curé; Platel; De Garsignies, maire; Foucart, adj.; Carlier, maire; Lutun, adj., Coisne, ancien maire, Vandenem, pr.; Josson, not.; Billon, maire; Hochsteter, chim.; Platel, ferm.; Galloo; Defives, adj.; Bernard, maire; Fremaux, cult.; Salomé, maire; Becquart, adj.; le comte O. D'Hespel, maire; Deleporte, meun.; Menu, not.; Flament, prop.

Canton de Lannoy. MM. le maire de Lannoy, *président;* Brame, adjoint; Delecroix; de la Girennerie, maire; Reuflet, id.; Havez, id.; Salembier, id.; Duquennoy, id.; Crespel, id.; Libert, id.; Loridant, id.; Salembier, id.; Delannoy, id.; Hespel, adj.; Rouzé, id.; Agache, cult.; Deleplanque, maire; Delahaye, id.; Boutemy, id.; Delattre, secrét. de mairie; Romain, maire.

Canton de Pont-à-Marcq. MM. le maire de Pont-à-Marcq, *président;* Dujardin, curé; Delecluse, j.-de-p.; Mantoulet, percept.; Six, adj.; Carton, inst.; Delemer, propr.; Roger, maire; Lefebvre-Durot, cult.; Legrand fils, march.; Cormon, cult.; Des Rotours, député; Jacquart, cult.; Theys, prop.; Wartelle, cult.; Lefebvre, fab. de sucre; Bernard, cult.; Levaillant, maire, Durot, fab.; Chardot, percept.; Lepeuple, cult.; Lambelin, maire; Favier, adj.; de Maulde, prop.; Trézé, cult.; Lecoufre, idem; Lemesre, maire; Delannoy, curé; Chuffart, cult.; Mathias, off. de s.; Lemire, cult.; Lecouffe, id.; Wauquier, fab.; Tiers-Mallet, cult.; Dancoisne, id.; Mazingue, maire; Denneulin, cult.; Vallois, fab.; Bruneau, maire; Leboucq, prop.; d'Hancarderie, id.; Wigniolle, instit.; Durieux, maire; Heddebault, prop.; Devienne, cult.; Choquet, meunier; Vallois, maire; Desmoutiers, c. gén.; Deregnaucourt, doyen-curé; Lefebvre, cult.; Boutry, id.; Agache, id.; Dubois, maire; Duprez, cult.; Liétard, id.; Pollart, id.; Dillies, maire; Coget, fab.; Pipelart, march.; Delval, fab.; Brunet, cult.; Denneulin, maire; Cogent, fab.; Heddebault, prop.; Duquesnes, prop.; Duflot, cult.; Moreau, maire; Favier, cult.; Broutin, prop.; Havet, cult.; Grauwin, maire; Plouvier, prop.; Macquart, cultiv.; Legrand, cultivateur.

Canton de Quesnoy-sur-Deûle. MM. le maire de Quesnoy, *président*; Desplanque, juge-de-paix; Fauvarque, dist.; Desrumeaux-Caillieret, ind.; Lepercq, fab.; Delattre, rec. de l'enr.; Lambelin,

J.-B., cult.; Lepercq, J., brass.; Gervoson, gr. du j.-de-paix; Ghestem, rent.; Cuvelier, percepteur; Régnier, d.-curé; Meurillon, adj.; Cuvelier, doct.-médecin; Desbonnets, adj.; Messéan, perc.; Catteau-Béghin, man.; Cuvelier, Ed., cult.; Goeman, id.; Chouff, rec. des douanes; Vandermersch-Paret, adj.; Dumortier, secrét. de m.; Liénard, cult.; Ghestem, idem; Duthoit, maire; Delattre, cult.; Pollet, adj.; Fauquembergue, maire; Deleforterie, adj.; Castelain de Lispré, prop.; Lambelin, maire; Flipo, march. de ch.; Ghestem, adj.; Delebecque, maire; Billard; id.; Vanelslande, adj.; Duflos, march. de lin; Philippo, fabr.; Vanelslande, cult.

Canton de Roubaix. MM. le maire de Roubaix, *président*; Herrengt, d.-curé; Lanvin, notaire; Dethoor, rec. des cont. indir.; Roussel-Dazin, fab.; Grimonprez-Bossut, adm. des hospices; Destombes, id. du bur. de bienf.; Liagre, doct.-médecin; Lepers, arch.; Brulois, prop.; Chieus, méd.-vét.; Boyaval, prop.; Débuchy, id; Leconte, percept.; Delebecq-Desfontaines, cult.; Lepers-Villers, id.; Ducateau, id.; Richard-Juvenelle, boulang.; Fournier, meun.; Mazure-Prouvost, boucher; Sy, rec. de l'enregistr.; Pannerot, cont. des contrib.; Musin, ch. du bur. de cond.; Brun-Lavainne, sec. de la mairie; Dubar-Delespaul, prop.; Lefebvre, cult.; Lepers, id.; Tiers, id.; Beaucarne. maire; Briet, prop.; Direz, curé; Delannoy-Descamps, prop.; Gadenne, id.; Ducroquet, march. de charbon; Selosse, adj.; Béghin, maire; Singier, curé; Bettremieux-Willoquet, prop.; Fourlinnie, écon. de l'hosp.; Droulers, cult.; Mulliez-Desreumeaux, idem; Lezy, fab.; Duthoit, cult.; Brulois, maire; Delannoy, curé; Houssez, cult.; Spriet, id.; Sabreux, inst.

Canton de Seclin. MM. le maire de Seclin, *président*; Collette, cons. gén.; Duport, adj.; Desmazières, id.; Delacourt, sec. de la mairie; Mollet, cult.; Fournier, id.; Dujardin, id.; Duquesnes, prop.; Collette, maire; Delespaul, j.-de-p.; Flinois, sec. de m.; Marchand, adj.; Cuvelier, cult.; Mauroy père, maire, Debarge, adj.; Denoullet, id.; Mauroy fils, cult.; Courmont, sec. de m.; Lemaire, maire; Godin, méd.; Marsillies, inst.; Gravelaines, maire; Le Conte, sec. de m.; Delacourt, cult.; Vandaele, curé; Ledoux, maire; Desprez, adj.; Dorlencourt, inst.; Fiévet de Chaumont, maire; Deleval, adj.; Dufour, inst.; Marquant-Couvreur, maire; Delebecque, adj.; Couvreur fils, inst.; Tourtois, cult.; Marquant fils, adj.; Descamps, maire; Dubóis, inst.; Descamps, cult.; Parent, maire; Heddebault, prop.; Liénard, cult.; Bonnet, inst.; Durot, cult.; Marchand, maire; Taffin-Peuvion, fab.; Lamblin, sec. de m.; Carpentier, inst.; Malfait, maire; Debuchy, cult.; Legrain, maire; Thobois, cult.; Grard, fab.; Isbled, sec. de m.; Lefebvre, curé; Dassonville, cult.; Delezenne, inst; Dilly, id.; Marchand, adj.; Cuvelier, cult.; Gravelaines, maire; Leconte, sec. de m.; Delacourt,

cult.; Marquant fils, cult.; Descamps, maire; Descamps, cult.; Bonnet, inst.; Durot, prop.; Marchand, maire; Carpentier, inst.; Legrain, maire; Isbled, sec. de m.; Carré, cult.; Hocedez, maire; Waymel, adj.; Pouille, arp.; Desprez, inst.; Carpentier, s. de m.

Canton de Tourcoing. MM. le maire de Tourcoing, *président*; J. Leblan, adj.; Bernard, adj.; Duchochois, juge de p.; Hassebroucq, notaire· Vandebeulque, cult.; Toulemonde, march. de grains; Plouvier, cult.; Dassonville–Stras, grain.; Montagne-Ducroquet, cult.; Lerouge, id.; Dalle-Facon, maire; Bonduelle–Dalle, fab.; Courouble, rent.; Pollet, cult.; Demeester, maire; Lemaître, fab.; Lemaire, idem; Mignon, cult.; Lefebvre, maire; Clarisse, cult.; Vanandreswelt, idem; Mullié–Catteau, cultivat.; Dewitte–Lemaître, cultivat.; Rousselle–Samain, idem; Ghestem-Catteau, rent.; Labbe, maire; J.–B. Destombes, cultiv.; J.–B. Lelong, idem; Lecat–Butin, propr.; de Wazières, prop.; Botelle, cultiv., Lefebvre, id.; Delos, maire., Ducrocq, not.; Despatures, adj.; Honorez, id.; Ducroquet, cult.; Liénart-Binault, brass.; Bourgeois, maire; Picavet, cult.; Desbouvrie, id ; Mullier, id.; Deswitte-Tiers, prop.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Cantons de Dunkerque. MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Dunkerque, *vice-président*; de Clebsattel, cons. gén.; Cuel, cons. gén.; Carlier, id.; Verlingue, directeur des douanes; Delaetre; doyen-curé; Deconinck, id.; Lambert, vérificateur des domaines; Féron, négociant; Choussy, juge-de-paix; Plocq, ingén. des ponts-et chauss.; Beck, cons. mun. Bessat, id.; Lemaire, médecin des épidém.; Delaetre, prop.; Derode, nég.; Hovelt, not.; De Boe, id.; Bonvoisin, insp. prim.; Vandewalle, prop.; Demorcourt, contr. des contr. dir. Lebleu, ag. v. princ.; Lemaire, présid. des Waet.; Bigorne, cult.; Schodduyn, maire; Mathieu, maire; Candeliez fils, fab.; Caudron, maire; Cabaret, cons. mun.; Evrard, prop.; Leuregaus, maire; Wemaere, cult.; Geersen, maire; Clément, cult.; Maegherman, maire.; Cardock-Lebecque, cult.; Pacquet, prop., Daulle, maire.; Deschilt, curé; Waelkens. prop.; Steen, maire Paraviccini, recev. des douanes; Adam, maire; Vanoudendyck, id.; Sauvage, indust.; Delaeter, desservant.

Canton de Bergues. MM. le maire de Bergues, *président*; Delautre, grand-doyen; Deberdt, j.-d.-p.; Pluvier, cons. mun.; Michiels, doct. méd.; Alavoine, percept.; Vanhoucke, id.; Duhamel, prop.; Vernaelde, cons. mun.; Demeezemaker, anc. maire; Deblock, cons. mun.; Delporte, not.; Demol, rec. de l'enr.; Deschamps, rec. mun.; Gersen, vét.; Demeunynck, nég.; Carpentier, secrét. de la mairie; Hilst, maire; Meezemaker, maire; Bastaert, cons. mun.; Caenens, maire; Cooren, id.; Cokenpot, cult.; Beyart, cult.; Decrocq, maire; Dewaele, ancien maire; De-

bavelaere, maire; Debreyne, cult.; Denide, c.-m.; Deroubaix, perc; Vanhove-Vanoudendicke, cult.: Stevenoot, id.; Lelieur, id.; Duyck-Quenton, maire; Ruyssen, cult.; Delylle, maire; Deuwel, cult.; Verriele, maire; Meneboo, maire; Decourtroy, indust.; Dumont, maire.

Canton de Bourbourg. MM. le maire de Bourbourg, *président*; Decarpentry, j.-de-p.; Vercoustre, cond. des waetter.; Blaevoet, prop.; Deschodt, adj.; Joos, sec. de m.; Bondu, prop.; Belle, maire; Meullemeestre, cult.; V. Vercoustre, id.; Stevenoodt, id.; Francke, cons. mun.; Banraet, cultivateur; Isoré, sec. de la m.; Desmidt, maire; Maegherman, cult.; Dauchel, anc. maire; Vanderhaeghe, cult.; A. Meesmacker, adj.; A. Bellanger, cult.; D. Landron, id., Moreau, cult.; Porteman, maire; Castier, maire; Wemaere, maire; Delrue, inst.; Landeau, fab.; Casella, huissier; Drieux, maire; Deleflie, id., Vergriete, adj.; François, maire; Vanderhaeghe, id.; Lysensoone, cult.; Poncel, id,

Canton de Gravelines. MM. le maire de Gravelines, *président*; Deborde, recev. des douanes; Malot, id. de l'enreg.; Landsheere, doyen-curé; Hautefeuille, doct. en méd.; Noël-Catrice, id.; Lootdregt-Gerard, not; Salomé, id.; Vanwormhoudt, entrep.; Anquez Caron, cult.; Debavelaere, id.; Vandenbavière, maire; Delattre, curé; Petit-Anicet, cult.; Fournier, id.; Tettart, maire; Bacquet, id.; Geerssen, id.; Tassaert, cult.

Canton d'Hondschoote. MM. le maire d'Hondschoote, *président*; Bollengier, adj.; Duvet, j.-de-p.; Salomé, doyen-curé; Goudaert not.; Cornaille, comm. de p.; Outters, brasseur; Favié, recev. de l'enreg.; Dabbadie, percept.; Demeerseman, nég; Vanderheyde, cl. de not.; Rolo, brig. de gend.; Vanbokstael, maire; Atteleyn, cult.; Blankaert, id.; Loby, maire; Millevieille, rec. des douanes; Deswaert, cult; Debrauw, maire, Dannoot, cult., Mallengier. maire; Bollengier, cult.; Gérard, maire; Cahaniez, rec. des douan.; Deprez, maire; Dewaele, cult.; Vanbokstael, id.; Galle, maire; Wemaer, id.; Dezeure, officier de santé; Vandael, cult.

Canton de Wormhoudt. MM. Dehaene, maire, *président*; Deram, cult.; Bergerot, maire; Bilvas, garde for.; Bogaert, cult., Bous, arpent.; Caillié, doyen-curé; Dewulder, maire; Creton, cultivat., Cloet, id.; Coloos, prop.; Quenson, secrét. de mair.; Debavay, percept.; Debreyne, not.; Decorte, maire; Denièle, cult.; Devey, not.; Heem, prop.; Hoets, rent.; Lebeau, rec. des cont. ind.; Liévin, brass.; Dujardin, percept.; Morael, doct. en méd.; Marcotte, cult.; Outters-Hilst, maire; Seize, cult.; Stevenoot, id.; Vanden-

bilke, maire ; Vandenkerckhove, idem ; Vandenkerckove, prop. ; Vandercolme, id. ; Vanhaecke, cult.; Vankerseeke, id.; Vanhoocke, id.; Woestelandt, cult.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Cantons d'Hazebrouck. MM. le sous préfet, *président* ; le maire d'Hazebrouck, *vice-président* ; Deschodt, conseiller général ; Vandewalle, propriétaire ; Decapol, man. ; Daubigny, cont. des cont. dir.; Cleenewerck, cons. gén., Bieswal, juge-de-paix ; Massiet du Biest, idem ; Caboche, greffier du trib. ; Prevost, médecin; Schmit, insp. des cont. ind. ; Pouvillon, propriét.; Omaere, cult.; Waringhem, maire ; Deberdt, id.; Declerck, maire; Degroote, id.; Dupuis, id.; Hanotte, id.; Cousyn, id. ; Vermesch, id.; Delattre, id. ; Joots, id.; Legillon, id.; Villette, adj. ; Claudorez, maire ; Coubronne, id. ; Ruckebusch, id. ; Lobbedez, id.

Cantons de Bailleul. MM. le maire de Bailleul, *président*; Bacquaert, doyen; Delesalle, receveur de l'enregistrement ; Plichon, conseiller mun.; Behaghel, conseiller gén.; Lotthé, notaire; Hie-Vandermeersch, man.; Salomé, vét.; Lauwerière, agr.; Delerue, id.; Meurant, ag.-v.; Vermersch, curé ; Petitprez, cultiv.; Réant, curé; Vannuxem, maire ; B. Vannuxem, brass.; Savage, meunier ; Billiau, maire ; Plaetevoet, curé ; Naye, brass.; Henebel, maire ; Debout, curé ; Goethals, rent. ; Savaete, cult.; Leurs, prop.; Plouvier, adj.; H. Plouvier, doct.-méd.; Jourdin, cult.; Delangre, maire ; Cornette, curé; Schodduyn, emp. des contribut.; Chieus-Brasme, brass.; Dervaux, cult.; Plouvier, maire ; Lefranchois, curé; Seingier-Legris, cons. mun.; Peuvion, fab.; Plouvier-Hennion, brass.; Decherf-Hennion, cult.; Wicart, maire ; Degraeve, adj.; Acquaert, curé ; Lagersie, brass.; Castrique, march.; Cappon, agr.

Canton de Cassel. MM. le maire de Cassel, *président* ; Windrif, méd.; Behaghel, c.-nég.; Colpaert, cult.; Merchier, perc.; Baelde, vét.; Régent, marchand ; Pastoors, sec. de m.; Barbier, maire ; Dequidt, id.; Barbier, id.; Baelen, id.; Duvet, id.; Pierrens, id.; Faes, id.; Looten, id.; Reumaux, id.; Franchois, id.

Canton de Merville. MM. le maire de Merville, *président* ; Gombart-Dupont, adj.; Lutun, agr.; Verhaeghe Duquenne, not.; Duhamel, man.; Hennion, maire; Loridan-Hullebert, agr.; Depecker, idem; Duquenne, cons. gén.; Marsy, cult.; Petitprez, maire; Dequirez, idem.

Canton de Steenvoorde. MM. le maire, *président* ; Vangraeschepe

adj.; Beck, j.-de-p.; Bailleul, sec. de m.; A. Legrand, greff. du j.-de-p.; Vanbambeke, rec. de l'oct.; Cordier, huissier; Klein, nég.; Venière, offic. de santé; Decanter, maire; Damman, curé; Merchier, cult.; Giloots, maire; Maes, curé; Moreel, prop.; Devick, maire; Legrain, curé; Staes, march. brass.; Vanthielke, maire; Ruyssen, curé; Muylle, ag. d'aff.; Blavoet, maire; Duvertie, curé; Deschoit, prop.; Serien, maire; Briche, cult.; Boulangier, cult.; Deschoit, maire; Falcke, cult.; Carolus, cult.; Wickaert, maire; Verhiele, cultiv.; Stoffaes, notaire; Sockeel, prop.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cantons de Cambrai. MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Cambrai, *vice-président*; Delloye, industriel; Monier, cultivateur; Brabant aîné, manuf.; Wallerand, idem; de Baralle, arch.; Lermoyer, ingén. des ponts-et-chauss.; Bruyelle, ag.-voy.-princ.; Wilbert, avocat; Bruyelle, rec. des hosp.; Houzé, sec. de la m.; Banse, vét.; Bouchez, vérific. des poids et mes.; Millot, agr.; les maires d'Awoingt, Cagnoncles, Cauroir, Escaudœuvres, Etrun, Eswars, Forenville, Iwuy, Naves, Niergnies, Ramillies, Thun-d'Evêque, Thun-Saint-Martin, Abancourt, Aubencheul-au-Bac, Bantigny, Blécourt, Cuvillers, Fontaine-Notre-Dame, Fressin, Haynecourt, Hem-Lenglet, Morenchies, Neuville-Saint-Remi, Paillencourt, Raillencourt, Sailly, Sancourt, Tilloy.

Canton de Carnières. MM. le maire de Carnières, *président*; Bouly, j.-de-p.; Lansiaux, greff. du j.-de-p.; Lecouvez, secr. de m.; les maires de Saint-Aubert, Avesnes-lez-Aubert, Beauvois, Béthencourt, Bévillers, Boussières, Cattenières, Estourmel, Fontaine-au-Pire, Saint-Hilaire, Quiévy, Rieux, Séranvillers, Villers-en-Cauchies, Wambaix.

Canton du Câteau. MM. le maire du Câteau, *président*; Carlier, cons. d'arr.; Sartiaux, adj.; Taine, id.; Wauters, j.-de-p.; Delvart, greffier de la justice-de-paix; Collart, secrét. de la mairie; Durieux, agr., les maires de Basuel, Beaumont, Saint-Benin, Catillon, Honnechy, Inchy, La Groise, Mazinghien, Montay, Neuvilly, Ors, Pommereuil, Reumont, Saint-Souplet, Troisvilles.

Canton de Clary. MM. le maire de Clary, *président*; Saucourt, j.-de-p.; Gaillièque, greff. de la j.-de-paix; les maires d'Audencourt, Bertry, Busigny, Caullery, Deheries, Elincourt, Esnes, Haucourt, Ligny, Malincourt, Maretz, Montigny, Selvigny, Villers-Outréau, Walincourt.

Canton de Marcoing. MM. Malet, maire, *président*; Crépin, cons. gén.; Boulanger, prop.; Savary, j.-de p.; Dron, greff. de la

j.-de-paix; les maires d'Anneux, Banteux, Bantouzelle, Boursies, Cantaing, Crèvecœur, Flesquière, Gonnelieu, Gouzeaucourt, Rumilly, Villers-Guislain, Villers-Plouich.

Canton de Solesmes. MM. le maire de Solesmes, *président*; Decaux, j.-de-p.; Taisne, greff. de la j.-de-p.; Robache, secrét.; Richez, agr.; Dhouailly, inst.; les maires de Beaurain. Bermerain, Briastre, Capelle, Escarmain, Haussy, Saint-Martin, Montrécourt, Saint-Python, Romeries, Saulzoir, Sommaing, Saint-Vaast, Vengies, Vertain, Viesly.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Cantons d'Avesnes. MM. le sous-préfet, *président*; le maire d'Avesnes, *vice-président*; Georges, j.-de-p.; Evrard, id; Lambert, perc.; Lecousturier, insp. des cont. ind.; Adam, dir. des postes; le présid. du trib.; Fosset, direct. de l'école prim.; Fiévet, arch.; Mailliet, cons. gén.; Collinet, insp. des enf. tr.; Denis, doyen-c., Caverne, pharm.; Lelong, m. des postes; Carniaux, gr. du trib.; Trifet, doct.; Cabaret, anc. rec. des fin.; Maillart; Dubois-Viroux, lib.; Hazard, maire; de Colnet, cons. gén.; Brillet, maire; Maillard, id; Pecquerieaux, fil.; Herbecq, meun.; Renaux, cult.; Piérard, maire; Contesse, id.; Edmond, prop.; Caullery, cult.; Maufroid, maire; Darcy, régiss.; Devise, c. d'arr; Wery, prop.; Gérard, cult.; Michaud, id.

Canton de Bavai. MM. le maire de Bavai, *président*; Gravis, méd.; Crapez, anc. perc.; Delay, anc. not.; Gravis, not.; Collez, rent.; Lebrun, cult.; Peyron, id.; Levent-Motte, id.; Decroué, br.: de La Torre, cons. gén.; Marchand, cult.; Prévot, maire; Prévot, cult.; Moreau, maire; Maudron, id; de Fourmestraulx, id.; Hottelart, id.; Lerat, ex-maire; Brasseur père, cult.; Glineur, maire; Carlier, adj.; Defrance, cult.: Brasseur, maire; Prévot, id.; Crasquin, id.; Deharveng, id.

Canton de Berlaimont. MM le maire de Maubeuge, *président*; Delcroix, j.-de-paix; Hennet, perc.; Legrand, doyen-curé, Emond, not.; Eliez, id; Piérard, rec. de l'enr.; Soyez, offic. de santé; Guilbert, maire; Dollet, anc. maire; Belot, maire; Minaire, id.; Lucq, marbrier; Ohresser, indust.; Collard, maire; Haplancourt, idem; Courtin, id., Grard, idem.

Canton de Landrecies. MM. le maire de Landrecies, *président*; Béthune, j.-de-p.; Desse, doyen-curé; Dequesnes, cons. d'arr.; Descamps, rec. mun.; Marsy, pharm.; Stievez, not.; Bonnaire, rent.; Madoulé, secr. de m.; Daussy, maire; Boucher-Pottier. arpent.; Hallez, maire; Deruez, id.; Bachy, id.; Lenain, id.

Canton de Maubeuge. MM. le maire de Maubeuge, *président*; Deladrière, adj.; Babeur, doyen-c.; Horrie, j.-de-p.; Quivy. perc.; De Carnières, rec. de l'enr.; Autier-Carion, banq.; Levecque, rec. mun.; Lucq, rec. des hosp.; Ouverlaux, not.; Deharveng, Philippe, brass.; Bayart, Pierre: Hamoir, dir. des hauts-fourn.; Renau, adj.; Trempont, prop.; Jenot, maire; Bulteau, prop.; Debavay, brass.; Darche, maire; Fournier, rec. des douanes; Gillet, maire; Loiseau, prop.; Michaux, maire, Blavier, maire; Renon, maire; Labbé, prop.; Poulet, maire; Hannoye, arpent.; Parée, maire; Gilloteau, id.; Jouf, cult., Colson, prop.; Leroy, maire; Drapiez, id.

Cantons du Quesnoy. MM. le maire du Quesnoy, *président*; Lotte, doyen-c.; De l'Epine, cons. gén.; Dupont, rec. de l'enreg.; Baillon, rec. de l'hosp.; Blaringhem, principal du collége; Piette, j.-de-p.; Jan, rec. des cont. ind.; Beauvois, adj.; Dupont, perc.; Delesalle, ag.-voyer; Carion, greff.; Lefrancq, not.; Vandamme, sec. de m.; Lesne, cult.; Creu, id.; Douay. prop.; Lambert. doyen-curé; Carlier, prop.; Flament, maire; Cantineau, prop.; Carlier-Gravelle, prop.; Gravelle, maire; Noël, gér. de suc.; Manesse, prop.; De l'Epine, fab.; Michaux, maire; Wattremez-Guyot, id.; Willot; id.; Banteignies, cult.; Boulanger-Lecuyer, idem; Boez, maire.

Canton de Solre-le-Château, MM. le maire de Solre-le-Château, *président*; Béver, not.; Michaux, nég.; Baligant, secrét. de mairie; Plaucq, maire; Suin, id.; Lhomme, id.; Planart, id.; Payen, id.; Lefebvre, id.; Levecq, id.; Henry, id.; Solasse, id.; Harlet, id.; Imbert, id.; Geoffroy, id.; Bever, id.

Canton de Trélon. MM. le maire de Trélon, *président*; Godard-Desmarest, conseil. gén.; Larsonneur, doyen-curé; Macaigne, suppl. du j.-de-p.; Loones, sec. de m.; Perin, rec. des douanes; Sant, cap. id.; Malengraux, propr.; Letoret, meun.; Denent, cult.; Pobled; Boutard, filat.; Bousis, maire; Th. Legrand, filat.; Clavon, id.; Moutier; Hufety, maître de forges; Renon, perc.; Basselart, maire; Blaise, id.; Cavrois, id.; Bertaux, id., Hancart, id.; Plotteaux, id.; Gillion, cult.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Cantons de Douai. MM. le sous-prefet, *président*; le maire de Douai, *vice-président*; Lequien, cons. d'arr.; Fiévet, conseiller; Nutly, j.-de p.; Desprès, id.; Bertin, ing. des p.-et-ch.; Héroguer, gr.-doyen; Dumont, not.; Vasse, prof. de phys.; Cabier, prés. à la cour; Bagnéris fils, médecin; Locoge, prop.; Parsy, secr. de la

sous-préf.; Brassart, sec. des hosp.; Dubrulle, arch.; Thurin, prop.; Lavoix, rec. mun.; Wantier, vér. des poids et mesures; Raison, agent compt.; Coulmont, secr, de m.; Dupuis, maire; Buisset, id.; Moguet, id.; Luce, id.; Jacquart, id.; Humez, id.; Marquette, id.; Larosse, id.; Caron, id.; Fiévet, id.; Dovillers, id.; Debruille, id.; De Chatenay, id.; Becquet de Mégille, id.; De Castro, id.

Canton d'Arleux. MM. le maire d'Arleux, *président*; Luiset, j.-de-p.; Carpentier, maire; Ladrière, id.; Dupuis, prop.; Lanvin, maire; Cambrai, id.; Wyart, id.; Grivilliers, id.; Parsy, id.; Billet, man; Quiquempois, doyen; Pannequin, not.; Branque, pharm.; Tétin, sec. de m.; Lepeuple.

Canton de Marchiennes. MM. le maire de Marchiennes, *président*; Horrie, j.-de-p.; Théry, not.; Rousselle, doyen; Poitau, sec. de m.; Dauchy, maire; Marécaux, id.; Defontaine, Delin, id.; Copin, id. Vilain, id.; Caudrelier, id.; Wilbaut, id.; Morelle, id.; Briquet; Lenoir, idem, Mottez, id.; Leclercq, adj.

Canton dOrchies. MM. le maire d'Orchies, *président*; Cordonnier-Jacquart, adjoint; Girard de Saint-Gérand, juge-de-paix; Gamonet, notaire; Caille, doct.-méd.; Defontaine, maire; Quique, id.; Leleu, id.; Larose, id.; Poupart, secrétaire de mairie; Piquet, maire; Leprêtre, id.; Quique, id.; Robert, id.; Delannoy, percepteur.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Cantons de Valenciennes. MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Valenciennes. *vice-président honoraire*; Charamond, j.-de-p.; Paillard, id.; Masquelez, ing. des ponts-et-chaussées; Ed. Grar, Dayez père, cult; Stiévenard, maire; Durieux, cultivat.; Cheval, maire; Cheval, Ad., cult.; Peutin dit Tancrède, maire; Monchicourt, fab.; Deslinsel, maire; Fréville, fab.; Dassonville, maire; Tacquet-Delhaye, fab.; Casin, maire; Dassonville, adj.; Boulangé, maire; Sauteau, receveur des douanes; Delcroix-Mallez, maire; Tacquez-Delhaye, fab.; Casin, maire; Dassonville, adjoint; Boulangé, maire; Sauteau, receveur des douanes; Delcroix-Mallez, maire; Debièvre, cultiv.; Hamoir, maire; Moty, cultiv.; Legrand, maire; Delcroix, cult.; Quillacq, maire; Pluchart-Dupas, brasseur, Maillard, maire; Gosselin, cultivateur; Lengrand, maire; Delfosse, cult.; Guigand, maire; Landrieu, propriét.; Hautcœur, maire; Dorchies, brasseur; Chevalier, adjoint; Lécuyez, maire, Durieux, adj.; Berteaux, id.; Dumez, adj.; Berteaux, brasseur; Guérit, maire; Dhaussy, cultiv.; Leduc, maire; Miroux, cultivat.; Blanquet, maire; Dolobel-Lesens, adjoint; Mocq, maire; Tison, brasseur; Breucq, maire; De Baillencourt, fab.; Ledieu, maire;

Dupas, cultivat.; Delsart, curé ; Hallette, maire ; Mambre, maire ; Bassuaux, maire ; Clément, secrét. de m.; Mariage, maire ; Chermiret, fab.; Fontaine, maire ; Leclecq, maître de forges ; Bailleux, maire ; Dhainaut, desservant.

Canton de Bouchain. MM. Regnier, maire, *président* ; Nutly, juge-de-paix ; Bouchez, cons. d'arrond.; Coyez, maire ; Guillemot, brasseur ; Despinoy, maire ; Lanthiez, cult. ; Deslinsel, maire ; Lebret, conseiller-général ; Jenart, brass.; Waternau, maître de forges ; Rigault, maire ; Bridoux, cult.; Hayez, maire ; Remy, adj.; Flamant, cult.; Cartigny, maire ; Jonas, cultivat.; Morelle, maire ; Moreau, curé ; Sorreau, maire ; Carron, cultivat.; Varlez, maire, Brassart, cult.; Caudmont, maire ; Ghienne, secrétaire de mairie ; Bruneau, maire ; Fauville, brasseur ; de la Perrottière, maire ; Mathieu, directeur de mines ; Leroy, maire ; Cachera, cultivateur ; Coquelle, cultiv.; Leriche, maire ; Fauville, cult.; Flamen, maire ;

Canton de Condé. MM. Mention, maire, *président* ; Caudron, docteur ; Cornet, rec. de l'enr.; Petit, sec. de mairie ; Carlier, adj.; Srintenois, maire ; Defrennes, cultivat.; Delannoy, maire ; Tassin, cult.; Crépin, cult.; Clément, maire ; Alglave, adjoint ; Renard, maire ; Wargny, adj.; Guiot, secrét. de mairie ; Defermez, maire ; Dupas, cult.; Pouille, id.; Hecquet, maire ; A. Bocquet, cultivat ; Gilmant, maire ; Mayeur, cult.; Pisson-Verchain, maire ; Dahiez, cult.; Richard, id.; Castiaux, maire ; Haubourdin, brass.; Decout, secrétaire de mairie.

Cantons de Saint-Amand. MM. de Moncheaux, maire, *président* ; Sterlin-Dubois, négociant ; Davaine, cult.; Lorthioir, secrétaire de la mairie ; Lemer, maire ; André, adjoint ; Camberlin-Lemer, cult. ; Despret, maire ; Camberlin, adj. ; Barbieux, maire ; Cateau, négociant ; Lenclud, maire ; Tison, institut.; Baligand-Cochin, maire ; Morival, adjoint ; Leleu, maire ; Blaise ; ex-inst.; Leroy, maire ; manouvrier, fab.; de Braquemont, direct. de mines ; Dupont, juge-de-paix ; Hennocq, maire ; Dubois, cult., Remy, maire ; Debéthune, cult.; Monnier, maire ; Legrand, prop.; Hornel, maire ; Gorez, cult.; Lecocq, maire ; François, institut.; Legrand, maire ; F. Legrand, cult.; Liermain, maire ; Desauw, cult.; Dubois, maire ; Doby, cult.; Raviart, maire ; Hourdeau, cult.; Chatelain, cult.; Gaignot, nég.; Risbour, maire ; Cousille, cult., Bouchez, maire ; Fournet, cult.; Deslinsel, maire ; J. B. Deslinsel, cult.; Lahure, maire ; Bracq, cult

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

Topographie.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest, et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier : le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche ; au nord-est, la Belgique ; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extremité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent ; prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 5 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

Aspect.

Eminences. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont dans l'arrondissement de Dunkerque : celle de Watten, coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaiseuses ; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cattes, de Boeschêpe, le Mont-Noir, le

Mont-de-Lille, qui ont tous un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mons-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Ecouvé et le Mont-de-Werwicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée et la hauteur de Bonavis, toutes eminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le Mont-Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes; dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes, quelques coteaux peu élevés, qui s'étendent entre ces deux villes, pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai et dont la plupart renferment des carrières de grès.

VALLÉES. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables. Les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes, n'ayant que 7 mèt. 14 cent. de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres sur 300 à 800 mètres de largeur, sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon; longueur, 24,000 mètres, largeur, 400 à 1,000 mètres; pente 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres, 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre

importance; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Écaillon, etc.

Rivières. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à St.-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre Orientale.

La Pèene, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, qui vont se jeter dans la Lys au-dessus de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord, à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deûlémont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à L'Ecluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut, à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

Calais), et qui vient se mêler à la Sensée au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes ; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et se jette dans l'Escaut à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cattes et se jette dans la Lys au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschepe et au Mont-Noir; il se jette dans la Lys au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*. qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys, au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables selon la saison y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires ; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribuent, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre maréca geuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres ; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de desséchement, renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des desséchements, section des travaux publics.

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes, en grande partie marécageuses;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue ;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe,

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eaux ;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé ;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai;

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, d'où on extrait de la tourbe ;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

Météorologie.

CLIMAT. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49° et 51° degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif, et par conséquent très-court; mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

TEMPÉRATURE. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur est de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier, celle des plus grandes chaleurs en août.

MÉTÉORES. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

VENTS DOMINANTS Les vents dominants sont : ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

Division du Territoire.

Le département se compose de 660 communes, réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arrondissement, est ci-après:

Parmi les 660 communes du département, on compte 36 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

LILLE. Chef-lieu du département, du quartier-général du 2e corps d'armée, de la 3e division militaire et d'un tribunal de première instance ; place forte, avec citadelle ; faculté des sciences ; ville d'industrie et de commerce.— Population : 154,749 habitants. — Distance de Paris : 236 kilomètres.

ROUBAIX. Chef-lieu de canton, à 11 kil. de Lille ; ville de grande industrie.— Population, 65.091 âmes.

TOURCOING. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kil. de Lille ; ville d'industrie. — Population : 38,262 âmes.

DUNKERQUE. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée et port de mer ; ville de commerce, — Population : 33,083 habitants. — Distance de Lille : 78 kil.

VALENCIENNES. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée avec citadelle — Distance de Lille, 51 kil. — Population : 24,344 habitants.

DOUAI. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour impériale et d'une académie universitaire ; faculté des lettres et faculté de droit ; place fortifiée.— Population : 24,105 habitants. — Distance de Lille : 33 kilom.

CAMBRAI. Chef-lieu d'archevêché, de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte avec citadelle. – Distance de Lille : 59 kil. — Population : 22,207 habitants.

ARMENTIÈRES. Chef-lieu de canton, ville ouverte, industrielle, à 16 kil. de Lille. — Population : 15,759 habitants.

BAILLEUL. Chef-lieu de deux cantons ; ville ouverte. — Population : 12,896 habitants. — Distance de Lille ; 29 kil.

DENAIN. A 11 kil. de Valenciennes. — Population : 11,022 habitants.

MAUBEUGE. Chef-lieu de canton ; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 10,877 habitants.

SAINT-AMAND. Chef-lieu de deux cantons, à 38 kil. de Lille, ville ouverte. — Population : 10,369 habitants.

LE CATEAU. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 83 kil. de Lille. — Population : 9,974 habitants.

HAZEBROUCK. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; ville ouverte, à 47 kil. de Lille. — Population : 9,017 habitants.

Estaires. Ville ouverte, à 30 kilomètres de Lille. — Population : 7,120 âmes.

Merville. Ville ouverte ; 6,753 habitants. — Distance de Lille . 36 kil.

Gravelines. Chef lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. — Population : 6,510 âmes. — Distance de Lille : 97 kil.

Comines. Ville ouverte, à 17 kil. de Lille. — Population : 6,246 âmes.

Bergues. Chef-lieu de canton, à 69 kil. de Lille ; place fortifiée. Population : 5,738 habitants.

Seclin. Chef-lieu de canton, ville ouverte, de 4,923 habitants. — A 11 kil. de Lille.

Condé. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 50 kil. de Lille.— Population : 4,642 habitants.

Cassel. Chef-lieu de canton ; ville ouverte, de 4,242 habitants. — Distance de Lille : 49 kil.

Haubourdin. Chef-lieu de canton, à 7 kil. de Lille.—Population : 4,204 habitants.

Landrecies. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 84 kil. de Lille. — Population : 4,021 habitants.

Avesnes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte. — Population : 3,737 habitants. — Distance de Lille : 102 kil.

Hondschoote. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 82 kil. de Lille. — Population : 3,725 habitants.

Orchies. Chef-lieu de canton, à 26 kil. de Lille. — Population : 3,688 habitants.

La Gorgue. Ville ouverte, à 31 kil. de Lille. — Population : 3,369 âmes.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons, place fortifiée.— Population : 3,346 habitants. — Distance de Lille, 68 kil.

Marchiennes. Ville ouverte, chef-lieu de canton, 33 kil. de Lille. — Population : 3,274 habitants.

La Bassée. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Population : 3,170 habitants.

Bourbourg. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kil. — Population : 2,634 habitants.

Lannoy. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 12 kil. de Lille. — Population : 1,820 habitants.

Bavai. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 70 kil. de Lille. — Population : 1,765 habitants.

Bouchain. Place fortifiée, chef lieu de canton, de 1,504 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kil.

Mortagne. Ville ouverte, à 45 kil. de Lille. — Population : 1,112 habitants.

Superficie.

La superficie totale du département est de 568,086 hectares 88 ares et se divise par cantons et par arrondissements, de la manière suivante :

Désignation des arrondissements.	Désignation des cantons.	Nombre de communes.	Superficie par canton. hect. ares	Superficie par arrondissem^t. hect. ares
Dunkerque.	Bergues	13	11959 75	72160 32
	Bourbourg	13	14081 41	
	Dunkerque (Est)	8	6713 »	
	Dunkerque (Ouest	4	4715 28	
	Gravelines	4	6942 93	
	Hondschoote	8	13638 58	
	Wormhoudt	10	14109 37	
Hazebrouck.	Bailleul (Nord-Est)	4	9595 75	69320 07
	Bailleul (Sud-Ouest)	5	6787 07	
	Cassel	13	11758 81	
	Hazebrouck (Nord)	10	12530 25	
	Hazebrouck (Sud)	7	8383 26	
	Merville	5	8272 95	
	Steenvoorde	9	11992 88	
Lille	Armentières	8	6277 76	87438 78
	Bassée (La)	11	7009 86	
	Cysoing	14	9617 23	
	Haubourdin	16	8730 67	
	Lannoy	16	7878 85	
	Lille Nord-Est	2	1572 57	
	Lille Centre	2	285 12	
	Lille Sud-Est	3	1216 79	
	Lille Sud-Ouest	»	1151 35	
	Lille Ouest	4	2967 90	
	Pont-à-Marcq	15	11645 05	
	Quesnoy-sur-Deûle	9	6497 81	
	Roubaix	4	3780 79	
	Seclin	16	9487 21	
	Tourcoing-Nord	6	6222 67	
	Tourcoing-Sud	3	3097 15	
Cambrai	Cambrai-Est	14	8896 01	89260 33
	Cambrai-Ouest	17	7901 64	
	Carnières	16	10149 »	
	Câteau (Le)	17	15925 96	
	Clary	17	13672 02	
	Marcoing	20	19942 95	
	Solesmes	17	12772 64	

DÉSIGNATION des arrondissements.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton.	SUPERFICIE par arrondissem.
			hect. ares	hect. ares
Avesnes...	Avesnes (Nord)...........	14	12965 76	139723 24
	Avesnes (Sud)...........	12	15119 07	
	Bavai.......	18	12725 15	
	Berlaimont..............	14	8747 11	
	Landrecies..	10	11467 93	
	Maubeuge...............	15	20829 69	
	Quesnoy (Est)............	14	18023 75	
	Quesnoy (Ouest)..........	27	7983 49	
	Solre-le-Château	16	13490 39	
	Trélon.....	13	18370 35	
Douai....	Arleux.	15	8573 20	47205 85
	Douai Nord...........	6	5956 85	
	Douai Sud............	10	5787 66	
	Douai Ouest.	11	6345 55	
	Marchiennes.............	15	10279 81	
	Orchies................	9	10262 78	
Valencienn.	Amand Saint- (R.-G.).....	10	11246 04	62978 29
	Amand Saint- (R.-D.).....	8	5860 92	
	Bouchain.....	21	14227 19	
	Condé.......	10	8346 21	
	Valenciennes Nord.... .	8	6735 36	
	Valenciennes Est.......	10	8002 29	
	Valenciennes Sud.	14	8560 28	
		660	568086 88	568086 88

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagnes	» hect.
— de collines	158,087
— de plaines et de vallons	410,000
	568,087

Sol riche de terreau	77,000hect.
Pays de bruyères ou de landes	7,800
Sol de craie ou calcaire	84,136
— de gravier	1,550
— pierreux	55,600
— sablonneux	28,600
— argileux	299,120
— limoneux ou marécageux	34,281
— de différentes sortes	»
	568,087

Le territoire du département se divise, par nature de propriété, comme suit :

Terres à labour	349,793hect
Prés	95,833
Bois	35,827
Vergers, pépinières et jardins	16,355
Oseraies, aulnaies, saussaies	109
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation	1,096
Landes, pâtis, bruyères	7,568
Canaux de navigation	361
Cultures diverses	3,731
Superficies des propriétés bâties	4,652
Routes, chemins, places publiques, rues, etc	15,832
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'État	23,257
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609
	568,087

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES. 1	Population d'après le recensement de 1861. 2	Population d'après le recensement de 1866. 3	Différence en plus. 4	Différence en moins. 5	Principal des quatre contributions directes pour 1866 6	Centimes communaux Nombre. 7	Centimes communaux Montant 8	TOTAUX des contribut. directes pour 1866. 9
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE : 7 cantons, 60 communes.								
Canton de Bergues.								
Armbouts-Cappel.	922	1005	83	»	8890	34	3022	16448
Bergues	6022	5738	»	284	52148	16	8369	86553
Bierne.	492	496	4	16	8289	30	2502	14879
Bissezeele.	421	405	»	16	2771	86	2359	6123
Crochte.	769	711	»	18	6030	33	1974	11243
Éringhem.	726	712	»	14	6635	52	3416	13634
Hoymille.	508	503	»	5	5342	62	3332	11782
Pitgam	1628	1568	»	60	16375	23	3719	29618
Quaëdypre.	1702	1622	»	80	16074	58	9278	29589
Socx.	728	685	»	43	6944	33	2284	12823
Steene.	946	964	18	»	9469	21	1995	15857
West-Cappel.	774	749	»	25	5891	80	4723	13978
Wylder.	320	328	8	»	2154	111	2390	5496
Totaux....	15858	15486	113	585	146982	33	49363	267993
Canton de Bourbourg.								
Bourbourg-Ville.	2615	2634	19	»	18747	28	5252	33362
Bourbourg-Camp.	2372	2409	37	»	23534	7	1556	37201
Brouckerque.	953	949	»	4	6874	31	2109	12759
Cappelle-Brouck.	1200	1216	16	»	10988	22	2369	19149
Dringham.	304	269	»	35	2668	74	1970	5907
Holque.	513	550	37	»	3149	67	2116	6386
Looberghe.	1534	1595	61	»	12164	38	4655	23768
Millam.	904	929	29	»	8756	39	3366	16852
Momelin (St -)	340	448	108	»	3455	34	1157	6403
Pierre-Bouck (St.-)	551	541	»	10	5984	15	873	9955
Spycker.	660	672	12	»	5350	35	1869	9609
Watten.	1307	1331	24	»	10352	54	5429	22055
Wulverdinghe.	387	389	2	»	2059	62	1275	4441
Totaux....	13636	13932	345	49	114072	30	33996	207847
Canton de Dunkerque-Est.								
Coudekerque.	500	515	15	»	7574	41	3146	14724
Coudekerque-Br.	976	1465	489	»	13128	8	1032	20578
Dunkerque Est.	15577	15519	»	58	303011	18	55850	502847
Leffrinckoucke.	294	290	»	4	2600	72	1870	5302
Rosendael (Le).	2140	2795	655	»	8741	27	2347	15782
Téteghem.	1240	1363	123	»	12560	51	6337	24523
Uxem.	447	439	»	2	4418	8	353	7097
Zuydcoote.	303	286	»	17	931	98	910	2329
Totaux	21471	22672	1282	81	352965	23	71818	593182

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement de 1861.	Population d'après le recensement de 1866.	Différence en plus.	Différence en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1866.	Centimes communaux: Nombre.	Centimes communaux: Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1866.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Dunkerque-Ouest.								
Cappel.	344	497	153	»	4200	38	1528	7535
Dunkerque-Ouest.	16536	17564	1028	»		»	»	
Mardyck.	448	436	»	12	3156	54	1695	7393
Synthe-Grande.	1572	1739	167	»	8476	52	4407	16847
Synthe-Petite.	2290	2895	605	»	13737	43	5942	25709
Totaux....	21190	23131	1953	12	29569	46	13572	57485
Canton de Gravelines.								
Craywick.	380	383	3	»	4805	52	2510	9675
Georges (St.-).	320	321	1	»	3792	37	1400	7170
Gravelines.	6428	6510	82	»	33968	8	2694	53557
Loon.	2060	2177	117	»	16290	35	5624	30918
Totaux....	9188	9391	203	»	58885	21	12228	101320
Canton d'Hondschoote.								
Bambecque.	1050	1014	»	36	9001	53	4757	18105
Ghyvelde.	1944	1994	50	»	9783	23	2283	17705
Hondschoote.	3757	3725	»	32	28289	12	3469	46379
Killem.	1154	1136	»	18	8850	67	5974	17709
Moëres (Les).	873	851	»	22	7526	73	5502	16410
Oost-Cappel.	479	458	»	21	3207	53	1612	6600
Rexpoëde.	1883	1850	»	33	13090	26	3351	24597
Warhem	2454	2457	3	»	19893	36	7292	36666
Totaux....	13594	13485	53	162	99639	34	34230	184171
Canton de Wormhoudt.								
Bollezeele.	1718	1776	58	»	14312	45	6427	28504
Broxeele.	335	344	9	»	2945	76	2239	6589
Esquelbecq.	1949	1912	»	37	12589	58	7270	26203
Herzeele.	1712	1672	»	40	12822	60	7680	27288
Lederzeele.	1524	1571	47	»	10963	42	4671	21639
Ledringhem.	650	635	»	15	5266	81	4269	13290
Merckeghem.	806	814	8	»	5477	40	2214	10774
Volckerinckhove.	896	892	»	4	7705	51	3963	16139
Wormhoudt.	3811	3703	»	108	28144	35	10039	56209
Zeggers-Cappel.	1739	1768	29	»	13079	43	5546	27252
Totaux....	15140	15087	151	204	113302	49	54318	223886

TAALEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement de 1861.	Population d'après le recensement de 1866.	Différence en plus.	Différence en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1866	Centimes communaux Nombre.	Centimes communaux Montant	TOTAUX des contribut directes pour 1866
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK, 7 cantons, 53 communes								
Canton de Bailleul Nord-Est								
Bailleul-Nord-Est.	5280	7226	1946	»	69399	38	26084	132302
Jans-Cappel (St.-).	1070	1041	»	29	5783	66	3839	13077
Nieppe.	4060	4501	441	»	21561	88	18988	51760
Steenwerck.	4786	4659	»	127	25658	115	29480	69998
Totaux....	15196	17427	2387	156	122401	65	78389	267137
Canton de Bailleul Sud-Ouest.								
Bailleul Sud-Ouest.	4822	5670	848	»	Voir Bailleul Nord-Est.			
Berthen.	583	596	13	»	3677	70	2686	8032
Flêtre.	1078	1127	49	»	7352	60	4374	15511
Merris.	1149	1165	16	»	6963	71	5183	15993
Meteren.	2623	2582	»	41	16091	72	11583	36473
Vieux-Berquin.	3267	3278	11	»	17059	72	12259	41443
Totaux....	13522	14418	937	41	51147	67	36085	117452
Canton de Cassel.								
Arnêke.	1425	1472	47	»	11098	71	7889	24555
Bavinckhove.	885	863	»	22	6258	61	3869	13581
Buysscheure.	821	801	»	20	5509	86	4746	12495
Cassel.	4260	4242	»	18	28177	20	5648	47171
Hardifort.	529	538	9	»	4276	51	2210	8070
Marie-Cappel (Ste.-)	777	742	»	35	6123	56	3434	14247
Noordpeene.	1435	1448	13	»	9793	59	5809	21400
Ochtezeele.	467	473	6	»	4500	89	4037	10404
Oxelaëre.	507	517	10	»	3701	41	1510	7487
Rubrouck.	1396	1398	2	»	12560	39	4920	23956
Wemaers-Cappel.	476	492	16	»	3178	59	1872	6882
Zermezeele.	385	395	10	»	3316	68	2239	6727
Zuydpeene.	803	775	»	28	7833	46	3596	15735
Totaux....	14166	14156	113	123	106362	[illegible]	51779	212410
Canton d'Hazebrouck-Nord.								
Blaringhem.	1773	1769	»	4	12096	74	8908	28412
Caëstre.	1556	1542	»	14	10596	71	7983	24274
Ebblinghem.	751	781	30	»	5590	47	2610	11387
Hazebrouck-Nord.	4286	4796	510	»	62609	30	19072	143978
Hondeghem.	1325	1297	»	28	10422	41	4232	20272
Lynde.	765	732	»	33	6439	75	4828	14653
Renescure	1839	1889	50	»	12016	74	8907	27505
Sercus.	480	516	36	»	3895	78	3072	8604
Staple.	972	936	»	36	7891	67	5300	17799
Wallon-Cappel.	662	710	48	»	4838	63	3081	9925
Totaux....	**14409**	**14968**	**674**	**115**	**136392**	**50**	**67993**	**276806**

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement de 1861.	Population d'après le recensement de 1866.	Différence en plus.	Différence en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1866	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant.	TOTAUX des contribut. directes pour 1866
1	2	3	4	5	6	7	8	9
			Canton d'Hazebrouck-Sud.					
Boeseghem.	1018	1025	7	»	6136	74	4374	13602
Borre.	733	703	»	30	4898	54	2630	9552
Hazebrouck-Sud	3987	4221	234	»	Voir Hazebrouck-Nord.			
Morbecque.	3733	3831	98	»	19205	23	4357	36656
Pradelles.	362	332	»	30	2535	85	2378	6025
Steenbecque.	1894	1896	2	»	11214	67	7430	24806
Strazeele.	584	578	»	6	3984	69	2773	9009
Thiennes.	1094	1026	»	68	6350	102	6505	13191
Totaux....	13405	13612	341	134	54322	56	30457	112840
			Canton de Merville.					
Estaires.	7113	7120	7	»	41342	32	13331	75973
Haverskerque.	1594	1607	13	»	7781	96	7528	20115
La Gorgue.	3293	3369	76	»	18656	34	6214	34644
Merville.	6521	6753	232	»	39097	51	19731	82737
Neuf-Berquin.	1393	1439	46	»	5897	109	6430	16445
Totaux....	19914	20288	374	»	112773	49	54234	229914
			Canton de Steenvoorde.					
Boëschepe.	2011	2103	92	»	9075	53	4849	18719
Eecke.	1116	1131	15	»	8585	75	6395	20949
Godewaersvelde.	1670	1675	5	»	8849	82	7179	21198
Houtkerque.	1274	1315	41	»	9013	49	4497	18278
Oudezeele.	985	982	»	3	6035	98	5842	15241
Steenwoorde.	3993	3988	»	5	27440	45	12242	62600
Sylvestre-Cap. (St.-)	1010	1035	25	»	6997	52	3636	14122
Terdeghem.	592	588	»	4	6160	44	2693	12584
Winnezeele.	1426	1350	»	76	9281	93	8628	21258
Totaux....	14077	14167	178	88	91435	61	55961	204949
			ARRONDISSEMENT DE LILLE, 16 cantons, 133 communes.					
			Canton d'Armentières.					
Armentières.	11901	15579	3678	»	99758	29	28729	179762
Bois-Grenier.	1194	1198	4	»	7190	84	6071	17990
Capinghem.	287	290	3	»	2159	109	2359	5221
Chapelle-d'Arment.	2531	2678	147	»	13998	81	11286	32570
Erquinghem-Lys.	1823	1827	4	»	11207	77	8620	26548
Frelinghien.	2149	2165	16	»	14961	112	16750	38000
Houplines.	2596	3127	531	»	19664	59	11790	42280
Prémesques.	1073	1176	103	»	5745	113	6513	15488
Totaux....	23554	28040	4486	»	174682	53	92118	357759

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement de 1861.	Population d'après le recensement de 1866.	Différence en plus.	Différence en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1865	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1865
1	2	3	3	5	6	7	8	9
			Canton de La Bassée					
Aubers.	1840	1963	123	»	8800	62	5506	19438
La Bassée.	2958	3170	212	»	23129	9	2405	36645
Fournes.	1548	1630	82	»	11836	39	4601	24954
Fromelles	1328	1314	»	14	6471	86	5610	15895
Hantay.	465	540	75	»	2693	94	2529	7245
Herlies.	1018	1024	6	»	6489	85	5498	16117
Illies.	1540	1609	69	»	9029	93	8341	22433
Marquillies.	1129	1143	14	»	6400	31	1968	11688
Sainghin-en-Weppes	2203	2277	74	»	9005	51	4586	20270
Salomé.	1035	1135	100	»	7913	32	2559	14545
Wicres.	243	253	10	»	2308	107	2462	6561
Totaux....	15307	16058	765	14	94077	49	46064	195761
			Canton de Cysoing.					
Bachy.	910	947	37	»	5247	50	2610	10897
Bourghelles.	1260	1245	»	15	6499	81	5234	14753
Bouvines.	579	590	11	»	3360	40	1336	6846
Camphin-en-Pévèle.	1408	1376	»	32	7165	68	4891	16424
Cappelle	1421	1408	»	13	8364	53	4488	18078
Cobrieux.	461	433	»	28	2127	96	2022	5423
Cysoing.	2993	2983	»	10	17525	72	12631	39549
Genech.	1154	1169	15	»	5286	70	3544	11877
Louvil.	707	698	»	9	2867	63	1845	6437
Mouchin.	1433	1458	25	»	8428	62	5196	18450
Péronne.	680	689	9	»	2212	79	1734	5146
Sainghin-en-Mélant.	1828	1820	»	8	11011	33	3663	20459
Templeuve.	3114	3068	»	46	20744	65	13420	49809
Wannehain.	564	621	57	»	2668	65	1741	5875
Totaux....	18512	18505	154	161	103503	71	66355	230023
			Canton d'Haubourdin.					
Beaucamps.	964	1015	51	»	4827	75	3571	11634
Emmerin.	1688	1770	82	»	5571	43	2429	11117
Englos.	389	419	33	»	1754	84	1477	4531
Ennetières-en-Wep.	1635	1664	29	»	10399	65	6750	22692
Erquinghem-le-Sec	233	229	»	4	1592	100	1596	4077
Escobecques.	272	279	7	»	1821	103	1867	4586
Hallennes-lez-Haub.	683	713	30	»	4950	103	5089	12824
Haubourdin.	3654	4204	550	»	32527	48	15576	67660
Le Maisnil.	518	517	»	1	2728	158	4320	8690
Ligny.	132	131	»	1	868	8	69	1385
Lomme	2952	3596	644	»	20061	71	14423	45219

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement de 1861.	Population d'après le recensement de 1866.	Différence en plus.	Différence en moins.	Principal des contributions directes pour 1866.	Centimes communaux. Nombre	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1866.
1	2	3	4	5	4	5	6	7
Loos.	5172	5702	530	»	25525	51	13046	52240
Radinghem.	1170	1138	»	32	6724	91	6134	16535
Santes.	1696	1726	30	»	10293	79	8122	23264
Sequedin.	640	678	38	»	4125	138	5630	11078
Wavrin.	3106	3137	31	»	14787	46	6866	25746
Totaux...	24901	26918	2055	38	148549	65	96965	323278
Canton de Lannoy.								
Annappes.	2118	2232	114	»	13974	66	9240	30715
Anstaing.	550	560	10	»	2861	33	967	5290
Ascq.	2030	2186	156	»	10919	39	4291	21688
Baisieux.	1997	2027	30	»	11284	67	7560	24514
Chereng.	1429	1431	2	»	6359	69	4370	14191
Flers.	2893	2784	»	109	16901	52	8762	37507
Forest.	804	800	»	4	2409	58	1384	5037
Gruson.	394	400	6	»	2833	74	2075	6440
Hem.	1516	2688	172	»	16145	53	8510	32831
Lannoy.	1638	1820	182	»	10861	37	4024	20404
Leers.	3210	3192	»	18	10455	64	6754	23106
Lys-lez-Lannoy.	1700	1983	283	»	9178	55	5026	19842
Sailly.	1026	958	»	68	5392	69	3719	12072
Toufflers.	1100	1062	»	38	3999	126	5033	10920
Tressin.	464	439	»	25	2642	123	3189	5951
Willems.	2093	2050	»	43	9216	72	6000	20790
Totaux....	25962	26612	955	305	135428	60	81504	292298
Canton de Lille Nord-Est.								
Hellemmes-Lille.	1265	2163	898	»	8835	58	5144	18618
Lille Nord-Est.	27883	34888	7005	»	1687519	18	292802	2783432
Mons-en-Barœul.	1557	1868	311	»	8428	56	4720	17994
Totaux....	30705	38919	8214	»	1704782	18	302663	2820044
Canton de Lille-Centre.								
Lille-Centre.	18781	19143	362	»	Voir Lille Nord-Est.			
Madeleine (La).	4015	5410	1395	»	29906	86	25241	74080
Totaux...	22796	24553	1757	»	29906	86	25241	74080
Canton de Lille Sud-Est								
Faches.	2505	2705	200	»	9927	64	6365	49900
Lezennes.	1381	1432	51	»	3912	97	3803	9950
Lille Sud-Est.	18538	18858	320	»	Voir Lille Nord-Est.			
Ronchin.	1780	1990	210	»	9427	63	5901	21203
Totaux...	24204	24985	781	»	23266	70	16069	51053

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement de 1861.	Population d'après le recensement de 1866.	Différence en plus.	Différence en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1866.	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1866.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Lille Sud-Ouest.								
Lille Sud-Ouest.	51465	67179	15714	»	Voir Lille Nord-Est			
Canton de Lille-Ouest.								
André (St.)	1467	1567	100	»	14132	62	8649	30314
Lambersart.	1615	1852	237	»	14095	68	9591	31273
Lille Ouest.	15160	14681	»	479	Voir Lille Nord-Est.			
Marquette.	2489	2867	378	»	16257	60	9810	36266
Wambrechies.	3849	3817	»	22	27137	33	8872	53137
Totaux ...	24580	24794	715	501	71621	52	36922	150990
Canton de Pont-à-Marcq.								
Attiches.	853	853	»	»	6273	58	3664	13417
Avelin.	1728	1706	»	22	14498	53	7656	29161
Bersée.	1755	1780	25	»	11354	44	5669	23512
Ennevelin.	1601	1587	»	14	10291	76	7868	23740
Fretin.	2011	2[illegible]94	83	»	13139	42	5547	27396
La Neuville.	388	385	»	3	2266	37	842	4461
Mérignies.	948	901	»	47	7645	42	3209	15064
Moncheaux.	1030	1010	»	20	4801	84	4031	11511
Mons-en-Pévèle.	1944	1998	54	»	14010	75	10528	32150
Ostricourt.	855	919	64	»	5133	67	3426	11568
Phalempin.	1442	1487	45	»	10695	92	98[illegible]8	24906
Pont-à-Marcq.	830	813	»	17	6146	83	5039	13698
Thumeries.	928	939	11	»	6227	28	1846	11355
Tourmignies.	550	543	»	7	2373	56	1354	5049
Wahagnies.	806	860	54	»	5168	39	2034	9317
Totaux ...	17669	17875	336	130	120019	60	72521	256305
Canton de Quesnoy-sur-Deûle								
Comines.	5838	6246	408	»	39097	35	13803	72852
Deûlémont.	1943	1952	9	»	13141	75	9879	29509
Lompret.	635	629	»	6	3940	108	4244	10107
Pérenchies.	1179	1409	230	»	8435	112	9369	24374
Quesnoy-sur-Deûle.	4446	4512	66	»	33886	71	23505	74477
Verlinghem.	1697	1686	»	11	10915	138	15064	32250
Warnéton-Bas.	267	265	»	2	2761	41	1150	5393
Warnéton-Sud.	109	125	16	»	1454	45	675	2886
Wervick-Sud.	2608	2989	381	»	13189	43	5621	25066
Totaux....	18722	19813	1110	19	126218	66	82810	276914

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement		Différence		Principal des contributions directes pour 1866.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1866.
	de 1861.	de 1866.	en plus.	en moins.		Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	4	5	6	7
Canton de Roubaix.								
Croix.	2593	2888	295	»	14977	77	11617	34047
Roubaix.	49274	65091	15817	»	609731	7	44811	927156
Wasquehal.	2501	2731	230	»	14140	72	10116	31577
Wattrelos.	12315	13113	798	»	40312	57	23062	83495
Totaux ...	66683	83823	17140	»	679160	13	89606	1076275
Canton de Seclin.								
Allennes-les-Marais.	1003	984	»	19	6117	95	5788	15553
Annœullin.	3883	3805	»	78	20594	15	3028	35648
Bauvin.	1731	1922	191	»	8187	40	3261	15459
Camphin-en-Carem.	918	938	20	»	7994	48	3833	17806
Carnin.	403	437	34	»	2796	68	1915	6108
Chemy.	385	377	»	8	3610	54	1946	7517
Gondecourt.	1806	1889	83	»	10515	66	6928	22558
Herrin.	486	502	16	»	2900	88	2556	6727
Houplin.	1436	1564	128	»	8610	44	3782	16884
Lesquin.	1296	1293	»	3	10114	72	7308	23466
Noyelles.	353	344	»	9	2539	28	703	4583
Provin.	1397	1443	46	»	6193	53	3294	12356
Seclin.	3978	4923	945	»	39579	83	22493	82375
Templemars.	866	927	61	»	5071	66	3357	11688
Vendeville.	480	494	14	»	2477	121	2867	6283
Wattignies.	2233	2376	143	»	10727	42	4515	21458
Totaux....	22654	24218	1681	117	148024	66	77574	306469
Canton de Tourcoing-Nord.								
Bousbecques.	1892	1995	103	»	11388	84	9609	25993
Halluin.	10803	13673	2870	»	52146	59	30733	104700
Linselles.	4086	4177	91	»	22002	79	17216	52499
Neuville-en-Ferrain	3421	3712	291	»	12134	63	7582	23556
Roncq.	4948	5479	531	»	23252	69	16213	50468
Tourcoing-Nord.	11894	14087	2193	»	298310	27	80014	526067
Totaux...	37044	43123	6079	»	419232	38	161367	780283
Canton de Tourcoing-Sud.								
Bondues.	3375	3380	5	»	20174	71	14396	46426
Marcq-en-Barœul.	5922	7335	1413	»	39366	66	25877	87537
Mouveaux.	2583	2926	343	»	12070	60	7632	25246
Tourcoing-Sud.	21604	24175	2571	»	Voir Tourcoing-Nord.			
Totaux....	33484	37816	4332	»	71600	67	47905	159209

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement de 1861.	Population d'après le recensement de 1866.	Différence en plus.	Différence en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1865.	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant.	TOTAUX des contribut directes. pour 1865
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI, 7 cantons, 118 communes.								
Canton de Cambrai-Est.								
Awoingt.	524	528	4	»	4599	54	2467	9442
Cagnoncles.	861	822	»	39	5935	45	2976	12143
Cambrai-Est.	9498	9466	»	32	224115	29	46718	380214
Cauroir.	670	677	7	»	5140	68	3488	11470
Escaudœuvres.	1770	1879	109	»	8445	27	2294	15089
Estrun.	582	625	43	»	2770	115	3105	7505
Eswars.	489	479	»	10	2704	124	3354	7589
Forenville.	67	69	2	»	2225	32	705	4050
Iwuy.	3770	3720	»	50	18229	21	3784	31385
Naves.	876	907	31	«	5237	69	3582	11606
Niergnies.	575	578	3	»	3345	116	3810	9068
Ramillies.	526	535	9	»	5339	55	2830	10873
Thun-Lévêque.	824	804	»	20	5045	90	4501	11192
Thun St.-Martin	867	848	»	19	6773	59	4018	14803
Totaux....	21899	21937	208	170	299901	29	87632	536429
Canton de Cambrai-Ouest.								
Abancourt.	606	646	40	»	5296	61	3283	11844
Aubencheul-au-Bac.	492	518	26	»	3591	6	209	5562
Bantigny.	511	501	»	10	3022	80	2397	6893
Blécourt.	417	388	»	29	3296	88	2890	7968
Cambrai-Ouest	13059	12741	»	318	Voir Cambrai-Est.			
Cuvillers.	387	366	»	21	2221	106	2322	5813
Fontaine-Notre-D.	1915	1955	40	»	9439	42	3952	18463
Fressies	727	711	»	16	3774	8	299	6038
Haynecourt.	476	437	»	39	5272	90	4762	13010
Hem-Lenglet.	734	800	66	»	3949	25	990	7047
Morenchies.	127	131	4	»	1344	8	108	2173
Neuville-St.-Rémy.	1007	1124	117	»	5571	94	5189	11590
Paillencourt.	1274	1247	»	27	6062	85	5216	14655
Proville.	497	673	176	»	5891	48	2825	11658
Raillencourt.	1022	1007	»	15	7932	37	2898	15613
Sailly.	540	543	3	»	3132	77	2386	8271
Sancourt.	452	449	»	3	3697	75	2794	8535
Tilloy.	390	358	»	32	2881	61	1778	5457
Totaux ..	24633	24595	472	510	76374	58	44307	160590
Canton de Carnières.								
Aubert (St.-)	2516	2542	26	»	9964	62	6243	20341
Avesnes-lez-Aubert.	3228	3317	89	»	8872	64	5733	19695
Beauvois.	1307	1477	170	»	6570	95	6286	16151

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement		Différence		Principal des quatre contributions directes pour 1866	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1866
	de 1861.	de 1866.	en plus.	en moins.		Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Béthencourt.	1397	1473	76	»	6286	114	7157	16640
Bévillers.	1161	1170	9	»	4595	152	6989	14045
Boussières.	912	972	60	»	4062	136	5676	12047
Carnières.	1760	1808	48	»	10462	100	10419	27770
Cattenières.	1129	1182	53	»	4485	115	5142	12783
Estourmel.	701	710	9	»	3677	83	3506	9221
Fontaine-au-Pire.	1380	1456	76	»	5664	79	4506	11992
Hilaire (St.-).	2164	2223	59	»	7524	91	6811	18589
Quiévy.	3374	3578	204	»	10717	131	14021	29456
Rieux.	2056	2120	64	»	8794	26	2315	15725
Séranvillers.	552	592	40	»	3155	75	2372	7219
Villers-en-Cauchies.	1481	1510	29	»	7024	66	4635	16301
Wambaix.	781	782	1	»	4403	82	3619	11131
Totaux....	25899	26912	1013	»	106254	90	95430	259076
Canton du Câteau.								
Basuel.	1256	1288	32	»	8162	92	7495	20447
Beaumont.	941	901	»	40	3263	61	1979	7154
Benin (St.-).	722	708	»	14	3526	96	3356	8832
Câteau (Le).	9212	9974	762	»	77167	31	23818	110765
Catillon.	2662	2696	34	»	19296	58	11162	40266
Honnechy.	1360	1418	58	»	4646	75	3528	10707
Inchy.	1744	1715	»	29	6180	71	4386	13206
La Groise.	1035	1084	49	»	7986	45	3599	17404
Maurois.	881	900	19	»	3199	89	2857	7693
Mazinghien.	1262	1243	»	19	5211	90	4696	13279
Montay.	461	526	65	»	5096	38	1940	9463
Neuvilly.	2357	2510	153	»	11104	51	5655	24304
Ors.	1149	1175	26	»	8367	76	6329	19920
Pommereuil	1551	1570	19	»	7064	70	4950	17511
Reumont.	1036	1018	»	18	2896	109	3178	8769
Souplet (St.-).	2806	2813	7	»	9502	105	9983	26129
Trois-Villes.	2096	2026	»	70	8178	115	9432	22668
Totaux....	32531	33565	1224	190	190843	57	108323	408517
Canton de Clary.								
Audencourt.	307	318	11	»	1447	130	1815	4646
Bertry.	2849	2933	84	»	9334	120	11098	25455
Busigny.	3412	3720	308	»	17488	108	19001	43518
Caudry.	4421	4421	»	»	16870	74	12458	37112
Caullery.	890	878	»	12	2574	96	2715	6724
Clary.	2597	2712	115	»	9111	186	16921	32099
Dehéries.	65	74	9	»	660	163	1076	1630
Elincourt.	1824	1819	»	5	5291	102	5420	12791

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement de 1861.	Population d'après le recensement de 1866.	Différence en plus.	Différence en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1866	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant.	TOTAUX des contribut. directes pour 1866
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Esnes.	1602	1667	65	»	10103	58	5877	22622
Haucourt.	656	711	55	»	2510	116	2827	6862
Ligny.	1991	2151	160	»	7701	102	7828	20185
Malincourt.	975	959	»	16	4772	104	4970	13008
Maretz.	3138	3217	79	»	11151	92	12893	39774
Montigny.	1146	1174	28	»	3887	103	4029	10197
Selvigny.	790	838	48	»	3104	113	3522	8227
Villers-Outreau.	2856	2958	102	»	7091	98	6949	18082
Walincourt.	2411	2499	88	»	9622	114	10920	24205
Totaux...	31930	33049	1152	33	125716	104	130319	327127
Canton de Marcoing.								
Anneux.	539	524	»	15	4236	56	2367	8909
Banteux.	880	920	40	»	3691	94	3475	9278
Bantouzelle.	1072	1084	12	»	4936	74	3655	11494
Boursies.	794	809	15	»	6539	51	3323	13422
Cantaing	650	744	94	»	5785	76	4400	13019
Crèvecœur.	2328	2489	161	»	20351	82	16743	47514
Doignies.	860	813	»	47	6918	50	3453	11000
Flesquières.	737	738	1	»	4839	82	3911	10874
Gonnelieu.	1008	997	»	11	4019	108	4307	10413
Gouzaucourt.	2550	2631	81	»	11909	56	6690	25042
Honnecourt.	1671	1741	70	»	9319	54	5024	20341
Lesdain.	1071	1120	49	»	4904	74	3446	11110
Marcoing.	1811	1782	»	29	10864	24	2619	19060
Masnières.	1766	1967	201	»	11083	46	6401	28159
Mœuvres.	880	900	20	»	5210	76	3910	12011
Noyelles.	651	665	14	»	5774	57	3309	11835
Ribecourt.	682	688	6	»	5526	48	2668	12210
Rumilly.	1890	1930	40	»	7690	60	4610	16817
Villers-Ghislain.	2036	2083	47	»	10312	67	6934	22479
Villers-Plouich	942	926	»	16	6302	106	6708	18086
Totaux....	24818	25551	851	118	153206	64	97553	336076
Canton de Solesmes.								
Beaurain.	454	431	»	23	1346	198	2556	5482
Bermerain.	1281	1292	11	»	6167	63	3888	13414
Briastre.	958	978	20	»	7505	109	8156	18058
Cappelle.	374	382	8	»	3755	39	1486	7173
Escarmain.	1200	1150	»	50	5701	82	4655	12379
Haussy.	3174	3354	180	»	14983	72	10786	33324
Martin (St -).	700	714	14	»	4352	31	1360	8051
Montrécourt.	324	335	11	»	2182	122	2686	6335
Python (St.-)	1871	1910	39	»	9084	55	5041	19015

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement de 1861.	Population d'après le recensement de 1866.	Différence en plus.	Différence en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1866	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1866
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Romeries.	957	890	»	67	5949	70	4153	11856
Saulzoir	2422	2435	13	»	11056	58	6422	23176
Solesmes.	6000	6230	230	»	41689	46	19270	94162
Sommaing.	597	598	1	»	2941	109	3174	7828
Vendegies-sur-Écall.	1325	1268	11	57	6769	34	2309	12784
Vertain.	1268	1330	62	»	5716	63	2587	12256
Viesly.	2977	3136	159	»	11157	70	7779	26268
Vaast (St.-).	1803	1813	10	»	5814	41	2314	11878
Totaux....	27685	28246	758	197	146166	62	89692	320139
ARRONDISSEMENT D'AVESNES, 10 cantons, 153 communes.								
Canton d'Avesnes-Nord.								
Aubin (St.-).	538	492	»	46	5730	28	1655	11074
Avesnes-Nord.	2338	2432	94	»	31361	8	2819	49659
Bas-Lieu.	412	375	»	37	5258	29	1520	9367
Beugnies.	559	553	»	6	5169	78	4048	11454
Dompierre.	1005	1000	»	5	8862	23	2008	15751
Dourlers.	950	940	»	10	6955	48	3323	13897
Felleries.	1723	1769	46	»	12580	44	3518	25666
Flaumont et Waud.	388	367	»	21	3326	65	2429	7057
Floursies.	248	216	»	32	2169	37	823	4241
Hilaire (St -).	900	928	28	»	7903	23	1809	13792
Ramousies.	511	516	5	»	3494	127	4466	10547
Semeries.	782	751	»	31	6666	65	4310	15883
Semousies.	316	278	»	38	2114	69	1447	4695
Taisnières-en-Thiér.	853	860	»	»	7035	66	4601	14706
Totaux....	11523	11477	180	226	108622	37	46001	207786
Canton d'Avesnes-Sud.								
Avesnelles.	1333	1536	203	»	11860	42	4976	23217
Avesnes-Sud	1178	1305	127	»	....	Voir Avsnes-N.		
Beaurepaire.	558	558	»	»	3761	74	2733	8504
Boulogne	446	438	»	8	5537	48	2643	11277
Cartignies.	1913	1872	»	41	14965	66	9998	30529
Etrœungt.	2306	2533	227	»	22149	44	9584	40235
Fayt-le-Grand.	596	586	»	10	6317	56	3501	13274
Fayt-le-Petit.	435	418	»	17	4462	54	2394	9633
Floyon	1227	1228	1	»	10734	67	7142	22996
Haut Lieu.	398	420	22	»	4286	60	2859	11094
La Roullies.	523	518	»	5	4133	68	2793	9221
Marbaix.	898	850	»	48	5520	45	2500	11130
Sains.	1653	2009	356	»	13119	32	4147	26004
Totaux....	13464	14271	936	129	106903	52	55270	217114

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement		Différence		Principal des quatre contributions directes pour 1866.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1866.
	de 1861.	de 1866.	en plus.	en moins.		Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton de Bavai.				
Amfroipret.	319	322	3	»	1531	99	1490	3599
Audignies.	176	185	9	»	1879	27	517	3433
Bavai.	1646	1765	119	»	13867	7	1099	21687
Bellignies.	873	893	20	»	5779	41	2349	11054
Bermeries.	448	430	»	18	3371	46	1682	6390
Bettrechies.	335	331	»	4	2624	89	2348	5799
Feignies.	2247	2405	158	»	14930	32	4636	28973
Flamengrie (La	344	287	»	57	1659	53	908	3612
Gussignies.	470	477	7	»	3108	55	1697	6476
Honhergies.	1081	1123	42	»	10577	33	3516	19750
Houdain.	904	949	45	»	9287	47	4356	16442
Longueville (La)	1246	1289	43	»	12192	12	1412	19872
Louvignies Bavai.	804	874	70	»	6377	34	2151	11630
Mecquignies.	984	972	»	12	4197	32	1364	7918
Neuf-Mesnil.	465	705	240	»	1616	46	728	3323
Obies.	1152	1085	»	67	5050	32	1598	9213
Taisnières-sur-Hon.	1249	1302	53	»	13402	38	5140	24819
Waast (St.-)	676	740	64	»	6876	27	1842	11304
Totaux...	15419	16134	873	158	118322	33	38833	215294
				Canton de Berlaimont.				
Aulnoye.	409	431	22	»	5785	28	1669	10140
Aymeries.	262	269	7	»	2955	21	638	5247
Bachant.	895	931	36	»	6065	45	2745	12371
Berlaimont.	2619	2655	36	»	20315	27	5479	37421
Boussières.	300	298	»	2	2347	32	742	4391
Ecuelin.	154	164	10	»	1461	70	1049	3293
Hargnies.	590	596	6	»	3521	44	1543	7077
Leval.	649	638	»	11	5072	38	1910	9445
Monceau-St.-Waast.	665	653	»	12	4327	49	2136	8693
Noyelles.	473	434	»	39	6521	30	1322	11703
Pont-sur-Sambre.	1435	1502	67	»	10600	22	2346	18348
Rémy-Chaussée(St.-)	740	666	»	74	3825	75	2871	8663
Sassegnies.	438	416	»	22	3675	67	2490	7608
Vieux-Mesnil.	423	416	»	7	2843	40	1128	5676
Totaux...	10052	10069	184	167	79311	36	28568	150076
				Canton de Landrecies.				
Bousies.	1809	1906	93	»	8152	68	5541	18769
Croix.	604	596	»	8	3092	66	2329	8614
Favril	695	674	»	21	6217	87	5391	12146
Fontaine-au-Bois.	1150	1082	»	68	6915	26	1753	13066
Forest.	1765	1793	28	»	7649	34	2558	14249

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement		Différence		Principal des quatre contributions directes pour 1865.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut directes. pour 1865
	de 1861.	de 1866.	en plus.	en moins.		Nombre.	Montant.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Landrecies.	4193	4021	»	172	35578	11	4090	57567
Maroilles	2142	2022	»	120	27137	30	8244	52194
Preux-au-Bois.	1660	1724	64	»	4865	60	2937	10436
Prisches.	1481	1532	51	»	11817	61	7150	26114
Robersart.	291	283	»	8	1863	115	2128	4950
Totaux.....	15790	15633	240	397	113285	37	42084	218405
Canton de Maubeuge.								
Assevent.	157	186	11	»	1116	53	738	2890
Beaufort.	1318	1170	»	148	7424	35	2595	15451
Bersillies.	186	192	6	»	1708	76	1298	3846
Bettignies.	186	192	6	»	2473	61	1562	5310
Boussois.	529	542	13	»	3933	46	1799	7864
Cerfontaine.	425	431	6	»	2117	59	1219	4461
Colleret.	1156	1168	12	»	8764	19	1703	13979
Damousies.	304	298	»	6	1632	58	947	3513
Eclaibes.	332	324	»	8	2211	31	673	4033
Ellesmes.	513	528	15	»	4239	48	2007	8327
Ferrière-la-Grande.	2046	2568	522	»	14597	8	1110	23941
Ferrière-la-Petite.	836	870	34	»	4766	27	1303	9263
Gognies-Chaussée.	883	921	38	»	4824	62	3026	10498
Hautmont.	3335	3862	527	»	32150	22	7114	56361
Jeumont.	1731	1994	263	»	17499	18	3096	29021
Limont-Fontaine.	589	611	22	»	3462	8	271	5535
Louvroil.	1468	1718	250	»	11986	43	5099	22988
Mairieux.	503	499	»	4	3861	18	707	6602
Marpent.	700	810	110	»	3943	35	1348	7471
Maubeuge.	10557	10877	320	»	71779	8	5692	114899
Obrechies.	297	282	»	15	1967	51	1027	3744
Quiévelon.	268	253	»	15	1186	91	1094	2955
Recquignies.	914	810	»	104	6788	28	1899	11954
Rémy-Mal-Bâti (St.-)	535	598	63	»	3082	81	2503	6447
Rousies.	537	681	144	»	4637	41	1890	9121
Vieux-Reng.	928	935	7	»	7241	22	1616	12228
Villers-Sire-Nicole.	1290	1334	44	»	9502	37	3527	18045
Wattignies.	244	233	»	11	1511	51	756	3349
Totaux....	32767	34869	2413	311	240758	24	57649	424096
Canton du Quesnoy-Est.								
Beaudignies.	1235	1177	»	58	6610	23	1516	11408
Engle-Fontaine.	1882	1949	67	»	9486	54	5123	20006
Ghissignies.	566	586	20	»	4746	35	1659	9794
Hecq.	549	549	»	»	1928	83	1584	4883
Jolimetz.	962	917	»	45	6056	40	2386	11593

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement de 1861.	Population d'après le recensement de 1866.	Différence en plus.	Différence en moins.	Principal des contributions directes pour 1866.	Centimes communaux. Nombre	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1866.
1	2	3	4	5	4	5	6	7
Locquignol.	635	641	6	»	6328	49	3141	19324
Louvignies-Quesnoy.	1120	1122	2	»	7345	52	3797	15042
Neuville.	656	647	»	9	2828	113	3159	7633
Poix.	1943	1889	»	54	8487	48	4046	18184
Potelle.	254	278	24	»	2817	45	1270	5437
Quesnoy-Est.	1899	1892	»	7	28104	16	4551	49332
Raucourt.	286	281	»	5	1313	69	896	3047
Ruesnes.	530	502	»	28	4486	48	2152	9130
Salesches.	601	610	9	»	3898	94	3660	10069
Vendegies-au-Bois.	1137	1077	»	60	6853	106	7331	18122
Totaux....	14255	14117	128	266	100985	45	46271	213004
Canton du Quesnoy-Ouest								
Bry.	360	372	12	»	2194	94	2065	5380
Eth.	318	343	25	»	3240	35	1125	7175
Frasnoy.	504	504	»	»	5969	24	1438	10392
Gommegnies.	3308	3486	178	»	18083	35	6205	33025
Jenlain.	979	990	11	»	6951	49	3435	14038
Maresches.	947	929	»	18	5861	51	3034	12229
Orsinval.	486	495	9	»	3821	38	1429	8080
Preux-au Sart.	433	442	9	»	3816	38	1469	7284
Quesnoy-Ouest.	1859	1454	»	405	Voir Quesnoy-Est.			
Sepmeries.	884	900	16	»	4881	79	3908	12324
Villereau.	992	1012	20	»	6467	43	2803	12559
Villerspol.	1458	1491	33	»	11196	29	2183	20667
Wargnies-le-Grand.	860	901	41	»	6059	34	2087	11203
Wargnies-le-Petit.	809	794	»	15	5130	72	3650	10245
Totaux....	14197	14113	354	438	83668	43	35831	164601
Canton de Solre-le-Château.								
Aibes.	344	350	6	»	2640	76	2009	6412
Beaurieux.	305	288	»	17	2111	55	1166	4428
Berelles.	194	200	6	»	1568	88	1423	3812
Bousignies.	666	694	28	»	4788	8	380	7561
Choisies.	96	102	6	»	691	40	282	1411
Clairfayt.	405	404	»	1	2832	78	2195	6585
Cousolre.	1912	2174	262	»	13854	8	1077	21577
Dimechaux.	272	300	28	»	1716	15	251	3186
Dimont.	449	443	»	6	2870	32	941	5577
Eccles.	188	160	»	28	882	76	682	2228
Fontaines (lez).	368	370	2	»	1796	8	143	2880

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement		Différence		Principal des quatre contributions directes pour 1866	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1866
	de 1861.	de 1866.	en plus.	en moins.		Nombre.	Montant.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Hestrud.	503	552	49	»	2644	30	912	4858
Liessies.	1061	1000	»	61	4557	45	2098	9653
Sars-Poteries.	1392	1654	262	»	7411	45	3305	16382
Solre-le-Château.	3001	3006	5	»	21841	18	3864	36229
Solrinnes.	211	174	»	37	1541	86	1269	3729
Totaux....	11367	11871	654	150	73742	29	21997	136508
Canton de Trélon.								
Anor.	2929	2844	»	85	14871	3	438	23583
Baives.	283	270	»	13	2245	8	179	3612
Eppe-Sauvage.	772	720	»	52	7504	8	590	12009
Féron.	655	654	»	1	6101	54	3275	12704
Fourmies.	5357	7045	1688	»	46899	21	9990	79415
Glageon.	1497	1567	70	»	8387	3	250	12882
Moustier.	195	181	»	14	2189	44	978	4196
Ohain.	1126	1188	62	»	5504	3	147	8711
Rainsars.	264	257	»	7	2314	29	642	14427
Trélon.	2435	2670	235	»	21792	8	1676	34284
Wallers.	462	436	»	26	2817	19	525	4829
Wignehies.	2256	2657	401	»	15812	14	2210	25138
Willies.	456	407	»	49	2013	23	459	3971
Totaux....	18687	20896	2456	247	138450	15	21359	229764

ARRONDISSEMENT DE DOUAI, 6 cantons, 66 communes.

Canton d'Arleux.

Arleux.	1660	1640	»	20	15086	11	1713	24570
Aubigny-au-Bac.	1037	1095	58	»	5108	18	927	8662
Brunemont.	535	510	»	25	2353	22	585	4181
Bugnicourt.	778	771	»	7	6405	29	1864	10756
Cantin.	968	1038	70	»	13017	46	5977	25909
Erchin.	482	507	25	»	4790	55	2731	10658
Estrées.	1062	1055	»	7	6237	18	1092	10694
Fechain.	1219	1275	56	»	5313	44	2315	10463
Fressain.	843	935	92	»	6752	31	2075	12375
Gœulzin.	938	937	»	1	6772	31	2107	11599
Hamel.	480	477	»	3	3624	19	689	6212
Lecluse.	1730	1718	»	12	7608	8	588	11995
Marcq	548	534	»	14	5627	56	3095	12833
Monchecourt.	840	978	138	»	8923	28	2494	17050
Villers-au-Tertre.	422	398	»	24	4080	38	1541	8022
Totaux ...	13542	13868	439	113	101697	29	29793	185979

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement de 1861.	Population d'après le recensement de 1866.	Différence en plus.	Différence en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1866	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1866
1	2	3	4	5	6	7	8	9
			Canton de Douai-Nord.					
Anhiers.	440	465	55	»	2165	28	614	3917
Douai-Nord.	8871	9228	357	»	268902	8	23290	423477
Flines-lez-Raches.	3849	4042	193	»	23405	8	1866	37782
Lallaing.	1991	2081	90	»	7702	8	614	12373
Sin.	3931	4606	675	»	22266	8	1734	35041
Waziers.	1454	1630	176	»	7820	29	2281	13889
Totaux....	20506	22052	1546	»	332260	9	30399	526479
			Canton de Douai-Sud.					
Aniche.	4156	4501	345	»	21861	22	4809	36544
Auberchicourt.	1744	1970	226	»	11799	31	3597	21572
Dechy.	1620	1849	229	»	10831	8	850	17265
Douai-Sud.	5821	5662	»	159	Voir Douai-Nord.			
Écaillon.	663	655	»	8	4828	38	1836	8988
Ferin.	724	779	35	»	8538	14	1230	14954
Guesnain.	440	459	19	»	4739	35	1646	8967
Lewarde.	1161	1171	10	»	7171	29	2108	13058
Loffre.	208	217	9	»	2636	57	1465	5635
Masny	925	951	26	»	8776	37	3274	16764
Montigny.	772	817	45	»	6491	8	495	10389
Roucourt.	286	301	15	»	3478	33	1288	6590
Totaux....	18520	19332	979	167	91148	25	22598	160726
			Canton de Douai-Ouest.					
Auby.	1177	1253	76	»	9784	13	1260	16055
Courchelettes.	261	268	7	»	3727	30	1118	6759
Cuincy.	1022	1020	»	2	10351	27	2876	18398
Douai Ouest.	9794	9215	»	579	Voir Douai-Nord.			
Esquerchin.	624	653	29	»	5692	27	1555	10511
Flers.	1024	1149	125	»	8718	53	4634	18084
Lambres.	899	910	11	»	13655	37	5042	25655
Lauwin-Planque.	681	719	38	»	5392	25	1331	9550
Raches.	1554	1615	61	»	9723	31	3057	17666
Raimbeaucourt.	2185	2289	108	»	14380	22	3149	25469
Roost-Warendin.	1868	2006	138	»	9343	8	756	14855
Totaux...	12085	21092	593	581	90765	27	21778	163002
			Canton de Marchiennes.					
Alnes	672	686	14	»	3070	66	2040	6630
Bouvignies.	1864	1845	»	19	9683	41	3986	18894
Bruille-lez-March.	851	905	54	»	4573	84	3847	11379
Erre.	1109	1189	80	»	5681	22	1255	9103

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement de 1861.	Population d'après le recensement de 1866.	Différence en plus.	Différence en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1866	Centimes communaux Nombre.	Centimes communaux Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1866.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Fenain.	1960	2067	107	»	9341	8	746	14863
Hornaing.	1180	1172	»	8	8004	35	2796	158120
Marchiennes-Ville.	3180	3274	94	»	23064	8	1836	35180
Marchiennes-Camp.	427	426	»	1	3311	53	1764	7147
Pecquencourt.	1426	1427	1	»	10627	8	833	16850
Rieulay.	459	467	8	»	1712	90	1537	4039
Somain.	3650	3835	185	»	23384	17	3856	38795
Tilloy.	538	523	»	15	3351	52	1735	7246
Villers-Campeau.	169	162	»	7	2261	12	287	3747
Vred.	1429	1495	66	»	3749	8	295	6023
Wandignies et Ham.	1006	1011	5	»	6261	35	2201	11450
Totaux...	19920	20484	614	50	118672	25	29014	207158
Canton d'Orchies.								
Aix.	1021	990	»	31	6897	95	6579	16100
Auchy.	1690	1426	»	264	10078	31	3105	18485
Beuvry.	1936	1877	»	59	12652	77	9802	25492
Coutiches.	2119	2119	»	»	14202	28	3961	25698
Faumont.	1543	1598	55	»	10284	28	2856	18538
Landas.	2271	2331	60	»	14571	87	12718	33879
Nomain.	2388	2500	112	»	20122	61	15879	46920
Orchies.	3708	3688	»	20	35519	8	2812	55125
Saméon.	1802	1703	»	99	10266	80	8274	23538
Totaux....	18478	18232	227	470	134591	49	65985	263775
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, 7 cantons, 81 communes.								
Canton de Saint-Amand (rive droite).								
Amand (St.-) rive dr.	5212	5503	291	»	79837	13	10291	125698
Bruille-St.-Amand.	2029	1827	»	202	11375	49	5658	24023
Chateau-L'Abbaye.	807	850	43	»	5069	68	3481	10602
Flines-lez-Mortagne.	1907	1872	»	35	11804	25	2930	20913
Hasnon.	3584	3477	»	107	13659	8	407	21172
Mortagne.	1104	1112	8	»	7651	7	606	12079
Raismes.	4305	4450	145	»	31672	8	2506	50562
Totaux....	18948	19091	487	344	161067	16	29751	265049
Canton de Saint-Amand (rive gauche).								
Amand (St.-) rive-g.	4998	4866	»	132	Voir St.-Amand rive-droite.			
Bousignies.	341	348	7	»	2662	8	213	4293
Brillon.	704	695	»	9	4995	29	1454	8381
Lecelles.	2149	2185	36	»	18441	8	1470	29406

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement de 1861.	de 1866.	Différence en plus.	en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1866.	Centimes communaux Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1866.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Maulde.	1191	1045	»	146	5653	8	453	9109
Millonfosse.	599	587	»	12	4104	3	124	6575
Nivelle.	1200	1119	»	81	6551	43	2795	12957
Rosult.	1340	1303	»	37	10934	52	5649	24430
Rumegies.	1600	1572	»	28	9437	41	3855	18514
Sars et Rosières.	568	559	»	9	3248	40	1295	6389
Thun.	620	620	»	»	3687	28	1013	6727
Totaux....	15310	14899	43	454	69712	26	18321	126781
Canton de Bouchain.								
Abscon.	1608	1650	42	»	11444	7	867	17527
Avesnes-le-Sec.	1728	1631	»	97	9752	93	9075	24134
Bouchain.	1501	1504	3	»	20370	8	1587	32069
Denain.	10254	11022	768	»	60761	25	15140	105679
Douchy.	1897	1968	71	»	13071	64	6279	26761
Émerchicourt.	191	226	75	»	4456	28	1243	8089
Escaudain.	2635	2720	85	»	14942	52	7652	32609
Haspres.	3315	3090	»	225	14619	8	1122	23141
Haveluy.	830	889	59	»	4302	8	342	6936
Hélesmes.	1188	1217	29	»	6071	8	489	11320
Hordain.	1433	1505	72	»	7081	52	3686	16147
Lieu-St.-Amand.	728	850	122	»	4725	95	4430	11096
Lourches.	3352	3658	306	»	10287	8	801	16095
Marquette.	2152	2276	124	»	10262	25	2577	18382
Mastaing.	819	850	31	»	6225	66	4116	13742
Neuville-sur-l'Esc.	940	994	54	»	6895	22	1499	11368
Noyelles-sur-Selle.	681	681	»	»	5356	84	4399	12370
Rœulx.	1301	1273	»	28	6269	34	1967	11542
Wasnes-au-Bac.	832	849	17	»	4599	42	1939	10079
Wavrechain-s.-Den.	326	376	50	»	3044	8	244	4790
Wavrechain-s.-Faulx	713	666	»	47	3895	30	1184	7131
Totaux....	38424	39935	1908	397	228126	31	71636	421007
Canton de Condé.								
Aybert (St.-)	330	335	5	»	4859	16	791	8326
Condé.	5804	4642	»	1162	43872	8	3506	69694
Crespin.	1500	1520	20	»	16057	8	1369	25378
Escaupont.	1034	1136	102	»	7575	8	586	11709
Fresnes.	5017	5504	487	»	37199	3	1097	56401
Hergnies.	3255	3285	30	»	13674	8	1082	21746
Odomez.	454	490	36	»	2380	54	1287	5105
Thivencelles.	555	597	42	»	5138	34	1713	9598
Vicq.	906	910	4	»	4655	8	373	7509
Vieux-Condé.	5134	5067	»	67	22445	8	1790	35481
Totaux....	23989	23486	726	1229	157854	8	13594	250947

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Population d'après le recensement de 1861.	de 1866.	Différence en plus.	en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1865.	Centimes communaux. Nombre.	Montant.	TOTAUX des contribut directes pour 1865
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Valenciennes-Est.								
Curgies.	1171	1158	»	13	9314	63	5665	20224
Etrœux.	566	618	52	»	6357	102	6556	16460
Marly.	1532	1519	»	13	19639	68	13356	42518
Onnaing.	3544	3685	141	»	24162	24	5925	43358
Préseau.	1891	1905	14	»	9346	106	9846	25085
Quaroube.	2433	2510	77	»	15623	39	6128	30123
Quiévrechain.	988	1062	74	»	7528	50	3720	14851
Rombies	560	557	»	3	4624	53	2414	9367
Saultain.	1053	1060	7	»	8247	92	7524	22073
Sebourg.	1773	1775	2	»	13754	69	9444	30125
Valenciennes-Est.	7192	7103	»	89	290820	8	23286	453225
Totaux....	22703	22952	367	118	409414	23	93864	707409
Canton de Valenciennes-Nord								
Anzin.	6305	7283	978	»	51595	10	5229	81606
Aubry.	921	995	74	»	5206	81	4213	12326
Bellaing.	394	374	»	20	3241	51	1659	6642
Beuvrages.	1303	1380	77	»	6489	68	4420	14472
Bruai.	3060	3251	3060	»	16014	58	9360	33971
Petite-Forêt.	885	917	32	»	4404	88	3872	10798
Saulve (St.-)	2031	2041	10	»	22164	37	8184	42028
Valenciennes-Nord.	8410	8761	351	»	Voir Valenciennes-Est.			
Wallers.	3460	3420	»	40	19558	8	1543	31227
Totaux....	26769	28422	1713	60	128673	29	38477	233070
Canton de Valenciennes-Sud.								
Artres.	969	952	»	17	7977	71	5731	18396
Aulnoy.	1740	1808	68	»	9754	69	6789	22304
Famars.	849	792	»	57	7081	45	3214	13832
Haulchin.	771	861	90	»	8206	51	4187	16644
Hérin.	1383	1618	235	»	7811	55	4257	15808
Maing.	1873	1948	75	»	13264	15	2003	22085
Monchaux.	494	513	19	»	4221	63	2635	8821
Oisy.	246	256	10	»	2095	41	866	4309
Prouvy.	801	815	14	»	5022	24	1404	9733
Quérenaing.	540	499	»	41	3898	41	1613	8128
Rouvignies.	256	262	6	»	2562	24	604	4518
Thiant.	1208	1276	68	»	9877	55	5430	20423
Trith-St.-Léger.	3271	3923	652	»	22940	13	2992	37171
Valenciennes-Sud.	9364	8480	»	884	Voir Valenciennes-Est.			
Verchain et Maugré.	1397	1432	35	»	9617	73	6967	20989
Totaux....	25162	25435	1272	999	114325	42	48692	223161

Récapitulation par canton.

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	NOMS des CANTONS. 2	POPULATION. 3	Principal des quatre contributions directes pour 1865. 4	Centimes communaux. Nombre 5	Centimes communaux. Montant 6	TOTAUX des contribut directes pour 1865 7
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.					
DUNKERQUE.	Bergues.	15486	146982	33	49363	267993
	Bourbourg.	13932	114072	36	33996	207847
	Dunkerque-Est.	22672	352965	23	71828	593182
	Dunkerque-Ouest.	23131	29569	46	13572	57485
	Gravelines.	9391	58855	21	12228	101320
	Hondschoote.	13485	99639	34	34230	184171
	Wormhoudt.	15087	113302	49	54318	223886
	Totaux......	113184	915384	29	269525	1635884
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.					
HAZEBROUCK.	Bailleul Nord-Est.	17427	122401	65	78389	267137
	Bailleul Sud-Ouest	14418	51147	67	36025	117452
	Cassel.	14156	106362	49	51729	212140
	Hazebrouck Nord.	14968	136392	50	67993	276806
	Hazebrouck Sud.	13612	54322	56	30457	112840
	Merville.	20288	112773	49	53234	229914
	Steenvoorde.	14167	91435	61	55961	204919
	Totaux......	109036	674727	55	373888	1421208
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.					
LILLE.	Armentières.	28040	174682	53	92118	357759
	Bassée (La).	16058	94077	49	46064	195761
	Cysoing.	18505	103503	71	66355	230023
	Haubourdin.	26918	148549	65	96965	323278
	Lannoy.	26612	135428	60	81504	292298
	Lille Nord-Est.	38919	1704782	18	302663	2820044
	Lille Centre.	24553	29906	86	25241	74080
	Lille Sud-Est.	24985	23266	70	16069	51053
	Lille Sud-Ouest.	67179	»	»	»	»
	Lille Ouest.	24794	71621	52	36922	150990
	Pont-à-Marcq.	17875	120019	60	72521	256305
	Quesnoy-sur-Deûle	19813	126218	66	82810	276914
	Roubaix.	83823	679160	13	89806	1076275
	Seclin.	24218	148024	66	77574	306469
	Tourcoing Nord.	43123	419232	38	161367	780283
	Tourcoing Sud.	37816	71600	67	47905	159209
	Totaux......	523231	4050067	32	1295684	7350741
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.					
CAMBRAI.	Cambrai Est.	21937	299901	29	87632	536429
	Cambrai Ouest.	24595	76374	58	44307	160590
	Carnières.	26912	106254	90	95430	259076
	Câteau (Le).	33565	190843	57	108323	408517
	Clary.	33049	125756	104	130319	327127
	Marcoing.	25551	153206	64	97553	336076
	Solesmes.	28246	146166	62	89692	320139
	Totaux......	193855	1098460	60	653256	2347954

Récapitulation par canton (SUITE).

NOMS des ARRONDISSEMENTS 1	NOMS des CANTONS. 2	POPULATION. 3	Principal des quatre contributions directes pour 1865 4	Centimes communaux. Nombre. 5	Centimes communaux. Montant 6	TOTAUX des contribut. directes pour 1865. 7
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.					
AVESNES.	Avesnes Nord.	11477	108622	37	40476	207786
	Avesnes Sud.	14271	106903	52	55270	217114
	Bavai.	16134	118322	33	38833	215294
	Berlaimont.	10069	79311	36	28068	150076
	Landrecies.	15633	113285	37	42081	218105
	Maubeuge.	34869	240758	24	57619	424096
	Quesnoy Est.	14417	100985	45	46271	213004
	Quesnoy Ouest.	14413	83668	43	35831	164601
	Solre-le-Château.	11871	73742	29	21997	136508
	Trélon.	20896	138450	15	21359	229764
	Totaux.....	163450	1164045	33	387805	2176348
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.					
DOUAI.	Arleux.	13868	101697	29	29793	185979
	Douai Nord.	22052	332260	9	30399	526479
	Douai Sud.	19332	91148	25	22598	160726
	Douai Cuest.	21097	90765	27	24778	163002
	Marchiennes.	20484	118672	25	29024	207158
	Orchies.	18232	134591	19	65985	263775
	Totaux	115065	869133	23	202567	1507119
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.					
VALENCIENNES.	Amand (St.) rive-g.	19091	161067	16	25879	265029
	Amand (St.) rive-d.	14899	69712	26	18321	126781
	Bouchain.	39935	228126	31	71636	421007
	Condé.	23486	157854	8	13594	250947
	Valenciennes Est.	22952	409414	23	93864	707409
	Valenciennes Nord	28422	128673	29	38477	233070
	Valenciennes Sud.	25435	114325	42	48692	223161
	Totaux.....	174220	1269171	25	310463	2227404

Récapitulation par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS.	POPULATION. 2	Principal des quatre contributions directes pour 1866. 3	Centimes communaux Nombre 4	Centimes communaux Montant 5	TOTAUX des contribu. directes pour 1866. 6
Dunkerque.	113184	915384	29	269525	1635884
Hazebrouck	109036	674727	55	373888	1421208
Lille.	523231	4050067	32	1295684	7350741
Cambrai.	193855	1098460	60	653256	2347954
Avesnes.	163450	1164045	33	387805	2176348
Douai.	115065	869133	23	202567	1507119
Valenciennes.	174220	1269171	25	310463	2227404
Totaux.	1392041	10040987	35	3493188	18666658

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1866.

Le 27 août 1866, à deux heures de relevée, le Conseil général du département, convoqué en vertu du décret du 14 juillet précédent, s'est réuni à l'hôtel de la Préfecture, au lieu ordinaire de ses séances. — Après avoir donné communication du décret précité, M. le Préfet lit un autre décret, en date du 12 août, qui nomme *Président du Conseil général, pour la session de* 1866, M. le comte MIMEREL, sénateur; *Vice-Présidents*, MM. DANEL; Président de Chambre honoraire à la Cour impériale de Douai, et le comte DUBOIS, Conseiller d'État; *Secrétaires*, MM. DE CLEBSATTEL, ancien député au Corps législatif, MAILLET, adjoint au Maire d'Avesnes.

M. Marie Soufflet, élu membre du Conseil général en remplacement de M. le colonel Dautrelaine, démissionnaire, prête le serment d'obéissance à la constitution et de fidélité à l'Empereur. — M. le Préfet déclare ensuite au nom de l'Empereur la session ouverte. — M. le comte Mimerel, Sénateur Président prononce un discours. M. le Préfet prononce aussi un discours qui est accueilli par des marques unanimes d'approbation. — Sur la proposition de l'un de ses membres, le Conseil décide que pour simplifier le travail, au grand avantage des affaires plus sérieuses, tous les crédits pour des dépenses normales seront appelés successivement pour être statué sommairement à l'égard de celles qui ne donnent lieu à aucune observation. — L'assemblée règle ensuite l'organisation de ses bureaux.

Nous donnons ci-après l'analyse des délibérations du Conseil géeéral en conservant l'ordre alphabétique des matières, pour la facilité des recherches.

ACADÉMIE DE DOUAI. — Le Conseil s'associe au vœu exprimé par le Conseil académique pour que cette académie soit élevé de la 3[e] à la 2[e] classe et insiste de la manière la plus instante pour que ce vœu soit accueilli.

ADRESSE A S. M. L'IMPÉRATRICE. — M. Mailliet, Secrétaire, donne lecture du projet d'adresse ci après: « A S. M. l'Impératrice — Madame,
» Le trône a pour V. M. de douces prérogatives et de périlleux devoirs.
» Pour Elle, son plus précieux apanage, c'est la charité, prodiguant
» chaque jour et partout sous des formes imprévues qui révèlent le
» génie du cœur; son devoir le plus élevé, c'est le dévouement poussé
» jusqu'à l'héroïsme. En se faisant l'organe des populations qu'il re-
» présente, si près des lieux visités par un cruel fléau où V. M. venait

» naguère pour consoler des familles décimées et raffermir des courages » ébranlés, exposer des jours qui ne sont pas les siens, le Conseil » général du Nord chercherait vainement une expression à la hauteur » de leur reconnaissance. Aussi se borne-t-il à vous dire : Madame, » la France vous aime et vous admire. » — Cette adresse est votée à l'unanimité et par acclamation. — Communication à l'Assemblée d'une dépêche télégraphique ainsi conçue : « Le Ministre de l'Intérieur à M. » le Président du Conseil général du Nord, — L'Impératrice est » vivement touchée des témoignages de sympathie qui lui sont donnés » par les Conseils généraux. D'après les ordres que S. M. a daigné » me laisser ce matin avant son départ, je vous prie d'être auprès du » Conseil que vous présidez l'interprète de ses sentiments et de sa sin- » cère gratitude. » Le Conseil général décide que cette dépêche sera transcrite textuellement au registre de ses délibérations.

AGENTS DE CHANGE. — Vœu pour que les Agents de Change soient soumis dans l'exercice de leurs fonctions à un contrôle suffisamment sévère pour assurer l'observation des lois et règlements qui les concernent et que si des dispositions législatives étaient nécessaires pour empêcher le retour des abus signalés, que des dispositions soient sans retard l'objet des études du Gouvernement.

ALGÉRIE. — Subside de 500 francs en faveur des victimes de l'invasion des sauterelles en Algérie.

ALIÉNÉS. — Par ses sollicitations près le Ministre de l'Intérieur, M. le Préfet a obtenu que le département du Nord fût compris au 1er rang dans la répartition du fonds de 15,000 francs pour frais de séjour des aliénés étrangers entretenus dans les établissements spéciaux ou hospitaliers. Remerciments à M. le Préfet; — Acte à ce magistrat de ses communications concernant la statistique des aliénés pour 1865 : — Vote des crédits destinés au paiement des dépenses du service en 1867; — Maintien du tableau indicatif de la proportion du concours des communes dans l'entretien de leurs aliénés indigents suivant l'importance de leurs revenus ; — Fixation à 150 comme les années précédentes du nombre de places réservées dans chacun des asiles aux aliénés non dangereux ; — Approbation donnée : 1° à la fixation à 1,980 francs du traitement de M. Flahaut, receveur de l'Asile de Bailleul, 2° à l'élévation de 3,200 à 3,500 fr. du traitement de M. Musin, receveur de l'asile d'Armentières.

ALLUMETTES CHIMIQUES. — M. le Ministre du Commerce fait étudier les moyens de prévenir les dangers que présente l'usage des allumettes chimiques. La solution est difficile en ce sens qu'il faut tenir compte de la liberté du commerce, de l'intérêt des consommateurs, des dangers et des accidents qui en font la suite. L'Assemblée appelle de nouveau la sollicitude de M. le Ministre sur cette délicate question que Son Ex. a manifesté l'intention de résoudre d'après ce qui se pratique dans les États voisins.

APPAREILS A VAPEUR. — Remerciments à M. le Préfet de sa commu-

nication concernant la disposition du décret Impérial du 25 janvier 1865 qui oblige les industriels à brûler la fumée de ces appareils.

ARCHITECTE DÉPARTEMENTAL.— Le Conseil appelle l'attention éclairée de M. le Préfet sur le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Douai qui, sans méconnaître les avantages de la centralisation du service des bâtiments départementaux, signale cependant certains inconvénients qui en résultent, et voudrait, pour y obvier, sinon le rétablissement des architectes d'arrondissement, du moins l'obligation par l'architecte départemental d'avoir dans chaque chef-lieu d'arrondissement, un *délégué officiel* à qui on pût s'adresser pour les cas urgents et qui eût à sa disposition une certaine somme pour l'entretien et les menues dépenses. — Décide pour tous travaux ou construction, reconstruction ou réparation des édifices départementaux : 1° que l'architecte sera privé de tout honoraire sur les dépenses faites en excédant des diverses sommes au Conseil général, 2° que lorsque les dépenses en excédant dépasseront le dixième, elles resteront à la charge de l'architecte jusqu'à concurrence de ses honoraires.

ARCHIVES COMMUNALES.— Le Conseil a pris connaissance avec intérêt des rapports de M. l'Archiviste du département sur la situation des archives communales. L'inspection de ces archives faite consciencieusement comme le prouvent les détails donnés par l'Archiviste, aidera non seulement au classement des nombreux titres qui forment souvent la plus belle partie des richesses d'une ville, mais surtout à procurer des documents qui viendront enrichir certaines collections. Le zèle de l'archiviste est digne d'éloges ; il répond à la confiance que l'administration supérieure accorde à ce fonctionnaire. — L'Assemblée désire que l'inspection des archives communales se renouvelle souvent et autant que les ressources le permettront.

ARMENTIÈRES.—Appui au vœu formulé par les habitants de la ville d'Armentières et par le Conseil d'arrondissement de Lille pour l'établissement d'une Chambre consultative des arts et manufactures dans ladite ville.

ASILE D'ALIÉNÉS.— Une question importante est à résoudre, celle de savoir s'il y a lieu d'agrandir l'Asile d'Armentières ou si, comme l'indique M. le Ministre de l'Intérieur, il ne serait pas préférable de le transférer dans les terrains disponibles de l'Asile de Bailleul, ce qui permettrait de réunir les deux établissements en un seul. M. le Préfet rappelle que ces Asiles sont des personnes civiles ayant l'un et l'autre une existence propre, que le département n'a de commun avec eux que les traités passés pour la pension des aliénés qui lui appartiennent, qu'il n'est pas solidaire de leurs besoins et qu'il n'a pas à intervenir dans les questions relatives à leur amélioration et à leur organisation. — En présence de deux opinions si divergentes et privé des renseignements qui lui seraient nécessaires, le Conseil général désirant se prononcer en connaissance de cause, prie M. le Préfet de vouloir bien nommer une Commission chargée d'élucider cette affaire aux divers points de vue qu'elle présente. — Après discussion sur la question de savoir s'il n'y

aurait pas lieu d'exiger la production des comptes d'emploi, le Consei vote l'inscription au budget de la 3e annuité (20,000 fr.) du subside accordé à l'Asile de Bailleul.

ASSOCIATIONS AGRICOLES.— Vote des subsides montant ensemble à 15,700 fr. en faveur des Sociétés d'Agriculture de Douai, de Valenciennes, d'Avesnes, de Maubeuge, de Dunkerque et de Bailleul et des Comices agricoles de Lille et de Cambrai.— Il n'y a pas lieu d'accorder l'allocation spéciale de 500 francs proposée par le Comice de Lille pour subventionner l'enseignement de l'Agriculture aux cours d'adultes; l'enseignement agricole donné aux enfants dans les campagnes pouvant être organisé de manière à profiter aux adultes. — La fusion proposée par le Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck des Sociétés d'Agriculture d'Hazebrouck et de Bailleul n'est pas admise. —Renvoi à la Commission d'enquête agricole, de tous les vœux émis par les Conseils d'arrondissement et les Comices en faveur de l'Agriculture. — Espoir que M. le Préfet insistera auprès de M. le Ministre de l'Agriculture pour obtenir en 1867 en faveur des Sociétés d'Agriculture et des Comices agricoles un subside au moins égal à celui qui leur est alloué en 1866. — Allocation d'un subside exceptionnel de 1,200 fr. au Comice agricole de Lille pour l'aider à ouvrir un concours d'animaux reproducteurs.

BANQUE DE FRANCE. — Renouvellement des vœux tendant à ce que des succursales de la Banque soient établies dans les villes de Douai et Cambrai, et pour qu'une succursale soit placée entre les villes de Roubaix et Tourcoing afin que ces deux localités industrielles puissent profiter d'avantages identiques.

BORNAGE — Tout en reconnaissant l'utilité d'un bornage général le Conseil pense comme l'année dernière qu'on ne pourrait arriver à un résultat complet que par une loi qui rendrait cette opération obligatoire

BUDGET DE 1867.— Vote des recettes des quatre sections du budget et du service de l'Instruction primaire. Elles s'élèvent ensemble à 3,740,442 fr. 53 cent. Les dépenses admises laissent sur ce total un excédant de 238 fr. 3 cent. qui sera inscrit à valoir sur le crédit de 10,000 fr alloué pour faciliter une exposition collective des produits de l'Agriculture du département à l'exposition universelle de 1867. Le complément de ce crédit sera porté au budget de 1868.

CADASTRE. — Crédit de 18,000 fr. à titre de subventions aux communes pour le renouvellement du cadastre. - Vœu réitéré pour que la loi du 7 août 1850 soit modifiée et que les départements soient autorisés à pourvoir aux frais de renouvellement du cadastre au moyen de centimes spéciaux.— Autorisation à la commune de Crévecœur de pourvoir à ses frais au renouvellement de son cadastre.

CAISSES D'ÉPARGNE. — Acte à M. le Préfet de sa communication sur la situation des diverses caisses existant dans le département.

CAISSE DES RETRAITES. — Avis tendant à l'allocation d'une pension de retraite de 488 fr. à M. Gomez, Secrétaire de la Sous-Préfecture de

Valenciennes. — Acte à M. le Préfet de la communication du compte de situation de la caisse des retraites des employés de la Préfecture. — Sur la proposition de M. le Préfet tendant à réduire de 10 ans à 5 ans, la durée des services tributaires de la Caisse pour avoir droit à pension, l'Assemblée est d'avis que les dispositions actuelles doivent être maintenues. Toutefois, sur les observations de M. le Préfet, décide par forme transactionnelle que le minimum de la durée des services donnant droit à la pension est fixée à 6 ans. — Avis pour la concession d'une pension de retraite de 591 fr. à M. Ricquier, économe de l'Asile d'Aliénées de Bailleul.

CAISSE DE RETRAITES POUR LA VIEILLESSE.— Le vœu exprimé l'année dernière par le Conseil pour que les percepteurs fussent chargés de recevoir les dépôts pour la caisse des retraites et que les Caisses d'épargne intervinssent aussi dans les opérations de ladite Caisse, ne peut être accueilli quant aux percepteurs ; mais les Caisses d'épargne peuvent recevoir de leurs déposants des fonds destinés à être versés à la Caisse des retraites. — Acte à M. le Préfet de sa communication à ce sujet.

CAISSE DES INCENDIÉS. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative à la Caisse des incendiés qui fonctionne dans le département de la Somme. Il ne lui paraît pas que dans le département du Nord une organisation de cette nature puisse rendre d'utiles services ; elle entraînerait le département dans une très grande dépense et aurait surtout pour résultat d'empêcher les petits propriétaires de s'assurer.

CENTIMES FACULTATIFS. — Vote pour 1867 des 7 c. 5/10 autorisés par la loi.

CHASSE. — Consulté de la part de M. le Ministre de l'Intérieur sur deux questions : 1° maintien de droit de chasse tel que l'a constitué la loi du 3 mai 1844 ; 2° sur les améliorations pratiques que pourraient comporter cette loi au double point de vue du droit de chasse et de la la recherche des délits, le Conseil est d'avis qu'il ne peut être question de modifier le droit de chasse ; que le gibier pourrait être considéré comme propriété et son enlèvement assimilé au vol ; qu'il y aurait lieu pour faire cesser les réclamations fondées en raison de la différence de l'état d'avancement des récoltes dans les différentes zônes, de laisser aux Préfets l'initiative de l'ouverture de la chasse, en les engageant à s'entendre avec leurs collègues des départements voisins pour l'ouverture simultanée dans le plus grand nombre possible de départements.

CHEMINS DE FER. — La question des Chemins de fer n'a pas encore progressé cette année d'une manière satisfaisante. Toutefois, la ligne de Lille à Tournai et le tronçon de Denain à Lourches ont été terminés et livrés à l'exploitation. — L'Assemblée prie M. le Préfet d'insister de nouveau auprès du gouvernement et des Compagnies pour la prompte et complète exécution des lignes concédées : de Valenciennes à Hirson par Aulnoy et Avesnes en sortant de Valenciennes au Sud de la gare et en se rapprochant le plus possible du Quesnoy ; de Lille à La Bassée

et Béthune, de Lille à Valenciennes, de Dunkerque à Furnes, d'Armentières à Ostende; — Prie M. le Préfet de continuer à donner toute sa sollicitude à la question des moyens à adopter pour remédier aux dangers que présente le croisement des voies des lignes de Belgique et de Dunkerque à la sortie de la gare de Lille; — Espère que le projet d'entrée dans Lille du Chemin de fer de La Bassée avec gare spéciale à l'intérieur n'empêchera pas la Compagnie de terminer les travaux pour l'époque fixée. — Est d'avis, en considération des difficultés qu'a subies le concessionnaire du Chemin de fer de Dunkerque à Furnes de la part de la Compagnie belge qu'il s'était associée, d'appuyer la demande qu'il pourrait avoir à faire d'une prorogation du délai d'exécution de cette ligne; — Engage M. le Préfet à exiger l'exécution des engagements relatifs à l'établissement du Chemin de fer de Lille à Valenciennes tout en accordant au besoin à la Compagnie les facilités qui ne seraient pas incompatibles avec l'intérêt public; — Appui au vœu du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck tendant à ce que le tracé du chemin d'Hazebrouck à Steenwoorde soit incliné vers Steenwoorde; — Demande la prompte concession du chemin de Valenciennes à Condé et Péruwelz, d'un embranchement de Somain à Orchies, d'un antre embranchement d'Orchies à Roubaix et Tourcoing; — Appuie en principe les projets de Chemin de fer de Douai à Tournai par Orchies, de Dunkerque à Calais par Bourbourg, — Réitère le vœu que le chemin de Bousies à Ferrière-la-Grande soit relié à la ligne de Valenciennes à Hirson; — Emet le vœu que sur les lignes déjà exploitées, des stations supplémentaires soient établies partout où des besoins sérieux les réclament; et qu'une station ou un arrêt soit, au plus tôt, établi à Phalempin. — S'associe au vœu du Conseil d'arrondissement de Douai pour que les heures des trains soient modifiées de manière à permettre aux voyageurs de Douai, Cambrai, Valenciennes et autres points plus éloignés, de se rendre à Calais pour le départ du paquebot sans une trop longue attente à Lille; — Appuie le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Douai pour que l'art. 10 de la loi du 13 mai 1863 soit modifié en ce sens que les expéditions par la petite vitesse restent assujetties à l'obligation du récépissé, mais que celles par la grande vitesse en soient exemptées quand l'expéditeur ne le réclamera pas, ou que conformément à la tolérance accordée dans différentes matières les récépissés continuant à être obligatoires pour tout envoi, ceux-là seulement soient astreints au timbre qui accompagneraient des colis d'un poids déterminé et dont la valeur aurait été déclarée.

Chemin de fer d'intérêt local. — Maintien des dispositions adoptées pas le Conseil dans sa séance du 28 août 1865 et vote d'un nouveau crédit de 5,000 fr. destiné à donner des secours, sous toute réserve, dans la proportion du tiers des dépenses, aux communes et intéressés qui voudraient entreprendre des études. — L'Assemblée reconnaît sous toutes réserves l'utilité d'un Chemin de fer destiné à relier

Trélon, avec le réseau du Nord ; ne s'oppose pas à l'aliénation de 60 hectares de bois de Trélon dont le prix doit être affecté au paiement du contingent de cette commune dans les dépenses du chemin projeté.

CHEMINS VICINAUX DE GRANDE COMMUNICATION.— Le Conseil approuve la répartition des dépenses de grosses réparations à faire en 1867 ; — Rappelle sa volonté expresse qu'aucune acquisition de matériaux ne soit faite pour la construction des trottoirs dans la traverse des villes et communes ;— il consent à laisser employer comme bordures de trottoirs les pavés vieux hors de service à charge par les communes de les transporter et de prendre à leur compte les dépenses accessoires ; — ajourne le projet de rectification du chemin N° 35 aux abords du pont de Douai qui doit être soumis à une enquête ; — Autorise, vu l'urgence, l'exécution du projet de rectification du chemin N° 25 aux abords du pont Mouy qui doit être reconstruit pour cause de vétusté, aussitôt après l'enquête à laquelle ce projet doit être soumis et à la condition qu'aucune réclamation ne sera présentée. — Ajourne également à 1867 les projets relatifs à la rectification dans la commune de Viesly du chemin N° 16, à la rectification en ligne droite d'Avelin à Pont-à-Marcq du chemin N° 51 par le chemin d'intérêt commun N° 82, enfin du prolongement du chemin N° 30 entre Wahagnies et la limite du département ; — Demande à M. le Préfet de faire préparer pour la session prochaine un travail qui permette de juger l'ensemble des besoins généraux de la grande vicinalité au point de vue des nouveaux classements et de ne décider sur les faits particuliers qu'après un examen approfondi de l'ensemble du réseau, et comme souvent les communes élèvent des plaintes parfois justifiées contre le classement de leurs chemins, que tantôt le chemin ne leur était d'aucun intérêt, tantôt il leur apportait des charges trop onéreuses, il serait utile d'avoir sous les yeux la liste de toutes les communes qui participent à l'entretien de chaque ligne, dans quelle proportion. et comme complément la valeur, dans chaque commune des centimes extraordinaires en même temps que l'ensemble de leurs ressources tant mobilières qu'immobilières. A l'aide de ces renseignements et de tous ceux que l'expérience de M. le Préfet jugera pouvoir éclairer les questions, le Conseil général pourra dès sa prochaine session se mettre à l'œuvre, profiter dans toute leur plénitude des nouvelles attributions qui lui sont conférées et remplir les nouveaux devoirs qui lui incombent. L'assemblée pense que le moment est venu d'accepter la force des faits et d'apporter dans l'ensemble du réseau départemental les modifications profondes qu'ils indiquent. — Ajourne aussi sa décision sur la question de savoir si la commune de Flesquières doit ou non participer à l'entretien du chemin N° 63, la commune d'Audencourt à celui du chemin N° 76, la commune de Bry aux dépenses du chemin N° 50 ; — vote les 5 centimes spéciaux autorisés par la loi du 21 mai 1836 pour le service des chemins de grande communication et dont l'emploi sera fait conformément aux propositions de M. le Préfet.

CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN ET ORDINAIRES. — Le Conseil entend la lecture d'un rapport de son 5e bureau sur ce service; — Décide que l'entretien des ponts d'Hautmont sur le chemin d'intérêt commun N° 95 sera à la charge du chemin ; — prie M. le Préfet de vouloir bien lors de la réunion du Conseil général lui faire remettre tous les dossiers complets concernant les projets de classement de chemins d'intérêt commun ; — Renvoie à l'examen de M. le Préfet la proposition du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck pour que la hauteur des haies le long des chemins de cet arrondiesement soit élevée de 1m, 33 à 1m, 60 c. ; — Renvoie également à l'examen de ce magistrat l'observation faite par le Conseil d'Avesnes que l'obligation de couper les haies tous les trois ans devrait être appliquée aux haies de charme et non aux haies d'épines. — Recommande aussi à M. le Préfet le vœu du Conseil de Douai tendant à ce que la part contributive des communes du Pas-de-Calais à l'entretien du chemin N° 40 soit augmentée ; — Beaucoup de communes éprouvent de grandes difficultés pour acquitter leurs contingents dans l'entretien des chemins d'intérêt commun ; les agents du service vicinal reconnaissent la nécessité de venir à leur aide ; M. le Préfet est d'avis qu'il y a lieu d'accorder des secours non aux chemins eux-mêmes mais aux communes nécessiteuses. Pour résoudre cette question sur laquelle les opinions se divisent l'assemblée prie M. le Préfet de faire préparer dans chaque arrondissement pour l'année prochaine, un tableau indiquant : 1° la quotité de dépenses que les communes paient actuellement pour leurs voies vicinales et l'intérêt qu'elles ont à chaque chemin d'intérêt commun, 2° la dépense nécessaire à l'entretien annuel en bon état ; 3° la partie de dépenses que les communes peuvent couvrir avec leurs ressources vicinales sens nuire à leurs autres charges ; 4° le chiffre de l'insuffisance de ressources des communes. — En attendant le Conseil autorise M. le Préfet à disposer d'ici à l'année prochaine d'une somme de 30,000 fr. pour pourvoir aux plus pressants besoins des communes intéressées ; — Il met aussi à sa disposition sur sa demande une autre somme de 30,000 fr. pour aider les communes dans la construction de leurs chemins vicinaux ordinaires de débouchés ; — Autorise également ce magistrat à augmenter le fonds du personnel des Agents-voyers d'une somme de 3,000 fr. pour élever dans la limite qu'il jugera convenable le traitement de l'Agent-voyer en Chef du département qui serait nommé par lui dans le courant de l'année ;— Vote l'inscription au sous-chapitre XXII du budget de 1867 de la somme de 6929 fr. 76 cent. provenant de la plus-value des deux derniers centimes imposés en vertu de la loi du 28 juin 1861, de la somme de 101,090 fr. 67 c. valeur présumée du centime de 1867 plus une somme de 3,464 fr. 30 cent plus-value afférente à l'année 1861 ;— Vote le crédit ordinaire de 59,000 fr. pour le traitement des Agents-voyers ; — Arrête le tarif des prestations pour l'année 1867.

CIRCONSCRIPTIONS TERRITORIALES. — Avis favorable à la demande du hameau du Doulieu tendant à obtenir sa séparation de la ville d'Estaires

et son érection en commune particulière. — Sur la demande de la ville de Lannoy en extension de son territoire, avis favorable dans le sens d'une délimitation qui prendrait 20 hectares environ à la commune d'Hem et 40 hectares à celle de Lys. — Avis favorable à la proposition du Conseil municipal de Roubaix de former du canton dont cette ville est le chef-lieu, deux cantons sous les dénominations de canton de Roubaix-Est et de canton de Roubaix-Ouest, et adoption du projet de division indiqué dans la délibération du Conseil municipal du 7 juillet 1865. — Avis également favorable à la demande des matelots-pêcheurs du hameau du Fort-Mardyck dépendant de la commune de Grande-Synthe tendant à l'érection de ce hameau en commune particulière. — Rejet de la proposition faite de diviser en deux cantons le canton de Lille Sud-Ouest ; — Vœu pour que les cantons Sud-Ouest, Sud-Est et Ouest de la ville de Lille soient remaniés en ce sens que le second et le troisième soient augmentés de parties à retrancher du premier.

COLONIES AGRICOLES DE METTRAY ET DE GUERMANEZ. — Sur la proposition de M. le Préfet et après discussion, l'Assemblée alloue à chacun de ces établissements pour 1867 une subvention de 500 fr.

CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE. — Allocation d'une subvention de 2,000 fr. pour un concours departemental qui se tiendra à Bergues, le dimanche des Rameaux, une année sur trois, c'est-à-dire chaque fois que le concours régional n'aura pas lieu à Lille.

CONSEIL DE PRÉFECTURE. GREFFE. — Le Conseil général se référant aux considérations qui l'ont déterminé à ne pas prendre à la charge du département le traitement de l'Auditeur faisant fonctions de Ministère public près le Conseil de Préfecture, est d'avis qu'il n'y a pas lieu de voter le traitement du Secrétaire-Greffier; — Vote un crédit de 800 fr. applicable aux menues dépenses du greffe du Conseil de Préfecture.

CONSEILS GÉNÉRAUX. — Acte à M. le Préfet de la communication qu'il lui a faite de la nouvelle loi sur les Conseils généraux.

CONTRIBUTIONS DIRECTES — Approbation du compte des fonds de non valeurs et de réimposition, pour 1865, présenté par M. le Directeur des Contributions directes; — Maintien pour 1867 du prix de la journée de travail devant servir à l'assiette de la taxe personnelle ; — Répartement des quatre contributions directes, suivant les propositions de M. le Directeur de ce service.

COMMUNES. *Purge d'hypothèques.* — Acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite d'un décret impérial du 14 juillet dernier qui autorise les communes et les établissements à s'abstenir de purger les hypothèques pour les immeubles acquis dont la valeur n'excède pas 500 fr., lorsqu'ils y seront autorisés dans les formes voulues par l'ordonnance du 18 avril 1842.

COMMISSAIRES DE POLICE. — Appui au vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Douai pour l'établissement d'une caisse de retraites en faveur de ces fonctionnaires.

Compte départemental. — Le Conseil général après avoir vu et vérifié le compte départemental de l'exercice 1865 ainsi que les pièces produites à l'appui, arrête et fixe provisoirement les recettes et les dépenses de cet exercice, savoir : Recettes, 4,090,411 fr. 71 cent. ; dépenses, 3,482,310 fr. 25 c. : excédant de recettes, 608,101 f. 46 c.

Dépenses imprévues. — Adhésion à l'inscription au sous-chapitre 20 du budget, outre le crédit annuel de 1,000 fr. pour dépenses imprévues d'une somme de 5,438 fr. 03 cent sans affectation, ressource flottante ouverte à l'initiative de l'Assemblée et devant faciliter dans une sage mesure la spontanéité des décisions du Conseil.

Dépôt de mendicité. — Vote d'un crédit de 6,000 fr. pour l'entretien de 20 places au compte du département du Nord dans le dépôt de mendicité de Montreuil sous-Laon (Aisne). Au moyen de cette allocation l'établissement de Montreuil fera l'office de dépôt de mendicité pour le département du Nord et il deviendra légalement possible d'interdir la mendicité dans le département.

Distances légales. — Vœu pour que le tableau des distances légales du département soit révisé en ce qui concerne la distance entre Cassel et Hazebrouck par les voies construites.

Droits de visite des pharmacies. — A l'unanimité et par acclamation, le Conseil émet le vœu que l'excédant du droit de visite des pharmacies des années antérieures, montant à 41,276 fr 90 cent. soit employé à venir en aide aux bureaux de bienfaisance des communes les plus éprouvées par l'épidémie cholérique, afin de les mettre en mesure de soulager les misères qui sont la suite de cette épidémie ; prie M le Préfet de transmettre ce vœu sans retard à M. le Ministre de l'Intérieur.

Ecole centrale d'architecture. — Sur la demande qui lui est faite d'établissement de bourses dans cette institution, l'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'augmenter les charges du département relatives aux Beaux-Arts

Ecole centrale des arts et des manufactures. — Pension de 400 f. au jeune Carlos Watteau, de Lille, pour continuer ses études à cetre école.

École de Cluny. — Après s'être rendu compte des avantages que présente l'enseignement spécial donné dans cette institution, et voulant seconder les intentions élevées de Son Ex. M. le Ministre de l'Instruction Publique, vote un crédit de 1,600 fr. pour l'entretien de deux bourses à l'École normale de l'enseignement secondaire spécial de Cluny.

Ecole de médecine — Appui au vœu du Conseil d'arrondissement de Lille pour que l'école de médecine de cette ville soit érigée en Faculté La haute capacité des professeurs de l'École, la grande agglomération que forme le Nord de la France, le succès de la Faculté de droit récemment établie à Douai, l'immense avantage pour les familles de conserver les jeunes gens au milieu d'eux jusqu'à la fin de leur éducation, tout concourt à justifier le vœu du Conseil d'arrondissement.

École des arts industriels de Lille. — Le Conseil constate qu'il a été satisfait aux demandes qu'il a formulées en 1865, pour l'institution d'une Commission de surveillance : il réitère son vœu à cet égard. — Le nombre des élèves qui était, l'an dernier, de 66 s'est élevé cette année à 87, et les élèves que l'école a formés depuis son organisation actuelle, c'est-à-dire depuis 4 ans occupent presque tous des emplois importants dans l'industrie. — Une loi s'élabore au Conseil d'État pour la création d'écoles régionales ; une transformation dans ce sens donnerait à l'institution actuelle une installation plus complète, des ateliers mieux outillés, des laboratoires mieux fournis ; elle faciliterait le recrutement du personnel en rendant la position des professeurs moins précaire, et permettrait d'abaisser le prix de la pension et d'ouvrir ainsi les portes de l'enseignement industriel à un plus grand nombre de jeunes gens de familles peu aisées. — L'Assemblée, en conséquence, s'associe au vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Lille pour que l'école de Lille soit convertie en école régionale.

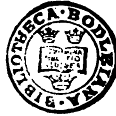
École des mines. — Appui au vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour l'établissement d'une école d'application des Mines à Valenciennes, dans les locaux offerts à cet effet par la ville.

École préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille. — Le Conseil général voit avec satisfaction que cette école, toujours parfaitement dirigée, continue à être en voie de progrès. Le nombre de 251 inscriptions prises pendant l'année scolaire et de 25 diplômes obtenues aux derniers examens, témoigne de son état prospère. Il se joint à M. le Préfet pour féliciter les élèves du zèle qu'ils montrent pendant la cruelle épidémie qui sévit dans le département et de l'abnégation courageuse dont ils font preuve.

Élèves artistes. — Pensions de 1,000 fr. accordées à MM. Fournier, bassoniste ; Houssin et Lavoste, Sculpteurs et Lenglet, peintre ; — Vote des pensions pour 1867 aux élèves antérieurement admis.

Enfants assistés. — Ce service est toujours dans de bonnes conditions ; les améliorations que le Conseil général a demandées sont réalisées ou sur le point de l'être ; l'inspection fonctionne activement : les comités de patronage secondent puissamment l'Administration et l'inspection ; les enfants fréquentent les écoles communales. Très-peu d'enfants sont conservés dans les hospices ; la plupart sont placés à la campagne. Les pupilles de 12 à 21 ans apprennent des états qui doivent leur assurer des moyens d'existence à leur majorité. La mortalité pour l'ensemble des divers âges a été de 4,38 °/₀ dans les campagnese et de 2,68 °/₀ dans les hospices ; elle est insignifiante dans les premières, et presque nulle dans les seconds.

Épizooties. — Ces maladies ont été peu graves, à l'exception du typhus contagieux qui a un instant menacé le pays et dont les effets ont été heureusement arrêtés grâce aux précautions activement et énergiquement prises par l'Administration. MM. les médecins-vétérinaires et



notamment M. Pommeret, à Lille, ont, en cette circonstance, montré beaucoup de zèle, d'intelligence et de savoir. Leur concours a été des plus efficaces.

Exposition artistique de Lille. — Cette exposition a réussi au-delà de toutes les espérances; les nombre et la valeur des œuvres exposées, le chiffre important des acquisitions par le musée, la Société des Amis des Arts et les particuliers sont un honneur pour le département et un bienfait considérable pour les artistes. Le Conseil général, en donnant acte à M. le Préfet de la communication à ce sujet, ne peut que s'applaudir avec lui de l'aide et du concours qu'il a donné à cette solennité artistique.

Exposition départementale d'agriculture a Douai. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative à cette exposition, pour laquelle deux crédits sont inscrits au budget départemental de 1866.

Exposition universelle de 1867. — Acte à M le Préfet de son rapport faisant connaître le nombre des industriels du département qui ont manifesté l'intention de prendre part à l'exposition. Le nombre est de 466, ayant donné lieu jusqu'à présent à 107 inscriptions dans 11 classes. — Allocation d'un subside de 10,000 fr. destiné à subvenir aux frais d'une exposition collective des produits de l'Agriculture du département à l'Exposition universelle. Ce subside sera inscrit à raison de 238 fr. 03 c. au budget de 1867; le surplus sera porté au budget de 1868.

Foires et Marchés. — Acte à M. le Préfet de son rapport annonçant l'établissement ou la modification des foires et marchés dans les communes de Walincourt, Clary, Hondschoote, Avesnes, Fresnes et Maubeuge. — Avis favorables : 1° A la demande de la commune de Cartignies pour l'établissement d'un marché aux comestibles à tenir le mercredi de chaque semaine : 2° A la demande de la commune d'Anor pour la création de 8 foires aux bestiaux le premier lundi de chacun des mois de janvier, février, mars, juin, juillet, août, novembre et décembre, — 3° A la demande du Conseil général de Wignehies pour l'établissement d'un marché aux comestibles, le mardi de chaque semaine; 4° A la demande de la ville d'Hazebrouck, pour la création d'un marché aux bestiaux tous les premiers lundis qui suivent le premier mercredi de chaque mois; 5° A la demande du Conseil municipal Templeuve, pour un marché hebdomadaire à tenir le samedi pour la vente de porcs, veaux, œufs, volailles, etc.

Fonds commun. — Le département est compris pour une somme de 50,000 fr. dans la répartition de ce fonds. En présence de la nouvelle loi sur les conseils généraux, qui, à partir de 1868 fait disparaître cet ancien fond commun, l'assemblée se borne à inscrire la somme précitée de 50,000 fr. en recette au budget départemental de 1867.

Forêt de Saint-Amand. — Acte à M. le Préfet de son rapport en

réponse à un vœu du Conseil de l'année dernière faisant connaître qu'une loi du 27 juin dernier autorise S. Exc. le Ministre des finances à aliéner 200 hectares de la forêt.

GRAVELINES. — SOCIÉTÉ HUMAINE. — Le subside de 500 fr. alloué l'année dernière pour faciliter la création à Gravelines de cette Société, a été mis à la disposition de la Société centrale qui a envoyé un canot de sauvetage et a fait établir un abri pour le remiser. De son côté, l'autorité municipale s'occupe de la formation de la Société humaine. — Vote au budget de 1867 d'un nouveau crédit de 500 fr. qui sera mis à la disposition de la Société centrale des naufragés.

GREFFIERS DE JUSTICES-DE-PAIX. — Vœu pour que leur position soit améliorée.

HOSPICES ET HOPITAUX. — Allocation du crédit de 3,000 fr. pour subventions destinées à aider les communes à placer leurs malades indigents dans les hospices. — Désignation conformément à l'article 3 de la loi du 7 août 1851, des hospices et hôpitaux dans lesquels les malades et incurables indigents des communes privées d'établissements hospitaliers peuvent être admis moyennant un prix de journée.

IMPOSITIONS DEPARTEMENTALES. — Vote pour 1867 des 11 c. $\frac{25}{100}$ extraordinaires autorisés par les lois des 11 juin 1859, 2 mai 1863, 8 juillet 1865 et 9 mai 1866, pour les services départementaux.

IMPOSITIONS DES COMMUNES.—Acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite au Conseil d'un tableau général des impositions extraordinaires pour dépenses facultatives et remboursements d'emprunts grévant les communes du département au 1er janvier 1866.

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE. — Le Conseil général s'associe comme il l'a fait jusqu'à présent aux efforts des maîtres de forges de l'arrondissement d'Avesnes et de Valenciennes, pour la répression des abus nés de l'introduction des fers et tôles étrangers importés sur acquits-à-caution, et prie M. le Préfet de vouloir bien continuer à cet effet ses démarches auprès du ministère.

INDUSTRIE MINÉRALE. — Acte à M. le Préfet de sa communication concernant cette industrie. — Elle avait fait peu de progrès depuis dix ans, mais en 1865, la production s'est accrue d'une manière remarquable et s'est maintenue en 1866, par suite de l'activité du travail dans les usines à fer et dans les sucreries abondamment pourvues en matières premières par la récolte exceptionnelle des betteraves. Il en est même résulté une disette de combustibles. Il est à désirer que l'Administration facilite et encourage la production et les transports de la houille par tous les moyens en son pouvoir, notamment par l'amélioration des canaux, des chemins et par la plus prompte exécution des lignes de fer concédées, mais dont les travaux ne sont pas encore commencés.

INSPECTION DES PHARMACIES. — L'Assemblée s'associe unanimement et par acclamation à la demande de M. le Préfet tendant à obtenir de M. le Ministre de l'intérieur l'autorisation d'employer les excédants des

recettes de l'inspection des pharmacies au soulagement des communes les plus éprouvées par l'épidémie régnante ; — s'associe également aux vœux formulées par MM les Inspecteurs de la pharmacie ayant pour objet d'obtenir : 1° L'étude d'un nouveau codex pour rendre uniformes les préparations pharmaceutiques ; 2° que l'autorité fasse cesser la vente de certaines substances médicamenteuses par les charlatans dans les communes rurales; 3° que des visites soient faites dans tous les magasins où il se débite des substances alimentaires. — Des abus sont signalés relativement au débit de drogues sous le titre trompeur de : *préservatif infaillible du choléra*, au sujet de la vente de remèdes secrets, etc. — Dans l'espoir que ce commeree illicite cessera sous la ferme et active intervention de l'autorité, le Conseil alloue en recette et en dépense au budget de 1867 la somme de 18,000 fr. formant l'importance des frais de visite des pharmaciens.

INSTRUCTION PRIMAIRE. — Le Conseil règle le budget de ce service pour 1867, en recette, à 224050 fr. 69 c. ; alloue les dépenses proposées jusqu'à concurrence de 222,450 fr. 69 c., en ajournant le crédit de 1,600 fr. demandé pour deux bourses à l'école normale de l'enseignement secondaire spécial de Cluny ; — s'associe de nouveau au vœu du Conseil départemental de l'Instruction publique pour que les enfants ne puissent être admis dans les fabriques avant l'âge de 12 ans révolus; — déclare s'intéresser aux vœux du Conseil d'arrondissement d'Avesnes tendant : 1° A l'augmentation des crédits consacrés à subventionner les classes d'adultes; 2° A ce que l'enseignement soit organisé de manière à répondre aux besoins des localités et à propager les connaissances agricoles; 3° A ce que l'établissement d'écoles de filles devienne obligatoire pour les communes d'une population supérieure à 600 habitants; 4° A la création de salles d'asile dans toutes les communes d'une population agglomérée de plus de 2,000 habitants ; — Appuie le vœu du Conseil d'arrondissement de Cambrai demandant que la situation des instituteurs adjoints soit améliorée;— Appuie également mais dans la mesure de ce qu'il sera possible de faire, le vœu du Conseil de Douai pour qu'une subvention soit destinée à donner une nouvelle impulsion à l'enseignement agricole et horticole dans les écoles primaires et permette d'y établir des jardins garnis d'arbres fruitiers ;— Appuie enfin le vœu du Conseil d'Hazebrouck pour que des cours d'adultes soient établis dans toutes les communes de l'arrondissement qui n'en possèdent pas encore et que les frais en soient supportés par les communes avec l'aide du département.

JEUNES AVEUGLES. — M. le Ministre de l'Intérieur a offert de concéder des demi-bourses aux élèves aveugles les plus méritants des deux maisons de Lille qui seraient envoyés à Paris. Le Conseil vote une somme de 700 fr. pour compléter la pension avec le trousseau de deux sujets dont il sera fait choix.

JURY D'EXPROPRIATION. — Formation de la liste de ce jury.

JUSTICES DE PAIX. — Acte à M. le Préfet de la communication d'une lettre de S. Exc. le Garde-des-Sceaux en réponse au vœu du Conseil de l'année dernière pour l'élévation de classe des Justices de paix de Roubaix et Tourcoing. L'augmentation de la population et par suite le nombre des affaires, ne sont pas des motifs suiffisants pour un remaniement de la classification. — Ajournement de la proposition de la ville de Douai pour l'établissement de Justices-de-paix dans les locaux du Tribunal de première instance.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES. — Remerciements à M. le Préfet de la sollicitude avec laquelle il insiste auprès des administrations municipales sur l'intérêt qui s'attache à l'organisatiou des lignes télégraphiques. Prière à ce magistrat de prendre en considération les vœux formés par le Conseil d'arrondissement de Lille et de Valenciennes pour qu'il soit créé des bureaux dans les communes d'Armentières, Cysoing, Haubourdin, La Bassée, Lannoy, Pont-à-Marcq et Quesnoy-sur-Deûle, et dans celles de Denain et de Lourches.

LYCÉES DE LILLE ET DE DOUAI. — Vote du crédit de 4,800 fr. demandé pour l'entretien de six bourses départementales dans les lycées; — Renvoi à l'examen de M. le Préfet de la propositiou faite par le 3e bureau de porter le nombre de ces bourses à dix.

MAISON D'ARRÊT DE CAMBRAI. — Cette prison étroite et insuffisante est défectueuse et même dangereuse. Son appropriation donnerait lieu à une dépense de 82,200 fr.; sa reconstruction coûterait 302,000 fr. y compris 200,000 fr. pour acquisition d'immeubles. Il s'agit de savoir auquel des deux moyens proppsés il y a lieu de s'arrêter. Une commission spéciale de trois membres dont feront partie MM. Danel, Dansette et Renard est nommée pour se livrer à un examen sérieux de la question et présenter à M. le Préfet, dans l'intervalle des sessions, des conclusions formelles et raisonnées sur la préférence à accorder à l'un ou à l'autre des deux projets d'amélioration.

MAISON DE REFUGE DU BON-PASTEUR. — Cette maison mérite toute la sympathie du Couseil général pour les services qu'elle rend à la Société. L'assemblée vote le crédit de 8,000 fr. proposé pour les 40 bourses entretenues dans cet établissement et déclare ne pas prendre en considération le vœu du Conseil d'arrondissement pour une vérification de la situation des jeunes filles placées par le département dans cette institution.

MONUMENT DE CASSEL. — Remerciements à M. le docteur de Snyttère pour son envoi du compte-rendu de la cérémonie d'inauguration de ce monument.

MONUMENTS HISTORIQUES. — Malgré l'intérêt qui s'attache au souvenir de Jeanne-d'Arc, l'une des plus poétiques et des plus nobles figures de notre histoire, le département, en raison des charges qui grèvent son budget et des monuments historiques qu'il entretient comme souvenir des grands hommes et des victoires du Nord de la France, ne

peut donner suite à la proposition de M. le Ministre de l'Intérieur, de souscrire au monument qui va s'élever à Rouen. — Les mêmes raisons s'opposent à ce que le Conseil général souscrive au monument qui va s'élever à Avallon, en l'honneur de Vauban. La municipalité de Lille a donné son nom à l'un des quartiers de la ville, mais le département, vu les charges de son budget, ne peut contribuer au monument d'Avallon.

NAVIGATION INTÉRIEURE. — L'attention de l'assemblée s'est de nouveau portée sur les diverses parties du service et notamment sur la situation désastreuse faite à l'industrie des transports par eau par la concurrence des chemins de fer. Le Conseil émet en conséquence les vœux suivants : 1° Que les canaux concédés soient rachetés aussitôt que possible et que les péages soient supprimés sur les voies navigables ; — 2° Qu'en attendant le rachat et la gratuité de la circulation, les droits de péage soient notablement abaissés et perçus dans les différents canaux d'après un tarif uniforme dans le département du Nord et que dans la classification des produits il y ait une entière uniformité dans les tarifs applicables à nos voies navigables ; — 3° Que l'État exécute au plus tôt et à ses frais les travaux d'approndissement et d'amélioration de la Scarpe inférieure ; — 4° Que l'amélioration de la navigation de l'Aa soit poussée avec toute la célérité possible ; — 5° Que le tirant d'eau sur nos voies navigables soit porté à 2 mètres et autant que possible par appronfondissement ; — 6° Que les radiers des écluses de Don et de Lambres reçoivent au plus tôt les améliorations nécessaires pour ne pas entraver plus longtemps la navigation de Lille à Paris ; — 7° Que dans les travaux de redressement du canal d'Aire à la Bassée, l'on tienne compte des observations formulées par la commune et les industriels d'Hantay ; — 8° Qu'il soit alloué des crédits suffisants pour assurer l'entretien et l'amélioration de nos voies navigables dans les conditions énumérées par MM. les Ingénieurs en chef Kolb et Gosselin ; — 9° Que dans l'intérêt de la régularité, de l'économie et de la célérité de la navigation, on s'occupe sérieusement de la réorganisation du halage ; — 10° Que le Gouvernement continue à encourager le perfectionnement de la traction des bateaux par la vapeur ; — 11° Que l'attention du Gouvernement soit appelée sur la nécessité qu'il pourrait y avoir à régler, soit par une loi, soit par un règlement d'administration publique, la police de la navigation intérieure et particulièrement celle de la batellerie sur les rivières, fleuves et canaux ; — 12° Le Conseil ne peut terminer la nomenclature de ses vœux sans exprimer l'espoir que le Gouvernement voudra bien attribuer dans le prochain exercice une somme de 650,000 fr. au canal de Roubaix.

NIVELLEMENT GÉNÉRAL. — Adoption des propositions proposées par M. l'Ingénieur chef du département, pour l'exécution de cette utile opération.

NOTAIRES. — Ordre du jour sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Lille tendant à ce que la loi du 25 ventôse an XI, soit modifiée en

ce sens qu'il n'y ait plus que deux classes de notaires, les uns exerçant dans le ressort de la Cour impériale, les autres dans toute l'étendue de l'arrondissement qu'ils habitent.

Nouvel hôtel de Préfecture. — Le Conseil nomme MM. Maurice, De Clebsattel, Mourmant, Danel, Mailliet, Des Rotours et Seydoux, pour faire partie de la Commission chargée de l'examen des propositions de dépenses supplémentaires relatives à la construction du nouvel Hôtel de Préfecture. — M. Béhaghel (de Cassel) est désigné en remplacement de M. de Clebsattel, indisposé. — La Commission spéciale précitée fait son rapport à l'Assemblée. Le devis primitif des travaux s'élève à 1,583,000 fr. Il résulte aujourd'hui des rapports de M. l'architecte départemental que d'importantes dépenses supplémentaires sont nécessaires pour achever d'une manière convenable l'œuvre commencée. Ces dépenses, évaluées d'abord par M. l'architecte à 1,500,000 fr., ont été réduites par la Commission consultative créée par M. le Préfet, à une somme de 442,000 fr. se divisant ainsi : Substitution de la pierre à la brique dans les façades de la place Napoléon III, 40,000 fr.; ouvrages non prévus dans le budget, 402,000 fr. De plus, une autre dépense de 110,000 fr. serait à faire s'il était admis que les trois autres façades fussent aussi faites en pierre à l'exclusion de la brique. Le Conseil témoigne son étonnement et son vif regret d'une semblable situation qui aurait dû lui être révélée dans ses précédentes sessions et blâme l'architecte pour les réticenses dont il a usé à cet égard ; néanmoins, cédant à une nécessité à laquelle il n'est plus temps de se soustraire, il admet les dépenses supplémentaires proposées en en réduisant le chiffre à 531,408 fr. y compris 150,300 fr. pour substitution de la pierre à la brique dans les quatre façades; — en conséquence, vote en addition aux ressources déjà ouvertes un nouveau crédit de 531,408 fr. pour l achèvement de l'Hôtel de la Préfecture, meubles meublants et appareils d'éclairage non compris ; 2° Une somme de 25,000 fr. à titre de somme à valoir pour imprévus ; — Réserve également pour imprévus la somme de 10,804 fr. 30 c., formant la différence entre le rabais obtenu sur l'adjudication et le prélèvement appliqué à la substitution de la pierre à la brique dans le soubassement, ainsi que le rabais correspondant au crédit supplémentaire de 531,408 fr. ; — et pour pourvoir au paiement des nouvelles dépenses, vote un emprunt de 556,400 f. à l'intérêt maximum de 5 $^{o}/_{o}$, remboursable au moyen de la continuation pendant trois années de l'imposition précédemment autorisée pour la construction du nouvel Hôtel de Préfecture, à raison de 1 c. 40 en 1871, de 3 c. en 1872 et de 1 c. 50 en 1873.

Octrois. — Rejet d'un vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Lille pour que le gouvernement mette à l'étude la question de savoir s'il y a lieu de maintenir, de modifier ou de supprimer les octrois.

Orages.— A la demande de M. le Directeur de l'Observatoire Impérial et sur l'invitation de M. le Ministre de l'Intérieur, une Com-

mission a été formée dans le département pour l'étude des orages. La Commission a déjà recueilli d'utiles renseignements sur l'objet de sa mission — Une allocation de 300 fr. est accordée à l'effet de couvrir les frais matériels du travail de centralisation.

Ouvrages communiqués. — Le Conseil s'en rapporte à la sollicitude de M. le Ministre de la Guerre sur l'application de l'idée contenue dans l'ouvrage ayant pour titre : l'Apprentissage et la Conscription, par M. Frédéric Deconinck.

Palais-de-Justice de Dunkerque.— Allocation à M. Develle, architecte, d'une indemnité de 17,478 fr. 92 cent. conformément à la délibération du Conseil de l'année 1864, sauf versement de pareille somme dans la caisse départementale ; — Inscription en recette au budget de 1867 d'une somme de 30,000 fr. formant le produit de la vente de l'ancien Tribunal de Commerce sauf déduction de la différence des droits d'enregistrement si l'acquéreur est autorisé à en précompter le montant sur le prix de la vente ; — Allocation en dépense d'une somme de 35,000 fr. pour l'achèvement du Palais-de-Justice.

Pêche fluviale. — L'Assemblée réitère l'avis favorable qu'elle a déjà donné l'année dernière sur le projet de règlement de la pêche. — Sur la question des réserves et des échelles conclut aux dispositions suivantes : 1° il n'existe dans le département du Nord aucun cours d'eau de quelque nature qu'il soit sur lequel il puisse être nécessaire ou utile d'établir des *échelles* afin de faciliter la circulation des poissons voyageurs ; 2° parmi les cours d'eau non navigables ni flottables, il n'en est aucun dans le département sur lequel la création de réserves puisse être tentée utilement dans l'intérêt de l'alimentation publique ; 3° il y a lieu d'adopter quant aux fleuves, canaux et rivières navigables les propositious de réserves présentées par MM. les Ingénieurs en chef.

Percepteurs — Vœu pour que dans un avenir rapproché, les percepteurs n'aient plus à toucher de remises sur les prestations faites en nature pour les chemins vicinaux ni sur les dons volontaires faits aux communes et établissements de bienfaisance.

Poids et mesures.— L'Assemblée s'en rapporte à la sagesse de M. le Préfet pour la suite à donner au vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes tendant à la révision du classement de la vérification en ce qui concerne les communes de Trélon, Solre-le-Château, Berlaimont, Fourmies et Hautmont.

Ports maritimes.— Vœu pour que le crédit d'entretien des ports soit conservé à 120,000 fr. et pour que celui des grosses réparations soit porté au chiffre minimum de 100,000 fr. — *Dunkerque* : Vu l'urgence des travaux d'amélioration autorisés par le décret du 14 juillet 1861, vœu pour que les allocations annuelles de crédit soient portées au chiffre minimum de 2 millions afin de pouvoir terminer ces travaux dans un délai maximum de 7 ans ; pour que les travaux soient exécutés dans l'ordre des précédentes délibérations du Conseil ;— L'Assemblée insiste

notamment pour que des crédits suffisants soient ouverts au prochain exercice pour terminer les travaux militaires des nouveaux fronts de l'Ouest et les travaux civils indispensables au raccordement de leurs fossés avec le canal de dérivation actuel afin de pouvoir utiliser immédiatement ces travaux au service du commerce, du dessèchement et des chasses : elle demande de plus que d'autres crédits soient ouverts pour entreprendre dans l'ordre suivant,s'ils ne peuvent l'être simultanément, 1° l'écluse des chantiers de construction, 2° l'élargissement et l'approfondissement de l'avant-port et du port d'échouage,notamment devant l'écluse du nouveau bassin ; 3° l'exécution de cette nouvelle écluse dont le sas pourra servir de bassin de radoub ainsi que celle du bassin des chasses; — Emet le vœu que la communication par des voies ferrées des quais de l'Est du bassin du commerce avec la gare du chemin de fer ne subisse plus de retards. — *Gravelines*. Vœu pour qu'un crédit de 150,000 fr. soit accordé en 1866 pour terminer le barrage éclusé de l'écluse Vauban ; — Vœu instant pour qu'un décret autorise les travaux relatifs à l'organisation des moyens de halage à l'entrée et à la sortie du chenal et du port d'échouage ainsi que ceux relatifs à la construction de murs du quai dans l'intérieur du port d'échouage et qu'un crédit soit alloué pour les entreprendre aussitôt.

Postes.— Appui aux vœux des Conseils d'arrondissement pour : 1° qu'un bureau de distribution soit établi à Linselles ou au moins que le facteur qui se rend à Bousbecques puisse revenir par Linselles ; 2° que le service rural soit amélioré dans les communes dont le territoire est très-étendu et qui ne sont desservies que d'une manière insuffisante ;— 3° que la situation des facteurs de poste,surtout celle des facteurs ruraux, soit améliorée ;— 4° qu'un deuxième emploi de facteur soit créé au bureau de Wormhoudt, — 5° qu'un facteur supplémentaire soit adjoint au bureau de cette ville ;—6° que des distributions soient établies à Fresnes et à Vieux-Condé.— Le Conseil exprime sa gratitude à M. le Directeur des Postes pour les améliorations qu'il a apportées aux divers services du département et sa confiance dans la continuation des bons effets de sa sollicitude à l'égard de celles qui lui sont demandées.

Préfecture. — *Mobilier*. Désignation de MM. Dansette et Desrousseaux pour assister au récolement de l'inventaire de ce mobilier.

Préfecture et sous-Préfectures.— Acte à M. le Préfet de la communication qu'il a donnée au Conseil général de l'emploi des fonds d'abonnement affectés en 1865 au traitement des employés et gens de service de la Préfecture, ainsi que des délibérations des Conseils d'arrondissement sur les comptes d'emploi des frais d'administration des Sous-Préfectures

Prisons départementales. — Sur la question de l'établissement recommandé par l'Administration supérieure de cellules ou chambres individuelles dans les prisons, l'Assemblée reconnait avec M. le Préfet qu'il n'y a pas lieu de faire en ce moment la dépense qui serait néces-

saire et qui serait considérable ; d'ailleurs, les conditions de surveillance sont convenables et on peut compter sur les soins des agents et particulièrement sur ceux des aumôniers dont le zèle et le dévoûment exercent la meilleure influence sur les prisonniers du département.— Acte est donné à M. le Préfet de sa communication à ce sujet avec remerciements pour la surveillance qu'il apporte à la tenue des prisons.

Race chevaline. — Le département possède maintenant 39 étalons concourant à la reproduction d'une manière utile, savoir : 9 concédés gratuitement à des cultivateurs, 18 achetés et revendus par le département et 17 primés par le département. — L'organisation actuelle parait répondre complètement aux besoins locaux et aux convenances des éleveurs. — Pour la maintenir, le Conseil vote : 1° un crédit de 8,000 fr. pour achat et revente d'étalons départementaux sous la réserve d'un étalon à placer gratuitement dans l'arrondissement d'Hazebrouck ; 2° deux autres crédits, l'un de 3,000 fr. pour concours d'étalons de l'industrie privée, l'autre de 600 fr pour honoraires du vétérinaire départemental ; — Réitère le vœu émis l'année dernière pour l interdiction des étalons rouleurs non autorisés. — Sur la recommandation de M. le Sénateur Général Fleury, chargé de l'administration des Haras, alloue une somme de 500 fr. à la Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang.

Routes départementales. — Après la lecture d'un rapport de son 5e bureau sur la situation de ce service, le Conseil général ajourne pour l'examen d'ene question de principe l'allocation d'une somme de 8692 fr. 30 cent. imputable sur les fonds des lois des 6 juillet 1862 et 4 mai 1864 pour le remaniement de la route N° 2 dans la traverse de Lille ; — Alloue tous les autres crédits proposés par le M. Préfet tant pour l'entretien que pour les grosses réparations et les dépenses diverses du service,—Adopte les 12 nouveaux projets présentés pour les travaux de grosses réparations sous cette seule réserve que dans la traverse de Berlaimont comme dans celle de Cysoing le département n'interviendra pour la construction des trottoirs que dans les limites fixées antérieurement par le Conseil général lui-même ; — Ajourne à l'année prochaine les propositions pour le classement de portions déclassées de la route impériale N° 39 comme annexes des routes départementales N°s 23 et 26, et pour le classement d'un chemin de ceinture de Valenciennes comme annexe de la route départementale N° 10 ; — Emet le vœu qu'une prompte solution intervienne pour le rachat du péage du pont de Saint-Momelin et pour que les travaux d'amélioration de la route N° 21 soient complétés ; — Alloue une somme de 500 fr. à la Commune de Trélon pour la portion de son terrain qui doit être occupée par un dépôt des matériaux d'entretien de la route N° 6, et en cas de difficulté, engage M. le Préfet à prendre un arrêté d'occupation temporaire sauf paiement d'un prix de location à déterminer amiablement ou par le Conseil de Préfecture ; — Autorise M. le Préfet à aliéner un terrain

inutile sis à Busigny, provenant de la route N° 10 ; — Autorise M. le Préfet à acquérir une portion de bâtiment formant saillie sur la même route dans la traverse de Solesmes ; — Approuve en principe le projet d'élargissement du passage sous rails de la route N° 14 à la rencontre du chemin de fer à l'entrée de Tourcoing ; décide que le département interviendra dans la dépense pour une somme de 13,500 fr. L'allocation d'un crédit ne sera, toutefois, demandée que l'an prochain ; — déclare ne pas admettre le maintien du crédit de 1,500 fr. proposé pour le chemin de ceinture de Valenciennes. — Alloue après discussion une somme de 5,400 fr au maximum pour la part du département dans l'expropriation du fonds de la maison incendiée à Lille, rue de la Barre N° 2 dont partie doit servir à l'élargissement de la route départementale N° 2.

Routes impériales.— Prière à M. le Préfet d'insister près de M. le Ministre des Travaux Publics pour que le fonds d'entretien de 1867 soit augmenté de 50,000 fr. relativement au crédit de 1866 ; — Vœu pour que le crédit de 75,000 fr accordé en 1866 pour les travaux de grosses réparations soit au moins doublé en 1867 si l'on ne veut voir la circulation interrompue sur plusieurs points, et pour qu'un crédit de 50,000 fr. soit alloué pour les travaux d'élargissement dans les passages des places de guerre. — Relativement à la transformation des routes impériales du Nord en routes départementales, est d'avis de ne pas donner suite à cette mesure qui ne pourrait être que désastreuse pour les finances du département.

Salubrité publique,— Les eaux ont été altérées dans les arrondissements de Lille, Avesnes Valenciennes et Douai par les déjections des établissements industriels dans les cours d'eau. Les usines qui donnent lieu à des plaintes à ce point de vue sont les ateliers de peignage de laine, les teintureries, les distilleries, les sucreries, etc. Des mesures sont à prendre à l'égard de ces établissements et en ce qui concerne les tanneries, les ateliers d'équarissage, les fabriques de céruse, les amidonneries, féculeries.— Ces questions sont recommandées à la vigilance de l'administration.

Secours pour reconstruction d'églises.—Allocation d'une somme de 3,000 fr. à la commune de Ruesnes.— Pareil secours à la commune de Beauvois, à celle d'Haubourdin, à celle de Béthencourt et à celle d'Haulchin.

Service hydraulique. — Le service est, dans son état général, satisfaisant ; la plupart des grands travaux sont terminés, ceux en cours d'exécution se poursuivent sans entraves, les améliorations s'étudient. Un seul desséchement est à l'état de projet, celui de la rive droite de la vallée de la Lys ; il intéresse plus particulièrement le Pas-de-Calais que le Nord. Les curages se font avec succès dans tout le département excepté dans l'arrondissement d'Avesnes où se présentent des difficultés.— Les tirages à la mer qui se font par Gravelines dans l'intérêt des

waeteringues, apportent un grand trouble au régime de l'Aa et à celui du canal de Bourbourg. Pour remédier à cet inconvénient, il serait nécessaire que, pendant les tirages, les eaux du canal de Bourbourg y fussent maintenues à un niveau en rapport avec les eaux de l'Aa avant et après les tirages. Le Conseil général appelle l'attention de M. le Ministre des Travaux Publics sur cette situation en le priant de prendre des mesures pour y remédier. — L'Assemblée s'associe au vœu du Conseil d'arrondissement de Dunkerque qui persiste à demander la création de nouveaux débouchés à la mer. — Appuie également les vœux du Conseil d'arrondissement de Lille ayant pour objet : 1° La formation d'une association pour l'amélioration de la Marque, 2° l'achèvement ou la continuation des travaux de curage des cours d'eau de l'arrondissement, des vallées de la Deûle, de la Lys et des Laies ainsi que du courant de Wicres; 3° l'amélioration de la rivière des Laies; S'associe de nouveau au vœu du Conseil de Valenciennes contraire au projet de division du desséchement de la vallée de la Scarpe

SOCIÉTÉS DE MUSIQUE ET D'ORPHÉONS. — Considérant qu'il est d'une haute utilité pour la moralité des classes ouvrières de favoriser la création de sociétés musicales, le Conseil vote un crédit de 3,000 fr. pour pour subsides et achats d'instruments.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS. — Remercîments à M. le Préfet de ses intéressantes communications sur la situation de ces sociétés.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — Vote des subsides ordinaires départementaux pour 1867. — L'Assemblée appelle toutefois l'attention de M. le Préfet sur les allocations de jetons de présence par la Société de Valenciennes s'élevant presque au montant du subside reçu; prie ce magistrat de réclamer à l'avenir de la Société Dunkerquoise l'état de ses recettes et dépenses. — La Société d'Emulation de Cambrai se recommande à la bienveillance du Conseil par les conférences publiques qu'elle a organisées cette année. — Le subside accordé à la Société Impériale des Sciences de Lille a été employé, 1,000 fr. à l'achat de médailles d'or, d'argent et de vermeil données en récompenses et à des primes décernées à des agents de l'industrie, et 500 fr. à l'achat de modèles de machines à vapeur, d'une collection de plaques de marbres variés et d'une serie de couleurs avec leurs composés employés dans la peinture à l'huile.

SOURDS-MUETS ET JEUNES AVEUGLES. — Le Conseil vote un crédit de 37,500 fr pour l'entretien des bourses départementales dans les institutions de Fives et de Lille; — n'adopte ni l'augmentatien de 2,500 f. proposée par son 3ᵉ bureau, ni le subside de 1,000 fr. demandé pour achat d'outils de jardinage dans l'établissement de Fives; — élève de 36 000 à 37 500 fr le crédit de l'exercice 1866; — renvoie à l'examen de M le Préfet la question de limitation d'âge pour les sourds-muets; — confirme le témoignage de gratitude qu'il a déjà exprimé pour les soins éclairés et désintéressés que M. le docteur Binaut ne cesse de prodiguer depuis 28 ans aux sourds-muets et aveugles des deux institutions. Son

zèle et son dévouement lui méritent des éloges que le Conseil est heureux de lui adresser.

SOUS-PRÉFECTURES.— Fixation de la valeur réglementaire du mobilier de la Sous-Préfecture de Valenciennes à 22,200 fr. — Vœu instamment réitéré pour que la Sous-Préfecture d'Hazebrouck soit élevée à la 2e classe.

SOUS-PRÉFECTURE D'AVESNES.— *Mobilier*. Approbation pour régularisation, d'une dépense de 598 fr. 90 cent. faite pour achat de rideaux à titre d'emploi d'un crédit de 600 fr. alloué en 1863 pour achat de fauteuils, chaises et garniture de fenêtres.

SUCRES.— Depuis le traité de commerce avec la Belgique, les sucres entrent en France sans protection, mais par suite d'une taxe de convention, la France accorde, de fait, aux raffineurs belges une prime d'importation qui peut s'élever de 3 à 6 %. — Le Conseil général émet le vœu que M. le Ministre des Finances veuille bien prendre les mesures nécessaires pour qu'à l'avenir les sucres candis ne soient admis en France qu'à la tare nette.

TABACS.— L'Assemblée entend les observations de l'un de ses membres sur les exigences, les sévérités exagérées et les tracasseries que l'administration des Tabacs exerce à l'égard des planteurs; — elle s'associe à ces plaintes; — elle émet le vœu que la Commission d'expertise soit modifiée dans le sens de la loi de 1814 et composée de deux experts nommés par les dix plus forts planteurs, de deux autres experts nommés par l'administratinn des Tabacs et enfin d'un cinquième expert nommé par le Préfet pour départager les quatre autres, et pour que les dispositions du règlement de culture qui obligent les planteurs à acheter leurs graines à l'administration soient rapportées; — Elle prie M. le Préfet de transmettre à la Commission supérieure de l'enquête agricole copie de cette délibération; Désigne MM. Desrousseaux et Deschodt, membres du Conseil général pour faire partie des commissions chargées de la délivrance des permissions de culture en 1868.

TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES. — M. l'Inspecteur spécial s'est rendu dans 102 communes; il a visité 727 établissements industriels occupant ensemble 13,903 jeunes ouvriers des deux sexes: 7196 garçons et 6,707 filles âgés de moins de 16 ans. Les moyens d instruction pour les enfants employés dans les fabriques et usines se répandent de plus en plus. Les travaux de couture à la main sont en progrès dans les écoles de filles. M. le Préfet recommandera aux administrations charitables de mettre à la disposition des filles les plus pauvres les objets nécessaires pour l'apprentissage des travaux de l'aiguille.— L'année dernière le Conseil général a maintenu en principe l'institution de l inspection sous la réserve que des mesures seront prises par le Gouvsrnement pour généraliser ce principe dans tous les départements. En présence des retards apportés à cette organisation, mais eu égard aux intentions manifestées par M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce

et des Travaux Publics l'Assemblée prend la résolution suivante : « Les » fonds mis à la disposition de M. le Préfet ne pourront recevoir leur » destination que dans le cas où M. le Ministre assurerait que le règlement » d'administration publique qui, par son application, répartira d'une » manière égale les charges que la loi de 1841 impose à tous les dépar- » tements sera promulgué avant la session de 1868. Cette promulgation » qu'on attend depuis si longtemps est pour le Conseil général une » question de dignité et pour l'industrie du Nord une question de » d'équité. »

TRIBUNAUX. — *Grosses réparations.* Après l'échange de diverses observations, allocation des crédits montant ensemble à 4,426 fr. proposés par M. le Préfet pour travaux de grosses réparations aux bâtiments des tribunaux.

VALENCIENNES ET CONDÉ.— Appui à la demande des Administrations municipales tendant à ce que l'enceinte de ces places soit agrandie, en raison du manque d'espace dans les deux villes et de l'impossibilité où l'on est de pourvoir à l'élargissement et au redressement des ruelles étroites dont l'amélioration est vivement réclamée dans l'intérêt de la salubrité.

VINAGE DES VINS.— Vœu réitéré pour que les droits actuels sur les alcools employés au vinage qui sont de 99 fr. à l'hectolitre soient réduits de 20 fr.

Clôture de la session.

Le 5 septembre, avant de lever la séance, l'Assemblée sur la proposition de M. le Vice-Président Danel, exprime ses regrets unanimes de l'accident qui l'a privée pendant les deux dernières séances du concours de son éminent Président, M. le Sénateur comte Mimerel qui prend une part si large et si intelligente à ses travaux.

BUDGET DÉPARTEMENTAL.

EXERCICE 1867.

Première section. — Dépenses ordinaires.

SOUS-CHAPITRE Ier

Grosses réparations aux édifices départementaux.

ART. 1.	Réparations aux bâtiments de la Préfecture	3,400	»
2.	Réparations à la Sous-Préfecture de Cambrai	2,300	»
3.	— de Douai	2,2 0	»
4.	— Au Tribunal civil de Lille	2,050	»
5.	— — de commerce de Lille	480	»
6.	— — civil de Dunkerque	800	»
7.	— — — de Valenciennes	500	»
8.	— — de commerce de Valenciennes	590	»
9.	— A la maison d'arrêt de Lille	5,581	46
10.	— — d'Avesnes	1,400	»
11.	— — de Douai	920	»
12.	— A la caserne de gendarmerie de Lille	2,700	»
13.	— — de Pont-à-Marcq	360	»
14.	— — de Gravelines	320	»
15.	— — d'Hazebrouck	745	»
16.	— — de Bailleul	300	»
17.	— — de Cassel	200	»
18.	— — de Cambrai	380	»
19.	— — de Douai	1,500	»
20.	— — d'Orchies	500	»

Entretien.

21.	Hôtel et bureaux de la Préfecture	4,000	»
22.	Sous-Préfectures de Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes	1,800	»
23.	Tribunaux	2,500	»
24.	Prisons	3,200	»
25.	Casernes de gendarmerie	3,000	»
26.	Archives départementales	650	»
27.	Dépôt de sûreté de Bailleul et de Cassel	150	»
28.	Frais de vente de matériaux	50	»
29.	Traitement de l'architecte du département	5,000	»
30.	Abonnement de la Sous-Préfecture, des tribunaux et de la maison d'arrêt au service des eaux	829	85
	TOTAL du sous-chapitre Ier	48,459	31

SOUS-CHAPITRE II.

Contributions. — Néant.

SOUS CHAPITRE III.

Loyers des hôtels de Sous-Préfectures.

ARTICLE UNIQUE.	Loyers des Sous-Préfectures	4,600	»

SOUS-CHAPITRE IV.

Mobiliers des hôtels de Prefecture et de Sous-Prefecture.

ART. 1.	Hôtel de la Préfecture	5,350	»
2.	Hôtels des Sous-Préfectures	8,859	15
3.	Frais de vente de mobilier hors de serviee	50	»
	TOTAL du sous-chapitre IV	14,259	15

SOUS-CHAPITRE V.

Casernement de la gendarmerie.

ART. 1.	Eclairage des casernes et remplacement de drapeaux	400	»
2.	Loyers et frais de baux des casernes	44,855	60
4.	Indemnité de literies aux gendarmes sortant de la ligne	1,500	»
	TOTAL du sous-chapitre V	46,755	60

SOUS-CHAPITRE VI.

Cour d'assises et Tribunaux.

ART. 2.	Loyers de bâtiments qui n'appartiennent pas au département			6,808	34
3.	Entretien du mobilier de la Cour d'assises et des tribunaux			1,400	»
4.	Achat ou renouvellement du mobilier :				
	Cour d'assises	1,187	»	3,436	»
	Tribunal d'Avesnes	140	»		
	— de Cambrai	240	»		
	— de Dunkerque	927	»		
	— d'Hazebrouck	250	»		
	— de Lille	»	»		
	— de Valenciennes	212	»		
ART. 5.	Frais de vente de mobilier hors de service			50	»
5.	Menues dépenses et frais de parquet			18,300	»
7.	Menues dépenses des justices de paix			5,950	»
9.	Dépenses des Chambres d'Agriculture			1,700	»
	TOTAL du sous-chapitre VI			37,354	34

SOUS-CHAPITRE VII.

Entretien des routes départementales.

ART. 1.	Route N°	1.	De Lille à Valenciennes	11,000	»
2.	—	2.	De Lille à Ypres	14,500	»
3.	—	3.	De Douai à Tournai	8,000	»
4.	—	4.	De Cambrai à Tournai	11,000	»
5.	—	5.	D'Avesnes à Philippeville	10,000	»
5.	—	6.	De Landrecies à Chimay	35,000	»
7.	—	7.	De Condé à Mons	6,200	»
8.	—	8.	De Condé à Valenciennes	6,500	»
9.	—	9.	De Lille à Saint-Omer	31,000	»
10.	—	10.	De Valenciennes à Bohain	34,000	»
11.	—	11.	De Cambrai à Guise	12,000	»
			A reporter	180,000	

	Report	180,000 »
Art. 12.	Route N° 12. D'Avesnes au Quesnoy..................	20,600 »
13.	— 13 De Maubeuge à Maroilles..................	9,221 76
14.	Traitements des conducteurs, salaires des piqueurs, etc.......	62,200 »
15.	Frais d'impressions, etc..............................	1,500 »
16.	Indemnités proportionnelles accordées aux ingénieurs........	3,303 »
	Total du sous-chapitre VII....	276,024 76

SOUS-CHAPITRE VIII.

Enfants trouvés, abandonnés, orphelins pauvres.

Article unique. Dépenses évaluées d'après un nombre moyen de 490 enfants :

1° Mois de nourrice, pensions, secours, indemnités, etc	44,850 »	49,650 »
2° Traitement de l'inspecteur et frais de tournée.	4,200 »	
3° — adjoint.........	600 »	

SOUS-CHAPITRE IX.

Aliénés.

Art. 1.	Dépenses évaluées d'après un nombre moyen de 802 aliénés...	190,830 »

SOUS-CHAPITRE X.

Impressions.

Art. 1.	Frais d'impression de budget, comptes, etc	900 »
3.	Frais d'impression des cadres pour la formation des listes électorales et dujury, etc	2,000 »
	Total du sous-chapitre X	2,900 »

SOUS-CHAPITRE XI

Archives du département.

Art. 1.	Appointements du conservateur, etc.	9,100 »
2.	Dépouillement extraordinaire des archives	900 »
3.	Frais de vente de papiers de rebut...	50 »
	Total du sous-chapitre XI...	10,050 »

SOUS-CHAPITRE XII.

Dépenses diverses ordinaires.

Art. 1.	Corps-de-garde de la préfecture. — Chauffage et éclairage.....	500 »
2.	Secours de route et frais de transport aux voyageurs indigents.	1,000 »
4.	Mesures contre les épidémies.........	600 »
5.	— contre les épizooties..............................	1,000 »
6.	Primes pour la destruction des animaux nuisibles............	100 »
9.	Frais de bureau de l'inspecteur d'académie.	1,200 »
10.	Redevance à la ville pour une prise d'eau..................	2 »
11.	Indemnité de logement au directeur des prisons............	500 »
	Total du sous-chapitre XII...	4,902 »

SOUS-CHAPITRE XIII.

Dettes départementales ordinaires; complément des dépenses ordinaires des exercices 1865 et antérieurs.

§ Ier. — 1865.

Art.	1.	Dépenses des aliénés (Solde)	16,451 99
	2.	des enfants assistés	60 03

§ II. — 1864 *et années antérieures.*

Art.	1.	Dépenses arriérés des aliénés en 1864	1,692 40
	2.	Frais de transport en 1863 de voyageurs indigents	63 62
	3.	Dépenses des enfants assistés en 1863 et 1864	245 59
		Total du sous-chapitre XIII	18,513 63

Deuxième Section. – Dépenses facultatives.

SOUS-CHAPITRE XIV.

Travaux neufs des bâtiments départementaux.

Art.	1.	Palais-de-Justice de Dunkerque	35,000 »
	2.	Assurance des bâtiments départementaux	974 49
		Total du sous-chapitre XIV	35,974 49

SOUS-CHAPITRE XV.

Travaux des routes départementales.

§ 1er — Supplément aux fonds d'entretien.

Art. 1.	Route N.°	13.	De Maubeuge à Maroilles	1,278 24
2.	—	14.	De Lille à Courtrai	20,000 »
3.	—	15.	De Dunkerque à Furnes	8,500 »
4.	—	16.	De La Bassée à Estaires	5,500 »
5.	—	17.	D'Hazebrouck à Aire	7,000 »
6.	—	18.	De Béthune à Armentières	5,000 »
7.	—	19.	De Roubaix à Saint-Amand	25,000 »
8.	—	20.	De Cassel à la frontière	8,000 »
9.	—	21.	De Bergues à St.-Momelin	15,500 »
10.	—	22	De Lille à Tourcoing	8,500 »
11.	—	23.	De Cambrai à la frontière	40,000 »
12.	—	24.	D'Hélesmes à Denain	6,000 »
13.	—	25	Ceinture de Maubeuge	3,000 »
14.	—	26.	Ceinture de Cambrai	2,500 »

§ 2.

Indemnités proportionnelles aux ingénieurs	1,547 »
Indemnités extraordinaires pour les ingénieurs et conducteurs	1,800 »
Total du sous-chapitre XV	159,325 24

SOUS-CHAPITRE XVI.

Subventions aux communes.

Art. 1.	Primes pour l'établissement de pompes à incendie....	4,000	»
2.	Subvention pour entretien des malades dans les hospices......	3,000	»
3.	Subvention à l'école secondaire de Médecine et de Pharmacie..	5,000	»
4.	Subvention aux communes pour travaux et réparations d'églises et autre édifices..............	19.000	»
	Subvention pour renouvellement des opérations cadastrales...	18,000	»
	Total du sous-chapitre XVI	49,000	»

SOUS-CHAPITRE XVII.

Encouragements et secours.

Art. 1.	Secours à d'anciens employés de la Préfecture, etc...........		1,550 »
2.	Indemnité aux employés de la Préfecture pour travaux extraordinaires pendant la session du Conseil général...........		2,200 »
3.	Gratifications pour belles actions.		1,400 »
4.	Sociétés d'agriculture	15,700 »	19,538 03
	Société véterinaire...............	300 »	
	Vérification des engrais	600 »	
	Subside extraordinaire au comice de Lille ..	1,200 »	
	Sudside pour faciliter une exposition collective à l'exposition universelle de 1867 (*à valoir*).	238 03	
5.	Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires.............		1,575 »
6.	Courses de chevaux.	8,000 »	20,100 »
	Aquisition d'étalons......................	8,000 »	
	Primes aux étalons de l'industrie privée.......	3,000 »	
	Honoraires du vétérinaire.	600 »	
	Sudside à la Société pour l'amélioration du cheval français..........	500 »	
7	Élèves sages-femmes à la maternité de Paris.		2,791 »
8.	Traitement du professeur d'accouchement (Lille)		1,500 »
9.	Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité........		9,160 »
10.	Entretien d'élèves aux écoles d'arts et métiers.		2,200 »
11.	Bourses dans les lycées de Lille et de Douai		4,800 »
12.	— dans l'école des arts industriels de Lille.........		8,800 »
13.	Encouragements pour la propagation des sociétés de musique et d'orphéons...............................		3,000 »
14.	Conservation des monuments historiques........... ..		700 »
15.	Subside à la commission historique pour une carte archéologique		700 »
16.	Subvention à la société des sciences de Lille. ..	1,500 »	
	— d'émulation de Cambrai .	500 »	
	— Dunkerquoise.	500 »	
	— des sciences et arts de Valenciennes	500 »	
	— centrale de médecine de Lille	800 »	
	Subvention au jeune Devos, peintre.	1,000 »	
	— Peinte, sculpteur.	1,000 »	

16. suite.	Subvention au jeune Calon, musicien.......	1,000 »	13,800 »
	— Fournier, id..........	1,000 »	
	— Dutert, architecte......	1,000 »	
	— Quesnay, musicien.....	1,000 »	
	— Truffot, sculpteur.......	1,000 »	
	— Houssin, id...........	1,000 »	
	— Laoust, id...........	1,000 »	
	— Lenglet, peintre.......	1,000 »	
17.	Souscript. en faveur des Colonies de Mettray et de Guermanez		1,000 »
18	— de la Colonie du Mesnil-St-Firmin.....		250 »
19.	Subvention à la Société du Prince Impérial...............		200 »
20.	— pour prix à distribuer à la Faculté de droit de Douai		500 »
21.	— à la Société humaine à Dunkerque		500 »
22.	— — des régates id.		300 »
23.	— — humaine de Gravelines.		500 »
24.	Souscription en faveur de la société de patronage des jeunes libéres................................		1,000 »
25.	Subvention à une commission pour l'étude des orages........		300 »
26.	Secours à l'Algérie..................................		500 »
	Total du sous-chapitre XVII		98,864 03

SOUS-CHAPITRE XVIII.

Culte catholique.

1.	Indemnités : à Mgr. l'archevêque, 5,000 fr.; aux trois vicaires généraux 3,600 fr,; aux dix chanoines, 10,000 fr........	18,600 »

Cultes non catholiques

2.	Secours pour concourir aux frais des Cultes { protestant 1,200 / israélite.. 500 }	1,700 »
	Total du sous-chapitre XVIII	20,300 »

SOUS-CHAPITRE XIX.

Assistance publique.

Art. 1.	Dépenses des aliénés..........................	20,000 »
2.	Indemnité pour la propagation de la vaccine............	2,400 »
3.	Subvention aux sociétés de secours mutuels............	1,500 »
4.	Entretien des sourds-muets dans les institutions spéciales....	38,200 »
5	Maison de refuge du Bon-Pasteur....................	8,000 »
6.	Frais d'entretien dans le dépôt de mendicité de Montreuil sous Laon, de mendiants et indigents du Nord........	6,000 »
	Secours effectifs en aliments dans le cas d'extrême misère..........	1,000 »
	Total du sous-chapitre XIX	77,100 »

SOUS-CHAPITRE XX.

Dépenses diverses.

Art. 1.	Nivellement du département	4,166	»
2.	Etudes de chemins de fer d'intérêt local	5,000	»
3.	Frais de publication des délibérations du Conseil général	5,100	»
4.	Achat d'ouvrages administratifs	600	»
5.	Frais d'inspection des pharmacies, etc	18,000	»
6.	Etablissement thermal. — Redevance au domaine	50	»
7.	Frais d'illumination des édifices départementaux	400	»
8.	Avances pour travaux d'intérêt public	30,000	»
9.	Frais de publication de l'inventaire des archives département.	750	»
10.	— d'inspection des archives communales	500	»
11	Réserve pour dépenses diverses ou imprévues	1,000	»
12.	Traitement des concierges de la Préfecture	1,400	»
13.	— des Palais-de-Justice de Lille, Dunkerque et Valenciennes	1,700	»
14.	Frais de division des cotes de contributions	6,440	»
15.	Traitement des gardiens des pyramides de Denain et de Cysoing	250	»
16	Indemnité de logement aux aumôniers des prisons de Lille et de Douai	900	»
17.	Part afférente au capitaine dans la caserne de gendarmerie de Valenciennes	500	»
18.	Gratification au sieur Develle, architecte à Dunkerque, en compensation de la somme dont il est comptable	17,478	92
19.	Frais d'inspection du travail des enfants	5,200	»
20.	Frais de bureau du greffe du Conseil de Préfecture	800	»
	Total du sous-chapitre XX	100,234	92

SOUS-CHAPITRE XXI.

Dettes départementales autres que celles ordinaires.

Néant,

Troisième Section. — Dépenses extraordinaires.

SOUS-CHAPITRE XXII.

§ 1er — Loi du 6 juillet 1862.

Construction et achèvement des routes départementales.

Art. 1.	Route N° 2. — Remaniement	3,458 62		3,493 20
2.	— Honoraires des ingénieurs	94 59		

§ 2. — Loi du 4 mai 1864.

Art. 1.	Route N° 2. — Remaniement	5,147 61		5,190 10
2.	— Honoraires des Ingénieurs	51 48		

§ 3. — Loi du 11 juin 1859. — *Chemins.*

Chemin de grande communication N° 7	4,800	»	36,466 48
— — N° 8	22,400	»	
— — N° 9	9,266	48	

§ 4. — Loi du 28 juin 1861. — *Chemins*

Subventions aux communes pour l'achèvement des chemins d'intérêt commun 6,929 76

§ 5. — Loi du 2 mai 1863.

Subventions aux communes pour travaux à leurs chemins 104,555 60

§ 6. — Loi du 6 juillet 1862. — *Chemins.*

Chemin de grande communication N° 9. .... 3,564 93

§ 7. — Loi du 7 mai 1864. — *Chemins.*

Chemin de grande communication	N° 9	2,368 59	10,395 14
— —	N° 11	5,600 »	
— —	N° 13	2,426 55	

§ 8. — Lois des 6 juillet 1862 et 9 mai 1866, — *Édifices.*

Construction du Palais-de-Justice de Dunkerque. 1,075 27

§ 9. — Loi du 8 juillet 1865. — *Edifices.*

Art. 1.	Construction de la Préfecture.	170,586 04	270,586 04
2.	3[e] annuité à la ville de Cambrai pour l'installation des tribunaux	100,000 »	

§ 10. Loi du 9 mai 1866.

Construction et achèvement des routes départementales.

Art. 1er.	— Route N° 2.	Remaniement	3,393 77
2.	— — 4.	Id.	5,000 »
3.	— — 5.	Rechargement.	3,000 »
4.	— — 6.	Remaniement et terrain	5,000 »
5.	— — 7.	Remaniement, etc.	4,000 »
6.	— — 8.	Id.	3,000 »
7.	— — 9.	Id.	6,000 »
8.	— — 10.	Id.	11,700 62
9.	— — 11.	Id.	4,500 »
10.	— — 12.	Id.	16,912 17
11.	— — 14.	Reconstruction et remaniement	22,000 »
12.	— — 16.	Remaniement	4,000 »
13.	— — 17.	Rechargement.	3,500 »
14.	— — 19.	Remaniement	13,500 »
15.	— — 20.	Zônes d'empierrement.	3,000 »
16.	— — 21.	Remaniement, etc.	3,000 »
17.	— — 22.	Remaniement et élargissement.	12,000 »
18.	— — 23.	Id. id.	18,125 13
19.	— — 26.	Construction	5,000 »
20.	— Indemnités aux Ingénieurs		1,481 31
21.	— Indemnités extraordinaires aux conducteurs. .		1,000 »

Total du § 10...... 149,113 » 149,113 »

§ 11. — *Édifices.*

Achèvement du Palais-de-Justice de Dunkerque 153,625 26

§ 12. — *Chemins.*

Chemin N° 13	14,073	45		
— 14	26,500	»		
— 15	16,800	»		
— 16	13,600	»		
— 18	3,200	»		
— 19	4,800	»		
— 20	8,000	»		
— 21	8,000	»		
— 23	8,000	»		
— 24	3,200	»		
— 25	14,400	»		
— 33	6,400	»		
— 35	4,500	»		
— 36	8,000	»		
— 38	12,000	»		
— 39	17,000	»		
— 41	16,000	»		
— 43	10,000	»		
— 45	11,200	»		
— 47	10,000	»		
— 49	6,400	»		
— 50	18,300	»		
— 55	8,000	»		
— 57	5,200	»		
— 59	12,000	»		
— 62	17,000	»		
— 63	8,000	»		
— 67	16,000	»		
— 70	15,716	67		
Total du § 12	323,499	12	323,499	12

§ 13. — *Service des emprunts départementaux.* — Intérêts, etc.

Loi du 11 juin 1859. — Chemins	78,486	19	109,126	19
— 8 juillet 1865. — Édifices	30,640	»		
Total du sous-chapitre XXII			1,178,520	09

SOUS-CHAPITRE XXIII.

Fonds d'emprunt. — (Loi du 8 juillet 1865.)

Travaux de l'Hôtel de la Préfecture. . . . . 56 »

Quatrième Section. — Chemins vicinaux.

SOUS-CHAPITRE XXIV.

Dépenses imputables sur l'imposition spéciale de cinq centimes, votée par le Conseil général, en vertu de la loi du 21 mai 1836.

Art. 1er.	Subvention pour travaux	431,181	89
2.	Traitement des agents-voyers	89,600	»
3.	Réserve pour frais d'impression et dépenses diverses	2,000	»
	Total du sous-chapitre XXIV	522,781	89

SOUS-CHAPITRE XXV.

Dépenses des chemins vicinaux de grande communication, imputables sur contingents communaux, souscriptions particulières, etc.

Fonds de subvention à répartir par le Préfet, par ligne vicinale. . . . . 868,436 »

POPULATION.

Mouvement pendant l'année 1865.

NAISSANCES.

Les relevés récapitulatifs des naissances ont donné les résultats généraux suivants :

	Enfants légitimes. garçons.	Enfants légitimes. filles.	Enfants naturels. garçons.	Enfants naturels. filles.	TOTAL.
Arrondiss. de Dunkerque.....	1927	1862	121	112	4022
— d'Hazebrouck	1797	1766	91	90	3744
— de Lille..........	8586	8169	1154	1037	18946
— de Cambrai......	2833	2703	321	286	6143
— d'Avesnes........	1990	1907	223	196	4316
— de Douai.........	1692	1546	142	136	3516
— de Valenciennes..	2644	2364	270	257	5535
Totaux....	21469	20317	2322	2114	46222

Total général des naissances.

Garçons...........	23791	46222
Filles..	22431	
Enfants légitimes ..	41786	46222
— naturels...	4436	

Le nombre des naissances a un peu fléchi dans la plupart des arrondissements comparativement aux chiffres de l'année précédente, mais ces diminutions peu sensibles, d'ailleurs, ont été rachetées et au-delà par l'augmentation qui s'est produite dans l'ar-

rondissement de Lille et qui s'est élevée à 875. Pour l'ensemble du département, il y a eu une différence en plus de 514 sur le nombre total de 1864, et cette différence s'est entièrement portée sur la classe des enfants légitimes; celle des enfants naturels présente même une diminution de 1.70 p. 0/0. Nous aimerions à voir dans ce fait une amélioration dans la moralité des populations ; ce n'est pas, toutefois, dans l'arrondissement de Lille que cet effet s'est produit, car le nombre des naissances naturelles y a augmenté d'un vingtième. La proportion générale des naissances naturelles par rapport aux naissances légitimes s'est réduite à une pour 9,4.

Les reconnaissances ont été au nombre de 1,402 sur 4,436 enfants naturels, ce qui fait une sur 3,16.

Les naissances considérées selon le sexe se sont réparties comme suit : masculines, 51,47 p. 0/0 ; féminines, 48,53 p. 0/0. Ces proportions s'écartent un peu de la tendance précédemment remarquée vers l'égalité.

Les naissances se sont divisées par mois de la manière suivante :

Janvier	4101	Juillet	3708
Février	3988	Août	3551
Mars	4327	Septembre	3709
Avril	4220	Octobre	3674
Mai	4016	Novembre	3599
Juin	3669	Décembre	3660

La moyenne mensuelle a été de 3852. Les cinq premiers mois ont excédé cette moyenne, les autres ne l'ont pas atteinte.

Naissances multiples.

Elles ont été assez nombreuses en 1865. 805 naissances doubles ont été constatées ; elles ont produit 1,610 enfants, savoir : 870 garçons dont 566 vivants et 304 mort-nés ; et 740 filles dont 650 vivantes et 90 mort-nées. 276 de ces naissances ont produit 2 garçons, 211, 2 filles, et 318, un garçon et une fille.

Les naissances triples ont été au nombre de 10, ayant donné 13 garçons, dont 9 vivants et 4 mort-nés, et 17 filles, dont 14 vivantes et 3 mort-nées. Ces naissances ont produit : deux, 3 garçons; six, 3 filles, et deux, une fille et 2 garçons.

MARIAGES.

On a compté, en 1865, 10,911 mariages, savoir :

	MARIAGES ENTRE				TOTAL.
	garçons et filles.	garçons et veuves.	veufs et filles.	veufs et veuves.	
Arrondiss. de Dunkerque....	931	63	78	59	1131
— d'Hazebrouck.....	664	28	77	15	784
— de Lille..........	3464	157	352	129	4102
— de Cambrai.......	1211	32	109	43	1395
— d'Avesnes........	1111	50	64	47	1272
— de Douai.	807	24	72	21	924
— de Valenciennes...	1118	34	114	37	1303
Totaux.......	9306	388	866	351	10911

Le nombre des mariages a diminué dans l'arrondissement d'Avesnes, dans celui de Valenciennes et dans ceux de Cambrai et d'Hazebrouck, mais il a augmenté dans ceux de Dunkerque et de Douai et notamment dans l'arrondissement de Lille où l'excédant a été de 923 ou d'environ 1/9ᵉ. Dans l'ensemble, le nombre des mariages a été supérieur de 386 ou de 3,67 p. 0/0 à celui de l'année 1864.

Les mariages se sont répartis par mois comme suit :

Janvier	871	Juillet	979
Février	1105	Août	908
Mars	500	Septembre	1004
Avril	848	Octobre	1048
Mai	1089	Novembre	996
Juin	908	Décembre	655

Les nombres les plus élevés semblent correspondre à certaines fêtes générales ou locales.

Parmi les mariés, 13,666 ont signé leur nom, dont 7,589 hommes et 6,077 femmes; ceux qui ont signé d'une croix ou qui ont

déclaré ne pas savoir écrire, sont au nombre de 8,156, dont 3,322 hommes et 4,834 femmes. Le nombre des mariages qui ont été précédés d'actes respectueux est de 48 ; huit avaient été l'objet d'oppositions.

3,746 mariages ont donné lieu à la rédaction d'un contrat.

On a compté 1 mariage entre neveu et tante ; 2 entre oncles et nièces ; 37 entre beaux-frères et belles-sœurs, et 152 entre cousines et cousins germains.

Les veufs qui ont contracté mariage ont été au nombre de 1,217 ; 739 veuves seulement ont convolé en secondes noces.

Le nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés est de 1,357 ; c'est donc un mariage réparateur sur 8 mariages. Le chiffre des enfants dont l'état-civil a été ainsi régularisé est de 1,745.

DÉCÈS.

Mort-nés ou décédés avant la déclaration de naissance.

	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	garçons.	filles.	garçons.	filles.	
Arrondiss. de Dunkerque.....	84	81	10	9	184
— d'Hazebrouck.....	86	63	2	2	153
— de Lille..........	501	361	115	90	1067
— de Cambrai.......	164	75	23	21	283
— d'Avesnes........	74	43	38	40	195
— de Douai..... ...	70	44	7	6	127
— de Valenciennes..	144	104	14	13	275
Totaux.......	1123	771	209	181	2284

En 1864, le nombre des mort-nés était de 2,242 ; les chiffres qui précèdent indiquent pour 1865 une faible augmentation. Il y a eu diminution, toutefois, dans la catégorie des enfants légitimes, mais elle a été plus que compensée par un accroissement assez notable dans la classe des enfants naturels et qui se remarque particulièrement dans l'arrondissement d'Avesnes et dans celui de Lille.

La moyenne générale est toujours d'un mort-né sur 20 naissances; quant à la division par sexe, elle est restée dans la proportion de 3/5e pour les garçons et de 2/5e pour les filles.

Décès ordinaires.

	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.				TOTAL.
	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Total.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	Total.	
De 0 à 1 an	4840	»	»	4840	3826	»	»	3826	8666
De 1 à 5 ans	2589	»	»	2589	2475	»	»	2475	5064
De 5 à 10 ans	566	»	»	566	564	»	»	564	1130
De 10 à 15 ans	274	»	»	274	378	»	»	378	652
De 15 à 20 ans	365	1	»	366	406	14	2	422	788
De 20 à 25 ans	488	49	2	539	382	193	5	580	1119
De 25 à 30 ans	323	158	8	489	191	326	11	528	1017
De 30 à 35 ans	174	230	23	427	93	388	28	509	936
De 35 à 40 ans	118	308	27	453	84	368	17	469	922
De 40 à 45 ans	104	364	41	509	89	368	35	492	1001
De 45 à 50 ans	89	419	64	572	72	339	64	475	1047
De 50 à 55 ans	71	424	90	585	41	263	94	398	983
De 55 à 60 ans	83	448	115	646	73	294	130	497	1143
De 60 à 65 ans	94	521	212	827	104	333	202	639	1466
De 65 à 70 ans	136	540	307	983	118	359	373	850	1833
De 70 à 75 ans	83	409	309	801	126	232	490	848	1649
De 75 à 80 ans	65	304	365	734	115	246	612	973	1707
De 80 à 85 ans	41	170	279	490	75	91	501	667	1157
De 85 à 90 ans	10	56	155	221	28	38	245	311	532
De 90 à 95 ans	1	4	25	30	2	9	67	78	108
De 95 à 100 ans	»	»	2	2	»	1	5	6	8
De 100 et au-dessus	»	»	»	»	1	»	»	1	1
Totaux	10514	4405	2024	16943	9243	3862	2881	15986	32929

Récapitulation par arrondissement.

	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.				TOTAL.
	garçons.	hommes mariés.	veufs.	TOTAL.	filles.	femmes mariéés.	veuves.	TOTAL.	
Arrondiss. de Dunkerque.....	1107	405	153	1665	1011	293	278	1582	3247
— d'Hazebrouck.....	932	365	170	1467	821	314	272	1407	2874
— de Lille..........	4891	1470	664	7025	4267	1381	1001	6548	13573
— de Cambrai.......	1116	593	312	2021	969	572	436	1977	3998
— d'Avesnes........	631	593	307	1531	623	484	430	1537	3068
— de Douai.........	685	395	190	1270	575	323	255	1153	2423
— de Valenciennes..	1152	584	228	1964	977	495	310	1782	3746
Totaux.....	10514	4405	2024	16943	9243	3862	2881	15986	32929

Ces tableaux nous montrent que la mortalité dans la première année est beaucoup plus grande parmi les garçons que parmi les filles; la proportion est pour les premiers de 56 p. 0/0 et de 44 pour les secondes. Elle est plus grande aussi dans l'âge de 1 à 5 ans. Mais à partir de 15 jusqu'à 40 ans, c est la partie féminine de la population qui l'emporte pour le nombre des décès et c'est parmi les femmes mariées que l'excès des extinctions se manifeste; c'est en effet la période de la gestation. De 40 à 70, la mortalité fait retour sur les hommes pour, ensuite, et jusqu'au dernier âge, frapper plus particulièrement sur les femmes.

Le nombre des décès a augmenté de 1,144 dans les trois arrondissements septentrionaux du département : Dunkerque, Hazebrouck et Lille, et a diminué de 898 dans les autres, ce qui fait ressortir pour l'ensemble un excédant sur 1864, de 246. L'augmentation a été de 27 p. 0/0, chiffre énorme, dans l'arrondissement d'Hazebrouck et a sévi sur toutes les catégories. Celle qui s'est produite dans l'arrondissement de Dunkerque et qui a été de 8 p. 0/0 a affecté presque entièrement la classe des garçons et celle des filles.

L'accroissement ne s'est élevé qu'à 2 p. 0/0 dans l'arrondissement de Lille et a exclusivement atteint la classe des garçons. Quant aux diminutions, elles ont été de 6,2 p. 0/0 dans l'arron-

dissement de Cambrai, de 4,7 p. 0/0 dans celui d'Avesnes, de 7,7 p. 0/0 dans l'arrondissement de Douai et de 6,8 p. 0/0 dans celui de Valenciennes. Ces différences en moins s'appliquent généralement aux célibataires des deux sexes, sauf dans l'arrondissement de Valenciennes où elles se sont portées presque entièrement sur les catégories féminines.

Considérés selon l'âge, les décès ont augmenté de près de 600 dans la classe des enfants des deux sexes de 0 à 1 an et de près de 200 parmi ceux de 1 an à 15. Ils ont d'un autre côté diminué de près de 600 chez les personnes de 50 à 90 et 95 ans.

Nous indiquons ci-après, comme nous l'avons fait les années précédentes, la division des décès par mois et par sexe.

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
Janvier	1489	1515	3004
Février	1543	1443	2986
Mars	1754	1586	3340
Avril	1623	1494	3117
Mai	1466	1402	2868
Juin	1297	1200	2497
Juillet	1403	1315	2718
Août	1360	1285	2645
Septembre	1290	1147	2437
Octobre	1330	1268	2598
Novembre	1140	1121	2261
Décembre	1248	1210	2458
TOTAL	16943	15986	32929

La mortalité a été beaucoup moins grande qu'en 1864 pendant les mois de janvier et février, mais elle a augmenté d'une manière assez notable dans les mois suivants jusqu'en octobre, pour présenter ensuite des diminutions.

Les mois qui ont produit le plus de décès sont ceux de mars et d'avril. Ceux qui en ont fourni le moins sont les mois de novembre et de septembre.

En janvier, les décès dans la partie féminine ont dépassé de 26 ceux de la partie masculine. Dans les autres mois la mortalité a été constamment plus grande dans celle-ci que dans la première, et, en résumé, les décès parmi les garçons et les hommes ont été supérieurs de 957 aux décès des filles et des femmes.

La comparaison des naissances et des décès pendant les douze mois de l'année, donne les résultats suivants :

	Naissances.	Décès.	Excédant des naissances.		Naissances.	Décès.	Excédant des naissances.
Janvier. . .	4101	3004	1097	Juillet . . .	3708	2718	990
Février. . .	3988	2986	1002	Août	3551	2645	906
Mars. . . .	4327	3340	987	Septembre. .	3709	2437	1272
Avril. . . .	4220	3117	1103	Octobre. . .	3674	2598	1076
Mai	4016	2868	1148	Novembre. .	3599	2261	1338
Juin	3669	2499	1170	Décembre. .	3660	2458	1202

Les mois de novembre et de septembre sont ceux dans lesquels l'excédant des naissances a été le plus grand, comme ayant fourni dans les extinctions le moins fort contingent.

En résumé, les naissances ayant été de 46,222
Et les décès de 32,929
La population s'est augmentée pendant l'année d'un nombre d'individus de 13,293
Equivalant au 101e de la population totale du département.

RECENSEMENT DE LA POPULATION.

Conformément aux dispositions du décrét impérial du 28 mars 1866 et aux instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, il a été procédé dans le cours de ladite année à un nouveau dénombrement général de la population du département.

Cette opération a donné les résultats que nous consignons ci-après :

	ARRONDISSEMENTS							TOTAL.
	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	
Garçons.......	33230	33755	169620	57382	45000	35889	53264	428140
Hommes mariés	20777	18202	88370	35650	33980	19933	31318	248230
Veufs.........	2217	2757	11566	4740	4075	2932	4080	32367
Totaux...	56224	54714	269556	97772	83055	58754	88662	708737
Filles.........	31166	31576	149076	53234	39723	31823	47601	384199
Femmes mariées	20649	18290	86196	35472	33753	19784	31139	245283
Veuves........	5145	4456	18403	7377	6919	4704	6818	53822
Totaux ..	56960	54322	253675	96083	80375	56311	85558	683304
Totaux généraux	113184	109036	523231	193855	163450	115065	174220	1392041
Si nous comparons ces résultats avec ceux du dénombrement de 1861	110177	104689	458242	189395	157521	112051	171305	1303380
nous voyons que les populations du Nord ont augmenté pendant la dernière période quinquennale, de.......	3007	4347	64989	4460	5929	3014	2915	88661

Ces résultats sont très-remarquables : Les chiffres qui précèdent montrent que la population de nos contrées s'est accrue pendant la dernière période quinquennale d'un nombre de 88,661 individus, soit en moyenne, par année, de 17,732. La proportion de cet accroissement, par rapport au chiffre total de 1861, est de 6,8 %.

Nous croyons devoir rappeler ici, comme nous l'avons fait dans notre Annuaire de 1862, les progrès de la population du département depuis le commencement de ce siècle. Les recensements successifs qui ont eu lieu ont constaté les nombres suivants :

1806.	839,833	habitants.
1821.	905,761	id.
1826.	962,648	id.
1831.	989,928	id.
1836.	1,026,417	id.
1841.	1,085,298	id.
1846.	1,132,980	id.
1851.	1,158,285	id.
1856.	1,212,353	id.
1861.	1,303,380	id.
1866.	1,392,041	id.

L'augmentation depuis 1806 a donc été de 552,208, c'est-à-dire de près de 66 °/₀. Il est peu de départements dans tout l'Empire dont la population totale atteigne le chiffre de cet accroissement.

Si nous considérons les nombres que nous venons de rappeler, nous voyons que la progressisn, lente d'abord jusqu'en 1836, se développe à partir de cette date jusqu'en 1846, qu'elle se ralentit alors et prend, en 1846, un nouvel essor pour donner jusqu'en 1861 une augmentation moyenne de 18,205 par année, que le dernier dénombrement a réduite à 17,732.

Il ne faudrait pas toutefois conclure des données que nous exposons, que les progrès constatés soient entièrement dus à la population propre du département. Les excédants des naissances sur les décès pendant les cinq années antérieures à 1866, ne se sont élevés qu'à 64,539. La différence entre ce nombre et celui de l'augmentation totale de 88,621 résultant du dernier recensement, provient des nombreuses immigrations d'habitants de la Belgique qui s'établissent dans les villes principales du département, notamment à Roubaix et à Lille, où ils sont attirés par les ressources que leur procure le travail industriel.

Cette observation nous conduit à constater que l'arrondissement de Lille a pris dans l'excédant de 88,661 obtenu depuis 1861, une part de près de 65,000, presque égale aux trois quarts du total et que la ville de Lille, seule, y est comprise pour un contingent de 22,951 individus représentant 26 °/₀ de toute l'augmentation du département. L'excédant pour Roubaix est de 15,817, soit environ 18 °/₀.

Les autres villes principales du département ont obtenu en plus : Tourcoing, 4,764 ; Armentières, 3,858 ; Bailleul, 2,794, Dunkerque, 970 ; Seclin, 945 ; Denain, 768 ; Hazebrouck, 744 ; Le Câteau, 662 ; Haubourdin, 550 ; Maubeuge, 321 ; Avesnes,

221. — Par contre, Condé a perdu 1,162; Valenciennes, 622, Le Quesnoy, 412; Douai, 381; Cambrai, 350; Bergues, 284.

Par arrondissement la proportion des augmentations qui se sont produites est celle-ci après comparativement aux chiffres du recensement de 1861 : Dunkerque, 2,73 %; Hazebrouck, 4,15; Lille, 14,18; Cambrai, 2,36; Avesnes, 3,77; Douai, 2,69; Valenciennes, 1,71. Ce dernier arrondissement est celui où la progression a été le plus faible. La proportion pour l'ensemble du département est de 6,80 %.

La population a augmenté dans 425 communes, elle est restée stationnaire dans cinq autres et a diminué dans 230. C'est dans les arrondissements de Dunkerque et d'Avesnes que les diminutions ont été le plus nombreuses, mais réduites à de faibles quantités, elles ont été largement compensées par les augmentations.

L'ensemble des augmentations a été de 100,388, et celui des diminutions de 11,727; celles-ci sont aux premières dans la proportion de 1 à 8,6.

Au total, la population du Nord, dont le chiffre est aujourd'hui de 1,392,041 individus, forme la 26e partie de la population des 89 départements de l'Empire d'après le dénombrement de 1861.

Nous avons constaté les résultats généraux ; nous croyons devoir donner maintenant quelques notions sur les détails.

Nous avons recherché qu'elle est, dans les diverses parties d département, la proportion de chacune des catégories d'habitants considérées selon l'état-civil; cette recherche nous a conduit à établir la situation qui suit :

ARRONDISSEMENTS.	ÉLEMENT	
	MASCULIN.	FÉMININ.
Dunkerque.	%	%
Garçons et filles	29,85	27,58
Hommes et femmes mariés	18,36	18,24
Veufs et veuves	1,96	4,56
Hazebrouck.	49,67	50,83
Garçons et filles	30,96	28,97
Hommes et femmes mariés	16,70	16,77
Veufs et veuves	2,52	4,08
Lille.	50,18	49,82
Garçons et filles	32,42	28,49
Hommes et femmes mariés	16,89	16,48
Veufs et veuves	2,21	3,51
	51,52	48,48

ARRONDISSEMENTS.	ÉLÉMENT.	
	MASCULIN.	FÉMININ.
Cambrai.	°/o	°/o
Garçons et filles.	29,62	27,45
Hommes et femmes mariés.	18 38	18,30
Veufs et veuves.	2,44	3,81
	50,44	49,56
Avesnes.		
Garçons et filles.	27,53	24,31
Hommes et femmes mariés.	20,79	20,65
Veufs et veuves.	2,49	4.23
	50,81	49,19
Douai.		
Garçons et filles	31,19	27,65
Hommes et femmes mariés	17,31	17,19
Veufs et veuves.	2,55	4 09
	51,07	48,93
Valenciennes.		
Garçons et filles.	30,58	27,38
Hommes et femmes mariés.	17,97	17,87
Veufs et veuves.	2,34	3,91
	50,89	49,11
Les proportions pour l'ensemble du département sont:		
Garçons et filles..	30,76	27,60
Hommes et femmes mariés........	17,83	17,62
Veufs et veuves...............	2,33	3,86
	50,92	49.08

L'élément féminin domine dans l'arrondissement de Dunkerque à l'inverse de ce qui existe dans tous les autres où l'élément masculin est le plus fort. C'est surtout dans les arrondissements de Lille, Valenciennes et Avesnes, que la supériorité de la population mâle se fait remarquer.

Les individus de tout âge appartenant à cette population sont particulièrement nombreux dans les arrondissements de Lille et de Douai; les chiffres par lesquels ils y sont représentés et qui s'élèvent à 32,42 et 31,19 °/o, sont supérieurs à la moyemne du département qui est de 30,76. L'arrondissement d'Hazebrouck excède également cette moyenne, mais dans une faible mesure; tous les autres sont au-dessous.

La moyenne pour les filles est de 27,60. Elle est dépassée dans

les arrondissements d'Hazebrouck et faiblement dans celui de Douai. Elle n'est pas atteinte ailleurs.

L'arrondissement d'Avesnes se distingue par l'infériorité numérique des célibataires des deux sexes. La proportion y est pour les garçons 27,53, et pour les filles de 24,31 0/0, tandis que la moyenne générale est, comme nous venons de le dire, de 30,76 pour les premiers et de 27,60 pour les secondes.

Aussi, est-ce dans cette contrée que se rencontrent le plus grand nombre de personnes en état de mariage. La quotité relative de ce nombre qui y est de 41,44, surpasse très-notablement la moyenne du département dont le chiffre est de 35,45. Les arrondissements de Dunkerque, Cambrai et Valenciennes offrent aussi des nombres supérieurs à la moyenne; les autres ne l'atteignent pas. Les arrondissement de Lille et d'Hazebrouck sont ceux où la proportion est la plus faible à cet égard.

Le nombre des veuves est toujours supérieur à celui des veufs. Cette particularité se remarque surtout dans les arrondissements de Dunkerque, Hazebrouck et Avesnes.

POPULATION COMMUNALE PAR ORDRE DE QUOTITÉ.

On compte dans le département :

2 Communes de moins de 100 habitants; elles appartiennent à l'arrondissement de Cambrai;

14 — de 101 à 200, dont 10 dans l'arrondissement d'Avesnes;

30 — de 201 à 300, dont 16 dans le même arrondissement;

30 — de 301 à 400, dont 9 dans le même arrondissement;

44 — de 401 à 500, dont 18 dans l'arrondissement d'Avesnes;

193 — de 501 à 1,000, dont 52 aussi dans le même arrondissement;

105 — de 1,001 à 1,500, dont 21 dans chacun des arrondissements de Lille et de Cambrai;

93 — de 1,501 à 2,000, dont 24 dans l'arrondissement de Lille;

65 — de 2,001 à 3,000, dont 19 dans l'arrondissement de Lille et 16 dans celui de Cambrai;

39 — de 3,001 à 4,000, dont 10 dans l'arrondissement de Lille;

14 Communes de 4,001 à 5,000, dont 4 dans l'arrondissement de Lille et 3 dans chacun des arrondissements d'Hazebrouck et de Valenciennes;
15 — de 5,001 à 10,000, dont 4 dans l'arrondissement de Lille;
9 — de 10,001 à 20,000, dont 3 dans l'arrondissement de Lille;
7 — de 20,000 et au-dessus, dont 3 dans l'arrondissement de Lille.

Nous aurions désiré pouvoir considérer les résultats du recensement de 1866 au point de vue de la profession, de la nationalité, du culte et de l'âge des personnes, mais les éléments recueillis à ce sujet n'ont pu encore être réunis, et nous sommes forcés de remettre cette partie de notre travail à une autre année.

Comparaison du dénombrement du Nord avec celui de toute la France.

Si nous rapprochons le résultat de notre recensement avec celui du recensement général, nous voyons que la population totale de l'Empire étant de 38,067,094 individus, celle de notre département, qui est de 1,392,041, en forme le 27e.

Le département du Nord est le plus peuplé de France après celui de la Seine. Aucun autre département n'approche de son importance, même de loin, sous ce rapport. La Séine-Inférieure a 792,768 habitants; le Pas-de-Calais, 749,777; la Gironde, 701,805; le Rhône, 678,648; Saône-et-Loire, 600,006; la Loire-Inférieure, 598,598; le Bas-Rhin, 588,970; la Somme, 572,640; les Bouches-du-Rhône, 547,903.

La population générale étant de 38,067,094, donne pour moyenne, à chacun des 89 départements, 427,720 habitants. La population du Nord est plus que triple de cette moyenne.

Le nombre des communes de l'Empire étant de 37,548, la population de chacune d'elles est de 1,014 Dans le Nord, les communes sont au nombre de 660 et la population de 1,392,041, ce qui fait pour chacune une moyenne de 2,109 habitants.

Lille est, après Paris qui fait exception, la quatrième ville de l'Empire (1). Lyon, avec ses annexes, a 343,954 habitants; Marseille, 300,131; Bordeaux, 181,424; Lille, 154,749. — Après Lille viennent Toulouse, 126,936; Nantes, 122,410; Rouen, 100,671; Strasbourg, 84,167, etc.

---

(1) D'après un travail statistique inséré au *Moniteur* du 10 février 1867, Lille serait, par l'importance de sa population, la trente-sixième ville de l'Europe.

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Conformément au décret organique du 2 février 1852 et en vertu du décret impérial en date du 21 février 1866, les électeurs de la 9e circonscription électorale du département comprenant l'arrondissement d'Avesnes moins les deux cantons du Quesnoy, ont procédé les 18 et 19 mars suivant à l'élection d'un député en remplacement de M. Godard-Desmarest, démissionnaire. Cette opération a donné les résultats suivants :

CANTONS.	NOMBRE d'électeurs inscrits.	NOMBRE de votants.	Nombre de suffrages obtenu par M. Réné Hamoir.	Bulletins nuls.
Avesnes-Nord ...	3308	1936	1710	226
Avesnes-Sud....	3425	1774	1720	54
Trélon..........	4636	2092	1984	108
Landrecies......	4158	2511	2490	21
Berlaimont.	2717	1523	1520	3
Bavai..........	3940	2806	2787	19
Maubeuge.......	6292	4502	4462	40
Solre le-Château	2792	1706	1677	29
Totaux...	31268	18850	18350	500

En conséquence, M. René Hamoir a été proclamé député du département.

Conformément à la loi du 22 juin 1853 et aux arrêtés de M. le Préfet des 21 juin, 4 mai et 4 avril 1866, il a été procédé à l'élection : 1° d'un membre du Conseil général pour le canton de Landrecies en remplacement de M. le colonel Doutrelaine, démissionnaire ; 2° de trois membres des conseils d'arrondissement d'Avesnes et de Valenciennes en remplacement de MM. Maillard, Lewille et Paillard.

Nous indiquons ci-après les résultats de ces élections.

CANTONS.	NOMBRE d'électeurs inscrits.	NOMBRE de votants.

Conseil général

Landrecies.... ...	4307	3278

Les suffrages se sont divisés comme suit :

MM. Marie-Soufflet.......... 2344.
Azambre.... .... 623.
Manesse............... 308.
Bulletins nuls.......... 2.

M. Marie-Soufflet a, en conséquense, été élu membre du Conseil général pour le canton de Landrecies.

Conseil d'arrondissement d'Avesnes.

Avesnes-Sud.......	3924	1609

M. Gustave Paul a obtenu.... 1570 suffrages.
Bulletins nuls et voix perdues.. 39

Conseil d'arrondissement de Valenciennes.

Valenciennes-Nord .	6255	3098

M. Quillacq a obtenu........ 3087 suffrages.
Bulletins nuls et voix perdues.. 11.

Valenciennes-Sud ..	5552	3188

M. Maniez a obtenu.......... 3185 suffrages.
Bulletins nuls et voix perdues. 3

En conséquence, MM. Gustave Paul, Quillacq et Maniez ont été proclamés, le premier, membre du Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour le canton d'Avesnes-Sud, le second et le troisième membres du Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour les cantons de Valenciennes-Nord et de Valenciennes-Sud.

JURY.

La loi du 4 juin 1853 porte que la liste annuelle du jury est composée de 500 jurés dans les départements dont la population excède 300,000 habitants, et que ce nombre de jurés est réparti par arrondissement et par canton, proportionnellement au tableau officiel de la population.

Par arrêté en conseil de préfecture, du 2 octobre 1866, M. le Préfet a procédé à cette répartition comme suit :

CANTONS.	NOMBRE de jurés pour chaque canton.
Arrondissement de Dunkerque.	
Bergues	6
Bourbourg	5
Dunkerque-Est	8
Dunkerque-Ouest	8
Gravelines	3
Hondschoote	5
Wormhoudt	6
Arrondissement d'Hazebrouck.	
Bailleul Nord.-Est	6
Bailleul Sud.-Ouest	5
Cassel	5
Hazebrouck N	5
Hazebrouck Sud	5
Merville	8
Steenvoorde	5
Arrondissement de Lille.	
Armentières	9
Cysoing	7
Haubourdin	9
La Bassée	6
Lannoy	10
Lille-Centre	9
Lille-Nord-Est	12
Lille-Ouest	10
Lille-Sud-Est	9
Lille-Sud-Ouest	20
Pont-à-Marcq	7
Quesnoy-sur-Deûle	7
Roubaix	26
Seclin	9
Tourcoing Nord	14
Tourcoing-Sud	13
Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai-Est	8
Cambrai-Ouest	10
Carnières	10
Clary	12
Le Câteau	13
Marcoing	10
Solesmes	11
Arrondissement d'Avesnes.	
Avesnes-Nord	4
Avesnes-Sud	5
Bavai	6
Berlaimont	4
Landrecies	6
Le Quesnoy-Est	5
Le Quesnoy-Ouest	5
Maubeuge	13
Solre-le-Château	4
Trélon	7
Arrondissement de Douai.	
Arleux	5
Douai-Nord	8
Douai-Ouest	8
Douai-Sud	7
Marchiennes	8
Orchies	7
Arrondissement de Valenciennes.	
Bouchain	15
Condé	9
St.-Amand, r. g	8
St.-Amand. r. d	6
Valenciennes-Est	9
Valenciennes-Nord	10
Valenciennes-Sud	10
	500

STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de quarante, dont quinze routes impériales et vingt-six routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau :

N.os des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.
		ROUTES IMPÉRIALES.	k.	k.	k.
2	1.re	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	28.27	8.65	36.92
16	2.e	De Paris à Dunkerque	54.40	»	54.40
17	2.e	De Paris à Lille et à Ostende	96.22	»	96.22
25	3.e	Du Hâvre à Lille	15.41	»	15.41
29	3.e	De Rouen à Valenciennes	58.44	»	58.44
39	3.e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	29.74	10.29	40.03
40	3.e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres	34.22	»	34.22
41	3.e	De Saint-Pol à Lille et Tournai	39.15	»	39.15
42	3.e	De Lille à Boulogne	53.19	2.48	55.67
43	3.e	De Bouchain à Calais	27.91	»	27.91
44	3.e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai	4.30	2.39	6.69
45	3.e	De Marles à Valenc. et à Tournai	46.25	13.87	60.12
48	3.e	De Valenciennes à Condé et à Gand	18.23	»	18.23
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville	26.31	16.39	42.70
50	3.e	De Douai à Arras	3.95	»	3.95
		TOTAUX	535.99	54 07	590.00
		ROUTES DÉPARTEMENTALES.	k.	k.	k
1		De Lille à Valenciennes	25.980	»	25.980
2		De Lille à Ypres	15.322	»	15.322
3		De Douai à Tournai	16.038	»	16.038
4		De Cambrai à Tournai	18.624	»	18.624
5		D'Avesnes à Philippeville	0.560	15.500	16.060
6		De Landrecies à Chimay	6.208	35.420	41.628
7		De Condé à Mons	9.025	»	9.025
8		De Condé à St-Amand	12.210	»	12.210
9		De Lille à St-Omer	46.320	»	46.320
10		De Valenciennes à Bohain	42 135	»	42.135
11		De Cambrai à Guise	18 663	»	18.663
12		D'Avesnes au Quesnoy	8.463	19.188	27.651
13		De Maubeuge à Maroilles	»	20.176	20.176
14		De Lille à Courtrai	22.302	»	22.302
15		De Dunkerque à Furnes	0.700	12.935	13.635
16		De La Bassée à Estaires	0.685	4.605	5 340
17		D'Hazebrouck à Aire	»	7.086	7.086
18		De Béthune à Armentières	2 230	2.650	4.880
19		De Roubaix à Tournai et Saint-Amand	43.567	»	43.567
20		De Cassel à la frontière	11.323	»	11.323
21		De Bergues à St-Momelin	3.614	18.330	21 944
22		De Lille à Tourcoing	9.112	»	9.112
23		De Cambrai à la frontière	26.230	26.588	52.788
24		D'Hélesmes à Denain	7.118	»	7.118
25		Ceinture de Maubeuge	0.280	1.525	1.805
26		*Ceinture de Cambrai*	»	5.661	5.661
		TOTAUX	346 709	169.634	516.343

Les routes de ces deux catégories desservent une circulation agricole, industrielle et commerciale considérable. La moyenne diurne sur les routes impériales est de 585 coliers ; elle est de 388 coliers sur les routes départementales.

L'activité de cette circulation est une cause permanente de la dégradation des chaussées ; aussi laissent-elles généralement à désirer. D'importantes réparations y sont entreprises depuis plusieurs années, au moyen des allocations accordées sur les fonds de l'État pour les routes impériales et des ressources extraordinaires votées par le Conseil général pour les routes départementales.

L'entretien des routes impériales donne lieu dans tout l'Empire à une dépense moyenne de 537 fr. par kilomètre. Dans le département du Nord, le même entretien coûte annuellement 767 fr. pour les chaussées pavées et 1,247 fr. pour les chaussées d'empierrement. Cette différence s'explique par l'extrême activité du roulage, le défaut de solidité du sol, les circonstances climatériques et la cherté des matériaux.

CHEMINS DE FER.

RÉSEAU GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

	kilomètres.
Chemins de fer d'Anzin à Somain, concédés à la Compagnie des mines d'Anzin par ordonnances des 24 octobre 1835 et 2 octobre 1846	18 »
Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral, concédé à la Compagnie du Nord par la loi du 15 juillet 1845. Longueur dans le département..	224 »
Embranchement de Saint-Quentin à Erquelines.....	63 »
Embranchement de Busigny à Somain par Cambrai..	51 »
Ces deux lignes ont été concédées à la même compagnie par décret du 18 février 1852.	
Chemin de fer d'Aniche à Somain, concédé à la Compagnie des Mines d'Aniche par décret du 18 février 1850	1 »
Chemin de fer d'Hautmont à Mons, concédé par décret impérial du 19 août 1854, à M. le baron James de Rothschild et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale de Belgique. Il est exploité par la Compagnie du Nord..................................	10 »
Chemin de fer des houillères du Pas-de-Calais, concédé à la Compagnie du Nord par décret du 26 juin	
A reporter....	367 »

	kilomètres
Report......	367 »
1857. Cette ligne est dirigée d'Arras sur Hazebrouck, par Lens, Béthune, Lillers (Pas-de-Calais) et Thiennes (Nord), avec embranchement de Lens sur Ostricourt...	11 »
Chemin de fer de Ferrière-la-Grande à Rousies, concédé à M. Dumont, maître de forges, par décret impérial du 23 avril 1859..............................	3 50
Chemin de fer de Lille à Tournai, concédé à la Compagnie du Nord par décret impérial du 6 juillet 1862 ..	12 67
Chemin de fer de Denain à Lourches, concédé par décret impérial du 18 juin 1863, à la Société des hauts-fourneaux et forges d'Anzin........................	4 33
La longueur totale des voies ferrées en exploitation dans le département est ainsi de	398 50

Les autres lignes en voie de construction sont celles ci-après :

Chemins de fer de Valenciennes à Aulnoye et d'Aulnoye à Anor, aussi concédés à la Compagniedu Nord par décrets du 6 juillet 1862.

Chemin de fer de Soissons à la frontière de Belgique par Anor, également concédé par décret de même date à la Compagnie du Nord.

La Compagnie a un délai de 8 ans pour la construction de ces diverses lignes.

Chemin de fer de Dunkerque à la frontière de Belgique vers Furnes, adjugé le 16 juin 1862, à M. Petyt, pour 98 ans, sans subvention ni garantie d'intérêt de la part du Gouvernement. Longueur en France, 13 kilomètres 53.

Chemin de fer de Lille à La Bassée, concédé par décret impérial du 29 août 1863 à la Société houillère de Béthune.

Chemin de fer de Lille à Valenciennes concédé par décret du 11 juillet 1864, à la Compagnie Guilbert, Hamoir et Viette.

Chemin de fer concédé à la Compagnie des mines de houille de l'Escarpelle par décret impérial du 24 février 1866, à l'effet de relier sa nouvelle fosse à la ligne du Nord au garage de la Deûle.

Chemin de fer d'Armentières à la frontière, concédé par décret du 26 mai 1866 à la Compagnie belge du chemin de fer d'Ostende à Armentières.

Chemin d'Hazebrouck à la frontière, concédé par décret du 26 décembre 1866 à la Compagnie Belge des chemins de fer de la Flandre Occidentale.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 71. Nous en donnons ci-après le détail. (1)

Le service de ces chemins est confié à MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

N.os des chemins	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
1	De Dunkerque à Saint-Omer, par Loon.	1210	18610	19820
3	D'Hondschoote à Watten............	16164	19258	35422
4	De Bergues à Furnes................	314	11535	11849
6	De Lille à Lannoy..................	8040	»	8040
7	De Lomme à Fournes................	9558	»	9558
8	De Douai à Seclin..................	28356	»	28356
9	De Mouveaux à Roubaix, à la frontière et la route impériale N° 17........	9176	2358	11534
10	De Douai à Bapaume...............	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines.............	9350	25676	35026
12	De Linselles à Quesnoy-sur Deûle.....	510	5824	6334
13	De Valenciennes à Somain...........	19373	»	19373
14	D'Armentières à Ypres..............	7113	»	7113
15	D'Esnes à Busigny.................	16085	»	16085
16	De Solesmes à Caudry	9734	»	9734
17	D'Hondschoote à Wormhoudt	1063	15950	17013
18	De Bailleul à Ypres............... .	1119	2987	4106
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq.........	9252	»	9252
20	De Solre à Rond-Buisson et Hirson....	150	36254	36404
21	De Saint-Amand à Hélesmes.........	9455	»	9455
22	D'Englos à Haubourdin..............	1890	»	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville.... .	1831	19762	21593
24	De Gussignies à Avesnes.....	61	21724	21785
25	D'Arleux à Orchies................	20018	»	20018
27	De Maubeuge à Solre-le-Château......	»	13381	13381
28	De Maubeuge à Binch...............	47	8618	8665
30	De Carvin à Orchies...........	7601	»	7601
32	D'Etrœungt à Landrecies............	»	20270	20270
33	D'Hazebrouck à Merris..............	2500	8155	10655
34	D'Auberchicourt à Abscon...........	4704	»	4704
35	De Douai à Saint-Amand............	27222	»	27222

(1) Les chemins N.os 2, 5, 26, 29, 31 et 75 ont été convertis en routes départementales.

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empier-rement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
36	De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing... .	20186	»	20186
37	De Lannoy à Néchin........... ..	580	»	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau......	838	16300	17138
39	De Seclin à La Bassée	11962	»	11962
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque.... .	525	9829	10354
41	D'Haubourdin à Carvin...............	10395	»	10395
42	De Solre-le-Château Jeumont...	811	15903	16714
43	De Landrecies à Solesmes	15566	»	15566
44	De Ghyvelde à Hondschoote..........	37	7743	7780
45	De Denain à St.-Vaast, par Haspres et Villers-en-Cauchies	16812	»	16812
46	De Millam à Lederzeele...............	»	10178	10178
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt.........	10545	»	10545
48	De Lomme à Loos, par la Planche-à-Q.	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing............	9030	»	9030
50	De Fresnes à Jenlain	8270	10440	18710
51	De Seclin à Pont-à-Marcq...........	4640	»	4640
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise.........	»	5555	5555
53	De Courchelettes	4118	»	4118
54	D'Étrœungt au Nouvion.........	»	4878	4878
55	De Bailleul à l'Abeele...............	1542	10814	12356
56	De Béthune à Estaires...............	710	395	1105
57	De Caestre à Vieux-Berquin..........	405	7436	7841
58	D'Armentières à La Bassée......	6736	6445	13181
59	De Caudry à Aubench. au-Bois........	6186	10370	16556
60	De Marquette à Neuville-St.-Remi.....	15138	»	15138
61	De Cassel à Lederzeele..............	4500	6600	12118
62	D'Estaires à Don	11518	600	12118
63	De Cambrai à Metz-en-Cout...........	3376	9458	12834
64	D'Arras à Saint-Quentin	»	8209	8209
65	D'Etrœungt à Anor..................	»	12316	12316
66	De Wormhoudt à Zeggers-Cappel	660	5994	6654
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde	450	3870	4320
68	De Lomme Quesnoy-sur-Deûle......	2707	4582	7289
69	D'Armentières à Halluin	713	12327	13040
70	De Vendegies à la pyramide de Denain	10213	»	10213
71	De Maubeuge à Erquelines	»	10400	10400
72	De Prisches au Nouvion	»	3394	3394
73	De Trélon à la Capelle..............	»	5821	5821
74	De Solre à Sivry..............	»	4192	4192
76	De St. Waast à la Guizette	7544	»	7544
77	D'Oisy à Metz-en-Cout. (trav. de Mœuvres)	»	2380	2380
	Totaux... ...	420486	436791	857277

CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN.

Le nombre de ces chemins est de 121, ainsi que le constate la nomenclature ci-après :

Nos			Longueur Mètres
1.	Chemin dit Straenstraet, de la route départementale N° 15, à Téteghem		4390
2.	Chemin de Claperdyckstraet, de la même route à Uxem		4910
3.	—	de Bergues au Sprewkot	10535
4.	—	du Maisnil à Radinghem	2950
5.	—	de Thun-l'Evêque à Cambrai	6580
6.	—	de Renescure au Schoubrouck	1093
7.	—	de Trélon à Eppe-Sauvage et à la frontière	9951
8.	—	de Maubeuge à Villers-Sire-Nicole	4472
9.	—	de Bettrechies à Bellignies	1500
10.	—	de Féchain à Aubigny-au-Bac	4000
11.	—	de Douai à Roost-Warendin	3996
12.	—	d'Haubourdin à Wattignies	7090
13.	—	de Sequedin à Haubourdin	2868
14.	—	de Vendegies à Escarmain	7700
15.	—	de Bruille à Maulde	9663
16.	—	(Déclassé)	
17.	—	de Godewaersvelde à Flêtre et à Calcannes	7151
18.	—	de Lewarde à Fressin	7030
19.	—	de Wannehain à Baisieux	7000
20.	—	de Vred à Somain	4540
23	—	de Steenwoorde à Winnezeele	5913
24.	—	de Lannoy à Baisieux	6806
26.	—	de Rumilly à Escaudœuvres	1210
27.	—	d'Avesnes au Nouvion et à Barzy	15764
28.	—	de Ribécourt à La Chapelle d'Anneux	8078
29.	—	de Clary à Troisvilles	8360
30.	—	de Bergues à Bambecque	9265
31.	—	de Tourmignies à Avelin	4190
32.	—	de Roost-Warendin à Auby	5281
33.	—	de Pecquencourt à Aniche	6325
34.	—	de Douchy à Noyelles	2887
35.	—	d'Ors à Basuel	3230
36.	—	de Ledringhem à Wormhoudt	4015
37.	—	de la Croix-de-Pierre à la Lys	8705

Nos			Longueur Mètres
38.	Chemin	de Villereau à Orsinval	2786
39.	—	de Roucourt à la route impériale N° 45	2568
40.	—	d'Esquerchin à Douai	4930
42.	—	de Fourmies au pont de Sains	6280
43.	—	de Sommaing à Vendegies-sur-Ecaillon	1000
44.	—	d'Haverskerque à Aire	7155
45.	—	de Cassel à Oudezeele	5069
46.	—	de Noyelles à Fontaine-Notre-Dame	4130
47.	—	de Baisieux à Bourghelles	2740
48.	—	d'Hazebrouck à Blaringhem	11645
49.	—	de Maubeuge à Taisnières-sur-Hon	9616
51.	—	d'Hazebrouck à Hondeghem	8550
52.	—	de Villers-Guislain à la route impériale N° 17.	2860
53.	—	de Lederzeele à Watten	7003
54.	—	de la Prévôté à Quesnoy-sur-Deûle	4405
55.	—	de Rexpoede à Hondschoote	5880
56.	—	d'Esnes à Marcoing	11750
57.	—	de Saint-André à la Lys (chemin de Messine)	11014
58.	—	de Lille à Lambersart	3538
59.	—	d'Etreux à Saultain	2275
60.	—	de Valenciennes à Orsinval	11139
61.	—	d'Haveluy à Wallers	2392
62.	—	de Bois-Grenier à Wavrin	7717
63.	—	d'Ennetières-en-Weppes à Englos	7116
64.	—	de Bondues à Bousbecques	8415
65.	—	de Douai à Oisy	7875
66.	—	de Marcq à Marquette	2025
67.	—	de Saint-Souplet au Câteau	6976
68.	—	de Wavrechain à Denain	1365
69.	—	de Wulverdinghe à Bollezeele	8500
70.	—	de Cuvillers à Bantigny	1260
71.	—	d'Estrun à Paillencourt	4150
72.	—	de Dunkerque au pont de Leffrinckoucke	5295
73.	—	d'Arneke au Ménégat à Nordpeene	3518
74.	—	d'Avesnes-le-Sec à Lieu-Saint-Amand	5266
75.	—	de Zermezeele à Cassel	2806
76.	—	de Niergnies à Cambrai	1080
77.	—	d'Estaires à Steenwerck	7920
78.	—	du bac de Wavrin	8430
79.	—	de Steenbecque à Ebblinghem	8700
80.	—	de Beugnies à Sains	11171
81.	—	d'Hornaing à Marchiennes	7761
82.	—	d'Avelin à Pont-à-Marcq	2250

Nos			Longueur Mètres
83.	Chemin	d'Obain à la frontière	2395
84.	—	de Bavai à la frontière	7061
85.	—	de Solesmes à Haspres	10100
86.	—	de Quesnoy au Câteau	17275
87.	—	de Gommegnies à Roisin	7233
88.	—	de Dunkerque au Rosendael	2225
89.	—	de Bailleul au Mont-Noir et à la frontière	3573
90.	—	de Genech à Baisieux	9530
91.	—	de Leers à Tourcoing	7850
92.	—	d'Aubers au Fin-de-la-Guerre	5852
93.	—	de Seclin à Haubourdin	5150
94.	—	de Seclin à Vendeville	5200
95.	—	de la Longueville au bois des Dames	8714
96.	—	de Berlaimont à Villereau	13110
97.	—	de Montigny à Lallaing	4370
98.	—	de Maing à Famars et Valenciennes	2651
99.	—	d'Hasnon à Raismes	5950
100.	—	d'Artres à la route départementale N° 10	2694
101.	—	de St.-Aubert à la route départementale N° 8	2011
102.	—	de Condé à Bruille-Saint-Amand	6367
103.	—	de Millonfosse à Sars et Rosières	4565
104.	—	de Neuville à Noyelles-sur-Selle	2120
105.	—	de Wallers à Hasnon	4800
106.	—	de Solrinnes à Dimechaux	3000
107.	—	de Caestre à Steenvoorde	5654
108.	—	de la Madeleine à la route départementale N° 14	2000
109.	—	de Ceinture à Douai	4820
110.	—	de Wattignies à Faches	3000
111.	—	d'Englefontaine à la Balance	5309
112.	—	de Ruesnes à Haspres	5520
113.	—	de Bergues à Dunkerque par Steen-Dam	8470
114	—	de Renescure à Campagne	1530
115.	—	de l'Arbre-de-Guise à la Laurette par Mazinghien	5460
116.	—	de Quérénaing à Trith St-Leger	2945
117.	—	de Beaurain à Solesmes	1980
118.	—	d'Iwuy à Cattenières	13180
119.	—	d'Hélesmes à Escaudain	5500
120.	—	de Pont-à-Marcq à Mérignies	1350
121.	—	de Templeuve à Cysoing	2070
122.	—	de Merville à Estaires	5477
		Total	666405

NOTIONS

SUR LA DENSITÉ DES VOIES DE COMMUNICATION.

Les détails contenus dans le tableau ci-après résument par arrondissement la statistique des voies de communication du département, et indiquent le rapport de leur développement à la population et à la superficie du territoire.

	ARRONDISSEMENTS.							TOTAL.
	Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	
	m	m	m	m	m	m	m	m
ongueur routes { impériales	59403	67264	112127	115977	96486	52707	87136	591100
ongueur routes { départementales	35579	62454	101471	82459	135451	40962	58033	516409
Total	94982	129718	213598	198436	231937	93669	145169	1117509
ongueur chemins inaux. { de grande communic.	134636	110899	177099	99309	161647	81210	86102	850983
ongueur chemins inaux. { ordinaires. { pavés ou empierrés.	353355	292501	523234	337033	863450	243038	261977	2874588
ongueur chemins inaux. { ordinaires. { en sol naturel.	393048	619004	781392	814289	291952	301055	493619	3724359
Total	881039	1052404	1481725	1252983	1317049	625303	841698	7452201
gueur totale des routes et des chemins pavés ou empierrés	582973	533120	913931	631469	1257134	417917	493248	4829690
gueur totale de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel	976021	1182122	1695323	1445758	1548986	718972	986867	8554049
	h	h	h	h	h	h	h	h
perficie territoriale de chaque arrondissement		69320	87439	89260	139723	47206	62978	568087
pulation de chaque arrondissement	113184	109036	523231	193855	163450	115065	174220	1392041

		ARRONDISSEMENTS.							TOTAL.
		Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	
Longueur correspondant à un hectare.	des routes impériales..	»,82	»,97	1,28	1,30	»,69	1,12	1,38	1,04
	des routes départementales.	»,49	»,90	1,16	»,97	»,97	»,87	»,92	»,91
	des chemins de grande communication.. .	1,87	1,75	2,03	1,11	1,16	1,72	1,37	1,49
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	4,89	4,22	5,98	3,78	6,19	5,17	4,32	5,08
	de toutes les voies construites.	8,07	7,69	10,31	7,08	9,01	8,87	8, »	8,52
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	13,53	17,05	19,39	16,20	11.86	15,23	15,67	15,05
Longueur par habitant.	des routes impériales..	»,54	»,64	»,24	»,61	»,61	»,47	»,51	»,45
	des routes départementales.	»,32	»,60	»,22	»,44	»,85	»,37	»,34	»,40
	des chemins de grande communication . .	1,22	1,06	»,39	»,51	1,03	»,73	»,50	»,61
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	3,27	2,80	1,14	1,78	5,49	2,17	1,53	2,21
	de toutes les voies construites.	5,35	5,40	2, »	3,33	7,99	3,73	2,88	3,71
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	8,62	10,89	3,24	7,45	9,48	6,25	5,66	5,83
Nombre des communes.	qui contribuent aux chemins de grande communication.. . . .	34	33	99	51	94	45	41	397
	qui ne contribuent pas à ces chemins. . . .	25	20	30	67	59	21	40	262
	traversées par des routes impériales ou départementales ou des chemins de grande communication. .	25	27	59	45	57	28	42	283
	rattachées aux routes et chemins.	34	26	70	73	96	38	39	376
	isolées des voies de communication.. .	»	»	«	«	»	»	»	»

On voit par ces détails que l'arrondissement d'Avesnes est le mieux pourvu au point de vue du développement des chaussées construites. Cet arrondissement est privilégié en ce sens qu'on y trouve abondamment les materiaux d'empierrement à la différence des autres qui en sont presque entièrement privés, et que la nature du sol y est en outre particulièrement propre à ce genre de construction.

On évalue en moyenne à un kilomètre courant de bon chemin public par kilomètre carré l'étendue des voies de communication désirables. Le tableau qui précède constate que le département du Nord, qui a une superficie de 5,681 kilomètres carrés, possède 4,829 kilomètres de voies construites ce qui équivaut à 85/100e de kilomètre courant par kilomètre carré.

STATISTIQUE DES TRAVAUX.

Travaux des ponts-et-chaussées.

Exercice 1865.

ROUTES IMPÉRIALES.		
1re catégorie. — Entretien. . . .	500,000 »	
2e idem — Amélioration et travaux d'art. . .	93,509 »	598,509 »
Travaux extraordinaires	5,000 »	
RIVIÈRES.		
1re catégorie. — Entretien. . . .	185,823 »	
2e idem — Amélioration et travaux d'art. . .	265,925 »	551,748 »
Travaux extraordinaires	100,000 »	
CANAUX.		
1re catégorie.	174,500 »	
2e idem.	131,500 »	684,500 »
Travaux extraordinaires	378,500 »	
ÉTUDES ET DESSÈCHEMENTS.		
Dépenses.		5,900 »
PORTS.		
1re catégorie.	90,000 »	
2e idem.	114,666 »	493,136 »
Travaux extraordinaires	288,470 »	
		2,333,793 »

Travaux départementaux.

Exercice 1865.

Bâtiments des préfectures et sous-préfectures. . .	121,811
Idem tribunaux.	26,240
Idem maisons d'arrêt.	11,438
Idem casernes de gendarmerie	13,142
Idem dépôts de sûreté.	150
Idem archives départementales	650
Construct. et réparation des routes départementales .	558,414
Idem des chemins vicinaux de grande communication. . .	1,179,566
Total. . .	1,911,411

Travaux communaux et d'hospices.

Les travaux communaux autorisés, pendant l'année 1865, ont donné lieu à une dépense de 4,820,197 fr., savoir :

	ÉDIFICES communaux.	CHEMINS vicinaux.	TOTAL.
Arrondissement de Dunkerque	230348	158803	389151
idem d'Hazebrouck	108770	201573	310343
idem de Lille	1745584	515168	2260752
idem de Cambrai	113055	380853	493908
idem d'Avesnes	224778	451457	676235
idem de Douai	162014	183435	345449
idem de Valenciennes	115628	228731	344359
	2700177	2120020	4820197

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Arrondissements.	Eglises.	Cimetières.	Presbytères	Ecoles.	Salles d'asile.	Mairies.	Abreuvoirs.	Ponts.
Dunkerque...	»	»	»	1	»	»	»	»
Hazebrouck..	»	»	»	1	»	»	»	»
Lille	»	1	»	6	1	1	»	»
Cambrai.....	1	»	»	»	»	1	1	»
Avesnes	»	»	4	5	1	1	»	1
Douai..	»	»	»	3	»	»	»	»
Valenciennes.	»	1	»	1	1	1	1	»
Totaux....	1	2	4	17	2	4	2	1

Récapitulation.

Travaux des ponts-et-chaussées.	2,333,793
— départementaux.	1,911,411
— communaux et d'hospices.	4,820,197
Total	9,065,401

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux du département ont une étendue totale de 7,353 kilomètres 580 mètres, ainsi divisés :

Chemins de grande communication. . .	857 kil.	277 m,
Id. d'intérêt commun.	636	217
Id. de vicinalité ordinaire . . .	5,860	080

Leur nombre était au 31 décembre 1865 :

Pour la première catégorie, de.	72 lignes
Pour la seconde catégorie, de.	118
Pour la troisième catégorie, de.	4,138
Ensemble. . . .	4,328 lignes

Les ressources créées pour l'ensemble du service vicinal pendant l'année 1865, se sont élevées à la somme totale de 4,029,519 fr., savoir :

Subventions de l'Etat (fonds de 25 millions) ci. .	64,274	»
Subventions du département.	1,480,024	»
Subventions industrielles.	99,330	»
Ressources communales. . { en argent . . .	1,274,539	»
Ressources communales. . { en nature . . .	1,035,795	»
Souscriptions particulières.	75,557	»
Ensemble. . .	4,029,519	»

Ces produits étaient applicables :

Aux chemins de grande communication jusqu'à concurrence de	1,744,461	»
Et aux chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires pour	2,493,372	»

Les dépenses effectuées au moyen de ces ressources se sont élevées en totalité à la somme de 3,865,283 fr. dont la division suit :

Personnel. — Ingénieurs et agents-voyers . .	111,600	»
Dépenses diverses et frais de rôles.	6,424	»

Chemins de grande communication.

Travaux d'amélioration. . . .	785,343 »	1,627,239	»
Id. d'entretien	841,896 »		

Chemins d'intérêt commun.

Travaux de construction. . .	289,919 »	709,218	»
Id. d'amélioration . . .	159,206 »		
Id. d'entretien	260,093 »		

Chemins vicinaux ordinaires.

Construction, amélioration et entretien. . . .	1,410,802	»
Ensemble. . .	3,865,283	»

Les dépenses faites en travaux sont aux ressources créées dans la proportion de 93 p. 0/0, et cette proportion se divise comme suit entre les trois catégories de chemins :

Chemins de grande communication. . . .	40 p. 0/0.
Id. d'intérêt commun	18
Id. vicinaux ordinaires.	35

Les dépenses relatives aux chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires se sont réparties de la manière suivante entre les divers arrondissements :

ARRONDISSEMENTS.	CHEMINS VICINAUX d'intérêt commun.	CHEMINS VICINAUX ordinaires.	TOTAL.
	fr.	fr.	
Dunkerque........	52,355	106,448	158,803
Hazebrouck.......	43,193	158,380	201,573
Lille............	136,001	379,167	515,168
Cambrai..........	141,106	239,747	380,853
Avesnes..........	195,386	256,071	451,457
Douai............	81,804	101,631	183,435
Valenciennes......	59,373	169,358	228,731
Totaux	709,218	1,410,802	2,120,020

Les résultats matériels de ces dépenses sont :

La construction de 52,115 mètres courants de chaussées, dont 24,996 en pavé et 27,119 en empierrement, d'un pont, d'un ponceau et de 51 aqueducs; le relevé à bout de 21,914 mètres courants de chaussées pavées, le rechargement de 37,192 mètres courants d'empierrement; l'entretien de 2,632,307 mètres de chaussées, dont 937,603 en pavé et 1,694,704 en cailloutis, de 6 ponts, 21 ponceaux et 162 aqueducs.

Les prix moyens du mètre courant de chaque espèce de travail dans l'ensemble du service vicinal se sont établis comme suit :

Chemins de grande communication. Entretien de pavage, 76 c.; entretien d'empierrement, 78 c.

Chemins d'intérêt commun. Pavage neuf, 19 fr. 66 c.; relevé à bout de pavage, 6 fr. 62 c. — Empierrement neuf, 7 fr. 18 c.; rechargement, 2 fr. 89 c.; entretien d'empierrement, 60 c.; entretien de pavage, 27 c.

Chemins vicinaux ordinaires. Pavage neuf, 13 fr. 69 c.: relevé à bout, 2 fr. 79 c.; entretien de pavage, 22 c. — Empierrement neuf, 5 fr. 65 c.; rechargement, 1 fr. 22 c.; entretien d'empierrement, 35 c.

La situation des chemins vicinaux, au 31 décembre 1865, était celle-ci :

	CHEMINS VICINAUX		
	de grande communication.	d'intérêt commun.	ordinaires.
A l'état d'entretien. . .	855k.	566k.	2,064k.
— de premier empierrement . .	»	32	91
— de terrassement.	»	3	568
— de sol naturel. .	»	36	3,147
	855	637	5,860

CHEMINS DE FER.

L'état du chemin de fer du Nord est généralement satisfaisant. La Compagnie poursuit le remplacement des traverses sur la ligne du littoral, ainsi que la substitution des rails Vignole, éclissés, au rail à double champignon. Les disques qui protégent les stations sont successivement portés à 1,200 mètres; le service des aiguilleurs et des gardes-barrière a été réorganisé, et des postes télégraphiques de secours ont été installés dans les maisons de garde des passages à niveau et dans des guérites intermédiaires de cantonniers.

Des bâtiments définitifs pour les voyageurs ont été établis à Bailleul, Strazeele, Cassel et Esquelbecq. Des projets de semblables bâtiments pour Arnêke et Watten ont été présentés et ont reçu l'approbation de l'Administration supérieure.

Les stations de Roubaix et Tourcoing ont été agrandies; un bâtiment spécial pour les visites de douane s'élève dans cette dernière ville; le service y sera fait plus commodément pour les voyageurs. La Compagnie poursuit la construction du nouveau bâtiment de la gare des voyageurs de Lille. La gare aux marchandises, dite de Saint-Sauveur, de la même ville, est livrée au service.

Les accidents, en 1865, ont été au nombre de 25; 10 individus ont été tués et 15 blessés. Ces accidents sont attribués : 20 a l'imprudence des victimes, 3 à des cas fortnits et deux à la négligence des chefs de manœuvre.

Un décret impérial du 26 mai dernier a déclaré d'utilité publique la partie entre Armentières et la frontière du chemin de fer d'Ostende à Armentières, et en a accordé la concession à la Compagnie belge de cette ligne.

La Compagnie du Nord se prépare à exécuter la section d'Aulnoye à Anor, du chemin de Valenciennes à Anor et poursuit les études de la section de Valenciennes à Aulnoye.

L'affaire du chemin de fer de Douai à Tournai est toujours pendante; la Compagnie demanderesse doit être remplacée par une autre qui ne s'est pas encore mise en règle auprès de l'Administration supérieure.

Les résultats de l'enquête qui a eu lieu sur le projet du chemin de fer de Calais à Dunkerque ont démontré la nécessité d'une modification au tracé de la Compagnie, en ce sens que la ligne, à partir de Gravelines, soit dirigée sur Bourbourg, et de là sur Dunkerque. Bourbourg est, en effet, un chef-lieu de canton, siége d'un marché important, qu'il est nécessaire de desservir. La décision de l'Administration supérieure n'est pas encore rendue.

L'Administration a sursis à statuer sur la demande en concession de l'embranchement d'Orchies à Somain, jusqu'à ce que la Compagnie du chemin de fer de Lille à Valenciennes se soit mise à l'œuvre pour la construction de la ligne principale. Le tracé définitif de cette ligne a été approuvé. Il vient d'être procédé aux enquêtes réglementaires sur les projets d'emplacement des stations.

Le chemin de fer de Lille à Tournai est entièrement terminé et livré à l'exploitation. Les travaux du chemin de fer de Lille à Béthune se poursuivent. La Compagnie a demandé une modification à son tracé entre Loos et Lille, avec gare spéciale dans l'intérieur de cette ville ; cette modification, toutefois, ne préjudicierait pas à la jonction de la ligne de la Bassée avec celle du Nord, vers Fives, en sorte que les communications sur Roubaix et Tourcoing resteraient assurées. Cette affaire est en instruction.

La Compagnie belge des chemins de fer de la Flandre occidentale a présenté un projet pour le prolongement, en France, du chemin de fer de Poperinghe à la frontière dont elle est concessionnaire. Ce projet a été soumis aux enquêtes. Son utilité a été parfaitement reconnue, mais le tracé proposé par la Compagnie a été l'objet des plus vives réclamations de la part de la ville de Steenvoorde et des communes qui l'avoisinent. Cette ville, qui est la seule localité importante que le chemin puisse rencontrer entre Hazebrouck et la frontière, est laissée à l'écart par le projet de la Compagnie. Ce chemin a été concédé par un décret impérial du 19 décembre 1866.

Il est à souhaiter, néanmoins, que les instances de la ville de Steenvoorde pour obtenir d'être desservie par la nouvelle ligne soient suivies de succès.

Le mouvement sur les parties du réseau du Nord situées dans le département va toujours en progressant; le nombre des voyageurs a été, en 1865, de 3,361,490; il n'avait été, en 1864, que de 3,078,335; augmentation : 283,155. La recette des péages qui avait été, en 1864, de 29,581,670 fr., s'est élevée, en 1865, à 31,951,381 fr. La différence en plus est de 2,369,711 fr. Le détail du mouvement et des recettes de 1865 est indiqué dans le tableau suivant.

NUMÉROS d'ordre.	STATIONS	Nombre de voyageurs	RECETTES des Voyageurs.	RECETTES des Marchandises à grande vitesse.	RECETTES des Marchandises à petite vitesse.	TOTALE
			fr.	fr.	fr.	fr.
2	Erquelines...	59709	668472 68	242505 85	4730279 54	5641258
3	Lille.........	915680	1691562 »	239610 20	2597306 19	4528478
4	Quiévy........	65589	600346 66	23454 65	3746093 65	4369894
6	Dunkerque...	93024	251560 55	242763 60	2354210 14	2848534
7	Somain.......	58163	94674 15	9845 85	1793889 30	1898409
11	Quiévrain	54409	176471 28	252447 20	1036267 37	1465185
12	Valenciennes..	131834	359218 57	70820 50	969987 70	1400026
13	Douai.........	199992	479576 54	63994 65	830364 01	1373932
17	Mouscron.....	258896	434591 22	80233 50	540527 61	1055352
18	Roubaix.......	399410	337486 66	119631 60	530319 66	987437
21	Lourches.....	12797	22180 53	868 75	779820 30	802869
23	Hautmont.....	28978	29050 84	2545 56	626541 64	658138
24	Cambrai......	92963	264664 84	48925 95	299107 80	612698
26	Maubeuge....	77103	135479 66	17870 85	343314 23	496664
30	Raismes......	22661	38246 52	2322 50	437059 74	477628
34	Tourcoing....	184956	134249 35	35831 15	197848 26	367928
35	Armentières...	112985	124047 76	10768 80	216394 37	351210
40	Landrecies....	31166	86174 06	13368 80	218948 40	318791
49	Aulnoye.......	26974	65816 96	9094 50	175231 85	250143
50	Le Câteau.....	32659	86253 74	13964 »	146001 82	246219
54	Jeumont......	13977	29422 54	14940 70	171235 06	215598
57	Hazebrouck...	61980	117716 65	8359 55	78814 36	204890
67	Bergues.......	61823	73233 12	10722 25	71305 33	155260
76	Blanc-Misseron.	8400	8330 44	41164 37	86308 47	135803
83	Seclin.........	54207	52970 98	2218 50	61310 55	116500
84	Caudry.......	19886	38035 04	13075 80	64209 45	115320
87	Busigny......	31162	66113 88	7201 65	28073 56	101389
88	Bailleul.......	38148	60444 26	5433 70	32876 40	98754
95	Strazeele......	15996	21679 78	1364 50	49726 84	72771
98	Bouchain......	18920	29794 19	1813 60	37778 33	69386
100	Montigny......	14204	13903 95	621 80	46784 09	61310
101	Leforest.......	13660	13824 68	799 80	45168 05	59792
104	Watten......	18359	20493 85	6165 25	30510 40	57169
105	Cassel........	21104	33238 75	5534 30	16666 50	55439
115	Esquelbecq....	20356	25476 02	2534 75	9527 30	37538
116	Bertry........	10177	15448 43	1709 95	17911 90	35070
117	Iwuy.........	9679	18375 82	1797 25	13842 15	34015
128	Steenwerck....	10223	10914 66	484 05	21672 75	33071
123	Cattenières....	6086	9162 50	349 40	19604 20	29116
124	Arnèke........	12475	15462 10	689 35	10679 40	26830
129	Pérenchies....	12909	10433 88	2606 15	5909 95	18949
130	Feignies......	6652	9526 33	765 10	6305 75	16597
131	Wallers......	8092	11770 02	592 65	3684 90	16047
132	Steenbecque...	4072	6738 70	510 15	8350 32	15599
135	Ebblinghem...	6415	8081 78	332 50	1023 35	9437
138	Thiennes......	2580	3553 58	150 10	5244 55	8918
	Totaux.....	3361490	6804240 50	1633102 63	23514038 30	34951381

Le département **du Nord fournit 41 p. % de la recette totale durése au, recette qui s'est él**
en 1865, à 77,763,542 fr. **La proportion était de 40 p. % en 1863, et de 41 d° en 1864.**

PORTS MARITIMES.

Il existe deux ports dans le département. Les détails ci-après en feront connaître l'importance.

DUNKERQUE.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'État y possède un bassin à flot et de vastes établissements. Ce bassin a été remis à l'administration civile et reçoit les bâtiments de la marine marchande concurremment avec le bassin à flot du commerce, construit en vertu de la loi du 16 juillet 1845.

Le chenal du port, y compris le chenal proprement dit, présente une longueur de 3,100 mètres. La jetée de l'ouest a 734 mètres de long; la jetée de l'est 879; la largeur du chenal entre les jetées est de 70 mètres en moyenne; sur les autres points elle est variable.

La situation du port de Dunkerque est sensiblement la même qu'en 1865. Le tirant d'eau obtenu par les travaux antérieurs et surtout au moyen des chasses et des guideaux s'est maintenu; les navires de 1,200 tonneaux peuvent actuellement franchir la passe, entrer dans le chenal et s'établir dans les bassins. Le tonnage moyen qui était avant les travaux de la loi du 16 juillet 1845, de 300,000 tonneaux pour 4,000 navires est aujourd'hui de 652,677 tonneaux pour 5,712 bâtiments.

Un décret impérial du 14 juillet 1861 a déclaré d'utilité publique les travaux à faire pour agrandir le port et compléter ses installations reconnues insuffisantes. Ces travaux sont évalués à 15 millions. Les fonds affectés jusqu'en 1866 à cette importante entreprise s'élèvent à 2,250,817 f.

Le service du remorquage à vapeur établi par la Chambre de Commerce, en vertu de la loi du 18 juin 1859, produit toujours de très-bons résultats.

Dunkerque, principal port du nord de la France, fait le commerce des colonies, reçoit les marchandises de tous les pays et fait surtout un cabotage considérable.

Le mouvement des navires a été en 1865, de 5,712; il ne s'était élevé en 1864 qu'à 5,158; la différence en plus est de 554. Un accroissement analogue s'est réalisé, quant au tonnage total qui ayant été en 1864, de 652,677 tonneaux s'est élevé en 1865 à 758,798. Le progrès est donc constant.

Les armements pour la pêche de la morue dans les mers d'Islande ont été représentés, en 1866, par 103 navires jaugeant ensemble 10,871 tonneaux et montés par 1,704 marins. La pêche du poisson

frais occupe toujours 90 à 100 bateaux d'une jauge totale de 2,400 à 2,600 tonneaux et montés par 600 à 650 marins et l'effectif de la marine marchande se résume en 315 à 320 navires ayant 35,000 tonneaux de capacité y compris 10 navires à vapeur jaugeant 1,738 tonneaux. 15 navires neufs d'une jauge moyenne de 151 tonneaux ont, en outre, été mis à l'eau, en 1865, dans ce port.

Deux navires ont été naufragés la même année, dans les parages de Dunkerque; les pertes se sont élevées à 16,600 fr. On n'a eu heureusement à déplorer la mort d'aucun des hommes composant les équipages de ces navires.

Les droits de douanes de navigation perçus en 1865 se sont élevés à 4,126,295 fr.; ils avaient été en 1864, de 4,650,580 fr.; la différence en moins est de 524,285 fr. Cette différence est due à l'application des tarifs conventionnels aux provenances des royaumes de Suède et de Norwège, du Zolverein, des villes Anséatiques, de la Suisse, de l'Espagne et des Pays-Bas.

GRAVELINES.

Ce port, situé à l'embouchure de la rivière de l'Aa, est de troisième ordre; il communique avec la mer par un chenal de 3,300 mètres de longueur et de 80 mètres de largeur moyenne; son tirant-d'eau est de 5 mètres 30, en vive eau, et de 5 mètres 15 en morte eau.

Les navires y entrent facilement dans la marée ordinaire avec 3 mètres d'eau, et dans les fortes marées avec environ 5 mètres.

Gravelines fait un commerce considérable pour l'exportation en Angleterre des œufs et des fruits. La pêche au hareng y est faite sur une grande échelle. Ce port arme aussi pour la pêche de la morue, et reçoit de forts approvisionnements de bois du nord. Le mouvement qui s'y est produit en 1865 a été de 640 navires, dont 311 entrés et 329 sortis, jaugeant ensemble 43,709 tonneaux.

Huit navires, jaugeant 844 tonneaux, ont été armés en 1865, à Gravelines, pour la pêche de la morue. La pêche au poisson frais, aux harengs et aux maquereaux, y occupe, année moyenne 50 à 60 bateaux, jaugeant 1,081 tonneaux, montés par environ 500 marins.

La marine marchande du port a un effectif d'une centaine de navires à voile, ayant ensemble une capacité de 4,500 à 4,600 tonneaux.

Il y a été mis à l'eau, en 1864, deux navires neufs de 106 tonneaux de jauge totale.

cinq navires ont fait naufrage en 1865, dans les parages du port de Gravelines. On a à déplorer la perte d'un marin faisant partie de l'équipage du lougre français Jeanne-d'Arc; la perte en argent peut être évaluée à 8,700 fr

Des travaux importants, évalués à 788,000 fr. sont projetés pour l'amélioration du port de Gravelines; on espère qu'ils seront prochainement autorisés. Un décret du 5 juin 1861 autorise d'autres travaux estimés 470,000 fr. pour assurer l'écoulement des eaux du pays et parer aux inondations de l'Aa. Ces derniers ouvrages sont en voie d'exécution. La partie qui en était confiée aux soins du génie militaire est terminée et les travaux civils ont été adjugés en 1864; l'exécution en a été entreprise.

NAVIGATION A VAPEUR SUR MER.

Les bateaux à vapeur français naviguant sur mer, qui ont leur station à Dunkerque, sont au nombre de dix, savoir :

Noms des bâtiments.	Service auquel ils sont destinés. TRANSPORT de passagers. Maximum.	de marchandises.	Force des machines.	Station des Navires.	Transports effectués annuellement. Voyageurs	Marchandises.
			chevx			tonnes
Albert.....	60	400,000 k., plus 100,000 kilog. charbon	150	Indéterminée dans les limites du grand et du petit cabotage.	70	6308
Nord......	60	380,000 k., plus 100,000 kilog. charbon.	180	Id.	86	5902
Baltique. ..	60	380 000 k,, plus 120,000 kilog. charbon.	180	Id.	65	6542
France ...	60	450,000 k., plus 90,000 kilog. charbon.	118	Bordeaux.	17	7371
Néwa	50	320,000 kilog.	107	Indéterminée.	23	7985
Flandre....	20	200,000 k., plus 11,000 kilog. charbon.	70	Le Hâvre,	117	9700
Normandie.	20	180.000 k., plus 11,000 kilogr. charbon.	70	Id.	169	10626
Fulton.....	»	240,000 k., plus 50,000 k. charbon.	97	Bordeaux, le Hâvre.	81	2661
Commerce..	»	(Service du remorquage).	138	Dunkerque.	»	»
Industrie..	»	Idem.	50	Id.	»	»

BATEAUX A VAPEUR ÉTRANGNRS AYANT AUSSI LEUR STATION A DUNKERQUE.

1° De Dunkerque à Londres par la Tamise, sir Robert Peel et lord John Russell ;
2° De Dunkerque à Hull, service régulier les mercredi et samedi ;
3° De Dunkerque à Leith-Edimbourg, steamers Marie Stuart et Paris ;
4° De Dunkerque et Goole, steamers Colletis, Londos, Deva et Killarmey ;
5° De Dunkerque à Newcastle, steamer Fusilier.
6° De Dunkerque à Rotterdam, steamer Prince d'Orange, tous les samedis

NAVIGATION INTÉRIEURE.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 27 et forment ensemble un développement de 52 myriamètres 4,668 mètres. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. Voici leur nomenclature et leur description.

N° 1. *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer, et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis St.-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N° 2. *Canal de la Colme.*— Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,180 mètres.

N° 3. *Canal de Bourbourg.* — Ce canal qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessus du village de St.-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,030 mètres.

N° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.*— Le canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,770 mètres.

N° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.*—Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem (Belgique), jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,230 mètres.

N° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux des Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2e et 3e sections des Waeteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 métres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux et de 30 mètres de crête en crête.

N° 7. *Canal des Moëres.* — Il se divise en deux branches qu communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernadstreete, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardstreete, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable n'a point d'issue, son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogne, les eaux de Moëres et d'une partie de la 3e section des Waeteringues.

N° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N° 9. *Canal de Mardyck.*—Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par le canal de dérivation et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête, de 64 mètres.

N° 10. *Canal de St.-Omer et de Neuf-Fossé.* — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longuenr totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N° 12. *Canal de la Nieppe.*— Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,335 mètres.

N° 13. *Canal d'Hazebrouck.*—Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,778 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N° 14. *Canal de Préavin.*— Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 2,181 mètres.

N° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,646 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre, occupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N° 16. *Rivière de la Lawe.*— Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,300 mètres.

N° 17. *Canal de la Haute-Deûle.*— Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 46,200 mètres.

N° 18. *Rivière de la Basse-Deûle.*— Cette rivière, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse St.-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 19,500 mètres.

N° 19. *Canal de La Bassée.* — Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée, et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.*— Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres, dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N° 21. *Canal de Roubaix.*— Ce canal commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique. Sa longueur, y compris celle du souterrain de Croix, non encore exécuté, est de 19,070 mètres.

N° 22. *Rivière de la Scarpe.* — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celle de Marchiennes et de St.-Amand, et se jette dans l'Escaut à Montagne. Sa longueur, dans le département, est de 43,150 mètres.

N° 23. *Rivière de l'Escaut.*— L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 63,065 mètres.

N° 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Son développement, de Cambrai à La Fère, est de 96,000 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 26,048 mètres.

N° 25. *Canal de la Sensée.* — Ce canal est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de St.-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 25,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N° 26. *Canal de Mons à Condé.* —La longueur totale de ce canal est de 25,280 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 5,058 mètres.

N° 27. *Rivière de la Sambre canalisée.*— Cette rivière est la seule

voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la frontière, est de 54,446 mètres.

N° 28. *Canal de jonction de la Sambre à l'Oise.* — Ce canal fait suite à la Sambre canalisée. Il a une longueur totale de 67,032 mètres, dont 13,202 dans le département.

***TABLEAU** du mouvement de la navigation sur les rivières et canaux du département en* **1865.**

CANAUX OU RIVIÈRES	Concédés ou non concédés.	TONNAGE Absolu.	TONNAGE Kilométrique.	TONNAGE Rapporté au parcours total	Recett des droits.
Ligne de Paris en Belgique.			Tx	Tx	
Sambre canalisée . . .	Concédé.	825,572	36,264,085	666,056	880,3
Canal de jonction de la Sambre à l'Oise (entier)	Concédé.	699,704	46,902,558	607.827	1191,5
Canal de Mons à Condé .	Expl. par l'État.	1,066,416	5,349,255	1,057,583	12,5
Escaut	id.	3,091,524	74,812.366	1,925,050	193,2
Canal de St-Quentin (entier)	id.	2,473,060	148,556,927	1,605,240	879,0
Autres lignes navigables du département.					
Canal de Dunkerque à Furnes	Concédé.	55,193	641,444	49,342	11,35
Canal de Bergues. . . .	Expl. par l'Etat	119,725	908,750	113,600	2,86
Canal de Bourbourg. . .	id.	317,218	6,667,884	320,571	20,32
Canal de la Haute-Colme.	id.	164,518	3,217.087	128,681	9,54
Canal de la Basse-Colme.	id.	57,001	325,280	28,665	90
Canaux d'Hazebrouck. .	id.	55,517	457,334	19,041	1,34
Rivière de la Lys. . . .	id.	407,243	9,424,617	177,825	28,93
Canal de Roubaix. . . .	Concédé.	135,045	960,975	106,350	60,54
Deûle (haute, moyenne et basse)	Expl. par l'Etat,	1,584,866	44,189,729	679,842	121,95
Scarpe supérieure . . .	Concédé	677.430	4,308,044	624,500	12.84
Scarpe inférieure . . .	Expl. par l'Etat.	542,895	13,972,202	410,947	198,56
Canal de la Sensée . . .	id.	580,764	13,703,825	548,553	81,25

Situation du service de la navigation.

L'état général du réseau est assez satisfaisant; il reçoit chaque année des améliorations lentes mais continues. Rien n'est négligé pour qu'une impulsion plus vive et plus en rapport avec les besoins soit donnée à ces améliorations.

Une bonne alimentation, un tirant d'eau constant, des chemins de halage bien entretenus et un service régulier d'écluses procurant presque partout une navigation facile. Il n'y a d'exception bien caractérisée qu'au confluent du canal de Bourbourg et de l'Aa

et sur le canal concédé de Dunkerque à Furnes ; aucun perfectionnement n'a encore été apporté à ces deux lignes sur lesquelles la marche des bateaux rencontre de sérieuses difficultés.

Le service du halage livré à l'initiative privée laisse toujours à désirer ; son irrégularité et les retards qu'elle entraîne sont préjudiciables àla battellerie et aggravent la situation de cette industrie dans la lutte qu'elle a à soutenir contre la concurrence des chemins de fer. . . . .

Le mouvement commercial a augmenté d'une manière sensible, en 1865, sur l'Escaut, le canal de Mons et le canal de St-Quentin. Il a diminué sur la Sambre et sur la Deûle. Sur les autres lignes, il a varié ; le canal de Bourbourg et la Scarpe Inférieure ont gagné, le premier, 55,000 tonnes, la seconde, 48,000 tonnes.

Au total, les transports par eau des houilles nécessaires à l'industrie restent stationnaires et tendent même à diminuer, tandis que les expéditions par les voies ferrées, qui, en 1852, n'entraient que pour 8 p. 0/0 dans les transports, et qui, en 1864, étaient arrivés à un partage égal avec la batellerie dominent aujourd'hui celle-ci, puisqu'elles ont pris dans ce mouvement, en 1861, une part de 53 p. 0/0.

Les travaux d'achèvement du canal de Roubaix sont mis en activité; un crédit de 50,500 fr. a été affecté, en 1866, à cette importante entreprise. Ceux d'amélioration de la Lys ont aussi été repris au moyen des fonds alloués sur le budget du dernier exercice.

SERVICE HYDRAULIQUE.

Desséchements, Irrigations, Drainage.

Desséchements. — Les desséchements terminés et à l'état d'entretien dans le département sont ceux ci-après :

		Superficie
Waeteringues de l'arrondissement de Dunkerque.	1re section.	9298
	2e —	10189
	3e —	8412
	4e — (y compris 8,750 hect. environ situés en Belgique) . . .	10884
Les Moëres.		2320
Prés Duhem, territoire d'Armentières.		70
	A reporter. . . .	41163

	Superficie
Report......	41163
Vallée de la Scarpe, arrondissements de Douai et de Valenciennes..................	10614
Vallées de la Hayne et de l'Escaut........	3697
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne....	120
Marais de Bruay et de l'Epaix..........	340
Prairies de Flines-lez-Mortagne.........	140
Vallée de la Naville..............	416
Vallée de la Vergne..............	113
Vallée de la Haute-Sambre, rive gauche......	6418
— — rive droite......	72287
Vallée de la Moyenne-Sambre	7416
— Basse-Sambre...........	2100
Marais de la Haute-Deûle...........	1600
Total.....	144844

Les travaux du desséchement des marais de la Deûle sont terminés depuis 1864; nous en avons fait connaître le résultat satisfaisant. L'entreprise est maintenant l'objet d'un service d'entretien confié à un syndicat spécial. Le desséchement des marais de Bourlain est également terminé. La seule entreprise de cette nature qui reste à l'état de projet est celle de la rive droite de la Lys entre Aire et Saint-Venant.

Le service des curages de cours d'eau se fait avec soin et succès dans tout le département, excepté dans l'arrondissement d'Avesnes où il présente de sérieuses difficultés.

Aucune affaire d'irrigation ne s'est produite en 1865. Le seul projet d'utilité un peu générale dont il puisse être question dans le département se réduit à l'irrigation et au colmatage de la rive droite de la Sambre entre Landrecies et Leval. Les intéressés à l'exécution de cette entreprise se sont constitués en syndicat libre en vertu de la nouvelle loi sur les associations syndicales.

On a entrepris l'application de cette loi aux rivières de l'Yser et de la Marque, mais l'inertie des riverains a fait échouer ces tentatives.

La situation du drainage reste à peu près la même dans le département. La superficie des terrains drainés était au 31 décembre 1864 de 31,565 hectares, elle s'est augmentée, en 1865, de 3,096 et n'est encore que de 34,661 hectares.

Cinquante-quatre fabriques de tuyaux existent dans le département. Elles ont confectionné, jusqu'au 31 décembre 1864, 79,912,748 tuyaux.

La dépense du drainage par hectare s'est maintenue, en 1865, entre 200 et 270 fr. Quant à la plus-value acquise, on peut l'évaluer à 10 0/0 tant en capital qu'en revenu.

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

Production pendant l'année 1865.

HOUILLES.

NOMS des mines.	Etendue de la surface concédée (hectar.)	NOMS des exploitants.	Nombre de Puits d'ext.	Nombre de Puits d'épuisement.	Nombre de Avaleresses.	Nombre des ouvriers.	Nombre des chevaux.	Nombre des machines.	Quantité du produit brut. (Quintaux métriques.)
ne d'Anzin . . .	11851	Compagnie d'Anzin. .	21	5	1	4437	161	25	5808013
de Denain . . .	1344	Id	2	»	1	815	28	2	1048677
de Raismes. .	4819	Id . . .	5	1	1	1370	109	6	1952321
de St.-Saulve . .	2200	Id	»	»	1	388	10	2	504946
de Fresnes. . .	2073	Id	3	2	»	472	19	3	605599
de Vieux-Condé.	3966	Id	5	1	1	1127	41	6	1268766
d'Odomez . .	316	Id	1	»	»	2	»	1	»
d'Aniche. . . .	11850	Compagnie d'Aniche .	7	2	2	2553	92	16	4209283
de Douchy. . .	3419	— de Douchy . .	7	»	»	1220	69	7	1779750
de l'Escarpelle. .	4721	— de la Scarpe. .	3	»	»	955	28	4	1325214
de Vicoigne . .	1320	Compagnie de Vicoigne	4	2	»	635	60	13	1087973
d'Escaupont . .	410	— de Fresnes-midi.	2	1	1	304	4	4	559021
d'Azincourt . .	3052	— d'Azincourt .	2	1	1	360	21	5	358293
de Thivencelles .	981	— de Fresnes-Midi.	»	»	»	62	3	»	»
de Bruille . . .	403	— de Bruille. . .	»	»	»	»	»	»	»
de Château-l'Ab .	916	— de Vicoigne . .	»	»	»	»	»	»	»
de Crespin . . .	2842	Libert et consorts. . .	»	»	»	»	»	»	»
d'Hasnon . . .	1488	Comp. d'Anzin et cons.	»	»	»	»	»	»	»
de Marly. . . .	3313	— de Marly . . .	»	»	»	»	»	»	»
d'Annœullin . .	920	— de Don. . . .	»	»	»	»	»	»	»
de Saint-Aybert .	455	— de Fresnes-Midi.	»	»	»	»	»	»	»
Totaux. . . .	62389		62	15	9	14800	646	100	20477826

Ce produit brut de 20,477,826 quintaux métriques de houille est évalué à 24,311,133 fr.

Les 14,800 ouvriers employés dans les mines de houille en 1864 ont donné 4,468,502 journées de travail dont le salaire s'est élevé en totalité à 9,477,887 fr., soit 2 fr. 12 c. par journée.

Comme on l'a vu plus haut le nombre des concessions en exploitation est de 12; elles possèdent 61 puits d'extraction. La quantité de houille extraite par ouvrier du fond est de 1,600 à 1,700 quintaux; la main-d'œuvre par quintal est en moyenne de 0 fr. 50 c.

Les produits constatés dans le tableau qui précède se divisent comme suit d'après leur valeur :

	Poids.	Valeur.	Prix moyen au quintal métr
	quint.	francs.	
Anthracite. Fresnes, Vieux-Condé, Escaupont, Vicoigne. .	3521359	5986310	1 70
Houille dure à courte flamme. Raismes, Aniche, l'Escarpelle.	7486818	14973656	2 »
Houille grasse à longue flamme. Raismes, Anzin, Denain, Aniche, Douchy, Azincourt	9469649	18939298	2 »
TOTAUX.	20479826	39899264	

La production des houillères qui avait éprouvé un ralentissement notable en 1864, a pris un accroissement très-important en 1865. Les extractions se sont élevées, en effet, de 18,455,000 à 20,478,000 quintaux métriques, et ont ainsi augmenté de plus d'un dixième ; mais les quantités produites, quoique considérables, n'ont pas suffi à la consommation. Le développement rapide que plusieurs industries ont pris dans le cours de l'année, notamment celles des fers et des sucres, ont créé des besoins inattendus auxquels nos houillères n'ont pu satisfaire entièrement. Ce fait témoigne d'un état de prospérité du travail auquel il y a lieu d'applaudir. La situation a, d'ailleurs, déterminé les Compagnies à redoubler d'activité ; plusieurs d'entre elles ouvrent de nouvelles fosses, préparent des améliorations de nature à augmenter le rendement des exploitations et prennent en faveur des ouvriers attachés à leurs travaux des mesures de sollicitude, qui auront pour effet de multiplier le nombre des bras devenu insuffisant. On espère que ces dispositions mettront les sociétés exploitantes en état d'élever la production à un niveau suffisant pour pourvoir non-seulement aux besoins actuels, mais aussi à ceux que les progrès de l'industrie feront naître encore.

La fabrication du coke et celle des agglomérés continue à progresser ; la Compagnie d'Aniche suit à cet égard l'exemple de la Compagnie d'Anzin. Cette transformation des menus charbons est une industrie utile, qui ne peut manquer de prendre une grande extension par l'ouverture des nouvelles voies ferrées.

Production et importation. — Consommation et exportation.

L'exploitation des mines de houille du département a produit en 1865 une quantité de. . . . . 20,478,246 q.

Il a été importé dans le cours de la même année.

Du bassin du Pas-de Calais. . .	6,917,060	
Des bassins anglais.	542,694	
Du bassin de Mons.	18,708,808	
Du bassin de Charleroi. . . .	12,783,044	
	38,951,606	38,951,606
***Total* de la production et de l'importation.**		59,429,854

La consommation dans le département, en 1865, est évaluée à une quantité de. . . 26,730,655

Il a été exporté pendant la même année :

Sur les autres départements :

Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Ardennes, Seine-Inférieure, Seine, Seine-et-Oise, etc. . . .	32,085,331
Sur l'étranger (Belgique) . . .	613,868
Total égal. . .	59,429,854

Développement de la consommation dans le département, en 1865.

Mines, minières, carrières	959,720 quint.
Industrie du fer	5,681,535
Usines diverses (filatures, teintureries, sucreries, distilleries, etc.)	8,583,020
Industrie des transports	459,850
Chauffage domestique.	11,046,530
Total.	26,730,655 quint.

La quantité de houille employée au chauffage domestique a été de 11,046,530 quint, ce qui, pour une population de 1,392,041 habitants, donne une moyenne de 8 quint. environ par individu, ou 32 quint. par famille de 4 personnes, et pour celle-ci une dépense annuelle de 70 fr.

On a compté 111 accidents dans les mines de houille en 1865. Le nombre des ouvriers qui en ont été victimes est de 160, dont 58 tués et 102 blessés, savoir : par éboulements, 64; par explosions, 55; par asphyxie, 1; par rupture d'appareils, 17, par chute dans les puits, 13, et par autres causes, 10.

MINES DE FER.

Production des mines et minières métallurgiques pendant l'année 1865.

NOMS des MINES.	Etendue de la surface concédée.	NOMS des EXPLOITANTS.	NOMBRE DES ouvriers.	NOMBRE DES machines.	NATURE des PRODUITS.	POIDS.	VALEUR.	PRIX MOYEN.
	h.					q.		
Trélon et Ohain....	1,600	Mérodé-Westerloo.	28	»	Peroxyde hydraté jaune	25,625	28,187	1 10
Glageon.........	275	Beuret et Cie.	30	1	Oligiste rouge ..	87,440	48,029	» 55
Féron...........	250	Id.	»	»	»	»	»	»
Fourmies.........	275	Id.	»	»	»	»	»	»
Les Pizons........	126	Hamoir-Serret et Cie.	»	»	»	»	»	»
Minières exploitées dans l'arrondissement d'Avesnes.. (groupe de Maub.)	»	»	660	»	Peroxyde hydrat.	504,993	595,892	1 18
	2,526		718	1		618,058	672,108	1 09

Les minerais exploités servent à l'alimentation des hauts-fourneaux de Fourmies, Trélon, Ferrière-la-Grande, Maubeuge, Hautmont et Aulnoye. Les salaires des 718 ouvriers employés dans cette industrie ont été, en 1865, de 295,246 f.; chacun d'eux a reçu en moyenne 411 fr.

L'exploitation se fait par puits et galeries.

La quantité de minerai propre à la fusion, obtenue moyennement d'un quintal de minerai brut a été de 100 kil. dans les concessions de Glageon et Fourmies, de 60 kil. dans celle de Trélon et Ohain, et de 50 à 63 dans les minières.

Les redevances payés aux propriétaires du sol se sont élevées à 76,353 fr., c'est-à-dire à 0 fr. 08.15 par quintal de minerai extrait.

MINIERES, CARRIÈRES.

On compte dans le département :

250 minières de fer, réparties sur 35 communes, occupant 595 ouvriers, dont 244 à l'intérieur et 351 à l'extérieur.

220 carrières de pierres, sable, etc., dans l'arrondissement d'Avesnes ; 550 ouvriers y sont employés, tous à l'intérieur.

60 carrières de craie et de sable dans les arrondissements d'Hazebrouck et de Lille, occupant 265 ouvriers, dont 95 à l'intérieur et 170 à l'extérieur.

TOURBIÈRES.

Il n'y a guère que celles de l'arrondissement de Dunkerque qui soient en exploitation suivie. Les autres ne donnent lieu qu'à des extractions peu importantes et restent même en chômage la plupart du temps.

L'exploitation, pendant l'année 1865, a donné les résultats suivants :

	POIDS.	VALEUR.	PRIX de vente.
	quint. mét.		
Arrondissement de Dunkerque. — Plateau comprenant les communes de Cappellebrouck, Looberghe, Millam, Uxem, Ghyvelde, Teteghem, Warhem et Merckeghem (16 exploitations).	18,500	10,175	» 55
Arrondissement de Lille. — Vallées de la Deûle et de la Marque.	»	»	» »
Arrondissement de Douai. — Communes d'Arleux et de Féchain.	15,800	7,110	» 45
	34,300	17,285	

Ces tourbières sont au nombre de 28 dans l'arrondissement de Dunkerque, de 4 dans celui de Lille, de deux seulement dans l'arrondissement de Douai. Elles ont employé, en 1865, 101 ouvriers dont le salaire a été de 10,030 fr.

USINES A FER.

Elles sont au nombre de 60, dont 33 situées dans l'arrondissement d'Avesnes, 25 dans celui de Valenciennes et 2 dans l'arrondissement de Cambrai. Les unes ne produisent que de la fonte, qu'elles vendent à l'état brut ou en objets moulés; d'autres convertissent en fer la fonte qu'elles fabriquent et quelques-unes se bornent à élaborer la fonte achetée au commerce.

Les usines de l'arrondissement de Valenciennes tirent la houille et le coke qu'elles consomment, pour la plus grande partie, des houillères de la Belgique. Celles de l'arrondissement d'Avesnes sont exclusivement alimentées par les charbons et les cokes belges provenant de Charleroi, du centre et du bassin de Mons. Ces combustibles étrangers sont sur les lieux de production d'un prix inférieur à celui des charbons de Valenciennes, mais, à cause du transport et des droits d'entrée, ils reviennent sur les usines à un taux égal à celui que paient les forges de la vallée de l'Escaut.

Consistance des usines à fer.

Les principaux établissements de cette nature existant dans le département sont :

Les hauts-fourneaux de Maubeuge, au nombre de 4, comprenant en outre 4 cubilots, 26 fours à puddler, 12 fours à réchauffer et 4 marteaux;

Ceux de Ferrière-la-Grande, appartenant à M. Dumont, au nombre de 2, comprenant en outre 2 cubilots, 13 fours à puddler, 7 fours à réchauffer, 2 marteaux, 1 marteau pilon et 4 trains de laminoirs;

Ceux de la Providence, à Hautmont, au nombre de 3, comcomprenant en outre 3 cubilots, 19 fours à puddler, 19 fours à réchauffer, 3 marteaux, 2 martinets, 1 marteau pilon et 11 trains de laminoirs;

Les hauts-fourneaux d'Aulnoye, au nombre de 2;

Celui de Fourmies, appartenant à MM. Godard-Desmarest et Cie., comprenant en outre 2 cubilots;

Ceux de Trélon, appartenant à M. de Mérode, au nombre de 2; comprenant en outre 1 cubilot, 1 foyer d'affinerie et 1 marteau;

Les hauts-fourneaux de la Compagnie des forges de Denain et d'Anzin, au nombre de 5, comprenant en outre 1 four à réverbère, 3 cubilots, 66 fours à puddler, 35 fours à réchauffer, 2 marteaux, 2 martinets, 9 marteaux pilons, 2 presses et 12 trains de laminoirs;

Celui des forges de Crespin, appartenant à MM. Dupont et Cie., comprenant en outre 2 cubilots, 8 fours à puddler, 4 fours à réchauffer, 1 marteau pilon et 3 trains de laminoirs;

52 autres établissements possèdent 38 cubilots, 107 fours à puddler, 2 fours à réverbère, 21 foyers d'affinerie, 1 foyer de mazerie, 61 fours à réchauffer, 33 marteaux, 14 martinets, 14 marteaux pilons et 26 trains de laminoirs, outre divers appareils pour la fabrication de l'acier;

La consistance totale de ces divers établissements est de :

Hauts-fourneaux	22
Fours à réverbère.	3
Cubilots	55
Fabrication du fer.	
Foyers d'affinerie.	22
Foyers de mazerie.	1
Fours à puddler	229
Fours à réchauffer.	138
Fabrication de l'acier	
Foyers d'affinerie.	7
Fours à puddler	1
Fours de chaufferie.	7
Fours de cémentation . . .	5
Fourneaux de fusion. . . .	16
Appareils pour l'étirage.	
Marteaux	44
Martinets	18
Marteaux pilons	26
Trains de laminoirs	56

Ces hauts-fourneaux et établissements sont mis en mouvement par 54 machines hydrauliques d'une force de 359 chevaux et 149 machines à vapeur d'une force totale de 4,215 chevaux.

Ils ont employé, en 1865, 4,927 ouvriers dont 4,432 hommes, 50 femmes et 444 enfants, lesquels ont fourni ensemble 1,430,970 journées de travail et ont reçu un salaire total de 4,990,116 francs.

Ils ont consommé 4,333,050 quintaux métriques de combustible de diverse nature et d'une valeur totale de 9,156,510 francs.

Ils ont élaboré 5,952,622 quintaux de matières premières évaluées à 16,707,140 fr. et ont donné les produits indiqués dans le tableau suivant :

Production en 1865.

	POIDS.	VALEUR.	PRIX moyen de vente.
	Quintaux.		
Fonte brute et fonte moulée de 1re fusion	1290562	12259700	9,50
— moulée, 2e fusion	70000	1865000	26,65
Fer affiné — Rails	185859	3720550	20,10 et 19,50
Fer affiné — Gros fers marchands	353223	6898818	19 et 20
Fer affiné — Petits fers marchands	199113	3878860	20 et 21 50 f.
Fer affiné — Fers spéciaux	285400	6378600	22 et 24 20f.
Tôle	66500	1776700	26,20 et 27 f.
Acier	11700	532350	45,50 f.
TOTAUX	2452357	37110578	

USINES A PLOMB ET ARGENT.

Il en existe une à Blanc-Misseron. Elle a employé, en 1865, 12,000 quintaux métr. de minerai de plomb argentifère, et a produit 8,050 quintaux de plomb doux argentifère, d'une valeur de 402,500 fr., et 4 quintaux d'argent d'une valeur de 89,000 f. Elle a occupé 50 ouvriers dont le salaire s'est élevé à 42,000 fr.

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet, le 29 décembre 1864, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département est de 924, dont :

Réceptions dans les formes anciennes. Officier de santé, 1.

Réceptions d'après les formes nouvelles. Docteurs en médecine. 209 ; docteur en chirurgie, 1 ; officiers de santé, 277 ; sages-femmes élèves de la Maternité de Paris, 138; sages-femmes reçues par le jury médical, 116; pharmaciens reçus par les écoles spéciales, 53 ; pharmaciens reçus par le jury médical, 129.

VACCINE.

Le service des vaccinations, pendant l'année 1865, a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de naissances en 1864.	NOMBRE DE vaccinations opérées avec succès.	sujets atteints de la variole.	sujets. morts de la variole.	Défigurés ou restés infirmes.	Rapport des vaccinations aux naissances — p. %
Dunkerque. . . .	4027	3448	202	19	43	86
Hazebrouck. . . .	3698	3551	172	6	9	96
Lille.	18018	12517	979	54.	303	69
Cambrai.	6143	5281	149	10	14	86
Avesnes.	4363	2477	4	»	»	57
Douai	3546	5343	83	8	33	151
Valenciennes . . .	5541	4997	506	35	68	94
TOTAUX.	45316	37614	2095	132	470	83

Les vaccinations ont notablement diminué dans l'arrondissement de Lille ; leur nombre a aussi fléchi dans celui de Cambrai, mais il a augmenté dans d'autres, surtout dans l'arrondissement de Douai où il a atteint la proportion de 151 pour 100 naissances. Au total le nombre des opérations qui s'était élevé à 38,681 en 1864 a été, en 1865, de 37,614.

L'épidémie de variole qui s'était manifestée en 1864, a continué ses ravages en 1865. On a compté 2,095 sujets atteints de cette maladie parmi lesquels 132 ont succombé et 470 restés infirmes ou défigurés.

Les vaccinateurs qui ont montré le plus de zèle en 1864, pour la propagation de la vaccine, sont :

M. Lequien, docteur en médecine, à Douai. .	824	vaccinations.
M. Dourlez, officier de santé, à Somain. . .	789	—
Dᵉ Delplanque, sage-femme, à Tourcoing. .	510	—
M. Robert, docteur en médecine, à Ligny. .	498	—
M. Béal, officier de santé, à Avesnes lez-Aub.	474	—
Dᵉ Piédanna, sage-femme, à Lille	460	—
M. Buisson, doct. en méd., à Auberchicourt..	374	—
M. Fauville, id., à Denain	371	—

Des indemnités ont été accordées aux médecins, chirurgiens, etc., pour le service des vaccinations en 1865. M. le Préfet a, en outre, accordé des récompenses aux vaccinateurs qui se sont distingués par leur zèle pour la propagation de la vaccine. La médaille d'or a

été décernée à M. Robert, docteur en médecine, à Ligny. 64 médailles en argent, dont 24 de première et 40 de deuxième classe ont, en outre, été distribuées à un même nombre de vaccinateurs. 26 autres ont obtenu des livres de médecine.

SAGES-FEMMES.

Le département entretient quatre bourses à l'école d'accouchement de Paris; les élèves qui sortent de cette école avec le titre de capacité s'établissent d'une manière utile dans les campagnes et même dans les villes. Un traitement de 1,500 fr. est en outre inscrit au budget départemental pour le traitement du professeur du cours d'accouchement à l'école préparatoire de médecine de Lille.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population pendant l'année 1865.

La population de ces établissements était, au 1er janvier 1865, de 1,721 individus dont 1,217 hommes et 504 femmes. Il en est entré pendant l'année, 495. Il en est sorti 168, et par décès 233. Il y restait, au 31 décembre 1865, 1,815 malades, dont 1,255 hommes et 560 femmes.

Ce chiffre de 1,815 est réparti entre les asiles, comme suit: Armentières (hommes), 625; Lommelet (hommes), 630; Bailleul (femmes), 500.

Les causes de l'aliénation sont les suivantes :

Causes physiques. — Effets de l'âge (démence sénile), 70, idiotisme, 292; irritabilité excessive, 32; excès de travail, 48; dénuement, misère, 50; onanisme, 31; maladies de la peau, 8; coups, blessures, 25; maladies syphilitiques, 9; hydrocéphale, 59, épilepsie, convulsions, 92; fièvres, phthysie, maladie du cœur, 47; excès alcooliques, 145.

Causes morales. — Chagrins, 130; amour et jalousie, 88; orgueil, 28; événements politiques, 24; ambition, 55; sentiments religieux poussés à l'excès, 60; causes inconnues, 788; hérédité, 134.

Les 2,216 aliénés qui ont séjourné dans les asiles appartenaient aux professions ci-après.

Professions libérales. — Ecclésiastiques, juristes, médecins, chirurgiens, etc., professeurs, hommes de lettres, instituteurs, employés, 139; rentiers, propriétaires, 155; artistes, 31; militaires et marins, 35; négociants, commerçants, 46; marchands en détail, 126.

Professions manuelles ou mécaniques.—Ouvriers en bois, 25; en

fer, 50; en or et argent, 26; en autres métaux, 13; en filature et tissage, 195; en bâtiments, 41; en cuirs et peaux, 40; en teinture, 10; en objets d'habillements, 109; en comestibles, boissons et objets de bouche, 46; gens occupés de travaux agricoles, 289; domestiques, journaliers, 221; gens de peine, 134; sans profession, 264, professions inconnues, 151.

Ces mêmes aliénés appartenaient aux départements suivants :

Nord, 1122; Pas-de-Calais, 380; Seine, 232; Somme, 194; Aisne, 140; divers autres départements, 64: États étrangers, 84.

Le mouvement de la population des asiles a donné lieu aux observations qui suivent :

Les sorties par guérison, etc., dont le chiffre a été de 168, se répartissent ainsi : Armentières, 46; soit par rapport à la population totale de l'établissement, 6,9 p. °/₀; Lommelet, 48 ou 6,2 °/₀, Bailleul, 74 ou 11 p. °/₀.

Les 233 décès se divisent comme suit : Armentières, 58 ou 14,6 p. °/₀; Lommelet, 92 ou 12 p. °/₀; Bailleul, 43 ou 6,4 p. °/₀.

ÉPIDÉMIES.

Le rapport du Conseil central d'hygiène et de salubrité du département contient les renseignements suivants sur le service des épidémies pendant l'année 1865 :

Variole. — Cette affection, qui a sévi sur un grand nombre de communes et a présenté un certain caractère de gravité, en raison du nombre d'individus vaccinés et non vaccinés qui en ont été atteints et victimes, n'a cependant que très-peu excité l'attention des autorités locales; aussi, peu de rapports officiels ont été adressés à l'Administration. Il résulte des tableaux fournis par le service des épidémies les faits suivants :

La maladie, importée comme il a été dit dans le rapport pour l'année 1864, à Rexpoëde, arrondissement de Dunkerque, par une troupe de bohémiens dans laquelle se trouvaient huit enfants varioleux, a sévi depuis le commencement de novembre jusqu'au mois de mai 1865. Dans ces cinq mois elle a attaqué 84 individus, 50 hommes et 34 femmes, et fait 15 victimes (9 hommes et 6 femmes). Sur ce nombre, 53 avaient été vaccinés et n'ont présenté que des varioles modifiées (varioloïdes) ou des varicelles sans gravité; tandis que les 31 autres n'avaient pas été soumis à la vaccination. Il est à remarquer qu'aucun enfant n'a été atteint.

A Linselles, arrondissement de Lille, commune de 3,800 habitants, la maladie avait débuté en octobre 1864; d'abord bénigne et simple varioloïde, elle fut le plus souvent soignée sans l'assis-

tance de l'officier de santé de la commune. Ce n'est que le 25 novembre que le décès d'un enfant éveilla l'attention, et de cette époque elle sévit jusqu'à la fin de février 1865, et fit quelques victimes, même parmi les individus qui avaient été vaccinés à une époque plus ou moins éloignée. Il a été impossible de préciser le nombre d'individus atteints; on le porte de 180 à 200. Celui des décès a été de 14 (3 hommes, 5 femmes et 6 enfants). Ici encore on a remarqué la supériorité du nombre des adultes attaqués sur celui des enfants.

Il en a été de même à Wambrechies, arrondissement de Lille, commune de 3,822 habitants, où, du mois de décembre 1864 en mars 1865, 49 individus (24 hommes, 17 femmes et 8 enfants) ont subi les atteintes de la maladie, qui a fait 5 victimes, 2 hommes, 2 femmes et 1 enfant. Sur ce nombre de 49 individus, la plupart atteints de simple varioloïde, 3 hommes, 1 femme et un enfant n'avaient pas été vaccinés.

Dans l'arrondissement de Valenciennes, la commune de St.-Amand, 10,210 habitants, a eu, dans l'espace de quatre mois, 46 malades, dont 32 adultes, 14 enfants, et 4 décès, dont 1 enfant.

Celle de Lecelles, 2,149 habitants, en deux mois, 9 adultes et 1 enfant, 3 décès (adultes).

Celle de Wallers, 3,460 habitants, en trois mois, 26 adultes, 9 enfants et 1 decès (adulte).

Les observations relatives à ces faits portent encore sur la prédominence du nombre des adultes vaccinés ou non sur celui des enfants, et sur la gravité plus grande de la maladie chez ceux-là que chez les derniers.

La dyssenterie a régné dans la commune d'Honnecourt qui compte 1,671 habitants; du 20 août au 6 novembre, elle a atteint 80 hommes ou femmes, et 70 enfants, et a fait 24 victimes. Cette maladie n'a donné lieu à aucune réflexion de la part du médecin traitant.

Fièvre typhoïde. — Cette maladie, qui s'est montrée pendant six mois dans la commune de Maing (1,873 habitants), a offert toutes les formes, ataxique, adynamique, inflammatoire, muqueuse. 30 personnes en ont été atteintes et 6 ont succombé. L'encombrement des habitations, souvent d'une étendue insuffisante, le voisinage d'eaux croupissantes et plus ou moins impropres aux usages domestiques, sont les causes auxquelles on a attribué avec raison le développement et la propagation de la maladie. Des 30 malades, 26 étaient dans ces mauvaises conditions, et les 4 autres habitaient dans la partie haute du village.

A Bambecque, commune de 1,050 habitants 20 individus furent, du 27 septembre au 4 novembre, atteints de la fièvre typhoïde,

et 4 succombèrent. L'humidité des habitations, en contre-bas du sol, leur étroitesse, le défaut de ventilation, joints à la température exceptionnelle de l'automne, sont les circonstances auxquelles on a été porté à attribuer la production et la propagation de la maladie.

Angines. — Du 6 janvier au mois de mai, on compte dans la commune de Buysscheure (820 habitants) près de 200 malades atteints d'angines de diverses natures : angine couenneuse, angine bénigne, angine aphteuse, mais 77 des malades ont présenté les caractères de l'angine couenneuse ou du croup et 26 ont succombé. La contagion, la température froide, brumeuse et la disette d'eaux potables ont été considérées comme une cause déterminante de cette épidémie.

30 cas d'angine couenneuse ont été observés chez des enfants dans la commune de Ghyvelde (1,944 habitants), d'avril en octobre et ont donné lieu à 10 décès.

Choléra.

Cette épidémie qui, l'année précédente, avait en quelque sorte épargné nos contrées a, pendant le cours de 1866, exercé ses ravages dans le département du Nord. Sur les 660 communes dont il se compose, 150 ont été atteintes par le fléau et ont compté parmi leurs habitants un assez grand nombre de cas et un chiffre notable de décès.

En jetant les yeux sur le tableau récapitulatif que nous joignons à cette notice, nous remarquons que l'arrondissement d'Avesnes a été complètement à l'abri du mal. Comment expliquer ce fait curieux? Doit-on penser que l'altitude du sol de cette partie de notre territoire est pour quelque chose dans cette circonstance? — Cette raison, à première vue, pourrait sans doute être admissible; cependant, lorsqu'on voit l'arrondissement de Valenciennes, qui l'avoisine et se trouve à peu de chose près dans les mêmes conditions topographiques, être l'un de ceux où la maladie a fait le plus de victimes, on n'a plus confiance dans cette hypothèse. Faut-il, alors, considérer que les bois et les forêts qui couvrent en partie le premier ont contribué à rendre plus salubre ce pays privilégié? Cette donnée pourrait peut-être avoir quelque valeur. Et si l'on tient compte, en outre, que les agglomérations urbaines ou communales y sont peu considérables, de même que dans l'arrondissement de Cambrai, qui a été l'un des moins visités par l'épidémie, si l'on songe enfin que les travaux agricoles et l'hygiène des habitants des campagnes prédisposent moins que dans les grands centres à la propagation des maladies, on semble être sur la trace d'une explication douteuse encore, mais presque acceptable.

Ce qui paraîtrait faire croire qu'on est ainsi plus près de la vérité c'est que les localités où la population ouvrière industrielle est le plus

compacte sont précisément celles où le choléra s'est développé avec la plus grande énergie. C'est ainsi que les villes de Lille, Roubaix, Valenciennes, Dunkerque, Armentières, Halluin ont eu un nombre considérable de malades, un chiffre élevé de décédés.

En examinant aussi les conditions sociales des personnes atteintes par l'épidémie, on constate que c'est la classe ouvrière qui a été presqu'exclusivement frappée pour ainsi dire partout. La raison de ce fait paraît facile à déduire ; n'est-ce pas en effet la classe ouvrière qui par ses labeurs, sa nourriture peu substantielle, l'exiguité de ses logements et, il faut le dire, ses habitudes d'intempérance, se trouve dans la situation hygiénique la plus défavorable? A Valenciennes, cependant, toutes les classes de la société ont dû payer leur tribut au fléau.

Les nombreux cas de choléra qui se sont déclarés, cette année, ont donné aux médecins la triste occasion d'étudier de nouveau la marche et les progrès de cette mystérieuse maladie. Malgré les découvertes remarquables qui ont étendu, à notre époque, le domaine de la science médicale, malgré les observations consciencieuses des zélés praticiens de notre temps, il n'a pas été possible jusqu'aujourd'hui de définir les causes déterminantes des affections cholériques. On constate bien leurs effets, les mêmes presque toujours, on n'explique pas encore leur origine. Les uns l'attribuent à un principe vénéneux qui se trouverait dans l'air respirable, les autres à l'altération des eaux alimentaires, de même qu'à l'influence d'une mauvaise hygiène habituelle, à laquelle viendrait s'ajouter souvent la peur du mal Tous enfin considèrent le choléra comme un empoisonnement du sang. Il résulte des remarques ci-dessus rappelées (et l'épidémie de 1866 l'a presque constamment prouvé) qu'avec des soins constants de propreté, qu'en se gardant habituellement des excès de tous genres, en évitant les nourritures débilitantes, on peut espérer se soustraire à la maladie. On a constaté de plus, et ce devrait être un grand enseignement pour l'avenir, que les personnes atteintes du choléra qui ont fait, dès les premiers symptômes appel aux soins médicaux, ont presque toutes pu renaître à la santé ; cette circonstance doit faire espérer que la science est sur la trace de moyens thérapeutiques de nature à prévenir le retour des affections cholériformes.

En se reportant au tableau statistique que l'on trouvera ci-après, on voit que l'épidémie de 1866 a frappé à peu près dans la même proportion les hommes, les femmes et les enfants ; en effet les chiffres sont les suivants :

Hommes	7,335	malades.	3,416	décédés.
Femmes	7,515	Id.	3,514	Id.
Enfants	6,857	Id.	3,654	Id.

Cependant si l'on compare le nombre des enfants à celui des grandes personnes, on arrive pour les premiers aux résultats ci-après :

Malades 42 %
Décès 52 %

D'où il résulte que les enfants figurent pour plus de la moitié dans le nombre des victimes du fléau. En cherchant la proportion qui existe entre les décès et les cas, on trouve que le rapport est de 45 % pour les hommes, de 47 % pour les femmes et de 57 % pour les enfants ; il devient donc encore plus évident que la mortalité de ces derniers, est pour beaucoup dans le chiffre élevé des décès. En poursuivant les calculs et en mettant en présence le nombre total des cas et celui des habitants formant la population des 150 communes du Nord visitées par le choléra, on voit qu'il se réduit en définitive à 2.92 % ; pour ce qui concerne les décès, en suivant les mêmes termes de comparaison, le rapport descend à 1.46 %. Quant à la proportion entre le total des décédes et le total des malades, elle amène le chiffre 49 %, ce qui revient à démontrer (même en tenant compte de ce qui est dit plus haut du nombre considérable des enfants décédés) que durant l'épidémie cholérique de 1866 on a guéri un malade sur deux.

Pendant tout le long règne de la maladie qui a principalement duré de juin à novembre, l'Administration supérieure, les administrations municipales ont déployé un zèle des plus touchants et des plus efficaces pour organiser des moyens de secours, pour venir en aide aux familles décimées par le fléau, pour visiter les cholériques. Le corps médical, de son côté, a montré un dévouement des plus louables. tous ses membres se sont multipliés pour faire face aux exigences des circonstances et les élèves de l'école de médecine de Lille ont vaillamment secondé les praticiens en se rendant spontanément, sur les indications de leur digne Directeur, dans toutes les localités du département où leur présence pouvait être utile. Dans les hôpitaux, les saintes femmes qui consacrent leur vie aux soins des malheureux, ont rempli leurs devoirs avec une abnégation sans bornes et plusieurs d'entre elles ont succombé aux fatigues et aux dangers de leur héroïque mission.

DÉPARTEMENT DU NORD. — STATISTIQUE DE L'ÉPIDÉMIE CHOLÉRIQUE EN 1866.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE de Communes.	POPULATION.	DATE de l'invasion.	DATE du dernier cas.	NOMBRE DE CAS.				NOMBRE DE DÉCÈS.			
					Hommes.	Femmes.	Enfants.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	TOTAL.
Dunkerque	19	69156	6 février.	16 novembre.	485	535	329	1349	194	200	195	589
Hazebrouck......	6	28011	4 mars.	28 septembre.	275	272	264	811	159	170	176	505
Lille..	47	405256	1er mai.	17 novembre.	4942	5011	3896	13849	2239	2325	2255	6819
Cambrai	9	27800	1er août.	22 novembre.	352	453	459	1264	96	111	143	350
Avesnes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Douai	15	49350	10 février.	15 novembre.	341	356	375	1072	195	194	208	597
Valenciennes	54	145055	7 mai.	21 novembre.	940	888	1034	2862	533	514	677	1724
	150	724628	6 février.	22 novembre.	7335	7515	6857	21207	3416	3514	3654	10584

SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Les eaux du canal de Roubaix versant de la Deûle, du canal d'Aire à La Bassée en amont de l'écluse de Cuinchy, de la Marque, de la Basse Deûle, de partie de la Lys, et de plusieurs autres canaux ou cours d'eau du département étaient, à la fin de l'été de l'année 1865, profondément altérées. Cet état de choses provenant des extrêmes chaleurs et de la longue sécheresse de la saison en même temps que du déversement des résidus industriels, n avait rien qui dût surprendre, car des altérations identiques se sont produites à la même époque dans des cours d'eau d'un débit bien plus considérable, dans des fleuves tels que la Seine, la Loire, la Gironde, etc. La surveillance active des agents de l'administration et les pluies survenues en octobre, ont heureurement atténué d'une manière notable les inconvénients de cette situation exceptionnelle qui menaçait de prendre des proportions considérables. La plupart des établissements industriels ont contribué à ce résultat en se conformant exactement, ce qu'il est souvent bien difficile d'obtenir, aux prescriptions réglementaires, et ils n'ont pas reculé à cet égard devant les sacrifices; les sucreries de Cuincy, Neuville-St.-Remy, Bauvin, Raches et Solesmes se sont distinguées sous ce rapport.

Presque partout, dans les cours d'eau de faible débit la cause principale de la profonde altération des eaux provient du déversement simultané des eaux de lavage de noir et de celles de lavage des betteraves. Quand la séparation de ces résidus a pu se faire, d'excellents résultats ont été obtenus. Le service de la salubrité fait des efforts incessants pour résoudre les difficultés au moyen de procédés aussi variés que le sont les situations elles-mêmes, et un jour viendra, il faut l'espérer, où sans violence, on aura atteint le but proposé : la conciliation des intérêts de la salubrité publique et de ceux de l'industrie.

Les établissements de lessivage et de peignage des laines et les teintureries fournissent aussi aux cours d'eau des éléments d'insalubrité. Les premiers de ces établissements, ceux surtout de Wignehies, Fourmies et Sains, sont signalés comme laissant beaucoup à désirer. Il est permis de compter que les prescriptions administratives qui les concernent recevront leur exécution. Quant aux teintureries, elles fonctionnent généralement dans des conditions satisfaisantes.

Le rouissage du lin vert dans la Lys a été signalé comme une cause particulière d'insalubrité pouvant exercer de funestes influences sur les grands centres de population de Roubaix et de Tourcoing. L'administration a cru devoir par ce motif interdire provisoirement l'immersion de cette sorte de lins.

Des mesures ont aussi été prises pour prévenir le retour des cas assez nombreux d'intoxication saturnine qui se sont produits dans les fabriques de céruse et il y a lieu d'en attendre de bons effets.

En résumé, les résultats obtenus sont en général satisfaisants. Les améliorations successivement réalisées depuis plusieurs années ne peuvent manquer de se continuer ; le concours de l'administration et le bon esprit des industriels en assureront indubitablement le progrès.

GARDE NATIONALE.

Deux corps d'artillerie sont organisés dans le département et se composent :

A Lille, d'un bataillon de (effectif autorisé). .	500 hommes.
Valenciennes, de trois compagnies de (id).	323
Total.	823

SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Voici l'état des corps des sapeurs-pompiers établis dans les divers arrondissements :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de communes pourvues de pompes.	Nombre de pompes possédées par les communes	Effectif des sapeurs-pompiers.
Dunkerque.	12	35	609
Hazebrouck	18	35	742
Lille	80	159	3708
Cambrai.	43	60	1514
Avesnes	46	67	1563
Douai	33	50	1348
Valenciennes.	61	86	2389
Totaux.	293	492	11873

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1865, levée en 1866, a dû fournir 100,000 hommes à l'armée.

Le contingent du département, dans cette levée, a été de 3,154 hommes sur 10,301 inscrits aux listes du tirage, savoir :

Arrondissement	de Dunkerque	936	287
—	d'Hazebrouck	885	271
—	de Lille.	3,076	941
—	de Cambrai..	1,671	512
—	d'Avesnes	1,218	373
—	de Douai..	955	292
—	de Valenciennes.. . .	1,560	478
	Totaux. . .	10,301	3,154

Le nombre des inscrits a diminué dans l'arrondissement de Dunkerque ; il est resté le même dans celui de Cambrai et il a augmenté dans les autres arrondissements, notamment dans celui de Lille.

11 jeunes gens ont été rayés des tableaux de recensement et des listes de tirage par le Conseil de révision.

Les inscriptions se sont ainsi réduites à 10,290.

Ont été exemptés:

Pour infirmités ou défaut de taille	1,446
Pour autres causes spécifiées dans l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832	934
Total.. . . .	2,380

Jeunes gens désignés pour former le contingent :

Déduits en vertu de l'art. 14 de la loi précitée, et de l'art. 75 de la loi du 15 mars 1850 et de la loi du 4 juin 1864..	366
Déclarés bons pour le service..	2,754
Qui ne se sont présentés ni fait représenter. . .	34
Nombre égal au contingent. . .	3,154

Le nombre des jeunes gens à l'égard desquels il n'a pas été nécessaire de statuer, en raison de l'élévation de leurs numéros, est de 4,756.

Les jeunes gens qui se sont fait exonérer du service, sont au nombre de 713, ainsi divisés par arrondissement : Dunkerque, 46; Hazebrouck, 45; Lille, 235; Cambrai, 91; Avesnes, 133; Douai,

58 ; Valenciennes, 105. — Une demande d'exonération irrégulière ou incomplète n'a point été admise.

Les exonérations ont été aux jeunes gens du contingent dans les proportions suivantes : arrondissement de Dunkerque, 6 pour °/₀; d'Hazebrouck, 6; de Lille, 33; de Cambrai, 13; d'Avesnes, 19; de Douai, 8; de Valenciennes, 15. — Moyenne pour le departement, 19 pour cent.

Les jeunes gens désignés ci-dessus comme déduits du contingent se divisent comme suit :

Déjà liés au service en vertu d'un engagement volontaire.	266
Inscrits maritimes, charpentiers de navires, etc..	55
Elèves de l'école polytechnique.	3
Instituteurs adjoints des écoles publiques et élèves des écoles normales primaire	16
Membres ou novices des Associations religieuses vouées à l'enseignement.	4
Elèves de l'école normale supérieure.	2
Maîtres d'études, régents ou professeurs de colléges et lycées.	2
Elèves des grands séminaires.	12
Elèves pour les autres cultes.	»
Total.	360

Six jeunes gens ont été dispensés et comptés numériquement dans le contingent par application du § 1er de la loi du 4 juin 1864.

Sous le rapport de l'instruction, les jeunes gens inscrits sur les listes de tirage ont été classés de la manière suivante :

Ne sachant lire ni écrire.	2,988
Sachant lire seulement.	119
Sachant lire et écrire.	7,015
Dont on n'a pu vérifier l'instruction. . . .	168
	10,290

Les jeunes gens ayant reçu au moins l'instrution primaire forment les sept dixièmes et les illétrés les trois dixièmes du nombre total.

PRISONS.

Il existe dans le département une maison centrale de détention, une maison correctionnelle departementale, sept maisons d'arrêt et neuf dépôts de sûreté.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux ; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du Code pénal.

Les hommes sont surveillés par les gardiens, tous anciens militaires, et les enfants par les frères de Saint-Joseph.

La maison correctionnelle y a été installée.

Une colonie pénitentiaire a été annexée à la maison centrale; les jeunes détenus y sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye et à diverses professions industrielles.

Un autre établissement d'éducation correctionnelle existe, pour les garçons, au hameau de Guermanez, commune d'Emmerin.

POPULATION DES PRISONS CIVILES DU DÉPARTEMENT EN 1866.

MAISON CENTRALE DE LOOS.

Le nombre des détenus était, au 1er décembre 1866, de 1,173, savoir :

Criminels	174
Correctionnels à plus d'une année d'emprisonnement .	999
Total.	1,173

994 d'entre eux étaient occupés à toute espèce de travaux; les 179 autres étaient inoccupés par diverses causes.

Les détenus provenaient des départements ci-après : Nord, 386; Pas-de-Calais, 116 ; Somme, 280 ; Aisne, 187; Oise, 148; Seine, 24 ; Marne, 21; Ardennes, 2; Eure-et-Loir, 1; Calvados, 1; Charente, 1 ; Maine-et-Loire, 1 ; Seine-et-Marne, 1; Gironde, 1 ; Meurthe, 1 ; Algérie, 2.

On comptait parmi ces détenus 105 sujets belges et 19 individus appartenant à d'autres nationalités étrangères.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

Colonie agricole de St.-Bernard, à Sequedin, annexe de la maison centrale.

Les jeunes gens détenus placés dans cet établissement étaient au nombre de 320 au 1er janvier 1866, dont :

Condamnés d'après les articles 67 et 69 du Code pénal, à deux ans et moins d'emprisonnement, ci . .	4
Idem, à plus de deux ans	16
Acquittés, mais détenus en vertu de l'article 66 du Code pénal.	300
Total. . .	320

Ils sont employés aux travaux de la ferme établie dans les dépendances de la colonie.

Colonie agricole de Guermanez, autorisée en 1855, par M. le Ministre de l'Intérieur.

Directeur, M. le docteur Faucher.

L'établissement renfermait, au 1er janvier 1866, 238 enfants, dont 12 condamnés en vertu des articles 67 et 69 du Code pénal et 226 acquittés par application de l'article 66, mais retenus en correction.

Cette colonie est à l'état de progrès et renferme tous les éléments d'un bon établissement de ce genre. Les terres qu'elle exploite ont une superficie de 105 hectares en majeure partie employée à la culture des céréales et de plantes potagères de toute nature. On y rencontre, en outre, des pépinières d'arbres fruitiers et forestiers et de vastes serres pour la multiplication des semis et des légumes de primeur.

Les élèves sont appliqués aux travaux agricoles ou aux professions qui s'y rattachent. Un aumônier les instruit dans les préceptes de la religion et de la morale et un instituteur leur procure l'instruction élémentaire. Outre les récompenses quotidiennes ou mensuelles accordées aux enfants qui se distinguent par la bonne conduite et le travail, il se fait, chaque année, une distribution solennelle de prix aux élèves les plus méritants.

MAISON CORRECTIONNELLE DÉPARTEMENTALE DE LOOS.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous.	59	»	59

MAISONS D'ARRÊT.

Population au 1er décembre 1866.

	Hommes.	Femmes.	Total.
DUNKERQUE.			
Détenus pour dettes	1	»	62
Prévenus ou accusés	6	»	
Condamnés à plus d'un an d'emprisonnement	1	»	
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous.	42	11	
Jeunes détenus.	1	»	
HAZEBROUCK.			
Détenus pour dettes.	8	1	38
Prévenus ou accusés	2	2	
Condamnés à un an et au-dessous d'un an d'emprisonnement. . .	19	6	
Condamné à plus d'un an. . . .	»	»	
Jeunes détenus.	»	»	
LILLE.			
Détenus pour dettes	29	5	318
Prévenus ou accusés	41	1	
Condamnés à moins d'un an. . .	170	53	
Id. à plus d'un an. . .	2	»	
Jeunes détenus	17	»	
CAMBRAI.			
Détenus pour dettes	12	»	94
Prévenus ou accusés.	7	»	
Condamnés à moins d'un an . . .	55	17	
Idem à plus d'un an . . .	»	»	
Jeunes détenus.	3	»	
AVESNES			
Détenus pour dettes. . .	17	»	90
Prévenus ou accusés	3	1	
Condamnés à moins d'un an . . .	49	16	
Id. à plus d'un an. . .	1	»	
Jeunes détenus.	3	»	

	Hommes.	Femmes.	Total.
DOUAI.			
Détenus pour dettes.	13	1	144
Prévenus ou accusés	25	1	
Condamnés à un an et au-dessous. .	73	18	
Id. à plus d'un an . . .	10	3	
VALENCIENNES.			
Détenus pour dettes.	14	»	60
Prévenus ou accusés	6	1	
Condamnés à moins d'un an. . .	26	7	
Id. à plus d'un an.	»	»	
Jeunes détenus	6	»	
Total.			856

Récapitulation.

Maison centrale	1,173
Établissements d'éducation correctionnelle.	558
Maison correctionnelle départementale.	59
Maisons d'arrêt et dépôts de sûreté	806
Total de la population des prisons. . . .	2,596

ADMINISTRATION COMMUNALE.

Impositions extraordinaires.

Toutes les communes du département sont obligées de recourir à des impositions extraordinaires, pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

Les impositions extraordinaires, qui ont été autorisées et perçues pendant l'année 1865, se sont élevées, savoir :

1° Pour le traitement des gardes champêtres. . .	321,602fr.
2° Pour le service des dépenses municipales ordinaires	1,317,885
3° Pour le service ordinaire du culte paroissial. .	134,062
4° Pour le service ordinaire de l'instruction publique.	294,766
5° Pour les chemins vicinaux.	465,620
6° Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.	959,248
Total.	3,493,183

Ces impositions se divisent encore comme suit :

	Impositions destinées à couvrir les dépenses du service ordinaire.	Impositions destinées à couvrir les dépenses extraordinaires.	TOTAL.
Arrondiss. de Dunkerque. . . .	185,547 »	83,780 »	269.527 »
— d'Hazebrouck	268.797 »	105,098 »	373.895 »
— de Lille	862,845 »	432.656 »	1,295,501 »
— de Cambrai.	486,410 »	166,811 »	653,221 »
— d'Avesnes	309,649 »	78,159 »	387,808 »
— de Douai.	155,818 »	46.749 »	202,567 »
— de Valenciennes . . .	264.669 »	45.996 »	310,665 »
	2,533,935 »	959,249 »	3,493.184 »

Cette somme de 3,493,184 fr., comparée au principal des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées, et qui montait, en 1865, à 9,824,512 fr., présente un taux moyen de 35 centimes additionnels, 51/100.

OCTROIS.

Les communes comptent en outre parmi leurs ressources les produits des octrois. Nous indiquons ci-après les localités dans lesquelles des octrois sont établis et le montant du revenu net fourni par cette nature d'impôt sur les consommations afférentes à l'année 1865.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues.	49,676
Bourbourg-Ville.	11,971
Bourbourg-Campagne. . .	7,487
Coudekerque-Branche . .	2,674
Dunkerque	333,474
Gravelines.	29,726
Hondschoote	11,483

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul.	78,057
Cassel	17,691
Estaires.	34,951
Hazebrouck	80,135
La Gorgue.	9.619
Merville.	28.614
Morbecque	8,428
Steenvoorde.	14,007
Vieux-Berquin.	6,546

Arrondissement de Lille.

Annœullin.	9,552
Armentières.	200,000
La Bassée.	7,746
Comines.	17.577
Halluin.	22,424
Haubourdin.	16,514
Lannoy.	9,843
Lille	1,850,364
Quesnoy-sur-Deûle. . . .	12,408
Roubaix.	887,607
Seclin.	20,316
Tourcoing.	448,801

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai.	226,264
Le Câteau.	53,205
Solesmes	18,507

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes.	29,955
Bavai.	7,768
Landrecies	18,171
Maubeuge.	83,908
Le Quesnoy	17,913
Solre-le-Château.	15,739

Arrondissement de Douai.

Aniche	15,201
Douai.	296,874
Orchies	10,506

Arrondissement de Valenciennes.

Amand (Saint-)	36,990
Anzin	39,785
Condé.	24.100
Fresnes.	17,066
Lourches.	16,654
Denain	69,983
Valenciennes	288,429
Vieux-Condé	7,361

Récapitulation par arrondissement.

Dunkerque	446,291
Hazebrouck.	278,048
Lille	3,503,152
Cambrai.	297,976
Avesnes.	173,454
Douai.	322,581
Valenciennes	500,368
	5,621,870

Le produit des octrois, comparé a la population, donne, pour les villes et communes soumises à cet impôt, une taxe moyenne de 12 fr. 30 par habitant.

Taxe municipale sur les chiens.

La loi du 2 mai 1855 a établi une taxe municipale sur les chiens. Cette taxe est réglée comme suit pour le département du Nord, par décret impérial du 9 janvier 1856.

Dans la ville de Lille.	chiens d'agrément ou servant à la chasse..	10 »
	chiens de garde	2 »
Dans les autres commmunes.	chiens d'agrément ou servant à la chasse.	8 »
	chiens de garde.	2 »

L'application de ces taxes faite, en 1866, a donné les résultats suivants :

Arrondissement	de Dunkerque.	17,650 fr.
—	d'Hazebrouck	17,086
—	de Lille.	77,072
—	de Cambrai.	26,008
—	d'Avesnes.	29,284
—	de Douai	16,928
—	de Valenciennes.	26,184
	Total. . . .	210,212

ASSISTANCE PUBLIQUE.

HOSPICES ET HOPITAUX.

Tableau de la population, des ressources et des dépenses des établissements hospitaliers du département, pendant l'année 1865 :

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION au 31 décembre.				RESSOURCES			DÉPENSES annuelles.
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus ordinaires.	Recettes extra-ordinaires.	Total.	
Arrondissement de Dunkerque.								
Bergues	5	50	36	91	24961 »	67620	102581 »	27994 »
Bourbourg	8	46	27	76	26474 »	1515	27989 »	21508 »
Bollezeele	»	9	»	9	867 »	3413	4280 »	1038 »
Dunkerque	43	166	15	224	90891 »	11346	102237 »	93257 »
Gravelines	»	15	»	15	3707 »	605	4312 »	3190 »
Houdscoote	2	21	»	23	437 »	4855	5292 »	4240 »
Arrondissement d'Hazebrouck.								
Bailleul	13	90	21	124	25953 »	641	26594 »	27510 »
Cassel	»	30	26	56	11763 »	4000	15763 »	11451 »
Estaires	»	14		14	4997 »	5090	10087 »	4975 »
Hazebrouck	15	60	33	108	22201 »	693	22894 »	24867 »
La Gorgue	»	14		14	3518 »	»	3518 »	3396 »
Merville	»	12	»	12	4935 »	»	4935 »	5045 »
Steenbecque	»	2	4	6	716 »	»	716 »	716 »
Steenvoorde (h. civ.)	»	34		34	8960 »	»	8960 »	12947 »
Steenwerck	»	29	2	31	11765 »	»	11765 »	10825 »
Vieux-Berquin	»	22	»	22	2702 »	»	2702 »	2790 »
Arrondissement de Lille.								
Armentières (h. civ.)	25	76	53	54	54383 »	14785	69168 »	45655 »
Chapelle d'Arment.	»	»	»	»	1316 »	»	1316 »	491 »
La Bassée (h. civil)	»	29	13	42	11249 »	»	11249 »	11249 »
Bondues	»	42	»	42	12309 »	»	12309 »	9528 »
Comines	26	59	»	85	22623 »	3494	26117 »	19320 »
Halluin	»	28	»	28	4562 »	1950	6512 »	4406 »
Haubourdin	6	13	0	29	6114 »	4797	10911 »	[illegible]840 »
Lille	340	1410	5	865	805216 »	468646	1273862 »	864432 »
Linselles	»	30	»	30	5407 »	»	5407 »	4504 »
Quesnoy-sur-Deûle	»	29	»	29	7506 »	3126	10632 »	5576 »
Roncq	»	18	»	18	2833 »	1986	4811 »	2658 »
Roubaix	117	21	4	359	155560 »	47059	202619 »	147666 »
Se lin	28	56	»	84	56197 »	2463	58660 »	44711 »
Tourcoing	30	12	102	244	81198 »	4358	85556 »	83409 »
Wambrechies	»	20	»	20	8265 »	»	8265 »	7806 »
Wattrelos	»	42	»	42	11898 »	8050	19448 »	9207 »

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION ordinaire.				RECETTES ordinaires.			DÉPENSES annuelles.
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus dotaux.	Allocations municipales	Total.	
				Arrondissement de Cambrai.				
Cambrai..........	61	200	164	425	230398 »	30616	261014 »	225737 »
Le Cateau.........	5	»	»	5	8945 »	2100	11045 »	9611 »
				Arrondissement d'Avesnes.				
Avesnes..........	12	29	»	41	11862 »	8122	19994 »	17563 »
Landrecies........	»	32	»	32	10447 »	4505	14952 »	9153 »
Maubeuge........	17	81	»	98	36668 »	4024	40692 »	39739 »
Le Quesnoy.......	42	31	6	79	19059 »	8[illegible]66	27325 »	19337 »
Solre-le-Château .	»	9	»	9	552 »	»	552 »	674 »
				Arrondissement de Douai.				
Douai	58	396	105	559	352567 »	»	352567 »	269294 »
Orchies..	7	28	16	51	19790 »	439	20229 »	17800 »
				Arrondissement de Valenciennes.				
Amand (Saint-)...	»	81	39	120	24666 »	1891	26557 »	32335 »
Condé.........	»	9	»	9	3794 »	»	3794 »	2926 »
Valenciennes......	54	343	139	536	277371 »	38740	316111 »	233629 »
Totaux.......	909	3945	1040	5894	2497102 »	759195	3256297 »	2474305 »

La population des hospices et hopitaux est à la population générale du département dans la proportion de 1 pour 236 habitants.

La dépense de 2,474,305 fr., répartie sur les 5,894 individus formant la population moyenne des établissements hospitaliers, donne pour chacun d'eux, et pour l'année, une somme moyenne de 420 fr. 36 c., soit par journée, 1 fr. 15 c.

Par délibération du 4 septembre 1866 et conformément à l'art. 3 de la loi du 7 août 1851, le Conseil général a désigné les hospices et hôpitaux ci-après dans lesquels les malades et incurables indigents des communes privées d'établissements hospitaliers peuvent être admis moyennant un prix de journée, savoir :

Arrondissement de Lille : Lille, Roubaix, Seclin, Armentières, et Tourcoing.

Arrondissement d'Avesnes : Maubeuge et Le Quesnoy ;

Arrondissement de Cambrai : Cambrai ;

Arrondissement de Douai : Douai ;

Arrondissement de Dunkerque: Dunkerque et Bergues;
Arrondissement d'Hazebrouck: Hazebrouck et Bailleul;
Arrondissement de Valenciennes : Valenciennes et Saint-Amand.

Depuis plusieurs années, le département inscrit à son budget un crédit de 3,000 fr. pour aider les communes pauvres à placer leurs malades ou incurables dans un hôpital ou hospice voisin. Cette mesure produit de bons résultats et permet de faire profiter les campagnes des dispositions de la loi du 7 août 1851. L'administration s'attache à ne l'appliquer qu'en faveur des malades appartenant à des communes pauvres qui ne peuvent, à défaut de ressources, leur procurer les soins nécessaires.

ENFANTS ASSISTÉS.

Cette catégorie d'indigents se compose des enfants trouvés, abandonnés, orphelins pauvres et des enfants de familles indigentes secourus temporairement. Ces enfants sont confiés aux soins et à la tutelle des Commissions administratives des hospices des villes de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes. Ils sont élevés en nourrice jusqu'à l'âge de douze ans aux frais du département avec le concours des communes, et restent après cet âge à la charge des établissements hospitaliers.

Les enfants de moins de 12 ans à la charge du département étaient au 1er janvier 1865, au nombre de 496, dont 253 garçons et 243 filles; de ce nombre 220 garçons et 225 filles étaient placées à la campagne.

Il a été admis dans le cours de l'année 215 enfants de moins de 12 ans dont 117 garçons et 98 filles. 160 d'entre eux ont été immédiatement placés à la campagne.

55 enfants appartenant à cette période d'âge sont décédés, 34 en nourrice et 21 dans les hospices; 48 autres ont été remis à leurs parents; 24 ont été rapatriés dont 23 en Belgique et 83 ont atteint leur douzième année.

Les restants au 31 décembre étaient au nombre de 497 dont 244 garçons et 253 filles.

Celui des élèves de 12 à 21 ans existant à la même époque était de 248; en sorte que le chiffre total des pupilles était alors de 505.

Le enfants sont fréquemment visités par les agents du service d'inspection. Tous fréquentent suivant leur âge les salles d'asile et les écoles communales. Ils assistent aux offices religieux et suivent les instructions religieuses à l'église.

La santé des pupilles est bonne; ils rentrent dans les hospices lorsqu'ils sont atteints d'affections sérieuses.

Les Comités de patronage fonctionnent dans beaucoup de communes. Où elle agit, cette institution produit de bons résultats.

On n'a constaté en 1865 que cinq expositions sur la voie publique; les enfants ont été placés dans les hospices dépositaires.

Les dépenses du service se sont élevées en 1865 à 50,393 fr. 38 c. dont 41,464 fr. 10 c pour pensions, 2,840 fr. pour secours temporaires, 4,800 fr. pour frais d'inspection et 1,289 fr. 28 c. pour frais de transport d'enfants.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Il en existe dans toutes les communes du département. Les établissements dont les revenus sont évalués à 2,700,000 fr. au moins donnent l'assistance à plus de 200,000 indigents. Ils leur distribuent, surtout en hiver, des aliments, des vêtements et du chauffage.

Les veuves et les chefs de famille surchargés d'enfants en bas âge reçoivent, en outre, dans beaucoup de communes, des secours de loyer, et, dans certains cas, quelques secours en argent.

Les vieillards, les infirmes et les orphelins sont placés en pension, autant que possible, dans les communes où ils ont droit à l'assistance publique et de préférence chez leurs parents.

Les malades indigents sont soignés à domicile par des médecins que les administrations charitables rétribuent à cet effet, et reçoivent, en outre, de ces administrations, les secours spéciaux que leur état réclame. Quelquefois, les malades sont placés dans les hôpitaux des villes voisines aux frais du bureau de bienfaisance.

SECOURS EN CAS D'EXTRÊME MISÈRE.

Un crédit pour cette destination est inscrit au budget départemental. Par l'emploi opportun de ce secours, l'administration parvient à localiser de plus en plus les indigents dans leurs communes respectives et prévient ainsi la mendicité et le vagabondage. Elle ne néglige rien, d'ailleurs, pour recommander d'assurer partout du travail et des secours, dans de sages limites, aux individus qui prétendent ne pouvoir trouver leur subsistance. La charité publique et la charité privée rivalisent de zèle pour seconder les efforts de l'autorité et sauf des exceptions bien rares la mendicité est interdite dans presque toutes les communes du département.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Résumé des opérations de l'année 1865.

	Dun-kerque.	Bergues.	Lille.	Cambrai	Douai.	Valen-ciennes.	TOTAL.
Nombre de gages reçus pendant l'année.....	28301	14094	246211	25068	32136	41856	387666
Sommes prêtées sur ces gages............	275129	82395	1627267	158439	196476	315887	2656793
Valeur moyenne de chaque article.........	9 fr. 72	5 fr. 84	6 fr. 61	6 fr. 32	6 fr. 41	7 fr. 55	6 fr. 85
Nombre de gages retirés.................	26265	15542	246211	23284	30749	38786	380837
Sommes recouvrées par les dégagements....	247127	113395	1627267	140747	186868	290962	2606366
Nombre de gages — vendus....	1082	838	6668	881	1127	2435	13031
Nombre de gages — renouvelés	3268	2464	3901	1503	»	4030	15166
Produit des ventes et renouvellements....	67642	42309	164723	29296	9388	84613	397971

Les chiffres qui précèdent sont inférieurs en tous points à ceux de l'année 1864. Il y a lieu de s'en applaudir ; ce résultat semble indiquer, en effet, une amélioration sensible dans les conditions de la population ouvrière.

Le nombre des gages reçus, comparé à la population des villes où ces établissements sont situés, est de 1 gage 55/100e par habitant. Comparé à la population générale du département, il est de 30 centièmes de gage par habitant ou d'un gage pour 3.10 habitants.

La valeur moyenne des nantissements retirés a été de 6 fr. 84. Les dégagements ont été aux engagements dans la proportion de 98,25 pour cent.

Les mois qui ont produit le plus d'engagements, dans l'ordre de l'importance des nombres, sont ceux d'août, janvier et juillet. Ceux qui ont produit le moins sont les mois de février, décembre novembre.

Les dégagements ont été surtout nombreux dans les mois de décembre, septembre, juin et juillet, et particulièrement plus rares dans ceux de janvier et février.

Le nombre des prêts se divise, par quotité, de la manière suivante : au dessous de 5 fr., 202,571; de 5 à 10 fr., 143,468 ; de 11 à 25 fr., 32,692; de 26 à 50 fr., 5,405; de 51 à 100 fr., 2393 ; de 101 à 500 fr., 1,097; de 501 à 1,000 fr., 33; au-dessus de 1,000 fr., 7.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Le mouvement des caisses d'épargne ouvertes dans le département, a donné, en 1865, les résultats suivants :

VILLES où sont établies les Caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS: Existant au 1er. janvier 1865.	Ouverts pendant l'année.	Reçus par transfert	Soldés pendant l'année.	Restant au 31 déc. 1865.	SOLDE dû aux déposants au 1er. janvier 1865.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués aux déposants.	ARRÉRAGES de rentes perçus par les caisses.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année: en achat de rentes.	en espèces, capital et intérêts.	SOLDE dû aux déposants au 31 décembre 1865.
Armentières..	1016	194	15	131	1094	359295	133577	13967	»	5866	85935	415038
Avesnes.....	1959	319	4	181	2101	655049	314970	23185	»	1999	294281	696923
Bailleul.....	1611	276	1	72	1816	626415	232777	22298	385	4052	172844	705180
Bergues.....	1657	381	2	181	1859	713608	323706	27572	»	15076	204977	844833
Bourbourg...	605	155	3	45	718	189467	103768	7446	170	3225	63284	234342
Cambrai	4442	910	25	664	4713	1370808	551285	50567	70	23401	466819	1482511
Cassel	21	163	2	87	602	208314	133960	8367	»	917	74033	275692
Cateau (Le)..	524	35	3	10	49	5588	16215	383	»	»	6159	16027
Clary.	62	27	»	17	70	8023	10308	332	»	»	5148	13514
Comines	495	157	1	54	579	250159	93647	9355	»	3779	43226	306154
Douai.......	7563	1192	75	937	7893	2731740	889757	98406	230	16281	794392	2911962
Dunkerque. .	4307	847	24	421	6757	1838756	824838	70183	225	86913	630725	2016364
Estaires.....	281	56	1	31	307	78001	27675	2654	»	»	23852	84478
Gravelines ...	224	84	5	12	301	65678	51751	2636	»	2419	23598	94047
Hazebrouck..	1403	250	9	104	1558	441667	216039	17056	»	10000	129890	534872
Iwuy.......	43	43	»	12	74	14282	20466	758	»	»	5566	29940
La Bassée...	374	63	1	39	399	172396	48175	6680	133	24283	»	203101
Landrecies...	344	158	2	55	449	74744	98385	3377	»	»	55719	120786
Lille	17290	3051	79	2456	17964	5274470	1857833	185192	2496	146556	1514902	5661533
Maubeuge...	2294	430	18	194	2548	892860	380016	33503	»	9146	341596	955636
Merville	372	27	»	13	386	89956	29108	3240	»	893	23263	98148
Roubaix	5240	926	3	653	5516	2123945	604468	80360	244	36489	459744	2312484
Solesmes . ..	155	178	»	138	195	25628	29420	1129	»	9829	»	46348
Steenvoorde..	325	88	1	25	389	146479	67004	5811	»	»	38133	181161
Turcoing....	2672	532	1	219	2986	1398382	388708	53841	»	4255	266281	1570395
Valenciennes.	5985	1280	41	860	6446	1909199	637268	65309	»	31136	558679	2021961
	63262	11802	316	7614	67769	21664409	8081824	793606	4153	436515	6274046	23833431

Les fonds déposés dans les caisses d'épargne du département s'élèvent ainsi à près de 24 millions.

La division des livrets et des crédits par classe de quotité se résume comme suit :

Dépôts de :	Nombre des livrets.	Crédits.	Moyenne des crédits.
500 fr. et au-dessous . . .	6,290	6,592,256	142,41
501 à 800 fr.	9,712	5,908,716	608,39
801 à 1,000 francs. . . .	6,983	6,269,074	897,76
1,001 et au-dessus passibles de la réduction dans le délai de trois mois. . .	4,721	4,884,113	1,034,55
1,001 et au-dessus exemptés par la loi de la réduction	63	179,273	2,845,60
	67,749	23,833,431	351,68



Les comptes nouveaux ouverts pendant l'année 1864 se divisent de la manière suivante, d'après la profession des déposants :

Ouvriers.	3,819	715,273
Domestiques	1,287	188,784
Employés	487	92,436
Militaires et marins . .	210	48,264
Professions diverses . .	3,087	745,471
Mineurs	2,875	319,930
Société de secours mutuels.	11	4,919
	11,776	2,115,077

Le compte des rentes sur l'Etat achetées au nom des déposants s'établit d'après le détail suivant :

202 déposants avaient laissé aux caisses d'épargne, au premier janvier 1865, 218 inscriptions, montant ensemble à 4,722 fr.

472 autres titres de rente, d'une valeur totale de 18,154 fr., ont été achetés pendant l'année, tant d'office que sur leur demande, au nom de 474 déposants ; 5 autres, s'élevant à 60 fr., sont arrivés par transfert.

427 titres, montant ensemble à 16,882 fr., ont été retirés par 431 personnes.

Il est resté aux caisses, au 31 décembre, 268 inscriptions appartenant à 252 titulaires, et d'une valeur de 6,054 fr.

Le nombre des caisses d'épargne était, en 1865, de 26. Seize succursales ont fonctionné.

Les livrets en émission continuent à suivre leur marche ascendante. Le nombre était, au premier janvier 1865, de 63,202 et au 31 décembre de 67,769; l'augmentation est de 7 %.

Les versements ont suivi la même progression. Ils s'étaient élevés, en 1864, à 7,114,769 fr., et ont été, en 1865, de 8,081,824 fr., soit en plus 967,055 fr.; le crédit total des déposants, qui avait été de 21,664,409 fr., s'est fixé au 31 décembre 1865, à 23,833,431 fr., ce qui constitue, sur l'année précédente, une augmentation de 2,169,022 fr.

Le solde au dernier jour de l'année représentait 18 fr. 29 c. par habitant.

Le nombre des comptes-ouverts étant de 67,769 revient à un livret pour 19 habitants.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

***Résumé du service pendant l'année* 1865.**

	SOCIÉTÉS		
	approuvées.	non approuvées.	TOTAL.
Nombre des membres honoraires des sociétés au 1er janvier 1865	5,210	26	5,236
Entrés pendant l'année	914	23	937
Ensemble	6,124	49	6,173
Sortis	415	2	417
Reste au 31 décembre	5,709	47	5,756
Nombre des membres participants au 1er janvier 1865	25,719	12,620	38,339
Entrés pendant l'année	4,402	1,339	5,341
Ensemble	29,721	13,959	43,680
Sortis	2,772	1,377	4,149
Reste au 31 décembre	26,949	12,582	39,531
TOTAL des membres au 31 décembre 1865	32,658	12,629	45,287
Capitaux des sociétés au 1er janvier 1865	275,943	64,290	340,233
Recettes pendant l'année	342,450	148,581	491,031
TOTAL	618,393	212,871	831,264
Dépenses	306,834	149,677	456,511
Reste en caisse au 31 décembre 1865	311,559	63,194	374,753

SOCIÉTÉS APPROUVÉES.

Ces sociétés étaient au 31 décembre 1865, au nombre de 156 et réparties entre les arrondissements de la manière suivantes :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de Sociétés	NOMBRE de membres.		Secours accordés aux malades.	Honoraires des médecins	Frais pharmaceutique.	TOTAL.
		honoraires	participants				
Dunkerque..........	5	330	1380	5429	1165	4575	11169
Hazebrouck.........	20	877	2701	12273	2469	3057	17799
Lille................	103	2848	17429	115505	21251	18973	155729
Cambrai............	5	363	380	1554	913	1700	4167
Avesnes............	3	13	208	1254	807	492	2553
Douai...............	8	512	2567	13268	2987	5343	21598
Valenciennes.......	12	766	2254	16001	3278	3734	23013
	156	5709	26949	165284	32870	37874	236028

Le département compte, en outre, 356 sociétés non approuvées. Elles ont dépensé pendant l'année une somme totale de 149.677 fr., qui a été employée en secours aux malades, veuves et orphelins, en pensions, honoraires de médecins, frais pharmaceutiques, frais de gestion et dépenses diverses.

Malgré l'importance des secours distribués par les sociétés approuvées, leurs réserves s'élevaient au 31 décembre 1865, à 311,559 fr.

Depuis le 1er janvier 1866, douze nouvelles sociétés se sont créées : à Denain, Anzin, Lille, Tourcoing, Armentières, Houplines et Bauvin, ce qui porte à 166 le nombre des associations mutuelles approuvées fonctionnant sur les différents points du département dans les conditions du décret du 26 mars 1852. Cet ensemble est très-satisfaisant et l'augmentation toujours croissante des associations est une preuve que l'œuvre de la mutualité est de plus en plus appréciée par les populations. Ces sociétés répondent généralement au but de leur institution et des éloges sont dus aux hommes dévoués pour les soins intelligents qu'ils apportent à l'accomplissement de leur mission.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Enseignement supérieur.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Le nombre des élèves de l'Ecole pendant la dernière année scolaire a été de 96 et il a été reçu 251 inscriptions. A la fin de 1865, l'Ecole a délivré 10 diplômes d'officier de santé, 5 de pharmaciens et 12 de sages-femmes.

Ces chiffres témoignent de l'importance de l'Ecole et de la force des études qui y sont faites. Les excellents résultats obtenus sont dus à une direction attentive et intelligente et au zèle éclairé des professeurs.

L'épidémie qui s'est manifestée dans le département et qui a sévi avec une grande intensité sur plusieurs points, a donné une preuve éclatante de tout ce qu'on peut attendre de l'Ecole de médecine. A l'apparition de la maladie qui a sévi d'une manière si désastreuse dans nos contrées, les élèves de l'Ecole se sont mis à la disposition de l'Administration, se sont rendus dans les localités les plus menacées par le fléau et ont puissamment contribué à l'organisation et à la distribution en secours médicaux. Indépendamment des témoignages qu'ils ont reçus de la reconnaissance des municipalités auxquelles ils ont ainsi donné un concours dévoué, un arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique leur a accordé la gratuité des droits qui restaient à acquitter par eux pour l'achèvement de leurs études. Les élèves auxquels s'applique cette décision sont : MM. Gras, Dubois, Bleuset, Hauzet, David, Duriez, Péruzem, Plet, Vincent, Descamps, Decaesteker, Carpentier, Bourgoin, Labbé, Pouillet (Marius), et Pouillet (Alphonse).

Enseignement secondaire.

L'état ci-après indique le nombre des élèves des lycées impériaux et des colléges communaux pendant l'année 1866 :

	Villes où les établissements sont situés.	Pension-naires.	Demi-pension-naires.	Externes.	Total.
LYCÉES	Lille	188	83	189	460
	Douai	264	34	103	401
COLLÈGES.	Dunkerque	34	10	179	223
	Bailleul	88	10	129	227
	Cassel	»	»	44	44
	Estaires	9	8	43	60
	Hazebrouck	34	»	35	69
	Armentières	23	4	162	189
	Tourcoing	187	40	200	427
	Cambrai	69	31	104	204
	Cateau (Le)	29	10	83	122
	Avesnes	62	6	49	117
	Maubeuge	77	10	96	183
	Le Quesnoy	82	8	53	143
	Saint-Amand	6	3	64	73
	Condé	22	7	94	173
	Valenciennes	100	35	185	320
	TOTAUX	1274	299	1812	3385

Instruction primaire.

***Extrait du rapport du Conseil départemental de l'instruction publique sur la situation du service pendant l'année scolaire* 1865-66.**

CHAPITRE PREMIER. — STATISTIQUE.

Ecoles publiques.— Le département du Nord possédait, au 1er juillet 1866, 1,153 écoles publiques, dont 497 spéciales aux garçons, 209 mixtes, et 447 spéciales aux filles. Nous comptions l'an dernier 484 écoles de garçons, — différence en plus pour l'année courante, 13;— 219 écoles mixtes; — différence en moins, 10; — et 436 écoles de filles, — différence en plus, 11. — Au total, c'est 14 écoles publiques de plus. La diminution des écoles mixtes au profit des écoles spéciales doit être regardée comme un heureux résultat. Resteront néanmoins plus de 100 communes de 500 âmes et au-dessus à pourvoir d'établissements spéciaux pour les filles.

Les 1,153 écoles publiques sont dirigées, à savoir : par des laïques, 867; par des congréganistes 286.

La population totale en était, l'année dernière, de 143,507 élèves; elle a monté, cette année, à 156,370, — augmentation 12,864, — à savoir : pour les garçons, 6,252 ; pour les filles, 6,612.

Les établissements laïques ont reçu, 94,081 élèves dont 61,800 garçons et 32,481 filles.

Les établissements congréganistes en ont admis 62,289 dont 22,834 garçons et 39,455 filles.

Sur ce total de 156,370 enfants, 80,043 dont 38,500 garçons et 41,543 filles, sont admis à titre gratuit, tant dans 123 écoles entièrement gratuites que dans 1,030 écoles payantes; en même temps, les communes, et au besoin le département leur assurent les fournitures de classe. Le principe de la gratuité est donc appliqué selon le vœu de la loi, et il y a, cette année, 5,188 indigents de plus qui en bénéficient.

La durée moyenne de la fréquentation est d'environ huit mois et demi ; encore un progrès sur l'année précédente : il faut l'attribuer sans doute au mode d'abonnement qui s'est généralisé

Le nombre des instituteurs est de : 788 laïques et 327 congréganistes. — En tout : 1,115 titulaires et adjoints. Parmi les instituteurs-adjoints laïques, sont brevetés : 96; parmi les congréganistes : 14.

234 Maîtres seulement sont sortis de l'école normale.

Le nombre des institutrices est de : 980, savoir : 320 laïques dont 242 brevetées; 660 congréganistes dont 9 brevetées.

Le revenu moyen des instituteurs a été d'à peu près 1,250 fr., comme l'an dernier. Celui des adjoints ne dépasse pas 570 fr., somme insuffisante même dans les communes rurales du Nord, quoique supérieure aux chiffres indiqués dans le projet de loi.

Le revenu moyen des institutrices titulaires s'est amélioré; il a atteint 900 fr. — Augmentation 69 fr. — Mais celui des adjointes n'est encore que de 424 fr.

Ecoles libres. — Outre les 1,153 écoles publiques, le département compte : 361 écoles libres : 93 de garçons dont 69 laïques et 24 congréganistes, et 228 de filles; dont 131 laïques et 137 congréganistes.

33,717 enfants y ont été reçus ; — écoles de garçons : 9,944 ; écoles de filles : 23,773. Les établissements laïques ont reçu 13,115 élèves, et les établissements congréganistes : 20,602.

La population des écoles publiques et celle des écoles libres forment 190,087 enfants.

Cours d'adultes.—402 cours d'adultes ont été tenus pendant l'hiver : 393 dans les écoles puqliques, 9 dans les écoles libres.

Ces cours ont réuni 13,073 élèves : dont 11,791 hommes et 1,282 femmes. Les écoles publiques ont reçu 10,607 hommes et 1,087 femmes ; les classes libres admis 1,184 hommes et 187 femmes.

Le nombre des payants a été de 239 femmes et 3,355 hommes.

Classes d'apprentis et de manufactures.—Ces classes, au nombre

de 175, ont été plus ou moins fréquentées par environ 22,000 enfants des deux sexes.

Classes dominicales (écoles publiques.). — Elles sont au nombre de 142, dont 95 pour les garçons et 47 pour les filles, et ont reçu environ 2,500 enfants, indépendamment des élèves qui suivent régulièrement l'école pendant la semaine et qui tiennent à y venir encore le et dimanche.

Salles d'asile. — Enfin, les 209 salles d'asile se divisent en 115 publiques et 94 libres; 59 sont dirigées par des laïques, 150 par des congréganistes. Elles ont inscrit 35,024 enfants, à savoir : 24,569 dans les salles publiques et 10,455 dans les salleslibres, dont 17,066 garçons 18,958 filles.

C'est, à ne considérer que les salles d'asile et les classes primaires ordinaires, une augmentation de 14,143 enfants pour l'exercice 1865-66.

Il n'en reste pas moins de 12 à 15,000 enfants de 7 à 13 ans encore privés d'instruction ! La gratuité est trop grandement appliquée et les fournitures de classe sont trop libéralement offertes aux indigents pour que la dépense d'écolage éloigne un nombre significatif d'élèves. Quelquefois la maladie ou les infirmités, quelquefois la distance de l'école et le mauvais état des chemins; dans certains endroits l'insuffisance des classes; plus généralemeut l'indifférence des parents pour l'instruction, leur imprévoyance, leur aprêté au gain du moment sont les causes de l'ignorance absolue où demeurent les enfants, et l'on n'arrivera pas sans de longs efforts à persuader aux familles nécessiteusese dont les chefs pensent plus volontiers au cabaret pour eux-mêmes qu'à l'école pour leurs garçons et leurs filles, que l'instruction acquise aujourd'hui, outre son action moralisante, serait un capital mis en réserve en vue de l'avenir.

La situation matérielle s'améliore d'année en année; constructions, appropriations, le Conseil départemental a, dans chaque séance, nombre de projets à examiner. Toutefois, bien des communes, dépourvues de ressources, ne peuvent rien entreprendre; d'autres, plus à l'aise, s'obstinent au *statu quo* : l'administration devrait interdire plusieurs classes qui lui sont signalées comme malsaines ou présentant peu de garanties de solidité : si elle use de patience, c'est afin de ne pas supprimer temporairement le service de l'école, et elle presse les municipalités trop lentes. Les communes qui approprient ou construisent sont scrupuleusement invitées à se conformer, autant que possible, aux instructions du Conseil, et à se ménager des salles spacieuses.

CHAPITRE II. — ENSEIGNEMENT.

Personnel. — Au point de vue moral et religieux, les instituteurs, à peu d'exceptions près, donnent toutes garanties. Leur tenue est conve-

nable. La répartition en cinq classes, mesure utile et généreuse, leur a créé une situation satisfaisante, et l'espoir d'un avancement stimule leur zèle. Un seul, dans le cours de l'année, s'est attiré une peine disciplinaire, motivée par des habitutes de cabaret.

Quelle que soit la différence de leurs titres, les instituteurs sont généralement capables d'accomplir leur tâche, et l'inspection n'a guère qu'à les louer, titulaires ou adjoints, pour leur dévouement et leurs efforts. Les plus âgés, par la force même des choses, ou quelques maîtres jeunes encore, doués d'une aptitude médiocre, ne procèdent que par routine et ne peuvent suffisamment se corriger. Une subvention départementale, que nous voudrions plus élevée, permet, par degrés, d'assurer le repos aux vieux serviteurs de l'enseignement et de porter à 300 francs le chiffre de leur retraite.

Il n'est plus qu'un très-petit nombre d'instituteurs laïques qui ne préparent, avant l'entrée, les devoirs et les leçons, et ne sachent occuper tous les enfants à la fois, mais les maîtres formés à l'école normale et les maîtresses sorties du cours normal d'institutrices se distinguent par la sûreté de leur direction : division des élèves, ordre dans le travail, distribution du temps, développement de l'intelligence, tout est rationnel dans leurs classes. On ne peut méconnaître cette supériorité.

Matières obligatoires. — Pour l'étude du catéchisme et de l'évangile, nos instituteurs se font les auxiliaires attentifs de MM. les ecclésiastiques, en exigeant des enfants qu'ils gravent bien la lettre dans leur mémoire. Dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, un catéchisme français-flamand, recommandé par le Conseil départemental, est entre les mains des élèves qui doivent apprendre l'ouvrage dans les deux langues. Quant à l'histoire sainte, on se borne presque partout, et c'est un tort, à une récitation textuelle, sans en tirer ces leçons de morale familière qui ressortent de la plupart des pages du livre.

La lecture se fait trop par les yeux, pas assez par l'intelligence ; sans doute les élèves des premières divisions comprennent pour la plupart, ce qu'ils lisent, et peuvent rendre compte du sens des mots et des phrases; mais ceux des divisions inférieures épellent machinalement les syllabes et assemblent les termes au hazard, comme s'il n'y avait aucun sens. Il faut donc que les maîtres interviennent plus fréquemment et épargnent moins les applications simples, à la portée des retardataires. Il faudrait aussi, et avant tout, que les livres de lecture fussent toujours intelligibles pour les enfants. Les exercices de lecture, journaliers dans les livres imprimés, trop rares dans les manuscrits dont l'inspection a dû recommander un emploi plus habituel, ne se font pas sans une monotonie fatigante : il suffit pourtant d'une certaine insistance, et l'on obtient plus de variété d'intonations. En revanche, personne ne

peut prétendre à détruire de si tôt les restes de l'accent du pays et certaines façons de prononcer désagréables et vicieuses.

Les cahiers d'écriture à main posée sont convenables ; ceux de brouillon prêtent aux critiques et aux reproches ; on n'en trouve jamais qui ne soient chiffonnés, écornés, couverts de taches : or, la propreté de la page est pour quelque chose dans la régularité et le soin de l'écriture. Malheureusement les cahiers préparés et à bon marché se composent de feuilles très-minces et à peu près transparentes. En ce qui concerne les genres d'écriture, on abandonne trop la bâtarde, dont la pratique offre cependant de si prompts et de si étonnants résultats, pour lui préférer l'écriture anglaise, indispensable aujourd'hui, nous en convenons, aux gens qui choisissent les carrières commerciales, mais moins utile aux enfants qui ne fréquentent l'école que pour y apprendre à écrire lisiblement : notre vieille écriture française, presque droite, presque ronde, vaut mieux à cet égard que le genre anglais, où les écoliers mal habiles penchent et serrent les lettres outre mesure et s'accoutument à barbouiller. On voudrait donc des cahiers plus résistants, des modèles tracés par la main de l'instituteur, et, pour la cursive même, un retour à cette écriture bâtarde dont un spécimen est exigé pour les épreuves du brevet de capacité.

Les élèves les plus avancés sont en état d'écrire correctement une phrase quelconque sous la dictée ; nous parlons de ceux qui suivent l'école jusqu'à l'âge de 13 ans. Les autres, d'ordinaire, sont bien embarrassés pour retracer au tableau une phrase, fût-elle très-simple ; cela tient à l'usage, difficile à déraciner, de faire apprendre les règles de la grammaire et les conjugaisons des verbes sans s'assurer, par de continuelles applications, que l'enfant a compris en même temps qu'il a retenu. L'enseignement du français doit être plus pratique. Il faut également que les maîtres s'attachent à donner des dictées moins longues, moins compliquées, qui seront faites avec un soin plus minutieux : le meilleur serait de composer les exercices d'orthographe, pour les plus jeunes élèves, avec des mots de la page lue la veille ou le matin, et de dicter le plus souvent à la première division des fragments de nos auteurs classiques, sauf à faire faire de temps à autre des exercices sur les difficultés et les exceptions.

L'arithmétique est la partie la plus goûtée ; non qu'elle soit partout enseignée d'une manière intelligente, notamment dans certaines écoles de filles ; mais l'esprit calculateur du Nord perce déjà chez les enfants et leur fait aimer le jeu positif des chiffres. Le système métrique serait mieux su s'il était étudié moins tard, et s'il existait dans toutes les écoles des tableaux qui en offrissent aux yeux les diverses figures. D'autres tableaux présentant les figures les plus élémentaires de la géométrie ne nous paraîtraient pas sortir du domaine des écoles primaires et auraient aussi un évident avantage : les enfants se familiariseraient par là avec des choses dont ils entendent constamment prononcer

les noms au-dehors, lignes, angles, triangles, carrés, circonférence, etc.

Matières facultatives. — Quelques cartes murales suffiraient pour inculquer les premières notions de géographie, en s'attachant de plus près à la géographie de France. On pourrait en même temps enseigner les grandes périodes et les grands faits de notre histoire au moyen d'un résumé élémentaire. Cette étude deviendra bientôt sans doute obligatoire. L'inspection la recommande dès à présent partout où l'âge des élèves la rend possible. La carte du département existe dans presque toutes les écoles; les maîtres n'ont donc qu'à vouloir pour enseigner la géographie du pays natal, et les enfants se plaisent à cet exercice qui est pour eux une fructueuse distraction.

Des notions d'agriculture et d'horticulture, données dans plus de 200 écoles, ont surtout de l'intérêt et du profit lorsqu'elles sont accompagnées d'applications et de démonstrations au jardin, selon l'usage des instituteurs intelligents. Les encouragements des Comices agricoles aident aux progrès de cette branche d'instruction.

Une des matières essentielles de l'éducation des filles, les travaux à l'aiguille, sont l'objet de soins spéciaux : on prescrit de les diriger dans le sens de l'utilité immédiate, et de négliger les objets de luxe qui peuvent convenir aux pensionnats de demoiselles, mais non aux écoles primaires. Quatre nouvelles machines à coudre, dont l'acquisition a été votée par le Conseil général, viennent d'être réparties, sur les propositions des inspecteurs primaires, et placées dans les écoles de communes populeuses et industrielles.

Salles d'asile. — Les salles d'asile sont généralement bien tenues. Mais les directrices ne comprennent pas ou ne connaissent pas toutes la méthode qu'elles devraient employer : il y a un penchant à convertir l'asile en école et à abuser des exercices d'intelligence au détriment des exercices physiques, si nécessaires aux enfants, surtout à ceux des villes. Aussi l'inspection recommande-t-elle instamment soit les manœuvres dans la salle, soit les promenades et les jeux dans la cour et au-dehors. Sans doute, il est bon que l'enfant sache lire au sortir de l'asile, qu'il ne quitte pas toujours, à notre regret, pour entrer à l'école; mais nous préférons aux petits phénomènes les bambins moins savants, s'ils ont bonne santé ou visage épanoui.

Classes d'apprentis. — Les classes d'apprentis donnent peu de résultats sous le rapport de l'enseignement. Faut-il s'en étonner ? La fréquentation est irrégulière, et la durée des classes déjà si courte, encore diminuée du temps nécessaire au repas et au trajet de la fabrique à l'école. Il n'y a de profit réel que là où de riches industriels ont fondé, auprès de leurs établissements, des écoles spéciales, créations trop rares et que nous voudrions voir se multiplier ! Autrement les enfants employés dans les manufactures ne reçoivent qu'un semblant

d'instruction : c'est ici le lieu de renouveler le vœu déjà exprimé que l'admission aux fabriques n'ait pas lieu avant l'âge de douze ans.

Réunions dominicales. — Ce n'est guère à l'instruction que prétendent servir les réunions dominicales ; mais elles sont avantageuses à l'éducation et, à ce seul titre, elles méritent d'être encouragées.

Cours d'adultes. — L'instruction gagne davantage par les cours d'adultes, qui, faits cet hiver avec beaucoup de zèle, et, dans les villages, avec un admirable désintéressement, ont été suivis avec une grande ardeur. Tel cours de campagne attirait des élèves de plusieurs kilomètres à la ronde, élèves de tout âge et tous appartenant à la population ouvrière et agricole. Le travail a naturellement amené le progrès. Quelleque soit maintenant l'utilité des classes du soir, elles traversent, ce nous semble, une période de transition : leur véritable rôle ne sera-t-il pas, non de commencer l'instruction, mais de la continuer ? Voila pourquoi il est si désirable que tous, instituteurs, autorités municipales et ecclésiastiques, inspecteurs, ne cessent de veiller à la fréquentation régulière et durable des écoles.

Bibliothèques scolaires. — L'œuvre des cours d'adultes s'appuie de celle des bibliothèques scolaires. 30 biblisthèques nouvelles ont été créées depuis l'an dernier, ce qui en porte le nombre à 176. Sur les 17,073 volumes qu'elles renferment, 5,708 sont des livres de classe, 11,365 des ouvrages à prêter aux familles. Mais on ne lit pas encore assez ; car 114 bibliothèques seulement sont notées comme bien ou assez bien suivies.

BEAUX-ARTS.

Exposition artistique de Lille, en 1866.

Dans le cours de l'année 1866, la ville de Lille a donné un si heureux exemple de la décentralisation artistique que nous éprouvons le besoin d'en dire quelques mots dans nos éphémérides départementales.

Lille, en 1834 et précédemment, avait déjà pris l'initiative de pareilles expositions de peinture et les catalogues qui ont pu en être conservés témoignent de l'éclat marqué que ces solennités avaient pris à cette époque. On avait conservé un gracieux souvenir de ces fêtes brillantes; cependant, depuis plus de 30 ans, on avait pour mille raisons ajourné leur renouvellement et les amateurs n'espéraient plus. Telle était la situation, lorsque M. Reynart, administrateur des Musées de Lille, qui a su par ses relations et ses démarches nombreuses, largement secondées par l'administration municipale de Lille, mettre les collections de cette ville à l'un des premiers rangs en France, se rendit l'in-

terprète de tous. Il tenta d'organiser une nouvelle exposition. Fort de l'appui généreux de la municipalité lilloise, qui s'inscrivit la première pour une somme de 20,000 fr. et qui prit à sa charge tous les frais de l'exposition, il ouvrit une souscription et bientôt, de tous les points du département, villes et particuliers donnèrent leur adhésion à cette œuvre naissante.

Les artistes conviés à cette solennité répondirent avec empressement à l'appel qui leur fut adressé. De toutes parts, de Paris, de la Province, de Belgique, d'Allemagne, de Suisse, d'Espagne, d'Italie, des tableaux, des sculptures, des dessins affluèrent dans le palais que la ville avait fait construire. L'exposition dès lors était un fait accompli. Elle dépassa même toutes les espérances. Quand il s'agit de mettre en place les œuvres envoyées on s'aperçut que les vastes locaux primitivement disposés devenaient insuffisants et qu'il fallait les agrandir. Tout le monde fut heureux de cette circonstance et l'on s'en rendit bien compte lorsque le catalogue fit connaître le chiffre des ouvrages d'art confiés à l'exposition : il s'élevait en effet à 1,566.

L'exposition de Lille, qui a été vraiment très-remarquable, supérieure même, a-t-on dit, à certains salons de Paris, avait, avant son ouverture, reçu une marque du plus auguste et du plus précieux intérêt; l'Empereur avait daigné lui accorder son patronage et confier à ses administrateurs plusieurs tableaux appartenant à l'État ou à sa collection personnelle. D'autres témoignages de haute faveur lui avaient encore été donnés. S. A. I. Madame la princesse Malthilde, M. le comte de Nieuwerkerke, Sénateur, surintendant général des Beaux-Arts, avaient bien voulu y envoyer quelques-unes de leurs œuvres. On comprend dès lors que les plus grands maîtres de nos temps devaient y occuper une large place, c'est ainsi qu'on y voyait les Ingres, les Flandrin, les Delacroix, les Lheman, les Decamps, les Amaury Duval, les Bellangé, les Meissonnier, les Verbockhoven, les Isabey, les Breton, les Gérôme, les G. Doré, les Troyon et tant d'autres dont le nom est synonyme du talent poussé à ses dernières limites.

Pendant deux mois l'exposition fut ouverte; pendant ce laps de temps une foule avide vint contempler les chefs-d'œuvres placés sous ses yeux. L'empressement de toutes les classes de la société à visiter le palais des Beaux-Arts, a démontré une fois de plus combien les solennités artistiques sont en faveur à notre époque et doit, avec les autres résultats obtenus, avoir rendu justement fiers les organisateurs de cette solennité qui laissera des souvenirs profonds dans l'esprit de tous.

Par une heureuse innovation, la Commission de l'exposition avait obtenu de l'administration municipale que les récompenses à décerner aux artistes consisteraient en l'acquisition de leurs

œuvres. La société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts avait bien voulu, de son côté, décider qu'un grand prix de 1,000 fr., dit prix Wicar, serait accordé à la composition de peinture jugée la plus remarquable. C'est ainsi qu'avec la plus grande partie des 40.000 fr. spécialement donnés par la ville, on put faire pour le musée de précieux achats, entr'autres celui de *la Venus* d'Amaury Duval, tableau d'un mérite incontestable et couronné par la société impériale. C'est ainsi qu'avec le produit des souscriptions et des entrées l'on put acquérir un nombre très-notable d'objets d'art qui furent répartis par le moyen d'une loterie entre les souscripteurs. D'autres œuvres aussi furent achetées par des amateurs de Lille et du département et l'on peut dire que si l'exposition a procuré de nobles émotions à ses innombrables visiteurs elle a de plus (et c'était le double but à atteindre) été profitable à la grande famille des artistes qui y ont pris part. A ce titre encore, l'exposition de 1866 laissera de profonds souvenirs dans nos contrées et dans les pays lointains qui y furent représentés.

SOCIÉTÉS DE MUSIQUE ET D'ORPHÉON.

La statistique des sociétés d'harmonie et d'orphéon qui existent dans le département a été faite en 1866 ; elle a donné les résultats suivants :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de communes possédant des sociétés de musique.	Harmonie et fanfares.	Orphéons.	Membres actifs.	Membres honoraires.
Avesnes..........	30	27	7	1096	1290
Cambrai.	21	18	9	963	920
Douai	20	19	3	604	328
Dunkerque........	10	4	10	361	222
Hazebrouck........	13	10	13	360	436
Lille..............	45	44	30	2684	5016
Valenciennes.	34	27	14	1588	2048
	173	149	86	7656	10260

En examinant ce tableau, on est frappé du nombre considérable de localités où il n'existe pas encore des sociétés de musique. Ces associations offrent aux populations et surtout à la jeunesse une source de distactions utiles et agréables qui les détournent d'un emploi moins sage de leurs loisirs. L'administration cherche à encourager la formation de ces réunions et est disposée, même, à accorder des subventions à celles qui auraient besoin de son aide dans les localités où l'insuffisance des ressources peut devenir une cause d'impossibilité ou d'ajournement.

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'année 1864 se sont élevés à la somme de 87,287,386 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes (principal)	10,325,183
Enregistrement	12,810,022
Produits des forêts	1,831,781
Douanes et sels	16,135,054
Contributions indirectes	26,548,414
Postes	2,106,081
Produits universitaires	41,255
Retenues et autres produits affectés aux pensions civiles	530,882
Produits divers	1,177,663
Total	71,500.335
Les mêmes produits pour l'année 1863 ont été de	87,287,385
La différence en moins pour 1864 est de	15,787,050

Elle provient de la diminution des droits de douane par suite des traités passés avec diverses puissances étrangères, et de l'élimination des produits affectés aux dépenses départementales et communales qui figurent au budget dans une autre forme.

Les 89 départements de l'Empire produisent ensemble un revenu de 1,659,319,658 fr. Le département du Nord fournit dans ce produit un contingent de 71,500,335 f., équivalant à un *vingt-troisième*.

Le département du Nord sauf celui de la Seine, qui est une exception, est un des deux départements qui fournissent les plus importantes recettes au Trésor. Celui de la Seine-Inférieure ne l'emporte sur lui que d'une faible somme parce que les produits des douanes y sont beaucoup plus considérables, et excèdent ceux du Nord de plus de 10 millions.

Mais si on met à part le département de la Seine, qui entre dans la masse du revenu pour une somme exceptionnelle de 311,637,964 fr., on voit que le produit des 88 autres départements est de 1,347,681,694 fr. et que l'apport de celui du Nord est égal à un *dix-huitième* de ce total.

La proportion des divers revenus du département, par rapport au total général de chaque nature de produits s'établit comme suit : Contributions directes, 30e; Enregistrement, 32e; Forêts, 23e; Douanes et Sels, 10e; Contributions indirectes, 21e; Postes, 35e; Produits universitaires, 77e; Retenues, etc., pour pensions, 23e; Produits divers, 23e.

Voici le développement des recettes afférentes à chacune des administrations financières du département pour 1864.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles de l'exercice se sont élevés en totalité à 18,191,171 fr., savoir :

Contribution foncière (y compris les centimes additionnels) .	9,016.829
Personnelle et mobilière. . . . . .(Id).	2,435,270
Portes et fenêtres. . . . .(Id).	2,330,840
Patentes. . . . .(Id).	4,285,357
Chevaux et voitures.	100,390
Taxe du premier avertissement aux contribuables	22,512
Total . . . . . .(1)	18,191,171
Le montant des contributions directes a été, en 1863, de. .	17,356,149
Différence en plus en 1864	835,022

Les augmentations survenues dans les trois premières contributions proviennent de l'accroissement des centimes départementaux et communaux et de ce que les constructions et reconstructions ont été très-supérieures aux démolitions de bâtiments (2).

Le nombre des patentés a été en 1864 de 63,076. Ce nombre représente le 27e des patentés de tous les départements dont le chiffre s'est élevé, en cette même année, à 1,674,047. Le nombre général des imposés à cette contribution était, en 1863, de 1,645,773, et dans le département de 61,185. Il a augmenté partout, excepté dans dix-huit départements, celui du Nord compris.

On compte dans le Nord une patente sur 22 habitants.

Les frais de poursuites, en matière de contributions directes, ont été, dans le département, de 9,650 fr., soit de 1/74 du total de 717,046 fr. auquel ils se sont élevés dans toute la France.

La quotité des centimes additionnels imposés en addition au principal des quatre contributions dans le département se résume ainsi :

Contribution foncière.—Fonds de secours et de non valeurs, 1,8 ; centimes départementaux, 46,2 ; centimes communaux, 50 ; — total, 98,2.

(1) Y compris 7,865,988 fr. de fonds spéciaux destinés aux dépenses départementales et communales.

(2) Les premières ont été de 56,658, et les secondes au nombre de 29,848.

Contribution personnelle et mobilière. — Centimes généraux, etc., 17 ; fonds de secours, etc., 2,9 ; centimes départementaux, 46 ; centimes communaux, 36 ; — total, 101,9.

Portes et fenêtres. — Centimes généraux, etc., 15,8 ; fonds de non-valeurs, 2,5 ; centimes départementaux, 21,1 ; centimes communaux, 31,8 ; — total, 71.2.

Patentes. — Centimes généraux, etc., 10,8 ; fonds de non-valeurs, 5 c. ; centimes départementaux, 21,6 ; centimes communaux, 26,5 ; — total, 63,9.

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, greffes, hypothèques, etc.	Enregistrement, y compris le décime pour franc. .	9,400,970
	Greffes, idem . .	91,436
	Hypothèques, idem . .	74,344
	Amendes de toute nature idem . .	126,989
	Décime pour franc (lois du 14 juill. 1855 et 2 juill. 1862)	550,686
	Demi-décime (loi du 8 juin 1864.	159,301
	Décime pour franc sur les attributions des greffiers (loi du 6 prairial an VII)	2,291
	Idem (lois des 14 juillet 1855 et 2 juillet 1862)	1,204
	Demi-décime, idem (loi du 8 juin 1864).	522
	Passeports et permis de chasse	77,414
	Recouvrements des frais de justice	140,514
	Idem de poursuites et d'instances.	2,949
Suppléments de droits sur les actes passés dans les colonies.		165
Timbre		1,714,071
Produits des Domaines.	Revenus des domaines.	6,250
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires.	138,013
	Dommages-intérêts adjugés à l'Etat, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	872
	Rentes (arrérages et rachats)	728
	Prix de vente du mobilier et créances exigibles. . .	490
	Epaves, déshérences et biens vacants	12,071
	Domaines et bois engagés ou échangés.	»
	Biens vendus en exécution des lois du 18 mai 1850 et antérieures	206,438
	Produits de l'ancien domaine extraordinaire . . .	»
	Produits des biens de l'ancienne dotation de la couronne	»
	Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes.	9,029
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères		93,225
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'Etat		»
	Total.	12,810,022
Les produits de 1863 se sont élevés à		12,541,927
Différence en plus en 1864		268,095

PRODUITS DES FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'exercice 1864 *effectuées par les agents forestiers.*

Produits des coupes de bois.		Prix principal	1,316,450
		1 1/2 p. % pour frais d'adjudication	21,407
		Prix des coupes de bois vendues en détail	18,730
Produits divers et droit de pêche.	Menus produits des forêts.	Chablis, plants, sur-mesures, etc	434,815
		Fruits, semences et herbes	240
		Minerai, terres, pierres et sables	3,655
		Redevances et indemnités	6,336
		Recettes diverses et imprévues	14
		Location de la chasse	17,214
		Produits d'amendes et de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc)	883
		Double décime des amendes précédentes (loi du 14 juillet 1855)	42
		Demi-décime, idem (loi du 8 juin 1864)	15
		Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat, etc.	1,204
		Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts	2,454
		Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abattage et de façon, des coupes exploitables par économie, des produits des bois nationaux, de la chasse, de la pêche, etc	6,274
		Recouvrement de frais de vente de coupes	»
		Salaires de gardes recouvrés sur les acquéreurs des bois de l'Etat	»
Produit de l'aliénation des bois de l'Etat			52,100
Contributions des communes et établissements publics, pour frais de régie de leurs bois			2,049
		Total	1,883,881
Les produits de 1863 avaient été de			1,636,173
		Différence en plus en 1864	247,708

DOUANES ET SELS.

***Développement, par nature de droits et par bureaux principaux, des recouvrements effectués sur les douanes et sels, pendant l'année* 1862.**

Droits de douanes	à l'importation.	Marchandises diverses	12,768,346
		Tabacs de santé ou d'habitude	15,123
		Sucres des colonies françaises	220,933
		— étrangers	2,209,486
	à l'exportation		54,036
Droits de navigation.	Francisation des navires		214
	à l'entrée des navires.	Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments français et étrangers	291,168
		Droit spécial sur les navires américains	26,931
	Expéditions pour entrée et sortie des navires; congés et passe-ports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons		22,977

Recettes accessoires	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs	255
	Droits sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger	»
	Droit de timbre	51,461
	Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts	5,500
	Indemnités reçues des fabricants de soude pour frais d'exercice des entrepôts	22,718
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires. — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt	399
	Recettes accidentelles	1,084
Produit des amendes et confiscations		92,067
Taxes de plombage et d'estampillage		46,590
Taxe de consommation des sels		305,762
	Total	16,135,053

Ces produits appartiennent 1° à la direction de Dunkerque, pour 4,822,939 fr., et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Dunkerque	4,727,885
——— d'Hazebrouck	95,050
Total	4,822,945

2° A la direction de Lille, pour 5,380,903 fr., et à chaque principalité de cette direction suivant le détail ci-après :

Principalité d'Armentières	168,246	
——— de Lille	5,186,433	
——— d'Orchies	26,224	
	5,380,903	5,380,903

3° A la direction de Valenciennes, pour 7,578,501 fr., et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Condé	1,194,298	
——— de Valenciennes	1,606,538	
——— de Feignies	1,092,241	
——— de Jeumont	1,969,090	
——— d'Avesnes	69,038	
	5,931,205	5,931,205
Total		16,135,053
Les douanes ont produit en 1863		17,926,910
Différence en moins en 1864		1,791,857

Cette différence s'applique particulièrement aux importations de marchandises diverses et à la taxe consommation des sels.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Développement des recouvrements effectués sur les contributions indirectes (boissons, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres), pendant l'année 1864.

Boissons		11,381,295
Sels		3,889
Sucre indigène		5,437,121
Droits divers et recettes à différents titres.	Licences de toute espèce	»
	Navigation sur les rivières et canaux, péage sur les ponts	296,903
	Bacs, passages d'eau, pêche, chasse, francs bords	949,440
	Voitures publiques, estampilles, et dixième des prix de transport des marchandises des places, etc.	120,565
	Garantie des matières d'or et d'argent et argues impériales	13,764
	Timbre des expéditions et quittances délivrées	184,294
	Cartes à jouer	3,611
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	91,891
	Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisies, amendes et confiscations	27,508
	Droits de dénaturation sur l'alcool	7,758
	Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres	
	Indemnité pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	55,307
	Recouvrements sur avances pour divers services	37,080
	Autres recettes	73,999
Tabacs		7,650,448
Poudres		213,541
	Total	26,448,414
Les produits de 1863 se sont élevés à		34,277,006
Différence en moins en 1864		7,828,592

Cette diminution de produit porte principalement sur le sucre indigène.

POSTES.

Recouvrements effectués sur les produits des postes, pendant l'année 1864.

Produit de la taxe des lettres journaux et imprimés	2,053,030
Droit de 1 p. % sur les envois d'argent	23,329
Droit de 10 p. % sur les valeurs déclarées et de 2 p. % sur les valeurs cotées	22,881
Recettes accidentelles	841
Total	2,100,081
Les produits de 1863 avaient été de	2,071,078
Différence en plus en 1864	29,003

L'augmentation du produit des taxes provient de l'accroissement progressif et normal des correspondances de toute nature.

PRODUITS UNIVERSITAIRES.

Inscriptions	1,690
Examens	21,260
Certificats d'aptitude	6940
Diplômes et visa	11,265
Duplicata	40
Rétributions facultatives	60
Total	41,255

Ces produits appartiennent :

1° A la Faculté des Sciences de Lille, pour	10,810
2° A la Faculté des Lettres de Douai, pour	24,820
3° A l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie, pour	5,625
Somme égale	41,255

RETENUES ET AUTRES PRODUITS AFFECTÉS AU SERVICE DES PENSIONS CIVILES RECOUVRÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES, savoir :

Receveurs de l'enregistrement	18,059
Receveurs des douanes et sels	189,734
Receveurs des contributions indirectes	107,757
Receveurs des postes	23,774
Receveurs généraux des finances	110,057
Payeurs du Trésor	81,491
	530,882

PRODUITS DIVERS.

Développement des recouvrements effectués sur les produits divers du budget pendant l'année 1863.

Taxe des biens de main-morte	111,604
Produits des mines	177,890
Droits de la vérification des poids et mesures	89,016
Produit de la taxe des brevets d'invention	35,300
Revenus de divers établissements spéciaux. (Ecoles vétérinaires, écoles des Arts et Métiers, écoles régionales, etc.)	25,063
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre	45,379
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par décret du 31 mai 1862	130,500
Recettes par divers débets de comptables et créances litigieuses non comprises dans l'actif de l'administration des finances	949
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction	181,041
Produit des taxes de la télégraphie privée	204,850
Divers produits	176,072
Total	1,177,664

RESSOURCES SPÉCIALES. (Produits affectés aux dépenses départementales.)

Contributions directes		7,865,988
Produits éventuels départementaux	Produits éventuels ordinaires	25,599
	Produits des propriétés départementales non affectées à un service public	»
	Subventions communales et particulières	48,100
	Produits d'emprunts	»
	Ressources affectées à la grande vicinalité	300,000
Ressources spéciales pour l'instruction primaire.	Ressources pour dépenses des écoles normales primaires	13,111
	Produits éventuels attribués à l'instruction primaire	1,064
	Subvention prélevée sur le produit des centimes facultatifs pour les dépenses de l'instruction primaire	»
	Produits divers spéciaux	4,732
	Total	8,258,594

TAXE DES BIENS DE MAIN-MORTE. — 1866.

ARRONDISSEMENTS.	Nombre d'articles.	Contribution foncière des biens de main-morte en principal.	Produit de la taxe de 62 c. 1/2 pour franc	Frais d'avertissements.	TOTAL
Dunkerque	383	9831	6145	19	6164
Hazebrouck	388	8336	5210	19	5230
Lille	937	50212	31382	47	31429
Cambrai	784	26756	16723	39	16762
Avesnes	675	27302	17064	34	17097
Douai	385	23875	14922	19	14941
Valenciennes	571	34955	21847	29	21875
Total	4123	181267	113292	206	113498

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1866.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

Arrondissements.	CONTRIBUTIONS Foncière.	personnelle et mobilière.	des portes et fenêtres.	des patentes.	TOTAL.
Dunkerque..	470153	116722	120325	208180	915380
Hazebrouck.......	417667	86430	88120	82614	674831
Lille.............	1379354	510237	691724	1468760	4050075
Cambrai........ ..	579813	143128	135903	239613	1098457
Avesnes..........	652619	132335	125853	253236	1104043
Douai............	473465	110063	110533	175065	869126
Valenciennes.. ...	638641	161914	154071	314548	1269174
TOTAUX.....	4611712	1260829	1426529	2742016	10041086

PERCEPTIONS.

Les perceptions des contributions directes du département sont au nombre de 127. Elles sont divisées en cinq classes d'après leurs produits, savoir : 1re classe, de 8,000 fr. et au-dessus; 2e, de 5,000 à 8,000 ; 3e, de 3,600 à 5,000; 4e, de 2,400 à 3,600 ; 5e, de 2,400 et au-dessous.

Voici le tableau de ce classement :

Nº d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arron-dissement.	Nº d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arron-dissement.
	1re *Classe.*		11	Denain	V.
1	Roubaix	L.	12	Lille extra-muros. . .	L.
2	Lille (3e Division) . .	L.	13	Raismes.	V.
3	Lille (1re Division). .	L.	14	Valenciennes . . .	V.
4	Lille (2e Division) . .	L.	15	Solesmes	C.
5	Lille (4e Division) . .	L.	16	Cambrai	C.
6	Halluin..	L.	17	Douai.	D.
7	Anzin	V.		2e *Classe.*	
8	Tourcoing.	L.			
9	Dunkerque	Dk.	18	Maubeuge	A.
10	Haubourdin..	L.	19	Douchy	V.

Nº d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arron-dissement.
20	Clary.	C.
21	Lewarde	D.
22	Armentières	L.
23	Pont-à-Marcq	L.
24	Masnières	C
25	Landas	D
26	Avesnes-les-Aubert. .	C.
27	Mons-en-Pévèle . . .	L.
28	Fourmies	A.
29	Marly.	V
30	Marcq-en-Barœul . .	L.
31	Comines.	L.
32	Famars.	V.
33	Le Câteau.	C.
34	Wormhoudt	Dk.
35	Fresnes.	V.
36	Quesnoy-sur-Deûle. .	L.
37	Bouchain	V.
38	Teteghem	Dk.
39	Saint-André	L.
40	Annœullin.	L.
41	Templeuve.	L.
42	Raches.	D.
43	Gouzeaucourt	C.
44	Meteren	H.
45	Hazebrouck.	H.
46	Onnaing	V
47	Condé	V.
48	Orchies.	D.
49	Cuincy	D.
50	Sin.	D.
51	Croix	L.
52	Villers-Pol.	A.
53	Rouvignies.	V.
54	La Bassée.	L.
55	Lannoy.	L.
56	Landrecies.	A.
57	Arleux	D.
58	Catillon	C.
59	Cysoing	L.
60	Bourbourg.	Dk.
61	Iwuy	C.
62	Lecelles.	V.
63	Steenwerck	H.
64	Seclin.	L
65	Maroilles	A.
66	Haussy.	C.
67	Fournes.	L.
68	Ebblinghem	H.

Nº d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arron-dissement.
69	Berlaimont	A.
70	Le Quesnoy	A.
71	Saint-Amand	V.
72	Bugnicourt	D.
73	Ligny	C.
74	Engle-Fontaine . . .	A.
75	Solre-le-Château . . .	A.
76	Bavai.	A.
77	Inchy.	C.
78	Abancourt.	C.
79	Annappes.	L
80	Neuville-St.-Remi . .	C.
81	Colleret	A.
82	Arnêke	H.
83	Gommegnies.	A.
84	Walincourt	C.
85	Steenvoorde	H.
86	Eecke.	H.
87	Avesnes.	A.
88	Rexpoede.	Dk.
89	Houplines	L.
90	Morbecque.	H.
91	Santes	L.
92	Somain	D.
93	Cassel	H.
94	Cartignies.	A
95	Vendegies-sur-Ecaillon	C.
96	Hondschoote.	Dk.
97	Merville.	H.
98	Bailleul.	H.
99	Baisieux.	L.
100	Sains	A.
101	Beauvois	C.
102	Villers-sire-Nicole . .	A.
103	Mœuvres	C.
104	La Longueville . . .	A.
105	Bergues.	Dk.
106	Bollezeele.	Dk.
107	Wattignies	L.

4e *Classe.*

Nº d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arron-dissement.
108	Estaires.	H.
109	Gravelines.	Dk.
110	Etrœungt	A.
111	Beaufort.	A.
112	Trélon	A.
113	Pont-sur-Sambre. . .	A.

Nº d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arron-dissement.	Nº d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arron-dissement.
114	Pitgam	Dk.	123	Looberghe.	Dk.
115	Estourmel	C.	124	Saint-Waast.	A.
116	Marchiennes.	D.	125	Eppe-Sauvage	A.
117	Pecquencourt	D.	126	Watten.	Dk.
118	Cousolre	A.			
119	Cauroir	C.			
120	Ennetières-en-Weppes	L.		5e *Classe.*	
121	Petite-Synthe . . .	Dk.			
122	Quaedypre	Dk.	127	Dourlers	A.

AGRICULTURE.

Associations agricoles. Le département accorde chaque année aux Comices agricoles de Lille et de Cambrai et aux Sociétés d'agriculture de Douai, Valenciennes, Avesnes, Maubeuge, Bourbourg et Bailleul, des subventions qui, pour 1867, s'élèvent à 17,200 fr., y compris 1,500 fr. au Comice de Lille pour un concours d'animaux reproducteurs et sans préjudice des subsides qui leur sont alloués par M. le Ministre de l'Agriculture, lesquels ont été pour 1866 de 6,850 fr. Ces ressources permettent aux associations qui les reçoivent d'étendre leurs travaux et leurs études, de propager les bonnes méthodes par des publications utiles et d'encourager par des distributions de récompenses les efforts des agriculteurs intelligents et le dévouement des agents agricoles.

Vérification des engrais. L'Administration départementale continue à porter à son budget un crédit pour les vérifications des engrais. Les opérations, faites avec soin, ont amené depuis quelques années une plus grande régularité dans le commerce des engrais, et l'on n'a plus eu à constater d'aussi fâcheuses falsifications que par le passé. Un projet de loi sur cette matière a été soumis l'année dernière au Corps législatif mais n'a pu, à cause du nombre des affaires, être délibéré avant la clôture de la session.

Société vétérinaire du Nord et du Pas-de-Calais. Cette société, qui existe depuis 1844 et dont les réunions se tiennent chaque année à Douai, compte de nombreux membres honoraires et titulaires et on lui doit plusieurs publications qui témoignent de travaux sérieux, de recherches utiles sur différentes questions qui intéressent tout à

la fois la médecine vétérinaire et la richesse agricole. Elle a prêté tout son concours aux mesures décrétées par le Gouvernement pour préserver le département du typhus contagieux des bêtes à cornes. Sur la proposition de M. le Préfet, le Conseil général a voté en sa faveur un subside de 300 fr. sur les fonds de 1867, en continuation de celui alloué pour 1865 et pour 1866.

Ecole impériale vétérinaire d'Alfort. Le département entretient, depuis de longues années, trois bourses et une demi-bourse à cette école. Ces bourses sont très-recherchées et on ne peut que se féliciter de voir des jeunes gens suivre une carrière utile à leur avenir et où ils sont appelés à rendre de précieux services à l'agriculture.

Les renseignements fournis sur les études des élèves du département sont très-satisfaisants.

Industrie chevaline. L'Administration départementale ne cesse de porter une vive sollicitude sur toutes les dispositions qui peuvent contribuer à l'amélioration de la race des chevaux. Le système qui consiste à acquérir des étalons et à en faire la revente à charge d'affectation au service de la monte, a été continué en 1866. Sur six étalons achetés, cinq ont été revendus; le sixième, destiné à l'arrondissement d'Hazebrouck, n'a pas rencontré d'acceptant et a dû être placé dans l'arrondissement de Lille en remplacement d'un étalon hors de service. Le Conseil général a alloué pour 1867 un nouveau crédit de 8,000 fr. pour achat et revente d'étalons départementaux, sous la réserve d'un étalon à placer gratuitement dans l'arrondissement d'Hazebrouck.

Courses de chevaux. La fusion des courses de Lille et de Flers n'a point encore été formellement consentie par les intéressés, mais elle existe de fait, puisqu'il n'y a eu cette année qu'un seul hippodrome : celui de Flers. Quant aux courses de Valenciennes, elles ont une importance considérable, et cet hippodrome s'est maintenu dans le rang qu'il occupe dans le sport. Plusieurs prix ont été brillamment disputés, notamment les prix impériaux, le prix de la ville de 6,000 fr. et le grand *steeple-chease* qui a été admirablement couru.

ÉPIZOOTIES.

Il résulte de l'examen des tableaux fournis par le service médical vétérinaire du département, que les affections signalées sont presque toujours invariablement les mêmes. La morve, le farcin, chez les solipèdes; la pleuro-pneumonie exsudative et l'affection aphteuse, désignée sous le nom de *cocotte* dans l'espèce bovine, sont les maladies qui atteignent ces animaux si utiles au point de vue agricole et industriel et surtout à celui de l'alimentation.

Les animaux de l'espèce ovine sont peu sujets aux maladies qui les atteignent dans les pays d'élevage et de grands parcours. On ne remarque ici que quelques affections de pieds qui cèdent ordinairement aux soins des praticiens ou des bergers.

Des cas de ladrerie, affection particulière à l'espèce porcine, ont été constatés à Lille. Par suite d'expériences faites, l'autorité a ordonné que les porcs atteints de cette maladie ne pourront être livrés à la consommation et seront enfouis.

La pleuro-pneumonie bovine suit toujours son cours en variant ses étapes ; l'inoculation préventive se pratique de plus en plus. L'hématurie règne toujours à l'état enzootique dans l'arrondissement d'Hazebrouck ; elle a pour cause la nature des pâturages bas et humides de cette contrée. Quelques cas d'affection charbonneuse se sont manifestés sur des animaux de l'espèce bovine dans les arrondissements de Dunkerque et d'Avesnes.

Le typhus contagieux de l'espèce bovine, qui a fait tant de ravages en Angleterre et s'est propagé par la voie commerciale en Hollande et en Belgique, s'est également montré en France. Mais les promptes mesures prises par l'autorité, en exécution de l'arrêté ministériel, ont conjuré le mal, et le département du Nord a été heureusement préservé de ses atteintes à la grande satisfaction du pays.

RÉCOLTES.

L'économie rurale est portée à un très-haut degré dans le département du Nord. Il fournit à la culture une étendue de 475,000 hectares, dont 360,000 en terres labourables sur une superficie totale de 567,864 hectares.

Les récoltes en grains et farineux ont donné en 1866 les produits indiqués ci-après :

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1865.	Produit par hectare en 1865.	Produit total de chaque espèce de grains en 1865.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1865.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment.........	138219	1,85	12,76	12,15	22,48	3098076	76 39
Méteil...........	3114	1,76	11,98	13.41	23,60	73505	73 07
Seigle	10103	1,93	11,15	13,25	25,77	260374	72 06
Orge	12343	1,94	21,31	19,41	37,71	465526	59 05
Sarrazin......... .	30	»,85	40 »	27,05	23, »	680	66 »
Epeautre.........	2446	2,06	13 41	15,98	32,93	80553	57 75
Avoine...........	48981	2,59	18,54	19,38	50,21	2459499	43 49
Légumes secs.. ..	14190	2,57	10.67	10,08	25,90	367504	80 67
Autres menus grains	6806	2,31	11,80	10,50	24,25	165090	77 82
Totaux......	236232					6970807	

Le développement par arrondissement du produit des espèces principales donne les résultats suivants :

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
FROMENT.		h.	h.
Arrondissement de Dunkerque.	17,758	22 37	397,542
id. Hazebrouck	18,888	25 »	482,824
id. Lille......	26,258	23 94	627,694
id. Cambrai....	26,178	19 40	507,853
id. Avesnes....	18,587	18 15	337,354
id. Douai.....	14,622	21 50	315,196
id. Valenciennes..	15,908	27 »	429,516
Totaux..	138,219	22 48	3,098,076
MÉTEIL.			
Arrondissement de Dunkerque...	41	25 46	1,036
id. Hazebrouck..	130	23 »	2,990
id. Lille......	986	29 59	29,179
id. Cambrai....	538	18 92	10,179
id. Avesnes....	1,126	20 40	22,970
id. Douai.....	50	22 50	1,129
id. Valenciennes..	243	27 »	6,021
Totaux...	3,114	23 60	73,504

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
SEIGLE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	703	49 84	43,944
id. Hazebrouck . .	278	23 »	6,394
id. Lille.	1,251	24 82	31,040
id. Cambrai. . . .	2,178	21 42	46,653
id. Avesnes	1,765	18 70	33,005
id. Douai	1,264	21 »	26,178
id. Valenciennes. .	2,665	28 »	102,620
Totaux. . .	10,103	25 77	260,375
ORGE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	2,263	34 36	77,773
id Hazebrouck. . .	109	29 »	3,361
id. Lille.	517	41 48	21,449
id. Cambrai	5,125	38 54	197,479
id. Avesnes.	2,282	34 40	78,501
id. Douai	678	44 »	32,362
id. Valenciennes. .	1,370	40 »	54,800
Totaux. . .	12,343	37 71	465,526
AVOINE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	5,266	47 20	248,579
id. d'Hazebrouck .	3,651	46 »	167.246
id. Lille	8,154	54 23	442,260
id. Cambrai. . . .	9,104	49 61	451,649
id. d'Avesnes . . .	11,174	44 »	491,656
id. Douai.	6,130	56 50	34,799
id. Valenciennes. .	5,502	55 »	302,610
Totaux . .	48,981	50 21	2,459,499
LÉGUMES SECS.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	3,294	26 85	88,455
id. d'Hazebrouck. .	6,963	26 50	180,031
id. Lille	1,543	28 13	43,399
id. Cambrai. . . .	962	23 52	22,626
id. d'Avesnes . . .	590	24 50	14,455
id. Douai	494	20 »	9,939
id. Valenciennes. .	344	25 »	8,600
Totaux . .	14,189	25 90	367,804

L'épeautre, espèce inférieure de peu de valeur, ne se cultive que dans l'arrondissement d'Avesnes. Le sarrazin ne se produit en quantité appréciable que dans l'arrondissement de Valenciennes. Quant aux menus grains, c'est dans les arrondissements de Dunkerque et d'Avesnes que se trouve le siége principal de leur culture.

Ces détails peuvent donner une idée de la diversité des cultures dans les différentes parties du département et du degré comparatif de la fécondité de leurs territoires.

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE d'hectolitres de grains annuellement nécessaire				TOTAL des BESOINS annuels.
	pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiq.	pour les semences.	pour les distilleries brasseries et autres usages.	
Froment	3142118	11084	255333	11518	3420116
Méteil	182621	1767	6728	310	191426
Seigle	64168	111594	18058	119642	313462
Orge	»	26566	24361	778663	829590
Epeautre	27070	1255	9043	12884	50223
Sarrasin	36	42786	24	»	42846
Avoine	»	2260025	132485	27678	2420188
Légumes secs	121244	200079	36881	83	358787
Autres menus grains	82	113793	17306	6673	137854
Totaux	3537402	2738950	600489	957952	7794493

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1866 ont donné un nombre d'hectolitres de 6,970,807

Les consommations étant de 7,794,493

Il résulte un déficit de 763,686

Équivalant au 9ᵉ du montant des produits.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1866, un nombre de 19,212 hectares qui ont produit chacun en moyenne 121 hectolitres 17 c., ce qui fait pour la totalité. . 2,327,856 h.

La consommation de ce tubercule dans le département est évaluée de la manière suivante :		
Pour la nourriture des habitants. .	1,913,143	
Ponr celle des animaux domestiques	674,927	
Pour les semences	302,144	
Pour les distilleries, etc . . .	13,000	2,903,215
Les produits de 1865 présentent conséquemment une insuffisance de		575,359

Les cultures en grains et farineux avaient donné d'abord les meilleures espérances, mais les pluies persistantes des mois d'août et de septembre ont entravé les travaux de la moisson et ont nui au rendement des produits. Néanmoins la récolte du blé s'est faite dans d'assez bonnes conditions, et les quantités recueillies dans l'ensemble des cultures peuvent être considérées comme formant le résultat d'une bonne année moyenne. Les produits ont en effet excédé de 774,000 hectolitres ceux de l'année précédente et le poids des grains a été également supérieur.

Le rendement des pommes de terre a été de plus de 500,000 hectolitres au-dessous de celui de l'année précédente, mais la qualité a été meilleure. La maladie a causé moins de dommages qu'on ne le craignait.

Les pluies d'automne ont empêché la bonne rentrée des avoines et en ont fait perdre une partie.

Les lins de mars ont donné une bonne récolte ; mais celle des lins de mai n'a été que médiocre. Les chanvres ont donné d'assez bons produits.

Les colzas ont réussi d'une manière complète et tout-à fait exceptionnelle. Les œillettes n'ont fourni qu'un rendement moyen ; la température leur a été contraire.

Les tabacs ont souffert des pluies continues survenues en été ; il en a été de même des houblons dont la récolte a été médiocre. Les betteraves, au contraire, ont donné des produits satisfaisants en quantité et en qualité.

ENQUÊTE AGRICOLE.

Deux décrets en date des 28 mars et 5 août 1866 ont ordonné qu'il serait procédé dans tous les départements de l'Empire à une enquête générale sur l'Agriculture.

S. Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics a désigné M. Suin, sénateur, pour diriger l'enquête dans la cinquième circonscription comprenant les départements de l'Aisne, du Pas-de-Calais et du Nord.

Conformément au 2e § de l'art. 6 du décret du 28 mars, M. le Préfet, d'accord avec M. le président de l'enquête, a formé une commission spéciale qui, en outre d'un Inspecteur général de l'Agriculture et de M. le Secrétaire-Général de la Préfecture, a été composée de deux membres pour chacun des arrondissements du département.

Par arrêté du 20 octobre 1866, M. le Préfet a nommé membres de cette Commission :

Arrondissement de Lille. — MM. Des Rotours, député, membre du Conseil général, agronome, vice-président de la Chambre consultative d'Agriculture ; Beaucarne-Leroux, maire de Croix, secrétaire de la Chambre consultative d'Agriculture.

Arrondissement d'Avesnes. — MM. Darche, agriculteur et maire de Gognies-Chaussée ; Caverne, secrétaire de la Société d'Agriculture d'Avesnes et maire de cette ville.

Arrondissement de Cambrai. — MM. Crépin, membre du Conseil général, agriculteur, président du Comice agricole de Cambrai ; Seydoux, manufacturier au Câteau, membre de la chambre consultative d'Agriculture, vice-président du Comice agricole.

Arrondissement de Douai. — MM. Maurice, président de la Société impériale d'agriculture et du Comice agricole de l'arrondissement de Douai ; le baron de Bouteville, membre du Conseil général, président de la Commission administrative du desséchement de la vallée de la Scarpe.

Arrondissement de Dunkerque. — MM. Dantu, propriétaire-agriculteur à Steene ; Mahieu, agriculteur à Cappel, vice-président de la Société d'Agriculture de Dunkerque.

Arrondissement d'Hazebrouck. — MM. Deschodt, membre du Conseil-général, juge au tribunal civil, vice-président de la Société d'Agriculture ; Duquenne, ancien représentant, membre du Conseil général et maire à la Gorgue.

Arrondissement de Valenciennes. — MM. Hamoir, Gustave, agriculteur, membre de la Chambre consultative d'Agriculture et maire à Saultain ; D'haussy, maire à Artres, agriculteur, fabricant de sucre et distillateur.

L'enquête a été ouverte le 12 novembre sur les éléments d'un questionnaire général adopté par la Commission supérieure de l'enquête.

Ce questionnaire était divisé en 161 articles groupés sous les divers titres ci-après :

Conditions générales de la production agricole. — État de la propriété territoriale ; mode d'exploitation ; transmission de la propriété ; capitaux ; moyens de crédit ; salaires ; main-d'œuvre ; engrais ; amendement des terres ; autres charges de la culture.

Conditions spéciales de la production agricole. — Procédés de culture ; assolements ; défrichements ; dessechements ; drainage ; irrigations ; prairies et cultures fourragères ; animaux ; céréales ; cultures alimentaires autres que les céréales ; culture industrielle ; sucres indigènes et alcools ; culture des arbres à fruits ; sériciculture ; proportion des cultures et des produits cultivés.

Circulation et placement des produits agricoles. — Débouchés. — Législation, règlements, — traités de commerce. — Questions générales.

Des exemplaires du *Questionnaire* ont été envoyés aux Chambres consultatives d'Agriculture, aux Sociétés d'Agriculture, aux Comices agricoles, avec invitation de répondre à toutes les questions sur lesquelles ils croyaient pouvoir fournir d'utiles indications. Les membres du Conseil général et du Conseil d'arrondissement en ont également reçu.

Les dépositions écrites ont été adressées à M. le Préfet et soumises à la Commission départementale.

La Commission a procédé à l'examen de tous les documents écrits qui lui sont parvenus et a reçu de nombreuses dépositions orales. Elle a siégé pendant six jours à Lille et pendant un jour à Valenciennes. Son rapport, qui offrira le plus grand intérêt pour le nombre et l'importance des matières contenues dans le programme de l'enquête, n'a pas encore été publié. Nous espérons pouvoir en donner un extrait sommaire dans notre annuaire de 1868.

DRAINAGE.

La pratique du drainage ne reçoit pas dans ce département le développement que devraient lui assurer les avantages incontestables qu'elle procure. L'étendue susceptible de recevoir cette amélioration comprenait en effet environ 200,000 hect. La superficie des terrains drainés n'avait atteint au 31 décembre 1864 que 31,565 hect., elle s'est augmentée en 1865 de 3,096, en sorte qu'elle n'est encore aujourd'hui que de 34,661 hect.

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues, le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours; le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours; le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours; le lundi après la Saint-Luc, ou le même jour si c'est un lundi, trois jours. — *Bourbourg* le 25 juin, trois jours; le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours; le mardi avant le dimanche gras; le mardi avant la fête de l'Ascension; franc marché le premier mardi de chaque mois. — *Dunkerque*, le 1er janvier, quinze jours; le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours. — *Esquelbecq*, le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour. — *Gravelines*, le 15 août, neuf jours, — *Herzeele*, le 15 août, un jour. — *Hondschoote*, le vendredi après la Pentecôte, un jour; le premier vendredi de chacun des mois d'avril, mai, octobre et novembre, pour les bestiaux, un jour; le deuxième dimanche de juillet, cinq jours. — *Warhem*, le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants. — *Wormhoudt*, le mercredi avant la Pentecôte, un jour; le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour; le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, le deuxième mercredi de mai; le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu; le 30 juin; le 27 juillet et le 30 août. — *Caestre*, le premier dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour. — *Cassel*, les 1er, 3e, 5e, 7e, 9e et 14e jeudis de l'année, un jour; le Jeudi-Saint, un jour; le jeudi après la Trinité, huit jours; le premier jeudi d'août, un jour; le jeudi après le troisième dimanche de septembre, un jour; le dernier jeudi d'octobre, un jour; de dernier jeudi de novembre, un jour. — *Estaires*, le quatrième jeudi de juillet, deux jours; le premier jeudi d'octobre, deux jours; 20 juin et 15 décembre pour les chevaux. — *La Gorgue*, le premier mardi de mai, deux jours; le premier mercredi d'octobre, deux jours. — *Hazebrouck*, le premier lundi de février, un jour; le lundi de la mi-carême, un jour; le troisième lundi d'a-

vril, un jour ; le premier lundi de mai, un jour ; le lundi après le 12 juin, un jour ; le premier lundi d'août, un jour ; le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours ; le premier lundi d'octobre, un jour ; le lundi de la Toussaint, un jour ; le premier lundi qui suit le premier mercredi de chaque mois, un jour pour les bestiaux.— *Merville*, le deuxième mercredi de septembre, deux jours ; franc marché le deuxième mercredi de chaque mois. — *Morbecque*, le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour ; le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour ; le troisième dimanche de septembre, un jour ; le mardi qui suit le premier lundi de novembre. un jour. — *Steenvoorde*, le premier samedi de mai, un jour ; le premier samedi d'octobre, un jour ; le deuxième samedi de novembre, un jour, — *Steenwerck*, le troisième vendredi d'avril, un jour ; le 24 juin, quatre jours ; le 1er juillet, un jour ; le 20 novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières, le deuxième lundi d'avril, un jour ; le deuxième lundi de juillet, un jour ; le deuxième lundi de septembre, un jour ; le premier lundi de novembre, un jour ; franc marché le premier lundi de chaque mois. — *La Bassée*, le 19 janvier, deux jours ; le 19 avril, deux jours ; le 19 juillet, deux jours ; le 19 octobre, deux jours ; franc marché le deuxième lundi de chaque mois. — *Comines*, le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour. — *Cysoing*, le mardi après l'Ascension, neuf jours ; franc marché le deuxième jeudi de chaque mois, un jour. -- *Haubourdin*, le 21 janvier, un jour ; le 21 avril, un jour ; le 21 juillet, un jour ; le 21 octobre, un jour. — *Lannoy*, le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours. — *Lille*, le 26 août, quinze jours. — *Roubaix*, le lendemain du dimanche de Quasimodo jusqu'au samedi suivant inclusivement ; le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours ; franc marché, le samedi, de quinze en quinze jours. — *Seclin* le troisième lundi de mai, un jour ; le troisième lundi de novembre, un jour ; franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour. — *Templeuve*, le troisième mardi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre. — *Tourcoing*, le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le même jour, s'il tombe un dimanche, dix jours ; franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — Lille *(Wazemmes)*, le deuxième lundi des mois de mars, avril, septembre, octobre et décembre.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai, le 1er mai, neuf jours ; le 28 octobre, neuf jours ; franc

marché le 24 de chaque mois, un jour. — *Le Câteau*, le 22 septembre, neuf jours; franc marché le 22 de chaque mois, un jour.— *Catillon*, franc marché le 10 de chaque mois. — *Clary*, le 6 de chacun des mois de janvier, juillet et septembre. — *Crèvecœur*, le 25 juin, un jour. — *Gouzeaucourt*, le 8 de chaque mois, un jour.— *Maretz*, le premier de chacun des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — *Solesmes*, franc marché le 4 de chaque mois. — *Walincourt*, le 12 avril, un jour; le 22 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Anor, le premier lundi des mois de mars, d'avril, de septembre et d'octobre, un jour. — *Avesnes*, le mercredi après le dimanche de Quasimodo, un jour; le premier dimanche d'août, neuf jours; le 1er septembre, un jour; franc marché le 8 de chaque mois; le samedi de chaque semaine pendant les mois de février, mars et avril, pour les bestiaux. — *Bavai*, le 15 août, quatre jours; franc marché le 9 de chaque mois, un jour.— *Berlaimont*, le 17 de chaque mois, un jour. — *Cousolre*, le 18 de chaque mois, un jour. — *Etrœungt*, franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Felleries*, le premier mercredi de chaque mois.—*Fourmies*, le premier lundi de chaque mois, un jour.— *Gommegnies*, le 15 de chacun des mois de mars, septembre et octobre. — *Landrecies*, le quatrième jeudi de carême, un jour; le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour; le troisième mardi de chaque mois, un jour. — *Maroilles*, franc marché le premier lundi de chaque mois, un jour.—*Maubeuge*, le dimanche après la Saint-Barnabé, neuf jours; franc marché le 28 de chaque mois, un jour; le 19 mars, un jour. — *Prisches*, le 3 février, un jour; le 12 mai, un jour; le 26 novembre, un jour. — *Le Quesnoy*, le 25 octobre, huit jours; franc marché les 12 et 29 de chaque mois, un jour. — *Solre-le-Château*, le 1er mars, un jour; le 1er octobre, un jour; le premier mardi de chaque mois, un jour.—Trélon, le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Wignehies*, le dernier mardi de chaque mois.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai, le 1er juin, cinq jours; le 1er octobre, quinze jours; franc marché le dernier mercredi de chaque mois, un jour. — *Marchiennes*, le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour. — *Orchies*, le lendemain de la Trinité, un jour; le dimanche après la Nativité, un jour; le lundi qui précède

le dernier mercredi de janvier, un jour ; le premier lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand, le lundi de la Pentecôte, dix jours. — *Bouchain*, franc marché le premier vendredi de chaque mois, un jour. — *Condé*, le premier octobre, neuf jours. — *Valenciennes*, le 15 septembre, huit jours ; franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armsbouts-Cappel, dimanche et jours de fête. — *Bergues*, lundi et vendredi ; le lundi pour les grains. — *Bollezeele*, mercredi. — *Bourbourg*, mardi et vendredi ; mardi pour les grains ; tous les mardis des mois de mars, avril et mai pour les bestiaux. — *Brouckerque*, dimanche. — *Capellebrouck*, dimanche. — *Dunkerque*, mercredi et samedi ; samedi pour les grains. — *Esquelbecq*, dimanche, mercredi et samedi. — *Ghyvelde*, jeudi. — *Gravelines*, mercredi et vendredi. — *Herzeele*, dimanche. — *Hondschoote*, mardi et vendredi. — *Les Moëres*, dimanche et mercredi. — *Looberghe*, jeudi. — *Loon*, jeudi. — *Pitgam*, dimanche. — *Rexpoëde*, jeudi et dimanche. — *Volkerinchove*, jeudi. — *Warhem*, dimanche. — *Wormhoudt*, mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, mardi pour les grains. — *Caestre*, dimanche pour les légumes. — *Cassel*, jeudi pour les grains. — *Estaires*, mercredi et jeudi ; jeudi pour les grains. — *Hazebrouck*, lundi et vendredi, lundi pour les grains. — *Houtkerque*, mercredi. — *Merville*, tous les jours ; mercredi pour les grains. — *Steenvoorde*, samedi pour les grains. — *Steenwerck*, vendredi pour les menues denrées et grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Annœullin, mardi pour les fruits, légumes, comestibles, graines et céréales. — *Armentières*, lundi, vendredi et samedi ; lundi pour les grains — *La Bassée*, mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains. — *Comines*, lundi et jeudi. — *Cysoing*, mardi et samedi.

— *Fournes*, vendredi. — *Halluin*, samedi. — *Haubourdin*, mardi et samedi — *Lannoy*, mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains — *Lille*, mercredi et samedi ; mercredi pour les grains. — *Linselles*, vendredi. — *Pont-à-Marcq*, vendredi. — *Quesnoy-sur-Deûle*, jeudi — *Roubaix*, mardi, jeudi, samedi et dimanche ; mardi après-midi pour les bestiaux. — *Seclin*, samedi. — *Templeuve*, le samedi pour les porcs, veaux, œufs, volailles, etc. — *Tourcoing*, lundi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains ; le mardi de chaque semaine pour la vente des bestiaux. — *Wattrelos*, dimanche et jeudi. — Lille (*Wazemmes*), mardi et vendredi. — *Willems*, vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Busigny, samedi. — *Cambrai*, tous les jours, mercredi et samedi pour les grains — *Clary*, samedi. — *Le Câteau*, mardi, jeudi et semedi ; les mêmes jours pour les grains. — *Maretz*, vendredi poules légumes, beurre, fromage, œufs et autres comestibles. — *Masrnières*, vendredi. — *Solesmes*, samedi. — *Walincourt*, vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes, lundi, mercredi et vendredi. — *Bavai*, mardi et vendredi. — *Berlaimont*, mardi et samedi — *Etrœungt*, jeudi. — *Fourmies*, mercredi et samedi. — *Jeumont*, jeudi. — *Hautmont*, mardi et vendredi. — *Landrecies*, lundi, jeudi et samedi ; lundi et jeudi pour les grains. — *Maroilles*, mardi et vendredi. — *Maubeuge*, tous les jours ; mercredi et samedi pour les grains. — *Le Quesnoy*, mardi et vendredi — *Sains*, jeudi pour les légumes et comestibles. — *Sars-Poteries*, jeudi. — *Solre-le-Château*, mardi et vendredi. — *Trélon*, lundi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche, vendredi. — *Auberchicourt*, mardi. — *Douai*, tous les jours ; mardi, jeudi et samedi pour les grains, mercredi pour les bestiaux. — *Fenain*, mardi. — *Marchiennes*, samedi. — *Orchies*, lundi et vendredi ; lundi pour les grains. — *Somain*, jeudi ; lundi pour les légumes, le beurre, les fruits, et autres comestibles

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Abscon, mercredi pour les légumes et comestibles. — *Saint-Amand*, le premier mardi de chaque mois pour les bestiaux, les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées. — *Bouchain*, mardi et vendredi, vendredi pour les grains,

— *Condé*, mercredi et samedi. — *Denain*, mardi, jeudi et samedi. — *Escaudain*, vendredi pour les légumes, fruits et comestibles. — — *Lourches*, mercredi et vendredi. — *Marquette*, jeudi. — *Raismes*, jeudi pour les fruits, légumes, comestibles et menues denrées. — *Valenciennes*, mercredi et samedi pour les grains et fourrages; mardi pour les bestiaux et chevaux.

Les marchés du département qui sont les mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la deuxième quinzaine de décembre 1866.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues.......l'hect.	27 90	»	»	16 73	10 91	17 69	17 68
Bourbourg..........	25 90	»	16 95	16 34	9 17	»	17 57
Dunkerque.........	»	»	»	»	»	»	»
Bailleul............	28 31	»	»	»	8 50	»	»
Cassel.............	27 51	»	»	»	10 25	»	»
Estaires............	27 75	»	»	»	»	20 50	»
Hazebrouck.........	27 63	»	»	»	»	»	»
Merville...........	28 29	»	»	»	»	20 62	»
Steenvoorde........	27 69	»	»	»	»	»	»
Armentières........	28 32	»	17 »	15 »	11 »	19 21	19 83
La Bassée..........	27 46	24 62	»	16 69	9 83	18 50	19 »
Cysoing............	28 78	»	»	»	»	»	»
Lannoy.............	28 50	»	»	»	»	»	»
Lille..............	28 57	»	16 50	»	»	21 50	»
Roubaix............	»	»	»	»	»	22 »	»
Tourcoing..........	30 »	»	»	»	»	»	»
Cambrai............	25 96	»	14 78	15 17	8 38	»	»
Le Câteau..........	24 28	»	13 »	13 »	8 »	25 »	24 »
Solesmes...........	»	»	»	»	»	»	»
Avesnes............	»	»	»	»	10 »	»	»
Le Quesnoy.........	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge...........	26 60	23 61	14 15	16 20	12 09	30 »	28 »
Douai..............	26 84	»	16 40	15 50	9 18	»	»
Orchies............	27 18	»	16 16	»	9 »	»	»
Marchiennes........	27 »	»	»	»	8 75	»	»
Somain.............	27 44	»	»	»	»	»	»
Saint-Amand........	28 25	»	»	»	8 50	»	»
Valenciennes.......	26 36	»	»	»	»	26 »	26 »

COMESTIBLES DIVERS.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)		Pain. (Le kil.) Blanc.	Bis-blanc.	Bis.	Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.) Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues	»		» 58	» 46	» 35	6 23	»	1 57	1 52	1 67	1 44
Bourbourg	48	»	» 55	» »	» 37	5 88	1 80	1 80	1 80	1 80	1 70
Dunkerque	40	33	» 50	» 44	» 37	»	1 75	1 75	1 75	1 75	1 60
Bailleul	»		» 52	» 42	» 32	»	1 70	1 70	1 70	1 70	1 70
Cassel	»		» 57	» 39	» 32	»	1 60	1 70	1 70	1 70	1 60
Estaires	»		» 44	» 37	» 26	6 »	1 50	1 50	1 50	1 50	1 60
Hazebrouck	»		» 55	» 44	» 32	»	1 70	1 70	1 80	1 80	1 80
Merville	»		» 41	» 34	» 30	»	1 50	1 50	1 50	1 50	1 70
Steenvoorde	46	»	» 46	» 40	» 33	»	1 70	1 70	1 70	1 90	1 50
Armentières	50	»	» 52	» 44	» 35	7 25	1 90	1 90	2 »	2 »	1 80
La Bassée	45	»	» »	» »	» »	6 50	1 60	1 60	1 80	1 80	1 80
Cysoing	48	»	» 46	» 43	» 35	»	1 60	1 40	2 20	1 90	1 80
Lannoy	50	50	» 52	» 45	» 35	»	1 40	1 40	2 »	1 60	1 70
Lille	50	50	» 52	» 45	» 35	»	1 38	1 40	1 68	1 68	1 24
Roubaix	»		» 45	» 40	» 35	10 »	1 80	1 60	2 »	2 10	2 10
Tourcoing	»		» 45	» 39	» 36	11 »	1 80	1 80	2 »	2 »	1 80
Cambrai	»		» 44	»	» 40	»	1 40	1 40	1 50	1 40	1 50
Le Câteau	51	»	» 45	» 41	» »	7 »	1 60	1 50	1 60	1 70	1 60
Solesmes	50	»	» 43	» »	» »	»	1 50	1 50	»	»	1 60
Avesnes	51	»	» 43	» 40	» »	»	1 50	1 50	1 80	1 80	1 60
Le Quesnoy	»		» »	» »	» »	»	1 50	1 50	1 70	1 70	1 80
Maubeuge	52	»	» 42	» 38	» »	»	1 60	1 50	2 »	1 90	1 60
Douai	49	50	» 44	» 40	» 36	»	1 60	1 40	1 80	1 60	2 »
Marchiennes	»		» 45	» 42	» »	»	1 40	1 20	2 »	2 »	2 »
Orchies	»		» 44	» 40	» 36	»	1 50	1 50	1 80	1 80	1 80
Somain	46	»	» 45	» 41	» 37	»	» »	1 40	1 70	1 70	1 50
Bouchain	51	»	» 45	» 44	» »	»	1 60	1 60	1 80	1 80	1 80
Saint-Amand	»		» 46	» »	» 38	4 50	1 50	1 40	1 80	1 80	1 70
Valenciennes	»		» 46	» »	» »	»	1 70	1 70	1 90	1 90	1 80

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DESTINATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.		Combustibles.			
			Bois. (Le stère.)		Charbon (l'hectolitre.)	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre et Charme.	de bois.	fossile.
Bergues	6 25	3 92	11 50	10 50	3 75	3 50
Bourbourg	6 70	4 »	10 »	10 »	3 »	2 75
Dunkerque	8 94	4 72	»	11 »	3 75	2 35
Bailleul	5 »	6 »	6 »	9 »	1 75	2 50
Cassel	8 »	5 »	7 75	9 »	4 50	3 »
Estaires.	7 35	3 20	»	»	2 50	2 »
Hazebrouck . . .	7 »	4 25	12 »	10 »	2 50	2 »
Merville	7 »	3 50	7 »	12 »	2 »	2 40
Armentières. . . .	7 50	5 »	22 »	19 »	1 30	2 50
La Bassée.	12 »	9 »	»	»	2 70	2 20
Cysoing	6 »	5 »	»	13 »	5 »	2 20
Lille.	10 65	6 »	»	»	»	2 20
Roubaix	»		» »	» »	4 »	2 50
Tourcoing. . .	9 »	7 »	9 »	7 »	2 25	2 50
Cambrai	8 57	4 90	15 »	13 50	3 05	2 40
Le Câteau.	6 »	5 33	5 »	8 50	2 50	2 30
Solesmes	9 40	5 35	»	»	»	2 25
Avesnes.	7 50	5 60	4 »	10 »	2 »	2 60
Le Quesnoy . . .	6 20	7 »	8 »	10 »	2 50	1 65
Maubeuge.	6 75	5 37	8 »	10 »	2 50	1 65
Douai	12 »	6 60	» »	» »	» »	»
Marchiennes . . .	16 »	11 »	8 »	»	1 60	»
Orchies	8 »	5 »	»	»	»	2 »
Somain	»	»	»	»	»	2 »
Bouchain	8 »	7 60	»	»	»	»
Saint-Amand . . .	8 33	5 »	8 »	7 60	3 50	1 50
Valenciennes......	7 50	6 25	9 »	»	2 50	1 70

***Prix du froment sur les quatre marchés principaux du département, pendant toute l'année* 1866.**

DÉSIGNATION des ÉPOQUES.		MARCHÉS DE Bergues.	Lille.	Douai.	Cambrai.	Quantités vendues sur tous les marchés du départem.
Janvier.	1re quinz.	17 70	18 88	16 61	16 02	39,101
—	2e »...	16 92	18 27	16 23	15 57	45,532
Février.	1re »...	16 44	17 79	15 99	15 31	32,377
—	2e »...	16 08	17 83	15 34	15 41	31,159
Mars.	1re »...	16 62	17 68	15 19	15 47	36,803
—	2e »...	16 45	17 44	14 81	15 40	35,396
Avril.	1re »...	16 69	17 27	14 79	15 64	25,130
—	2e »...	17 13	17 98	15 47	15 56	28,589
Mai.	1re »...	17 33	17 44	15 53	15 32	33,831
—	2e »...	18 15	18 53	16 40	16 17	29,402
Juin.	1re »...	18 28	18 89	16 86	16 49	31,442
—	2e »...	20 52	21 35	19 78	18 40	32,462
Juillet.	1re »...	19 84	20 25	18 89	18 15	29,495
—	2e »...	19 08	19 58	18 06	17 72	30,557
Août.	1re »...	20 68	21 73	20 47	20 11	18,681
—	2e » ..	21 11	21 87	20 75	21 11	27,988
Septembr.	1re »...	21 93	23 64	21 81	21 20	24,406
—	2e »...	23 54	25 64	24 06	22 69	32,307
Octobre.	1re »...	24 62	26 23	25 28	23 14	30,244
—	2e »...	25 36	27 06	26 10	24 24	41,912
Novembre	1re »...	25 15	26 64	25 85	24 28	24,296
—	2e »...	26 75	27 21	26 97	24 98	31,268
Décembre	1re »...	27 22	28 58	26 64	25 38	49,246
—	2e »...	27 90	28 57	26 84	25 96	41,764
						783,448

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET BEAUX ARTS.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867 A PARIS.

L'Administration du Nord a secondé de tous ses efforts la mission donnée à la Commission impériale de l'exposition universelle. Aussi, l'appel fait aux industriels du département a-t-il été entendu ; 466 chefs d'établissement ont déclaré vouloir prendre part à cette importante exhibition. Leurs adhésions se répartissent de la manière suivante : Lille, 149; Roubaix, 87; Tourcoing, 35; autres localités de l'arrondissement, 69. Total pour l'arrondissement de Lille, 340; arrondissement d'Avesnes, 25; de Cambrai, 14; de Douai, 26; de Dunkerque, 19; d'Hazebrouck, 3; de Valenciennes, 39.

Les villes de Roubaix et Tourcoing ont organisé chacune une exposition collective de leurs produits.

Conformément aux dispositions du règlement général, toutes les demandes d'inscription ont été transmises à M. le conseiller d'État, commissaire général de l'exposition universelle. Depuis lors, quelques industriels qui avaient manifesté l'intention de prendre part à l'exposition, se sont retirés dans la crainte d'avoir à supporter des frais importants. Néanmoins, le nombre des exposants du département du Nord reste supérieur de beaucoup à ce qu'il avait jamais été dans aucune exhibition antérieure, et tout donne lieu d'espérer que nos industries, si riches et si prospères, conserveront, dans le grand concours qui doit s'ouvrir au Champ-de-Mars le 1er avril prochain, le rang considérable où elles se sont placées dans cette circonstance.

INDUSTRIE.

ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODES

AUTORISÉS PENDANT L'ANNÉE 1867.

15 *Établissements de* 1re *classe.*

Amidonnerie, 1; — Allumettes chimiques, (fab. de), 1; — colle forte (fab. de), 1; — équarrissage (ateliers d'), 3; — Oxidation du cuivre par le soufre, 1; — potasserie, 1; — tuerie, 1; — verreries, 3.

66 *Etablissements de* 2e *classe.*

Battage de déchets de lin, 1 ; — briqueteries permanentes, 43 ; — boyauderie, 1 ; — céruse (fab. de), 1; — chandelles (fab. de), 3; — chicorée (fab. de), 2 ; — corroieries, 2 ; — crêmage de fils, 2 ; — déchets de matières textiles (dépôts de), 21 ; — dégraissage de cotons gras, 1 ; — distillerie agricole, 1 ; — extraction de graisses des eaux savonneuses provenant du lavage des laines, 1 ;— fonderies de fer, 4 ; — fonderies de suif au bain-marie, 2 ; — fours à chaux, 11 ; — four à brûler le tan, 1 ; — four à plâtre, 1 ; — gazomètres, 11 ; — goudronnage de chaînes, 1 ; — huile (fab. de), 1 ; — huile à lubréfier les machines (fab. d'), 1 ; — lavage de déchets (ateliers de), 4 ; — noir animal (fab. de), 1 ; — os et chiffons (dépôts d'), 2 ; — pannes (fab. de), 1 ; — peignes (fab. de), 1 ; — pétrole (dépôts d'huile de), 12 ; — poteries (fab. de), 1; revification de noir animal, 2 ; — salaison de poissons, 1 ; — savonnerie, 1, sirop de froment (fab. de), 1 ; — sucrerie, 1 ; — tanneries, 6 ; — teillage mécanique de lin (fab. de), 6 ; — teintureries, 7 ; — tuerie, 1.

175 *Etablissements de* 3e *classe.*

Brasseries, 8 ; — briqueteries temporaires, 150 ; — caramel (fab. de), 2;—dégraissage de laines, 3 ; — chicorée (fab. de), 4 ; — fours à chaux, 2 ; — gazomètre, 1 ; — peignage de laines, 3 ; — savonnerie, 1 ; — teinturerie, 1.

DISTILLERIES, SUCRERIES ET BRASSERIES.

Production dans le département.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS.			QUANTITÉS FABRIQUÉES.		
	Distilleries.	Sucreries.	Brasseries.	Alcool. (1)	Sucre. (1)	Bière. (2)
				h.	k.	h.
Dunkerque	12	3	88	14,024	1,635,837	182,873
Hazebrouck.....	»	»	87	»	»	125,397
Lille..........	31	31	100	126,920	16,192.515	818,762
Cambrai.......	5	19	149	4,045	14,856,889	572,179
Avesnes........	11	8	166	3,212	4,824,975	526,375
Douai.........	9	34	79	16,719	23,208,390	250,177
Valenciennes....	21	63	146	67,391	36,378,942	458,642
	89	158	815	232,311	97,097,548	2,934,405

(1) Campagne industrielle de 1865-66. — (2) Campagne de 1865.

M. l'Inspecteur spécial continue sa mission avec dévouement et est aidé dans cette tâche par les soins des commissions d'inspection. Il a visité dans 102 communes 727 établissements industriels occupant 13,903 jeunes ouvriers des deux sexes âgés de moins de 16 ans. La situation est satisfaisante. Les leçons de couture sont en progrès dans les écoles de filles; c'est le complément indispensable de l'éducation de la femme de ménage. A Lille, Roubaix et Tourcoing, de nouvelles écoles s'élèvent dans les quartiers qui en étaient dépourvues. Dans les autres communes qui comptent des établissements industriels, il est pourvu à l'instruction des jeunes ouvriers, soit dans les écoles communales, soit au moyen de cours particuliers organisés par les patrons en vertu d'autorisations spéciales.

NÉCROLOGIE.

M. RICHEBÉ.

Dans notre département les deuils se succèdent avec une douloureuse rapidité. A peine la tombe s'est-elle refermée sur le premier magistrat de notre province que la mort est venue faire un nouveau vide parmi les hommes utiles de nos contrées. La ville de Lille a perdu, dans le courant de l'année 1866, M. Richebé, qui occupait depuis longtemps les importantes fonctions de Maire de cette grande cité.

M. Richebé (Auguste-Isidore-Joseph) appartenait au corps municipal depuis 1830. A partir de cette époque, il avait su inspirer de telles sympathies qu'à chaque élection ses concitoyens lui décernèrent leurs suffrages. Jugé digne, et il le méritait, de la confiance du Gouvernement, il faisait partie de l'administration municipale depuis 1834 en qualité d'adjoint; depuis 1852, comme Maire. Durant cette longue période, il a constamment jusqu'au jour de son décès (29 juillet) consacré aux affaires publiques son intelligence et son dévouement.

Les discours prononcés le jour de ses funérailles rappellent ses nombreux et importants services au pays et à la cité. Nous croyons rendre un suprême hommage à la mémoire du défunt en les repro-

duisant ci-après. La qualité des personnages dont émanent ces éloges funèbres, l'accent convaincu de vérité dont ils sont empreints donnent à ces documents une autorité que rien ne saurait égaler.

Voici le discours de M. le Préfet :

« Messieurs,

» Lorsqu'à mon arrivée dans le Nord j'ai eu l'honneur de recevoir pour la première fois le Conseil municipal de votre cité, je disais à M. Richebé :

« Je suis heureux, Monsieur le Maire, de vous retrouver à la » tête de l'administration de la ville de Lille. En nous voyant » ainsi réunis il me semble que je n'ai pas quitté le département » du Nord. Vous êtes pour moi le représentant honoré de toute » une famille administrative qui, malgré le temps et de plus ré- » centes affections, n'a pas cessé d'occuper la première place dans » mon cœur et dans mon esprit. »

» Le magistrat intègre, l'homme de bien auquel j'adressais ces paroles n'existe plus! La mort vient de l'enlever au respect, à la reconnaissance, à l'attachement des lillois comme, il y a quelques mois à peine, elle a ravi votre Préfet aimé, M. Vallon, au respect, à la reconnaissance, à l'attachement des populations de cette province.

» La Providence réservait la même destinée à ces hommes d'intelligence et de cœur, à ces serviteurs dévoués du pays et de l'Empereur. Ils désiraient ardemment tous les deux l'agrandissement de votre cité ; tous deux ils y ont puissament contribué et tous deux, ils ont disparu avant d'avoir pu compléter cette grande œuvre à laquelle leur nom restera éternellement attaché.

» M. Richebé était né à Lille en 1790. Appartenant à une famille qui devait sa fortune et sa considération à l'industrie, il suivit l'exemple de son père, devint industriel lui-même et se montra dans les affaires commerciales tel que vous l'avez connu à la tête de l'administration municipale : probe, serviable, affectueux et n'imposant à son remarquable esprit de bienveillance d'autres limites que celles réclamées par son honneur et sa dignité. Il tenait à les transmettre à son fils. Ce fut l'ambition de toute sa vie.

» En 1818, M. Richebé fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. Surpris par une distinction qu'il supposait ne devoir qu'à l'intérêt du maréchal Mortier, son parent, il voulut — ce sont les expressions touchantes et modestes dont il s'est servi devant moi peu de jours avant sa mort — il voulut mériter la croix avant de la porter et ne s'en reconnut digne qu'après la Révolution de juillet dont il fut dans le Nord un des zélés partisans. Depuis cette époque son nom a toujours été intimement lié à l'histoire municipale de

Lille. Conseiller en 1830, adjoint en 1834, il a très-activement participé aux améliorations successivement réalisées dans la vieille capitale des Flandres. En 1852 son rôle prit plus d'importance. Profondément dévoué à l'Empereur, il fut placé à la tête de la municipalité lilloise. C'était justice, car personne ne pouvait seconder avec plus de tact et de douce fermeté la mission d'ordre, de progrès et de conciliation inaugurée par l'Empire qu'il avait acclamé et auquel, outre son inaltérable dévouement, devaient plus tard le rattacher des souvenirs qui resteront toujours chers à la nation Française.

» Le jour du baptême du Prince Impérial, en effet, alors que de tous côtés les populations déposaient au pied du Trône l'expression de leurs espérances et de leurs vœux, il a eu, comme Maire de la ville de Lille, l'honneur de présenter au souverain la députation des maires de l'Empire.

» Vous connaissez les bienfaits dus à la paternelle initiative de M. Richebé. Sous son administration l'Hôtel-de-Ville a été achevé; des écoles et de nombreuses salles d'asile ont été construites; l'assistance publique a pris un développement qui devait avoir et a eu pour récompense la plus pure de toutes les popularités; Lille, en reculant son enceinte fortifiée, a pris les proportions grandioses d'une cité qui, après avoir courageusement résisté à l'invasion étrangère, veut que son avenir industriel réponde aux glorieuses traditions de son passé; les voies publiques, les quais, se sont transformés, la construction d'un nouvel hôpital a été décidée.

» De pareils résultats ne pouvaient passer inaperçus. En 1853, l'Empereur remit à M. Richebé, la croix d'officier de la Légion-d'Honneur. Plus tard, en 1864, Sa Majesté lui envoya le cordon de Commandeur. C'était le digne couronnement de toute une carrière de dévouement et de probité.

» Aujourd'hui de toutes ces vertus il ne nous reste que le doux et triste souvenir; nous avons perdu notre vieil ami! Le Préfet du Nord dont il fut le collaborateur vénéré gardera précieusement sa mémoire. Aussi est-ce avec toute son âme que, s'efforçant de dominer en ce moment suprême sa profonde émotion, il vient dire à cette famille désolée, à ce fils déjà si cruellement frappé dans ses plus chères affections : votre père fut un juste et un sage; Dieu l'appellera parmi ses élus. Il a pendant quarante ans fidèlement servi le Prince et l'Etat; comme le soldat il est mort à son poste de lutte, d'abnégation et d'honneur. Au nom de l'Empereur, au nom de la ville de Lille dont il a résumé avec tant de persévérance l'admirable esprit de travail, de patriotisme et de rigoureuse honnêteté, je viens rendre un dernier et solennel hommage aux loyaux et utiles services de celui que la population lilloise tout entière pleure avec vous; je m'incline avec douleur et respect devant cette

tombe qui renferme un homme sincèrement religieux, un magistrat irréprochable, un bon citoyen! »

Après ce discours, écouté avec une sympathie dont la triste majesté du lieu a pu seule empêcher les témoignages, M. Delattre, premier adjoint, s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

» La voix autorisée et sympathique du premier magistaat de notre département vous a retracé les faits principaux de la longue et honorable carrière de l'administrateur vénéré que la mort nous a enlevé.

Le gouvernement de l'Empereur perd en M. Richebé un auxiliaire sincère et dévoué; les intérêts de nos concitoyens perdent un défenseur zélé, vigilant et impartial.

» Il n'est pas besoin d'insister sur l'hommage si vrai, si mérité que M. le Préfet vient de rendre aux services publics de notre maire; hommage qui, du reste, est gravé dans tous les cœurs.

» Je ne puis que m'y associer au nom des membres de la municipalité et des habitants de la cité dont j'ai la certitude d'être, en cette triste circonstance, le fidèle mais insuffisant interprête.

» C'est à ce titre que je veux acquitter ici le tribut de l'attachement et de la reconnaissance de ses collaborateurs contristés, à l'ami qu'ils pleurent, au chef qu'ils entouraient d'un affectueux respect.

» Ses précieuses qualités s'enveloppaient de tant de modestie qu'elles ne pouvaient être entièrement connues que de ceux qui vivaient dans son intimité. Il fallait, comme ses adjoints, l'avoir vu tous les jours à l'œuvre; comme quelques-uns de ses anciens collègues, l'avoir suivi dans la vie pnblique depuis trente-cinq ans, pour se faire une idée de tout ce qu'il y avait en lui de bonté, d'active bienveillance, de désir d'être utile.

» A ces aimables qualités, M. Richebé joignait une abnégation poussée à l'extrême et qui semblait contraster avec la vivacité, la promptitude naturelles de son caractère.

» Dans le cours des luttes politiques de ces derniers temps, alors que l'animosité se glissait trop souvent dans les discussions des assemblées délibérantes, il oubliait vite les paroles désobligeantes qui avaient pu échapper à ses contradicteurs.

» N'ayant pas de fiel au cœur, ne conservant de rancune contre personne, il ne supposait pas qu'il pût y avoir, chez ses adversaires d'un moment, des intentions malveillantes; et, le lendemain d'une altercation quelquefois assez vive, on le voyait serrer la main de celui qui s'était oublié à son égard et qui certainement regrettait, de son côté, d'avoir pu le blesser. Aussi, à cette époque où les passions politiques se réveillent encore dans de certaines circonstances,

où la discussion des principes de philosophie et d'économie sociale soulève d'assez profonds dissentiments, les dispositions conciliantes de M. Richebé contribuaient puissamment à ramener le calme dans les esprits.

» Sachant lui-même faire taire, au besoin, ses convictions personnelles, il formait un heureux trait-d'union entre les opinions extrêmes qui se rapprochaient autour de lui comme sur un terrain neutre.

» L'énumération de tous ces mérites si rares, se multipliant sous l'influence de nos souvenirs, ne fait qu'exciter plus fortement les regrets unanimes qui se manifestent devant cette tombe.

» Reçois, ô cher et vénéré collègue, les derniers adieux de ceux sur qui tu épanchais tes trésors d'obligeance et de bonté.

» Ta carrière administrative dont la longue durée offre peu d précédents, fut trop courte pour le bien de notre cité.

» Tes services exceptionnels, si unanimement appréciés, assurent à ta mémoire la reconnaissance publique et ton nom survivra aux manifestations d'estime et de gratitude de tes contemporains. Ce sera l'honorable et bien digne récompense du dévouement dont tu as donné tant de preuves pour aider au développement de la pospérité de ta ville natale qui s'est si brillamment transformée sous ton administration et à laquelle tu consacrais ton existence tout entière.

» C'est aussi la plus douce, la seule consolation que puissent éprouver ta famille désolée et les nombreux amis que tu laisses parmi nous.

» La mort qui est venue, comme la foudre, arrêter l'accomplissement de ta glorieuse tâche, a trouvé en toi une conscience tranquille et satisfaite.

» Dors en paix, digne chef, collègue affectionné, tu as bien mérité la rémunération éternelle promise à l'âme des justes. »

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Lille-Imp. L. Danel.

